This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

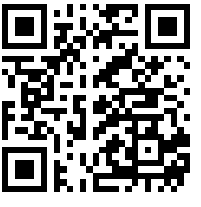

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476557

Digitized by Google

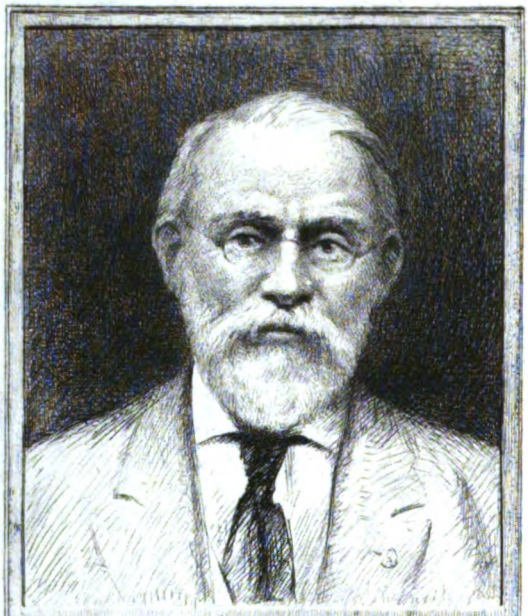

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.036
S8
1441

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

TOME XXV

PREMIÈRE PARTIE

BEAUVAIS

IMPRIMERIE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

26, Rue de Malherbe, 26

1925

Digitized by Google

Digitized by Google

Dauvergne
Nichol
3-13-30
13603

CASIMIR CARBONNNIER

Peintre Beauvaisien

(1787-1873)

PAR O. ESTOURNET

Né à Beauvais, le 24 mai 1787, FRANÇOIS-CASIMIR CARBONNIER (1) était le fils d'un modeste ouvrier menuisier de cette ville. Tout jeune, il se signala par un caractère peu expansif, timide et parfois excessivement original. A un âge où le jeu a tant d'attrait pour les enfants, il fuyait les distractions bruyantes de ses camarades. Au foyer paternel, l'une de ses sœurs s'emportait facilement, éclatait en menaces contre les derniers venus qui la surchargeaient de travail : à l'approche de ces petits orages domestiques, Casimir s'éclipsait sans bruit, pour reparaître au moment où le ciel était redevenu serein.

---

(1) « L'an 1787, le jeudi 24e jour du mois de mai a été baptisé par nous prêtre habitué, François Casimir, fils né d'aujourd'hui du légitime mariage de Jean-Baptiste Carbonnier, maître tapissier de cette ville et de Marie-Catherine-Charlotte-Angélique Dron son épouse de cette paroisse, ainsi nommé par Lucien Manoel et par Marie-Marguerite Legrand, femme de Lucien Petit, vigneron, ses parrain et marraine... ». *Reg. de la paroisse Saint-Sauveur, Arch. Municipales de Beauvais* GG 161.

LOUIS CARBONNIER, menuisier sur la paroisse Saint-Etienne, mourut à l'âge de 66 ans, le 16 avril 1782, ayant eu de Catherine Billard trois enfants, Louis, Nicolas-Alexis, et Jean-Baptiste, qui furent tous menuisiers. JEAN-BAPTISTE, né le 21 mai 1753, épousa le 12 février 1776, en l'église Saint-Sauveur, Marie-Catherine Charlotte-Angélique Dron, fille mineure de défunt François-Eustache Dron, en son vivant maître maçon à Hesdin en Artois, et

Digitized by Google

Malgré son humeur fantasque, cette grande sœur avait pour Casimir une affection toute particulière : un jour, croyant lui être agréable, elle lui apporta une charmante paire de souliers rouges, qui firent l'admiration de toute la famille. Mais, chose étrange ! l'enfant balbutia à peine quelques paroles de remerciement ; puis, profitant d'un moment d'inattention, il s'empara des souliers et courut les jeter dans un puits. Leur disparition ne tarda guère à être remarquée et provoqua une scène orageuse : sommé de s'expliquer, le coupable avoua, à travers ses larmes, qu'il avait été poussé à ce méfait par la crainte d'être trop remarqué de ses voisins, lorsqu'il les porterait.

Carbonnier était donc d'un naturel un peu sauvage, préférant la solitude et la liberté aux joies de la famille ; son plus grand plaisir était d'errer à travers les rues de Beauvais, pour contempler les étalages des marchands d'estampes. Il ne se lassait point d'y revenir : un penchant irrésistible l'y ramenait invariablement, chaque fois qu'il pouvait trouver quelque loisir. Comme il eût été heureux de posséder quelqu'une de ces belles gravures qui frappaient ses regards, fût-ce même une de ces vulgaires images de propagande, qui

---

de défunte Marie-Angélique Dubois. La famille n'était pas illettrée, car, au bas de l'acte, la signature de Jean-Baptiste, capable de rendre jaloux nos modernes calligraphes, s'étale entre celles de son père et de ses frères. A l'occasion de son mariage, il vint se fixer rue du Cloître Saint-Sauveur et y mourut le 31 mars 1803. Dans les actes, il est appelé successivement maître tapissier, marchand revendeur, menuisier. Il eut au moins neuf enfants : Charles-Jean-Baptiste, né le 12 février 1776 ; Louis-Eustache, né le 28 janvier 1777 ; Lucien-Guislain, né le 8 janvier 1779 ; Victoire-Angélique, née le 15 novembre 1780, morte en septembre 1783 ; Rose-Angélique-Marguerite, née le 6 mars 1784 ; Angélique-Catherine, née le 17 décembre 1785 ; FRANÇOIS-CASIMIR, le futur peintre ; Jean-Baptiste, né le 27 juillet 1788 ; enfin Louis-Marie, né le 12 mars 1791. Ce dernier devenu sergent de la 3e Cie du 1er bataillon d'infanterie légère, fut blessé, le 5 juin 1814, à Lignun, et mourut, le surlendemain, sur la route de Deppen à Osterode (Prusse).

Digitized by Google

garnissaient les devantures des boutiquiers ! L'argent était rare à la maison ; le père, peu soucieux de son intérieur. Il fallait donc renoncer à la satisfaction d'acquérir l'objet tant désiré. Ce martyre ne pouvait durer indéfiniment : un jour, cédant à la tentation, il s'empara d'une image et s'enfuit avec son larcin qu'il cacha comme un précieux trésor. Oh ! qui dira le bonheur de ces heures passées à l'admirer en secret ! Ce fut le plus gros péché de son enfance, et, plus tard, il s'en accusait souvent avec componction, comme l'âne qui « tondit du pré la largeur de sa langue ».

L'enfant grandit, et témoigna bientôt d'heureuses dispositions pour le dessin ; à douze ans, il avait déjà fait son portrait. Ses cahiers d'écolier étaient émaillés de charmants croquis, les marges de ses livres étaient surchargées de caricatures de tout genre. Malgré les vifs reproches que ce désordre apparent lui attira, il ne se laissa point rebuter: n'avait-il pas, comme tous les Picards, une ténacité extraordinaire ? Aussi ne sera-t-on pas surpris de savoir qu'il faisait de fréquentes visites aux églises et aux monuments, où la Révolution avait réuni les œuvres d'art. Afin de perfectionner ses aptitudes, il lui fallait des maîtres ; trop pauvre pour les payer, il dut se borner à étudier les toiles des artistes renommés. Avec une patience surprenante, il comparait les tableaux entre eux, essayant d'en tirer quelques principes pour guider sa main inexpérimentée. Grâce à son esprit éminemment réfléchi et observateur, il acquit une certaine dextérité.

Un jour, l'un des administrateurs du département le surprit dans cette occupation favorite : il copiait la *Mort d'Abel,* dont trois gouttes de sang tombées sur la poitrine, en forme de triangle, l'avaient vivement frappé, parce qu'il y voyait l'image de la Trinité. La modeste tenue de l'enfant annonçait une médiocre instruction ; mais, surpris de lui trouver un talent si précoce, le magistrat voulut connaître sa famille ; il le fit admettre aussitôt à l'Ecole centrale de l'Oise, à Beau-

Digitized by Google

vais, pour y compléter ses études et y cultiver, à l'abri du besoin, les dispositions que la nature lui avait accordées. Les cours de dessin furent les plus appréciés du jeune Carbonnier. Le professeur de dessin était un peintre d'origine brugeoise, Augustin Van den Berghe, compatriote et ami de Suvée. Peintre d'histoire et de peintre d'origine brugeoise, Augustin Van den Berghe, vécut à Beauvais, de 1796 à 1843 ; il eut toujours une moyenne de 55 à 60 élèves, divisés en trois cours : il y faisait travailler la figure académique, la grande tête, les fleurs, les ornements et les paysages (2). Sous un tel maître, Carbonnier fit de rapides progrès : aussi, dans le palmarès de la distribution des prix de l'Ecole centrale, le 30 thermidor an VII (17 août 1799), son bienfaiteur put lire la mention suivante : « Dessin, 2e division, grande tête d'expression, le prix a été obtenu par le citoyen Casimir Carbonnier, né à Beauvais ». Dans un document du 1er frimaire an VIII, Carbonnier est désigné avec le numéro 2, par les Administrateurs du département sur la liste des huit boursiers qu'ils proposent, en laissant aux administrations municipales des cantons le soin de compléter les vingt boursiers qui formeront l'internat tenté à l'Ecole Centrale. Le procès-verbal, en date du 15 frimaire, nommant définitivement les vingt boursiers et six professeurs, maintient Carbonnier dans sa faveur. Enfin, le 10 nivose (31 décembre 1799), un état mentionne les seize boursiers qui ont répondu à l'appel des administrateurs : nous y trouvons encore notre personnage (3). La meilleure preuve de son application se lit dans le palmarès du

---

(2) Ces détails sur l'Ecole centrale de Beauvais et sur les prix de Carbonnier nous ont été fournis par MM. G. Varenne et Quignon, anciens professeurs au Lycée de cette ville, à l'obligeance desquels nous sommes heureux de rendre témoignage.

Sur le peintre Augustin Van den Berghe et sur son fils, Charles-Auguste, voir l'étude de Danjou (*Mémoires de la Soc. Académ. de l'Oise*, t. II, p. 345).

(3) Arch. de l'Oise, série L., dossier de l'Ecole Centrale.

Digitized by Google

30 thermidor an VIII (17 août 1800) : Dessin, 1re division : Académie et le buste de Cicéron : le 2e prix a été obtenu par le citoyen Casimir Carbonnier, né à Beauvais ». Cette fois, le palmarès n'est plus signé par les anciens administrateurs, mais par Jacques Cambry, premier préfet de l'Oise, installé depuis le 2 mars 1800 : ce magistrat devint, dans la suite, le protecteur de Carbonnier, qu'on lui avait recommandé, ou qu'il eut l'occasion d'apprécier par lui-même. L'année suivante, au mois d'août 1801, Carbonnier obtint le premier prix de dessin de la première division et reçut comme récompense « une gravure encadrée, l'*Education d'Achille*, d'après Regnault, estimée 30 francs ».

Sur ces entrefaites, une cruelle épreuve vint assaillir le jeune homme. Son père étant tombé gravement malade, on envoya chercher un médecin en toute hâte. Mais, au moment de traverser un pont, il se sentit retenu par une force invincible : était-ce hallucination ou télépathie, pour employer une expression moderne ? On l'ignore. Toujours est-il qu'après de vains efforts pour avancer, il s'empressa de rentrer à la maison : son père venait de rendre le dernier soupir, à cinquante ans, le 10 germinal an XI (31 mars 1803) (4).

Cette mort foudroyante fit sur lui une profonde impression : le jour, la nuit, il retrouvait partout l'ombre du cher disparu. Il n'obtint un adoucissement à son chagrin qu'en reportant toute son affection sur sa mère.

---

(4) Le 11 germinal an XI, a été inhumé Jean-Baptiste Carbonnier, 50 ans, époux de Marie-Catherine-Charlotte Dron, profession de menuisier, demeurant à Beauvais, cloître Saint-Sauveur ; le décès survenu le 10 a été déclaré par Alexis Carbonnier, menuisier, frère du défunt, et par Marc-Antoine-Guillaume Dron, chaudronnier, beau-frère. (*Arch municip. de Beauvais*). — Une note marginale porte que par jugement du Tribunal civil de première instance de Beauvais du 19 nivose an XIII, les prénoms de la veuve sont Marie-Catherine-Charlotte-Angélique : ce fut sans doute pour éviter la confusion avec une parente Charlotte-Angélique Dron, décédée le 31 décembre 1841.

Digitized by Google

Cet amour filial ne se démentit jamais ; et, lorsqu'il se réfugia en Angleterre, sa mère s'étant retirée chez une de ses filles, il chercha à lui procurer plus de confortable, en lui servant volontairement une modeste pension. Il n'eut pas la consolation de lui fermer les yeux : il apprit sa mort, du fond de son exil.

A l'époque où il perdit son père, Carbonnier était-il encore au collège de Beauvais ? nous n'oserions l'affirmer, car déjà son nom ne figure plus sur le palmarès de l'an X. Quoi qu'il en soit, il terminait sa seizième année ; l'heure était venue de fixer sa carrière. Obligé de se rendre à Paris pour affaires, Cambry vint demander à sa mère la permission de l'emmener pour le placer, ce qui lui fut accordé, non sans hésitation. Dès son arrivée dans la capitale, l'honorable magistrat le recommanda à M. de Rambuteau et obtint son admission à l'école du célèbre David, premier peintre de l'Empereur (5).

⁂

Après avoir fait table rase des principes qui régissaient l'art au XVIII[e] siècle, David avait imposé sa loi, et d'une main vigoureuse avait assis définitivement sa réforme, malgré les énergiques protestations de l'Académie. Il avait créé une ère nouvelle pour la peinture : théories, procédés, il fabriquait tout à neuf et, par haine de ce qui l'avait précédé, il rejetait, avec un égal mépris, le mauvais et l'excellent ; il brisait violemment avec la tradition morale et avec la tradition professionnelle, pleine encore de force. Recherchant, comme artiste, les principes du beau et entraîné par

---

(5) De 1787 à 1836, les principales circonstances de la vie de Carbonnier, sont empruntées à une biographie manuscrite, écrite pas sa femme et conservée dans les Archives des Prêtres de la Mission, à Paris. De 1836 à 1873, les souvenirs de ses contemporains ont guidé notre récit. — Voir également, Bellier : *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole* ***française*** ; Siret : ***Dictionnaire des peintres.***

Digitized by Google

son siècle vers l'idéal, il donnait à la nature vivante les formes pures de la sculpture antique, proscrivant d'ailleurs la fantaisie et la grâce. Son style, plein néanmoins de force et de mouvement, s'en ressentait, ainsi que son dessin qui, tout en étant correct et beau, rappelait le marbre par sa fierté, sa rigidité et une sévérité, peut-être exagérée. On admirait sa composition noble, sévère, large et grandiose, son goût pur et élégant, sa manière nette, mâle et vive, ses figures d'un trait et d'un modelé remarquables. Mais, sous cette perfection apparente, David cachait de réls défauts. Comme il s'était désintéressé de la couleur, aucun ton ne vibrait dans ses tableaux trop uniformes ; l'effet d'ensemble de son coloris était ordinairement jaunâtre. En abusant du nu, comme s'il eût fait œuvre de statuaire, il oubliait de donner à ses types une âme humaine, un idéal qui eût agrandi et ennobli leur rôle ; à l'instar des scènes de théâtre, le vrai souffle de vie manquait dans ses personnages et l'on sentait bien vite la fiction et la convention (6).

Maintenant que le maître nous est connu, suivons Carbonnier aux galeries du Louvre. L'atelier des élèves est une vaste salle : sur la droite en entrant, au delà des figures en plâtre et des élèves qui dessinent d'après elles, se trouve une large table peu élevée : c'est la place réservée au modèle. En face à gauche, est un espace, occupé par les élèves peintres et leurs chevalets ; entre ceux-ci et le modèle, se tiennent, assis en demi-cercle, les élèves dessinateurs d'après nature. Le long du mur, règnent des planches sur consoles, destinées à recevoir les toiles et les boîtes à couleurs, après le travail. Du reste, nul ornement : à moins qu'on ne veuille donner ce nom à de grandes taches de couleurs, étalées au-dessus de la planche, et à une foule de cari-

---

(6) **Jules David** : *Le peintre Louis David.* — Chesneau : *Les chefs d'école.* — **Delecluze** : *Le peintre Louis David : souvenirs inédits.* — **Lenoir** : *David, souvenirs historiques.*

Digitized by Google

catures, dont quelques-unes déjà anciennes couvraient les murailles. David attachait quelque importance à ces « lazzi » de ses élèves : aussi, lorsque les traits d'un nouveau prêtaient à la charge, ne manquait-on pas de le faire sur le côté du mur près duquel se détachait le modèle, en sorte que David pût la voir, lorsqu'il venait donner ses leçons. Il disait alors « elle est bonne », ou bien « elle est mauvaise » ; dans le premier cas, il demandait le nom de l'auteur ; dans le second, il souriait ironiquement, ce qui produisait un chœur de huées sourdes. Carbonnier passa par cette épreuve, comme tous ses camarades.

Il trouva dans l'atelier de David, parmi les élèves les plus marquants, Ducis, Rolland et Mories. Ducis avait une voix rauque et fausse ; soldat des armées de la République, il avait rapporté du bivouac une chanson favorite : « *Le fanatisme insensé, ennemi juré de notre liberté, est expiré...* » Dans ses moments de bonne humeur, qui n'étaient pas rares, Ducis commençait son couplet : « *Le Fa...* », puis, après avoir travaillé une ou deux minutes à sa peinture, il continuait au moment le plus imprévu « *...natisme insensé...* », et, poursuivant, après des repos plus ou moins longs, « *... ennemi juré de notre liberté...* », il achevait sur un ton très bas « *est expiré* ! » Et les élèves, de répondre en chœur, sur le même ton grave et solennel : « *... est expiré ! est expiré !* » Gautherot, à qui le sel gaulois ne manquait point, y répondait par quelque plaisanterie. Mulard, qui cumulait le rôle de bavard et de pédant, croyait devoir rappeler ses collègues à la dignité artistique. Un vrai tumulte accueillait son observation. « *Le Fa*, Ducis, chante-nous le *Fa* ! » et le calme ne se rétablissait qu'après la répétition de la fameuse phrase « *Est expiré ! est expiré* ! » Mories, le sage Mories se mêlait peu à ces folies, et sa plaisanterie habituelle était de répéter à ses jeunes camarades endiablés : « Amusez-vous bien, mais n'oubliez pas de penser à la mort ! » Carbonnier, dont le caractère timide et tranquille nous

Digitized by Google

est déjà connu, avait peine à s'habituer à ce désordre et à ce tapage ; il en souffrait et dévorait son chagrin dans son coin, sans communiquer à personne ses impressions. Dès que le maître apparaissait au fond de la galerie du Louvre, l'élève de garde signalait son arrivée : « Voilà M. David ». L'ordre et le silence se rétablissait instantanément, au point qu'on aurait pu entendre voler une mouche.

Midi était l'heure choisie pour la leçon : les conseils ou explications consistaient en des principes généraux, émis à l'occasion du premier travail qui tombait sous les yeux du maître, en sorte que les défauts ou les qualités qu'il avait remarqués lui servaient de thème pendant la visite. Carbonnier attendait, en tremblant, l'instant de montrer son travail et d'en écouter la critique : le dessin était net, la couleur vivante, mais il avait peine à se faire à la perspective. N'entendait-il pas David crier à un jeune voisin qui peignait à la diable, sans conscience de ceux qui l'entouraient : « Mais arrêtez-vous donc un instant, écoutez-moi. J'ai des élèves que je regarde comme mes enfants ; vous, c'est autre chose. Vous me payez douze francs par mois ; je ne veux pas voler votre argent, vous n'avez rien à faire ici, quittez la peinture. Je ne sais vraiment pas pourquoi on a de la répugnance à être cordonnier ou maçon ; mais, pour être peintre médiocre, je ne le souffrirai jamais ». Combien de fois Carbonnier trembla jusqu'au fond de son être, par appréhension d'entendre tomber sur sa tête pareille sentence (7).

Une autre épreuve attendait le jeune artiste ; le soir, après le travail, ses collègues voulaient l'entraîner dans leurs parties de plaisir et de débauche. Mais Carbonnier, élevé par une mère profondément austère, ne pouvait se plier à leurs mœurs : il résistait invariablement à leurs invitations. Devant cette réserve qui censurait leur conduite, les plaisanteries, les gais propos

(7) Delecluze : *Vie de David.*

Digitized by Google

de ces « rapins » marchaient bon train : le lendemain, on se retrouvait à l'atelier et Carbonnier, comme Ducis, la veille, devenait l'objet des traits malicieux de cette jeunesse, volage et insouciante. Le jeune provincial supportait toutes les avanies avec patience : peu satisfait du milieu où il était tombé, sans accuser personne, il se décida, malgré l'estime et l'attachement qu'il professait pour David, à chercher une autre école.

Ingres, élève de David, venait de s'installer dans l'ancien couvent des Capucines, sur l'emplacement actuel de la rue de la Paix : Carbonnier lui demanda et obtint la faveur de se placer sous sa direction. Ingres dessinait avec une grande correction et une admirable pureté ; son style était plein de la grâce antique, mais sa composition manquait d'ensemble ; son coloris, de chaleur. Peut-être devrait-on lui reprocher d'avoir sacrifié trop exclusivement au culte de la ligne, non seulement aux dépens de la couleur, mais parfois de la vérité anatomique, et (ce qui est plus grave) presque toujours aux dépens de l'expression. Il faut cependant lui savoir gré d'avoir maintenu sévèrement le goût et le culte de l'antique, où l'art trouvera toujours non des modèles que l'on imite, mais des exemples fortifiants (8).

Ingres n'avait pas le génie de David ; mais, formé par lui, il puisait son enseignement à peu près aux mêmes sources. Les quelques années passées avec ce nouveau maître s'écoulèrent rapidement dans les jouissances artistiques. Carbonnier se distingua bien vite par un réel talent ; déjà, Ingres ne dédaignait pas de l'employer à préparer ses propres tableaux, ou à accélérer leur exécution ; tout semblait présager un heureux

---

(8) Chesneau : *Les Chefs d'école.* — M. de Montred : ***Ingres.*** — Delaborde : *Ingres, sa vie, ses travaux.* — Loménie : ***Ingres.*** — Drouin : *Ingres.* — Mirecourt : *Ingres.* — Bellier de la Chavignerie : *Ingres.* — Olivier Merson : *Ingres, sa vie, ses œuvres.* — Delaborde : *Correspondance de Ingres.*

Digitized by Google

avenir pour l'élève, lorsqu'en 1806, le maître partit pour Rome et renvoya prématurément ses disciples.

A ce moment critique de la vie, Carbonnier faillit se décourager ; ses protecteurs s'étant lassés, il dut abandonner les hautes études pour gagner sa vie. Sans amis et sans ressources, il alla s'établir au n° 9 de la rue Poupée-Saint-André-des-Arcs : pour ne pas mourir de faim, il brossa d'abord des décors de théâtre. Il végéta quelque temps dans un état voisin de l'indigence : un jour, raconte un de ses amis, le malheureux artiste parcourait les quais pour trouver une gravure qu'il cherchait depuis longtemps. Il découvrit enfin ce qu'il désirait, mais le prix en était exorbitant : on demandait 1 fr. 50, et sa bourse contenait un peu moins de deux francs ! Sans se préoccuper du lendemain, il acheta la gravure ; puis, grâce aux quelques sous qui lui restaient, il se procura un morceau de pain, lequel, arrosé avec l'eau d'une fontaine voisine, constitua son déjeuner : maigre repas qui ne fut ni le premier, ni le dernier de ce genre, durant son séjour à Paris.

La ténacité de Carbonnier sut triompher des difficultés de toute nature qui accompagnèrent ses pénibles débuts. Au Salon de 1812 (9), il se révéla peintre d'histoire par son tableau de *Virgile récitant l'Enéide au moment où il prononce : « Tu Marcellus eris... »* Le public artistique accueillit favorablement cette œuvre : c'était pour l'auteur, alors âgé de vingt-cinq ans, le commencement de la gloire et peut-être de la fortune. En effet, Caroline Bonaparte, sœur de Napoléon I[er] et femme de Joachim Murat, roi de Naples, à qui le *Virgile* avait beaucoup plu, manda l'artiste pour décorer ses salons : elle lui fit exécuter son portrait qu'elle paya largement. Sa bienveillance ne s'en tint pas à ce premier témoignage : elle lui commanda d'autres travaux, notamment un *Mécène racontant la mort de Marcellus.*

---

(9) Livret du salon de 1812, p, 18.

Digitized by Google

Heureux d'avoir la faveur de la famille impériale, Carbonnier redoubla d'ardeur : n'allait-il pas devenir peintre de la cour de Naples ? Mais les événements vinrent détruire ces beaux rêves.

Tandis que le peintre beauvaisien ébauchait son *Mécène*, de tous les points de l'Europe accouraient de formidables armées, et, le 11 avril 1814, Napoléon abdiquait à Fontainebleau. Murat, espérait conserver la couronne de Naples, qui lui avait été garantie par l'Autriche ; mais toutes les branches de la maison de Bourbon s'opposèrent, au Congrès de Vienne, à ce qu'on le reconnût. Il essaya de maintenir ses droits par les armes et organisa en Corse une expédition contre la Calabre. Le vent dispersa sa flotille. Il débarqua néanmoins sur la plage de Pizzo, avec une trentaine d'hommes ; arrêté par les paysans, il fut traduit devant une commission militaire et condamné à être fusillé, le 13 octobre 1815. Carbonnier perdit ainsi ses protecteurs. Qu'allait-il devenir sous le nouveau régime ? La Restauration, c'était l'exil pour tous ceux qui s'étaient trouvés en faveur sous le régime impérial : beaucoup d'artistes préférèrent la terre étrangère à un pardon que Louis XVIII était prêt à leur accorder et qu'ils ne voulurent pas demander. A la place de Carbonnier, bien d'autres se seraient découragés, accusant le destin plus fort qu'eux. Mais le jeune artiste ne connaissait pas les sophismes qui dispensent de l'effort en exagérant l'obstacle et invitent à pleurer sur des ruines. Il prit place à bord d'un bateau et vint tenter la chance en Angleterre, où les bons peintres étaient rares ; il eût certainement échoué, en suivant David à Bruxelles.

***

Carbonnier arriva à Londres, avec un charmant tableau inachevé, celui du *Mécène* que lui avait commandé la reine de Naples, mais il ne trouva aucun amateur qui lui demandât de le terminer pour l'acheter. Les maîtres anglais faisaient de la peinture du

Digitized by Google

XVIIIe siècle, suivant ce style académique contre lequel David s'était élevé : une couleur glabre lustrée, plaquée sur du bitume, fausse, sans vigueur, trop noire dans les ombres, trop brillante dans les clairs, pouvait seule donner de la valeur à un artiste, sans compter que l'on préférait le dessin mou, hésitant. Fallait-il renoncer aux principes puisés à l'école de David et d'Ingres ? En bon Français, il ne pouvait y songer. Il s'appliqua donc à se rapprocher de Constable, qu'il choisit pour modèle ; en d'autres termes, il s'efforça d'accommoder le goût des deux écoles et de fondre leurs tendances en un tout homogène. Non content de viser à la justesse, à l'intensité de l'expression, il chercha encore à donner l'intellectualité à ses sujets. En effet, les Anglais aiment les scènes intéressantes, même un peu compliquées, où l'esprit trouve autant à saisir que les yeux, où la curiosité est piquée, la mémoire mise en jeu, le rire ou les larmes provoqués par une histoire muette ; le pinceau, disent-ils, n'est-il pas fait pour écrire, pour raconter, pour instruire, et non point seulement pour montrer ? Pour avoir du succès au-delà de la Manche, il fallait plaire à un public prosaïque et raisonnable.

Une telle transformation ne pouvait être l'œuvre d'un jour : parti fort léger d'argent, Carbonnier dut d'abord travailler pour vivre. Sans doute, il avait la ressource des décors de théâtre, car il excellait dans la draperie ; mais il voulait une besogne plus artistique ; il dut tâtonner pour trouver une voie. Un jour, poussé par la faim, il dessina une composition de son goût et se mit en quête d'un acquéreur. On lui indiqua une maison où ce genre de travail serait certainement accepté. Il s'y rendit avec empressement ; le dessin fut agréé et payé même au-delà de toute espérance. De nouveaux essais furent couronnés de succès ; la renommée arrivait ; on le demanda pour donner des leçons de dessin. Cela ne suffisait pas encore à son ambition.

Tant qu'il ne faisait pas œuvre de peintre, il se

Digitized by Google

croyait hors de sa voie. Dans un pays protestant, l'art chrétien n'avait pas d'avenir et le genre ne lui plaisait guère ; l'Histoire trouvait plus d'écho parmi les amateurs. Carbonnier s'adonna au portrait, où Reynolds et Gainsborough s'étaient acquis une juste célébrité ; mais il ne marcha point sur leurs traces. Tel qu'il le comprenait, le portrait ne s'étalait point parmi un déploiement de richesses accessoires ; il ne s'enlevait pas sur des rameaux verdoyants, ou sur des objets aux tons éclatants. C'est sur un fond nu, une draperie ou une masse de nuages que Carbonnier plaçait son personnage. Aussi la figure se détachait-elle, sautait-elle aux yeux du premier coup et s'imposait à l'attention : le modèle, la ressemblance qu'il savait leur donner étaient vraiment surprenants. Toutefois, il était loin de se désintéresser du reste : les vêtements étaient drapés avec un soin tout particulier ; aucun détail ne lui paraissait indigne de son pinceau. Les têtes avaient chez lui un relief puissant : par des dessous travaillés et séchés, puis repeints plus largement, il savait leur donner des effets saisissants. Les chairs ne manquaient point de transparence. Enfin, de la vigueur, de la hardiesse de son coloris, nous ne dirons rien pour l'instant : nous y reviendrons plus loin.

Longtemps, les leçons de dessin et les portraits furent la ressource de Carbonnier : certes il n'y trouva point la fortune, mais, du moins, il put subvenir à ses besoins d'une façon convenable et préleva sur ses gains la pension de sa mère. Après tant de déceptions, son avenir était assuré lorsque la Providence plaça sur son chemin une jeune fille, nommée Célina, dont le malheureux sort et les dangers eurent le don d'exciter sa compassion et de l'engager dans les voies du mariage.

Laissons ici la parole (10) à l'intéressée : « Son

---

(10) Notice sur Carbonnier, écrite par sa femme en 1873. (*Arch. des Prêtres de la Mission*).

Digitized by Google

mariage, écrit-elle plus tard, fut un acte de cette droiture, de cette extrême bonté qui le caractérisait. Une jeune fille de seize ans, dont l'innocence était menacée par un parent, fut celle qu'il choisit pour compagne. Jamais sa patience, sa générosité ne se sont démenties. Il avait sauvé cette enfant, dont le caractère léger s'harmonisait peu avec l'austérité de ses habitudes, mais jamais elle n'en souffrit. Cependant il l'envoya en France dans sa propre famille. Seul, le goût de la pénitence le domina. Il témoigna le désir de rester dans une retraite complète, ne pensant plus qu'à Dieu et à sa peinture. Pourtant, rien n'avait manqué au bonheur intérieur ; mais tous deux avaient compris qu'ils n'étaient pas dans leur vocation, et, d'un commun accord, ils avaient résolu d'entrer dans une communauté. Mais en Angleterre il n'y avait pas de couvent ; le projet échoua donc. Je ne parle de son ménage que pour faire bien comprendre la beauté de cette âme singulière, que Dieu appela à le servir en dépit de mille obstacles. Espérant peut-être qu'elle suivrait son exemple vertueux, il compta trop sur la vertu d'une jeune femme. Il se repentit, mais le mal était incurable. »

Après cette excursion, faite en si bonne compagnie, au foyer domestique de Carbonnier, poursuivons sa carrière artistique. Un jour, visitant par hasard la chapelle d'Espagne, à Londres, il la trouva si nue et si pauvre qu'il résolut de contribuer à sa décoration, suivant ses faibles moyens. Comme ses portraits et ses leçons de dessin lui rapportaient assez pour vivre, il consacra aussitôt tous ses loisirs à peindre un *Saint-Jacques* et un *Saint-Jean-l'Evangéliste* en grisaille, puis une immense allégorie mystique, *la Prière*. Une année entière se passa à ces divers travaux, et, quand tout fut terminé, il les offrit généreusement au chapelain, le priant de leur accorder la place qu'il leur avait destinée. Plus tard, racontant ce fait à un ami, il trouvait tout naturel d'avoir agi de la sorte. En 1828, il exécuta, pour

Digitized by Google

la chapelle française, à Londres une *Annonciation* et les *Dons du Saint-Esprit*, à peu près dans les mêmes conditions (11).

Pareils procédés ne pouvaient que lui faire honneur ; mais il était loin de trouver la réciproque dans sa clientèle de Londres. « Il n'y rencontra, écrit sa femme (12), que déception ; volé par les uns, trompé par les autres qui tous profitaient de cette grande simplicité d'esprit, généreux à l'excès, il ne gardait rien pour lui. Le *moi* qui, aujourd'hui, dévore la société, il ne le connaissait pas, et il ne pouvait croire que chacun cherchait à l'exploiter... Il lui fut offert une belle position à Calcutta ; il refusa d'aller dans ce pays protestant ; il voulait vivre avec des catholiques. Il devait aller en Espagne vers le duc dom Carlos : là, il eût mené une vie selon ses goûts, ne s'occupant que pour les galeries, musées, etc., sans préoccupation de la vie. Puis enfin, fatigué de tout, il revint en France...

Persévérance dans le travail, sobriété, patience, bonté pour tous, amour du prochain étaient ses principales qualités. Payer largement était son grand bonheur. N'ayant pour lui-même que peu de besoins, il s'entourait de gens heureux ; aussi était-il aimé et estimé de ceux qui le connaissaient. »

*
* *

Après de pénibles débuts, Carbonnier était parvenu à gagner beaucoup d'argent : on vient de voir que, par faiblesse ou par bonté, il ne sut pas le conserver, encore moins réserver quelques économies pour ses vieux jours. Il quitta donc l'Angleterre avec le souvenir des bienfaits qu'il y avait répandus et un beau talent, qui ne manquait pas d'originalité. L'exil avait duré environ vingt-deux ans. Rentré à Paris, en 1836, à l'âge de quarante-neuf ans, il chercha tout d'abord

(11) *Archives des Lazaristes.* — Bellier : *Dict. des Artistes.*
(12) Notice sur Carbonnier. (*Arch. des Lazaristes*).

Digitized by Google

une situation et occupa l'ancien atelier d'Ingres, son maître, situé dans le passage Sainte-Marie, rue du Bac. Soit que le local lui parût incommode, soit que sa renommée ne donnât point ce qu'il avait espéré, il se transporta, peu de temps après, en la paroisse Saint-Sulpice (13).

Il y fit connaissance d'un membre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et, comme il était naturellement porté aux œuvres de bienfaisance, il demanda son admission dans cette charitable association, ce qui lui fut accordé. Au contact des hommes éminemment chrétiens qu'il y rencontra, Carbonnier sentit renaître ses velléités d'entrer en religion que sa femme nous a fait connaître. Pour éclaicir ses doutes, il fit une retraite chez les Pères jésuites, en sortit confirmé dans son idée, mais sans avoir pris de décision : l'heure marquée par la Providence n'avait pas encore sonné (14).

Il se mit au travail avec ardeur et se consacra, à peu près exclusivement, à son art. En Angleterre, il avait peint beaucoup de portraits, peu de tableaux d'histoire. Ce genre qu'il avait négligé pendant de longues années, il allait le reprendre pour s'y perfectionner. De cette période d'étude datent les matériaux de son allégorie, *le Ciel et la Terre unis par l'Eglise romaine*, qu'il termina seulement en 1845, et ne compte pas moins de 85 figures. On raconte qu'il fréquentait souvent les jardins du Luxembourg ; dans ces sorties, dès qu'il rencontrait un enfant à la physionomie intelligente et distinguée, il l'attirait chez lui par ses caresses, ses libéralités, et s'empressait de dessiner ses traits : grâce à ces patientes recherches, il arriva à peindre ces gracieuses têtes d'anges qu'on remarque dans ce tableau, merveilleuses d'expression, de vivacité et de fraîcheur.

---

(13) *Arch. des Lazaristes.* — Bellier : *Dict. des Artistes.*

(14) *Ibid.*

Digitized by Google

Carbonnier, avons-nous dit, était membre des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul : les réunions auxquelles il assista le mirent en relations avec un prêtre éminent, M. Etienne (15), procureur général des lazaristes. Une certaine intimité s'établit entre eux et l'on en vint bientôt aux confidences. M. Etienne fut touché de compassion pour le sort de cet artiste, dont la vie s'était déroulée au milieu de déboires continuels et que les sacrifices de l'heure présente jetaient dans un profond abattement. Aussi, un jour, après une de ces conversations de cœur à cœur, M. Etienne lui dit, d'une voix émue et attristée : « Venez donc demander l'hospitalité aux fils de Saint-Vincent-de-Paul ; ils vous recevront à bras ouverts. Débarrassé des soucis matériels de la vie, vous pourrez suivre vos goûts et vous livrer tout entier à ces nobles occupations qui ont été la seule joie de votre existence ». Carbonnier ne répondit pas : un combat se livrait dans son âme ; et, comme son interlocuteur le priait de lui confier le motif de son hésitation, il répliqua qu'il désirait conserver sa liberté et ne songeait nullement à entrer dans la Congrégation de la Mission. M. Etienne se hâta de le rassurer sur le sens de sa proposition, ajoutant que les règlements lui interdissaient tout calcul, toute combinaison de cette nature : on le recevrait en ami ; il ne relèverait que de lui-même. Tout obstacle disparaissant, Carbonnier accepta avec gratitude cette offre désintéressée et se confondit en remerciements.

Le 28 novembre 1839 (16), il entra à la Maison-Mère des Lazaristes, rue de Sèvres, n° 95. Le supérieur général, M. Nozo, l'accueillit avec bienveillance et le conduisit dans le vaste atelier que M. Etienne venait de faire aménager pour lui, dans les dépendances du n° 93, à hauteur du réfectoire actuel : c'était une vaste

(15) Vie de M. Etienne, par un Prêtre de la Mission, (Paris, Gaume, 1881, in-8°).

(16) Registre des professions. (*Arch. des Lazaristes*).

Digitized by Google

marquise, bien éclairée, où rien n'avait été négligé pour en augmenter le confortable. Quelques mois se passèrent dans le silence et le travail : la vue de cet intérieur de communauté fit vibrer dans son âme des émotions qu'il n'avait jamais ressenties, et lui qui jadis s'était défendu d'entrer dans la Congrégation, sollicita, comme une faveur, de revêtir l'humble habit des frères coadjuteurs : ceci se passait à la fin de l'année 1840, d'autres disent en 1841. Le jour de la prise d'habit, il reçut le nom de *frère François* ; c'est celui que nous lui donnerons désormais. Un horizon nouveau va s'ouvrir pour lui, et, pendant plus de trente années, il consacrera son talent à orner sa maison de retraite, ou à peindre des sujets religieux pour les Missions d'Orient, spécialement pour la Chine.

S'il faut en croire les souvenirs, (d'ailleurs assez vagues) de ses contemporains, le frère François aurait peint, en 1840, l'*Apparition de la Vierge de la Médaille miraculeuse*. Lorsque l'artiste s'appliquait à représenter avec exactitude la Sainte Vierge, il vint consulter M. Aladel, directeur de la voyante, et lui demanda de quelle couleur devait être son voile. L'embarras du missionnaire fut grand, il ne se rappelait plus ce détail, et, comme il tenait à ce que la voyante, sœur Catherine Labouré, ne crût pas qu'il y attachait beaucoup d'importance, il lui écrivit. Tout en paraissant vouloir la prémunir contre les illusions du démon, il lui demandait de nouveau sous quel aspect la Sainte Vierge s'était montrée à elle. Sœur Catherine lui fit cette réponse : « Pour le moment, mon Père, il me serait impossible de me souvenir de tout ce que j'ai vu ; une seule particularité me reste : c'est que le voile de la Sainte Vierge était de couleur blanc aurore ». C'était la seule chose que M. Aladel désirait savoir pour son peintre ; précisément c'était aussi le seul fait que sœur Catherine eût en mémoire. Cette anecdote rapportée également à propos des tableaux commandés, en 1849,

Digitized by Google

par M. Aladel pour la chapelle des Filles de la Charité, rue du Bac (17), ne peut convenir aux deux : ceux-ci, dont on peut fixer la date avec certitude, ne sont pas du F. François ; l'autre, qui doit lui être attribué, ne porte ni date ni signature. Peut-être ont-ils été tous exécutés vers 1849.

Quoi qu'il en soit, le premier tableau du fr. François pour sa Congrégation nous paraît être le portrait de M. Jean-Gabriel Perboyre, qu'il peignit en 1842, à l'occasion de la notice que M. Etienne fit imprimer sur ce martyr (18). Un portrait de M. François-Régis Clet, martyrisé en Chine, qui parut à la même époque, doit lui être également attribué. Pour compléter la collection des supérieurs généraux qui orne aujourd'hui la sacristie, Frère François peignit sept portraits, d'après les toiles du XVIIIe siècle conservées alors au Grand Séminaire d'Amiens.

Au mois d'août 1843, M. Etienne devint supérieur général des Lazaristes : la chapelle, dont la première pierre avait été posée grâce à lui le 16 août 1826, était encore bien mue ; vers 1845, il entreprit, du côté du jardin, une construction nouvelle, où furent ménagés un vaste réfectoire, une salle d'oraison, un oratoire particulier, etc. En 1857, il fit élever l'aile parallèle au réfectoire, où se trouvent les salles de récréation des prêtres et des étudiants. Vers 1864, il fit reconstruire l'aile droite de la cour d'entrée, où sont disposés les différents parloirs et la salle des reliques, et en même temps ajouter des bas-côtés à la chapelle, devenue trop petite ; déjà, en 1854, il l'avait dotée d'un maître-autel monumental (19). Au Frère François fut réservé l'honneur de pourvoir à la décoration de la chapelle et de ces nouveaux bâtiments : voyons-le à l'œuvre.

---

(17) M. Aladel : *La Médaille miraculeuse*. (Paris, Dumoulin, 1878), p. 25.

(18) *Notice sur la vie et la mort de M. Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare, martyrisé en Chine le 11 septembre* 1840... Paris, Le Clère, 1842, in-8°.

(19) *Vie de M. Etienne*, p, 500.

Digitized by Google

En 1843, on trouve un *Saint François de Sales*, et un *Saint Vincent de Paul en présence de Dieu :* ce dernier sujet que le Frère François donna à la Communauté des Filles de la Charité, rue du Bac, et qu'il a depuis reproduit plusieurs fois, a été peint d'après les vêtements authentiques du saint, que l'on conserve à la maison-mère. Un peu plus tard, en 1848, il modifia ce premier type, en lui substituant un autre visage, d'après un plâtre moulé sur la figure du saint après sa mort. Enfin, sur ce deuxième type, en 1866, il tentera un nouvel essai en le revêtant d'un surplis et d'une étole. Ses divers portraits de saint Vincent se ramènent donc à trois modèles distincts. Puisque nous parlons de portraits, disons que le Frère François exécuta également ceux de *Louise de Marillac veuve Legras, de la duchesse d'Aiguillon, du cardinal de Bérulle, du cardinal Durazzo, d'Abelly, des Gondi, de Mgr de Quélen, de M. Etienne*, sans compter ceux de *M. Perboyre* et de *M. Clet* qu'il reprit d'après un autre idéal, lorsqu'ils eurent été déclarés vénérables.

En 1845, le Frère François peignit pour la salle d'oraison un *Saint Pierre délivré de prison,* et une *Apothéose de saint François de Sales* ; en 1848, il orna le réfectoire d'une *Multiplication des pains*, d'un *Jésus révélant à saint Joseph l'institution de l'Eucharistie*, et d'une *Apparition de N.-D. de la médaille miraculeuse*. La chapelle lui demanda plusieurs années ; de 1846 à 1850, il exécuta sept toiles : l'*Ascension*, la *Visitation*, le *Sermon sur la Montagne*, l'*Annonciation*, *Jésus au milieu des docteurs,* la *Présentation* et l'*Adoration des Mages*. Il y ajouta plus tard les *Œuvres de saint Vincent* et la *Consécration de saint Vincent avec ses deux familles à la Sainte Vierge ;* puis trois sujets pour la chapelle de la Passion : le *Prétoire de Pilate*, l'*Agonie de N.-S. au jardin de Gethsémani* et la *Crucifixion*. Signalons encore, dans le vestibule du réfectoire ou lavabo, *Saint Philippe baptisant l'eunuque ;* dans la salle des prêtres, la *Pénitence de saint Pierre*, l'*Extase*

Digitized by Google

de saint Paul, l'*Institution du chapelet* ; enfin à Gentilly, dans la maison de campagne des Lazaristes, une *Apothéose de saint Denis*, que le Frère François a exécutée en 1869, à l'âge de 82 ans, et qui paraît être son dernier tableau (20). Cette même année, M. Etienne fit disparaître l'atelier de l'artiste dans les constructions du n° 93, et lui substitua le petit réfectoire actuel.

Après avoir indiqué les principaux travaux du Frère François, reprenons le cours de son existence à l'avènement de M. Etienne. Dès son admission au nombre des frères coadjuteurs, notre artiste vit son sort privilégié soulever parmi eux des murmures d'envie et de jalousie. Sans cesse occupés par des travaux manuels, plus ou moins pénibles, ils ne pouvaient comprendre qu'un des leurs passât tout son temps à barbouiller des toiles, à crayonner du papier : n'était-ce pas une grave injustice de le laisser s'amuser à des bagatelles, tandis que des vieillards, courbés par l'âge, remplissaient l'office dont il aurait dû être chargé ? Pour faire taire ces reproches, le Frère François vint un jour trouver M. Etienne : « Mon Père, dit-il, on trouve que je ne fais rien dans la maison, que je ne mérite pas le pain que je mange. Je ne puis pas cependant m'exposer à perdre la souplesse de la main, en me livrant à de rudes travaux. Il y a un office que je puis remplir, donnez-le moi : « c'est l'entretien de la propreté dans les cabinets d'aisance ». On devine la surprise et l'admiration du supérieur général : néanmoins, pour ne pas contrister son protégé, il lui accorda l'objet de sa demande.

Durant quelque temps, le Frère François ne fut plus inquiété ; le 16 octobre 1849, il fut même admis à prononcer les vœux. Mais l'orage gronda de nouveau : non contents de regretter le temps qu'il perdait à ses occupations artistiques, alors qu'il y avait tant d'autres choses beaucoup plus utiles à faire dans la maison, certains frères s'en prirent à ses tableaux, dont ils ridicu-

(20) Bellier : *Dictionnaire des Artistes*.

Digitized by Google

lisèrent la signification ; d'amères critiques circulèrent sur son compte ; quelques malices fort mesquines furent essayées pour le mortifier. D'autre part, sa femme, qui était restée dans le monde après avoir promis d'entrer dans un couvent, se trouvait dans la misère ; elle lui écrivait pour lui faire connaître son dénûment et l'engager à reprendre sa liberté. Cette fois encore, M. Etienne apaisa la tempête, en accordant des secours à la femme Carbonnier ; la quittance (21) que nous allons reproduire nous révèlera en même temps la prudence du supérieur :

Je soussignée reconnais avoir reçu de M. Etienne, supérieur général des Lazaristes, la somme de mille francs, que ce don est une pure libéralité de sa part, reconnaissant que je n'y avais aucun droit et que j'en suis redevable à sa charité, qui a voulu par là me procurer les moyens d'améliorer ma triste position et de me créer une existence honorable. Paris le 28 septembre 1853.

Cœlina f. CARBONNIER.

Il faut croire que le calme ne fut pas de longue durée, malgré toute l'estime et la bienveillance dont M. Etienne entourait le Frère François : la persécution reprit plus acerbe que jamais, au point que celui-ci perdit patience. Il en vint à consulter des avocats, voulant obtenir la démission de ses vœux et se faire payer ses tableaux : la réflexion, non moins que le souvenir des bontés de M. Etienne, lui donna bientôt du regret d'une pareille démarche. Comment oserait-il attrister un père qui lui avait toujours témoigné tant d'affection ? pourquoi le rendre responsable des tracasseries de quelques membres de la communauté ? Aussi, le 8 mai 1856, essaya-t-il de réparer ce moment d'égarement, qui avait failli être si grave de conséquences : il adressa à M. Etienne la lettre suivante (22) :

---

(21) *Arch. des Lazaristes.*

(22) *Ibidem.*

Digitized by Google

Monsieur et très honoré Père,

Votre bénédiction, s'il vous plaît. Mon cœur a besoin de vous dire un mot ; ce n'est pas pour obtenir votre ancienne bienveillance pour moi ; je sais, à n'en pas douter maintenant, que toujours vous m'avez porté beaucoup d'intérêt, mais c'est une satisfaction légitime que je veux me donner et vous donner, je pense.

Je déplore ce qui s'est passé pour le fond et à cause de la publicité. Je regrette vivement de vous avoir fait de la peine ; j'ai fait de la peine à un véritable Père. Par la grâce de Dieu, j'ai reconnu que j'avais fait fausse route. Je sais que j'ai agi librement en me donnant, par des obligations contractées envers Dieu, à la Congrégation, en lui donnant ma vie et mon travail, et que je reconnais que je n'avais et que je ne puis avoir à l'avenir aucun droit de justice à recevoir un salaire, pas plus que les autres missionnaires : je n'avais droit qu'à votre charité et j'avais confondu, Monsieur et très honoré Père, dans ce que j'exigeais, la justice et la charité. Quant à votre charité et à votre paternité, j'ose y compter plus que jamais ; vous pouvez compter aussi qu'à l'avenir je tâcherai de me montrer fils digne et dévoué de saint Vincent, et par conséquent de son vénérable successeur.

Je vous prie d'agréer, avec votre indulgence de Père, l'expression sincère et libre de ces sentiments dans lesquels je suis en N. S. et sa Mère immaculée,

Monsieur et très honoré Père,
Votre très humble, très obéissant et très reconnaissant serviteur et enfant,

Frère François.

Heureux de ce dénouement, M. Etienne oublia tout, pardonna tout ; il veilla même de près à ce que le Frère François ne fût plus inquiété.

Comme l'atelier avait une température glaciale, dangereuse pour un vieillard, pendant l'hiver, il donna l'ordre d'y installer un poêle. Ainsi, pendant quelques années, l'artiste vécut en paix, partageant son temps entre les exercices de la communauté et le travail.

En 1869, l'atelier où le Frère François travaillait depuis environ trente ans, fut supprimé : par une délicatesse louable, on lui en ménagea un autre sur l'emplacement actuel des serres. Déjà, les incommodités de l'âge com-

Digitized by Google

mençaient à se faire sentir ; néanmoins, à 84 ans, il parlait de retoucher certains tableaux. On eut soin de l'en dissuader, bien que son pinceau fût encore plein de fermeté et de vigueur. Une infirmité, contractée dans les efforts exigés par son travail, l'obligea à se retirer à l'infirmerie ; là encore, M. Etienne se montra plein de bienveillance, et, pour ne pas attrister le vieil artiste, en le privant de ses distractions favorites, il fit transformer l'étage supérieur de l'infirmerie en atelier de peinture. Mais la vue s'affaiblit tellement chez le Frère François qu'il dut renoncer à tenir le crayon et la palette. Bientôt, un mal incurable le retint sur son lit de douleur et, après quelques mois de souffrances, il s'éteignit paisiblement, le 20 mars 1873, à l'âge de 86 ans. Quelques heures après qu'il eut rendu le dernier soupir, il fut photographié sur sa couche funèbre, les mains jointes et tenant son crucifix et son chapelet (23). Le lendemain, après les obsèques solennelles, son corps fut déposé dans les caveaux de la Congrégation de la Mission, au cimetière Montparnasse.

Peu de jours après, avec le souvenir mortuaire, une demande de renseignements sur la jeunesse du Frère François était adressée à sa femme, qui vivait retirée au couvent de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, paroisse Saint-Barnabé, à Marseille. Le 4 avril 1873, elle envoya une notice de cinq pages, avec la lettre suivante (24) :

Monsieur, c'est avec une douloureuse émotion et un sentiment de vive reconnaissance que j'ai reçu l'image aimée et vénérée de celui qui fut pour moi l'ami le plus sincère. Dieu en m'envoyant cette nouvelle douleur, a voulu que sa justice soit accompagnée de sa miséricorde : ainsi la divine providence en a toujours agi avec moi. C'est une grande consolation pour mon cœur ulcéré de penser que moi, chétive créature, je puis apporter quelque lumière favorable à l'œuvre que vous vous proposez. Aussi, Monsieur, en me demandant un service, c'est

(23) *Ibid.* — Son acte de décès à la mairie du VI[e] arrondissement le déclare célibataire.

(24) *Ibidem.*

Digitized by Google

moi qui suis votre obligée pour l'honneur que vous me faites. Malheureusement, ce cher défunt était peu communicatif, absorbé par son art.; il lisait beaucoup afin de s'inspirer de nobles sujets. J'ai donc peu de faits saillants, sa vie étant une longue suite de bonté, de générosité. Enfin j'ai recueilli dans ma mémoire, et rendant hommage à sa vertu, je n'ai fait qu'accomplir un devoir bien doux à mon cœur.

Je comprends toute l'imperfection de mon récit et je le répète, Monsieur, si j'ai fait allusion à une autre personne, ce n'est que pour mieux faire ressortir ses vertus et vous le faire connaître dans toute sa perfection.

Je vous remercie, Monsieur, de vouloir bien prier pour moi ; j'unirai mes prières pour vous à celles que le bon frère fera dans le Ciel pour sa chère congrégation. Je crains bien d'être forcée un jour de rendre compte à Dieu de l'estime que vous voulez bien me témoigner, moi qui en suis si indigne ; dès aujourd'hui j'en demande très humblement pardon. Recevez, Monsieur, etc... — V^e^ C. Antoinette (25).

***

Après avoir exposé les derniers souvenirs qui se rattachent à François-Casimir Carbonnier, il nous reste à préciser l'impression qui se dégage de l'examen de ses tableaux. Il excellait dans le portrait, dessinait avec beaucoup de grâce et de netteté ; mais que faut-il penser de ses tableaux d'histoire ou d'art chrétien qui subsistent encore ?

N'oublions pas qu'il est l'élève de David, surtout d'Ingres : après cette première formation dont sa jeunesse a reçu facilement l'empreinte, il néglige presque totalement ce genre durant les vingt-deux années qu'il passe en Angleterre : là pourtant, il admire Constable, Haydon, Eastlake ; il assiste à cette révolution qui s'opère lentement dans l'art anglais et qui aboutira au préraphaélisme. Il part avant l'arrivée de Madox Brown ; et, s'il était resté à Londres, il eût été l'émule d'Holman Hunt et d'Alma Tadema.

---

(25) Sur l'original, la lettre C forme charge sur le signe V^e^ : quant au prénom Antoinette, c'est sans doute un changement effectué à la suite de l'entrée au couvent.

Digitized by Google

A l'exemple de David et d'Ingres, Carbonnier dessine avec pureté et correction : c'est là sa principale qualité. D'autre part, sa composition manque d'ensemble ; la perspective est loin d'être parfaite ; il ne sait pas faire mouvoir ses personnages. L'artiste religieux, disait-il, doit imiter le prédicateur, préparer ses œuvres dans la prière et la méditation. Fra Angelico peignait ses Christ, à genoux, les yeux pleins de larmes ; Carbonnier composait ses sujets aux pieds de l'autel. « Il a peint sa belle âme dans ses tableaux », disait un jour le cardinal Morlot, en examinant ses œuvres. « Il faut être un saint pour concevoir de telles scènes », ajoutait une autre fois ce même prélat, en regardant le *Jésus révélant à saint Joseph l'institution de l'Eucharistie.*

Certes, Carbonnier avait l'intellectualité du sujet : il choisit des scènes un peu compliquées, où l'esprit a autant à saisir que les yeux, où la curiosité est piquée, la mémoire mise en jeu, l'émotion excitée par une histoire muette. A son avis, le pinceau est fait pour écrire, raconter et instruire, non simplement pour montrer. Qu'on regarde son *Saint Vincent de Paul* ou bien *le Ciel et la Terre unis par l'église de Rome, l'Extase de saint Paul,* ou *la Consécration de saint Vincent à la Vierge,* ou encore *les Œuvres de saint Vincent,* on n'aura pas de peine à se convaincre combien cette assertion est exacte. Bien plus, sa mysticité devient parfois un défaut, et l'on a de la peine à le suivre dans les hautes sphères où son sprit plane librement.

D'ordinaire, la ligne d'horizon se trouve placée très haut, chez Carbonnier ; le ciel manque la plupart du temps ; et la pensée, ne pouvant se perdre dans l'espace vide, ni s'égarer en des lointains enchanteurs, revient se fixer sur les physionomies qu'elle scrute davantage : ainsi, *le Sermon sur la Montagne, l'Adoration des Mages, l'Ascension,* etc. La pensée a d'ailleurs de quoi s'occuper : les accessoires abondent, remplis-

Digitized by Google

sent tous les coins, encombrent le premier plan : feuilles, fleurs, étoffes chiffonnées, bronzes, les moindres détails sont rendus avec un soin et souvent une sécheresse qui leur donnent une grande importance. Voyez la luxuriante végétation qui se déroule autour du *Saint Philippe baptisant l'eunuque* : volontiers, on se précipiterait pour cueillir un bouquet de ces plantes exotiques, respirer leurs parfums, admirer leurs brillantes couleurs. Passez devant le brasier qui réchauffe la Sainte Famille, dans l'*Adoration des Mages*, où vous sentez presque la chaleur de ces tisons, à moitié consumés, et vous vous arrêtez sur le groupe. Examinez la *Pénitence de saint Pierre* : le coq nous rappelle la faute de l'apôtre ; les clefs, son pouvoir ; l'escalier, le Ciel où il est chargé de nous conduire Ainsi, dans chaque tableau, tous les détails parlent et nous ramènent au sujet principal.

Dans nos compositions françaises, le personnage principal est placé habituellement au milieu ; les précautions sont prises pour qu'on le voie tout entier : tel n'est pas toujours le procédé de Carbonnier. Son crayon saisit tout ce qu'il trouve dans un cadre donné. Peu importe qu'au bas de la toile une tête apparaisse, dont on ne voit pas le corps, qu'une poitrine soit coupée longitudinalement par le milieu, ou qu'une main se tende, sans qu'on sache si son possesseur est un homme ou une femme. L'impression de vie prise sur le fait n'en est que mieux rendue. Voyez la *Mort de saint Vincent* : plusieurs personnages vous tournent le dos, et encore n'en voit-on que le haut du corps ; mais on les reconnaît à la coupe de leurs cheveux, à la direction de leurs épaules ; on vous dira que l'artiste a voulu peindre tel et tel de ses contemporains et l'on met facilement des noms sur ces silhouettes, à peine marquées.

Les mêmes remarques se retrouvent dans *l'Extase de saint Paul*, dans *l'Ascension*, dans *Jésus au milieu des docteurs*. On dirait des photographies rognées avec des ciseaux pour entrer dans un cadre trop petit.

Digitized by Google

En résumé, la composition de Carbonnier est pleine de pittoresque et d'originalité ; on sent qu'il a longtemps habité l'Angleterre. L'influence de ce séjour se fait surtout sentir dans sa couleur. Au lieu d'imiter l'uniformité jaunâtre de David ou le ton froid d'Ingres, Carbonnier a préféré l'idée anglaise que la couleur doit être éclatante, *bright colour*. Frappé de la fatigante monotonie des teintes neutres, il a voulu réagir, a cherché des procédés nouveaux et, dans sa légitime horreur pour le bitume, s'est abandonné à une véritable orgie de colorations, surtout pour ses anges. Exagérée dans quelques tableaux peints à son retour de Londres, cette tendance s'est rapidement adoucie au contact du goût français. Ainsi, Carbonnier a gardé un coloris chaud, brillant, plein de vigueur et de hardiesse, sans aller jusqu'à cette « cacographie » aveuglante que l'on a pu observer aux Expositions de 1855 et de 1867. Il a su éviter cet étourdissant tapage de couleurs, où l'on ne trouvait pas une nuance, partout des tons francs, mis côte à côte avec une barbarie sans exemple, des bleus et des verts, des violets et des jaunes, du rouge et du rose, placés au hasard le plus souvent.

Il s'est arrêté sur le bord du précipice juste à temps ; il a gardé les avantages du coloris anglais, sans en prendre les défauts. Son coloris ressemble à un rayon de soleil, tombant après une pluie d'orage sur la campagne encore humide : les tons y sont francs, nets, sans pourtant jurer entre eux. Enfin, sa facture est large, souple, facile ; elle recouvre le tâtonnement des premières couches, dissimule l'exécution d'une façon merveileuse et donne l'illusion de l'image qu'on façon merveilleuse et donne l'illusion de l'image qu'on regarde dans un miroir.

Réservé dans tout son extérieur, Carbonnier parlait peu, jamais de lui-même. S'agissait-il des années qu'il avait passées en Angleterre, à Paris, on n'en tirait que des monosyllabes. Son nom de famille demeura même un mystère et beaucoup ne le connurent qu'après sa

Digitized by Google

mort, par le Nécrologe. D'une discrétion parfaite sur tout ce qui le touchait, il était intarissable lorsqu'il s'agissait d'art, de peinture, de tableaux. Quelqu'un venait-il le visiter, il s'emparait de lui : « Voyez cette composition ; quelle tête expressive, quelle touche délicate, ferme et assurée ! Et cette draperie, quel fini, quel moelleux ! Voyez cette harmonie de nuances, cette chair ! Que dites-vous de ce coloris ? Cette esquisse, n'est-elle pas pure et précise ? Elle ne m'a coûté cependant que quelques heures. Voyez ce portrait, comme il est ressemblant ; mettez-vous ici à ma place, vous jugerez mieux, vous serez au point. » Le visiteur avait-il l'air d'émettre un doute, une apparence de critique, l'artiste se redressait, son regard, si vif d'ailleurs, s'enflammait : « Monsieur, disait-il, avez-vous étudié la peinture ? Avez-vous été en Angleterre ? J'ai étudié, moi ; ce détail est parfait, cette physionomie est heureuse, expressive, finement dessinée ; cette attitude que vous trouvez forcée est imitée de David ; cette chair que vous trouvez terne, c'est le coloris d'Ingres ! » Sa parole éclatait alors comme un ouragan. A l'exemple de tous les peintres, il jouissait à un très haut degré de l'infaillibilité artistique ; celle du bon goût et de la justesse.

C'est dans ces moments d'emportement que Frère François saisissait un Rubens, un Raphaël, en faisait une amère critique. Les observations, justes parfois, faites d'ailleurs par d'autres encore plus entendus que lui-même, avaient le tort d'être l'effet d'une susceptibilité blessée et d'être faites devant des hommes qui ne supposaient même pas qu'on pût critiquer certaines fautes de Raphaël, de Rubens ou de Van Dyck. Orgueil fou, disent les uns, talent jaloux, disent les autres avec plus de justesse. Ce que Frère François ne pouvait souffrir dans l'école de la Renaissance et dans l'école actuelle, c'était le culte du nu, cette recherche exclusive de l'anatomie et de tout ce qui peut faire

Digitized by Google

ressortir la beauté plastique du corps, à la satisfaction des sens.

A la fin de sa vie, le Frère François était un peu considéré comme un vieillard radoteur. Un jour, raconte un de ses amis, il causait de peinture dans un groupe et parlait d'un tableau célèbre ; mais son interlocuteur ne le connaissait pas. Vite, il monte pour chercher un petit croquis qu'il en avait dans ses cartons : en attendant, il passe une liasse de dessins à ses auditeurs, puis, avant qu'on ait eu le temps de les regarder, il les enferme de nouveau. C'était assez pour piquer la curiosité et exciter le désir de voir ces sujets. Pendant que l'artiste cherchait son croquis et tournait le dos, on reprit lestement les dessins suspects ; il y avait quelques nudités, mais rien de choquant ni de messéant. Ce fait montre combien il avait horreur des nudités et comme ce sentiment était enraciné chez lui, même au déclin de la vie quand on le traitait de radoteur.

Peintre de portrait et d'histoire, François-Casimir Carbonnier eut un beau talent, heureux mélange d'art français et d'art anglais ; il n'eut pas assez de génie, pour éviter l'écueil où le poussèrent les leçons d'Ingres dans la composition. Bon coloriste, il sacrifia trop à la ligne, aux dépens parfois de la vérité anatomique. Excellent dessinateur de morceau, il ne cultiva pas assez la perspective, pour jeter de l'air autour de ses personnages. Son œuvre, disséminée dans les maisons particulières de Londres ou des environs, est impossible à cataloguer, pas plus que ses travaux pour les Missions ; nous serons plus heureux pour dresser la liste des travaux qu'il a exécutés pour sa Congrégation, à Paris. En voici l'énumération :

Digitized by Google

L'Œuvre du Peintre

1. *Mort d'Abel.*

Dessin d'après un tableau conservé à Beauvais.

2. *La Prière.*

Toile peinte vers 1828 pour la chapelle d'Espagne, à Londres. C'est une immense allégorie mystique.

3. *La Naissance de la Reine du Ciel.*

Toile indiquée par Bellier de la Chavignerie (*Dictionn. des artistes*), mais que nous n'avons pu retrouver à l'église de la maison mère des Lazaristes.

4. *La Présentation.*

Toile signée : *Frater Franciscus Cong* Miss* pinxit.* 1850. Exécutée pour la même église et placée dans la tribune de gauche. (H. : 3m25 ; l. 2m60).

A droite, sur un trône élevé avec baldaquin et draperies, le grand prêtre se baisse et tend les bras vers Marie ; il a à ses côtés deux jeunes lévites tenant un cierge allumé. Au milieu, Marie enfant, vêtue d'une robe mauve et d'un manteau bleu avec un voile blanc et une couronne de roses sur la tête gravit les degrès ; elle a les mains jointes. Sur le devant, à gauche, on voit un homme agenouillé ; à droite, une femme prosternée avec une petit enfant. Au second plan, à droite, on voit un homme ; au milieu, un homme et une femme. Dans le ciel planent au-dessus de Marie deux anges en admiration ; dans le coin gauche deux anges tenant des instruments de musique et deux chérubins.

5. *L'Annonciation.*

Toile exécutée en 1828 pour la chapelle française à Londres.

6. *L'Annonciation.*

Toile signée : *Frater Franciscus Cong. pinxit* 1847. Exécutée pour l'église de la maison-mère des Prêtres de la Mission, rue de Sèvres, 95, à Paris, où elle se trouve actuellement dans la tribune de gauche. (Hauteur : 3m25 ; largeur : 2m60).

Au milieu, Marie, en robe rouge et manteau bleu, est agenouillée devant un prie-Dieu, une main sur la poitrine,

Digitized by Google

l'autre retombant vers la terre ; au-dessus de sa tête, la colombe symbolique projette sur sa tête un faisceau de rayons lumineux. A droite, debout sur un nuage, un ange parle à Marie et lui montrant du doigt l'Esprit-Saint figuré par la colombe, semble lui dire : *Virtus Altissimi obumbrabit tibi.* A gauche, dans le bas, on voit un panier à ouvrage, des oiseaux et une chaise ; plus haut, deux chérubins et un ange, dans un groupe de nuages.

7. *Visitation.*

Toile signée : *Frater Franciscus Congl° Missl° 1846.* Exécutés pour la même église et placée dans la même tribune (H. : 3m25 ; l. : 2m60).

Au milieu, Marie, en extase, vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu, gravit un escalier et serre la main d'Elisabeth qui descend à sa rencontre. Au second plan, à gauche, un vieillard apparaît dans le vestibule de la maison ; à droite, un paysage montagneux, et plus haut un ange, muni d'une palette et d'un pinceau, écrit le *Magnificat* sur un cartouche que soutient un autre ange.

8. *Adoration des Mages.*

Toile signée ; *Frater Franciscus Congl° Missl° pinxit 1850.* Exécutée pour la même église et placée dans la tribune de droite, (H. ; 3m25 ; l. : 2m60).

Saint Joseph, nimbé, est debout à gauche à l'entrée d'une caverne. En avant, Marie est assise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus bénissant ; les deux têtes sont auréolées ; aux pieds de Jésus se prosterne un mage qui dépose sa couronne à terre ; les deux autres mages le suivent de près et se tiennent debout. A droite, près d'un rocher, un âne et un bœuf, sur lesquels plane un ange. Sur le devant, un brasier qui fnit, et au fond une foule de curieux.

9. *Jésus au milieu des docteurs.*

Toile signée : *Frater Franciscus Congl° Missl° pinxit 1849.* Exécutée pour la même église, et placée dans la même tribune. (H. ; 3m25 ; l. : 2m60).

Vêtu d'une tunique blanche serrée à la taille par une ceinture, Jésus est debout au milieu ; il parle et lève sa main droite vers le ciel. Autour de lui, en des postures diverses, dix-huit docteurs l'écoutent tenant pour la plupart des tablettes ou des parchemins roulés où l'on aperçoit des caractères hébraïques. A gauche, dans une longue galerie, on voit Joseph et Marie qui arrivent ; plus haut deux anges semblent les précéder. A droite, un baldaquin à draperies rouges.

Digitized by Google

10. *Jésus revèle à saint Joseph l'institution de l'Eucharistie.*

Carton signé : *Frater Franciscus Congᵉ Missᵉ pinxit 1848.* Exécuté pour le réfectoire de la maison-mère des Lazaristes, et placée à droite, sur le mur opposé à l'entrée. (H. : 2ᵐ435 ; l. : 1ᵐ315).

Debout, à gauche, la tête auréolée, vêtu d'une tunique jaunâtre. Jésus montre de sa main droite les grappes suspendues à une vigne, près de lui ; il passe sa main gauche sous le bras de saint Joseph qui serre contre sa poitrine, dans son manteau, une gerbe de blé : ce dernier vêtu d'une tunique jaune et d'un manteau rouge, a la tête nimbée. A gauche, sur une pierre, avec la signature on lit : *Frumentum electorum et vinum germinans virgines, Zach.*

En haut, quoique le chassis soit rectangulaire, le sujet est délimité par un plein cintre de couleur sombre.

11. *Multiplication des pains.*

Toile signée : *Frère François pinxit 1848.* Exécutée pour le réfectoire de la maison-mère des Lazaristes, et placée au milieu, sur le mur opposé à l'entrée. (H. : 2ᵐ165 ; l. : 3ᵐ165).

Vêtu d'une robe rouge et d'un manteau ocre, debout au milieu, Jésus bénit un poisson qu'il tient sur une assiette dans sa main gauche. A droite du sujet, un homme s'apprête à le recevoir, tandis qu'un autre assis à terre possède déjà un morceau de poisson ; dans le fond, on voit un lac sur lequel se balance un vaisseau, tandis qu'à la rive trois personnages, dont un porte un poisson sous le bras, forment un groupe isolé. Derrière Jésus, trois enfants s'amusent sur l'herbe, A gauche un homme contemple dans son assiette un morceau de poisson et un pain, tandis qu'un autre, agenouillé, les mains jointes, semble attendre avec impatience que Jésus pense à lui ; plus loin un ange porte trois pains.

12. *Sermon sur la montagne.*

Toile signée : *Frater Franciscus, 1846.* Exécutée pour l'église de la maison-mère des Lazaristes, et placée aujourd'hui dans la tribune de droite. (H. : 3ᵐ25 ; l. : 2ᵐ60).

Vêtu d'une robe rouge et d'un manteau rejeté en arrière, Jésus est assis sur un rocher, les bras étendus : autour de lui en des postures diverses, les apôtres et la foule ont pris place. Un olivier se dresse à droite, tandis qu'un rocher couvert de curieux lui sert de pendant à gauche.

Digitized by Google

13. *Prière de N.-S. au jardin de Gethsémani.*

Toile signée : *F. François lazariste pinxit* 1863. (H. : 0m925 : l. : 0m725). Placée actuellement dans la chambre de M. Desmaresceaux, à la maison-mère des Lazaristes.

A droite, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu, Jésus s'affaisse et tombe à genoux, laissant échapper de son front et de ses mains une sueur de sang ; un ange, en robe blanche, le prend sous le bras pour le soutenir tandis qu'un autre, tenant dans ses mains un calice et une croix, fait la génuflexion devant lui, à gauche du sujet ; plus loin à la colonne de la flagellation d'où pend un fouet, un troisième ange porte une lance et un roseau avec une éponge à l'extrémité. Sur le devant, à terre, des clous, un marteau, des tenailles et des dés ; au fond, une échelle au sommet de laquelle est perché un coq. Le ciel très sombre n'est éclairé que par un croissant de la lune, au coin droit.

14. *Prière de N. S. au jardin de Gethsemani.*

Toile cintrée du haut, non signée, avec une bordure d'ornementation, large de 0m22 qui rétrécit le sujet. (H. : 3m39 ; l. : 2m04). Exécutuée pour la chapelle de la Passion dans l'église de la maison-mère des Lazaristes, et placée sur la paroi de droite, face au vitrail.

Le sujet est le même que celui du tableau précédent avec quelques variantes dans les accessoires : ainsi, sur le devant, près des clous on voit 30 deniers ; la colonne de la flagellation est remplacée par une croix ; la lance et le roseau sont dans les mains d'un soldat ; au second plan à droite, un enfant se réchauffe devant un brasier.

15. *Le Prétoire de Pilate.*

Vitrail cintré du haut, exécuté pour ladite chapelle de la Passion, sur les dessins du fr. François ; on lit au bas : *Frater Franciscus Congne. Missne. invt.* 1853. (H. : 3m39 ; l. : 2m04).

Au milieu, sur un trône, Jésus est assis, les mains liées, les yeux bandés, couronné d'épines, un manteau écarlate jeté sur ses épaules nues ; devant lui sont agenouillées une femme et un soldat qui semblent lui dire en ricanant : *Ave rex Judœrum* ; le regard du soldat plein de méchanceté et de sarcasme est vraiment étrange. A gauche, une femme qui paraît être Marie, et dont le visage est plein de tristesse se tient debout, les mains jointes. Dans le fond, neuf soldats romains, armés de leurs lances, s'amusent du spectacle.

Digitized by Google

16. *Le Christ en croix.*

Toile, cintrée du haut avec une bordure d'ornementation, large de 0m08 qui limite le sujet, et au bas de laquelle on lit : *Caro cibus, Sanguis potus.* Exécutée pour l'autel de la Passion, dans l'église des Lazaristes, où on la voit présentement. (H. : 3m39 ; l. : 2m04).

Au milieu, le Christ mourant sur la croix ; à terre, un calice renversé, une patène, un amas de sang et l'inscription : ***Sanguis meus vere est potus.*** A droite, Marie debout, et une femme agenouillée à côté d'elle ; à gauche un groupe composé de deux personnages, l'un debout, l'autre à genoux. Dans le ciel, deux anges dont l'un tient un glaive ; au fond, la silhouette de Jérusalem.

17-20. *Attributs de la Passion.*

Quatre panneaux sur toile, encastrés dans les nervures à plein cintre de ladite chapelle de la Passion et disposés en forme de croix. (H. : 1m41 ; l. : 0m67).

Le premier représente un ange debout tenant la couronne d'épines et les clous, avec cette devise au bas : ***Et inclinato capite emisit spiritum.***

Le second à gauche, vers l'autel, représente un ange debout tenant deux fouets, avec cette devise au bas : ***Veste purpurea circumdederunt eum.***

Le premier à droite représente un ange tenant une échelle, avec cette devise au bas : ***Pro omnibus mortuus est Christus.***

Le second à droite, vers l'autel, représente un ange tenant la lance et le roseau, avec cette devise au bas : ***Factus in agonia prolixius orabat.***

21. *Sainte-Face.*

Toile carrée, formant clé de voute et posée à l'intersection des quatre précédentes, dans la même chapelle de la Passion. (H. : 0m67). Le type connu de la Sainte-Face de N. S., sur un voile noué aux deux angles supérieurs, y est représenté en losange sur un fond sombre.

20. *L'Ascension.*

Toile exécutée pour l'église de la maison-mère des Lazaristes, et placée actuellement dans la tribune de droite. (H. : 3m21 ; l. : 2m58).

Vêtu d'une robe rouge et d'un manteau bleu, Jésus s'élève vers le ciel, les bras ouverts : plus haut, trois anges dont un à droite et deux à gauche. Au bas une foule compacte, dont les regards suivent le Christ ; Marie s'y voit à gauche.

Digitized by Google

21. ***Les Dons du Saint-Esprit.***

Toile exécutée en 1828, pour la chapelle française à Londres.

22. ***Cœur de Jésus.***

Toile ronde d'un mètre de diamètre, signée : *fr. François pinxit 1861*, et placée actuellement dans le salon des évêques, à la maison-mère des Lazaristes.

Au milieu, un cœur blessé, surmonté d'une croix et d'une flamme, est entouré d'une couronne d'épines. Plus bas, à droite, saint Louis en manteau bleu fleurdelisé, bordé d'hermine, suivi de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul en habits d'église ; à gauche, huit chérubins.

23. ***Cœur de Marie.***

Toile ronde d'un mètre de diamètre, servant de pendant à la précédente, signée : *fr. François pinxit 1861*, et placée aujourd'hui dans le salon des évêques ou salon rouge, à la maison-mère des Lazaristes.

Au milieu, un cœur surmonté d'un lis et entouré d'une couronne de roses blanches, est percé d'un glaive par un ange immense, couronné d'oranger qui se voit au premier plan ; à gauche, un autre ange, plus petit en adoration ; un chérubin plane sous le nuage qui porte le cœur. Du ciel très sombre et nuageux part un éclair, à la faveur duquel on aperçoit dans le lointain le calvaire et la croix.

24. ***Marie, reine des martyrs.***

Panneau en bois, signé : *F. François pinxit 1860* ; placé actuellement, dans une chambre du premier étage (n° 8) de la maison-mère des Lazaristes. (H. : 1^{m}95 ; l. : 1^{m}39). Vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu, avec une double couronne de roses et de diamants, d'où s'échappe en flottant un voile couleur aurore, Marie est assise sur un nuage, les bras ouverts, les pieds reposant sur deux chérubins ; autour d'elle cinq chérubins dont deux à gauche et trois à droite ; plus haut, un ange tenant le calice, deux croix et deux palmes ; à droite, un autre ange tenant un fouet et le roseau de la Passion, dans le lointain, la ville de Jérusalem, en avant de laquelle on distingue le Golgotha, où Jésus mourant est assisté de Marie et de saint Jean. Draperies aux angles supérieurs.

25. ***Apparition de la Médaille miraculeuse.***

Toile, non signée, exécutée vers 1840, et placée actuellement dans l'oratoire de la salle d'oraison, à la maison-

Digitized by Google

mère des Lazaristes. (H. : 1m41 ; l. : 1m12). Vêtue d'une robe blanche et d'un manteau bleu avec un voile aurore flottant autour de la tête. Marie repose sur un globe et écrase la tête du serpent ; de la paume de ses mains étendues s'échappent des faisceaux de rayons ; la tête est tournée de trois-quarts à gauche. Au-dessus, sur une banderole semi-circulaire, sommée du revers de la médaille miraculeuse , on lit : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous* ; autour de la banderole, vingt-trois chérubins sont dispersés dans les nuages.

Ce tableau fut peint sur les indications de sœur Catherine Labouré, la voyante de cette apparition. (Cf. M. Aladel : *La Médaille miraculeuse*) ; lorsqu'il en fut arrivé à dessiner le voile, fr. François ne se souvint plus de sa forme et de sa couleur ; il dut demander une nouvelle séance à sœur Catherine, et plus tard, il racontait à ses contemporains que celle-ci lui déclara avoir oublié tous les détails de la vision, à l'exception de ceux du voile.

26. *Apparition de la Médaille miraculeuse.*

Carton bitumé au revers, monté sur châssis, signé : *Fr. Franciscus Cong. Miss. pinxit 1848.* Exécuté pour le réfectoire de la maison-mère des Lazaristes, et placé à gauche, sur le mur opposé à l'entrée.

Le sujet est traité de la même façon que le précédent sauf quelques variations de détail : les rayons partent ici du revers de la main, et les pieds reposent sur des nuages ; les chérubins sont supprimés ; enfin le sujet est limité à la partie supérieure dans un plein cintre de couleur sombre.

27-28. *Saint Jacques et saint Jean l'Evangéliste.*

Toiles en grisaille, exécutées vers 1828, pour la chapelle d'Espagne à Londres.

29. *Saint Michel terrassant le démon.*

Toile dont la destination est inconnue et qui paraît avoir été exécutée pour les missions d'Orient. M. Chinchon, prêtre de la Mission, s'extasiait devant ce tableau qui venait d'être terminé : « Mais, disait-il, à l'artiste, vous avez fait le diable trop beau. — S'il n'était pas si beau, répliqua fr. François, il ne séduirait pas les pauvres humains : n'était-ce pas le plus brillant des séraphins, le Lucifer ? »

Digitized by Google

30. *Pénitence de saint Pierre.*

Toile signée : *Peint à Paris par le fr. François lazariste, 1860.* Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans la salle de récréation des prêtres. (H. : 1m85 ; l. : 1m405).

Vêtu d'une robe verte et d'un manteau jaunâtre, la tête nue, les mains jointes, saint Pierre est assis ; il semble pleurer, malgré l'aspect bronzé de son visage. A droite, des rochers au pied desquels chante un coq. A gauche, un escalier de pierres brutes sur lequel est jeté un trousseau de clés ; plus haut, un ange semble offrir à Dieu les regrets de l'apôtre repentant.

31. *Saint Pierre délivré de prison par l'ange.*

Toile signée. *Frater Franciscus faciebat 1845.* Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans la salle d'oraison à côté de la porte d'entrée, en venant de l'église ; cintrée du haut. (H. : 1m75 ; l. : 1m20).

Vêtu d'une robe jaune et d'un manteau bleu, Pierre est assis, écoutant l'ange qui vient lui rendre la liberté. A droite et à gauche du prisonnier, deux soldats endormis tiennent les extrémités des chaînes tombées de ses mains. Le cachot est pris dans une voûte de pierre, dont le devant tout entier est fermé par une grille à barreaux croisés.

32. *Saint Paul : Cor Paul erat cor Christi.*

Toile signée : *F. François pinxit 1854.* Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans la salle de récréation des prêtres. (H. : 1m46 ; l. : 1m14).

En tunique verte et manteau rouge, vu à mi-corps, de dos, la tête de trois-quarts, saint Paul lève les bras vers le cœur de Jésus, couronné d'épines et surmonté d'une croix. En bas, deux anges, un de chaque côté de l'apôtre ; en haut, deux autres, dont l'un joue de la harpe, l'autre tient un crucifix et une palme.

33. *Saint Philippe.*

Toile signée : *F. François lazariste pinxit, 1859.* Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans le vestibule du réfectoire ou salle du lavabo. (H. : 2m20 ; l. : 3m16).

Debout dans une mare, saint Philippe verse de l'eau, avec une coquille, sur la tête de l'eunuque qui vient de s'incliner sur la rive, un genou à terre, les mains jointes : on distingue fort bien les gouttes d'eau glissant sur la peau huileuse et noire du néophyte ; avant la cérémonie, ce dernier a jeté son turban, ses vêtements et ses

Digitized by Google

babouches sur un buisson ; plus loin, vers la droite, on aperçoit un char à deux chevaux tenus en laisse par un nègre. A gauche, un ange descend du ciel sur un nuage ; au-dessus, bon nombre de plantes exotiques, rendues avec une fraîcheur, une vivacité et un naturel remarquables ; dans le fond, se déroule un site montagneux.

34. *Saint Jérôme se frappant la poitrine.*

Toile exécutée par le fr. François, sur la fin de sa vie, pour une destination inconnue. (*Notice sur Carbonnier par sa femme*).

35. *Apothéose de Saint Denis.*

Toile signée : ***F. François lazariste pinxit, 1869.*** Exécutée pour la salle de récréation des prêtres à la maison-mère des Lazaristes, et placée aujourd'hui dans la chapelle de leur maison de campagne, à Gentilly. (H. : 1m55 ; l. : 1m20).

Revêtu d'ornements pontificaux à l'antique, de couleur verte, le saint est debout, de trois-quarts à droite, brandissant trois palmes dans sa main gauche tandis que l'autre main est baissée vers la terre : il repose sur un nuage. A droite et à ses pieds, gisent pêle-mêle des rouleaux de parchemin, une hache rouge de sang et une crosse épiscopale.

Si l'on songe que notre artiste à peint ce tableau à 82 ans, on est vraiment surpris de trouver son pinceau toujours ferme, toujours vigoureux ; l'âge ne paraît pas avoir diminué la souplesse de sa main.

36. *Apothéose de saint François-Xavier.*

Toile non signée, placée aujourd'hui dans l'escalier de l'infirmerie, à la maison-mère des Lazaristes. (H. : 0m 83 ; l. : 0m66).

Revêtu du surplis et de l'étole sur sa soutane avec col blanc rabattu, le saint est enlevé au ciel par trois anges ; la tête de trois-quarts à gauche, avec barbe et cheveux noirs, est très expressive. Au bas, dans un ciel très sombre, on distingue la terre, et la lune en forme de croissant.

37. *Saint Dominique recevant le rosaire.*

Toile signée : ***F. François lazariste pinxit. 1866.*** Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans la salle de récréation des prêtres. (H. : 1m90 ; l. 1m30).

Au milieu, tournée vers la gauche, vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu, Marie est assise sur un nuage ; elle porte l'Enfant Jésus qui tient un chapelet.

Digitized by Google

et indique la manière de le dire à saint Dominique, agenouillé à gauche du sujet ; le religieux a une main sur sa poitrine, et tend l'autre vers Jésus pour recevoir le chapelet ; autour de la tête de Jésus, un nimbe avec ces mots : *Ave Maria* ; et autour de celle de Marie, un autre nimbre avec ces mots : *Ave Maria, gratia plena*. Au bas du tableau, on aperçoit sur le second plan un arbre à droite, et un chien portant une torche enflammée, à gauche.

38. ***Saint Louis prosterné devant la couronne d'épines.***

Toile non signée, exécutée pour la maison-mère des Lazaristes, et placée aujourd'hui dans le petit réfectoire, bâti sur l'emplacement de l'atelier de notre artiste. (H. : 1m54 ; l. : 1m20).

A gauche, entre deux chandeliers allumés, la couronne d'épines repose sur un coussin, qui lui-même est placée sur une table, recouverte d'un tapis rouge ; à côté sur un coin de la table, un spectre et une couronne ; au-dessus, trois chérubins. A droite, saint Louis, est agenouillé, tête nue, les mains jointes, vêtu d'une aube blanche et d'un manteau bleu fleurdelisé, doublé d'hermine ; un page soutient la queue du manteau : au-dessus, draperie rouge.

39. ***Sainte Rosalie ?***

Toile non signée, placée actuellement dans l'office de la peinture à la maison-mère des Lazaristes. (H. : 2m30 ; l. : 1m26).

A gauche une gerbe d'épis et de grappes de raisins est surmontée d'une croix. Au milieu, une vierge, vêtue de rose, portant sur la tête une couronne d'épines et un voile blanc, ouvre les bras en signe d'admiration ou de surprise en regardant la gerbe ; à côté d'elle, se promène une colombe ; plus loin des rochers et des arbres. Au second plan, à gauche, une ville s'élève sur les bords d'une plage.

Le nimbe qui entoure la tête indique une sainte, mais nous émettons un doute sur la tradition orale qui en fait sainte Rosalie, peut-être sur la couleur de sa robe : d'après les données de l'iconographie chrétienne, nous y verrions plus volontiers sainte Colombe de Rieti à qui l'on donne habituellement pour attributs une colombe, une couronne d'épines et une hostie.

40. ***Saint François de Sales.***

Toile signée au revers : *fr. François pinxit 1848*. Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans le salon rouge ou salon des évêques. (H. : 1m12 ; l. : m81).

Digitized by Google

En camail violet et rochet de dentelle, les mains jointes sur la poitrine, le saint est vu à mi-corps, de trois-quarts à droite, devant une table recouverte d'un tapis vert ; la tête qui est auréolée se rapproche par son expression de celle que nous a laissée Philippe de Champaigne.

41. ***Saint François de Sales.***

Toile cintrée du haut, signée : *F. François lazariste pinxit 1845.* Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes, et placée dans la salle d'oraison à côté de la porte d'entrée, en venant de l'église. (H. : 1m75 ; l. 1m20).

Revêtu de ses habits pontificaux et de l'étole, les bras ouverts, le saint est agenouillé sur un nuage que soutiennent trois anges ; en haut, à droite, deux chérubins ; la tête du prélat, de trois-quarts à gauche, est nimbée,

42. *Le Ciel et la Terre unis par l'Eglise romaine.*

Toile signée : *Frater Franciscus faciebat. 1845.* Placée aujourd'hui dans la salle de récréation des prêtres, à la maison-mère des Lazariste. (H. : 1m46 ; l. : 1m15). Ce sujet ne compte pas moins de quatre-vingt-cinq figures. En haut, le ciel au milieu duquel ,dans une auréole, le cœur de Jésus, couronné d'épines et surmonté d'une croix, est entouré de nombreux chérubins et de nuages. Au-dessous, l'église Saint-Pierre de Rome se dresse dans le lointain. En bas, la terre avec plusieurs plans : au deuxième plan, une femme élève son enfant vers le ciel ; au premier plan, saint Vincent confie un orphelin à une sœur de son institut ; puis à droite, sainte Chantal, saint François de Sales saint Bruno méditant devant une croix, sainte Catherine avec une roue et une palme, un personnage brandissant un fouet, deux femmes demi-nues levant les bras au ciel. A gauche, on remarque un vieillard portant une croix sur ses épaules, des enfants essayant d'accrocher des couronnes de roses blanches à une croix de pierre, un solitaire qui arrête le bras d'un assassin armé d'un poignard, en lui montrant une image de Marie dans une niche, un prêtre donnant les dernières consolations de la religion à un moribond couché à terre, saint Jean-Baptiste en adoration avec son costume traditionnel ; plus loin, près d'une piscine, un soldat tire son glaive pour égorger un enfant à qui sa mère montre le ciel ; au fond, saint Louis ; sur le devant, un soldat et un ouvrier des champs rendant également leurs hommages au cœur de Jésus rayonnant dans le ciel.

Digitized by Google

43. *Saint Vincent de Paul.*

Toile signée : *frater Franciscus faciebat. 1843.* Exécutée pour la communauté des Filles de la Charité, dans la rue du Bac, à Paris, et placée dans le salon de la Mère supérieure. (H. : 1m15 ; l. : 0m85).

Vêtu d'une soutane avec col rabattu et d'une douillette, le saint se tient de trois-quarts à gauche ; la main gauche repose sur la poitrine, tandis que le bras serre le chapeau contre le corps ; la main droite tient un crucifix et c'est cette présence de Dieu qui occupe entièrement l'âme de Vincent de Paul. Auréole jaunâtre autour de la tête ; nuages sombres autour du corps qui est coupé à mi-jambes.

44. *Saint Vincent de Paul.*

Toile non signée ; placée aujourd'hui dans le petit réfectoire de la maison-mère des Lazaristes. (H. : 0m99 ; l. : 0m81).

Le sujet est traité de la même manière que dans le tableau précédent ; celui-ci serait-il le plus ancien ?

45. *Saint Vincent de Paul.*

Toile rectangulaire dont le sujet est inscrit dans un ovale ; les quatre angles, de couleur sombre, contiennent les mots suivants : *F. Franciscus frater coadjutor Congnis. Missnis. pinxit ad normam vestium S. Vincentii — in domo principali Congregationis Missionis, anno M.D.CCC.XXXXVI. — Sanctus Vincentius a Paulo Cong. Miss. — Et puell. Caritatis fundator.* Placée dans le parloir de M. le Supérieur général des Lazaristes, à la maison-mère, (H. : 0m67 ; l. : 0m56).

Le saint est représenté comme dans le tableau précédent : nous apprenons maintenant par l'inscription que le costume est imité de celui que l'on conserve à la salle des reliques comme ayant appartenu à saint Vincent.

46. *Saint Vincent de Paul.*

Toile signée : *Frater Franciscus Congnis. Missnis. pinxit 1847.* Placée aujourd'hui dans le parloir des étrangers, à la maison-mère des Lazaristes. (H. : 1m14 ; l. : 0m84).

Le saint est représenté comme dans le tableau précédent.

47. *Saint Vincent de Paul,*

Panneau de bois signé : *Fr. Franciscus Congnis. Missnis. pinxit 1854.* Exécutée pour le réfectoire de la maison-mère

Digitized by Google

des Lazaristes, et placée à gauche, près d'une porte d'entrée. (H. : 1m36 ; l. : 1m045).

Le saint est représenté comme dans le tableau précédent.

48. *Saint Vincent de Paul.*

Dessin au crayon noir, sur papier blanc, déposé au Secrétariat de la maison-mère des Lazaristes. (H. : 0m45 ; l. : 0 35), Au bas on lit cette note : dessin à la main par le fr. François, d'après un plâtre (à Turin), moulé sur le visage du saint après sa mort.

Lithographie de mêmes dimensions, signée : « *fr. François lazariste pinxit* ; CharlesJacotin lith. imp. Lemercier, Paris ; Edit^rs Mesd^es Coquet, rue de Sèvres, 93 ; » avec ce titre : *Saint Vincent de Paul, d'après un plâtre moulé sur nature, après sa mort.*

Le type de ce Vincent de Paul diffère des précédents et spécialement du n° 43, non point par la pose, mais par deux détails : sa chevelure et sa barbe sont plus fournies, plus longues, et ne présentent pas la même coupe ; d'autre part, au bas du tableau et à droite, on voit ici des rosiers et quelques arbres.

49. *Saint Vincent de Paul.*

Panneau de bois, non signé, placé aujourd'hui dans le cabinet de travail de M. le Supérieur Général des Lazaristes. (H : 0m91 ; l. : 0m72).

Le saint y est représenté comme dans le dessin précédent, n° 48.

50. *Saint Vincent de Paul.*

Panneau de bois, signé : *F. François lazariste pinxit 1866.* Exécuté pour la maison-mère des Lazaristes, et placé dans la classe de théologie, au-dessus de la chaire. (H. : 0m68 ; l. : 0m54).

Revêtu du surplis et de l'étole, avec col blanc rabattu, le saint croise les mains sur la poitrine ; il est vu de trois-quarts à droite, en buste. La tête, autour de laquelle circule une auréole bleuâtre, se rapproche comme expression et comme type physique de celle du dessin décrit sous le n° 48 ; néanmoins, on peut dire que le fr. François avait trois manières de peindre saint Vincent.

51. *Saint Vincent de Paul.*

Panneau de bois, signé *F. François, lazariste pinxit. 1866* ; découpé en ovale et placé actuellement dans la

Digitized by Google

salle des reliques au-dessus de l'autel. (H. : 0m72 ; l. : 0m64).

C'est une répétition du précédent, avec cette différence que la tête est posée de trois-quarts à gauche.

52. *Saint Vincent de Paul.*

Toile rectangulaire, avec sujet inscrit dans une ovale, sur le fond brun ; signée *fr. François, lazariste, pinxit 1866* ; placée actuellement dans le salon rouge au salon des évêques, à la maison-mère des Lazaristes. (H. :0m77 ; l. : 0m71).

Pose de trois-quarts à gauche ; le reste identique au n° 50.

53. *Mort de saint Vincent de Paul.*

Toile non signée, reléguée dans les dépendances de l'office de la menuiserie, à la maison-mère des Lazaristes. (H. : 1m15 ; l. : 1m67).

Au milieu, le saint revêtu du surplis et de l'étole, est étendu sur son lit, la tête relevée par un coussin, les mains jointes ; le prêtre qui l'assiste tient un crucifix à son chevet ; une vingtaine de prêtres ou de frères l'entourent. Les personnages de ce tableau sont des contemporains du fr. François pour la plupart.

54. *Œuvres de saint Vincent de Paul : Pertransiit benefaciendo.*

Toile en grisaille, formant un fer à cheval, placée au-dessus du maître-autel de l'église des Lazaristes, à Paris. (H. : 4m85 ; l. : 8m90) ; le centre est vide, en sorte que le bandeau de la toile n'a que 1m61 de large.

A gauche, un missionnaire évangéliste ; plus haut, entouré d'infidèles, le B. Perboyre et le B. Clet avec une palme et un crucifix à la main ; au-dessus, un professeur de séminaire en chaire avec quelques jeunes clercs, et un missionnaire prosterné sur un escalier dont les degrés portent les noms des vertus recommandées par saint Vincent : simplicité, charité, mortification, etc. Au sommet Jésus-Christ étend les bras d'un air protecteur ; à ses pieds, saint Vincent escorté par deux anges vient lui présenter ses œuvres. A droite, en partant du haut, Mlle Legras présente à la Sainte Vierge assise près de N. S. les dames et les sœurs de Charité qui la suivent ; une postulante est prosternée sur un escalier dont les degrés portent également les noms des autres vertus recommandées par saint Vincent ; plus bas, une classe de petites filles ou d'enfants trouvés ; enfin au bas, une sœur panse la jambe d'un garde-national.

Digitized by Google

55. ***Saint Vincent consacrant lui-même ses deux familles à Marie : Apothéose ?***

Toile signée : ***Fr. Franciscus Cong^le^ Miss^le^ pinxit. 1864.*** Exécutée pour l'église de la maison mère des Lazaristes et placée dans la tribune de gauche. (H. : 3m23 ; l. : 2m60).

Au sommet, vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu, avec voile blanc flottant, Marie est assise sur un nuage ; à droite du sujet, cinq vierges, couronnées de roses ; à gauche, saint François de Sales, en camail et rochet, lui présente saint Vincent revêtu d'une aube et d'une étole qui tend les bras pour marquer sa consécration, et qui est suivi de saint Joseph. Au milieu, huit chérubins et un ange qui jette des fleurs sous les pieds du groupe précédent. En bas, à droite, les prêtres de la Mission figurés par quelques supérieurs anciens, M. Alméras, M. Jolly, M. Bonnet lisant une bulle, etc., puis quelques figures modernes parmi lesquelles on distingue le fr. Génin, le fr. André Fillion en cheveux blancs, etc. ; à gauche M^lle^ Legras et des Filles de la Charité en adoration : cette partie du tableau est une réminiscence de l'*Apothéose de saint Vincent* par le fr. André, qui est aujourd'hui dans l'église de Bourg-la-Reine et provient de l'ancien Saint-Lazare. Au coin droit supérieur, un ange immense forme draperie, tandis qu'un autre ange lui sert de pendant à gauche.

56. ***La vénérable Louise de Marillac, Veuve Le Gras, institutrice et première supérieure de la Compagnie des Filles de la Charité.***

Toile signée *frater Franciscus Cong^le^ Miss^ri^ pinxit 1848.* Placée dans le cabinet de travail de M. le Supérieur général des Lazaristes. (H. : 0m91 ; l. : 0m72).

Lithographie signée : *Fr. Franciscus cong. Missionis pinxit.* — Imp. de Chardon jeune et fils. — *Lurat sculpsit.* Veuve Bouasse Lebel et C^ie^, édit. — (H. : 0m45 ; l. : 0m35).

Assise sur une chaise à dossier, tournée de trois-quarts à droite, les mains jointes, vêtue d'une robe grise avec cornette blanche et voile noir, M^lle^ Legras médite un texte qu'elle vient de lire dans un livre ouvert sur ses genoux. A gauche un rideau vert ; une table couverte d'un tapis rouge porte une écritoire, un sablier, un cachet à cire, une feuille de papier et une lettre de saint Vincent sur laquelle on lit en guise d'adresse : « *A Mademoiselle Legras, fille de la Charité, à la maison principale, rue du Faux Bourg Saint Denys à Paris* ». A droite, une statue de la Vierge-Mère est placée sur un piédestal garni de dentelles ; au fond, sur le mur, le bas d'un tableau de la Crucifixion.

Digitized by Google

57. *La Vénérable Louise de Marillac*, etc.

Panneau de bois, signé : *Fr. Franciscus Cong^le Miss^le pinxit 1848*. Exécuté pour le réfectoire de la maison-mère des Lazaristes, et placé à droite près d'une porte d'entrée. (H. : 1^m36 ; l. : 1^m045).

Le sujet est traité de la même manière que dans le tableau précédent : la seule différence provient de ce que l'adresse a moins de lignes que dans l'autre tableau et quelques variantes d'orthographe.

58. *La Vénérable Louise de Marillac*, etc.

Toile signée : *Fr. François, lazariste pinxit 1845*. Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes et placée dans la salle des reliques. (H. : 0^m75 ; l. : 0^m59).

Vêtue d'une robe gris-bleu, avec cornette blanche et voile noir, M^lle Legras est vue à mi-corps, de trois-quarts à gauche : elle a les deux bras croisés sur la poitrine, et tient dans sa main droite un livre bleu fermé ; un doigt garde la page qu'elle vient de lire. A gauche, un massif d'arbres ; à droite, au fond, le pilier d'un édifice quelconque. L'expression de la tête est bien inférieure à celle du n° 56.

59. *M. Jean-Gabriel Perboyre, prêtre de la Mission, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840.*

Lithographie signée : *Fr. François pinxit ; Z. Belliard del.* (H. : 0^m255 ; l. : 0^m195). Demi-buste, de trois-quarts à gauche ; tête nue, les mains jointes, et vêtue à l'européenne, le martyr semble méditer ; on dirait un jeune novice. Nous n'avons pu retrouver l'original.

60. *M. Jean-Gabriel Perboyre.*

Toile rectangulaire dont le sujet est limité par une ovale à fond rouge ; aujourd'hui dans l'office de la peinture, à la maison-mère des Lazaristes. (H. : 0^m45 ; l. : 0^m35).

Buste sans mains, de trois-quarts à gauche, avec calotte sur la tête : l'expression de la physionomie se rapporte beaucoup à celle du sujet précédent.

61. *Le vénérable Jean-Gabriel Perboyre.*

Crayon noir sur papier teinté, placé aujourd'hui dans la salle de récréation des prêtres, à la maison-mère des Lazaristes ; signé : *F. François fecit 1860* ; sujet inscrit dans un ovale. (H. : 0^m61 ; l. : 0^m52).

Demi-buste, de trois-quarts, mains jointes, calotte sur la tête, costume français : expression du visage semblable au n° 60.

Digitized by Google

62. *Le vénérable J.-Gabriel Perboyre de la Congrégation des Lazaristes, martyr en Chine, le 11 septembre 1840.*

Lithographie signée : *Fr. François pinxit.* Lith. Auguste Bry, 134, rue du Bac, Lith. par L. de Pontelli de la Mission de Saint-Lazare. (H. : 0m27 ; l. : 0m21).

Demi-buste de trois-quarts, les mains jointes sur la poitrine, un chapeau chinois sur la tête.

63. *M. François-Régis Clet, martyrisé en Chine le 18 février 1820.*

Lithographie.

64. *Le vénérable François-Régis Clet.*

Toile signée au recto et au verso. *F. Franciscus pinxit 1846.* Exécutée pour la maison-mère des Lazaristes, et placée aujourd'hui dans la salle de récréation des prêtres ; sujet inscrit dans une ovale dont l'extérieur est sur fond d'or. (H. 0m61 ; l. : 0m81).

Comme l'idéal du tableau précédent n'était pas merveilleux, le peintre demande aux anciens de la Congrégation de lui indiquer la figure qui se rapprochait le plus de celle du martyr : on lui désigna M. Escara, prêtre de la Mission ; nous avons donc ici le Vénérable Clet sous les traits de M. Escara. Revêtu du surplis et de l'étole, tenant un grand crucifix au-dessus de sa tête, le missionnaire tient la main droite devant la poitrine, et esquisse un geste de prédication ; buste avec tête de face, couverte d'une calotte noire, ornée d'une longue barbe blanche, assez grêle.

PORTRAITS

65. *François-Casimir Carbonnier,* peint par lui-même.

Dessin au crayon noir donné par l'auteur à ses beaux-frères. — Toile où il était représenté dans sa jeunesse, en habits séculiers, et qui ornait sa chambre à la maison-mère des Lazaristes ; elle fut détruite par l'artiste peu de temps avant sa mort.

66. *M. Alméras, supérieur général des Lazaristes* (1661-1672).

Toile signée : *F. François, lazariste pinxit. 1866.* Exécutée pour la maison-mère et placée au fond de la classe de théologie, au-dessus de la chaire, à gauche. (H. ; 0m68 ; l. : 0m57).

Buste de trois-quarts à gauche, revêtu du surplis et de l'étole, avec un livre et une barrette dans la main gauche ; colonne au fond à droite.

Digitized by Google

67. *M. Edme Jolly, supérieur général des Lazaristes*, (1673-1697).

Toile non signée, achetée chez Hardy-Alan, 36, rue du Cherche-Midi, à Paris ; placée actuellement à la sacristie dans la collection des supérieurs généraux, et exécutée par le fr. François au début du généralat de M. Etienne, d'après la collection du grand Séminaire d'Amiens. (H. : 0m65 ; l. : 0m54).

Demi-buste, sans mains, de trois-quarts à gauche, en soutane noire et col rabattu.

68. *M. Nicolas Pierron, supérieur général des Lazaristes* (1697-1710).

Toile de même facture que la précédente ; dans la même collection.

69. *M. François Watel, supérieur général des Lazaristes* (1703-1710)

Toile de même facture que la précédente ; tête de trois-quarts, à droite ; dans la même collection.

70. *M. Jean Bonnet, supérieur général des Lazaristes* (1710-1735).

Toile de même facture que le n° 67, et placée dans la même collection.

71. *M. Jean Conty, supérieur général des Lazaristes* (1735-1746).

Toile de même facture que le n° 67, et placée dans la même collection.

72. *M. Louis de Bras, supérieur général des Lazaristes* (1747-1761)

Toile de même facture que le n° 67, et placée dans la même collection.

73. *M. Antoine Jacquier, supérieur général des Lazaristes* (1762-1787).

Toile restée inachevée, sans doute parce que l'on avait déjà pour la collection un portrait de l'époque, celui qu'on y voit aujourd'hui ; l'ébauche est restée dans l'office de la peinture à la maison-mère : ses dimenssions et sa facture sont semblables à celles des autres portraits.

74. *M. Félix Cayla de La Garde, supérieur général des Lazaristes* (1788-1800).

Toile de même facture que le n° 67 et placée dans la même collection ; la tête est de trois-quarts, à droite.

75. *M. J.-B. Etienne, supérieur général des Lazaristes* (1843-1874).

Toile signée : *Frater Franciscus pinxit 1851*, au recto et au verso. Placée actuellement dans le parloir de M. le

Digitized by Google

Supérieur général, à la maison-mère. (H. : 0m98 ; l. : 0m73).

Assis devant une table recouverte d'un tapis vert, M. Etienne a la chevelure grisonnante, appuie sa main gauche sur un volume in-4° traitant de l'*Esprit primitif de notre Compagnie*, et tient sa barrette de la main droite ; tête de trois-quarts, à gauche, couverte d'une calotte. A droite, quatre volumes, dont un, au titre vert, porte : *Conférences de saint Vincent* ; au fond, draperie rouge.

76. *M. J.-B. Etienne.*

Toile identique à la précédente, à l'exception du titre du volume des *Conférences* qui est rouge ici ; placée dans la salle de réception de la Mère générale des Filles de la Charité, rue du Bac, à Paris. (H. : 0m92 ; l. : 0m72).

77. *Sœur Augustine Devos, supérieure de la Compagnie des Filles de la Charité*, décédée le 27 mars 1860.

Crayon noir, déposé au Secrétariat de la maison-mère des Lazaristes. (H. : 0m31 ; l. : 0m24).

Le cœur est dessiné sur son lit de mort, les mains jointes, les yeux fermés, la tête relevée par un oreiller et ornée de la cornette : elle est vue à mi-corps, de trois-quarts à droite.

78. *Marie de Vignerod, duchesse d'Aiguillon* (1604-1675), bienfaitrice des Lazaristes.

Panneau de bois, peint par le fr. François, d'après un tableau du XVIIe siècle, conservé à la Mission de Rome et reproduit par A. Loth : *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*. Exécuté pour la maison-mère des Lazaristes, et placé dans la salle des reliques, il a figuré à l'exposition de 1900, dans le pavillon des Missions. (H. : 0m75 ; l. : 0m60).

Joli portrait ; demi-buste de trois-quarts à droite, sans mains : la duchesse vêtue de noir avec quelques ornements de soie brune sur les épaules, porte sur la tête un voile également brun, qui retombe en arrière.

79. *Mgr Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris* (+ 1840).

Toile exécutée pour la dite salle des reliques. (H. : 0m75 ; l. : 0m60).

Vêtu d'une soutane noire à boutons et liserets rouges, avec rabat, ruban violet et croix pectorale, le prélat est vu de face, tête nue ; buste sans mains.

Digitized by Google

80. *Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris* (1622-1654).

Toile exécutée pour la dite salle des reliques. (H. : 0m75 ; l. : 0m60).

Dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi* par M. de Corbinelli (1705, Paris, Coignard, 2 vol. in-1°), à la page 137, du tome II, il y a le portrait du même personnage, gravure signée : *A. Pezey pinxit, C. Duflos sculpsit ;* le fr. François a reproduit exactement ce portrait gravé, à l'exception du grand chapeau qu'il a supprimé. Buste de trois-quarts à gauche, sans mains : perruque poudrée, moustache et mouche à peine marquées ; en soutane noire et manteau d'hermine, avec col blanc rabattu, le prélat porte le cordon du Saint-Esprit.

81. *Philippe-Emmanuel de Gondi* (+1662).

Toile exécutée pour le salon de M. le Supérieur général des Lazaristes, où elle est encore. (H. 0m65 ; l. : 0m54).

L'artiste s'est inspiré de la gravure de Duflos, insérée comme la précédente dans l'ouvrage de Corbinelli (II, p. 51) ; il l'a reproduite très exactement, moins le cadre. Buste de trois-quarts, sans mains, en costume du règne d'Henri IV, avec le cordon du Saint-Esprit, et une toque à plumes sur la tête. La vie et le portrait du personnage ont été donnés dans les *Petites Annales de saint Vincent de Paul*, 1903, p. 108.

82. *Françoise-Marguerite de Silly, femme de P.-E. de Gondi.*

Toile exécutée pour le salon de M. le Supérieur général des Lazaristes, où elle est encore. (H. : 0m65 ; l. : 0m54).

L'artiste reproduit le portrait gravé par Duflos pour l'ouvrage de Corbinelli (II. p. 231 ; cf. *Petites Annales*, 1903, p. 111). Buste de trois-quarts, sans mains, en costume des dames de la cour, au temps du roi Henri IV, ou de Louis XIII.

83. *Le cardinal Pierre de Bérulle, Supérieur de l'Oratoire* (+ 1629).

Toile signée : *F. François, lazariste pinxit 1859*, exécutée pour le salon de M. le Supérieur général des Lazaristes, où elle est encore ; elle a figuré à l'exposition universelle de 1878, galerie des portraits nationaux n° 241. (H. : 0m65 ; l. : 0m54).

Buste sans mains, de trois-quarts ; le P. de Bérulle est vêtu d'un manteau rouge avec culotte de même couleur, et col blanc rabattu ; la moustache et la mouche sont très courtes. Dossier de fauteuil à droite ; draperie violacée au fond.

Digitized by Google

84. *Le Cardinal Etienne Durazzo, archevêque de Genève* (+ 1667).

Toile exécutée pour servir de pendant à la précédente, et placée dans le salon de M. le Supérieur général des Lazaristes. (H. : 0m65 ; l. 0m54).

Buste de trois-quarts à droite, sans mains ; en barrette et soutane rouge avec col blanc rabattu, le prélat porte la mouche et la moustache blanches et très longues.

85. *Louis Abelly, évêque de Rodez, mort à Saint-Lazare en* 1691.

Toile exécutée pour le salon de M. le Supérieur des Lazaristes où elle est encore. (H. : 0m81 ; l. : 0m65).

L'artiste a reproduit une ancienne gravure signée : *Ant. Masson pin. et sculpebat,* mise dans le commerce avant 1743. En camail violet avec croix pectorale, col rabattu et calotte violette, Abelly regarde de trois-quarts à droite : ses cheveux sont longs et négligés ; buste sans mains.

86. *Caroline Bonaparte, sœur de Napoléon Ier et femme de Joachim Murat, roi de Naples.*

Toile exécutée vers 1813, à la demande de cette princesse.

HISTOIRE ET GENRE

87. *Virgile récitant devant Auguste son Enéide,* à l'instant où il prononce : *Tu Marcellus eris.*

88. *Mécène racontant la mort de Marcellus.*

Toile commencée en 1814 pour la reine de Naples, Caroline, sœur de Napoléon Ier et femme du prince Murat : emportée à Londres dans l'exil, elle fut terminée pour un Anglais qui s'en rendit acquéreur.

89. *Innocence et fidélité.*

Dessin au crayon noir sur papier crème, conservé aujourd'hui à la procure de la maison-mère des Lazaristes. (H. : 0m37 ; l. : 0m305).

Nous en donnons la reproduction, d'après l'original.

O. Estournet.

Digitized by Google

FRAGMENTS

de

Comptes Communaux de Beauvais

sous Philippe-le-Long

En août 1923, M. Vidier, inspecteur général des archives, visitant avec moi le dépôt du Palais de Justice, remarque dans le cabinet de la tour des feuillets de parchemin fort délabrés. Il est visible que deux de ceux-ci ont été décollés de reliures. Nous reconnaissons des fragments de comptes remontant à quelque six cents ans. Intéressés, nous emportons les parchemins à mon bureau. M. Vidier les examine le soir ; en me les rendant, le lendemain, il m'en confirme l'importance : il s'agit de comptes municipaux, qui doivent concerner Beauvais.

M. le docteur Leblond, les ayant vus sur ces entrefaites, note quelques noms propres et va les collationner avec les immenses ressources de sa bibliothèque. Nul doute : ce sont de très anciennes reliques de la comptabilité communale de Beauvais. Et notre président demande que la Société académique soit avisée de cette trouvaille.

Mais, tout nouveau venu, je ne suis pas versé dans l'histoire locale : il y sera pourvu par la science et l'inépuisable complaisance qui s'offrent à moi ; j'en ai donc usé, j'en ai abusé tellement que ce travail appartient au docteur Leblond autant qu'à moi-même.

Reconnaissant l'époque de Philippe le Long, je n'ai pas manqué de consulter son historien très érudit,

Digitized by Google

M. Lehugeur, dont j'avais éprouvé dès longtemps la bienveillance. Ajoutez qu'une mention relevant du droit canon m'a paru tout à fait claire avec l'aide de M. l'abbé Tesson.

Voilà donc, depuis l'initiative première de M. Vidier, toute une collaboration de choix, pour un mince ouvrage.

Les fragments présentés sont au nombre de six.

Le premier, le plus important, se compose de cinq feuillets déchiquetés dont le cinquième est blanc, comme le revers du quatrième. Les dimensions extérieures sont de 26 cm. par 36 ½ ; les deux colonnes du texte, sur 47 et 48 lignes, ont en largeur 11 cm. et en longueur de 31 à 32.

Le feuillet unique et mutilé du deuxième fragment, mesurant 21 à 22 cm. sur 32, porte à chaque page deux colonnes de largeurs fort inégales, car ce sont des listes de noms de personnes suivis de sommes d'argent; il y a de 46 à 49 lignes, plus celles qui, en bas de deux colonnes, contiennent des additions. La différence de grandeur avec l'article précédent est sensible et l'écriture n'est pas la même.

Par contre, le troisième fragment faisait, sans le moindre doute, partie du même compte que le second : dimensions égales, coïncidence des découpures dues à l'humidité, absolue ressemblance de l'écriture. Mais ici le contenu n'est plus une liste d'habitants ; c'est un exposé de dépenses, un texte de même nature que la pièce de tête ; les lignes, couvrant de chaque côté une surface de 17 sur 25, sont quarante-trois au recto et quarante-sept au verso.

Le quatrième fragment, encore un feuillet mutilé, présente une liste semblable à celle du second, mais provient d'un autre compte. Les mesures extérieures, 27 par 37, diffèrent à peine de celles du numéro un ; mais l'écriture est un peu plus ferme : ce n'est évidemment pas une épave du même document. A la page du verso paraissent les dates d'un registre qui fut revêtu de ce parchemin : « Années 1630, 1631, 1632, 1633 et 1634. »

Digitized by Google

INNOCENCE ET FIDÉLITÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

Le cinquième fragment consiste aussi en un seul feuillet fort avarié, assez analogue à celui qui vient d'être décrit, par son contenu disposé sur deux colonnes ; il y a de légères différences dans l'écriture et surtout les dimensions se réduisent à 22 sur 33, la longueur est donc inférieure de 4 cm.

Le sixième fragment, simple lambeau, ne va avec aucun des cinq autres ; l'écriture, plus nette, plus cursive, ne couvre qu'une face. Le texte était sur deux colonnes, il n'y a ici que la fin de celle de gauche et quelques mots de deux lignes à droite. On voit très bien que ce parchemin a été utilisé en reliure.

La pièce principale peut être datée avec précision : il suffit de se reporter à l'histoire générale. Des allusions sont faites au comte de Poitiers, au régent, au roi, à l'ost d'Artois et à certaines assemblées de députés des bonnes villes.

Rien de plus clair : Philippe le Long fut comte de Poitiers pendant le règne de son frère Louis X. Celui-ci mourut le 5 juin 1316, laissant sa veuve enceinte ; Philippe fut alors régent.

Au XIV^e^ siècle, le maire était élu le 29 juin et les pairs le 30 (1) ; en somme leur administration et le compte correspondant s'étendaient sur une année, du début de juillet à la fin de juin. Cette fois, en effet, il s'agit d'une durée de douze mois : « Item pour le parchemin ou on fit le taille et pour le parchemin de toute cheste année, lx s. » (2).

Bien que la suite des dépenses relatées ne soit pas absolument régulière, on en observe de longues séries bien soutenues ; or la première de toutes ces dépenses est faite le samedi après la Saint-Martin d'été, soit le 10 juillet 1316. C'est à la fin du XV^e^ siècle seulement, que le début de l'année municipale se plaça le 1^er^ août (3).

(1) L.-H. Labande, *Histoire de Beauvais...*, 1892, in-8°, p. 115.
(2) Premier fragment, p. 85.
(3) Labande, *op. cit.*, p. 117.

Digitized by Google

Il existe une petite difficulté de chronologie qu'il est bon d'expliquer.

Une lettre est portée, de la part du maire, au procureur de la ville, à Senlis, le samedi avant la Saint-Etienne (4). La fête principale de ce saint est célébrée le 26 décembre ; en 1316, c'était un dimanche, donc le samedi précédent était le 25 décembre : il n'est pas croyable qu'un tel jour ait pu être ainsi désigné. L'année suivante on dirait : le samedi devant Noël (24 décembre) et nous serions reportés bien plus tard que la fin de juin 1317. La translation de saint Etienne est commémorée le 7 mai, c'est-à-dire, en 1317, un samedi, et l'expression citée n'a par suite aucun sens. Reste l'invention du martyr, qui était célébrée le 3 août ; le samedi précédent fut, en 1316, le 31 juillet : c'est bien cette date, cadrant avec les règles de la comptabilité communale, qu'il faut retenir, car il y a dans le même compte un exemple certain de la Saint-Etienne désignant le 3 août (5).

L'ancienneté de document est fort remarquable : nous devons le tenir, sauf erreur, pour le plus vieux désormais connu des comptes de la ville, du moins pour le plus vieux de la série proprement municipale, car il s'en trouve un autre qui remonte à 1260 ; mais celui-ci est un assez bref état de dépenses et de recettes présenté au gouvernement royal qui, à cette époque, exigea le même renseignement de toutes les villes un peu importantes situées dans son domaine : c'est une pièce d'administration générale, et sa place est bien à Paris, parmi les Archives Nationales (6).

---

(4) Premier fragment, p. 83.

(5) Août 1316, difficultés avec Guillaume Judas, *ibid.*, p. 76. (voy. ci-après, p. 60-61). Il est vrai que, dans le cas ici discuté, le samedi avant la Saint-Etienne est la première date énoncée après le mercredi 15 juin 1317 ; mais il y a un retour en arrière, car il s'agit ensuite de la veille d'une Toussaint qui ne peut être que celle de 1316.

(6) J. 385, n° 10. M. Labande l'a publié parmi les pièces justificatives de son *Histoire de Beauvais*, p. 286-288.

Digitized by Google

Il y avait jusqu'à présent une lacune entre 1260 et 1329 (7).

Le troisième fragment, et par conséquent le second, appartiennent à une année financière très proche de 1316-1317 et plus récente. Un indice important consiste en ce qu'il s'agit plusieurs fois de l'ost de Flandre et de garder les frontières de cette province : or ces affaires ont duré de 1318 à 1321.

Essayons de préciser : certains passages s'y prêtent peut-être. Le maire reçoit un message « le lundi après feste Saint Germer en may », c'est-à-dire le lundi après le 20 mai (8), soit bien près de la Pentecôte en 1319 (13 mai) et en 1320 (18 mai) : c'est plutôt cette grande fête qui aurait servi comme terme de comparaison.

Henri Bequet, Jean Le Fillachier et Simon Le Petit sont envoyés à Paris « le venredi devant le Saint Nicholas en may ». En 1320, le 9 mai tombait justement un vendredi : cette année sera donc définitivement écartée ; en 1319, le jour indiqué serait le 4 mai, soit, en d'autres termes qui auraient évidemment prévalu, le lendemain de l'Ascension (9).

Donc ce débris de compte ne peut pas s'appliquer au printemps de 1319, ni guère à celui de 1320. Le voyage des trois délégués aurait eu lieu, soit le 5 mai 1318, soit le 8 mai 1321. Ils se rendent encore à Paris, avec un quatrième, Guillebert de Le Plache, et sous la conduite

---

(7) Collection Bucquet, t. LXIX. (Bibliothèque municipale de Beauvais).

(8) Après avoir rappelé la translation du corps de saint Germer, faite à l'époque des invasions normandes, de Flay à Beauvais, la fête du 20 mai devint le patronage de saint Germer en reconnaissance de la protection contre le mal des ardents, qui lui était attribuée depuis le IXe siècle. Voy. : abbé Renet, *Saint Lucien et les autres saints du Beauvaisis*, t. II, 2e partie, 1895, in-8°, p. 794-797.

(9) Voy. d'ailleurs premier fragment, p. 82 : « pour Jehan Des Sartyaus et Jehan Le Clerc, quand il alèrent a Amiens l'endemain de l'Assencion ».

Digitized by Google

du maire, « le merquedi après le quinzaine de le feste Saint Nicholas d'esté » ; en 1321, ce serait le mercredi 27 mai : on aurait bien plutôt dit « la veille de l'Ascension ». Il est préférable d'adopter 1318, année où l'Ascension ne fut célébrée que le 1er juin : à défaut des grandes fêtes mobiles, le martyrologe du mois de mai n'offrait pas un point de repère mémorable, de sorte que le rédacteur du compte a eu recours à une périphrase compliquée.

Pour conclure, les deuxième et troisième fragments ont fait partie du compte correspondant à l'exercice 1317-1318.

Le sixième contient une allusion au comte de la Marche, reçu à Beauvais. Le dernier des Lusignan mourut en 1303, sous Philippe le Bel qui réunit son fief au domaine royal. Si donc il s'agissait de ce personnage, nous aurions un lambeau de compte remontant fort loin. Mais plutôt qu'au seigneur d'une province éloignée, qui ne dut guère paraître dans nos régions, je songe à un autre comte de la Marche, fort notable, étant de sang royal, et destiné à monter sur le trône, c'est-à-dire à Charles le Bel ; celui-ci porta son titre d'apanagiste pendant les règnes de ses deux frères Louis X et Philippe V. Le parchemin doit venir d'un compte de dépenses faites entre 1314 et le 3 janvier 1322, jour où mourut Philippe, mais à l'exclusion des deux exercices 1316-1317 et 1317-1318.

Je ne saurais dater les quatrième et cinquième fragments.

Ces comptes, si incomplets, suffisent cependant à nous apprendre maint détail d'histoire locale en concordance avec l'histoire nationale.

Le catalogue des maires, vacant jusqu'à ce jour entre Godefroi de Chaumont, 1310, et Pierre Rapine, 1320 (10), s'enrichit d'un nom : par plusieurs fois, dans le premier fragment et dans le troisième, est cité Simon de Mouy, avec le titre de *sire*, terme honorifique désignant,

(10) Renseignement communiqué par M. le docteur Leblond.

Digitized by Google

dans l'usage d'alors, un ancien maire. Celui-ci en avait exercé les fonctions très peu de temps avant juillet 1316, soit vers 1315 ; il est vraiment un personnage consulaire, et suit diverses affaires qu'il avait connues ou même engagées (11). Il est parfois appelé « au conseil » (12), soit qu'il figure au nombre des pairs, soit plutôt qu'il appartienne à cet aéropage de « conseillers » sur lequel nous manquons de renseignements (13).

Un Simon de Mouy était bailli de Beauvais, donc l'un des principaux officiers de l'évêque, en 1295 et 1310 (14) ; en cette qualité il ne pouvait jouer aucun rôle dans le gouvernement de la commune ; il faut donc, ou bien le distinguer avec soin de l'ancien maire qui s'appelait comme lui, ou bien admettre qu'il avait depuis peu quitté le service du prélat.

Parmi tant d'autres noms familiers à l'historien de Beauvais, il en est un qui n'était pas connu, celui de Pierre Le Prinche, habitant la paroisse Saint-Laurent : comment ne pas supposer quelque rapport de parenté entre ce bourgeois du XIV^e^ siècle et les illustres verriers beauvaisins de la Renaissance, Angrand, Jean et Nicolas Le Prince ?

Nous assistons à une période critique de l'histoire communale ; c'est un spectacle émouvant que celui de cette bourgeoisie laborieuse, active, se débattant contre les angoisses de la faillite, au moment même où

---

(11) Deux autres sires paraissent dans le premier fragment ; ce sont d'anciens maires de Senlis, Etienne Du Cange et Robert le Parmentier, déjà connus ainsi que leurs dates (1309 et 1309-1311) ; voy. : Afforty, *Tableau chronologique des maires de la commune de Senlis*, publié par Am. Margry dans *Comité archéologique de Senlis, comptes-rendus et mémoires, année* 1878, in-8°, p. 239-242.

(12) Premier fragment, p. 79 et 81.

(13) Labande, *op. cit.*, p. 119-120.

(14) D^r^ Leblond, *Notes pour le Nobiliaire de Beauvaisis, 2^e^ partie*, 1912, in-8°, p. 538-539 ; mélanges de Troussures, IV, 25.

Digitized by Google

d'autres communes issues de celle-ci, Compiègne, Soissons, Senlis, sont à l'agonie.

Si la comptabilité semble bien tenue, la doctrine fiscale est en enfance. Mais depuis longtemps déjà la commune, à l'instar du pouvoir royal, perçoit certaines ressources qui relèvent du droit public.

La taille, impôt direct et de répartition, proportionnel en principe à la richesse de chaque membre de la commune, n'apparaît pas encore, malgré sa fréquence, comme un revenu absolument régulier ; il fallait une autorisation royale, obtenue au prix de démarches faites à Paris. Le principal agent de la commune, Simon Le Petit, en fut très occupé en août 1316, et encore en octobre, donc deux fois en trois mois. Il est certain que les second, quatrième et cinquième fragments sont les restes de rôles de tailles, inscrits dans les comptes parmi les recettes ; les habitants assujettis sont groupés par paroisses (15).

Il paraît qu'en ce temps le contribuable n'aimait guère l'impôt, car l'administration communale avait recours, autant qu'elle le pouvait, à une autre ressource, l'emprunt sous des formes variées.

C'était parfois un pur et simple emprunt dont le terme était rigoureux, le taux usuraire ; et quand le bailleur de fonds s'appelle Guillaume Judas, nous devinons dans quel milieu la commune aux abois va chercher le salut.

Ce prêteur doit habiter à Pontoise, du moins il y opère. La commune ne l'a pas remboursé à temps, vers le début d'août 1316, des 71 livres qu'elle lui doit. Il n'hésite pas à prendre des mesures. Il fait arrêter à Pontoise des denrées appartenant au maire de Beauvais et à Pierre de Neèle, évidemment l'un des bourgeois de la même ville (16) ; le prévôt de Pontoise les

(15) Labande, *op. cit.*, p. 238.

(16) Il ne fait qu'un, sans doute, avec le maire élu en décembre 1332. (Collection Borel de Bretizel, carton XV, hôtel de ville).

Digitized by Google

saisit, les enferme sous une serrure posée exprès. Le créancier les fait priser par un marchand qui d'ailleurs les achète sur adjudication du prévôt, tandis que les voitures envoyées à Pontoise, par le maire et par Pierre de Neèle, font un voyage inutile et onéreux.

Or ceux-ci tiennent à leurs marchandises. Ils les rachètent, endommagées d'ailleurs. La commune paie tous les frais des opérations ; pour rembourser les 71 livres de Guillaume Judas, elle fait un autre emprunt de 75 livres, avec 37 sous 6 deniers pour le coût du contrat et le compte de la monnaie. Le créancier juif fait des difficultés sur les gros tournois qui lui sont donnés : la Ville perd encore 30 sous au change et de plus doit verser 4 livres à cause du retard.

Si bien qu'après avoir remboursé Guillaume Judas, recouvré les marchandises saisies, subi les frais et pénalités de justice, payé deux voyages du messager Simon Le Petit entre Beauvais et Pontoise, contracté le nouvel emprunt qui sert à éteindre le premier, la Ville de Beauvais a déboursé plus de 86 livres quand la dette première était de 71 (17).

Dans d'autres cas, elle implore un créancier de lui laisser un peu de répit : G. de Chaumont et Jean d'Essarteaux vont à Amiens, le samedi 18 septembre 1316, pour obtenir un délai de Renaud de Moutelet, à qui sont dues 500 livres et qui les réclame (18).

A l'inverse, la Ville doit procéder à de sévères voies d'exécution contre un débiteur défaillant : 6 livres dues par Jean Le Feron à Lambert de l'Audienche sont saisies au détriment de celui-ci qui ne s'acquitte pas de sa taille; mais Simon le Petit a dû aller par deux fois, en novembre 1316, à Pont-Sainte-Maxence : les démarches et procédures nécessaires sont encore des causes de dépenses (19).

L'échéance du remboursement était un cauchemar.

(17) Premier fragment, p. 76.
(18) *Ibid.*, p. 78.
(19) *Ibid.*, p. 78.

Digitized by Google

Les communes s'efforçaient de l'écarter ; elles contractaient, avec l'autorisation royale (20), une autre sorte de dette, la rente à vie. Le prêteur plaçait son capital à fonds perdu. « On sait que les rentes viagères étaient un des moyens de rembourser les emprunts » (21). Il faut croire que l'argent n'était pas très facile à trouver ainsi, si nous en jugeons par la dispersion de plusieurs rentiers qu'il avait fallu chercher en des villes parfois éloignées. Beaucoup d'entre eux, il est vrai, habitaient Beauvais et recevaient leurs arrérages des gardes ; mais demoiselle Alis de Lenguy est à l'abbaye de Saint-Pol, Gilles Le Boutellier à Sorcy, la femme de Jean Doilin ou Deulin, Jean de Danmarc et Hue de Beauvais à Montdidier, Jean Le Blanc et messire Hue de Houssencourt à Reims (22) ; une autre rente à vie est due au prévôt de Lille, mais c'est à Amiens qu'il la perçoit avec retard, ou plutôt n'en perçoit que la moitié le 24 mars 1317 et qu'il touche de nouveau 200 livres le 13 mai (23). Un valet porte, encore à Amiens, le 15 juin, une lettre au procureur d'un créancier bien plus éloigné, Philippe, médecin anglais ; comme cette missive concerne 40 sous d'une rente à vie, il pourrait y avoir, là aussi, une échéance difficile. et je pense que le procureur n'attendait pas une lettre, mais bien plutôt des espèces sonnantes (24).

Messire Mahieu de Chepi juge plus sûr de prendre les devants : il envoie son écuyer chercher sa rente à vie, le samedi 8 janvier 1317 (25).

Nous sommes renseignés sur ces rentiers du dehors parce que les deux principaux textes se

---

(20) *Ibid.*, p. 81.

(21) Labande, *op. cit.*, p. 240.

(22) Premier fragment, p. 80 et 82 et troisième fragment, p. 89.

(23) Premier fragment, p. 80-82.

(24) *Ibid.*, p. 83.

(25) *Ibid.*, p. 84. *Chepi* semble être une forme ancienne de *Chepoix*, comme *Cepei*.

Digitized by Google

rapportent aux voyages incessants des magistrats et agents de la commune. Il ne pouvait être encaissé ou versé aucune somme qui ne fût en espèces métalliques, effectivement portés et remises au créancier ou à son représentant. Ainsi la situation du débiteur était, en plus de l'usure et des trafics du change, fort aggravée par ces méthodes de paiement à la fois rudimentaires et, dans l'application, compliquées : que de frais et d'embarras pour le transport de l'argent !

D'ailleurs toutes les affaires se traitaient par voyages ou messages. L'administration avait un cheval (26) qui était constamment sur les routes et souvent ne suffisait pas. Nos fragments contiennent des allusions à des chevaux loués, en diverses occasions, à Hardy, à Henri Le Féron, à Jean de Troussures, à Etienne Dufour, de la grand'rue, à Guillaume de Gaillefontaine.

Plusieurs messagers sont nommés : Jean d'Essarteaux, Jean Le Clerc, Capharin qui paraît une fois pour porter la rente à vie de la femme Jean Doilin à Montdidier (27), Jean Le Parcheminier ; mais surtout celui qui est vraiment l'homme de confiance, à qui les missions les plus variées sont données, celui qui accompagne même le maire ou les pairs dans leurs voyages, Simon Le Petit, habitant de la paroisse Saint-Gilles, où il est taxé à une somme modeste, 4 sous, dans une assiette de taille (28).

Nombre de ces déplacements s'imposaient pour suivre les procès et contestations de toutes sortes. La commune apparaît jusque dans ses comptes, avec ses traits de personne procédurière, batailleuse, à l'égal des puissances rivales qui l'épiaient.

Avec l'évêque, avec son prévôt, avec son tonloyer,

---

(26) « A Jehan d'Amiens qui fit vendre le cheval de le ville, XX s. pour sen caurretage », premier fragment, p. 85.

(27) *Ibid.*, p. 82.

(28) Deuxième fragment, p. 87.

Digitized by Google

le sire de Morlaines (29), avec le chapitre de la cathédrale, le trésorier, l'abbé de Saint-Quentin, ce ne sont que procès et procès interminables, qui traînent, ou qui rebondissent, appelant le maire, les conseillers, les messagers, soit à Senlis où siège le bailli royal, soit à Bresles ou en d'autres lieux où séjourne l'évêque, soit à Paris où se tient le Parlement.

Vers le temps de nos comptes, une affaire dut sembler bien grave et mettre en cause de bien jalouses susceptibilités. C'était un conflit de police. Le prévôt de l'évêque ne parvenait pas à obtenir que les bourgeois missent des lanternes à leurs huis ou à leurs fenêtres.

C'est naturellement Simon le Petit qui, vers septembre 1316, se rend à Bresles pour obtenir de l'évêque une commission à l'official de faire enquête sur les griefs « que li prevos et le gent de Monseigneur font a le bonne gent de le ville ». L'enquête n'aboutit pas sans doute (faut-il s'en étonner ?) Le prévôt décide de lever une amende sur les habitants qui ne mettent pas de lanterne à leur porte.

Alors ceux de la commune se décident à une démarche énergique : le maire et cinq personnages dont certains au moins doivent être des pairs, G. de Chaumont, Henri Bequet, Laurent de Fretoy, Guillaume Du Chastel et Guillebert de La Place (30) vont eux-mêmes porter à Bresles leur plainte contre le prévôt, vers la fin d'octobre.

Rien n'y fait encore ; le même officier saisit des gages en plusieurs maisons « de le bonne gent de le ville » et fait, ainsi que les autres subordonnés de l'évêque, plusieurs « grés (griefs) et excès » à la

---

(29) Sur le fief de Morlaines, démembrement du tonlieu, voy. Labande, *op. cit.*, p. 145-146.

(30) Guillebert de La Place n'est certainement pas un pair : « li maires et li consaus et li compengnons ... retinrent au conseil de le ville Guillebert de Le Plache... », premier fragment, p. 85.

Digitized by Google

commune. D'où une nouvelle démarche, plus solennelle et réitérée, que relate un passage obscur : « Item, pour le mayeur et pour tout le consel, quant il alèrent à Braele, li xij^me^ de compeignons, pour ij fois le semainne de S. Climent..., ch'est assavoir pour les despens des personnes devant dictes, pour le loier de leur chevax et de leur garchons, xxx s. » (31).

Le maire est accompagné des pairs ; l'expression « tout le consel » concerne ces derniers ; mais n'y faudrait-il pas aussi comprendre les conseillers, dont le nombre nous est inconnu ? Et que signifient les mots « li xij^me^ de compeignons » ? Comment les accorder avec le reste de la phrase ? Peut-être ainsi : le conseil du maire et des pairs comprenait treize membres (32) ; afin que ce conseil prît part tout entier à la démonstration, il fut probablement nécessaire de remplacer l'un des pairs, malade ou absent, et alors il faudrait traduire : « tout le conseil, le douzième pair étant représenté par l'un des compagnons (conseillers).

S'il y a trois éléments constitués bien distincts, nous croirions les retrouver dans un autre passage : « xlj s. que li maires et li consaus et li compengnons despendirent... » (33) ; il s'agit là d'une levée de taille (non de l'assiette où interviennent des personnages spécialement désignés) ; les compagnons seraient alors les *wardes*, ces encaisseurs qui étaient élus en même temps que le maire et les pairs. Mais leur présence auprès de ceux-ci dans le voyage de Bresles ne s'expliquerait pas.

Le mot *compagnons*, capital dans le vocabulaire des corporations, pourrait désigner des gens de métier ; ceux-ci se seraient fait représenter dans une certaine proportion, qu'exprimeraient les mots « li xij^me^ ». Ils étaient un élément actif et important de la vie com-

(31) Ce passage et les précédents sont extraits du premier fragment, p. 76-78.

(32) Labande, *op. cit.*, p. 115.

(33) Premier fragment, p. 85.

Digitized by Google

munale à Beauvais : depuis 1282, les vingt-deux corps de métier prenaient part à l'élection des magistrats municipaux (34).

Nous ne pouvons, à la vérité, obtenir une explication satisfaisante ni des conseillers, ni des gardes, ni d'hommes délégués par les corporations.

Il n'est pas rare que les pairs soient appelés les compagnons du maire (35). Le *conseil* existe sans la présence des conseillers, dès que sont assemblés les magistrats municipaux. Nous comprendrions alors : « pour le maire et tout le conseil, quand ils allèrent à Bresles, lui (le maire), douzième de ses compagnons... » autrement dit : « ils n'étaient que douze compagnons au lieu de treize, le maire compris, formant tout le conseil, pour se rendre à Bresles ». C'est probablement la bonne version.

Je n'ai pas encore épuisé les difficultés du texte qui se rapporte aux deux voyages de Bresles. Voici tout au moins, maire et pairs, une douzaine de personnes qui, avec des garçons et des chevaux, dépensent en deux fois 30 sous pour aller jusqu'à l'évêque. Or, quelques semaines plus tôt, un seul voyage du seul Simon Le Petit a coûté 2 sous 6 deniers, soit le douzième de l'autre somme.

Bornons-nous donc à constater que le maire, accompagné d'un important cortège à cheval, s'est rendu à Bresles auprès de l'évêque, deux fois en une semaine, à la fin de novembre 1316 ; il s'est plaint du prévôt et de ses gens, à cause de l'affaire des lanternes et de diverses noises qu'ils cherchent aux bourgeois.

Mais, quinze jours plus tard, Simon Le Petit est de nouveau dépêché vers le prélat ; cette fois, le prévôt, non content de gages, s'est emparé de plusieurs per-

---

(34) Labande, *op. cit.*, p. 115 et 120.

(35) Compte de 1260 : « li devant dis Pierres et li per, si compaignon », Labande, *op. cit.*, p. 113, n. 3. Même usage à Senlis : « les pairs ou compagnons du maire », Flammermont, *Hist. des institutions municipales de Senlis*, 1881, in-8°, p. 11.

Digitized by Google

sonnes, les a emprisonnées, toujours à cause des lanternes qui n'ont pas été mises aux fenêtres. Simon a dû aller jusqu'à Thiers, puis à Chaalis ; enfin il a obtenu de l'évêque une lettre mandant au prévôt de délivrer les prisonniers (36).

Dans le cours du printemps suivant s'élève un nouveau conflit ; comme objet de litige, aux lanternes ont fait place des fumiers que le prévôt a ordonné d'enlever. Simon Le Petit retourne une fois de plus à Bresles (37).

Il est très souvent question d'un procès avec les béguines de Beauvais.

Leurs disputes avec tant de religieuses personnes inspirent aux magistrats municipaux une malicieuse enquête. Contre ces ecclésiastiques trop soucieux de leurs intérêts matériels, contre ces béguines qu'a récemment morigénées le concile de Vienne, ils vont recueillir des armes dans les textes mêmes du droit canon, et, pour ce faire, ils commandent un exemplaire des Clémentines (38).

D'autres procès n'intéressent que les laïcs, tels m^e^ Bernier Bequet, puis ses hoirs ; Bernier s'était prétendu affranchi de la taille pour un fief qu'il possédait (39).

Tout cela n'est que de petite histoire locale.

Mais voici paraître de hauts personnages, voici que des faits d'ordre national sont évoqués.

Régent ou roi, Philippe le Long fit souvent appel à

---

(36) Premier fragment, p. 78.

(37) *Ibid.*, p. 83.

(38) Troisième fragment, p. 90 : « pour le septime livre du pape qui a ordenné des beguines, des clercs marchans et de plusieurs autres choses ». Les Clémentines apparaissent ici comme le septième livre des *Décrétales de Grégoire IX*, comme le *Sexte* de Boniface VIII était censé en être le sixième, bien qu'il fût aussi divisé en six livres. Le titre de *Liber septimus*, qui leur fut donné à l'origine, ne prévalut pas. Voyez : P. Viollet, *Histoire du droit civil français*, 3^e^ *édition*, 1905, p. 77.

(39) Premier fragment, p. 79.

Digitized by Google

la représentation de son peuple, surtout à celle du tiers. Il voulait acquérir, puis consolider l'autorité royale dans un moment difficile, tandis que la féodalité du Nord s'agitait et que la succession au trône était incertaine.

Geoffroi de Chaumont, Henri Bequet et Simon Le Petit allaient à Paris le mercredi 28 juillet 1316, pour une assemblée qui dut ratifier ou compléter une consultation des bonnes villes faite sur place, par correspondance, le 16 juillet (40). Le comte de Poitiers avait mandé, non trois, mais quatre personnes suffisantes de la commune « pour les ordenanches du royaume » (41). Ces délégués, absents quatre jours, en passèrent bien deux à Paris. « Je suppose, veut bien m'écrire M. Lehugeur, qu'ils furent informés des décisions prises et qu'il fut question des affaires d'Artois ». Robert d'Artois suscite de graves difficultés à sa tante, la comtesse Mahaut, belle-mère de Philippe le Long, qui prend fait et cause pour elle.

Ainsi les bourgeois des communes, appelés à connaître du gouvernement, ne sont plus confinés dans leurs préoccupations locales. Entre eux tous s'établit une liaison qui s'affirme en dehors même des réunions d'Etats. Ils se concertent sur la question si importante de l'ost d'Artois. Ceux de Beauvais ont reçu le commandement de se trouver « en armes et en chevax, chascun selonc son estat, a Amiens », le jeudi 28 octobre (42).

Robin Le Batard est chargé de porter au maire de Pontoise une lettre pour savoir quel ordre sa ville a reçu au sujet de l'ost. Jean Le Clerc va, le 29 octobre, demander aux bourgeois de Senlis ce qu'ils ont fait ; la réponse est donnée deux jours après de la part de « sire Estienne Des Canges », ancien maire de Senlis :

---

(40) Lehugeur, *Le règne de Philippe le Long*, p. 365.
(41) Premier fragment, p. 75.
(42) *Ibid.*, p. 85.

Digitized by Google

un valet apporte l'ordonnance que cette commune a faite « pour aler en l'ost » (43).

Le jour même où Jean Le Clerc se rend à Senlis, deux bourgeois, Henri Bequet et Guillebert de La Place, représentants accrédités de la bourgeoisie beauvaisine, sont dépêchés à Compiègne, vers le régent qui y a amené la cour, afin d'obtenir répit d'aller en l'ost. Or ils ne trouvent point le prince ; ils apprennent qu'il vient de partir pour Amiens, où l'armée d'Artois est convoquée. Ils s'y rendent, mais ne l'y voient pas.

Philippe, en effet, n'est pas allé directement de Compiègne à Amiens. Le 26 octobre, il était à La Croix-Saint-Ouen ; le 27 ou le 28, il prenait l'oriflamme à Saint-Denis ; puis il se mettait en route vers Amiens.

Notre modeste compte municipal apprend à l'historien une étape de son trajet, tout en révélant un épisode marquant des fastes de Beauvais. Philippe le Long, dans ces graves circonstances, a traversé la ville et peut-être y a séjourné pendant les fêtes de la Toussaint.

L'infatigable Simon Le Petit part pour Compiègne le mardi 2 novembre 1316 ; il porte une lettre close que le régent de France adresse au chancelier, Pierre d'Arrablay, afin de savoir l'état de la cour, évidemment restée au château de Compiègne. Simon est absent pendant six jours ; sa mission, pour durer si longtemps, dut se terminer par le port de la réponse au régent qui, de Beauvais, a gagné Amiens.

Il a trouvé dans cette ville ses concitoyens Henri Bequet, Jean Hopin et Renier Le Tanneur, envoyés aux renseignements le jeudi 4 : il s'agissait de savoir si des communes étaient venues au commandement du comte de Poitiers, et « en quelle manière chil d'Amiens se contenoient ». Cette enquête procède évi-

(43) *Ibid.*, p. 83. Etienne du Cange « *de Cambio* » fut maire de Senlis pendant un an à partir du 29 juin 1309 : voy. ci-dessus note 11.

Digitized by Google

demment des mêmes préoccupations que les missions de Robin Le Batard à Pontoise, de Jean Le Clerc à Senlis, et fait supposer quelque incertitude dans l'ardeur guerrière et le loyalisme de la commune.

Cependant elle ne néglige pas de préparer son attirail de campagne ; elle doit à Marguerite de Neèle, sa fournisseuse attitrée en cire, 8 sous pour la façon de huit torches « que on li fit faire quant on devoit aler en l'ost ». Henri Bequet et Renier Le Tanneur ne sont pas plus tôt arrivés à Amiens, qu'ils voient venir Robin Le Batard, dépêché par le maire et les pairs afin de savoir leur état et d'avoir une lettre « pour penre carètes a mener les paveillons » : ces pavillons sont des tentes ; il faut des charrettes pour les transporter. En quoi est-il besoin d'une lettre d'Henri et de Renier ? Sans doute parce qu'ils devaient prendre la conduite du détachement guerrier que Beauvais était sur le point d'envoyer. Ils auront reconnu que la guerre est inévitable ; ils écrivent donc la lettre « de penre les carètes ».

Or, bien heureusement, la démonstration énergique du régent obtient un entier succès. Robert d'Artois s'est détaché précipitamment de ses alliés ; il est venu au-devant de son adversaire et, le 6 novembre, il fait sa soumission par le traité d'Amiens.

Henri Bequet et Renier Le Tanneur (peut-être aussi Jean Hopin, s'ils ne l'ont renvoyé à Beauvais pour annoncer la bonne nouvelle) sont restés encore un jour dans la cité picarde. Ils rentrent comme Simon Le Petit, qui évidemment les a trouvés et les accompagne, le 8 novembre (44).

L'heure est venue de se réjouir. Le maire et les pairs veulent profiter de ce que le régent et son entourage guerrier ne manqueront pas de repasser par Beauvais, pour les convier à un tournoi.

---

(44) Premier fragment, p. 77 et 85 ; Lehugeur, *op. cit.*, p. 69-71.

Digitized by Google

Sur cet épisode, les détails sont trop rares pour sembler très clairs et pour être liés.

Des gens portent du bois « a emforchir (renforcer) les portes pour les tournoyeurs » ; Hébert le charpentier exécute ce travail ; les portes doivent être les barrières mobiles des petits côtés de l'enceinte.

Il y a des chaises (caïètes) couvertes de draps.

Un valet garde les armures pendant deux nuits, à la halle qui fait partie de l'hôtel de ville. L'exposition des heaumes timbrés et des bannières, qui avait lieu souvent dans un cloître, était fort bien placée dans la halle.

Le maire et le conseil donnent 24 sous aux hérauts qui furent au tournoi, ainsi qu'au messager du roi, le samedi après la Saint-Martin d'hiver (13 novembre 1316). Ces deux indications réunies contiennent la date du tournoi et la preuve que le roi n'y assista pas ; or on sait par ailleurs que, dès la veille, il était rentré à Paris ; et, par la suite du règne, trois ordonnances allaient prouver que le nouveau roi n'avait pas de goût pour le jeu brutal, parfois sanglant, du tournoi (45).

Le premier des passages cités suit immédiatement la mention de 12 deniers donnés aux valets qui ouvrirent la poterne du pénitencier : ce dignitaire de la cathédrale habitait une maison canoniale toute proche de la poterne Notre-Dame, dont l'emplacement est vers l'extrémité ouest de l'actuelle rue du Musée. Le chapitre tenait habituellement fermée cette poterne, donnant accès aux jardins et terrains de l'évêque. La proximité des deux renseignements serait un indice incertain, mais vraisemblable, que le tournoi aurait été organisé dans les jardins épiscopaux, vers le *Marais*.

(45) Premier fragment, p. 84 et 85. Voy. : Jusserand, *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, 1901, in-8°, p. 76 (barrières mobiles des tournoyeurs), 85-87 (exposition des heaumes et bannières), 42 et 45 (en général les papes et les rois de France furent également hostiles aux tournois). La présence du roi à Paris le 13 nov. est constatée dans : Arch. nat., JJ., 53, n° 320 (renseignement communiqué par M. Lehugeur).

Digitized by Google

L'alerte d'Artois avait pris fin, mais Philippe le Long avait bien d'autres occasions de consulter ses bonnes villes. Nous n'avons pas trace, dans nos textes, de l'assemblée qui, en février 1317, le reconnut roi. Mais, au début du mois suivant, Beauvais était représentée par Henri Bequet et Guillebert de La Place, avec Simon Le Petit, naturellement. Ils passent, le vendredi 4, par Senlis, s'y occupent du procès avec le sire de Morlaines, et, de là, se rendent dans la capitale, « pour estre a le journée a lequelle li roys no sires avoit semons par lettres toutes les bonnes villes », celles du moins de langue d'oui : le dimanche d'*Oculi* (6 mars 1317), se réunissaient à Paris les députés envoyés par les villes notables des bailliages de Senlis, Vermandois, Amiens, Orléans et de quelques autres, afin de délibérer, avait écrit le roi, « sur plusieurs besongnes qui touchent nous et l'état du royaume » (46).

Quand furent réglées l'affaire d'Artois et la succession à la couronne, la plus grave question qui occupa l'activité de Philippe le Long fut l'ost de Flandre, où la guerre, latente depuis le règne précédent, parut imminente de 1318 à 1321. L'ost était convoqué dès 1318 ; cette fois encore, le roi voulut tenir de l'appui populaire une grande force morale. En Flandre même, il trouvait dans les villes des alliées contre le comte Robert.

Grâce au troisième fragment de nos comptes, nous percevons en quelque sorte les mouvements d'une importante réunion qui ne semble pas très bien connue par ailleurs. La commune de Beauvais devait être, avec les autres bonnes villes, représentée « par devant le gent le roy », à Paris. A cette fin sont envoyés,

(46) Premier fragment, p. 80 ; Lavisse, *Histoire de France*, tome III, 2e partie, p. 277. M. Lehugeur, *op. cit.*, p. 366, place l'événement à la date du 3 mars et non du 6 ; cet auteur me fait observer que les députés convoqués ont pu venir par fractions successives, et les travaux de l'assemblée durer plusieurs jours.

Digitized by Google

le vendredi 5 mai 1318, Henri Bequet, Jehan Le Fillachier et encore Simon Le Petit ; les deux premiers sont absents onze jours ; le dernier, dix jours. Pendant ce temps, Jean Le Clerc vient leur dire que le conseil a convenu de ne pas donner d'argent « nule souvention faire » ; mais, au seul cas où le roi irait en l'ost, « on iroit vivre et morir avecques li ». Il serait bien tentant de voir, dans ces mots éloquents, un vrai langage de Français, parcimonieux de leur argent et généreux de leur sang. Mais nous apprenons aussitôt que la majorité des villes eut moins d'élan : ces bourgeois aimaient encore mieux payer l'aide que se mettre en campagne. Alors Henri Bequet et ses compagnons envoient à Beauvais un valet avec une lettre pour demander « quèle aide on feroit au roy noseigneur pour garder les frontières de Flandres ».

La commune s'arrangea donc pour trouver de l'argent, et le versa en grand appareil ; le mercredi 24 mai, le maire, Henri Bequet, Guillebert de La Place, Jean Le Fillachier, accompagnés, bien entendu, de Simon Le Petit, s'en furent à Paris, où ils remirent les fonds de l'aide aux gens du roi. L'opération était compliquée sans doute, car Guillebert resta neuf jours hors de Beauvais, et les autres, douze jours ; de l'hôtel où ils s'installèrent, ils durent plusieurs fois passer l'eau afin d'aller à la cour, ce qui les obligea à payer cinq sous de péage : trait assez pittoresque de la vie du Moyen-Age en plein Paris (47).

D'après le sixième fragment, dont il est fort dommage d'ignorer la date, Beauvais est encore traversée ou visitée par de grands personnages à qui la commune fait honneur, le maréchal de France, le comte de la Marche. Ils reçoivent des pots de vin et l'évêque lui-même ne dédaigne pas ces présents, qui grèvent les finances communales : les pots offerts avec le vin étaient parfois de belles pièces d'orfèvrerie (48).

(47) Troisième fragment, p. 89-90.
(48) Labande, *op. cit.*, p. 241.

Digitized by Google

S'agit-il de moindres puissances, il pouvait être encore très commode de s'attirer leurs bonnes grâces, mais c'était moins coûteux : au printemps de 1317, Simon Le Petit, que ses voyages ont rendu débrouillard, gratifie de deux sous le valet de Pierre de Bourges « pour avoir assès (accès) de parler a son mestre ».

Le nom de Pierre de Bourges est très connu : c'est le greffier du Parlement qui rédigea les troisième et quatrième *Olim* (1299-1318), c'est-à-dire deux des documents les plus célèbres parmi toutes les archives françaises (49).

Cent autres renseignements sont contenus dans nos parchemins qui semblent si misérables. J'ai peut-être montré leur véritable importance et combien un compte du Moyen-Age est vivant, pittoresque et abondant, à la différence de notre austère comptabilité moderne.

De plus, il y a quelque agrément à évoquer un temps dans lequel les dépenses totales d'une commune importante n'atteignaient pas 3.000 livres, la journée d'un homme à cheval revenait à 8 sous, une serrure neuve, toute posée, coûtait 2 sous.

JEAN BÉREUX,
Archiviste départemental de l'Oise.

(49) Premier fragment, p. 81. Voy. Viollet, *op. cit.*, p. 176.

Digitized by Google

PREMIER FRAGMENT

Item che sont les despences fètes en voies pour les besongnes de le ville en pallement, ès assizes et en le prevosté de Senlis, pour plès et pour debas meus entre le ville pour deffendre les droitures de le ville que plusieurs personnes empeeschent sans cause regnable.

Primierement.

Pour Jehan Le Clerc, quant il ala a Senlis le venredy après le S. Jehan contre Lambert Boutart et contre Gervèse de Crespi qui devoient a le ville xx lb., pour les despens de viarie pour iij jours, xxj s.

Item pour ledit Jehan, quant il ala a Senlis, le samedy après le feste Saint Martin d'esté, contre sire Robert Le Parmentier que li dis Lambers et Gervèses trèrent a garant pour aus acquiter de ches xx lb. pour iiij jours, xxviij s.

Item pour le dit Jehan, quant il ala a Senlis, le semmedy après le Magdeleine, pour savoir se on porroit trouver point d'argent a emprunter pour le nécessité que le ville en avoit, pour ij jours, xiij s.

Item pour le dit Jehan, quant il ala a Senlis le semmedi devant le S. Estiène, pour soi doloir au prevost de Dygal le serjant qui tenoit plusieurs nans d'argent de le bonne gent de le ville sans cause et en rechut li dis Dygal commandement par lettre de baillie de rendre les dis nans, pour ij jours pour chèle cause et pour ij jours que il demoura en chèle meisme voie pour requerre a Robert du Port, commissaire donné de par le ballif de Senlis, pour debat meus entre le ville et l'abé de St Quentin, une commission et chertainne journée que il fut a Biauvais pour aler avant en le dicte cause, xxviij s. Item pour le lettre de le diligence que il fit audit Robert, ij s.

Item pour Giefroy de Chaumont, Henry Beqt et Simon Le Petit, quant il alèrent a Paris le merquedi après le Magdelaine, a lequelle journée li contes de Poitiers avoit mandé par ses lettres que iiij personnes souffizans de le ville fussent a Paris a le dicte journée pour les ordenanches du Royaume, pour iiij jours, iiij lb. xvj s.

Item pour Jehan Durant, quant il ala emprunter lxxv lb. pour le neccessité de le ville, pour [2e *colonne*] paier Willaume Judas, pour ij jours, xiij [s.].

Item pour les lettres du dit emprunt et pour le co[mpte] de le monnoye, xxxvij s. vj d.

Digitized by Google

Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Pontho[ise] le jeudy après le St Estiène contre Willaume Jud[as] qui avoit fet arrester les denrées le ma[yeur] et les Pierre de Neele, pour argent que le ville devoit au dit Willaume, pour ij jours, xiiij s.

Item pour ledit Simon, quant il ala a Ponthoise le vegille de le my aout, contre le dit Willaume Jud[as], pour delivrer les denrées et Pierre de Nee[le], que li dis Willaume Judas avoit fet vendre et prisie[r], pour iij jours, xxj s. Item pour le marcheant qu[i] avoit achaté et prisié lesdictes denrées, xxx[v...] pour sen pris ajugiés par le prevost de Ponthoise. It[em] pour le serjant le roy qui fit le dit arrest et pour sen salayre de ij foys que il vint a Bl[auvais] pour chertefier au mayeur et au pers le ven[te] des dictes denrées, xxj s. Item pour le serjant du mayeur de Pontoise qui fit le dit arrest a le requeste du prevost de Ponthoise iij s. Item pour l'amende du mayeur de Ponthoise ij s. iiij d. Item pour le clerc du di[t pre]vost qui delivra les dictes denrées, ij s. Item pour une sereure neuve que li serjans le R[oy] fit mestre en l'uys de le chambre ou les denrées estoient, xxij d. Item pour le lettre que li prevos de Biauvès envoia au prevost de Ponthoise pour delivrer les dictes denrées, xxviij d. Item pour le fret de lxxj lb., que li dis Guillaumes recheut en gros tournois et ne les prist que pour xij d. le pièche, xxx s. Item pour les despens que li dis Willaumes fit et pour le cout de che que il n'eut mie son argent a le journée que on li devoit, iiij lb. Item pour les damages que li mayres et Pierre de Neele eurent de leur denrées qui furent arrestées et pour les voitures que il ne peurent avoir les dictes denrées quant il les envoièrent querre pour carquier, c s., taussé par le Conseil. Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Paris l'endemain de le S. Loys pour empetrer la taille, pour viij jours, lvj s. Item pour escrire les lettres et pour requestes, xij d. Item pour le lettre de fère le taille, vj s. Item pour le vidimus de le dicte lettre sous le seel de Chastelet, ij s. Item pour le dit Simon, quant il ala querre mestre Guillaume de Choetmohan le dyemenche devant le septembrèche, pour iij jours, xxj. s.

[1[er] *feuillet, verso*] Item pour le dit Simon, quant il ala a Braèle querre une commission a monseigneur l'evesque, le quèle vint a l'official, pour enquerre des griès que li prevos et le gent de Monseigneur font a le bonne gent de le ville, ij s. vj d. Item pour Jehan Le Clerc, quant il ala a Senlis, le dyemenche après le S. Denis, a l'assize, lequèle fu contremandée au mardy après le Toussains, vij s. pour i jour.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Paris le jeudi devant

Digitized by Google

le S. Denis pour empetrier le lettre de lever le taille, pour v jours, xl s.

Item pour le lettre seeler, vj s. Item pour le vidimus de le dicte lettre, xviij d. Item au clerc de mesire Godefroy pour avancher le dicte lettre, ij s. vj d.

Item pour Jehan Le Clerc quant il ala a Senlis le venredy devant le Toussains pour savoir quèle ordonanche chaus de Senlis avoient fète pour aler en l'ost seur mesire Robert d'Artoys et pour une journée que le ville avoit devant les ... os de Senlis contre S. Quentin, pour iij jours, xxj s.

Item pour Henry Bequet et Guillebert de Le Plache, quant il alèrent a Compiengne et a Amiens, le venredi devant le Toussains, pour empetrer au regent respit d'aler en l'ost, ch'est assavoir pour Guillebert iij jours et pour Henry Bequet v jours, lxiiij s.

Item pour le mayeur, G. de Chaumont, Henri Bequet, Lorens de Fretoy, Willaume Du Chastel et Guillebert de Le Plache, quant il alèrent à Braele parler a Monseigneur pour aus doloir du prevost, qui voloit lever amende de chaus qui n'avoient mie mis les lanternes as huys, xj s. iiij d.

Item a Guillaume Le Queu, pour les despens que il fit aporter le lettre au ballif de Vermendois pour fère venir les blés a Biauvais, que on avoit deffendu a venir de le dicte baillie, xx s.

Item pour Henry Bequet, Jehan Hopin et Renier Le Tenneur, quant il alèrent a Amiens, le jeudy après le Toussains, savoir se il y avoit alé nules des communes au commandement le conte de Poitiers et pour savoir en quelle manière chil d'Amiens se contenoient, pour iiij jours, iiij lb. viij s. Item pour Robin Le Batart, que li [2e *colonne*] maires et li per envoièrent après le dit Henry et Renier, pour savoir leur estat et pour avoir une lettre pour penre carètes a mener les paveillons, pour ses despens et pour sen loier de vij jours, xvij s. Item pour escrire le lettre de penre les carètes pour mener les paveillons, ij s. Item pour requestes, xviij d. Item pour leur hostel, viij s.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Compiengne, le mardy après le Toussains, pour porter unes lettres closes au canchelier, que le regent de Franche li envoioit et pour savoir l'estat de le court, pour vj jours, xlviij s. Item pour le loier de son hostel, v s. vj d.

S^{a} lj lb. xvj s. x d.

Item pour Jehan Le Clerc, quant il ala a l'assize a Senlis, le mardy devant le S. Martin d'yver, contre Pierre Wilart de Dieppe, contre capitre de S. Pierre, contre le tresorier, contre le fame Ths. Le Verrier et leur hoirs, contre les beguynes et con-

Digitized by Google

tre l'abé et le couvent de St Quentin, pour viij jours, lxiiij s. Item pour le presentation de l'assize, xij d. Item pour les memoriax de capitre S. Pierre, de Pierre Wilart, du tresorier, de St Quentin, des beguynes, iij s.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Pont Sainte Maixenche, après le S. Martin d'yver, contre Lambert de L'Audienche, pour cause de taille, pour iij jours, xxiiij s. Item pour le deffaut ou li dis Lambers se mit et pour une commission du ballif pour rajourner ledit Lambert, v s.

Item pour le dit S., quant il ala a Pont Sainte Maixenche, le diemenche devant le S. André, contre le dit Lambert, pour iij jours, xxiiij s. Item pour le secont deffaut ou li dis Lambers se mit, iij s.

Item pour le mayeur et pour tout le consel, quant il alèrent a Braele, li xij^me^ de compeignons, pour ij foys le semainne de le S. Climent, pour aus doloir a mon seigneur l'evesque du prevost qui avoit pris nans en plusieurs mesons de le bonne gent de le ville pour les lanternes et pour monstrer a mon seigneur pluriex autres grès et excès que li dis prevos et le gent de mon seigneur font a le ville sâns cause, ch'est assavoir pour les despens des personnes devant dictes, pour le loier de leur chevax et de leur garchons, xxx s.

Item pour G. de Chaumont et Jehan Des Sartiax, quant il alèrent a Amiens, le semmedi devant [*2e feuillet*] (devant) le S. Mahieu, pour requerre respit a Renaut de Moutelet de vc lb. que le ville li doit, lesquès il voloit avoir, pour ij jours. xxviij s.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Tiers et a Chal[is], le mardi après feste S. Luce, pour soi complaindre de par le ville a mon seigneur l'evesque de che que li prevos tenoit en prison pluriex personnes de le commune et disoit que il n'avoient mie mis a son commandement les lanternes a leur fenestres, pour iij jours, xxiiij s. Item pour le lettre que me sire li evesques envoia au prevost, pour le delivranche des dictes personnes, ij s.

Item pour le dit S., quant il ala a Pont, le dyemenche devant Noel, contre Lambert de L'Audienche et pour empetrer une commission au ballif de Senlis pour adjourner le sire de Mollainnes contre le ville en cas de nouveleté, pour iij jours, xxiiij s. Item pour le commission pour adjourner le dit seigneur Mollainnes, iiij s. Item pour une commission que li baillif envoia a Dygai, pour delivrer a le ville vj lb. que Jehan Le Feron devoit a Lambert de l'Audienche, v s. Item au vallet qui porta a Digay le commi[s]sion a Braele pour adjourner le seigneur de Mollainnes, viij d.

Digitized by Google

Item pour le dit Simon, quant il porta a Senlis iiijxx lb. que le ville devoit a sire Estiène Du Cange le merquedy après Noël, pour iij jours, xxiiij s. Item pour le lettre du dit paiement, ij s.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Paris, le lundi devant le Tiefaingne, pour aler querre sire Simon de Moy ou mestre Thyart, qui estoient a Paris, pour estre avec le mayeur a Senlis le seimmedy après ensuyant, pour iiij jours, xxxij s. Item pour escrire les resons que sire Simon fit a Paris contre le dit mestre Guillaume, ij s.

Item pour mestre Evrart de Noiers et pour Henri Bequet, pour Guillebert de Le Plache et pour Simon Le Petit, quant il alèrent a Senlis, le venredy après le Tiefaingne, contre le seigneur de Mollaines qui estoit adjournés contre le ville, pour le grief que il fesoit a le ville [2e *colonne*] de che que il veut avoir tonnelieu ... qui sont vend. par le justiche le mayeur, pour iiij jours, iiij lb xvi s.

Item pour Digay, qui ala tesmongnier que il av[oit] adjourné le seigneur de Mollainnes a le [dicte] journée, pour iij jours, xv s. Item pour [le] deffaut ou li sires de Mollainnes se [mit], iij s. Item pour une commission que il empetr[a] pour adjourner mestre Bernier Bequet en cas de proprieté, pour sen fief que il voloit afranch[ir] de taille, iiij s. Item au vallet qui port[a le] procuration de le ville a Simon Le Pe[ti]t, ij s.

Item pour le mayeur, G. de Chaumont et S. Le [Pet]it, quant il alèrent a Senlis, le venredi devant le Conversion St Pol, contre le sire de Molla[innes], pour iij jours, iiij lb. iiij s. pour leur d[espence] pour mestre Thiart, qui digna avec le mayeur.

S[e] xxv lb. iij s. viij d.

Item pour les presentations du procureur de le ville et pour avoir l'estat de le cause par escript, xxxij d.

Item pour Jehan Des Sartiax, quant il al[a] a Mondidier, l'endemain de le Candelier, porter le r[ent]e a vie Jehan de Danmarc, pour ij jours, xvj s.

Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Senlis, le [ven]redy après le Candelier, contre mestre Guillaume de Mollainnes et contre mestre Bernier (Bernier) Beq[uet], pour iij jours, xxiiij s. Item pour le deffaut ou mestre Bernier Bequet se mit, ij s. Item pour une commission qui ala a Dygay pour fère le veue au lieu ou li serjans du seigneur de Mollainnes avoit pris les nans Wibert de Houdiviller, iij s. Item pour les despens de sire Simon de Moy, qui fu au conseil a le dicte journée pour le ville, xvij s. Item a Digay le serjant, pour adjourner mestre Guillaume de Mollainnes par ij foys et pour aler tesmongnier les adjournemens par ij foys, pour le nouveleté que li dis sires

Digitized by Google

de Mollainnes veut fère a le ville et pour adjourner mestre Bernier Bequet en cas de propriité et pour fère le veue du lieu ou li sires de Mollaines avoit fet ou fet fère par ses serjans le nouveleté, pour x jours que li serjans mit a che faire, xlv s.

Item a Simon Le Petit quant il ala a Angy, le diemenche devant le Bouhourdis, pour avoir une commission du prevost de Senlis pour [2° *feuillet, verso*] [adjo]urner les hoirs et les exeeculteurs de mestre Bernier Bequet en cas de de propriité, viij s. pour i jour. Item pour une commission qui vint au serjant le roy pour fère le dit adjournement, iij s. Item pour le salaire du sergant qui vint fère le dit adjournement, iiij s.

Item pour Jehan Le Parcheminier, pour porter le rente a vie damoisèle Alis de Lengny a l'abaye de S. Pol et pour porter le rente a vie Gille Le Boutellier a Sorchy, ij s. pour ses despens.

Item pour le mayeur, sire Simon de Moy et Simon Le Petit, quant il alèrent a Senlis, le venredy devant les Brandons, contre le sire de Mollainnes, ch'est assavoir pour [le] mayeur et S. Le Petit iij jours et pour [sire] Simon ij jours, vj lb. Item pour les me[mori]ax, iij s.

Item pour G. de Chaumont, S. Le Petit, quant il alèrent au Gart pour parler a Renaut de Moutelet et a Amiens pour parler au prevost de Lille, pour aus requerre respit de l'argent que le ville leur devoit, dont .....s estoit cheus, pour iij jours xlviij s.

Item pour les despens du vallet Renaut de Montelet, vj s.

Item pour Guillebert de Le Plache, quant il ala a Mondidier porter le rente a vie Jehan de [Dan]marc et le rente a vie Hue de Biauvès, xviij s., que pour ses despens, que pour les lettres de quittanche des paiemens que il fist.

Item pour Henry Bequet, Guillebert de Le Plache et Simon Le Petit, quant il alèrent a Senlis, le venredi devant le dyemenche que on cante *Oculi mei*, contre le seigneur de Mollainnes et d'ileicques a Paris pour estre a le journée a laquelle li roys no sires avoit semons par lettres toutes les bonnes villes du roaume, ch'est assavoir pour les despens de xij jours, xv lb. v s. Item pour le loier de leur iij chevaus, xxxvj s. Item pour escris et pour requestes, iij s. Item pour les arrès et les memoriax contre le seigneur de Molainnes, iij s. Item pour escrire et pour doubler les resons le de ville contre le seigneur de Mollainnes et contre les hoirs et les exeeculteurs de mestre Bernier Bequet, vj s.

[2° *colonne*] Item a Pierre de Bailleul, qui aporta de Paris a Biauvès lettres au mayeur et au pers, esquèles l'estat de le court estoit contenu, ij s. vj d.

Item pour Jehan Des Sartyaus, quant il ala a Rains, le dyemenche de miquaresme, porter le rente a vie Jehan Le Blanc et me sire Hue de Houssencourt, lix s. viij d.

Digitized by Google

Item pour les quittanches des paiemens qui fil, ij s.

Item pour le dit Jehan Des Sartyaus et Jehan Le Clerc, quant il alèrent a Amiens, le vegille de Nostre Dame en mars, porter le moitié de l'argent que on devoit au prevot de Lille de se rente a vie, pour iij jours, xlvilj s.

Item pour le lettre du paiement que il firent v s. Item pour le boite on mit le lettre, ij d.

Item pour le mayeur, Jehan Le Clerc et S. Le Petit, quant il alèrent a l'assize a Senlis, le lundi après Quasimodo, contre capitre de S. Pierre, contre le tresorier, contre le fame et les hoirs Ths. Le Verrier, contre l'abé et le couvent de St Quentin, contre les beguynes et contre Pierre Willart de Dieppe, et en prevosté contre le sire de Mollainnes, contre Jehan Lane et les excecuiteurs de mestre Bernier Bequet, ch'est assavoir pour le mayeur et Jehan Le Clerc, pour chascun vij jours, et pour Simon Le Petit qui demoura après eus, pour x jours, xij lb. viij s.

Item pour les despens de sire Simon de Moy, qui demoura a le dicte assize pour estre au conseil de le ville pour che que mestre Thiart estoit malades, xx s.

Summe liij lb.

Item pour une commission que li baillif envoia a Jehan (50) de Bracheul et a Robert Du Port, pour connoitre des debas des tesmoins de le ville et les debas des tesmoins de St Quentin pour le jugié du tresorier seur le demande de propriité qui fu dicte estre vaillable, pour une commission pour ajourner Jehan Lane et les executeurs de mestre Bernier Bequet seur le pourfit du deffaut ou il se mirent et pour les memoriaus des assinations des journées contre les personnes devant dictes, xviij s. paiés au clerc le baillif et le prevost, le mayeur present.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Paris, le jeudi devant *Judica me*, pour fère renouveler ij chartres de le ville pour les seaus qui estoient [3e *feuillet*] empiriés et pour avoir une lettre de congié du roy no seigneur, de vendre lx livrées de rente a vie, ch'est assavoir, pour xlj jours, iiij lb. xvj s., pour escrire les ij chartres, xvj s, pour seeler les dictes chartres du grant seel le roy no seigneur, clj s. Item pour seeler le lettre de (de) vendre lx livrées de rente a vie, li s. Item pour seler le lettre qui ala au ballif de Vermendois pour les blés, vi s. Item au vallet mestre Pierre de Bourges, pour avoir assès de parler a son mestre, ij s. Item pour requestes, xvilj d. Item pour le vallet qui demoura a Paris après Simon, pour atendre l'euvre des char-

(50) Dygay raturé.

Digitized by Google

tres qui n'estoient mie seelées, x s. viij d., que pour ses despens, que pour sen salaire.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Senlis, le jour de feste St Marc, contre le seigneur de Mollaines, contre Jehan Lane et les excecuiteurs de mestre Bernier Bequet, pour iij jours, xxiiij s.

Item pour le memorial du seigneur de Mollaines et pour les deffaus ou li dis excecuiteurs se mirent et pour une commission pour adjourner les dis excecuiteurs a veoir juger le pourfit des deffaus, vj s.

Item pour Capharin, quant il porta le rente a vie a le fame Jehan Doilin de Mondidier, vj s.

Item pour Jehan Des Sartyaus et Jehan Le Clerc, quant il alèrent a Amiens, l'endemain de l'Assencion, porter ijcl lb. que on devoit au prevost de Lile pour se rente a vie, pour iij jours, xlviij s.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Senlis, le venredi après le Trinité, contre le seigneur de Mollainnes, contre Jehan Lane et les execuiteurs de mestre Bernier Bequet et pour avoir une commission de Robert Du Port, pour adjourner les tesmoins de le ville a chertainne journée, pour prouver les repreuches que on a proposé contre les tesmoins de St Quentin et pour aler de Senlis a Paris pour empetrer une lettre pour adjourner le baillif de Senlis ou son lieutenant et les beguynes au prochain parlement contre le ville, en cause d'appel et pour porter le dit adjournement de Paris au ballif de Senlis pour li adjourner et pour avoir une commission dudit ballif pour adjourner les dictes beguines au pallement, selonc le mandement du roy no seigneur, ch'est assavoir pour ix [2e *colonne*] jours, lxxij s. Item pour vj... au sergant le Roy pour fer..... sires de Mollainnes avoit.....

Item pour arrester l'estat de le cause..... [exe]cuiteurs mestre Bernier Bequet, ij s..... commission que Robert Du Port et Jehan de..... envoièrent au serjant le roy pour adjo[urner le] procureur de le ville et le procureur de St Quen[tin] au merquedi devant le St Barnabé, pour aler au..... en le cause pour adjourner les tesmoins....., iij s. Item pour escrire le lettre du roy [pour adjo]urner les beguines, xij d. Item pour seeler le..... dit adjournement, vj s. Item pour une commis[sion.....] ballif de Senlis, en le quèle il le tenoit pour adjournés au pallement et le quelle il envoia [par] serjans pour adjourner les dictes beguines, v s.

Item pour le mayeur, sire Simon de [M]oy. Henry de Le Ruèle, S. Le Petit, Jaques Le Potier, quant il alèrent a Paris au moys de pasques, a lequelle journée toutes les quemunes des bonnes villes estoient semonses par lettres pendans du roy no seigneur,

Digitized by Google

ch'est assavoir [pour le] mayeur x jours, pour Sire Simon [de] Moy x jours, pour Jaques Le Potier x jours, pour Henr[i] de [Le Ruèle] xvij jours et pour S. Le Petit, qui vint iij jo[urs] devant le mayeur pour presenter le procurat[ion] de le ville, de xxj jour, ch'est assavo[ir pour] les despens de toutes ches jour-n[ées], pour leur chevaus et pour leur vallès, xxxvj lb. viij s. x d.

Item pour seeler le lettre de l'appel des beguynes, vj s. Item pour une lettre que le court envoia au ballif de Senlis, pour les griès que li prevos de Biauvais fet a pluriex personnes de le commune, vj s.

Summe lxi lb. xij d.

Item pour requestes, xviij d. Item pour j vallet qui demoura a Paris pour atendre le dicte lettre, pour v jours, xi s. iiij d., que pour ses despens, que pour sen salaire.

Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Braele, le merquedi devant le Trinité, pour soi doloir du prevost a mon seigneur l'evesque, qui avoit fet crier que on ostat les fumiers, iij s. pour les despens de li et de sen cheval et de sen vallet. Item a Hardi xij d., pour sen cheval que Simon chevaucha.

Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Senlis [3e *feuillet, verso*] ..... St Barnabé contre ..... de Mollaines et les exe[cuteurs de me]stre Bernier Bequet. pour [ij jo]urs, xiiij s. Item pour arrester l'estat [de] le cause du seigneur de Mollainnes [et] des executeurs de mestre Bernier [B]equet, ij s. Item pour escrire le demande de le proprilté et pour loi doubler iij fois, vj s.

Item a Digay, le merquedi après le S. Barnabé, xx s., pour sen salaire par le conseil. [Item] pour i vallet qui fu envoiés a Amiens porter unes lettres au procureur Philippe Le Mire d'Engleterre, pour xl lb. que le ville [li] devoit de rente a vie, vj s.

[Item] pour i vallet qui porta lettres au procureur de le ville a Senlis, que li maires li envoia, le semmedi devant le St Estiène, ... s.

Item pour Mikelet, le sergant le prevost, quant il ala querre nans par le ville pour le payement Pierre Des Fossés, ix s. x d., paiés..... del Le Tavernier.

[Item pour] Robin Le Batart, pour porter une lettre au [ma]y[eur] de Ponthoise pour savoir de le fourme [du] commandement que il avoient eu pour aler en l'ot, iiij s.

Item pour i vallet que sire Estienne Des Ganges env[oi]a a Biauvais le velle de le Toussains [li qui]ex vallès aporta l'ordenanche que chil de Senlis avoient fet pour aler en l'ost, vij s.

Item au vallès qui apertèrent le poterne de quiex le penanchier a le poterne Nostre Dame, xij d.

Digitized by Google

Item au porteurs qui portèrent le merien a emforchir les portes pour les tournoieurs, iij s. Item a Hebert le carpentier, pour emforchir les portes pour les tournoieurs, iij s.

Item a i vallet qui warda les armeures en le hale par ij nuys, viij d.

Item a ij ouvriers qui rependirent les dras qui furent seur les caietes, xvj d.

Item a Gauterot Le Portier qui porta unes lettres closes a sire Estienne Du Cange, que li mayres et li per li envoièrent pour les besongnes de le ville, ij s.

Item a Robin Le Batart qui porta unes lettres au halier de Paris, pour fère paier [2e *colonne*] le chens que le hale de Paris devoit, vj s.

Item pour les despens du cheval Simon Le Petit qui fu enfondus, quant il ala a Compiengne et de Compiengne a Amiens, pour le commandement que li contes de Poitiers avoit fet a le ville que on alast en l'ost, xxiiij s.

Item a l'escuier me sire Mahieu de Chepi, quant il vint querre le rente a vie du dit me sire Mahieu, le jour de le St Lucien, xx s. pour ses despens alant et venant.

Item a i sergant le roy, xvij d. palès a Hebert de Cauveigny par le mayeur.

Item a Henri Le Feron, pour sen cheval que Jehan Le Perchennier chevaucha par ij journées a Braele, ij s.

Item a Jehan de Troussures, pour sen cheval que li maires fit penre une journée, xij d.

Item a Jehan Aubin, pour le cheval Hardi, qui fu une nuit en se meson, que li maires avoit fet penre, xij d. pour ses despens.

Item a Longuet, quant il ala a Amiens, a Montelet et a Biauquesne, porter unes lettres a Renaut de Montelet que li maires et li per li envoioient pour avoir respit de vc lb. que le ville li doit, viij s. iiij d. pour sen salaire et pour ses despens.

Item au clerc le ballif de Biauvais, pour fère les arrès en assize et les continuations, pour plet que le ville a a monseigneur l'evesque, xij s.

Item a Guillaume de Goillefontainnes, pour ij journées de son cheval que li mayeur fit penre, pour aler a Braele a monseigneur l'evesque, ij s.

Item pour le poterne de seur Grève frumer, xij s. que Guillaume Le Caron paia.

Item a Warnet Des Portes, pour les despens que il fit quant il plaida a Pierre Maillart, pour l'ostage que li dis Pierres voloit avoir de le bonne gent de le ville qui achatoient lainne en se meson et le voloit acoustumer de nouvel, iiij s.

Digitized by Google

Item a Longuet, pour porter une lettre a Renaut de Montelet, l'endemain de le Candeleur, vj s.

Item a Jehan d'Amiens, qui fit vendre le cheval de le ville, xx s. pour sen caurretage.

Item a Estienne Du Four de le grant rue pour son cheval que Mikelet le sergant chevaucha, quant il ala ajourener le prevost de Ponthoise pour porter tesmongnage pour le ville contre les beguines, iij s.

Item a Marguerite de Neele, pour chire vert a seeler, v s.

[4e *feuillet*] Item a le dicte Marguerite, pour le fachon de viij torches que on li fit faire, quant on devoit aler en l'ost, viij s.

Item a i vallet, qui ala a Braele querre Dygay, le jeudi devant le St Barnabé, viij d.

Item au vallet Renaut de Montelet, le lundi devant le St Barnabé, vj s. pour ses despens.

Item pour le parchemin ou on fit le taille et pour le parchemin de toute cheste année, lx s.

Item au heraus qui furent au tournoy et au messager le roy no seigneur, le semmedi après feste St Martin d'iver, xxiiij s. par le mayeur et le conseil.

Item a Pierre Le Gay, quant il aporta le commandement que on fust en armes et en chevax, chascun selonc son estat, a Amiens, le jeudi devant le Toussains, xiiij s.

Item pour cange de monnoye tout contrevallennée pour florins pour tournoys le roy, que les wardes ont pris pour plus grant pris que il ne les ont mis a paier les rentes a vie et les autres debtes que le ville devoit, viij lb.

Item xlj s., que li maires et li consaus et li compengnons despendirent, quant il retinrent au conseil de le ville Guillebert de Le Plache et maitre Evrart de Noiers et pour leur salaire d'aler lever le taille aval le ville.

Item pour no conte faire.

Item a Jehan Parisi, serjant le roy, pour adjourner les executeurs de maistre Bernier Bequet, iiij s.

Item pour S. Le Petit, quant il ala a Senlis, le venredi après feste Saint Pierre, contre les executeurs de mestre Bernier Bequet, xxxij s. pour iiij jours.

Item pour le dit Simon, quant il ala a Braele le merquedi après le S. Martin, parler a mon seigneur l'evesque pour le cause de le ville, iij s.

Item pour le commune derrainnement sonner iiij fois pour ellire le mayeur, les pers et les wardes, iiij s.

Summe xxix lb. ij s. i d.

Digitized by Google

. [2e *colonne*] Summe toute .....
ples emprevost .....
iij s. vj d.

Summe seur le tout de..... p
mises et despences devant dictes, [ch]es[t] assavoir xxixc xlvij lb. xvij s.

DEUXIEME FRAGMENT

Jehan de Lestoc l s.
Pierre Le Mannier lxx s.
Pierre de Fouquerolès vj lb. viij s.
Jehan Tirelire ij s.
Ernaut de Ruelg viij s.
Alyaume de Crespi iiij s.
Pierre Torin iiij s.
Ricart de Sullies xx s.
Robert Du Val xvj s.
Pierre Le Tailleur v s.
Jehan Dazot iiij s.
Jehan Cailleur xij s.
Pierre de Saint-Lucien xlv s.
Godart Le Fèvre iiij s.
Pierre Bourgueingnon v s. iiij d.
Jehan Le Cartier vj s.
Martin de Mionchèles ij s.
Robert Du Val v s. x d.
Warnier d'Angy ix lb.
Mahieu Ma[l]gne iiij s.
Drieu Le Tondeur xx s.
Willaume de Verderel xij s.
Gille de Mionchèles viij lb.
Estiène Mabille x s.
Colart de Hocourt xvj s.
Simon Blauvisage vij lb. x s.
Erembourc Le Telière ij s.
Raoul d'Aumarès xl s.
Colart de Bonliers xl s.
le fame Willaume Du Chastel iv lb. xviiij s. viij d.
les enfans Willaume Du Chastel vj s.
le fame Guillaume de Henu xlviij s. viij d.
Willaume Le Coloisier xx s.
Philippe Aubin xxj s.
Simon Le Caron xx s.
Jaques Le Cordier xxij s.
Jehan de Merart viij lb.
Jehan de Langlet xij lb. v s.
...aut Le Couroier v s. vj d.
[Jeh]an Le Pastoier lxxiij s.
Giraut Le Cordouennier viij s.
[Ma]rie Le Saunière iiij s.
[Jeh]an de St Quentin xl s.
..... de Tardonne iiij lb. xij s. vj d.
[Wi]llaume de Hemécourt x s.
..... Le Normant v s.
Jehan Le Leu v s.
..... ot Notre xx s.

Somme vijxxx lb. xxvj d.

Somme toute de S. Lorens ixxxxix lb. xij s. vj d.

[2e *colonne*]

SAINT GILLE

Pierre de Houdiviller lxxiiij s.
Guiart de Reculé vj s.
Ricart de Sullies v s.
Guerart Le Dous lxviij s. viij d.

Digitized by Google

les enfans Guerart Le Dous x s.
Pierre Taintennoir xx s.
Bertaut de Hémécourt x s.
Renaut Douce iij s. vj d.
Hemet de Puis xxiiij s.
Mehaut de Fontainnies iiij s.
Bernart de Cailloué iiij s.
Eude Du Croc viij s.
Colin Morans iiij s.
Jehan Le Fillachier iiij lb. xij s.
Colart Gannée lxxvj s.
Jehan de Le Courtille viij s.
Josse de Mionchèles ix s.
Henry de Terines iiij s.
Jaque de Fouqueignies x s.
Agnès de Sonmereus xvj s.
Phelippe de Troussures xxv s.
Jehan Paiot iiij s.
Jehan de Saint-Aubin v s.
Warnet Des Cames iiij s.
Jennète Bastienne iij s.
Jehan Sachier iiij s.
Pierre de Camp Remy viij s.
Simon Bourdin v s.
Enmeline Gannes xx s.
Jennot Le Roy et sen frère xvj s.
Miquelet Baillet ij s.
Jennot Germer iiij s.
Pierre d'Anneig iiij s.
Pierre de Gournay xvj s.
Thoumas Bourdin xij s.
Guerart de Puis iiij s.
Simon de Quengny xl s.
Perrote de Marreigny ij s.
Jehan de Quengny, tiss., lxx s.
Jehan de Milly x[x lb.] ij s.
Ysabel Du Mont iiij s.
Jehan de Saint Sanson iiij s.
Perrenèle de Troussures vj s.
Jehan Jouquet v s.
Jehan de Sarnoy x s.
Bertaut de Buicourt xij s.
Jehan de Hémécourt xj s.
Colart de Waluis xx s.

[*Verso*]

... t de Mollainnes ij s.
Go...ese..... xxix s.
De... Ta[in]tennoir xxxviij s.
Bernart E... ent v s.
Jehan Thion iiij s.
Marie de Banen iij s.
Willaume de Paris iiij s.
Jehan de Cujaval iiij s v d. ob.
Watier de Fresnoy iiij s.
Raoul Le Machon xj s. iiij d.
Robert de Grocourt viij s.
Robert de Haussès viij s.
Wasse Espescuir iij s vj d.
Ricart Le Normant iiij s.
Simon Le Petit iiij s.
Pierre Sohier x s.
Aubri Delis iiij s.
Willaume de Creig v s.
Aales Le Quoque iij s.
Henri de Houdiviller et son frère vj s.
Pierre de Morviller xvj s. viij d.
Jehan Guillebert vij lb. ij s.
Martin de Maulers iiij s.
le fame Jaque Le Feulleur viij lb.
Jehan Gaillart viij s.
Ricart Cuignie xxxvj s. viij d.
Drieu de Troussures xv s. iiij d.
Jennot de Troussures iij s.
Pierre de Silly iiij s.
Jehan de Quengny, lenn., vj s.
Willaume Willequin xlix s. ix d.
Giefroy Le Mittenier iiij s.
Ernoul du Franc Castel iiij lb.
Raoul Le Canevachier iiij lb. v s.
Mikelet Babouin vj s.
Perrenèle de Routengy iij s.
Guillot Ale Vigne iij s.
Jaquemin de Vallenchiennes iiij s.
Ricart Guepin iiij s.
Thoumasset de Hondivillers iiij s.
Oudin Cointerel iiij s.

Digitized by Google

Jehan de Saint Aubin xviij s.
Guiot de Puis ij s.
Jehan de Glateigny vj s.
Jehan de Goville v s.
Phelippe de Hondiviller iiij s.

Somme toute de Saint Gille iiijxx vij lb. v s. xj d.

[2e *colonne*]

SAINT YPOLITE

Martin L[e Dra]pier viij s.
Phelippe Mile c s. xvj d.
Pierre de Fouqueignies viij s.
Mile Le T[en]neur le joine c s.
Colart Le Potier xxxij s.
Pierre de Reculé xiij lb.
Mile Le Tenneur xvj lb. vj s. viij d.
Gille de Reculé vij lb.
Colart de Gamaches x s.
Watier Le Normant l s.
Domic Le Parqueminier iiij s.
Pierre Du Gardin xij d.
Jehan de Cugy l s.
Ricart Le Parcheminier v s.
Ricart May xlvij s.
Bertaut Capet iiij lb. vj s. viij d.
Mikiel de Harchies iij s.
Agnès Près de Cuer iij s.
Pierre de Le Porte xxiiij s.
Pierre Le Lacheur vj s.
Hue Moret iiij s.
Pierre de Catheu vj s.
Jehan Des Sartiaus vj s.
Mikiel Le Latier vj s.
Drieu Le Sueur viij s.
Climent Leulier xxiiij s.
Giefroy Le Parcheminier viij s.
Guerart Le Parqueminier xix s. iiij d.
Thoumas Lengiès v s.
Aalès Le Barbière iiij s.
Martin Le Peletier iiij s.
Oudart de Laumosne v s.
Maroie de Henaut ij s.
Pierre Le Coustelier xxij s. viij d.
Jehan Noiron ij s.
Mikiel Le Potier vj s.
Henry Seuresme vj s.
Guiot de Saint Quentin viij s.
le fame Robert Le Selier l s.
le fieus Robert Le Selier v s.
Pierre de Foulengues xij s.
Perrenèle et Ysabel Le Courtoise vj s.
Guerart de Tieus liij s. iiij d.
Deniset Le Tailleur v s.
Jehan Du Mesnil vj s.
Drouet Le Peletier iiij s.
Pierre Des Quames, xx s.
Raoul de Troussures xl s.
Houdet Le Lavendière iij s.

Digitized by Google

TROISIÈME FRAGMENT

Item a Lorin Le Portier, pour le portage des pa...rs et des ho..... v s.

Item pour S. Le Petit et pour Guillebert de Le Plache, quant il alèrent a Saint Jost le joidi après pasques, pour monstrer au seigneur de Moy le villenie que Drieu du Bos Morel avoit fet a Hebert de Cauveigny, pour ij jours, xxxij s.

Item au vallet Renaut de Moutelet, qui vint dire au mayeur que on apparreillast vc lb. que on doit a son mestre, le lundi après feste Saint Germer en may, vj s.

Item a Philippe Le Cauchonnier, quant il ala a Mondidier porter le rente a vie a le fame Jehan Deulin viij s. du temps as..... wardes par le mayeur.

Item pour le lettre du paiement que il fist, vj d.

Item pour Henry Bequet, Jehan Le Fillachier et Simon Le Petit, quant il alèrent a Paris, le venredi devant le saint Nicholas en may, pour le cause de l'ost de Flandres, pardevant le gent le roy noseigneur, avecques les autres bonnes villes du royaume, ch'est assavoir pour le dit Henry, xj jours, pour Jehan Le Fillachier, xj jours et pour Simon Le Petit, x jours et pour Jehan Le Clerc, de v jours qui leur ala dire par l'acort du conseil que il ne s'acordassent a nule souvention faire, que tant seulement se li rois aloit en l'ost, on iroit vivre et morir avecques li, ch'est assavoir pour toutes ches journées, xliij lb. xvj s.

Item pour une lettre qui ala au senescal de Poitau, en lequèle il estoit contenu que li rois nos sires li mandoit que il contrainsist le prevost de Poitiers a che que il rendesist aus drappiers de Biauvès leurs nans, que il avoit pris pour cause d'entrée de foire et de tonnelieu, des quèles choses chil de Biauvez doivent estre franc, vj s.

Itm pour escrire le dicte lettre, xij d.

Item a i vallet que il envoièrent a Biauvez, qui apporta unes lettres esquèles il estoit contenu que on leur fesist assavoir quèle aide on feroit au roy noseigneur pour garder les frontières de Flandres, pour che que le plus grant partie des bonnes villes s'acordoient miex a che fère que de aler en l'ost, vj s.

Item pour requestes et pour parchemin, iij s.

Item pour une lettre ou il est contenu che que les bonnes villes firent par devers le roy noseigneur, vj s.

Somme xxj lb. vij s.

Digitized by Google

Item pour une lettre qui va au baillif de Senlis, en le quèle il est contenu que il contraingne lès habitans en le chité de Biauvez a paier leur partie des despens que li procureur de le ville ont fet en alant et venant et demourant a Paris, vj s.

Item pour le septime livre du pape qui a ordenné des beguines, des clers marchans et de plusieurs autres choses, xxix s.

Item pour Simon Le Petit, quant il ala a l'assize a Senlis, le lundi après feste Saint Nicholas en may, contre capitre Saint Pierre, contre le tresorier, contre l'abé et le convent de Saint Quentin, contre mestre Guillaume de Mollainnes, [v°] [et] contre les hoirs..... as Le Verrier, [p]our viij jours, lx iiij s.

Item pour escrire et doubler les resons de le ville contre le tresorier iiij fois, lesquelles furent [en]voiés as commissaires, closes sous le seel du baillif de Senlis, ix s.

Item pour le commission qui va as auditeurs pour congnoistre de le cause et savoir le vérité, v s.

Item pour iij [m]e[mor]laus pour capitre Saint Pierre, pour le tresorier et pour Saint Quentin, iij s.

Item pour les despens de sire Simon de Moy et pledoia le cause avecques mestre Thiart et fist les resons de le ville contre le tresorier, xx s.

Item au clerc mestre Thiart qui memra les dictes resons, xviij d.

Item pour ij commissions, que li baillif de Senlis envoia a Pierre Le Gay ou au premier sergant de le prevosté, et ès quèles il estoit contenu que il contrainsist le baillif de Biauvez par prise de ses biens, a che que il paiast a le ville de Biauvez c lb. de tournois, en le quèle somme il fu condampnés pour une amende que il fit pour le cause de Garnier de Creelg, vj s.

Item pour le mayeur, Henry Bequet, Guillebert de Le Plache, Simon Le Petit et pour Jehan Le Fillachier, quant il alèrent a Paris, le merquedi après le xv^me^ de le feste Saint Nicholas d'esté, pour porter pardevers le gent le roy noseigneur l'aide que le commune li pooit fère pour garder les frontières de Flandres, ch'est assavoir pour le mayeur, Henry Bequet, Simon Le Petit et Jehan Le Fillachier chascun pour xij jours et pour Guillebert de Le Plache de ix jours, xxvij lb. xij s.

Item pour le loier de leur hostel, xxxvj s.

Item pour passer l'iaue a aler a le court par plusieurs fois, v s.

Item pour copier le procuration de le ville sous le seel de Chastelet, xviij d.

Item pour escrire et doubler le response de le ville, pour faire aide pour le cause de warder les frontières de Flandres et les griès que le ville a eus, xxvj d.

Digitized by Google

Item pour une lettre qui va au baillif de Senlis, en lequèle il est contenu que il contraindre [*sic*] Drieu Du Bos Morel a che que le villenie que il a fet a Hebert de Cauveigny soit amendée et adrechie, vj s.

Item pour Guillebert de Le Plache et pour Simon Le Petit, quant il vinrent a aler a l'assize a Senlis et il leur fu dit par voie que l'assize estoit contremandée, xiiij s. pour leurs despens paiés a Richard de Granay.

+B+ Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Clermont le jour de le Saint Jehan, pour estre par devant mestre Pierre Bouel, clerc le roy noseigneur et Giefroy de Vitery, commissaires donnés de le court pour savoir le verité du jugement qui li hommes monseigneur l'evesque firent, se il est bons ou mauvès, a le quèle journée li dis commissaires ne vinrent ne envoièrent, pour i jour, viij s.

Item pour une lettre seellée du seel du baillif de Clermont, qui tesmongne que le procureur de le ville se presenta souffisamment a ledicte journée, iij s.

Item pour i serjant de Clermont, que li baillif de Clermont envoia, a le requeste du procureur de le ville, par les hostieus de Clermont pour savoir se les dis auditeurs estoient venus, pour faire relation au dit baillieu, xvj d.

+A+ Item pour Simon Le Petit, quant il ala a Paris le joidi devant le Trinité pour requerre a mestre Pierre Bouel, clerc le roy noseigneur et a Giefroy de Viteri, commissaires donnés de par le court, pour le cause du jugement que li homme monseigneur l'evesque rendirent pour le saus de Saint Lucien que il leur pleut a baillier une commission a adjourner mons. l'evesque et ses hommes pardevant aus... a chertaine journée, pour iiij jours, xxxij s.

QUATRIEME FRAGMENT

..... j d.
..... xx d.
..... xxxij d.
..... stourt chavetier xvj d.
..... agot iiij s. vj d.
..... Filleresse xij d.
.....Filleresse xij d.
[Wil]laume Cauche xvj d.
[Fl]ourens Le Peletier xvj d.
Guiffroy d'Anteville xvj d.
Franchoise Le Filleresse xij d.
Lucienne, se compengne xij d.
Marotte Le Cauchonnière xij d.
Climent Pengnon xl d.
Guiart de Rosoy xxxij d.
Perrin Bigot xvj d.
Jehan Paste xij d.
Hermant de Lavrechines viij s. viij d.
Drieu de Ballengny xx d.

Digitized by Google

Jehan Cailly xv s.
Jehan Mollart ij s.
Miquiel Bras de Fer xxx s.
Miquiel d'Anières xvj d.
Berthaut Mallart v s. iiij d.
Jehan Serrie xvj d.
Miquiel Le Roy v s. iiij d.
Jaques Le Dous xl d.
Jehan de S. Sanson v s. iiij d.
Jehan Taint en Noir xxxij d.
Robert Prevost vij s.
Jehan Poteleus xvj s.
Hue Hardouin xxxij d.
Guerart de Thiex xvj d.
Adam Le Chinchier xviij d.
Benoit Le Tailleur xxxij d.
Climent Multon iiij s.
Jehan de Milly xl d.
Jehan Gontier xxxij d.

Somme iij^{x} : vij lb. xj s. viij d.

[2^{e} *colonne*]

Pierre de Le Haie xxxij d.
Jehan L'Espissier xl d.
Pierre de Rivecourt xv s. viij d.
Hue Le Huchier x s.
Jehan de Le Bellière xxxij d.
Ricart de Marceilles v s. x d.
Lucas Le Sereurier et Raoullet son flex v s. iiij d.
Drieu de Marceilles ij s.
Pierre de Le Warde iiij s.
Marie de Sainte Beuve ij s.
Collart Le Caperonnier xviij d.
Pierre Goupilg iiij s.
Jehan de Reculé iiij s. iiij d.
Jehan Hallouse iiij s.
Robert Le Lanternier v s. iiij d.
Jehannin Du Mesnilg xx d.
Jehannin Bouchier xx d.
Miquiel Le Chinchier iiij s. viij d.
Pierre de Marceilles xvj d.
Warnet Le Ploieur iiij s. ij d.
Pierre Le Cordouennier xx d.
le fille Pierre Willart xl s.
Willaume de Louvrel xxvj s. viij d.
Benoit de Fouilleuses xxxij d.
Taffinète d'Ansoviller ij s.
Denis Turpin ij s.
Marote Maillefer xij d.
Ernoul Mabille xvj d.
Esthène d'Arras xvj d.
Collart Tripart ij s.
Watier de Flechies xij s.
Jehan de Fontainnes l'aîné vj s.
Jehan de Fontainnes le joine v s.
Jaques Sail En Bien xxxij d.
Gillet Larchonneur xvj d.
Jehan de Fumechon xxvj s. viij d.
Pierre de Bonneuig xiij s. iiij d.
Mile de Fumechon viij s.

Somme iiij^{x} : xiv lb. x s. x[j] d.

[*verso*]

Honneru de Maubeuge xvj d.
Jehan des Essars iiij s.
Jaqueline de le Nuefville et se sereur ij s.
Colète de Milly xij d.
Pierre Pelet iij s.
Hue Willequin xxiiij s.
Ysabel de Boumel vj s. vj d.
Enmeline d'Ansoviller xij d.
Ernaut de Flechies vj s.
Perrenelle Le Herenguière xij d.
Jehan de Fouquegnies ij s.
Ysabel du Degré xvj d.
Jehan Ravainne xvj d.
Jehan Tripart xvj d.
Climenche d'Achi xl d.
Willaume Marianalle xl d.
Perrenelle Le Herenguière xvj d.
Willemot d'Auchi xvj d.
Henry de Walluis ix s.
Adam de Raimberviller viij s.

Digitized by Google

Jehan Maton viij d.
Jennette Le Carpentière xij d.
Mahiet Le Camus xij d.
Ysabel de Flechies xix s.
Esthène de Gallencourt xvj d.
Rogier Le Carpentier xl d.
Robert du Broquel iiij s.
Jehan Godart ij s. vj d.
Vinchent de Blicourt iiij s.
Jehan de Fumechon iiij s.
Jehan de Goville xxxij d.
Pierre de Croissy vj s.
Jehan Ribert ij s.
Pierre de... xiiij d.
Jehan de... iiij s. viij d.
Jehane, femme Jehan de Pentemont iij s. vj d.
Jehan... [xx d.]
Collart Le Chinchier vj d.

Somme v^{x} : ix lb. xvj s. viij d.

[2^{e} *colonne*]

Robert du Franc Castel viij s.
Robert Le Mengnein vij s.
Jehan de Quengny iij s.
Jehenne Tierrie ij s.
Remon Le Chinchier xij d.
Vinchent Le Sueur viij s.
Guiffroy Le Sieur xx d.
Pierre du Franc Castel xvj d.
Oudart de Ravenel xxij d.
Jaques Le Blont viij s.
Guillot Le Herenguier xl d.
Enmelot Le Cousturière ij s.
Jehan de Chars xl d.
Pierre Le Rade ij s.
Martin d'Angi ij s.
Jehan Gaillart xvj d.
Lorens Porée iiij s.
Willaume Le Fèvre xl d.
Collart Le Mannier xx d.
Raoul Potage xx d.
le baron Bietris de Sarcus iiij s.
Jehan Le Chinchier xviij d.
le fame Drieu Le Barbier xviij d.
Watier Le Telier ij s.
Pierre de Le Bense xx d.
Drieu de S. Denis xvj d.
Jaques Le Sueur xx d.
Esthène Leureus xx d.
Jennète d'Auneilg ij s.
Willemot Le Boullenguier xx d.
Jehan de La Chanée xvj d.
Jennot Gogo xvj d.
Esthène de Le Boche ij s.
Bernart Le Telier xl d.
Jehan de Croissy x s. vj d.
Jehan Bullot xij d.
Miquiel de Monchi viij s.
Pierre Le Candelier xl d.

Somme vj^{x} : cxvj s. iiij d.

CINQUIEME FRAGMENT

le fame Jaques A Le Hache xx[x] iij d.
Richart Lespissier iiij s. vj [d.]
Fremin Caverel xl d.
Symon de Le Court iiij s.
Jehan de Le Mare xij d.
Guyart Du Mes ij s.
Jaquemart Karesmel ij s.
Robert Le Lormier xviij d.
Pierre Doulle vij s.

Somme xiiij^{x} : xxij lb. viij s. viij d.

Somme toute de le recheute de le paruisse Saint Sauveur xijxxv lb. xvij s. iij d.

Digitized by Google

Recheutez de le paruisse Saint Lorens.

Jehan de Blicourt xxxij d.
Miquiel de Roumescamps xij s.
Pierre Hemery xxij s.
Jehan Noel vj s. viij d.
Pierre Le Prinche xvj s. viij d.
Jehan Bloquel vj s. viij d.
Pierre Le Pastoier viij s.
Robert Le Coloisier x s. viij d.
Colart Penchon iiij s.
Jehan de Cauvegny iiij s.
Marie Milonne xxviij s.
Pierre de Meniers xxxij d.
Jehan Le Barbier x s. viij d.
Pierre Des Gardins xvj s.
Ansel Le Pointier xxxij d.
Jehan Caillart xl d.

Somme j° : vij lb. xvj s. viij d.

[2° *colonne*]

.....
.....
.....
.....
Mehaut Le .....
Marie de Goville ij s.
Mabille Bobeluche x ...
Jehan de Lihus ij s.
Aales Le Chirière xxxij...
Willaume Male Part xx.....
Jehan Le Portier xl d.
Jehan Auberge xl d.
Enmelot de Sarnoy ij s.
Hebert Le Peletier xxxij d.
Pierre Lescot viij s.
Gille Mansel xij s. iiij d.
Esthienne Chrestien xl d.
Willaume Comminée xl d.
Pierre Bardoul iij s.
Thoumas de Le Nuef Ville vij s.
Jehan de Ballengny ij s. vj d.
Noel de Velenne xxxij d.
Jehan Houvart xvj s. viij d.
Thoumas Larchonneur v s. iiij d.
Pierre Le Coureur iiij s.
Willaume Dormeron xiij s. iiij d.
Henry de Feuquières ij s.
Warnet Le Cordouennier ij s.
Philippe de Voisin Lieu ij s.
Pierre Halle iiij s.
Jehan d'Ermentières ix s. iiij d.
Raoul Le Mire xviij d.
Jehan Creté xl d.
Mahiet Larchonneur xl d.
Jehan de S. Germer iiij s.
Jehan Croquet xij s.
Aubin Bernier viij s.
Philippe de Villers c s.
Symon Noury x s. viij d.

Somme ij° : ...iij d.

[*Verso*]

.....
.....
.....
.....
..... iiij s.
San ..... xxxiiij d.
..... xxxiiij d.
P..... Biaulevrier v s. iiij d.
..... lairme xij d.
..... Le Couroieresse xxxij d.
..... [B]oullart xxxvj s. viij d.
M ..... emart xx d.
Jeh[an] de Juvegnies iij s. vj d.
Thiebaut Petit xl s.
Jehan Wermont iiij s.
Berthaut de Gahaingnies xij s.
Wermont de Vrederel iiij s. iiij d.
Jehan de Le Court vj s. viij d.
Rogier de Bonneulg viij s.
Gieffroy Larrivé v s. iiij d.
Jaques Mabille ix s.
Jehan de Gahaingnies xxxij d.
Pierre Croquet viij s.
Jaques de Marissel viij s.

Digitized by Google

Philippe de Luchi xv s. x d.
Robin de Crievecuer iiij s.
Jehan d'Essuille v s. iiij d.
Martin Le Tieullier v s. iiij d.
Jehan de Cugi xxiij s.
Jehan Rousée iiij s.

Somme iij[x] : xv...vij d.

[2[e] *colonne*]

..... Cha ..... iiij s.
..... r ..... iiij s.
H... de Biaupré vij s.
Gieffroy de Chenc Puis xxxij d.
Willaume de Sarcus iiij s.
Jehan Le Moine v s. iiij d.
Jehan de Noiers iiij s.
Philippe des Sales vj s. viij d.
Aalès Le Fruitière xxxij d.
Jehanne de Le Masure xxxij d.
Fremin Le Sueur ij d.
Nichaise Le Peletier iiij s.
Engerrain de Le Courtille xviij s. viij d.
Pierre de Biauvès iiij s.
Ysabel Le Courtoise iiij s.
Robert d'Alonne vij s. vj d.
Jehan Trotin xl d.
Jehanne Le Telière xxxij d.
Enmelot Le Conte xviij d.
Jehan de Le Fosse ij s.
Jehan Le Fauqueur xx d.
Garin Le Chavetier xxxix d.
Jehan Blanc Moine x s. viij d.
Robert Le Fèvre xiij s.
Gille de Peronne ix s. iiij d.
Adam Hasart v s. iiij d.
Colart Clos., Yffame de Le Bassée iiij s.
Pierre de Moy iiij s.
Philippe de Bray iiij s.
Jehan Niquet x s. viij d.
Mabille Le Caronnesse xxxij d.
Symon Le Peletier ij s.
Climenche femme Philippe Le Sueur xxxij d.
Thoussains Le Sueur xxxij d.
Jehan Frerot xvj s.
Jehan Morel xiiij s. viij d.
Jehannète Le Filleresse ij s.

Somme iiij[x] : x lb. v d. (51)

SIXIEME FRAGMENT

..... a vij... presenté ... c le ballif de Senlis, et pour ij pos a iiij s. presenté a mestre Guillaume de Quoet Mohan, et pour i setier a v s. iiij d. presenté au prevost de Senlis, et pour vj pos a vj s. viij d. et vj pos a xl d. presenté au mareschal de Franche et pour ij pos a vj s. viij d. presenté au clerc le ballif de Senlis, et pour i setier a xl d. pre-

(51) La plupart des noms figurant aux deuxième, quatrième et cinquième fragments se retrouvent dans un *Censier de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, de 1316, publié par le Dr Leblond, dans le *Bulletin philol. et histor.* de 1917, p. 389 ; et tirage à part de 55 p.

Digitized by Google

senté au ballif de Senlis et pour vj setiers a vj s. viij d. presenté à Mons. l'evesque le merquedi de le semaine peneuse, et pour vj setiers a vj s. viij d. presenté à Mons. l'evesque le joidi absolut et pour iij setiers et demy a xxxij d. presenté au ballif de Biauvais, et pour iij setiers a v s. iiij d, et pour iij setiers a xl d. presentés a Mons. de Biauvais le jour du Sacrement, ch'est assavoir pour tous les presens devant dis, vij lb. xij s.

Item a Symon Morel, v s. iiij d. pour j setier de vin presenté quiex Willaume Du Chastel au prevost de Senlis, l'endemain de feste Saint Germer.

Item audit Symon, pour vin presenté au mareschal de Franche le joidi devant S. Symon et Jude quiex Wichart de Granay, x s. viij d.

[Item] audit Symon pour vin presenté au ballif de Senlis quiex mestre... de S. Nicholas le venredi devant le Thiephaine. xij s..... Morel pour vj setiers de vin a vj s. viij d. et pour..... a xl d. presenté au compte de le Marche en le mesoin..... Maubeuge, lxiiij s.

.....

.....

[2e *colonne*] et despences .....
quelconques manière.

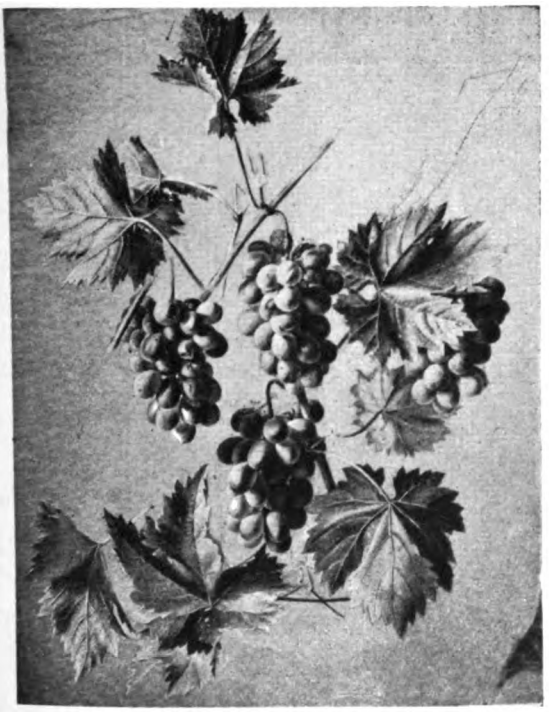

Etude

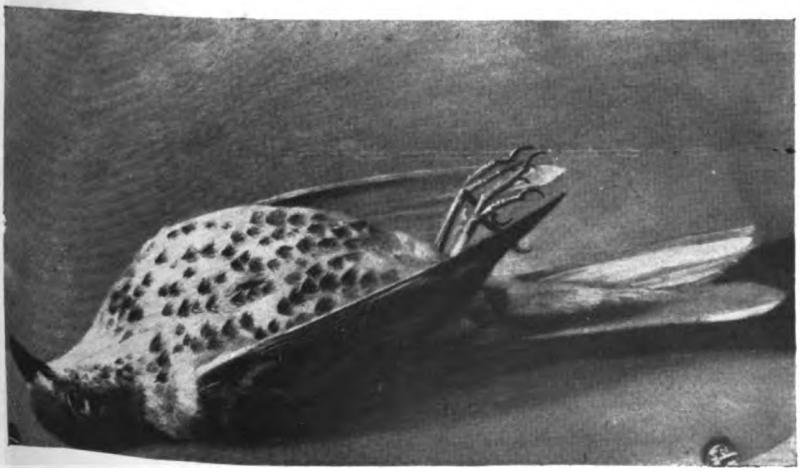

La Grive morte

Digitized by Google

Digitized by Google

LAURENT-ALEXANDRE MILICE

Peintre botaniste et animalier,
Dessinateur industriel,
Peintre de cartons de tapisseries

(1820-1894)

Notre président nous ayant aimablement invité à présenter à la *Société Académique de l'Oise* cette dynastie d'artisans-artistes à laquelle j'appartiens, ce n'est pas sans quelque embarras que j'aborde un sujet d'ordre un tant soit peu subjectif, puisqu'il s'agit de ma famille, et qui, m'obligeant à plaider la cause de certaine école d'art, mal appréciée de nos jours, va me contraindre à sortir de mon éclectisme habituel en matière de goût, terrain brûlant, sur lequel les opinions individuelles ont été, de tous temps, fort divisées.

Et d'abord, on ne doit pas attendre des notices biographiques détaillées et d'un intérêt passionnant sur de modestes ouvriers d'art qui, ayant dû quitter de fort bonne heure les bancs de l'école, ne furent jamais des savants ; qui n'eurent d'autre préoccupation intellectuelle que leur métier, qui tous vécurent de petites existences paisibles, volontairement effacées, des existences toutes grises, sans ambition d'honneurs ni soif de profits, toujours impulsés par cette flamme sacrée qui anime les créateurs de belles œuvres, et à qui il n'aura manqué peut-être qu'un peu d'entente et de cohésion pour laisser un édifice artistique, reconnu de tous comme type d'une époque.

Digitized by Google

A tout seigneur, tout honneur. Nous inaugurons la série des notices sur les Milice en évoquant un peu de la vie et en présentant une partie notable de l'œuvre de notre regretté cousin, Laurent-Alexandre Milice, le fils d'un des neuf frères de notre grand-père maternel, Joseph-Philippe-Rigobert Milice, l'un des petits-fils de ce Louis-Denis Milice, le grand ancêtre à tous qui, avant la Révolution, avait été patron d'un atelier de toiles peintes très appréciées dans le quartier Saint-Quentin.

Nous diviserons la vie de Laurent Milice en trois périodes, de longueurs très inégales, d'après les villes où il aura élu domicile : la période *beauvaisienne*, la période *parisienne*, la période *rouennaise*. Des deux premières, nous savons, à vrai dire, fort peu de chose. Nous savons qu'il naquit à Beauvais le 3 mai 1820. La fiche d'état civil de son père le mentionne comme « homme de confiance ». La petite industrie dont vivait la famille ayant périclité sous la Révolution et les guerres de l'Empire, il s'était placé comme cuisinier au service de M^me^ Delorme, qui fut la marraine de son fils. En 1817, soit trois ans avant la naissance de celui-ci, un de ses oncles, Auguste Milice, avait donné l'exemple que deux de ses parents n'allaient pas tarder à suivre en entrant comme élève à la Manufacture Royale de Beauvais. Mon aïeul, Rigobert, le dernier-né des dix frères Milice, alla l'y rejoindre à environ deux ans de distance. Enfin, Laurent Milice, à son tour, y entrera comme élève en avril 1834. Il n'avait pas encore quatorze ans.

A l'exposition de 1837, parmi les travaux divers auxquels les trois Milice avaient mis la main, au cours des précédentes années, figureront comme ayant été exécutées à l'endroit par Laurent Milice, alors seulement « élève de trois ans », un coussin-oreiller ; une étude de paysage, d'après Casanova ; un devant d'autel, œuvre collective de Laurent Milice, Régimbart et Virolet. De sa vie d'artiste tapissier, nous ne connaissons que deux ou trois anecdotes fort amusantes qui

Digitized by Google

montrent quel gavroche était alors le futur grand artiste. Voici l'une de ces anecdotes que ma mère aimait fort à narrer, et dont j'ai retenu l'essentiel :

On était alors au bon vieux temps des pataches et le long trajet de Beauvais à la capitale n'avait rien de bien amusant. Ce jour-là, le jeune Laurent avait grimpé sur l'impériale du coche à côté du conducteur ou derrière lui, en même temps qu'avaient pris place à l'intérieur du véhicule un voyageur cossu qui se rendait à Paris pour assister à un mariage, ainsi qu'un vieux paysan qui devait quitter le coche à Saint-Denis. Durant les longues heures du trajet, ce farceur de Laurent Milice profita de l'inattention du conducteur pour intervertir le contenu des cartons à chapeau respectifs du paysan et du monsieur bien mis, substituant le huit reflets de l'un au mauvais galurin de l'autre, et *vice versa*. A Saint-Denis stoppa le coche et tandis que le paysan reçut ses bagages, Laurent Milice lui cria, en guise d'adieu : « *Les bons s'en vont et les mauvais restent !* » Sentence ésotérique dont le brave mathurin ne dut goûter tout le sel qu'une fois arrivé à destination...

Puisque nous en sommes au chapitre des chapeaux, voici en deux mots une autre farce du même goût que ma mère se plaisait également à raconter. Un certain samedi, à l'heure d'une fin de marché, dans la rue Saint-Thomas, notre Laurent Milice aperçut, assis sur une borne, à l'entrée d'une porte cochère, un paysan très occupé à compter dans sa blouse les recettes de la journée. Le chef du brave homme était surmonté d'un de ces tromblons monumentaux dont les charges célèbres de Daumier et de Gavarni ont perpétué le souvenir. Laurent Milice s'approche donc du bonhomme à pas de loup et, arrivé tout près de lui, assène un maître coup de poing sur le boisseau dans lequel la tête de l'infortuné paysan rentre en entier. D'une main, le malheureux étreignait son trésor pour le protéger d'un voleur supposé, tandis que de l'autre, il faisait des

Digitized by Google

efforts impuissants pour remonter le « tuyau de poêle » à son altitude normale...

Un des collègues de Laurent Milice, Jean-Baptiste-Antoine Virolet, entré comme élève à la Manufacture le 1er avril 1834, en même temps que Laurent Milice, et promu au rang d'artiste le 1er janvier 1837, ne resta attaché comme artiste à notre établissement national que quatre ans et trois mois. Le 1er avril 1841, Virolet donnait volontairement sa démission pour aller faire du dessin industriel à Paris. L'expérience de Virolet ayant réussi, Laurent Milice, à son tour, quittera volontairement son métier pour aller le rejoindre, le 5 octobre 1844, soit dix ans et six mois après son entrée à la Manufacture Royale, laissant derrière lui ses deux oncles, Auguste et Rigobert, qui devaient rester basseliciers pendant toute leur carrière.

Il faut dire ici que Laurent Milice eut de bonne heure une de ces heureuses fortunes, trop rares dans la vie, qui permettent à un talent naissant de mesurer ses forces, lui enseignent la technique de son art, assurent son plein épanouissement. Laurent Milice devait avoir pour maître et ami, Chabal-Dussurgey, l'élève et le protégé d'Ingres, qui créa tant de cartons délicieux, et dont les compositions florales si légères, toutes en bouquets, guirlandes et festons, furent très goûtées de mon aïeul, Rigobert Milice, et resteront évidemment d'un art très supérieur à nombre d'innovations qui semblent le produit naturel d'une époque de décadence universelle du goût public. Sur les circonstances de cette intime liaison du maître et de l'élève, et dont Laurent Milice profita tant, je ne sais aucun détail. Seule, une pièce de ma collection en témoigne. C'est un délicieux bouquet peint à l'huile, par Chabal et portant dans un coin du tableau une dédicace écrite à la plume, un hommage d'amitié à Mme Delorme.

Le séjour de Laurent Milice à Paris fut de courte durée. Tandis que son associé Virolet allait chercher fortune en Amérique et, chose plus rare, y trouver

Digitized by Google

fortune, tandis que le père de Laurent Milice lui-même allait tenter l'aventure et laisser ses os outre-Atlantique, l'élève de Chabal-Dussurgey, peu de temps avant les événements de 1848, était appelé à Petit-Quevilly par sa marraine, Mme Delorme. C'est Laurent Milice qui, à sa mort, lui ferma les yeux.

La période rouennaise de Laurent Milice devait durer près d'un demi-siècle. C'est à Rouen que le maître allait réellement donner sa mesure. C'est là que son talent de dessinateur industriel et de peintre allait atteindre sa pleine maturité et prendre les directions les plus diverses. J'ai ouï-dire que durant son court passage dans la capitale, Laurent Milice, peut-être sur le conseil de Chabal, s'était inspiré de l'œuvre énorme d'un autre maître, ce Pierre-Jean Redouté, le Raphaël ou le Rubens des fleurs, mort depuis peu, et dont il put contempler à loisir les admirables vélins dans nos grandes bibliothèques publiques. L'influence de Redouté comme celle de Chabal, est évidente dans l'œuvre de notre cousin, chez qui nous trouvons ces mêmes qualités de précision rigoureuse, de relief, de souci du moindre détail et de suavité des tons que l'on se plaît à admirer chez Redouté. Ajoutons que la peinture à l'huile n'a pas la fadeur de l'aquarelle et les roses de mon cousin rivalisent de fraîcheur et d'éclat avec celles qui firent le renom de l'élève et disciple de Vanspaendonck. De même, certaines peintures de plantes tropicales, exécutées par Laurent Milice durant la période rouennaise, et dont il trouva les modèles au Jardin Botanique de Rouen-Saint-Sever, pourraient aussi bien figurer parmi les planches du *Plantarum historia succulentarum* d'Alphonse de Candolle, dont Redouté exécuta les illustrations.

Les gouaches de Laurent Milice dateraient de l'époque culminante de sa vie de peintre iconographe. Nos collègues en trouveront un spécimen typique dans la reproduction photographique de la fritillaire impériale, associée à une mouche bourdon, aux élytres irisées, dont les pattes et l'abdomen se montrent garnis de

Digitized by Google

leurs moindres poils, ainsi qu'à la punaise aptère (*cimex apterus*). Comme peintre entomologiste, Laurent Milice nous a laissé également un magnifique spécimen de libellule bronzée (*Libellula Œnea*), aux élytres diaphanes garnies de leurs plus fines nervures ; le Papillon du fenouil (*Papillio machaon*) ; le Papillon Paon du jour (*Papillio Io*), communs tous deux aux environs de Paris. Il y a en outre un Laurent Milice conchyologiste, qui fera déambuler un colimaçon le long d'une tige de fleur ou bien s'amusera à fignoler la spire d'un escargot. Il y a enfin et surtout le Laurent Milice ornithologiste qui s'est plu à peindre des oiseaux morts dons la rigidité permit à l'artiste de déployer toute sa virtuosité, des modèles vivants, plus ou moins remuants, ne laissant point la faculté de rendre avec minutie les moindres barbes de plume, les plus légers duvets. Telle, dans ce genre, cette grive morte, renversée, montrant, par une plaie béante au flanc, la place ou le projectile a frappé. Tel encore ce chardonneret mort, gisant renversé sur une pierre tombale, petit chef-d'œuvre digne du *sanctuario* de Chantilly.

De l'iconographie zoologique et botanique, passons au dessin industriel représenté dans notre collection par des spécimens de genres très divers.

Voici d'abord le *papier peint :* un motif de rinceaux, la branche de chêne, portant ses feuilles et ses glands, en camaïeu ; une rose à la Redouté, avec papillon ; surtout la frange aussi jolie qu'originale, dans laquelle l'épi d'orge se trouve associé à son compagnon naturel, le modeste coquelicot des champs. Puis, de fort jolis dessins de pantoufles en tapisserie. Une série de blanc et noir, de petit format, au nombre d'une trentaine, constitueraient un fort bel album de dessin pour les écoles. Il y a aussi de nombreux cartons de tapisserie pour écrans et chaises livrés par Laurent Milice à son oncle Rigobert au cours des années 1864 à 1866. Ma collection possède une cinquantaine de ces cartons qui suffiraient à occuper tout un atelier d'artistes tapissiers pendant plusieurs années, qui, en attendant, pourraient

Digitized by Google

constituer une section entière, très honorable, dans une *Saison d'Art* locale. Il y a également une grande planche de machines et instruments agricoles, dessinés par mon cousin, et tirés en lithographie par A. Péron de Rouen. Cette planche peut avoir encore quelque intérêt pour servir à l'histoire des arts et métiers en France au dernier siècle. Il y a, dans ma collection, deux jolis dessins de foulards Darnétal, avec motifs de roses et de marguerites. Il y a à Bordeaux, conservés précieusement chez les membres de la branche bordelaise des Milice, des dessins d'affiches et autres œuvres que le grand artiste exécuta pour l'importante maison de vins de Bordeaux qui eut pour patron Alexandre Pellisson, propriétaire de vignobles dans le Médoc, et gendre de celui des dix frères Milice qui était allé à Bordeaux exercer la profession de cuisinier, et ensuite de patron d'hôtel. Il y a le Laurent Milice peintre de portraits duquel nous possédons deux excellents portraits de paysans normands, l'un à l'huile, une de ces têtes taillées à coup de serpe à laquelle il ne manque que le légendaire bonnet de coton, l'autre au fusain rehaussé d'ocre qui peut être le portrait de quelque maquignon cauchois, à moins qu'il ne soit celui d'un marchand de cidre. Enfin, du Laurent Milice paysagiste, nous possédons, avec une entrée de village au crayon, trois lithographies tirées par A. Péron, de Rouen : *Vue du pont de Pont-de-l'Arche après l'écroulement partiel du 12 juillet 1856 ; Asile pour les aliénés riches, à Colton Hill, près Stafford ; Vue de l'ancien petit château de Rouen.* Un duplicata de chacune des deux premières lithos précitées a été offert par nous au Musée départemental de l'Oise.

Voilà pour le dessin industriel. Il y a aussi le Laurent Milice artiste photographe. Nous nous bornerons à présenter quelques-uns de ses très nombreux portraits photographiques où se donne également libre cours la fantaisie de son génie créateur, tel ce profil de notre cousin monté en camée ; telle cette autre carte où nous voyons sa tête, et, je crois bien, celle de son père, entre

Digitized by Google

les pattes d'un monstre de gargouille ; tel enfin le portrait de son chien Médor, parmi les nombreux pots de fleurs du Maître. Ajoutons que le Maître nous devait au moins un portrait peint de sa personne à l'époque du plein épanouissement de son talent. Dans un tableautin très léché, Laurent Milice s'est peint au travail, assis dans son fauteuil, devant une toile en cours d'exécution, auprès de la fenêtre aux rideaux crasseux, en pantoufles, avec la cravate pendante et le chapeau culotté duquel débordent les longs cheveux grisonnants. L'œuvre, datée de 1864, nous montre déjà un Laurent Milice bilieux et amaigri, un Laurent Milice au regard mélancolique et sans éclat. A cette époque, sa marraine était morte et Laurent Milice, nommé en mars 1863 membre résidant de la Société Impériale d'Horticulture de la Seine-Inférieure, habitait chez Mme Avonde, au 73 de la rue d'Elbeuf, presque en face du Jardin des Plantes de Rouen-Saint-Sever, auquel il fut attaché comme dessinateur. Depuis la mort de Mme Delorme, il vivait en compagnie de la fille de la cuisinière de sa marraine, connue de mes parents sous le nom de Mme Louise. Cette dame de compagnie a eu la réputation d'une créature passablement revêche et pingre, qui tenait les cordons de la bourse et lésinait sur l'achat des couleurs et de tout l'attirail du peintre. Ils déménagèrent à nouveau et allèrent s'installer dans un immeuble avec jardin sis au 33 de la rue du Pré, à Rouen-Saint-Sever. Là, Mme Louise mourut, laissant le grand artiste misanthrope dans l'isolement, dans un isolement relatif, car on a raconté que certain « cher ami » venait le voir pour un motif intéressé, qu'il entrait dans la maison comme dans un moulin, et l'hypothèse a été émise par mes parents que lorsque Laurent Milice fut alité pour ne plus se relever, le « cher ami » vint prendre ce qu'il lui plut parmi les dessins et peintures botaniques, et nous laissa seulement le reste. Cette hypothèse d'un vol possible d'œuvres du maître est basée sur deux faits : d'abord, le beau désordre dans lequel, après la levée des scellés,

Digitized by Google

Digitized by Google

Paysan normand

Digitized by Google

Tritillaire et Insectes

Digitized by Google

Digitized by Google

furent trouvées les œuvres de Laurent Milice, rachetées ensuite par ma famille à la vente aux enchères ; elles gisaient sur le sol, dans une des pièces, témoignant d'un triage hâtif fait par un individu étranger à la maison. Secundo, un certain nombre de peintures botaniques de ma collection portent des coups de ciseau donnés à tort et à travers dans les fleurs. C'est évidemment l'œuvre d'un vandale pressé d'emporter ce qui lui a plu...

Que l'on nous permette un mot personnel avant de conclure. En toute justice, une « Saison d'Art » n'aurait-elle pas dû être consacrée depuis six ans aux quelques centaines de spécimens d'œuvres du Maître tombées en notre possession, tout au moins une section dans chacune des précédentes « Saisons d'Art », ainsi que promesse verbale nous en fut faite il y a quelques années ? Nous ne récriminerons pas, car nous ambitionnons davantage. Depuis 1918, nous n'avons cessé de réclamer, pour Laurent Milice, les honneurs d'une Exposition temporaire au Pavillon de Marsan, en attendant le jour où toute la partie purement iconographique de son œuvre ira prendre place au Muséum de Paris, à côté des vélins du grand Redouté. Nous avons formulé ce vœu à un inspecteur des Beaux-Arts il y a quelques années. L'intervention d'un inspecteur des Beaux-Arts serait d'ailleurs des plus opportunes pour repérer la piste des six peintures botaniques, signées par mon cousin, que mon père offrit, il y a un quart de siècle, *à la demande d'un Rouennais*, au Musée-Bibliothèque de Petit-Quevilly, depuis lors déménagé, et dont nul dans le pays n'a pu, su ou voulu nous indiquer le local actuel des collections. Il est vrai que nous sommes ici au cœur même du pays normand, et c'est tout dire !

Tel est, sommairement indiqué, le chapitre le plus original, peut-être, de l'œuvre milicienne. La sélection d'œuvres du Maître que nous espérons présenter un jour au public lui révèlera en Laurent Milice un autre Desportes, très certainement son égal comme peintre

Digitized by Google

animalier et son supérieur comme botaniste, un autre Redouté qui interpréta avec quel amour et quelle fidélité la flore de nos régions et maintes espèces florales exotiques. Une telle exposition fera découvrir un artiste splendidement doué, qui apporta laborieusement sa pierre à l'édifice de son siècle, d'un siècle condamné à tort par certains, et qui, tel Constantin Guys, tels les artisans-artistes de nos cathédrales gothiques, oublia seulement d'apporter sa signature au bas de ses productions. Si, en effet, mon cousin Laurent Milice, comme les autres membres de la dynastie des Milice, a su produire, et produire abondamment, il n'a pas su du tout s'y prendre pour se produire. Il a créé de l'Art parce qu'il était par hérédité un tempérament d'artiste ; il a adoré la beauté et la vérité pour elles-mêmes. Si ses productions sentent la sueur, elles sont celles d'un artiste qui n'aura point cherché à les monnayer. Je suis sûr qu'à ceux qui lui eussent demandé la raison d'un tel souci du détail, Laurent Milice eût répondu à peu près comme le fit un jour le Van Dyck anglais, Sir Thomas Lawrence, à une personne qui s'étonnait de la voir apporter tant de soin à un tableau destiné à quelque cour étrangère semi-barbare : « *Je ne puis faire autrement*, dit-il, *je fais de mon mieux, car il existe en moi un sentiment tyrannique qui ne souffrirait pas d'être violenté, qui me défend de faire moins bien.* »

ALBERT MILICE.

P.-S. — Un certain nombre de tirés à part du travail de M. Albert Milice : *Une dynastie provinciale d'ouvriers d'art : Les Milice*, paru dans La Renaissance Provinciale (numéro de mars-avril 1924), sont en vente chez l'auteur : 12, rue de Clermont, Beauvais. — Prix : 2 francs.

Digitized by Google

UN RELIQUAIRE JANSÉNISTE

et un miracle du diacre Pâris à Beauvais

en 1731

Ce reliquaire appartient à M. le chanoine Bornet.

C'est un médaillon en argent, de forme ovale, portant gravé à sa surface, un buste de saint avec l'inscription « Sainct Quentin ». A l'intérieur, une croix et un cœur, dessinés en filigrane, forment huit petites cases destinées à recevoir des reliques. Sept d'entre elles sont occupées. On y voit les noms de saint Lucien et de saint Evrost, patrons du Beauvaisis ; de saint Charles et de saint Damiens ; de sainte Romaine et — d'une écriture beaucoup plus récente, — ceux du diacre Paris, et de Nicolas Choart de Buzanval. La huitième case attend son saint janséniste. La petite bande de papier sur laquelle est écrit : « C. de Buzanval » paraît recouvrir un cheveu de l'évêque de Beauvais.

Ce reliquaire semble provenir de l'abbaye de Saint-Quentin. Non seulement ce nom et l'image du saint décorent le médaillon, mais une partie importante des reliques de Sainte Romaine (1), dont nous voyons ici un fragment, était conservée dans l'abbaye, laquelle, au surplus, était aux mains des chanoines réguliers de Saint-Augustin, c'est-à-dire en des mains jansénistes.

(1) Abbé Renet : *Saint Lucien et les saints du Beauvaisis*, Beauvais, 1895, 3 vol. in-8°, T. III, p. 428.

Digitized by Google

Au XVII[e] siècle, l'abbaye compta peut-être moins d'amis de la vérité — comme les jansénites se désignaient entre eux — que d'autres établissements religieux de la ville ou du diocèse ; Saint Quentin, en effet, ne tient dans les affaires du temps — comme les jansénistes désignaient leurs querelles — la même place que les Ursulines ou le Séminaire. Mais au XVIII[e], ses moines se rattrapèrent et furent au premier rang des opposants à la bulle *Unigenitus*.

Ainsi, voyons-nous le P. Linet, prieur, appelant et réappelant, mettre à profit une lettre que lui adressait en 1726 l'évêque, Beauvillier de Saint-Aignan, pour s'enferrer davantage dans son opposition (1). Quant au sous-prieur, le P. Lambert, originaire de Rouen, il devait mourir en odeur de sainteté janséniste le 19 juin 1737, âgé de quatre-vingt-six ans, après avoir vécu un demi-siècle à Beauvais. Il y eut foule à son enterrement ; on se partagea comme des reliques ce qui lui avait appartenu ; il eut les honneurs des grandes publications jansénistes : le *Nécrologe* de 1760 et les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 13 août 1737 (2). Et c'est tout dire.

Telle était l'abbaye de Saint-Quentin vers 1730, c'est-à-dire au moment où se répandit la dévotion au diacre Paris (3).

François de Paris était fils d'un conseiller au Parlement. Une fois dans les ordres, comme un grand nombre de jansénistes, il s'était trouvé indigne de s'élever jusqu'à la prêtrise ; il passa donc sa brève existence à faire des catéchismes et des conférences, à composer des ouvrages de piété, et surtout à se livrer aux der-

---

(1) Lettre autographe du 5 juin 1726. (Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXXIX, p. 657).

(2) Notes Renet (Bibliothèque de la Société Académique de l'Oise, vol. CXLVII.)

(3) Cf. Gazier. *Histoire Générale du mouvement janséniste*. (2 vol. in-8°, Paris 1922, t. I, p. 278 et suiv.)

Digitized by Google

nières austérités. Tout diacre qu'il était, il resta près de deux ans sans communier ; et, afin de mieux venir en aide aux malheureux, faisait des bas au métier. Il mourut le 1er mai 1727, de la manière la plus édifiante — comme tous les jansénistes, — épuisé avant l'âge comme beaucoup d'entre eux. Il n'avait que trente-sept ans. On l'enterra au cimetière de Saint-Médard.

Les vies jansénistes, par leur régularité, leur piété, leurs austérités parfois surhumaines, en imposaient à ceux même qui ne partageaient point encore la doctrine ; et c'est ce qui explique comment les jansénistes firent tant d'adeptes avec leur morale, qui, cependant, avait tout pour effrayer et repousser. De là aussi la facilité avec laquelle les plus grands d'entre eux étaient regardés, même de leur vivant, comme des saints.

François de Paris jouissait de cette réputation parmi la foule qui, pieusement, l'accompagna au cimetière Saint-Médard. Et c'est au cours de la cérémonie qu'une vieille femme, paralysée d'un bras depuis vingt-cinq ans, fut guérie en touchant son cercueil.

Ceci n'a rien qui doive surprendre, quand on connaît un peu les jansénistes, et leur penchant à voir partout du miracle. A côté des deux grands miracles de la Sainte-Epine à Port-Royal, qui s'appuient au moins sur des faits et des reliques authentiques, la France était sillonnée de tombes jansénistes où l'on venait en pélerinage comme aux fontaines les plus réputées, et d'où les malades repartaient guéris. Le cas du diacre Paris rentrait donc dans cette règle, et sa tombe, à première vue, ne devait pas dépasser en célébrité celles de M. de Caulet à Pamiers, de Vialart de Hersé à Châlons, de Nicolas Choart à Beauvais, pour ne citer que celles-là.

Il n'en fut cependant pas ainsi.

C'est que la tombe du diacre Paris vit autre chose que des guérisons miraculeuses. En juin 1731, leurs nerfs surexités déterminèrent chez certains pélerins des crises qui les ont rendus célèbres sous le nom de convulsionnaires ; et ce mal, une fois déchaîné, se propagea

Digitized by Google

d'une façon inquiétante pour les cerveaux et la morale. Aux convulsions s'ajoutèrent d'autres choses encore : la punition miraculeuse d'une femme, venue en bonne santé à Saint-Médard pour s'en moquer et frappée de paralysie soudaine ; et la conversion d'un libertin fameux, Carré de Montgeron, se relevant, touché par la grâce, après quatre heures de méditation et de quasi extase sur la tombe miraculeuse.

Ces faits, et bien d'autres, encore plus regrettables, et sur lesquels il convient de passer, amenèrent la fermeture du cimetière. Les scènes dont il fut le théâtre relèvent beaucoup plus de la médecine aliéniste que de la religion ; le diacre Paris en est totalement innocent ; mais bien qu'il n'y ait pas plus de ressemblance entre saint Médard et Port-Royal qu'entre Louis XV et saint Louis, leur souvenir pèse encore lourdement sur l'histoire du jansénisme.

La fermeture du cimetière Saint-Médard fut un coup de fouet. Sans doute, le diacre Paris dormit en paix dans sa tombe ; mais sa célébrité s'en accrut. Son culte se propagea, les miracles se multiplièrent ; on répandit à profusion de la terre recueillie sur son tombeau.

Beauvais n'avait pas attendu la fermeture du cimetière, en 1732, pour avoir son miracle. Dès l'année précédente, il s'était produit sur la paroisse Saint-Quentin. M. Vuilhorgne en possède la relation imprimée (1).

Au commencement du Carême 1731, les trois enfants d'Antoine Leclerc, couvreur en chaume, et de Marie-Anne Gromar, son épouse, demeurant tous deux au faubourg Saint-Quentin, rue du Grand-Pont qui conduit de la rivière à l'église, étaient atteints de la rougeole. Pour deux d'entre eux, la maladie suivit son cours ; mais il n'en fut pas de même pour le petit Jean-Joseph, âgé de trois ans et neuf mois. Ses gencives s'abîmèrent.

---

(1) *Relation de la maladie et de la guérison miraculeuse de Jean-Joseph Leclerc, âgé de trois ans neuf mois, par l'intercession de M. de Paris.* (Imp., 4 pages).

Digitized by Google

ses dents se noircirent (nous omettons volontairement des détails répugnants). La mère prit l'enfant sur son dos et le mena chez un médecin, M. Du Caurroy, qui le déclara atteint du scorbut. Il ordonna un gargarisme fait avec plusieurs herbes, et ajouta : « Dieu est un bon médecin ». La femme fit le nécessaire, mais le mal augmenta, la joue droite s'enfla jusqu'à couvrir l'œil ; elle résolut d'aller consulter de nouveau.

M. Ménard, médecin de l'évêque, M. de Gesvres, reconnut, lui aussi, que l'enfant était atteint du scorbut. Il conseilla de le séparer des autres, de le faire boire et manger seul, et ordonna un autre gargarisme fait de feuilles de lierre infusées dans du vin.

Le gargarisme de M. Ménard n'eut pas plus de succès que celui de M. Du Caurroy. Le père, revenant un soir de son travail, voyant que le mal empirait, dit à sa femme : « Vous laisserez périr cet enfant, allez et cherchez des remèdes. »

La mère reprit son petit sur son dos et se rendit chez M. Hébert, médecin du roi à Beauvais. Nouveau gargarisme de jus de cresson dans une cuillerée d'eau-de-vie. Au bout de quinze jours de ce traitement, « l'inutilité des remèdes parut par l'accroissement du mal. »

Suivant un conseil reçu, la femme Leclerc conduisit son enfant à l'hôtel épiscopal, à M. de la Fosse, chirurgien de M. de Gesvres. Le diagnostic fut le même ; M. de la Fosse fit une ordonnance que la femme Leclerc porta à Mlle Caloppin, dame de charité de la paroisse Saint-Quentin. Mlle Galoppin, pour arriver à la lire eut recours à M. Lemaire, organiste de l'abbaye ; mais les herbes indiquées par le savant chirurgien de M. de Beauvais furent introuvables. On dut lui demander un autre gargarisme plus simple, où dominaient l'absinthe, l'hysope et la carotte sauvage infusée dans le vin le plus fort que put trouver M. Dalonne, chanoine régulier et procureur de l'abbaye de Saint-Quentin. Le couvreur en chaume y goûta et le trouva trop amer pour le faire prendre à l'enfant. La mère retourna pour

Digitized by Google

la troisième fois chez M. de la Fosse qui prescrivit du miel rosat dans une verrée d'eau-de-vie. Quinze jours de traitement furent inutiles ; le mal s'aggrava au point que la mère dut cacher avec un linge le visage de l'enfant, ne laissant voir que ses yeux.

A une quatrième visite qu'elle fit à M. de la Fosse : « Il faut, lui dit celui-ci, porter votre enfant à Paris et le laisser dans l'hôpital destiné à ces maux ». A quoi la mère répondit : « Monsieur je suis une pauvre femme ; si j'étais riche, j'y ferais conduire mon petit garçon et je le verrais mourir ; mais pour mourir sans moi, il mourra dans notre maison ; et s'il faut mourir, il n'y aura que ceux de notre maison qui mourront, car tout le monde nous fuit. »

En effet, le bruit se répandait qu'une voisine, Marie Belanger, femme d'Antoine Closier, était également atteinte du scorbut. La contagion était possible ; ce fut une nouvelle affliction pour le ménage Leclerc.

C'est alors que deux charitables filles « se croyant au-dessus de cette maladie par les degrés de leur âge », Mlles Delacour et Joublet, vinrent visiter le petit malade et s'intéresser aux parents leurs voisins. Mlle Joublet fit même prendre du sirop d'angélique à la femme Leclerc, et lui conseilla d'avoir recours à l'intervention du diacre Paris. « Il faut le prier », lui dit-elle.

La femme Leclerc ne demandait pas mieux ; elle eût tout entrepris pour sortir de sa triste situation. Mlle Joublet alla elle-même trouver le sous-prieur de l'abbaye de Saint-Quentin, le P. Lambert « pour l'engager de dire une messe dans cette vue. Ce digne religieux, chéri de sa paroisse à cause de sa piété, de sa charité, et de l'affection qu'il a pour ce peuple depuis près de cinquante années, lui dit : « Je la dirai, et je dirigerai mon intention. »

Ceci se passait au mois de juillet. Par Mlle Joublet, sans doute, la femme Leclerc apprit « qu'une bonne fille nommée Marie Thétard, couturière, demeurant dans la ville, petite rue Saint-Laurent, et de cette

Digitized by Google

paroisse, avait visité le tombeau de M. De Paris, pour obtenir la guérison d'un raccourcissement de nerfs dans une jambe, qui la réduisait à ne pouvoir approcher son pied de la terre, et l'obligeait à se servir continuellement de deux béquilles depuis plus de vingt ans. » La guérison n'avait pas été complète, puisque Marie Thétard se servait encore d'une canne ; mais elle était revenue du cimetière Saint-Médard pleine de reconnaissance et de dévotion pour le diacre Paris, et rapportant de la terre de son tombeau.

Elle en donna à la femme Leclerc, qui, toute simple qu'elle était, fut plus avisée que les gens de la cour de Louis XV. Au lieu d'en faire manger à son enfant et de le faire mourir étouffé, comme cela était arrivé à un petit prince, elle l'enferma dans un linge, dans un sachet, et le lui pendit au col. En même temps, elle faisait commencer une neuvaine par Gabriel Papin, aveugle du quartier Saint-Quentin. « La neuvaine finie, l'enfant se trouva dans un état plus fâcheux. »

Pleine de confiance cependant, elle en commença une seconde, qu'elle fit elle-même, tous les matins, à cinq heures exactement dans l'église Saint-Quentin. Cette neuvaine avait commencé le troisième jour d'août ; le vendredi 10, l'enfant était si mal, que Mlles Delacour et Joublet, appelées par la pauvre mère, lui dirent que ce serait une grâce pour elle « si le Seigneur en disposait pour lui. »

Le lendemain samedi, 11 août 1731, était le dernier jour de la neuvaine. La femme Leclerc, en revenant le matin de l'église, trouva son enfant complètement guéri. La joue était revenue à son état naturel ; les gencives étaient vermeilles, les dents raffermies, la plaie cicatrisée, et Jean-Joseph Leclerc demanda à se lever.

Sa mère l'emporta chez ses voisines en s'écriant : « Il est guéri ! » — « Ah ! Marie-Anne, déclarèrent Mlles Joublet et Delacour, il faut honorer ce saint, puisqu'il fait tant de miracles ! »

Une troisième neuvaine servit d'actions de grâces.

Digitized by Google

Deux ans plus tard, Marie-Anne Gromar signait la relation que nous venons d'analyser, reconnaissant, disait-elle, la puissance du Seigeur et l'intercession de M. De Paris comme l'unique moyen qui ait guéri son petit garçon. Antoine Leclerc approuvait les déclarations de sa femme. Si son travail, précisait-il, ne lui avait pas permis d'être témoin de toutes ses démarches, il attestait les avoir autorisées, comme aussi l'impuissance des remèdes, l'état désespéré de son enfant, et sa guérison subite.

En foi de quoi, ainsi que Marie-Anne Gromar, il signa de sa signature ordinaire, en présence de M. Dangale, clerc du diocèse de Beauvais, de M. Dupré, marchand, et de Claude Carpentier, officier de Messieurs du Chapitre, le 14 juin 1733.

Doit-on faire un rapprochement entre ce miracle et le petit reliquaire dont nous avons parlé ? Ils sont contemporains, la chose est sûre ; ils furent mêmes voisins, la chose est probable ; seuls ils pourraient nous dire leur lien de parenté.

En terminant, nous adresserons nos remerciements à M. le Chanoine Bornet et à M. Vuilhorgne, et nous formulerons un vœu.

Aujourd'hui où Port-Royal et saint Médard, la Mère Angélique et le diacre Paris sont déjà loin dans l'histoire, l'étude de tout ce qui touche le jansénisme est à l'ordre du jour. Or, dans le vieux Beauvais, où tout était janséniste de la cave au grenier, il doit exister encore dans bien des maisons, bien des souvenirs, insignifiants peut-être à première vue ; beaucoup plus curieux quand on les rapproche les uns des autres et les regarde de plus près.

Nous avons essayé de vous en donner un exemple, et nous souhaitons qu'il ne reste pas isolé.

Jean Vinot Préfontaine.

Digitized by Google

Les Origines beauvaisines et la Descendance de

JULES HARDOUIN-MANSART

Jules Hardouin-Mansart (1) mourut, presque subitement, à Marly, le 11 mai 1708 (2). Après un service célébré le lendemain, son corps fut rapporté à Paris et inhumé le 15 en l'église Saint-Paul (3). Elève de

(1) Né à Paris le 16 avril 1646, il fut baptisé, le même jour, à Saint-Nicolas-des-Champs. (A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 832).

(2) Cette mort soudaine, attribuée à l'absorption de boissons glacées et d'aliments froids (Bibl. Nat., ms Clairambault, vol. 1245, p. 4328), donna lieu aux commentaires les plus divers : les uns parlèrent d'empoisonnement ; les autres, de l'impression produite sur Mansart par le sentiment de sa prochaine disgrâce (Cf. *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Boislisle, t. XVI, p. 46-49). Samuel Bernard écrivait, le 15 mai, à son gendre, le comte de Sagonne : « Feu M. Mansart ayant été attaqué d'une cruelle colique, vendredy dernier onze du présent mois, à deux heures du matin, après plusieurs remèdes qui ne le soulageaient point, les médecins déclarèrent sur les deux heures après midy qu'il était en grand danger de la mort ; aussitôt Madame Mansart envoya un exprès à Montargis, qui partit entre quatre et cinq heures et arriva à six heures à Marly. M. Mansart mourut à huit ou huit heures et demi ». (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 4).

(3) Bibl. Nat., ms fr. nouv. acq. 3620, nos 6008 et 6009). — Octave Fidière, *Etat civil des peintres et artistes de l'académie royale. Billets d'enterrements de* 1648 *à* 1713 publiés d'après les registres conservés à l'Ecole des Beaux-Arts, in-8°, Paris 1883, p. 75, n° CLXII.

Digitized by Google

Libéral Bruant (4) et de François Mansart (5), dont il était le petit-neveu, il ajouta, après la mort de ce dernier (6), à son nom d'Hardouin celui de son grand-oncle, sous lequel il est plus généralement connu.

Jules Hardouin travaillait déjà, depuis plusieurs années, à Versailles (7), lorsqu'en 1674 il fut chargé de l'agrandissement du château de Saint-Germain (8). C'est à la suite de ces travaux qu'il fut admis à l'Académie d'architecture (9) et devint premier architecte du roi (10). Construit de 1624 à 1626 par Louis XIII, pour

---

(4) Il travailla sous cet architecte, en 1666, à l'hôtel de Vendôme et, en 1670, à l'hôtel des Invalides. (A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme*, in-8°, Nogent-le-Rotrou 1889, p. 104. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVI, p. 38).

(5) François Mansart, baptisé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet le 23 janvier 1598, mourut sans alliance, rue Payenne, le 23 septembre 1666 et fut enterré à Saint-Paul. (A. Jal, p. 832. — Bibl. Nat. ms fr. nouv. acq. 3620, n° 6010). Des nombreux édifices qui furent élevés sur ses plans, il ne subsiste que l'église de la Visitation-Sainte-Marie, devenue le temple protestant de la rue Saint-Antoine, l'hôtel de la Vrillière occupé aujourd'hui par la Banque de France et les bâtiments et l'église du Val-de-Grâce. Sa fortune, qui consistait notamment en plusieurs immeubles à Paris (Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 3e série, t. VIII, 1892, p. 229), échut à ses deux nièces, dont l'une, nous le verrons, fut la mère de Jules et de Michel Hardouin.

(6) Lors de son mariage, le 7 février 1668, Jules Hardouin signe « Hardouin-Mansart » ; Michel, son frère, simplement « Hardouin ». (A. Jal, p. 832-833).

(7) Au mois de décembre 1673, Jules Hardouin, à l'occasion d'un différend qui s'était élevé entre lui et le sieur Jean Bricart, charpentier ordinaire des bâtiments du roi, déclara, dans l'interrogatoire qu'il subit au Châtelet, que ce dernier lui devait plus de 25.000 livres pour les entreprises qu'ils avaient faites en commun à Versailles. (*Nouvelles archives de l'Art français*, 3e série, t. IV, 1888, p. 291).

(8) A. Lance, *Dictionnaire des architectes français*, 2 vol. in-8°, Paris 1872, t. II, p. 104.

(9) 22 novembre 1675. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 97).

(10) Après la mort de Le Vau (11 novembre 1670), la place de premier architecte demeura vacante pendant plusieurs années. Nous ignorons en quelle année Jules Hardouin, qui dès 1667 pre-

Digitized by Google

être un simple rendez-vous de chasse, entièrement remanié sous Louis XIV par Louis Le Vau et François Dorbay (11), le château de Versailles était loin de répondre aux vues du roi qui songeait, dès 1668, à y transférer le siège de la Cour et du Gouvernement. Hardouin-Mansart, chargé de reprendre l'œuvre de ses prédécesseurs, lui donna, de 1678 à 1689, sa forme définitive (12). C'est également sur ses plans et sous sa direction que furent édifiés les châteaux de Clagny (13) et de Marly (14), le grand Trianon (15), la chapelle et le dôme des Invalides (16), la place des Victoires (17) et la place Vendôme (18).

---

nait le titre d'architecte des bâtiments du roi (*Nouvelles archives de l'Art français*, 3e série, t. VIII, 1892, p. 229), en fut investi. Les lettres d'anoblissement qui lui furent octroiées au mois de septembre 1682 disent bien qu'il en faisait les fonctions « depuis neuf ans », mais plusieurs documents postérieurs à 1673, dans lesquels il ne prend que la qualité d'architecte du roi, sembleraient indiquer que pendant un certain temps, il remplit l'emploi sans en avoir officiellement le titre. (Voir notamment l'acte d'association du 8 novembre 1677 signalé par A. de Boislisle dans *La place des Victoires et la place Vendôme*, p. 105).

(11) P. de Nolhac, *La création de Versailles*, in-fol., Versailles 1901, p. 19, 20, 94, 112.

(12) P. de Nolhac, *Le Versailles de Mansart* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1902, t. XXVII, p. 8-9 et t. XXVIII, p. 332. — *L'Orangerie de Mansart*, par le même, in-8°, Versailles, 1902, p. 5-6.

(13) P. de Nolhac, *Clagny*, in-8°, Versailles, 1900, p. 4 et 8.

(14) P. de Nolhac, *La création de Versailles*, p. 194-199.

(15) P. de Nolhac, *Versailles et Trianon*, in-4°, Paris, 1909, p. 179-184.

(16) L'hôtel des Invalides, dont Mansart dirigea les travaux, fut commencé le 30 novembre 1670 sur les plans de Libéral Bruant. Les lettres de noblesse accordées à Mansart en 1682 lui attribuent la chapelle. Le dôme ne fut achevé qu'en 1693. (Cf. A. Lance, t. II, p. 107).

(17) Les travaux durèrent deux ans de 1684 à 1686. (A. Lance, t. II, p. 106).

(18) Commencés en 1685, suspendus en 1691, les travaux furent repris en 1699. Mansart obtint, en 1701, la cession des terrains occupés aujourd'hui par les hôtels portant les numéros 7 et 9.

Digitized by Google

Anobli en 1682 (19), chevalier de Saint-Michel en 1693 (20), Jules Hardouin, qui avait acheté, le 26 décembre 1684, l'office d'intendant des bâtiments (21) et avait reçu, en 1691, à la mort de Louvois, la charge d'inspecteur général (22), devint, le 7 janvier 1699, par suite de la démission du marquis de Villacerf, surintendant et ordonnateur général des bâtiments du roi et protecteur de l'Académie de peinture et de sculpture (23). Mansart, à qui la fortune était venue en même

---

L'hôtel n° 7, construit par Mansart en 1703, fut cédé, le 1er février 1707, moyennant une rente de 6.000 livres, à son gendre Claude Le Bas de Montargis, qui le laissa à sa fille, la marquise d'Arpajon. (Bibl. Nat., Factum in-4° 28770, p. 6. — A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme*, p. 187-188. — C. Dolot, *Notice historique sur la place Vendôme et sur l'hôtel du gouvernement militaire de Paris*, in-4°, Paris, 1887, p. 3, 11, 12. — Georges Cain, *La place Vendôme*, in-4°, Paris, 1908, p. 5 et appendice, p. 2).

(19) Les lettres de noblesse accordées à Mansart. (Arch. Nat., X1A 8676, fol. 447 v° et Z 6015, fol. 88 v°) ont été publiées d'après ce dernier registre par J.-J. Guiffrey dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, Nouvelle série, t. X, 1873, p. 6-7. Elles lui conféraient le titre d'écuyer pour lui et pour ses enfants « nés ou à naître en loyal mariage ». Par le règlement d'armes du 19 janvier 1683 il fut autorisé à porter : « d'azur à la colonne d'argent, la base, le chapiteau et le piédestal d'or, surmontée d'un soleil de même, accostée de deux aigles d'or affrontées et fixant le soleil ». (Bibl. Nat., Cabinet des titres, Dossiers bleus, t. 348, doss. 8951 et Nouveau d'Hozier, t. 182, doss. 3980 et t. 223, doss. 5039).

(20) La croix et le cordon bleu lui furent remis par le duc de Beauvilliers, le 20 juin 1693. (Bibl. Nat., Nouveau d'Hozier, t. 182, doss. 3980).

(21) Cette charge, qui rapportait 6.000 livres, fut revendue par Hardouin-Mansart, le 8 mars 1699, moyennant 130.000 livres à François Blondel, l'un des secrétaires de M. de Torcy. (A. Jal, p. 833. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 97).

(22) Mansart recevait de ce chef 10.000 livres.

(23) Bibl. Nat., ms fr. 7801, fol. 162 et 165, Lettres de provisions du 7 janvier 1699, enregistrées en la Chambre des Comptes le 30 janvier. — En 1706, le personnel de la surintendance comprenait 145 personnes, dont les appointements s'élevaient à trois

Digitized by Google

temps que les honneurs (24), acquit également en 1699 la terre de Sagonne, que le roi érigea pour lui en comté (25).

Saint-Simon a contesté à tort son habileté et lui a reproché d'avoir pris le nom de son oncle « pour s'illustrer dans son métier » (26). Ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'il fut un « habile et heureux courtisan », usant largement de la faveur royale, non seulement pour lui (27), mais aussi pour toute sa famille : c'est

---

cent quarante mille livres. Le budget de cette administration était d'environ deux millions. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 527).

(24) Mansart, qui avait recueilli environ 40.000 livres de la succession de ses parents, laissa à sa mort plus de 500.000 livres. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10573, p. 2 et Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 3e, *Réponse au mémoire intitulé* « SUPPLÉMENT AUX DÉBATS DU COMPTE DE COMMUNAUTÉ » *par la dame de Montargis contre le sieur de Sagonne*, in-4°, Paris, 1742, p. 13). Cette fortune n'a rien d'anormal, si l'on songe que la charge de surintendant lui rapportait annuellement 150.000 livres, et qu'à ses émoluments venaient s'ajouter les profits de ses spéculations et de sa faveur auprès du roi. (Bibl. Nat., ms fr. 7801, fol. 266 et ss. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, p. 527 et t. XVI, p. 43. — A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme*, p. 77, 105 et 142).

(25) Sagonne, canton de Sancoins, arrondissement de Saint-Amand-Montrond (Cher). — La seigneurie, achetée le 17 mars 1699, moyennant 130.000 livres, sur la succession de Philippe de Laubespine, frère de Madame de Saint-Simon, la mère, fut érigée en comté au mois de juillet suivant. (Arch. Nat., X1A 8693, fol. 357. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 114 et 502). La duchesse de Mouchy la revendit en 1769. Le château, saccagé pendant la Révolution, ne s'est pas relevé de ses ruines. (Cf. *Une visite à Sagonne* dans la *Revue du Centre*, t. V, 1883, p. 435).

(26) *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 96-97.

(27) Mansart eut souvent part aux bienfaits du roi : C'est en 1681, le don d'un terrain à Versailles et de 20.000 livres pour y bâtir son hôtel ; en 1684, le paiement pour lui de la charge d'intendant des bâtiments ; en 1699, l'abandon de plusieurs terrains rue Neuve-des-Petits-Champs ; en 1700, la donation des 100.000 livres nécessaires à l'achat d'une charge de conseiller au parlement pour son fils ; en 1701, l'octroi d'une pension en faveur d'Anne Bodin, etc. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 7.

Digitized by Google

sur sa recommandation que des lettres de noblesse furent accordées à son beau-frère, Robert de Cotte, à son neveu, Jacques Desjardins, et à son cousin, Jacques Gabriel (28).

Ces faits sont connus ; ce qui l'est moins, ce sont les origines beauvaisines d'Hardouin-Mansart (29), dont l'arrière-grand-père, Scipion Hardouin, était peintre à Beauvais.

Les Hardouin étaient établis dans cette ville dès le commencement du XVI[e] siècle : un Jean Hardouin figure, en 1522, au rôle d'un don de 3.000 livres fait au roi (30). De 1547 à 1595, nombreux sont ceux que nous font connaître les minutes notariales : les uns sont menuisiers (31) ; d'autres, maçons et tombiers ; d'autres, peintres (32). Les Scipion Hardouin sont parmi ces derniers : Scipion, premier du nom, nommé dans divers documents, entre 1552 et 1564 (33), travailla à la

---

— Jules Guiffrey, *Les comptes des bâtiments du roi sous Louis XIV*, t. II, p. 6. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, p. 97. — A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme*, p. 141, 142, 160).

(28) J.-J. Guiffrey, *Lettres de noblesse accordées aux artistes en France au* XVII[e] *et au* XVIII[e] *siècles* dans la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, Nouvelle série, t. X, 1873, p. 12-14. — Robert de Cotte et Hardouin-Mansart avaient épousé les deux sœurs, Catherine et Anne Bodin. Jacques Desjardins, fils du célèbre sculpteur hollandais Martin Van den Bogaert, était devenu le neveu de Jules Hardouin par son mariage avec Marie-Julie, l'une des filles de Michel Hardouin, le frère du surintendant. Quant à Jacques Gabriel, il était le petit-fils de Michelle Gautier, l'une des nièces de François Mansart.

(29) Bien que signalé dès 1871 par Auguste Jal dans son *Dictionnaire critique*, le fait n'a jamais été relevé depuis.

(30) D[r] V. Leblond, *L'art et les artistes en Ile-de-France au* XVI[e] *siècle d'après les minutes notariales, avec 7 photographies et 80 signatures d'artistes*, in-8°, Beauvais, 1921, p. 17.

(31) *Ibid.*, p. 61, 62, 167, 175, 188, 222, 223, 224, 264.

(32) *Ibid.*, p. 72, 78, 87, 101, 102, 119, 117, 143, 174, 201, 212, 222, 224, 279.

(33) *Ibid.* p. 69, 86, 111, 154.

Digitized by Google

cathédrale de Beauvais (34) ; Scipion, deuxième du nom, paraît dans un contrat de vente du 23 mai 1574 (35) ; Scipion, troisième du nom, le bisaïeul d'Hardouin-Mansart, à la fois peintre et sculpteur (36), exécuta, en 1586 et 1592, divers travaux en l'église Saint-Martin de Beauvais (37) et prit à bail, du chapitre de la cathédrale, en 1593, un atelier attenant à la fenêtre par laquelle se faisaient les distributions de pain (38).

De son mariage avec Adrienne Granger, Scipion Hardouin eut cinq enfants : 1° Bertin, dont il est question plus loin ; 2° Marie, née avant 1576, mariée à Pierre Lebrun, un menuisier, dont parle avec estime l'abbé de Marolles (39), marraine, le 15 février 1609, à l'église Saint-Merry, à Paris, de son neveu Nicolas et, le 7 février 1618, à Saint-Nicolas-des-Champs, de l'un des enfants de sa nièce, Marie Hardouin, femme de Denis Combot (40) ; 3° Scipion, quatrième du nom, baptisé à la Basse-Œuvre de Beauvais le 4 janvier 1584, tenu sur les fonts par Charles Regnart, Robert Hardouin et Geneviève Mollet (41) ; 4° Sébastienne, baptisée en la même église le 13 octobre 1585, dont le parrain fut Sébastien Hardouin et la marraine Marie

---

(34) Gustave Desjardins. *Histoire de la cathédrale de Beauvais*, in-4°, Beauvais, 1865, p. 68 et 75.

(35) Dr V. Leblond, p. 199.

(36) *Ibid.*, p. 285. — Les signatures et monogramme de ces trois personnages présentent de telles différences qu'on ne saurait les confondre. (Voir planche III, nos 162 et 236 et planche VII, n° 395).

(37) Cf. notre étude sur l'*Eglise et la paroisse Saint-Martin de Beauvais* aux xve et xvie siècles, dans le *Bulletin philologique et historique*, 1921, in-8°, Paris, 1924, p. 19 et 27.

(38) Dr V. Leblond, p. 199.

(39-40) A. Jal, p. 832.

(41) Arch. communales de Beauvais GG 163. — Charles Régnart était, en 1594, greffier du secret de la ville de Beauvais. (Dr V. Leblond, p. 290).

Digitized by Google

Hardouin, probablement sa sœur aînée (42) ; 5° enfin Anne, baptisée aussi à la Basse-OEuvre le 25 janvier 1593, qui eut pour parrain et marraines Jean Prieur, Anne Driot et Marguerite Ducrocq (43).

Bertin Hardouin naquit certainement à Beauvais sur la paroisse de la Basse-OEuvre, comme ses frère et sœurs (44). Il fut peintre comme ses ancêtres ; mais, dès qu'il eut acquis une connaissance suffisante de son art, il partit pour Paris. Les grands travaux de la cathédrale, de Saint-Etienne et des autres églises de Beauvais étaient terminés. Il y eut, dans le dernier tiers du XVI° siècle, un véritable exode de nos artistes beauvaisins vers la capitale. Dès 1566, Nicolas Pinaigrier, qui avait été « maître vitrier » à Beauvais, était établi sur la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie (45). Simon Hardouin, maître menuisier (46) et Pierre Hardouin, maître peintre (47), que nous y rencontrons plus tard, étaient certainement originaires de Beauvais. Le premier travailla à la cathédrale de 1540 à 1543 ; le second, à l'église Saint-Laurent, à la chapelle des Jacobins de Beauvais et pour l'église de Songeons (48).

Bertin Hardouin épousa Antoinette Desjardins (49),

(42-43) Arch. communales de Beauvais GG 163.

(44) Le premier registre des baptêmes de cette paroisse ne commence qu'en 1576 ; comme il n'y figure pas, nous en concluons qu'il naquit avant cette date.

(45) Dr V. Leblond, p. 122 et 127. — A. Jal, p. 976.

(46) H. Herluison, *Actes d'état-civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, etc., extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris*, in-8°, Orléans, 1873, p. 173.

(47) Frédéric Reiset, *Actes de baptêmes, de mariages ou de morts de divers artistes parisiens extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris* dans les *Archives de l'Art français*, t. V, 1853-1855, p. 163.

(48) Gustave Desjardins, p. 61, 67, 68. — Dr V. Leblond, p. 101, 143, 201 et 222.

(49) Antoinette Desjardins, veuve dès 1621, habitait en 1637, rue d'Angoulême avec son fils Nicolas et sa fille Marie, veuve elle-même pour la seconde fois. (Bibl. Nat., Cabinet des titres, Pièces originales, t. 1480, doss. 33536. — A. Jal, p. 832).

Digitized by Google

dont il eut quatre enfants : 1° Marie Hardouin, baptisée le 3 février 1698 à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie : elle eut pour parrain Vincent Bricet, maître menuisier, et pour marraine, Jeanne Maillart, femme de ce Simon Hardouin, dont nous parlons plus haut (50) et fut mariée en premières noces, avant 1617, avec Denis Combot (51) et en secondes noces, le 17 janvier 1621, avec un maître peintre, Joachim Boquart (52) ; 2° Charles Hardouin, baptisé le 24 mars 1605 à Saint-Eustache : ses parrains furent Charles Macaire, secrétaire de la chambre du roi (vraisemblablement encore un Beauvaisin) et Robert Pannier, maître peintre à Paris ; sa marraine, Simone Hardouin, fille d'un maître peintre de Paris, feu Pierre Hardouin (53). Charles Hardouin épousa, le 10 janvier 1627, Marguerite Thouvenin, dont le fils, André, fut baptisé le 2 juillet 1630 et les deux jumeaux, Raphaël et Michelle, le 2 avril 1634 (54). Il mourut « maître peintre » le 18 février 1635, rue d'Angoumois, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs (55) ; 3° Nicolas Hardouin, baptisé à Saint-Merry le 15 février 1609 (56) ; 4° Raphaël Hardouin, né le 27 juin 1612 (57), qui épousa à Saint-Nicolas-des-Champs, le 24 février 1637, l'une des nièces de François Mansart et fut le père de Jules Hardouin-Mansart (58).

La sœur de François Mansart, Marie, mariée à l'un

---

(50) H. Herluison, p. 173. — En 1598, Bertin Hardouin demeurait rue de Marivault devenue aujourd'hui la rue Nicolas-Flamel.

(51) Denis Combot habitait rue des Gravilliers. (A. Jal, p. 832).

(52) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536. — A. Jal, p. 832.

(53) Frédéric Reiset, p. 163. — En 1605, Bertin Hardouin avait quitté la rue de Marivault pour la rue du Cygne.

(54) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536.

(55-56) A. Jal, p. 832.

(57) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536.

(58) A. Jal, p. 832.

Digitized by Google

des architectes du roi, Germain Gautier (59), eut en effet deux filles : l'aînée, Michelle Gautier, épousa Edme Delisle, peintre ordinaire du roi (60) et devint, par le mariage de sa fille, Marie Delisle, avec Jacques Gabriel, I^er^ du nom (61), l'aïeule de Jacques Gabriel, qui fut contrôleur général des bâtiments du roi après Michel Hardouin (62) ; la seconde, Marie Gautier, fut la femme de Raphaël Hardouin.

A l'époque de son mariage, Raphaël Hardouin demeurait rue de Poitou (63). Dans un bail du mois de mai 1657, il est dit « bourgeois de Paris » (64). Il fut l'un des peintres ordinaires du roi et fit preuve d'une expérience consommée dans son art (65). Nous ignorons la date de sa mort (66). De ses cinq enfants, trois, Mar-

---

(59) Germain Gautier qui fut, dit-on, le maître de François Mansart en architecture, mourut à Rennes, où il travaillait au palais ducal. (P.-J. Mariette, *Abécédario,* dans les *Archives de l'Art français,* t. III, 1854-56, p. 247).

(60) Devenu veuf, Edme Delisle épousa en secondes noces à Saint-Séverin, Denise Pansardy le 13 janvier 1667 et mourut au mois de juin suivant, rue Saint-Julien-le-Pauvre, au Signe de la Croix. (H. Herluison, ouv. cité, p. 103).

(61) Jacques Gabriel, 1^er^ du nom, mourut en 1686. Sa veuve se remaria avec Gilles de Juigné. (J. Guiffrey, *Jacques Gabriel, contrôleur général des bâtiments du roi,* etc., dans *les Nouvelles archives de l'Art français,* 3^e^ série, t. VII, 1891, p. 38-39).

(62) J. Guiffrey, *Ibid.*, p. 41. — Jacques Gabriel, émancipé le 3 juillet 1687, acheta cette charge moyennant 54.000 livres versées comptant et une rente de 1.500 livres au profit de Marie Hinart, veuve de Michel Hardouin.

(63) A. Jal, p. 832.

(64) De Grouchy, *Les maisons de l'architecte François Mansart* dans les *Nouvelles archives de l'Art français,* 3^e^ série, t. VIII, 1892, p. 229.

(65) J.-J. Guiffrey, *Lettres de noblesse accordées aux artistes en France au* XVII^e^ *et au* XVIII^e^ *siècles,* p. 7.

(66) Elle survint entre le mois de septembre 1666 et le mois d'août 1667, postérieurement au décès de son oncle, François Mansart, mais antérieurement à celui de sa femme. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10573, p. 1).

Digitized by Google

guerite (67), Jean (68) et Joseph (69), moururent en bas âge. Seuls, Jules et Michel lui survécurent.

Michel Hardouin, né en 1647, mort en 1687 (70), fut architecte et contrôleur général des bâtiments du roi. Il épousa : 1° le 29 décembre 1667, à Saint-André-des-Arcs, Nicole-Geneviève Nanteuil, la fille du célèbre graveur Robert Nanteuil, morte en 1676, sans lui avoir donné d'enfants et inhumée le 13 août dans la nef de Saint-André, proche l'œuvre (71) ; 2° le 25 août 1677, en l'église Saint-Roch, Marie Hinart, fille du premier directeur de la manufacture de tapisserie de Beauvais (72), dont il eut quatre enfants : Marie-Julie, née en

(67) Baptisée le 9 décembre 1637, décédée le 8 juillet 1644. (Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536).

(68) Baptisé à Saint-Merry, le 28 septembre 1639. (A. Jal, p. 832).

(69) Né le 9 décembre 1648, rue du Plâtre, il fut baptisé le 15 à Saint-Jean-en-Grève : il eut pour parrain Antoine Boulle, président du Grenier à sel de Montdidier, pour marraine Laure des Jardins, femme de Jean Jacqueton, barbier étuviste à Paris. (H. Herluison, p. 173).

(70) Les biographies de Michel Hardouin ne donnent ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort ; mais, du fait qu'il était le frère cadet de Jules Hardouin et le frère aîné de Joseph Hardouin, on peut conjecturer que sa naissance est postérieure au mois de février 1647 et antérieure au mois de mars 1648. Quant à sa mort, elle eut lieu avant le 3 juillet 1687, puisque à cette date Jacques Gabriel, nous l'avons vu, fut émancipé, pour lui permettre d'acquérir la charge de contrôleur général des bâtiments alors vacante par suite du décès de Michel Hardouin.

(71) A. Jal, p. 672. — Michel Hardouin habita successivement en 1667, rue de Charenton et rue des Tournelles. (De Grouchy, p. 229 et H. Herluison, p. 329) ; en 1673, chez son beau-père, Robert Nanteuil, vers les Marionnettes au bout du Pont-Neuf. (*Nouvelles archives de l'Art français*, 3e série, 1888, p. 289) ; en 1674, rue Saint-Martin, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs et en 1677, rue Saint-Anastase sur la paroisse Saint-Gervais.

(72) Louis Hinart « marchand tapissier et bourgeois de Paris », originaire de Beauvais, obtint du roi au mois d'août 1664, la permission d'établir dans cette dernière ville, la manufacture de tapisserie, dont il conserva la direction jusqu'en 1684. (Arch. communales de Beauvais, HH 16).

Digitized by Google

1678, mariée à Jacques Desjardins, morte à Marly et inhumée à Paris, à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 19 novembre 1704 (73) ; Pierrette Hardouin, mariée en 1703 à Pierre de L'Epine, avocat au Parlement (74) ; Jean-Michel-Alexandre Hardouin, né en 1686, décédé en 1701 à l'âge de quinze ans, et Jules-Michel-Alexandre Hardouin, élève de l'Académie de France à Rome de 1703 à 1706, admis à l'Académie d'architecture le 22 janvier 1720, contrôleur des bâtiments du roi, décédé en 1737. Marie Hinart mourut au Vieux-Louvre le 17 janvier 1731, à l'âge de 82 ans (75).

Jules Hardouin-Mansart épousa le 7 février 1668, en l'église Saint-Roch, Anne Bodin, fille de Nicolas Bodin, trésorier de la prévoté de l'Hôtel et grande prévôté de France (76), dont il eut cinq enfants : 1° Catherine-Henriette, née le 24 août 1673, baptisée le 20 septembre à Saint-Paul (77), mariée le 17 février 1693 (78) à Claude Le Bas de Montargis, marquis du Bouchet-Valgrand et seigneur de Vanves (79) ; 2° Louis, né le 26 septembre, baptisé le 11 no-

---

(73) A. Jal, p. 672.

(74) J. Guiffrey, *Jacques Gabriel, contrôleur général des bâtiments du roi*, p. 49.

(75) A. Lance, t. I, p. 350. — A. Jal, p. 672.

(76) Nicolas Bodin demeurait rue de la Sourdière. (A. Jal, p. 833). Le contrat de mariage stipulait, en faveur d'Anne Bodin, 12.000 livres de douaire en cas d'enfants et un préciput de 3.000 livres. Les droits de Jules Hardouin dans la succession de sa mère n'étaient pas compris au contrat. Malgré le règlement intervenu le 19 décembre 1667 entre lui et son frère Michel, ils étaient demeurés indivis. Le partage n'eut lieu que le 5 mars 1675. Jules Hardouin, nous l'avons vu, eut pour sa part environ 40.000 livres. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10573, p. 1-2).

(77) A. Jal, p. 833.

(78) Elle eut pour dot 100.000 livres et une maison rue des Petits-Champs. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10573, p. 3 et 10574, p. 7).

(79) Claude Le Bas, né en 1659, receveur des consignations des requêtes du Palais en 1697, trésorier général de l'extraordinaire des guerres à la fin de 1701, garde du trésor royal en 1708, greff-

Digitized by Google

vembre 1674, décédé et inhumé le 23 février 1681 (80) ; 3° Julie-Andrée-Anne, née le 14 mars 1676, baptisée le 29, et inhumée le 13 juillet 1677 (81) ; 4° Catherine, mariée le 18 août 1699 à Vincent Maynon, conseiller au Parlement, morte en couches le 13 juillet 1700 (82) ; 5° enfin, Jacques Hardouin-Mansart, né le 21 octobre 1677, baptisé à Versailles le 16 février 1678 (83), dont nous nous occupons plus loin.

De son mariage avec le marquis du Bouchet, Catherine-Henriette Hardouin-Mansart n'eut que deux filles : l'aînée Catherine Le Bas de Montargis, née le 18 février 1695, mariée le 30 janvier 1714 au président Hénault (84), mourut à trente-trois ans le 17 juin 1728 (85) ; la seconde, Anne-Charlotte Le Bas de Montargis, née le 18 décembre 1697, dame du palais de la duchesse de Berry, Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, fille du Régent, mariée le 28 mars 1715 à Louis, marquis d'Arpa-

---

fier des ordres en 1716, conseiller d'Etat en 1722, possédait, d'après sa propre déclaration, environ huit millions. Dans les différentes charges qu'il avait occupées, près de dix huit cents millions lui étaient passés par les mains. Sous la Régence, ses comptes n'ayant pas été trouvés suffisamment nets, il fut taxé à deux millions, mais il s'en tira avec dix sept cent mille livres. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 206. — A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme*, p. 188. — Ernest Bertin, *Les mariages dans l'ancienne société française*, in-8°, Paris, 1879, p. 566).

(80) A. Jal, p. 833. — C'est par inadvertance que Jal fait de cet enfant de sept ans « un contrôleur des bâtiments du roi et un membre de son Académie ».

(81) A. Jal, p. 833. — H. Herluison, p. 270. — Autre erreur de Jal, qui donne Julie-Andrée-Anne comme femme de Claude Le Bas de Montargis.

(82) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536. — A. Jal, p. 833.

(83) *Ibid.*

(84) Charles-Jean-François Hénault, président de la 1re chambre des enquêtes, fils d'un fermier général, eût en mariage 500.000 livres « juste autant que sa femme ». (Ernest Bertin, p. 569).

(85) *Armorial général ou répertoire de la noblesse de France*, in-4°, Paris, 1752, Reg. 4e, p. 84.

Digitized by Google

jon, chevalier-né de l'ordre de Malte, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et lieutenant général de la province et duché de Berry. Leur fille unique, Anne-Claudine-Louise d'Arpajon, épousa le 27 novembre 1741, Philippe, comte de Noailles, prince de Poix, puis duc de Mouchy, qui devint maréchal de France en 1775 et fut condamné à mort avec elle le 9 messidor an II par le tribunal révolutionnaire (86).

Jacques Hardouin-Mansart n'avait pas encore vingt-deux ans, lorsqu'il devint, le 3 juin 1699, conseiller au Parlement (87). Son mariage, le 15 janvier 1701, avec Madeleine Bernard (88), la fille du célèbre banquier, Samuel Bernard (89), lui aurait assuré une brillante carrière si, selon l'expression du président Hénault, il ne se fût jeté « dans la crapule » (90). Il se lia en effet du vivant de sa femme avec une aventurière de bas étage, dont il eut plusieurs enfants et qui le mit en coupe réglée.

Madeleine au plutôt Guillemette Dugueni (91), née à Toulouse le 29 mars 1680, était la fille d'un maître à

---

(86) *Mémoires du Président Hénault,* édit. Rousseau, in-8°. Paris, 1911, p. 145-146. — *Mémoires de Saint-Simon,* t. XXVI, p. 125. — *Armorial général,* p. 84-85.

(87) *Mém. de Saint-Simon,* t. VII, p. 160.

(88) A. Jal, p. 833. — Madeleine Bernard lui apporta 400.000 livres, qui vinrent s'ajouter aux 100.000 livres qu'il reçut lui-même. (Bibl. Nat., Factums in-fol. 10570, p. 2 et 10573, p. 3).

(89) Samuel Bernard, né en 1651, était le plus puissant banquier de l'Europe. Les services qu'il rendit à la Cour lui obtinrent des lettres de noblesse en 1699 et le cordon de Saint-Michel en 1702. Sa faillite considérable sur la place de Lyon n'affaiblit en rien son crédit. En 1716, pour n'être pas taxé, il offrit spontanément six millions qui furent acceptés. Il fut nommé conseiller d'Etat le 28 novembre 1730 et mourut le 18 janvier 1739. (Ern. Bertin, p. 589-592. — *Mémoires de Saint-Simon,* t. IV, p. 190 et t. XVI, p. 35).

(90) *Mémoires du Président Hénault,* p. 147.

(91) L'identité de Madeleine et de Guillemette Dugueni ne fait pour nous aucun doute : malgré les recherches minutieuses faites à plusieurs reprises, tant à Toulouse qu'à Beaumont en

Digitized by Google

danser, Jean-Phœbus Dugueni et de Marie Gineste (92). Mariée le 24 septembre 1698 (93) à un commis aux vivres du nom de Jean Maury, elle le quitta au bout de quelques mois. Sa conduite avec le marquis de Gendanne, chez qui elle se rendait fréquemment à Foix, fut telle que, sur la plainte de son mari, elle fut arrêtée et incarcérée avec sa mère, complice de ses débauches. Le viguier de Toulouse, devant lequel elle comparut, lui enjoignit ou de rentrer chez elle ou de se retirer dans un couvent. Mettant alors à profit la liberté dont elle jouissait, en attendant qu'il fût statué sur l'appel qu'elle avait interjeté contre cette sentence, elle s'enfuit à Orléans, où le 21 octobre 1701 elle accoucha d'un garçon (94), puis se réfugia à Paris, rue des Vielles-Etuves, sur la paroisse Saint-Eustache (95). Le 15 juillet 1702 elle y perdit l'enfant qu'elle avait eu (96) et peu de temps après fit la connaissance du comte de Sagonne, à qui elle se présenta sous le nom de Madeleine (97).

Esprit faible, sans caractère, Jacques Hardouin se laissa dominer par cette intrigante qui se faisait

---

Languedoc, les deux seules localités qu'aient habitées ses parents, il fut impossible d'y découvrir un acte baptistaire au nom de Madeleine et elle fut obligée de reconnaître la fausseté de celui qu'elle produisit sous ce nom. (Bibl. Nat., Factums in-fol. 10571, p. 8-10 ; 10572, p. 1-2 ; 10574, p. 11-12 ; in-4°, 28768, p. 22).

(92) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 1.

(93) Le mariage eut lieu à Toulouse, en l'église Saint-Etienne, où ses parents s'étaient mariés le 12 juillet 1673. (Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 1re, p. 3).

(94) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 2-4 et Pièces originales, t. 1480, doss. 33536. — L'enfant, baptisé en l'église Saint-Paterne, reçut le nom de Jean-Nicolas Maury.

(95) La rue des Vieilles-Etuves correspondait à la partie de la rue Sauval, comprise aujourd'hui entre la rue Saint-Honoré et la rue des Deux-Ecus.

(96) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 4.

(97) Bibl. Nat., Factums in-fol. 10571, p. 5 ; in-4° 28768, p. 3 et 28769, p. 8.

Digitized by Google

appeler Mademoiselle d'Hugueny (98), mais que dans son monde l'on nommait communément la Gasconne (99) et la Madelon (100). En juin 1703, Guillemette, enceinte pour la seconde fois, se rendit à Orléans pour y faire ses couches : l'enfant fut baptisé en l'église Sainte-Catherine sous le nom de « Jean, fils de Pierre Monsar et de Magdelaine de Guiny » (101). C'est pour la première fois que dans une pièce officielle, Guillemette prenait le nom de Madeleine, qu'elle allait porter désormais et sous lequel nous la désignerons à l'avenir.

Le comte de Sagonne songeait alors à acheter la charge de maître des requêtes (102). Un éloignement momentané s'imposait : Madeleine Dugueni se résigna, le 15 novembre 1703, à louer à Orléans, dans la rue des Petits-Souliers, sur la paroisse Saint-Maclou, un magasin pour y vendre de la mercerie, de la poudre et des essences (103). Mais au bout de quinze mois, à la suite de plusieurs incidents scandaleux qui amenèrent sa comparution devant l'officialité, craignant avec raison que la police ne s'en mêlât, elle revint en hâte à Paris, en oubliant dans sa précipitation de payer ses créanciers (104).

---

(98) Quoiqu'elle ait prétendu plus tard n'avoir jamais orthographié son nom avec un H précédé de la particule, plusieurs Mémoires datés de 1714 vont à l'encontre de son affirmation. (Bibl. Nat., Factum in-4° 28768, p. 31 et Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièces 1re et 2e).

(99) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536.

(100) Voir la requête, présentée par Madeleine Dugueni à l'official d'Orléans, contre le sieur Hampian, prêtre de Saint-Maclou, au mois d'août 1704. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 6).

(101) *Ibid.*, p. 5.

(102) M. d'Herbigny, titulaire de cette charge, la lui céda moyennant 170.000 livres. La réception du comte de Sagonne eut lieu en 1704. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 3).

(103). Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536 ; Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 1re, p. 3 et pièce 2e, p. 2. — Factums in-fol. 10570, p. 20 ; 10572, p. 5-6 ; in-4° 28768, p. 3.

(104) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 6, 7, 10.

Digitized by Google

A sa descente de carrosse, quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre que sur la requête d'une marchande à la toilette « La Crespon », elle était accusée de banqueroute frauduleuse, qu'une double opposition était mise à la délivrance de ses hardes et qu'un décret de prise de corps avait été rendu contre elle par le prévôt d'Orléans. Arrêtée et conduite à la Conciergerie, le 19 mars 1705, elle n'en sortit que le 25 avril et poursuivit pendant plusieurs mois la radiation de son écrou et sa mise hors de cause (105).

Sa grossesse n'avait pas été étrangère à sa mise en liberté : Jean-Pierre, né le 24 juin, rue de Grenelle (106), fut baptisé le lendemain à Saint-Eustache sous le nom de Maury. Il en fut de même, deux ans plus tard, pour une fille, Madeleine, née rue Saint-Honoré et baptisée à Saint-Germain-l'Auxerrois le 15 juin 1707 (107).

Jacques Hardouin-Mansart, ayant obtenu l'intendance du Bourbonnais (108), partit pour Moulins le 18 février 1708 (109), laissant à Paris la comtesse de Sagonne, qui, très répandue dans le monde, ne se souciait guère de suivre son mari en province (110). Madeleine Dugueni fut du voyage et arrivée à destination

---

(105) Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 2°, p. 2. — Factums in-fol. 5289, p. 7 ; 10571, p. 6 ; 10572, p. 7 ; in-4° 28768, p. 3, 4, 11.

(106) La rue de Grenelle-Saint-Honoré comprenait la partie de la rue Jean-Jacques-Rousseau comprise aujourd'hui entre la rue Coquillière et la rue Saint-Honoré.

(107) Bibl. Nat., Factums in-fol. 10572, p. 10 et 11 ; 10573, p. 9 ; in-4° 28768, p. 5-6.

(108) A. de Boislisle, *La correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants* (1683-1715), 3 vol. in-4°, Paris, 1874-1897, t. II, n° 1310, n. — Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 3.

(109) Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 2° p. 2.

(110) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 5. — *Mémoires du Président Hénault*, p. 22-25. — Ernest Bertin, p. 590.

Digitized by Google

vécut ostensiblement avec lui (111), si bien qu'ayant eu un fils, au mois de décembre 1709, elle n'hésita pas à le faire baptiser à Trévol (112), petite localité des environs de Moulins, sous le nom de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (113).

Rappelé dès le mois d'août 1709 (114), le comte de Sagonne ne revint à Paris qu'au mois de mai de l'année suivante (115). Madeleine Dugueni, avec laquelle il s'était brouillé, l'y avait précédé et avait déposé contre lui, le 23 janvier 1710, une plainte en séduction, lui réclamant entre autres choses 6.000 livres pour les aliments de l'enfant et 10.000 livres de dommages-intérêts pour le préjudice qu'elle avait subi en sa personne. Le plus fort est que, par sentences des 20 mars et 19 juin 1711, elle se vit adjuger toutes ses conclusions. Sur appel, un arrêt du 14 août 1711 condamna le comte de Sagonne au payement d'un billet de 1.000 livres, par lui souscrit le 18 mars 1710, une enquête étant ordonnée pour le surplus (116).

Enhardie par ce premier succès, Madeleine Dugueni, le 11 juillet 1711, fit mettre arrêt sur les meubles qui garnissaient l'hôtel de Sagonne et que Madeleine Bernard s'était fait attribuer, pour rentrer dans ses apports, à la suite de la séparation de biens, prononcée en 1709, entre elle et son mari (117). C'est au cours de cette procédure que Madeleine Dugueni eut, le 27 juillet 1711,

---

(111) Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 1re, p. 3.

(112) Canton ouest et arr. de Moulins (Allier).

(113) Le 4 décembre 1709. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 11).

(114) A. de Boislisle, *La correspondance des contrôleurs généraux*, etc., t. III, nos 224 et 564.

(115) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 5.

(116) Bibl. Nat., Factum in-fol, 10572, p. 11. — Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 1re, p. 3-4.

(117) Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 1re, p. 5-6.

Digitized by Google

son sixième enfant, pour lequel elle obtint en 1713 une pension alimentaire (118).

Madeleine Bernard mourut de la petite vérole, le 3 novembre 1716, sans avoir eu d'enfants (119). Cet événement vint compliquer la situation déjà fort embrouillée du comte de Sagonne, qui avait vendu sa charge de maître des requêtes (120) et était entré en 1711 dans la gendarmerie de la garde du roi, afin d'avoir la facilité d'obtenir des lettres d'état contre ses créanciers (121). Il lui fallut faire face et aux âpres réclamations de son beau-père (122) et aux exigences de plus en plus pressantes de Madeleine Dugueni, qui put croire un moment qu'elle touchait enfin à la réalisation de ses espérances. Dix années cependant devaient se passer avant qu'elle ne devint comtesse de Sagonne.

Au mois de mai 1716, sur les conseils de sa mère, qui s'engageait à l'y faire subsister, Jacques Hardouin se décida à partir pour Sagonne, d'où il espérait pouvoir plus facilement arranger ses affaires (123). Lorsqu'il en revint en 1725, Madeleine Dugueni le mit en demeure ou de s'acquitter des créances énormes qu'elle avait sur

---

(118) Bibl. Nat., Factums in-fol. 10571, p. 7, 8, 11 ; 10572, p. 12.

(119) A. Jal, p. 833. — Ernest Bertin, p. 590.

(120) Il vendit cette charge 118.000 livres. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 6).

(121) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 113. — En 1712, Anne Bodin avait payé pour lui 85.000 livres. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10573, p. 3 et Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952, pièce 3e, p. 14).

(122) Samuel Bernard, non content d'avoir recouvré la dot de sa fille, fit encore main basse sur les pierreries, les bijoux, la vaisselle d'argent, les carrosses, les chevaux et en général sur tout ce qu'il rencontra dans la maison. Un arrêt du 22 juillet 1721 et une transaction en date du 18 juin 1722 mirent fin à tous les différends. (Bibl. Nat., Factums in-fol. 10570, p. 6 et 10571, p. 10).

(123) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10570, p. 6-7.

Digitized by Google

lui ou de l'épouser (124). C'était la carte forcée : il s'y résigna.

Le mariage eut lieu à Saint-André-des-Arcs, le 29 novembre 1726 (125). Des six enfants qu'elle avait eus, deux seulement vivaient encore : Jean, âgé de vingt ans, baptisé à Saint-Eustache en 1705, et Jacques, âgé de dix-sept ans, baptisé à Trévol en 1709. L'acte de mariage, aujourd'hui disparu, était suivi d'une mention, dont le texte nous a été conservé et par laquelle les contractants déclaraient reconnaître ces enfants « pour légitimes et habiles à leur succéder » (126).

Cette union aurait dû, semble-t-il, apaiser toutes choses. Il n'en fut rien : Le Bas de Montargis contesta la validité du mariage (127) et la comtesse de Sagonne poussa son mari à s'engager et s'engagea elle-même dans d'interminables procédures au sujet de la succession de son beau-père (128), pour laquelle un règlement définitif n'était pas encore intervenu en 1738, lors du décès d'Anne Bodin, qui mourut, le 29 août, en son hôtel de la rue des Tournelles et fut inhumée le surlendemain en l'église Saint-Paul (129).

---

(124) Par suite de transactions successives, ces créances atteignaient en 1726 la somme de 584.000 livres. (Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 13).

(125) Bibl. Nat., Factums in-fol., 10571, p. 2 ; in-4° 28770, p. 3. — Jal se trompe en donnant la date de 1720. Dans l'acte de mariage « Madeleine du Quesny » déclara être la fille « de défunt Jean-Phœbus du Quesny, capitoul de Toulouse ». (A. Jal, p. 833).

(126) Bibl. Nat., Factum in-fol. 10572, p. 13.

(127) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33536. — Factums in-fol. 10571 ; in-4° 28768.

(128) Bibl. Nat., Factums in-fol. 10573 et 10574 ; in-4° 28770. — Madeleine Dugueni aimait la chicane : elle se vantait en 1730 d'avoir à opposer aux prétentions de son beau-frère plus de deux cents jugements, sentences et arrêts rendus entre lui, la dame Mansart et elle. (Factum in-fol. 10571, p. 15).

(129) A. Jal, p. 833. — Son billet d'enterrement marque que l'inhumation eut lieu, le dimanche 31e août, à six heures du soir. (Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8951).

Digitized by Google

Nous ne savons absolument rien des dernières années de Madeleine Dugueni. Quant au comte de Sagonne, il mourut à Paris, plus qu'octogénaire, le 27 octobre 1762 (130).

Leurs deux fils furent architectes.

L'aîné, Jean Mansart de Jouy (131), donna en 1752 les plans du portail de Saint-Eustache, dont le duc de Chartres posa la première pierre le 22 mai 1754. Les travaux en étaient au premier étage, lorsqu'ils furent interrompus par suite du manque de ressources. Ils ne furent repris qu'en 1772 et confiés alors à Moreau, l'un des architectes de la ville (132). Mansart de Jouy, qui était mort durant cette interruption, avait épousé, le 16 août 1747, à Brunoy, la fille d'un agent de change, Geneviève-Anne de Marine (133), puis en secondes noces, le 6 juillet 1750, en l'église d'Auteuil, Marie-Marguerite Julien de la Villette, fille d'Antoine Julien de la Villette, bourgeois de Paris, et de Marie-Anne Raflé (134).

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, le second, à qui l'on doit la construction de l'église Saint-Louis

---

(130) La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIII, p. 130.

(131) Jouy, était une baronnie, dans le voisinage de Sagonne, qu'avait possédée Mansart

(132) E. Raunié et Max Prinet, *Epitaphier du Vieux Paris*, 4 vol. in-4°, Paris 1870-1914, t. IV, p. 11. — A. Lance, t. II, p. 110.

(133) La cérémonie eut lieu, avec l'autorisation du curé de Saint-Eustache, dans la chapelle domestique de M. de Marine ; elle eut entre autres pour témoins, Etienne de Flogny, bourgeois de Paris et François Trumeau, diacre de l'église de Paris. (Arch. communales de Brunoy. Reg. de l'Etat-civil pour l'année 1747. — Bibl. Nat., Dossiers bleus, t. 348, doss. 8952).

(134) L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. Cocheris, 4 vol. in-8°, Paris 1870, t. IV, 1re partie, p. 209. — *Bulletin de la Soc. de l'Histoire de l'Art français*. (1875-1878), in-8°, Paris 1878, p. 26.

Digitized by Google

de Versailles (135), fut le digne fils de sa mère. Engagé en 1727 dans le régiment de Cossé-Brissac, il en sortit en 1729, à la suite d'une affaire peu honorable, pour entrer aux mousquetaires, où il ne demeura que quelques mois. A la suite de je ne sais quel méfait, ses parents, en 1730, lui interdirent leur maison, puis en 1731 le firent enfermer à Saint-Lazare. Remis en liberté en 1732, il se livra bientôt à de nouvelles frasques : aussi, craignant d'être incarcéré une seconde fois, il se cacha pendant quelque temps à Saint-Cloud, puis s'enfuit à Auxerre, où il devint maître d'armes et connut la plus noire misère (136). C'est à son retour à Paris qu'il songea à s'adonner à l'architecture : son nom ne fut pas étranger à ses succès : en 1735, il obtint le titre d'architecte du roi et fut admis à l'Académie d'architecture (137).

L'année précédente, le 15 février 1734, il avait épousé en l'église Saint-Merry, Claude Marchebourg, la sœur du docteur Marchebourg, chez qui il avait trouvé asile en 1730 et qui l'avait aidé à ses débuts. L'union la plus parfaite n'avait jamais cessé d'exister entre eux, lorsqu'en 1741 il résolut de rompre une alliance qu'il trouvait par trop modeste. Il contraignit sa femme à se retirer dans un couvent en 1742 et obtint du roi, en 1743 et 1747, sous prétexte de l'empêcher par ses réclamations de venir faire du scandale à la Cour, des lettres défendant aux religieuses de la laisser sortir et communiquer avec qui que ce soit (138). L'affaire fut portée devant l'officialité de Paris qui, le 12 juillet 1747, rejeta

---

(135) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33.536. — A. Lance, t. II, p. 110. — La première pierre en fut posée par Louis XV, en 1743 : elle ne fut achevée qu'en 1754.

(136) Bibl. Nat., Factum in-4° 20483, p. 4-6. — Voir en particulier la lettre qu'il écrivait d'Auxerre à son frère, dans les premiers mois de 1732.

(137) Bibl. Nat., Pièces originales, t. 1480, doss. 33.536.

(138) Bibl. Nat., Factum in-4° 20483, p. 6-12. — Arch. Nat., O1 388, p. 157, 168 et O1 389, p. 92.

Digitized by Google

ses prétentions et le Parlement, qui avait été saisi d'un appel comme d'abus, déclara, le 14 février 1748, sur les conclusions de M. Joly de Fleury, cet appel non recevable (139).

En 1753, Jacques Mansart, dont la fortune s'élevait à 1.400.000 livres, se rendit acquéreur moyennant 600.000 livres de la terre de Lévy (140) et s'aboucha en 1754 avec une compagnie de financiers pour l'exploitation des forêts de Champeroux et de Souzerin qui en dépendaient ; mais celle-ci, loin de se conformer aux clauses du traité, se rendit coupable de telles dégradations, qu'il se vit dans l'obligation de l'actionner en dommages et intérêts. Au mois de mai 1764, à la suite de plusieurs arrêts qui lui avaient été contraires, tous ses bien furent saisis et, pour échapper à toutes sortes de tracasseries, il se réfugia au Temple, où le prince de Conti lui offrit un asile (141). Il s'y trouvait depuis deux ans et demi, sans autres ressources que les revenus de sa charge de lieutenant du roi, lorsqu'en 1766 un arrêt fut rendu par les juges de la Table de Marbre à Paris, qui le condamnait en dernier ressort (142). Au lieu des 1.500.000 livres de dommages et intérêts sur lesquels il comptait, il lui fallut faire face aux frais énormes d'un procès qui

---

(139) Bibl. Nat., Factum in-4° 20483, p. 11-12 : la mention de l'arrêt se trouve au dos de la pièce.

(140) Lévy est un écart de la commune de Lurcy-Lévy, ch.-l. de canton de l'arrondissement de Moulins. — Il ne s'agit donc pas du duché de Lévis, comme l'a affirmé A. de Boislisle. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 503-504. — Bibl. Nat., Factum in-4° 20484, p. 1. — Lettre de Mansart de Lévy à M. de Marigny, décembre 1766 dans *Nouvelles archives de l'Art français*, t. VI (1898), p. 106.

(141) Bibl. Nat., Factum in-4° 20484, p. 1-2. — Lettre de Mansart de Lévy à M. de Marigny, 8 novembre 1766 dans *Nouvelles archives de l'Art français*, t. VI (1898), p. 101-102.

(142) Bibl. Nat., Factum in-4° 20484, p. 1. — Sa prestation de serment pour la charge de lieutenant du roi en Bourbonnais est du 22 mai 1757. (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XVIII, p. 504.

Digitized by Google

durait depuis plus de dix ans et s'acquitter des indemnités auxquelles il avait été condamné envers la partie adverse (143).

Pour réparer les brêches faites à sa fortune, il songea à partir pour l'étranger et il sollicita de M. de Marigny le renouvellement du congé qui lui avait été accordé en 1756 pour se rendre à Lisbonne (144) ; mais, cette autorisation lui fut refusée (145).

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, le dernier de sa maison, finit misérablement comme son père : il mourut à Paris, rue Dauphine, le 26 septembre 1778, et fut porté le lendemain à Saint-André-les-Arcs (146).

Avec lui s'éteignait le nom de Mansart que Jules Hardouin avait porté si haut. Les ombres, que projetèrent sur lui l'impudente créature que fut la comtesse de Sagonne et le dernier de ses fils, n'ont pu en ternir l'éclat et, c'est à juste titre, que Scipion Hardouin, notre modeste peintre beauvaisin, aurait pu être fier de compter dans sa descendance tant d'architectes et d'artistes de talent, dont nous nous sommes efforcés de faire revivre la mémoire.

Abbé L. Meister.

(143) Lettre de Mansart de Lévy à M. de Marigny, décembre 1766, p. 106.

(144) J.-J. Guiffrey, *Congés accordés à des artistes français pour travailler à l'étranger.* (1693-1792) dans *Nouvelles archives de l'Art français,* t. VI (1898), p. 30.

(145) Réponse de M. de Marigny à M. Mansart de Lévy, comte de Sagonne, Versailles, le 24 novembre 1766, *Ibid.* p. 104.

(146) Bibl. Nat., ms fr. nouv. acq. 3620, n° 6007.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE LA BASSE-ŒUVRE

et la Cathédrale Saint-Pierre de Beauvais

LEUR DATE DE CONSTRUCTION

Robert de Lasteyrie écrit dans son *Architecture religieuse en France à l'époque romane* (1) : « Beauvais possède encore les premières travées d'une cathédrale antérieure à l'an mille. Le reste fut reconstruit au XIIIe siècle, mais dans des proportions si gigantesques que trois cents ans d'efforts permirent à peine de dépasser le transept.

Les travaux ayant commencé par le chœur et l'église antérieure n'ayant été démolie que graduellement, suivant les progrès de la construction nouvelle, la nef ancienne s'est conservée : on l'appelle la *Basse-Œuvre*. Elle est construite en petit appareil avec insertions de briques, ce qui a porté nombre d'auteurs à la reculer jusqu'à l'époque mérovingienne. Caumont la datait du VIIIe siècle ; Viollet-le-Duc, du VIIIe ou IXe siècle. Mais l'un et l'autre ont négligé le témoignage des documents historiques, qui nous apprennent qu'elle fut rebâtie par Hervé, entre 987 et 998. C'est donc une construction de la fin du Xe siècle. »

Une note du même auteur ajoute : « Une charte de

(1) Un vol. Picard, Paris (1912), p. 162.

Digitized by Google

Drogon, évêque de Beauvais, vers 1040, nous apprend que la cathédrale avait été rebâtie par l'évêque Hervé, et un vieux nécrologe mentionne les libéralités que le même Hervé avait faites pour subvenir aux frais de la construction. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 704. »

La charte de l'évêque Drogon et le passage du vieux nécrologe, mentionnés ci-dessus, doivent être mis sous les yeux du lecteur, pour qu'il soit permis de rectifier cette affirmation qui ne nous paraît pas exacte.

Cette charte, donnée entre 1030 et 1040, dit : « ..... Decessor noster bone memorie Herveus episcopus hec molendina construxit sua tali intentione devulgata ut in edificatione templi novi, quod tum edificabat, ea sancto Petro offerret atque donaret... » (1).

Et le vieux nécrologe dit, au sujet d'Hervé : « VI idus aprilis, obiit Herveus episcopus, qui dedit Sancto Petro mansos duodecim in suburbio et duo molendina ad constructionem novi operis. » (2)

A ces deux documents il faut ajouter une charte de l'évêque Ancel (mars 1099-1110), donnée aussi par Louvet, où il est dit : « .....quia Herveus beate memorie episcopus dedit Beato Petro in suburbio Belvacensi duodecim hospites..... donamus quoque ecclesie Beati Petri omnem justitiam de molendinis que canonici habent in Belvaco... » (3)

---

(1) Citée par Louvet, « *Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais* », t. II, p. 175 ; donnée *in extenso* dans un manuscrit de 1755, Mélanges Troussures, t. II, p. 64 (Extraits des cartulaires de Saint-Pierre).

(2) Cité par Louvet, *ibidem*, II, 175. Cet obituaire original, le plus ancien de la cathédrale, aujourd'hui chez M. le marquis de Luppé (qui l'a acheté du comte de Troussures), est écrit en marge d'un martyrologe l'Usuard. Une copie de cet obituaire est dans les Mélanges Troussures, t. I, p. 65, avec les autres obituaires.

(3) Louvet, *ibidem*, I. 290. — Cette charte est mentionnée dans les Mélanges Troussures (Extraits des cartulaires de Saint-Pierre, t. II, p. 37) sous le titre : « Privilegium Anselli episcopi de XII hospitibus quos Herveus beate memorie episcopus dedit ecclesie Sancti Petri. »

Digitized by Google

De ces trois textes il résulte que, si *la charte de Drogon* dit que l'évêque Hervé fit construire deux moulins pour les donner à Saint-Pierre, afin que leur revenu servît à une nouvelle église qu'il faisait alors bâtir, *le vieux nécrologe* de la cathédrale précise que c'était pour la construction du Nouvel OEuvre, « ad constructionem novi operis » : c'est de l'église cathédrale, toujours appelée le Nouvel OEuvre « Novum opus » qu'il s'agit bien. En outre, le texte précise que le don est fait à Saint-Pierre, « Sancto Petro » ; or, jamais la Basse-OEuvre ne fut appelée l'église Saint-Pierre, mais toujours (au Moyen-Age comme aux temps modernes) Notre-Dame de la Basse-OEuvre.

Enfin, l'évêque Ancel, dans sa charte de 1099, rappelant qu'Hervé avait donné douze hôtes à Saint-Pierre, ajoutait à cette libéralité une donation nouvelle, en accordant à l'église Saint-Pierre « ecclesie Sancti Petri » toute justice sur les moulins que les chanoines possédaient dans Beauvais. Et Le Mareschal de Fricourt, dans une copie faite, en 1755, d'un ancien cartulaire de la cathédrale pour les Mélanges Troussures, précisait mieux encore, en écrivant : « Des douze hostes qu'Hervé, évêque, a donnés à l'église Saint-Pierre. »

Ajoutons deux précisions.

Denis Simon, préparant une seconde édition à son *Supplément à l'Histoire de Beauvais* de 1704, laissa manuscrites un grand nombre d'*Additions* que Le Mareschal de Fricourt a transcrites en 1755, puis considérablement augmentées lui-même dans ses *Additions à Denis Simon* qui forment trois volumes de l'ancienne Collection de Troussures (1).

Il y est écrit, t. I, p. 81 : « Sous Hugue, en 949, les

(1) Aujourd'hui collection Leblond.

Digitized by Google

fondemens de la cathédrale furent jettés et continués sous les quatre évêques suivans. » (1)

Enfin, dans l'ancienne collection de Troussures est une *Histoire ecclésiastique de Beauvais* (auteur inconnu, XVI[e] siècle), où il est écrit, p. 194, au sujet d'Hervé : « Le premier obituaire de Saint-Pierre marque qu'il [Hervé] donna à son église cathédrale douze hôtes et deux moulins pour le bâtiment du nouvel œuvre, ce qui marque deux choses : la première, que les évesques estoient dès lors seigneurs de la ville en partie, et la deuxième, qu'il a commencé ou pour le moins continué à bâtir cet excellent édifice qui n'est pas encore achevé. Un titre de Druon [Drogon], un de ses successeurs, marque qu'il fit faire ces deux moulins, pour servir à l'édifice de Saint Pierre qu'il faisoit alors bâtir. »

En résumé, on peut conclure ainsi : Quand, vers le milieu du X[e] siècle, l'église Notre-Dame de la Basse-OEuvre, cathédrale primitive de Beauvais, devint insuffisante aux besoins du culte, l'évêque Hugues jeta, en 949, les fondements d'une nouvelle cathédrale qui fut dédiée à saint Pierre.

Hervé, un de ses successeurs, mort en 998, donna deux moulins, pour que leur revenu servît à la construction de ce Nouvel OEuvre que l'évêque Ancel, en 1099, précise bien être l'église Saint-Pierre.

Il ne faut donc pas dire que c'est Hervé qui a jeté les fondements de la Basse-OEuvre, entre 987 et 998 (2).

---

(1) Waleran, Hervé, Roger et Warin.

Pour les additions à faire sous l'évêque Philippe de Dreux, t. I, p. 83, le manuscrit de Simon ajoutait : « Il fut inhumé à la Basse-OEuvre, mais on transféra son corps dans le sanctuaire de Saint-Pierre, après le rétablissement, du côté de l'évangile. »

(2) Cette affirmation a été donnée par M. Eudart (*Manuel d'archéologie française*, 1902, t. I, p. 156), par le chanoine Marsaux (*Guide archéol. du Congrès de Beauvais*, 1905) et reprise par R. de Lasteyrie.

Digitized by Google

Aussi bien, au Moyen-Age, cette église est toujours appelée *Bassum Opus* ou *Beata Maria in Basso Opere*, et jamais Eglise Saint-Pierre. Dans les registres paroissiaux, de 1576 à 1791, elle est dite encore Notre-Dame de la Basse-OEuvre ; à la fin du XVIII[e] siècle, c'est l'église de la paroisse Saint-Pierre (1).

Dr V. LEBLOND.

---

(1) Arch. commun. de Beauvais, GG 163-176.

Digitized by Google

Digitized by Google

RONSARD

SES AMIS ET SES IMITATEURS

dans le Beauvaisis

Conférence donnée à la Société Académique de l'Oise le 10 Avril 1924

Ronsard est né en 1524 ; le quatrième centenaire de sa naissance va être célébré en Vendômois les jours de Pentecôte ; à Paris, une série de conférences et de manifestations fera de cette année une année Ronsard. La Société Académique de l'Oise a considéré qu'il était de son devoir de prendre part à cette solennité, d'abord parce qu'elle s'intéresse à toutes les gloires de la France et que Ronsard est une des plus grandes gloires de notre France, ensuite parce que Ronsard a eu, de son vivant, une influence considérable dans Beauvais et dans le Beauvaisis, par ses nombreux amis et imitateurs. Tous les Beauvaisins cultivés du XVI^e^ siècle ont aimé Ronsard. Ils lui ont voué un véritable culte ; tous ont « ronsardisé ». Cette constatation est importante, on peut la faire pour toute la France ; à elle seule, elle justifie le titre de *prince des poètes français* donné à l'illustre Vendômois ; c'est cette influence que l'on

Digitized by Google

étudiera ici en humble amateur des choses locales ; on y trouvera une page de l'histoire littéraire du Beauvaisis ; et ce sera en même temps une occasion de vérifier combien en France, les traditions régionales, les gloires provinciales se lient pour ne faire qu'un bloc, aux traditions et aux gloires qui font l'honneur de la nation tout entière.

Ronsard a été en relations très suivies avec Beauvais. Son principal protecteur et ami, le cardinal Odet de Châtillon, frère aîné de l'amiral Gaspard de Colligny, devint évêque de Beauvais en 1535. Ce grand seigneur, très cultivé, était un grand Mécène, il s'intéressait beaucoup aux belles lettres et aux arts. Ronsard l'aima « ainsy qu'un bon père » et il lui dédia bon nombre de pièces de vers, dans lesquelles il célèbre son protecteur avec des louanges qui sembleraient parfois excessives si l'on n'était certain de leur sincérité. Le cardinal de Châtillon devint abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais, en 1537, et en 1557 il donnait à Ronsard le bénéfice de la cure de Warluis, petite paroisse à quelques lieues de Beauvais[1].

Il est très certain que Ronsard vint fréquemment à Beauvais visiter son protecteur ; il y retrouvait toute la cour de poètes locaux qui s'était constituée autour du Mécène beauvaisin ; hélas, quelques années plus tard, Odet de Châtillon abjurait la foi catholique et passa au protestantisme. Ronsard, profondément catholique, rompit immédiatement avec lui.

---

[1] Sur Ronsard, curé de Warluis, voyez un article de M. le chanoine Beaudry, dans le *Bulletin Religieux du diocèse de Beauvais*, 5 avril 1924, pp. 164-168. — Il faut ajouter que la famille des Ronsard était alliée aux seigneurs de Hanvoile : Madeleine de Monceaux épousa le 13 février 1559 Guillaume de Ronsard, ce qui augmenta les liens qui unissaient Ronsard au Beauvaisis ; sur ce mariage et ses suites tragiques, v. L. VUILHORGNE, *Les Anciennes maisons d'Hanvoile*, Mém. Société Académique de l'Oise, XXI, 1910 pp. 253, 254 et n. 1, 265 et seq.

Digitized by Google

CLAUDE BINET

(1553 ?-1600 ?)

Le grand poète avait d'autres amis à Beauvais, et d'abord Claude Binet, qui fut plus tard son biographe. Claude Binet était le neveu de Jean Binet, lieutenant particulier, poète latin et jusriste. Il habitait 3, place Saint-Michel, actuellement place Gérard, en une maison qui fut habitée plus tard par le doyen Claude Gouine. Jean Binet avait composé bon nombre de pièces latines, et à sa mort son neveu lui dédia le thrêne suivant :

Car soit qu'ardent, le Digeste ou le Code
Te tinssent en leur sein,
Soit qu'Apollon, aux gais bords de Terain
T'empeschat sur une ode
Ou sur un vers d'une aigre douceur plein
J'estoy l'objet de ta fureur divine
Et de tes vers sucrez
Quand tu plantois les vers lauriez sacrez
En ma tendre poitrine
Qui verdit or de soucis et regrets.

Juriste et poète, Jean Binet joua un rôle considérable dans la ville. Il était l'homme de goût et le poète que les maire et pairs chargèrent d'organiser les fêtes de 1555, lors de l'entrée du roi Henri II ; il fut l'ordonnateur des superbes scènes historiques qui furent représentées sur divers théâtres disposés au long des rues et rédigea les vers français et légendes latines qui

Digitized by Google

accompagnaient ces tableaux[3]. Jean Binet fut aussi le parrain à la Basse-Œuvre de Eustache Du Caurroy qui devait devenir un des grands musiciens de son époque. Elevé par Jean Binet, notre Claude Binet reçut une instruction remarquable et une formation littéraire et poétique de tout premier ordre ; son oncle l'a très certainement de très bonne heure amené à connaître les lettrés et savants de la ville, qu'il recevait chez lui, ou qu'il rencontrait au hasard des réunions ; et dans ce monde choisi Claude a, dès sa plus tendre enfance fait la connaissance de Ronsard. Il nous dit lui-même qu'il était alors « jeune d'ans et d'expérience, n'ayant pas encore atteinct l'âge de quinze ou seize ans » et il lui présenta « les premices de sa Muse »[4].

Jean Binet connaissait en outre tout le monde savant de Paris ; il avait été l'élève de Guillaume Budé ; on possède de lui des lettres à ce savant, à Lascaris, Erasme, Alciat, Salmon, Gouvéa, Buchanan, Théodore de Bèze[5], ce qui prouve que c'était un humaniste dis-

---

[3] Registres de délibérations de la ville, 1555. — DESJARDINS, *Histoire de la Cathédrale de Beauvais*, p. 147. — Rien n'est plus curieux que de comparer l'ordonnance de ces fêtes à celle des fêtes qui eurent lieu à Paris le 29 mars 1571, à l'entrée de la reine Elisabeth, femme de Charles IX, Ronsard et Dorat firent les vers et inscriptions et ordonnèrent tous les tableaux et mystères, v. F. DE GODEFROY, *Cérémonial français*, Paris, 1649, in-fol. I, p. 538.

[4] BINET, *Vie de Ronsard*, in fine.

[5] Ces lettres ont été recopiées avec les œuvres de Jean Binet dans un volume manuscrit de la main de Claude Binet, intitulé *Joanis Bineti Bellovaci opera studio et diligentia Claudi Bineti fratris filii conquisita et requisita*, qui appartenait en 1906 à M. de Vissac, de Riom, et dont M. Gaston Varenne qui l'avait consulté à cette époque a bien voulu me donner une analyse. L'on trouvera une notice sur ce manuscrit dans MARC DE VISSAC, *Chronique de la Ligue en Auvergne*, Riom, 1886, in-8°, p. 320. — M. Varenne, qui

Digitized by Google

tingué. Se dévouant à l'instruction de son neveu à qui il insufflait l'amour des « verts lauriers sacrés » il n'a pas été sans présenter son élève aux savants qu'il visitait, et si Claude n'avait pas rencontré Ronsard à Beauvais, il l'aurait rencontré à Paris en compagnie de son oncle chez un des grands savants ; le jeune homme bénéficia des relations de son oncle ; Ronsard le reçut comme il le dit lui-même, avec beaucoup de bonté, et l'aima comme un père.

En 1573, Claude Binet, il avait probablement vingt ans, publia une édition complète des œuvres de J. de la Péruse, jeune poète mort à 25 ans (1529-1554). C'est un fort joli volume in-16 d'une impression très soignée[1]. Il y ajouta la *Pitoyable Histoire du prince de Albanie, infortuné d'amour, contenant en soy la parfaitte amitié de deux vrais amans, traduit d'Espagnol en François, par le S. P. P.*, et enfin une série de poésies de lui-même ; plusieurs de ces pièces révèlent déjà un talent véritable, le sonnet *De son amie* est d'une très jolie inspiration et d'une très heureuse expression.

Le lis, le laict caillé, la bienfleurante rose
Le marbre Parien, la neige en sa fraîcheur
L'ivoire éléphantin, et le cygne chanteur
Un jour devant Phœbus emeurent une cause,

Qui estoit seulement pour sçavoir quelle chose
Auroit d'entre eux l'honneur de naïve blancheur,
Et certes jà Phœbus faisait l'oiseau vainqueur,
Quand encontre tous sept ma maîtresse s'oppose.

---

fut mon professeur au lycée de Beauvais, avait réuni une documentation très complète, en vue d'une étude sur Binet. Avec une complaisance dont je ne saurais trop le remercier, il m'a fourni un grand nombre de renseignements pour cette notice ; je lui en témoigne ici ma très sincère reconnaissance.

[1] *Les œuvres de I. de la Peruse avec quelques autres poésies de Claude Binet, Beauvaisin*, Paris, 1573.

Digitized by Google

Qui ouvrit de son sein les deux tertres bossus
Sein ou mille amoureux sont tous les jours conceux.
Phœbus emerveillé de ses blanches pomettes

Les baisant, de blancheur leur donna le loier
Et ma foy j'avoy peur que ses deux mammelettes
Ne la fissent changer en un autre laurier.

L'on trouve un poème où l'auteur pleure la mort de son oncle : *la déploration des misères humaines sur la mort de Jean Binet*[1], une *complainte sur le trépas de Jacques Grevin*, poète natif de Clermont-en-Beauvaisis, mort en 1570, un *sonnet sur le trépas de Claude Despence*, mort en 1571, alors recteur de l'Université de Paris et qui a eu des attaches avec Beauvais puisque l'on possède de lui un sermon « De l'office des Pasteurs, au clergé et peuple de Beauvais », il y a enfin une pièce plus curieuse, intitulée *Chant forestier ou le Chasseur*, dédiée au seigneur Amadis Jamin, dans laquelle le poète chante les bois et révèle combien par la suite il excellera à peindre la forêt, et la campagne ; on y voit *Perrot* (Ronsard) assis dans un antre au bord du Loir, gémir sur l'absence de Cassandre, et M. Laumônier sans y voir aucune indication trop précise sur les rapports de Ronsard et de Binet, ajoute, que l'on est peut-être en droit d'en inférer « que Jamin avait fait inviter Binet à une partie de chasse soit à Vendôme ou à la Possonnière en 1571, soit au prieuré de Croixval en 1572 »[1]. Notre

---

[1] Ce morceau auquel nous avons emprunté les vers cités plus haut à l'occasion de Jean Binet, a été republié par LOUVET, *Anciennes remarques de la Noblesse beauvaisine*, Beauvais, 1640 pp. 144 et seq. — Je citerai plus loin, en parlant de Grévin, des fragments du morceau suivant, republié dans PINVERT, *Jacques Grévin*, Paris, 1898, in-8° *in fine*.

[1] PAUL LAUMONIER, *La vie de P. de Ronsard par Claude Binet*, édition critique. Paris 1910, in-8°, introduction, p. XV. — Cette introduction donne des renseignements très utiles sur Claude Binet, renseignements auxquels je renvoie le lecteur.

Digitized by Google

Beauvaisin aurait retrouvé à nouveau Ronsard qu'il avait déjà vu à Beauvais et à Paris ; peut-être même que c'est à la demande de Ronsard que le jeune homme avait été invité en Vendômois.

A cette époque Claude Binet est déjà en rapports avec tout le monde littéraire de son temps. Il avait étudié à Paris sous celui, qui fut le maître de Ronsard, Dorat « auquel je doy aussy une partie de mes estudes », puis il fit son droit et se fit recevoir avocat au parlement, probablement vers 1576[1] ; comme avocat au parlement, peut-être même déjà comme magistrat, il se rendit aux Grands Jours de Poitiers en 1579, avec tous les grands magistrats et maîtres du barreau, Pasquier, René Chopin, le Beauvaisin Antoine Loisel, etc., et il les suivit dans les salons, prit part aux jeux poétiques qui divertirent les légistes en donnant lui aussi quelques pièces latines relatives à la puce aperçue un jour sur la gorge de M^lle^ Catherine Desroches. Il s'y occupe en même temps de travaux d'érudition, et confie à un imprimeur de Poitiers, une édition des Epigrammes de Pétrone d'après un manuscrit qui appartenait à la bibliothèque du chapitre cathédrale de Beauvais[2].

Il fait suivre, à la mode du temps, le texte de Pétrone de quelques pièces de sa façon, on y trouve des poésies dédiées à Antoine Loisel, à Pasquier, à Dorat, à Ronsard, à Scaliger et à Muret, et une pièce sur le prochain mariage de son frère Pierre : *in futuras nuptias Petri Binetti fratris mei.*

Entre temps il avait fait un voyage en Italie, errant à travers les villes, à la recherche des autres huma-

---

[1] *Ibid.*, p. 11, et introd., p. XVI.

[2] *Petronii Arbitrii itemque aliorum quorumdam veterum Epigrammata... Cl. Binetus conquisivit a nunc primun publicavit, grammata... Cl. Binetus conquisivit et nunc primun publicavit,* Pictavit, 1579, in-4°. — Cette publication, avec un recueil antérieur de Scaliger, a formé le noyau de l'*Anthologie latine.*

Digitized by Google

nistes en renom, et des beaux esprits, désireux de connaître les lieux qu'avaient immortalisés Virgile, Tibulle et Horace.

En 1583, Binet prend part à un recueil de poésies champêtres, publié chez la veuve Lucas Breyer à Paris (recueil qui comporte en particulier des œuvres de Pibrac), en donnant un petit volume intitulé *les Plaisirs de la vie rustique et solitaire* [10] ; un sentiment très vif de la nature, un amour très profond de la campagne et de sa tranquillité animent toutes les pièces de ce volume.

Heureux, trois fois heureux celuy qui se peut plaire
Dans le séjour secret d'un désert solitaire,
Il a pour compagnon les Fées et les Dieux,
Il hume purement l'air plus serain des cieux,
Il ne craint d'un voisin l'ennuieuse rancune,
Luy mesme, il est son Roy, sa cour et sa fortune.
Et comme il a borné son cœur et son moyen,
Il n'est point en procès pour le mur mitoyen
Ny pour le droit de veue, ou pour la pierre ostée
Qui la terre commune en pars a limitée.

On y trouve un sonnet dédié à Ronsard, qui est un modèle de délicatesse poétique :

Gentil oiseau divin, petit ange des bois,
Rossignol que ma main a serré dans la cage
Qui pleurant tant de fois de Térée l'outrage
A pleurer de pitié m'a contraint tant de fois.

S'il est ainsi, mignon, que le premier tu sois
Hautain sur tout oiseau variant son ramage,
Va-t-en trouver Ronsard, le premier de notre âge,
Ronsard le Rossignol du Parnasse François.

---

[10] *Les Plaisirs de la vie rustique et solitaire,* par Cl. Binet, Paris 1583, in-12. L'inspiration de tout le recueil, c'est le bonheur de la retraite dans la campagne, tel que Virgile l'avait chanté.

O fortunatos nimium sua si bona norint agricolas.

Digitized by Google

Encor qu'il sçache tout, conte luy ta nature,
Et luy dis tout ainsi que tu prens nourriture
D'un cœur bien nettoyé ravy d'un blanc mouton

Qu'ainsi te présentant à fin de luy complaire
Ravy de ses douceurs, je désire luy faire
De mon cœur pur et net un agréable don.

Il y a une pièce écrite en collaboration avec son frère Pierre et dédiée à M. de Hotman, secrétaire de la reine douairière, un sonnet dédié à Philippe Desportes et surtout le poème *la Truite* [11]. Ce poème est dédié à Ronsard, et dès les débuts Binet rend hommage à son maître ; il se félicite d'aimer mieux les plaisirs de la campagne que les vanités de la cour, et déclare que c'est à Ronsard qu'il doit ce goût pour la simple nature:

Entre les plus grans biens dont je veu rendre grace
Aux Muses et aux Dieux, celuy là qui surpasse
Et qui rend dessur tout mes esprits plus contens
C'est d'avoir esté né en France de ton temps
Ronsard, père de France, ô la première source
Et de ceux qui a gré d'une honorable course
Ont part à son honneur, et de ceux qui viendront
Pour en vain espérer tel honneur sur leur front.

.....

C'est à toy mon Ronsard, dont la divine grace
Des vers non imitable est en France un Parnasse :
Par toy mon jugement j'ay sceu rendre meilleur
Pour priser toute chose à sa juste valeur.

Et avec une grâce exquise, une délicatesse remarquable de touches, le poète décrit les plaisirs de la pêche le long des bords verdoyants du Thérain, entremêlant les souvenirs mythologiques, l'histoire de la

[11] Réimprimé en partie dans LOUVET, *Histoire de Beauvais*, Beauvais, 1631, in-8°, pp. 54-67 et dans DELAFONTAINE, *Histoire de Beauvais*, Beauvais, 1840, in-12, p. 297.

Digitized by Google

nymphe Thérine métamorphosée en truite, dans la gaie peinture de nos paysages beauvaisins :

Oh ! quel plaisir de voir mille sortes d'oiseaux
S'abreuver doucement à la frescheur des eaux
Puis regaigner la taille, et plantez sur la mousse
Les ouïr freschement, et de prompte secousse
Dégoiser un beau chant, un chant autant divers
Comme diversement on voit les prez couverts
De fleurs et de verdure en la saison première !
Quel plaisir donne aussi le bord d'une rivière
Quand le poisson espoint d'un amoureux brasier
Avec son pair à nu, sur le luisant gravier
Vient frayer plus à l'aise ! ou quand avec l'amorce
Le pescheur l'a surpris, qui fléchit à la force
Du poisson pendillant et s'enfonçant en vain !
Quel plaisir de le voir prisonnier du vervain !

.....

Puisses-tu donc tousjours sur le luisant gravier
Des ruisseaux de Cagny, sans craindre l'épervier
Ou la fuine dentée, ou la ligne subtile
Du pescheur inventif, nager, truite gentille
Aux lieux de ta naissance, en la noble maison
De Cagny, tu oiras souvent chanter ton nom,
Souvent tu y verras mont de Boufflers...

Binet termine ce passage en invoquant le nom de Jean de Boufflers qui fut à Beauvais le grand protecteur des lettres, après le départ d'Odet de Châtillon ; c'est là un détail qui prouve que Binet était demeuré Beauvaisin ; vers la même époque d'ailleurs, il fut nommé président du siège présidial de Beauvais fondé en décembre 1582[11] ; ce renseignement a une autre

[11] C'est Louvet, *Anciennes remarques de la Noblesse beauvaisine*, p. 142 qui nous fournit ce renseignement. Louvet n'est pas toujours une source très sûre, il y a bien des erreurs même dans l'article sur Binet, inspiré d'ailleurs de l'article de Loisel, *Mémoires de Beauvaisis*, Paris 1617, p. 220, et cependant Louvet devait être très bien renseigné sur Binet puisque sa mère était une Binet, et que comme avocat à Beauvais, il devait connaître l'histoire du Présidial.

Digitized by Google

importance, il prouve que Binet était déjà très estimé comme magistrat.

Le 25 décembre 1585, Ronsard mourait. Ses deux amis fidèles étaient alors Jean Galland, principal du collège de Boncourt chez qui il descendait à Paris, et notre Claude Binet. Ronsard avait eu recours à Binet pour un procès, et dans sa maladie il avait remercié son ami qui lui avait envoyé des vers :

> Binet, soin d'Apollon, dont la vive éloquence
> Flate mon mal d'espoir, mon procès d'asseurance,
> Au lieu de tes beaux vers, du trafic de notre art
> Des honneurs de Mercure, icy je te fay part [11].

Binet se trouvait fréquemment au chevet du malade, et il raconte lui-même que sur ses derniers jours Ronsard lui faisait l'honneur de lui communiquer « familièrement tant les desseins de ses ouvrages que les jugements qu'il donnoit des escrivains d'aujourd'hui ». Ronsard désigna Galland et Binet comme exécuteurs de ses dernières volontés d'écrivain, en réservant plutôt à Galland le côté matériel des rééditions.

Immédiatement Binet se mit à l'œuvre, il réunit les éléments de son *Tombéau*, c'est-à-dire les pièces de vers composées par tous les amis de Ronsard à l'occasion de son trépas, et se mit à écrire la vie du poète ; cette biographie est demeurée longtemps le seul document sur Ronsard ; elle indique de la part de Binet un amour imprégné d'admiration pour son maître, elle est surtout d'une valeur littéraire considérable. Ronsard n'y est plus un homme, c'est déjà un héros, il apparaît entouré d'une magnifique auréole de légendes poétiques ; sa vie ressemble aux vies d'Homère ou des

---

[11] *Œuvres, Edit. Blanchemain*, V. p. 254. — Cf. LAUMONIER. Intr., p. XX, n. 2.

Digitized by Google

autres poètes grecs, qu'enluminent des récits merveilleux ; écoutez comment Binet raconte les premiers jours du poète :

Comme on le portoit baptiser du château de la Possonnière en l'église du village de Couture, celle qui le portoit traversant un pré le laissa tomber par mesgarde sur l'herbe et fleurs qui le receurent plus doucement : et eut encor cet accident une autre rencontre, qu'une damoiselle qui portoit un vaisseau plein d'eau de roses, pensant ayder à recueillir l'enfant, luy renversa sur le chef une partie de l'eaue de senteur : qui fut un présage des bonnes odeurs dont il devoit remplir toute la France des fleurs de ses escriz.

Binet rapporte une foule d'anecdotes sur Ronsard, c'est de lui que nous savons que lorsque le futur poète étudiait sous Dorat avec son camarade Baïf, « Ronsard qui avoit demeuré en court, accoustumé à veiller tard, estudioit jusqu'à deux heures après minuit, et se couchant resveilloit Baïf qui se levoit, prenoit la chandelle et ne laissoit refroidir la place ». La fin de la vie est particulièrement touchante.

J'estimeray tous jours ce jour bienheureux, quand jeune d'ans et d'expérience, n'ayant encore attainct l'âge de 15 ou 16 ans, après avoir savouré tant soit peu du miel de ses escrits, l'ayant esté voir, il ne receut pas seulement les premices de ma Muse, mais m'incita merveilleusement à continuer à l'aller voir souvent, non chiche de me décéler beaucoup de particularitez, et m'ayant aymé et premier versé l'inclination en la Poësie, si peu que j'en puis recongnoistre en moy, et depuis honoré mes escrits de la gloire qui regorgeoit en luy. En recompense de quoy, ayant receu de luy office de pere, comme un fils non ingrat, voulant aucunement recongnoistre cette piété d'une autre, j'ai faict ce vaisseau pour y enfermer ces cendres tant précieuses que j'ay ramassées, et que je présente à la postérité, reliques d'un si grand personnage, et tesmoignage du devoir que la France et moy luy consacrons avec nos larmes perpétuelles.

Binet rédigea aussi quelques pièces de vers, une églogue qui fut représentée à l'issue de l'oraison funèbre, réunit les poésies composées par les amis de

Digitized by Google

Ronsard et publia le tout au début de 1586 [14] ; l'honneur de déposer cette palme sur le tombeau de Ronsard avait été réservé à un Beauvaisin.

La même année, Binet publiait *les oracles des Douze Sibylles mis en vers latins par Jean Dorat et en vers françois par Claude Binet*, et il fit appel pour orner ce volume au talent de son compatriote Jean Rabel, peintre et graveur célèbre né à Beauvais, mort à Paris en 1603, qui imprima le volume et y ajouta, gravées de sa main « les figures des dictes Sibylles pourtraictes au vif et tirées des vieux exemplaires ». (Paris, 1586, in-folio.)

Quelque temps après, il abandonna sa place de président du présidial de Beauvais « se déplaisant en son pays pour n'y recevoir le contentement espéré » [15] et il fut pourvu gratuitement, par la reine Elisabeth, femme du roi Charles IX, de l'état de lieutenant général en la sénéchaussée de Riom en Auvergne. C'était la première charge de robe dans cette province, peut-être même avant celle de premier président à la Cour des Aides. Binet rejoignit son poste, emportant avec lui ses livres et en particulier le manuscrit des œuvres de son oncle Jean Binet, qu'il se proposait de publier. Il prononça la harangue aux Etats d'Auvergne de 1588, harangue qu'il répéta aux Etats de Blois [16]. En 1594 il publia un poème remarquable, qui devait être son

---

[14] *Vie de Ronsard*, *ib.*, p. 38 et intr., pp. XXIII.

[15] LOUVET, *Noblesse beauvaisine*, p. 142 ; LOISEL, op. cit., p. 221 ne donne pas ce détail. — Il avait composé jadis une *Ode triomfale sur l'arrivée d'Elisabeth d'Autriche, Royne de France*, qu'il publia en 1573 à la suite des *Œuvres de la Peruse* ; la reine sut se souvenir de son poète. — Avant d'être nommé à Riom, Binet avait été lieutenant criminel au siège royal de Fontenay-le-Comte. (MARC DE VISSAC, *Chronique de la Ligue en Auvergne*, Riom, 1886, in-8°, p. 59).

[16] *Harangue pour les Estats*, par Claude Binet, lieutenant général d'Auvergne, 1588, [s. l.], in-4°, et 1588, Lyon, in-8°.

Digitized by Google

chant du cygne : *Les Destinées de la France. Au Roy,* suivi d'un fragment du poème de Ronsard intitulé *La Loy*[1]. Binet déclare dans l'*argument,* qu' « il a pris son fondement de l'Astrologie et s'est servy de cette grande conjonction des Planettes de Jupiter et de Saturne qui se fit l'an 1583 », qui ne revient que tous les 796 ans, et a « causé les estranges mouvements dont la France s'est veue presque au période de sa ruine n'eust esté la grace de la Providence divine qui a choisi nostre très héroïque Roy pour expier les crimes qui avoient irrité le Ciel et pour remettre la France au lustre de sa première splendeur ». Les vers célèbrent la gloire de Henri IV avec toute l'ampleur et la majesté d'un chant religieux.

Je sens de vive ardeur eschauffer ma poitrine
Je me sens tout saisir d'une fureur divine
Aprochant vostre autel, Grand Roy, promis des Cieux,
Je voy vos vifs rayons qui batent dans mes yeux
M'esblouissans la veue, et qui font assez croire
Qu'en vous les Dieux ont mis le siège de leur gloire.

Binet avait un fils François, auquel en 1597, il dédia la troisième édition du *Discours sur la Vie de Ronsard* ; le 3 septembre 1599, il assistait à Riom au baptême d'une fille et l'acte baptême nous donne le nom de sa femme, Marie Connay. Il mourut peu de mois

---

[1] *Les destinées de la France. Au Roy. Ensemble, le fragment du Poëme de la Loy de Pierre de Ronsard, destiné pour sa Maiesté non encore veu. A Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, imprimeurs et libraires ordinaires du Roy. M. D. XCIII, avec privilège de sa Maiesté,* in 4°, 54 pages d'impression. Le seul exemplaire connu de cet ouvrage qui m'a été signalé par M. G. Varenne, est à la Bibliothèque de l'Arsenal ; Le verso de la page de garde porte, de la main de Binet : *Aux Immortelles vertus et Felicitez de Henry* LE GRAND *IIII, roy de France. De sa Maiesté le très humble subiet et serviteur fidèle, Claude Binet Lieutenant general d'Auvergne.*

Digitized by Google

après, « dans un âge peu avancé » dit Loisel, « au milieu de son âge » dit Louvet, antérieurement au 4 août 1600 [1].

Sa carrière de magistrat avait été des plus remarquables. Il était demeuré à Riom, au milieu des troubles et des pillages des guerres de la Ligue, alors que tant d'autres avaient fui. « Il ne forligna jamais avec le devoir et dans un temps de versatilité, il resta toujours à l'admiration de la province, royaliste fidèle, magistrat intrègre et fervent riomois » [2]. Jusqu'à la fin il travailla à la mémoire de Ronsard, dirigeant les rééditions de ses œuvres, retouchant et complétant la *Vie de Ronsard*, témoignant ainsi la fidélité inébranlable qu'il avait vouée, dès ses plus jeunes années, au maître de la Pléïade.

---

[1] Loisel, *op. et loc. cit.*, Louvet, *op. et loc. cit.*, Laumonier, p. XIII, n. 2. — Sur le rôle considérable de Binet en Auvergne, v. de Vissac, *op. cit.*, Chabrol, *Coustumes d'Auvergne*, Riom, 1786, in-4°, pp. 446 et 486 ; Clouard, *Les gens d'autrefois, Riom aux XV^e-XVI^e ss.*, Paris 1910, in-4°, pp. 411, 882-3, 917-21, et une correspondance latine dans Consul, *Coustumes d'Auvergne*, Riom, 1667, in 4°, *introd.*

[2] De Vissac, *op. cit.*, p. 287.

Digitized by Google

SIMON DE BULLANDRE

(1545-1614)

Moins célèbre que Binet, mais plus connu à Beauvais, Simon de Bullandre fut lui aussi un grand ami de Ronsard[*] ; il naquit en 1545 ; son père était un protégé du Cardinal de Châtillon, lequel veilla sur l'instruction du jeune homme, et prepara son établissement. En 1563, Simon était chanoine de la cathédrale ; en 1570 il obtient la maison canoniale dite de la Belle-Image (rue de l'Abbé-Gellée), en 1473 il devint archidiacre de Beauvais, en 1608 il est nommé prieur de Milly, avec jouissance de la jolie résidence attachée à ce titre, située à Milly-sur-Thérain dans une riante vallée verdoyante, le long d'une rivière riche en truites et auprès de côteaux giboyeux.

Lorsque Odet de Châtillon eut abjuré le catholicisme et abandonné son évêché, Jean de Boufflers, seigneur de Lyesse et de Cagny (Crillon), remplaça Châtillon à Beauvais comme protecteur des Belles-Lettres. A Milly, Bullandre se trouva être son voisin ; ce Jean de Boufflers était un de ces hommes remarquables tels que la Renaissance les a connus ; son frère était d'une force herculéenne, lui reçut les dons de l'esprit et du cœur.

---

[*] V. L. VUILHORGNE, *Le poëte Simon de Bullandre, sa famille, son œuvre*, in *Mém. Société Académique de l'Oise*, XVII, 3 (1900) pp. 521-543. C'est à cette notice très complète que nous empruntons nos renseignements.

Digitized by Google

Jean de Boufflers... fut aussi un miracle de nature en ce que n'ayant eu autre eschole que la maison de son père, avec un maistre tel quel, il se rendit néanmoins capable d'entendre et de composer tant en prose qu'en vers Latins ; puis se mettant de soy-mesme aux Mathematicques et à la Theologie se rendit capable d'en conferer avec les plus versez, et pour s'y consommer d'avantage, entreprit de voyager par l'Italie, la Grece, l'Asie, l'Afrique, l'Espagne, les Allemagnes, la Flandre et l'Angleterre : dont il rapporta plusieurs memoires, instructions et singularitez, lesquelles il mit par escrit ; ensemble certains discours des moyens de faire la guerre contre les Turcs, des livres en theologie et mathematicques et autres œuvres serieuses : et pareillement un Centon Ovidian de trois cens vers qu'il fit en se jouant à la louange de Nostre Dame de Lorette, et plusieurs autres escrits qui meritent d'estre mis au jour. Puis s'estant marié se monstra fort aumonier, et secourable envers les pauvres, signamment en une année de cherté, en laquelle il leur ouvrit ses greniers. Et fut parvenu à la perfection d'un tres-grand et vertueux personnage s'il n'eust été ravy aux premiers fruits de son aage [1].

C'est dans l'entourage de cet homme, au « mont de Boufflers et au mont de Lyesse amis des Muses », comme l'avait chanté Binet [2], que Simon de Bullandre allait se divertir. En 1585, il publia une traduction en vers français du *Discours de la chute et reparation de l'Eglise S. Pierre de Beauvais* extrait *du latin de M. Claude Gouyne* [3], doyen de la cathédrale, relatif à la chute du clocher en 1574. Le discours latin était emphatique,

---

[1] Loisel, *Mémoires...*, p. 224 ; Louvet, *Noblesse beauvaisine*, p. 180, et God Hermant, *Histoire de Beauvais*, cité par Vuilhorgne, op. cit., p. 530, ont utilisé cette notice en y ajoutant peu de choses.

[2] *La Truite*, *in fine*.

[3] Paris, 1585, in-8°, 20 p. (Biblioth. Nat., Rés., Ye 3637. — Le texte latin et le texte français ont été publiés à nouveau dans Louvet, *Histoire de Beauvais*, II, p. 639 et seq.

Digitized by Google

Qui fractis Erebi portis sublimis in auras
Æthereas vectus spoliisque refertus opimis
.....
ecce repente
Alba tab'lata ruunt cœlum tonat omnem fragore
Labitur excelsis molem excelsior, eheu !
Labitur et tectum, labuntur robora et arcus...

Les vers français expriment avec la même emphase, l'immensité du désastre, et donnent au sujet une dignité sombre et particulièrement grave.

Qui hautain, eslevé sur la voute æthérée
Remply d'un grand butin et glorieux trophée
Et sis au costé droict de nostre créateur :
Qui fais au firmament un camp de feux briller,
Qui des astres conduis les carolles rouantes,
Qui aux vents furieux et aux mers flot-flottantes
Comme aux corps animez, fais ton joug encoller
Qui fais que le soleil tire sur nous son dard,
Etc...

L'on notera en passant l'épithète ronsardienne *flottante ;* plus loin d'ailleurs le poète invoque Ronsard quand il décrit l'écroulement :

De comble jusqu'en fond fust tellement destruite
Que sa description n'en peut estre descrite
Ny mesme d'un Ronsard, tant fust-il copieux.

La même année 1585, Bullandre publiait son chef-d'œuvre *Le Lièvre* [34], dédié à très noble et très docte seigneur Jean de Boufflers, escuyer, sieur de Lyesse.

---

[34] *Le Lièvre de Simon de Bullandre, prieur de Milly en Beauvoisis, à très noble et très docte seigneur Jean de Boufflers, escuyer, sieur de Lyesse.* Paris, 1585, in-4° (Bibl. Nat., Rés., Ye 789). — Une réimpression a été exécutée par L. Perrin, imprimeur à Lyon en 1866, pour Victor Pineau, libraire à Beauvais, — Réédité par Ernest Jullien, dans la collection du *Cabinet de Vénerie*, Paris 1885, avec une notice sur l'auteur. — Il y a quelques fautes d'impression dans les éditions que je corrige avec M. Vuilhorgne.

Digitized by Google

C'est un poème à la fois didactique et badin, rempli de grâces, et qui témoigne d'un goût très sûr ; l'auteur commence par un joli appel aux Muses :

Visitez vostre sejour, o neuvaine sacrée
Desja l'Aurore poind, sus tost, resveillez-vous.

Il invoque son maître l'Ascréan Hésiode, le Mantouan Virgile, Ronsard le Pindare français, Belleau, leurs œuvres, mais lui chantera du nouveau :

Moy, je veux trompetter les vertus admirables
Du Lièvre au vistes-pieds, vray Phenix animal,
Franc assaisonnement des poëtiques fables ;
Né d'astres si heureux qu'il ne cause aucun mal.

Et le poète chante les origines des lièvres de Milly. Le Père des Dieux de l'Olympe le façonna de ses mains divines :

Pied-fourré, bas devant, de nature feconde,
Et l'honneur de vitesse à lui seul résigna

Puis l'auteur dépeint l'âge d'or, le déluge, Jupin sauvant trois lièvres des flots envahisseurs et les envoyant ensuite sur la terre de Milly :

Juppin dardant son œil sur cette ronde masse
Pitoiable aguigna ces petits animaux,
Qu'il avoit faict grimper sur le mont de Parnasse
Pour mieux se garantir de la rage des eaux :
Et voulant d'eux peupler cette machine ronde
Trouva bon sur les champs de Milly les porter
Lieu propre pour nourrir telle engence feconde
Et d'où mieux elle peut son malheur eviter.

et plein de compassion, Jupin

Douа prodiguement la Myllienne terre
De ce qu'il leurs bastoit à les bien conserver.
Son dos il semença d'une scabreuse pierre,
Affin qu'ils peussent mieux des Levriers se sauver *,

* Il faut compter *levriers* pour deux pieds.

Digitized by Google

Ses pieds il arrousa de l'onde serpentine
De Therain, que Binet par carmes nez au cieux
Discret, y meliant la source Pegasine
Rachepteroit un jour du fleuve stygieux :
Ses jambes il vestit d'une joyeuse prée
Qu'il esmailla partout de mille et mille fleurs,
Où ils trepigneroint sur la sombre vesprée,
Lorsque durant l'esté braisillent les chaleurs.

Il couvrit la plaine « d'épis longs et barbus, entortilla les côteaux de ceps porte-raisins, perruqua les hauteurs d'une forest ombreuse », et dans ce paradis les lièvres piqués d'allégresse

Sauteloint, bondissoint, au plus hault à qui mieux,
Puis d'un commun accord paissoint en grand' lyesse
Des biens qu'alme Palès produisoit en ces lieux.

La franche et gaie allure se soutient jusqu'au bout dans la même envolée, au milieu des récits mythologiques, des parties didactiques où sont enseignées les qualités thérapeutiques de certains organes du lièvre, et parmi des descriptions champêtres qui rappellent de très près le genre de Binet :

Il te vaut mieux jetter dans la claire ondelette
Du gazouillant Therain le plombeux epervier ;
Tu en pourras tirer la truite grasselette
Quand elle nagera sur le menu gravier,
.....
Muse, abbaisse ton vol, ainsi que l'alouëtte
Qui, pour secher son corps, en l'air, au point du jour
S'esleve à petits bonds, puys serrant son aislette
Tombant, souple revient faire icy son sejour.

Tantôt le poète sonne de toutes ses forces les plus hautes notes de la trompette équipe, et nous décrit la guerre :

..... les tambours l'on faict bruire aussy fort
Qu'aux plus aspres chaleurs le groumelant tonnerre ;
L'un saisit courageux la picque belliqueuse,
Un aultre prend en main le baton noüallieux
L'aultre sur le cheval la hache dangereuse

Digitized by Google

Brandit les menaçant de les partir en deux :
Tout à coup des hauts bruis, et huées hurlantes
S'eslèvent, et le son du cléron belliqueux
Frappe du ciel ouvert les Estoilles brillantes
Pour les acheminer au combat outrageux.

Et ils vont se battre contre les lièvres. L'heureuse facétie, discrète, délicate de Bullandre indique un talent de poète remarquable, qui lui permet avec succès de se jouer dans le genre héroï-comique, en gardant toujours une haute tenue [*].

Le vocabulaire, la forme, l'inspiration, tout est imprégné de l'imitation de Ronsard ; Bullandre, plus que tout autre, avait voué un culte au Pindare François ; il fit exécuter pour la Cathédrale une statue de son saint patron, saint Simon, et l'habile sculpteur beauvaisin, à qui il confia le projet, reçut l'ordre de représenter le saint sous les traits de Ronsard [**]. La statue demeura dans la Cathédrale jusqu'à la Révolution, sur une colonne au bas du pilier de la nef, face à la chaire à prêcher ; Ronsard prenait officiellement possession de Beauvais.

---

[*] En 1595, Bullandre publia un petit volume de poésies sacrées intitulé *Vers sur les Paraboles de Salomon, par Simon de Bullandre, Beauvaisin, A très vertueuse Dame Françoise de Bonnières ; à Paris, chez Jean Ducourroy, imprimeur, au Mont-Saint-Hilaire, rue d'Ecosse*, 1595, 47 pages. — Je ne connais de ce volume qu'un seul exemplaire conservé dans la Bibliothèque bien connue de M. Borel de Bretizel, au Vieux-Rouen et qui m'a été signalé par M. Vuilhorgne.

[**] Des textes depuis 1685 nous racontent ce fait, il n'y a pas à le mettre en doute, ces textes ne sont pas d'une époque où l'on aurait pensé à Ronsard. Voyez DESJARDINS, *Histoire de la cathédrale*, p. 143, Dr LEBLOND, *l'Art et les artistes en Ile-de-France*, Paris 1921, in 8°, p. 40, CHANOINE BEAUDRY, *art. cité*. — Jean le Pot, le père, mourut en 1563, l'œuvre est probablement de Jean le Pot le fils : à la fin du XVIIe siècle on ne connaissait plus très bien nos imagiers du XVIe siècle : DENIS SIMON, *Additions à l'histoire de Beauvais*, dans *Supplément à l'Histoire de Beauvais*, Paris, 1704, in-12, p. 30, attribue ce portrait à Nicolas le Prince, cf. LEBLOND, *op. cit.*, p. 49.

Digitized by Google

Bullandre mourut en 1614, et sur sa tombe on écrivit

.....
Hic unâ Charites Pieridesque jacent,
Mellis in ore satis, nil pectore fellis habebat.
.....

Les Grâces et les Muses l'avaient chéri ; de toute la lignée de nos poètes beauvaisins il fut le plus heureux puisque son *Lièvre* deux fois imprimé est passé à la postérité.

Digitized by Google

NICOLAS DE BRUNAULIEU

(1560 ?-1593 ?)

Plus intéressant, et offrant une figure à la fois plus mâle dans le triste récit de ses amours, vient ensuite Nicolas de Brunaulieu ; M. Gaston Varenne a jadis découvert ce poète qui serait demeuré inconnu, et a donné sur lui une notice très complète *. Né vers 1560, le poète était seigneur de Friancourt, joli hameau auprès d'Auneuil ; les sources qui sortent de la falaise donnent la fraîcheur à ce riant vallon qu'ombragent les grands arbres. Allié aux Boufflers, Brunaulieu, qui était de vieille souche noble, gentilhomme de la maison du roi, fit la guerre, et au hasard des campagnes il rencontra en 1591, aux environs de Meaux, une jeune fille de sa condition, Angélique de Lescoux, à laquelle, en vieux soldat au cœur droit, il voua un amour positif ; la jeune fille était jolie.

Ce front, ce teint, cet esmail précieux
Et ce sein blanc large et espacieux
.....
L'heur qui provient d'une docte sagesse...
Un maintien grave avecques le savoir.

* Les « *Amours* » de *Nicolas de Brunaulieu, gentilhomme poète de Friancourt*, 1591-1593, in *Annuaire de l'Oise, pour* 1905, et tirage à part, Beauvais, 1905, in 8°, 35 pp.

Digitized by Google

Et contrairement aux autres poètes pour qui l'amour n'était que poésie, il décida d'en faire son épouse, et d'allier la famille des Lescoux à celle des Brunaulieu.

Non pour s'embarrasser aux sales voluptez
Ains [Mais] pour éterniser les sainctes loyaultez

Et les vœux étaient les plus beaux qu'on puisse faire:

Que nos ans escoullez en réciproque amour
Nous puissions parvenir au céleste séjour
Pour jouïr du repos où tout humain aspire.

La jeune fille ne répondit pas à des vœux si légitimes ; et le malheureux soldat confia à la Muse ses tristesses, espérant un jour fléchir la cruelle. Il composa toute une série de sonnets (204), quatre chansons et une élégie. L'imitation de Ronsard est formelle, le premier sonnet est une réplique du premier sonnet de Ronsard à Cassandre ; il écrit le premier livre des Amours d'Angélique en décasyllabes, et les deux derniers livres en alexandrins, ordre que Ronsard avait tenu dans ses trois livres des Amours de Cassandre, de Marie et d'Hélène [*]. Plusieurs pièces contiennent aussi des invocations à Ronsard (Pérauld). Les vers sont beaux, l'inspiration est forte : le poète regrette sa liberté d'autrefois.

Que mauldict soit le moys, l'heure et le jour
Que par vos yeux je conceus tant d'amour
Pour voir réduitte à tant de maulx ma vie !

---

[*] COLLETET, *Histoire des poëtes français*, t. VI. (Manuscrit de la Bibliothèque du Louvre, détruit à la Commune). — Le manuscrit de Brunaulieu, calligraphié et décoré de gracieuses miniatures appartenait à Mathon, il fut vendu 38 francs, lors de la dispersion de cette bibliothèque, et l'on ignore l'acquéreur ; fort heureusement la Bibliothèque de la Société Académique de l'Oise possède deux copies de ce manuscrit. (Réserve, C 57 et C 55) avec décalques des miniatures. Dans ce manuscrit, le poëme est divisé en deux livres et non pas en trois, comme dans le manuscrit qu'a connu Colletet.

Digitized by Google

Et cependant il reste fidèle :

Juge, Pérauld, quels effectz faict ma foy
Qui prisonnier me soumet à la peine
Que je reçoy d'une espérance vaine
Depuis deux ans que je vis en esmoy.

Tout fut vain, la jeune fille dédaigna le poète, les parents eux-mêmes n'intervinrent pas pour faciliter une union si désirée :

Verroi-je point que le père et la mère
De mes amours plaingnent la peine amère
Et que le feu qui me brusle le cœur
Puisse eschauffer le froid de leur poictrine.

Désespéré, notre gentilhomme s'exila, rechercha dans l'armée un oubli à sa peine, il reprit du service, et c'est à Cambrai qu'il termine son poème, unissant dans son cœur les tristesses de ses amours, son exil, sa ruine et les tristesses de la France ravagée par la Ligue.

Ce Livre je faisoy, cependant que la guerre
Massacroit notre France à qui en seroit Roy
Contrainct par les vollеurs d'abandonner la terre
Où paravant, de Dieu, se maintenoit la Loy.

Maintenant que tout est tombé en désarroy
Le vicieux du juste est soingnieux de s'enquerre ;
L'ignorant au jour d'huy dispute de la Foy,
Et l'imprudent du Droict prétend l'honneur acquerre.

L'avarice à présent commence de façon
Que Dieu manque d'honneur, de gloire et d'oraison ;
Cil qui debvroit servir d'appuy à sa Patrie,

Luy mesme la destruit par son impiété ;
Pendant, pauvre exilé pour telle iniquité,
D'une aultre guerre j'ay l'âme toute meurtrye.

Il y a là un poète. Et surtout on est ému devant cet amour vrai, chez un homme d'âge, aux cheveux gris, blanchi sous le harnois, cet écuyer qui pour continuer

Digitized by Google

sa race avait rêvé d'une union digne, et s'est vu repoussé par celle qu'il aimait, en qui il avait placé tous ses espoirs, et qui lui a « osté la clef de son cœur ». Cette poésie mâle et sincère, cet homme ruiné dans ses amours, dans ses biens et dans sa patrie, étreint le cœur. Il trouvera toujours quelqu'ami, « meu de compassion » qui ayant souffert les mêmes amours malheureuses, admirera la beauté de l'expression poétique du vieux frère d'armes et relira avec piété l'épitaphe qu'il s'était composée :

Celui qui fut d'Angélique amoureux
Git maintenant cy dessous plus heureux
Que s'il vivoit avecques tant d'alarmes.

Digitized by Google

JACQUES GRÉVIN

(1538-1570)

Si, quittant un instant Beauvais, nous nous transportons à Clermont, nous y trouverons la même émulation poétique, le même amour des belles-lettres, et aussi des amis de Ronsard ; nous y voyons d'abord Jacques Grévin ; il naquit à Clermont en 1538, et devait mourir à 32 ans : « il partagea la mélancolique et touchante destinée des poètes de la Pleïade qui moururent vers la trentaine, avant leur moisson et leur été, comme si la Renaissance ne voulait que des printemps pour la couronner de fleurs » [1]. Le peu de temps qu'il eut à vivre lui permit de faire des études médicales très approfondies, il a discuté savamment sur les qualités de l'antimoine, et comme médecin il appartient à la lignée remarquable des médecins beauvaisins, Jean Fernel † 1558, qui, le premier, mesura un degré du méridien et ainsi calcula l'arc terrestre [2], Jacques Charpentier † 1574, Jean Mazille † 1580, Jean Hucher

[1] GASTON VARENNE, *Jacques Grévin, poète de Clermont en Beauvaisis*, Paris-Beauvais, 1898, in-8°, 96 pp. Sur le même auteur v. LUCIEN PINVERT, *Jacques Grévin, sa vie, ses écrits, ses amis*, Paris, 1898, in-8°, (Thèse de doctorat ès-lettre de Nancy,) et du même, *Théâtre complet et poésies choisies de Jacques Grévin*, Paris, 1922, in-12.

[2] Bien que Fernel ne soit pas né à Clermont, il n'en est pas moins *Clermontois* et se décore toujours de ce titre.

Digitized by Google

† 1603, et Gui Patin (1601-1673) qui les suit et consacre la gloire de cette lignée fameuse ; comme poète, il reprend les efforts de Jodelle.

Jodelle, le premier, d'une plainte hardie
Françoisement chanta la grecque Tragédie
Puis, en changeant de ton, chanta devant nos Roys
La jeune Comédie en langage françois.

Jodelle avait fait jouer sa *Cléopâtre* en 1553 à vingt ans ; comme lui, à vingt ans en 1558, Grévin donna *César* (la conjuration de Brutus), puis il s'adonna à la comédie, et donna deux pièces empruntées à des sujets du temps et assez piquants : la *Trésorière* et les *Esbahis ;* il avait pris rang, il fut compté au nombre de la Pleïade ; Ronsard lui écrivit :

Et toi, Grévin, après toi, mon Grévin encor,
Qui dores ton menton d'un petit crêpe d'or
.....
Assemble
La docte médecine et les vers tout ensemble.

Il publia bien d'autres poésies, des sonnets d'amour à Olympe, il a chanté la *Fontaine du Pied du Mont*, au pied de Clermont :

Tu naquis d'un amoureux
Qui jetta tant par les yeux
De larmes pour son amye
Que ton onde en est sortye.

Il a écrit une *Description du Beauvaisis* (1558), remarquable par la façon dont il a su saisir la physionomie de ce pays si divers :

Brêche et Thérain sont les fleuves choisiz
Pour arrouser les champs du Beauvoisis
Dont cestuy-cy passant dedans Beauvois
S'entortillant, se courbant mille fois
Comme un serpent s'esgaye sur la plaine :
L'autre sortant du cler d'une fontaine
De saulles vertz ayant fidelle escorte.

Digitized by Google

Ce dernier vers est charmant, « il chante à l'oreille comme une musique de flageolet, bien rustique en même temps qu'il grave en l'âme une fraîche impression pittoresque » [2]. Le poète eut une fin malheureuse. Il passa au protestantisme, fut abandonné de ses amis et mourut exilé à Turin en 1570.

Seul le Beauvaisin Binet se souvint de lui et en 1573, il publiait la *Complainte sur le trépas de Jacques Grévin* ; Binet imite merveilleusement les vers d'Ovide dans l'Elégie sur la mort de Tibulle (*Amours* III, IX) :

Memnona si mater, mater plorâvit Achillen
Et tangunt magnas trsitia fata Deas,
Flébilis indignos, Elegela, solve capillos.

Ovide lui-même avait imité l'épitaphe de Nevius (Aulu Gelle, I, 24) :

Immortales mortales si foret fas flere
Flerent divæ Camenæ Nævium poetam.

Et des trois poètes, on chercherait en vain à qui doit être donné le prix.

Si la mort de Memnon, et si la mort d'Achille
A fait pleurer l'Aurore, a fait pleurer Thétis,
.....
Si les Dieux sont touchez aussi bien que nous hommes
De quelque sentiment qui provient du malheur
.....
Tu peux bien, maintenant, tu peux bien Ericine
Lâcher un clair ruisseau de tes yeux comme nous
Tu peux bien à ce coup monstrer de dueil le signe
Et pour ton Grevin mort te plomber de courroux.

Le rythme des vers français avec l'heureux balancement des répétitions est remarquable de beauté.

---

[2] G. Varenne, *J. Grévin*, p. 16.

Digitized by Google

Binet terminait paraphrasant encore les vers du poète latin :

Ossa quieta precor, tuta requiescite in urna
Et sit humus cineri non onerosa tuo.

Mais chrétiennement :

Je te voue mes vers, et fay à Dieu prière
Qu'il te veuille donner un infini repos
Et que de ce tombeau la pierre soit légère
Et n'offense jamais la cendre de tes os.

La postérité a jugé ; Grévin est considéré de nos jours comme un des grands précurseurs de notre théâtre classique ; il a été étudié en Angleterre et la gloire est définitivement acquise à ce Clermontois de la Pleïade.

Digitized by Google

DE LA ROQUE

(1550 ?-1614)

Le sieur de la Roque, Clermontois et grand ami de Grévin, jusqu'au jour ou Grévin passa au protestantisme, a eu dans sa vie une aventure bien curieuse. Pendant les guerres de la Ligue, Sully se trouva un jour poursuivi par deux cavaliers qui le serraient de près. De ces deux ligueurs, l'un était le grand Malherbe, l'autre était La Roque, et Racan qui raconte cette anecdote dans sa *Vie de Malherbe,* ajoute que La Roque « faisoit joliment des vers ». Après la fin de la campagne, notre Clermontois demeura très attaché à son ancien compagnon d'armes Malherbe, et aussi à un autre ligueur que les hasards de la guerre lui avaient fait connaître, à Philippe Desportes. Il est de leur école à tous deux et cependant il subit encore puissamment l'influence de Ronsard. Il la subit surtout par l'influence de Grévin. Comme ce dernier, il a chanté Clermont et la fameuse fontaine du *Pied-du-Mont ;* il a écrit des *Amours* en forme de sonnets, et des *OEuvres chrétiennes* ou poésies religieuses. Certaines de ces poésies sont remarquables : son *De Profundis* en particulier doit retenir l'attention :

Du profond de mon cœur, d'une voix pitoyable
A toy, Dieu tout puissant, je me suis réclamé
Ouvre ton œil pour moi, si longuement fermé
Et regarde ce corps qui languit misérable.

Digitized by Google

Car si tu veux, Seigneur, te venger du coupable
Qui tant de fois en vain, ton nom a blasphémé,
Qui pourra soustenir ton courroux enflammé
Et qui peut estre au monde et juste et véritable ?

O Seigneur, ta parolle et ma confession
Me donne de l'espoir à ma remission.
Car plus nous demandons et plus tu nous accorde.

Tu nous l'as fait bien voir, ceste immense bonté
Depuis que le trespas qui nous a rachepté
Fut le piteux effet de ta miséricorde [88].

Ce petit poème supporte facilement la comparaison avec ce que la France possède de plus beau dans ce genre, le *Miserere* de J. Racine, écrit aussi sous forme de sonnet.

Nu, dépouillé de tout, honteux de ma misère
Et chargé du fardeau de mes iniquités,
Mais percé de regrets et sûr de vos bontés,
Lâche et prodigue enfant, je retourne à mon Père.
.. ..

Ou encore avec le fameux *De Profundis* de Jean-Marc Bernard, tué à Carency, un jour de juillet 1916 :

Du plus profond de la tranchée,
Nous élevons les mains vers vous,
Seigneur ! ayez pitié de nous
Et de notre âme desséchée.

Car plus encor que notre chair
Notre âme est lasse et sans courage.
Sur nous s'est abattu l'orage
Des eaux, de la flamme et du fer.

Vous nous voyez couverts de boue,
Déchirés, hâves et rendus...
.....

[88] *Les Œuvres du sieur de la Roque*, Paris, 1609, in-12, p. 782. — Sur ce poète voyez A. PINVERT, *Clermontois et Beauvaisis*, Paris, 1901, in-8°, pp 97 et seq.

Digitized by Google

La Roque avait su dans ses vers exprimer l'angoisse du cri humain qui monte vers Dieu, c'est plus que de la poésie très honorable.

***

Il ne faut pas oublier à Clermont Jean Filleau † 1614, magistrat littérateur et poète, ami de Grévin, et surtout Charondas Le Caron, 1536-1613, jurisconsulte éminent, venu se fixer à Clermont après avoir publié en 1554 des sonnets imités de Ronsard, et en 1556 des dialogues, dont l'un intitulé *Ronsard ou de la Poésie,* met en présence Ronsard et Jodelle, que Charondas appelle les premiers poètes du temps et Pasquier et Claude Fauchet, juristes et orateurs non moins célèbres. Arrivé à Clermont, Charondas y donna plus d'ampleur au mouvement intellectuel de cette ville, on y ronsardisait sans arrêt, on échangeait des sonnets, tout était occasion de poésie, et l'antiquité classique y était en honneur, Filleau et Charondas rivalisaient dans la traduction des auteurs grecs, et discutaient la philosophie platonicienne [24].

Il nous faut revenir à Beauvais, dont le sujet n'est pas épuisé. Bien d'autres émules de Ronsard s'y sont rendus célèbres : Raoul Adrien, 1561-1626, lui aussi juriste et lettré [25] ; il écrivait aussi bien les vers latins que les vers français et italiens, et à l'imitation de la *Franciade* de Ronsard, il avait entrepris un long et

---

[24] Sur Jean Filleau, v. A. Pinvert, *Clermontois et Beauvaisis*, p. 117 et seq., sur Charondas, une notice très importante de M. L. Pinvert qui a été intercalée dans le même volume, p. 129 et seq.

[25] M. L. Vuilhorgne a consacré une notice à ce Beauvaisin : *Raoul-Adrien, jurisconsulte, poète et érudit Beauvaisien*, Mémoires de la Société Académique de l'Oise, XVII, 2 (1900) pp. 500-510. — Sur le jurisconsulte et ses œuvres, v. Leborgne et Largillière, *J. M. Ricard*, Paris-Beauvais, 1920, in-8°, p. 65 et seq. — Il ne

Digitized by Google

docte poème, les *Fastes beauvaisines*, dans lequel il racontait les origines mythiques de Beauvais, fondée par Belgius, quatorzième roi de la fameuse dynastie gauloise dont le dernier, Rémus, donna sa fille à Francus, fils d'Hector.

Il ne faut pas oublier aussi le fameux avocat Antoine Loisel (1536-1617), qui bien que fixé à Paris, n'en demeura pas moins Beauvaisin ; il a bien des fois employé ses loisirs à rimer des vers, et Ronsard qu'il ne manque pas d'appeler le *Prince des Poètes françois*, a toujours été son modèle ; si l'on ajoute Claude Gouïne et Jean de Boufflers dont nous avons parlé incidemment, on voit combien fut grande l'émulation poétique à Beauvais au XVI[e] siècle. Tous magistrats, avocats, chanoines, tous riment, et tous imitent Ronsard à qui ils ont voué un véritable culte.

Ronsard était venu récemment à Beauvais. Reçu chez son protecteur, le cardinal de Châtillon, il a rencontré, groupés autour du prélat, les lettrés de la ville, qui, ainsi ont pu le connaître personnellement et deviser avec lui de poésie. Mais là n'est pas la raison qui a déterminé la gloire de Ronsard à Beauvais ; d'autres ont habité des villes, — Lamartine a résidé à Beauvais — sans y avoir eu ni amis, ni imitateurs ; et la gloire de Ronsard s'est étendue dans des pays qu'il n'a jamais visités, Clermont par exmple ; elle a éclaté partout à la fois. Ceci vient d'abord de ce qu'au XVI[e] siècle, la vie intellectuelle avait une intensité bien plus grande que de nos jours ; malgré la lenteur des moyens de communication, les savants et les lettrés du monde

---

faut pas ajouter à la liste des poètes beauvaisins, la poétesse Esther de Beauvais, comme l'a fait Tremblay (*Histoire abrégée de Beauvais*, Beauvais, in-8° 1846, p. 74). La Croix du Maine, dit d'elle « damoiselle Angevine, j'ai vu quelques sonnets de sa façon imprimés avec les Œuvres de Béoralde sieur de Verville. Elle florit en Anjou, l'an 1584 » (Edit. 1772, tome I. p. 77). Cette poétesse n'a donc rien de commun avec Beauvais.

Digitized by Google

entier vivaient en relations continuelles, ils se connaissaient tous, échangeant sans cesse poésies et épitres. Le monde des lettres et des sciences formait une communauté qui ignorait les distances ; tous les beaux esprits rimèrent sur la puce de Mlle Des Roches, comme si tous ces poètes avaient habité la même ville. La renommée courait plus vite que de nos jours, les conditions étaient meilleures pour le génie quand il se révéla, et ce génie fut Ronsard. A aucune époque on n'a vu un poète obtenir de son vivant pareil succès et gagner une influence aussi considérable, jamais école poétique ne s'est formée aussi rapidement, jamais autant de disciples ne sont venus se grouper sous un même maître.

Ronsard a mérité cette gloire éclatante. C'est à juste titre que nos contemporains l'ont relevé de la déchéance où le XVIIe siècle avait cru le précipiter. Les hommes de goût de la Renaissance ne s'étaient pas trompés quand ils l'avaient proclamé le *Prince des Poètes françois*, son génie poétique, son amour de la France, justifiaient ce titre.

On s'est attaché ici aux amis et imitateurs de Ronsard dans le Beauvaisis ; cette étude bien imparfaite a suffi à montrer que Ronsard fut un de nos grands hommes ; en même temps, comme nous l'annoncions en commençant, cette page de l'histoire de Beauvais, en montrant nos poètes locaux groupés autour du maître nous a donné l'occasion de vérifier une fois de plus, qu'en France, les petites gloires locales se lient pour ne faire qu'un bloc, aux gloires nationales qui font l'honneur du pays tout entier.

A Beauvais, 10 avril 1924.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES ET ADDITIONS

Claude Binet

L'on trouvera ci-dessous l'acte de baptême de Jehanne Binet à Riom et la délibératoire qui expulse les enfants Binet du palais comtal. M. le Dr Leblond a bien voulu nous copier ces documents au cours d'un voyage en Auvergne, nous le remercions tout particulièrement, ainsi que M. Chastanier, secrétaire général de la mairie de Riom, qui s'est aimablement mis à la disposition du Dr Leblond.

Le premier document donne les seigneuries possédées par Claude Binet en Auvergne, le nom de la femme de Binet, Marie Coubey ; le parrain est le procureur célèbre de la Guesle, grand ami de Binet, la marraine, belle-sœur de la mère de l'enfant est veuve d'un notaire de Riom, ce qui indique que les Coubey étaient de Riom. Le baptême a été célébré 15 jours après la naissance, et Binet n'y assiste pas. Il est fort probable que Binet était déjà malade et qu'on avait retardé la cérémonie espérant qu'il aurait pu y assister.

Le second document, le seul qui indique la mort de Binet, Riom ne possédant pas de registre de sépultures pour cette époque, nomme trois personnages, les sieurs de Bosredon, Barrier et Solleil, qui étaient probablement les tuteurs des enfants Binet. — A noter que Barrier avait déjà signé l'acte de baptême.

Digitized by Google

Aujourd'huy troysiesme jour de septembre quinze cent quatre vingt dix neuf a esté baptisé la fille de noble Claude Binet, conseiller du roy et lieutenant général de la sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, seigneur du Moulineuf, et des Bressons et de damoiselle Marie Connay sa consorte. Et a été parain messire Jehan de la Guesle, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de sa chambre, seigneur de la Chaux et de Montfleury, cappitaine et gouverneur de la ville et chast [eau] de No...atte et maraine damoiselle Jehanne Dantan, veuve de feu noble Martin Coubey, en son vivant conseiller notaire et secrétaire du roy et de ses finances ; et luy a esté donné nom Jehanne, laquelle nasquit le jeudy dix neufiesme d'aoust dernier environ l'heure de dix heures du matin, fait le dit jour et an.

[signé] De la Guesle, Barrier.

Registres de la paroisse Saint-Jean de Riom, 1599-1600, f° 66, r°.

Sur quoy a esté délibéré que les dits sieurs consuls adcisté de sept ou huit des principaux habitans de la dite ville yront recepvoir monsieur le compte lequel ilz logeront dans le pallais de ceste ville de Riom et dans la chambre qui sont occupées par mons^{r} de Bosredon et enfans feu mons^{r} Binet, lequel s^{r} de Bosredon ensemble mons^{r} Barrier et Solleil pour les dits enfans seront pryés de la part de la dite ville et des dits sieurs consuls de retirer leurs meubles du dit pallais sy mieux ilz n'ayment iceulx prester à la dite ville qui s'en chargera et promectra iceulx leur rendre et où ilz ne le vouldront faire, que les dits sieurs consuls feront lever les serrures et feront metre les dits meubles sur les carreaux.

Registre des délibératoires du Consulat de Riom, pour l'année 1600, f° 43, v° et r°, assemblée du 4 août 1600.

Le voyage de Binet à Rome est indiqué par Binet dans la préface des Epigrammes de Pétrone : Binet avait tiré ces épigrammes *ex Bibliotheca Ecclesiæ Bellovacensis,... quæ cum veteri Isidori Ethymologico connexa erunt.* d'un vieux manuscrit des Etymologies d'Isidore de Séville, déposé à la bibliothèque du cha-

Digitized by Google

pitre de la Cathédrale " ; il y ajoutait des morceaux trouvés en Italie et il raconte ses visites aux bibliothèques du Vatican, de Florence, des Alde à Venise ; il avait interrogé Cujas, Scaliger, Castaneus, Alde Manuce, Antoine Muret, Achille Statius. Monsieur Varenne nous écrit que ce voyage eut lieu en 1577, et qu'il est confirmé par la lettre de Binet à Sainte-Marthe en 1580. Binet était parti sur les conseils de J.-A. de Thou, lequel revenant d'Italie avait passé à Beauvais son temps de « vacations » dans le troisième trimestre de 1576.

Précisant nos données, M. Varenne ajoute que Binet avait prêté le serment d'avocat le jour de la Saint-Martin, en novembre 1576.

En ce qui concerne la harangue que Binet avait prononcée aux Etats d'Auvergne, M. Varenne me signale que ce n'est pas Binet qui la répéta aux Etats de Blois ; « c'est chose plus honorable encore pour notre Beauvaisin, le grand chancelier qui l'adopta, comme l'expression de sa propre pensée et la fit publier pour être lue par les députés de l'Assemblée, ainsi qu'il résulte du préambule : « A Messieurs des Etats : Mes- « sieurs, il est tombé entre mes mains une harangue « non moins briefve et succincte que remplie de « sainctz advertissements et des plus belles fleurs d'élo- « quence. On m'a assuré que Monsieur Binet, lieutenant « général d'Auvergne l'a faicte ens l'Assemblée des « Estats de sa province à Riom, mais elle a été jugée « digne d'être veüe et leüe en ces Estats généraux et « la postérité, etc... ».

" Il semble bien que les épigrammes aient été attribués à tort à Pétrone, voyez à ce sujet : ALBERT COLLIGNON, *Pétrone en France*, Paris, 1905, in-8°, p. 27, n° 2 : « l'attribution à Pétrone semble des plus douteuses. Cf. Buecheler, préface de l'édit. de Pétrone de 1862, p. XXXVI et *Petronii Fragmenta*, p. 222. Pétrequin pense même que ces épigrammes sont de la composition de Binet ». Cette hypothèse est impossible : Binet indique ses sources : le manuscrit de Isidore de Séville, l'imposture aurait été impossible puisque chacun pouvait aller vérifier.

Digitized by Google

Simon de Bullandre

M. de Bretizel a bien voulu me communiquer l'exemplaire qu'il possède des *Airs sur les Paraboles de Salomon*, signalé par moi à la n. 26. C'est un petit in-8° de 6 folios de titre et préface et 47 folios de texte numérotés, l'exemplaire a perdu sa dernière page. Il a été relié avec un ouvrage très curieux : *Verini Belvacensis seu Michaelis Verini disticha, nunc demum concinniore ordine disposita titulis que aptioribus insignita per M. Philippum Clerceum Belvacensis Collegii moderatorem primarium. Hæc editio prioribus omnibus tertior est, rectæque pronuntiationis adiutrix. Bellovaci, ex typographia G. Valet, e regione Sancti Bartholomæi. 1617*, in-8°, 46 pp. C'est une très heureuse idée que d'avoir réuni les distyques moraux de Michel Vérino, œuvre remarquable et que longtemps on apprit aux enfants des collèges, avec les *Airs* de Bullandre. L'ouvrage commence par une dédicace « à très vertueuse dame françoise de Bonnières ; Ma sœur, j'avoy promis à Messieurs de nostre ville de leur présenter quelque gibier de meilleure étofe que n'estoit mon Lievre de Milly et que je leurs assaisonneroy de divine sausse plus à leur goût... » Bullandre explique ensuite comment les événements, la guerre en particulier, l'ont conduit à traiter des sujets plus graves et à composer ce volume de morale « je le vous envoye affin de le bailler et presenter à nos concitoyens... Le tout par la grâce de Dieu, lequel je prie, Ma Sœur, vous donner en santé l'accomplissement de vos saincts desirs... ».

Ce livre contient 21 airs, ou petits poèmes, chaque air est accompagné d'un quatrain d'envoi à des personnages célèbres de Beauvais et des environs. Le 25e est dédié au roy très chrestien Henri IIII, le 20e aux François. Dans sa dédicace, Bullandre reconnaît que

Digitized by Google

ces paraboles « sont ardues et difficiles » et de fait, il a moins bien réussi dans ce genre que dans ses autres poésies ; à part quelques vers heureux, on sent que sa muse primesautière, capricieuse et fantaisiste ne pouvait être enfermée dans les limites étroites du sujet moral et religieux ; le meilleur morceau du volume semble bien être le *sonnet à sa muse* qui ouvre le recueil, et qui précisément rappelle la première façon de Bullandre :

Muse, il ne te faut plus d'un dessein furieux
Faire craquer l'esclat de l'horrible tonnerre :
Que le poudreux Vulcain entrepreigne ton erre,
Ton esprit a esté jadis trop curieux.

Muse, il ne te faut plus d'un flageol gracieux
Mignarder les fleurs qui sont dans le parterre
Muse il te faut chercher le divin mandement

Quitte là les amours, ne bruis plus les vaillances
Des fols, et ne t'endors sur les vaines sciences,
Dieu seul te peut placer dans le haut firmament.

***

Le Vexin français aux portes du Beauvaisis, a lui aussi produit bon nombre d'imitateurs de Ronsard. Gisors a donné naissance à Jules de Guersans, poète et jurisconsulte distingué 1544-1583. Il débuta à l'âge de vingt ans par quelques poésies légères et satiriques sur les maris malheureux, dans un recueil intitulé *Les Porte-Cornes*. Guersans, ne composa aucune *puce*, le recueil de ces poésies publié par Pasquier ne contient aucun œuvre de Guersans, il devint cependant amoureux de Mlle des Roches, celle-ci ne voulant pas se séparer de sa mère, refusa tous les partis qui s'offraient à elle ; Guersans essaya de l'attendrir en com-

Digitized by Google

posant une tragédie intitulée *Panthée*, imprimée à Poitiers en 1571, qu'il lui attribua. Ce fut en vain. Il mourut sénéchal de Rennes le 5 mai 1583 [*].

⁂

Ronsard avait des attaches avec Gisors ; Hersan, [*] a reproduit l'épitaphe d'un fils du chevalier de Montmorency-Boutteville, seigneur de Vaux près Gisors, mort en 1571 « laquelle inscription gravée sur une plaque de cuivre a été déposée au musée de Cluny par M. Franchin, fils, maître serrurier à Gisors. »

Icy gist d'un enfant la despouille mortelle,
Au ciel pour n'en bouger, voila son âme belle
Qui parmy les espritz bien heureux, jouissant
Du plaisir immortel, loue Dieu tout puissant,
Qui l'a ravi de Vaulx (tant délicat pourprés)
Jeune enfant de huit ans, pour mettre en paradis.
.....
.....
Revole, ô doux enfant, et ce qui t'est osté
De tes ans, soit aux ans de ton père adjouté.

Hersan avait remarqué que ces vers étaient inédits et qu'on ne le trouvait pas dans les œuvres de Ronsard [*].

---

[*] La Croix du Maine, *Biblioth. françoise.*

Gédéon Dubreuil, *Essai historique sur Gisors*, Gisors, 1856, in-8°, p. 97.

Hersan, *Histoire de Gisors*, Gisors 1858, in-12, p. 156.

Patte, *Histoire de Gisors*, Gisors, 1896, in-12, p. 358.

[*] *Op. cit.*, p. 313-315. — J'ignore comment on a su que cette pièce était de Ronsard.

[*] M. Paul Laumônier veut bien me signaler que cette pièce a été publiée dans les éditions des œuvres de Ronsard depuis Blanchemain, en 1855, mais sans qu'il soit donné aucune preuve que la pièce soit de Ronsard.

Digitized by Google

Non loin de Gisors, la petite ville de Chaumont a possédé un poète qui était aussi un bon helléniste, le tabellion Anselme, il publia un poème de critique acerbe intitulé *Zoïle*, dans lequel Claude Binet alors tout jeune n'était pas ménagé. Jean Binet prit la défense de son neveu Claude et mit le tabellion au défi d'entamer si peu que ce soit le crédit du jeune poète. Cette réponse conservée dans le manuscrit des œuvres de Jean Binet, nous a été signalée par M. G. Varenne, qui a bien voulu me copier les derniers vers :

Heus ! quid Zoïle, dente pertinaci.
Necquicquam modicum licet peroptas,
Huns transfigere mordicus libellum.

En 1573, Claude Binet et Anselme étaient devenus de bon amis : Binet dédiait « au seigneur Anselme, tabellion chaumonnois » un fort joli poème intitulé *l'Aymant* et Anselme répondait par un sonnet ; le tout fut publié au début de 1573 à la suite des *Œuvres de la Péruse*, vers la fin de l'année, Binet publie parmi les pièces liminaires de l' « Adieu de France au roy de Pologne » des distyques grecs d'Anselme dans lesquels le tabellion fait une allusion directe à son *Zoïle* d'autrefois : « Ne va pas redouter ici la langue venimeuse des méchants ! Tu n'auras pas à fuir des paroles haineuses ! L'éternité du temps ne peut détruire les marques de ton talent, non plus que la mort qui dévore tout, ni la parque ravisseuse..... »

Digitized by Google

SOCI

D'ARCHÉOL

DU DE

POU

perpétuel

Secrétaires .....

—

Trésorier .....

Bibliothécaire .....

Bibliothécaire-adjoint

Agent comptable ....

La Bibliothèque

ouverte aux M

La collection

peut être emp

perpétuel.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1925

Président	M. le Dr LEBLOND.
Vice-Présidents	M. DE CARRÈRE.
—	M. ROUSSEL, I. ✿.
Secrétaire perpétuel.....	M. le chanoine PIHAN.
Secrétaires	M. BOREL DE BRÉTIZEL, ✱, ⚷.
—	M. VUILHORGNE.
Trésorier	M. HUET, notaire honoraire.
Bibliothécaire	M. RENÉ LARGILLIÈRE, ⚷.
Bibliothécaire-adjoint	M. VINOT PRÉFONTAINE.
Agent comptable.....	M. BROUARD.

La Bibliothèque de la Société est installée n° 6, rue Jules-Ferry, ouverte aux Membres de la Société le dimanche matin.

La cotisation annuelle, portée à 12 fr. 50 depuis janvier 1923, peut être rachetée au prix de 200 fr. pour devenir *Membre perpétuel*.

Digitized by Google

Imprimerie Départementale de l'Oise, 26, Rue de Malherbe, Beauvais

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences et Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

TOME XXV

DEUXIÈME PARTIE

IMPRIMERIE DÉPARTEMENTALE DE L'OISE

26, Rue de Malherbe, 26

—

1926

Digitized by Google

Digitized by Google

LES DRAPIERS DE BEAUVAIS

et leurs plombs de contrôle[1]

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est une heureuse idée que celle dont la réalisation est une assemblée des sociétés savantes d'une région, car elle fournit l'occasion de mettre en commun leurs découvertes et d'échanger leurs opinions. On pourrait même concevoir une organisation scientifique à deux degrés, où des congrès locaux prépareraient et proposeraient les communications, qui seraient faites ensuite au Congrès officiel des Sociétés savantes.

Je me hâte de dire que cette idée m'est personnelle ; je ne suis pas délégué pour essayer de lui donner un corps. Elle a besoin d'être étudiée, retournée dans divers sens, et même critiquée ; et je sens bien que l'individualisme, si cher à nos traditions, en dépit de certaines théories modernes, ne manquera pas d'y faire des objections dont je ne veux pas nier la valeur.

Mais c'est un fait que les institutions déjà anciennes ont besoin d'être adaptées aux exigences des temps nouveaux, pour conserver une vie active. Les organismes sociaux s'usent comme l'organisme humain. Il faut donc chercher les moyens les plus sages, les plus logiques, les plus sûrs, pour insuffler une vigueur nouvelle à des assises que l'habitude amollit un peu

(1) Conférence faite à l'Hôtel de Ville de Beauvais, le 23 mai 1925.

Digitized by Google

et que les conditions nouvelles de la vie ne laissent pas de gêner grandement.

Il n'est pas mauvais que le régionalisme maintienne une partie de ses droits et je veux croire que, plus les forces locales s'affirment actives et vivaces, plus la centralisation, nécessaire à un grand Etat, peut en tirer une puissance utile à toute la nation.

C'est pourquoi j'estime que la réunion des sociétés du département de l'Oise mérite d'être louée au plus haut degré ; et nous devons particulièrement des félicitations très vives et des remerciements sincères à M. le Dr Leblond, correspondant de l'Institut de France et président de la Société académique de l'Oise, qui s'est dévoué à l'organisation de ce congrès. Ses publications variées et d'une érudition très sûre le préparaient du reste fort bien à cette tâche.

Nous devons aussi notre gratitude aux présidents éclairés des sociétés de Clermont, de Compiègne, de Noyon et de Senlis, qui ont contribué à réaliser cette union vraiment utile. Enfin, il ne conviendrait pas d'oublier M. le Préfet, Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Beauvais, M. le Maire, M. l'Inspecteur d'Académie, qui tous ont tenu, par leur présence, à témoigner la sympathie qu'ils veulent bien réserver à ces premières assises scientifiques des sociétés de l'Oise.

En m'invitant à venir ici pour vous exprimer le grand intérêt que j'ai toujours porté aux travaux des sociétés provinciales, M. le Dr Leblond m'a un peu embarrassé. En effet, comment louer dignement tant d'excellents travailleurs dont je connais si mal les travaux, et dans une région dont l'histoire locale m'est si peu connue ?

Le rôle de l'érudit de la capitale est assez différent de celui du travailleur provincial. Lorsque l'on se trouve au centre où aboutissent généralement toutes les manifestations de l'esprit d'une nation, on a évidemment quelques connaissances sur un assez grand nombre de questions ; mais, en dehors de

Digitized by Google

quelques travaux personnels que l'on essaie d'approfondir, sans y réussir toujours, on s'aperçoit bien souvent que la science consiste à apprendre journellement que l'on ignore presque tout.

Excusez-moi donc, Messieurs, de ne pouvoir vous louer comme vous le méritez. Mais, puisque tout de même je suis ici pour m'entretenir avec vous de questions qui touchent au passé, permettez-moi d'en aborder une qui n'est pas fort connue et qui, pour une part, concerne spécialement la ville de Beauvais.

Il y a peu d'heures, mon attention fut attirée par un wagon de marchandises dont la fermeture était garantie par une corde scellée d'un plomb. Et puis, dans une rue de votre cité, je vis un produit alimentaire, qui était scellé aussi d'un plomb analogue. Ces remarques me confirmèrent dans l'idée que j'avais déjà envisagée : il ne serait peut-être pas tout à fait sans intérêt de vous entretenir des sceaux de plomb, qui ont servi dans le commerce et l'industrie.

Au risque de paraître jouer ici les rôles de Petit-Jean et de l'Intimé, dans le troisième acte des *Plaideurs* de Racine, je vais remonter assez haut dans l'histoire. Oh ! ne vous alarmez pas, je n'irai pas jusqu'au Déluge ! Je ferai seulement appel aux Romains.

C'est que pour beaucoup de faits de notre vie, du XX^e^ siècle même, il n'est pas inutile de rechercher des origines dans les temps où les descendants de Romulus avaient étendu leur domination sur la plus grande partie du monde antique.

Ainsi, il existe une assez grande variété de sceaux de plomb, romains, et, parmi eux, plusieurs catégories sont certainement en relation directe avec le commerce. C'est de ces plombs que je vais dire quelques mots avant de passer à d'autres, moins anciens, qui peuvent vous intéresser plus directement.

On a pu déjà établir quelques classifications des plombs antiques. Les uns, formés de deux plateaux, qui se rabattaient l'un sur l'autre, étaient généralement

Digitized by Google

appendus à des tissus. D'autres consistaient en un bouton de métal perforé où passait la corde fixée aux marchandises ou aux ballots qui les contenaient. On a même trouvé des blocs de marbre, dont une surface portait un plomb encastré, qui indiquait en général le fisc impérial dont dépendait la carrière.

Le rôle fiscal de beaucoup de plombs antiques apparaît suffisamment par les découvertes faites à Lyon, sur la rive droite de la Saône, en face de la rue Saint-Nicolas, où se trouvait l'ancienne douane, depuis des temps très reculés. Il est évident que beaucoup de plombs recueillis sur cet emplacement, par centaines, avaient été apposés aux bureaux de la frontière des Gaules, sur des ballots ou chargements expédiés à *Lugdunum* (Lyon), par des stations de douane, comme *Augusta Treverorum* (Trèves), *Vienna* (Vienne, Isère), *Cularo* (Grenoble). On lit aussi le nom d'Arles sur des plombs de marchandises expédiées de ce port à Lyon, soit par la voie fluviale, qui n'a jamais cependant été bien facile, soit par la route qui longeait le Rhône et qui avait été créée, ou peut-être seulement refaite, probablement par Agrippa.

On ne saurait nier que beaucoup de ces plombs aient servi à sceller des étoffes ou au moins des ballots ou objets enveloppés d'étoffes, car, pour beaucoup de ces petits monuments, le revers, plus plat que le droit, offre des empreintes très nettes de fibres ou de tissus.

J'ai dit que certains plombs avaient un caractère fiscal, qui indiquait probablement la perception d'un droit dans une des stations de douane. C'est ainsi qu'on peut expliquer le nom de Rusicade (aujourd'hui Philippeville en Algérie), celui d'Alexandrie d'Egypte et d'autres. Mais à côté de ces sceaux officiels, on en trouve beaucoup d'autres avec des noms d'hommes, qui doivent avoir appartenu à des négociants et à des fabricants.

Ainsi, on a recueilli à Lyon un plomb portant le nom de *C. Sentius Regulianus*, accompagné du qualifi-

Digitized by Google

catif *diffusor*, qui doit se rapporter à un négociant en huile. De même le plomb de *L. Sextilius Mercator* ne saurait guère désigner qu'un marchand. Et il est sûr que d'autres plombs, trouvés aussi dans le riche gisement de la douane antique de Lyon, sont des marques de familles de marchands, qui ont indiqué l'origine de leurs produits par leur nom inscrit au pluriel : *Cossiorum, Igniorum, Iuliorum, Luciliorum, Modestiorum, Satriorum, Tertiniorum, Mariorum, Oratiorum* (*Sexti* et *Marci*).

Le système du plombage se perpétua, du moins dans l'empire byzantin, car nous savons que dans la seconde moitié du x[e] siècle, Luitprand, ambassadeur de l'empereur Othon à la cour du *basileus* Nicéphore Phocas, fut, comme les autres voyageurs qui quittaient Constantinople, soumis à la visite de la douane. Certaines marchandises, dont l'exportation était interdite (κωλυόμενα), les vêtements de soie par exemple, étaient retenus contre remboursement ; les autres étoffes passaient librement lorsqu'elles avaient été munies d'un sceau de plomb. Bien que les plombs commerciaux byzantins nous soient parvenus en petit nombre, on en a retrouvé qui doivent être ceux de la douane de Constantinople, située dans le détroit du Bosphore, à Abydos ; et d'autres sceaux, par exemple ceux qui portent l'inscription κομμερκίου Σικελίας devaient donner une fermeture de garantie à des colis.

Les Arabes, dont la belle civilisation était, au Moyen-Age, parallèle et au moins égale à celle de Byzance, ont de même fait usage de plombs commerciaux. Nous en connaissons un certain nombre dont le revers atteste qu'ils ont été coulés sur un sac ou sur une enveloppe dont la toile a laissé une empreinte très nette.

D'ailleurs, même si l'on ne possédait pas des preuves tangibles de cet usage, on le connaîtrait par une curieuse anecdote que Mas'oudi, historien arabe du x[e] siècle, a racontée dans cette précieuse encyclopédie,

Digitized by Google

intitulée les *Prairies d'or*. Les habitants d'une ville ne se hâtaient pas de payer l'impôt ; le gouverneur fit couper la tête des notables et en fit remplir des sacs qu'on scella, après y avoir écrit : « Un tel a payé sa dette ». Si je cite ce mode de perception, ce n'est pas pour le recommander à notre ministre des Finances !

Fait curieux, Florence, qu'il faut citer quand on est amené à parler de la fabrication des draperies et des tissus au Moyen-Age, Florence ne s'est pas servie, à l'origine, du système de plombage pour la garantie des produits. La qualité du travail était certifiée par les officiers spéciaux, désignés par l'Art de la *Calimala* (lainages fins). Sur tout drap, on devait coudre un papier ou parchemin, visible pour tous, qui portait le prix fixé, le nom de la maison et celui du fabricant. Ce système pouvait suffire, puisqu'il a contribué à la renommée des draps de Florence et par là même à la richesse et à la puissance de cette cité, dès le XIII^e^ siècle.

En France, il semble que d'autres moyens de garantie soient devenus nécessaires dès la première moitié du XIV^e^ siècle. Ainsi Arras, en 1343, demandait un nouveau « seignet de descongnissance » pour la nouvelle draperie, et Tourcoing, vers 1360 et en 1372, réclamait un sceau pour garantir la draperie. Dès cette époque, nous connaissons quelquefois les types de ces marques. Ainsi, à Bousbecques (aujourd'hui dans le canton de Tourcoing), le 14 avril 1352, on déclarait que tout drap fait ou apporté, est « séellé, passé et rewardé deuement d'un séel tel que cy après est devisé, lequel sera mis en une empriente de ploncq : c'est assavoir d'argent en un kief de geulles, à ung baston d'or, une fleur de lys d'argent et pardesoubz sera mis pour l'enseigne du Roy une fleur de lys couronnée ».

De même à Saint-Lo, le type du plomb est une crosse, accompagnée du nom de la ville, à partir de juillet 1371 ; et pour Chartres, une autre ordonnance, datée de juin 1419, prescrit que les plombs des draps

Digitized by Google

porteront une image de la Vierge avec le nom et les armoiries de la ville.

Dès mars 1367, Charles V donnait, par une ordonnance, le règlement des drapiers de Caen. On y lit que les étoffes fabriquées dans le royaume devaient être marquées de plomb. Cette garantie n'était pas observée à Caen ; aussi les drapiers de cette ville obtinrent que les draps, serges et pennes fabriqués par eux, seraient marqués d'un plomb, pour lesquels un droit devait être payé au roi.

A Evreux, en 1406, les jurés de la corporation des drapiers apposent des plombs analogues sur les produits de cette ville.

Dans les pays du Nord, ces inspecteurs délégués portent le nom d' « eswardeurs », « rewardeurs », « wardes », « etgars » (à Abbeville), « regars », etc. Ils ont à faire des différences précises dans les produits de la fabrication. Ainsi, à Cassel, selon les espèces d'étoffes, le plomb de garantie portait une clef ou un lion.

Quelquefois, c'est à la requête d'une ville, qui redoute la concurrence, que certaines marques sont imposées à une autre localité. Ainsi, en 1376, Montivilliers (Seine-Inférieure), dont les draps étaient aussi estimés que ceux de la Flandre et du Brabant, se plaignit parce que les draps d'Harfleur n'étaient pas marqués. Une ordonnance royale ordonna que ceux-ci seraient à l'avenir munis de trois « signes de plonc ou d'estainc, telz et à tel signe qu'il plaira ».

De cette pratique naquit un terme dont on connait plusieurs exemples, *plommeter* ou *plometter*, qui signifiait marquer d'un plomb une pièce d'étoffe pour indiquer qu'elle était conforme aux règlements. En 1499, les comptes de la Halle des draps de Valenciennes mentionnent des sommes payées « pour avoir plometté les dras escrus ».

Je ne veux pas dire qu'il n'exista pas d'autres emplois de sceaux de plomb, au Moyen Age. Comme dans l'antiquité, il y en eut qui, unis aux cordelettes,

Digitized by Google

assuraient la fermeture des ballots de marchandises. Et il est certain que les états et les villes trouvèrent dans cet usage un procédé commode de contrôle pour le paiement des droits fiscaux.

Les plombs ont des formes assez variées, puisque nous en trouvons qui sont circulaires, elliptiques, dentelés (ceux de la bonneterie, à Reims), carrés, rectangulaires, oblongs, globuleux en ogive, triangulaires (certains de la Compagnie des Indes).

Les sceaux composés de deux plateaux s'écrasant l'un sur l'autre sont fréquents et nous avons vu que ce système était employé dans l'antiquité, comme d'ailleurs celui du plomb percé pour passer la corde.

Je m'occupe surtout ici des sceaux d'étoffes, *Sigilla pannorum*, que les artisans des industries du tissage, draps, toiles et soieries, ont employés pour leurs produits. Que ces plombs aient été apposés par l'ouvrier lui-même (sceau individuel) ou par les gardes ou jurés de la communauté (sceaux de contrôle, de visite foraine, etc.), ils attestaient toujours que la fabrication des tissus était loyale et réglementaire.

La nécessité de marques de ce genre était évidente. Dès le XIV^e^ siècle, des documents nous signalent des cas de fraude, et sûrement la tromperie avait dû s'exercer bien antérieurement. Par la suite, même quand l'apposition d'un plomb n'était pas possible, on employait d'autres procédés pour garantir la fabrication. Ainsi les chapeliers devaient marquer au fer chaud les produits sortant de leur atelier : un C pour le chapeau de pur castor, les lettres DC pour celui de demi-castor, un M pour indiquer un mélange, un L pour signaler la laine. De là est venue cette expression de « demi-castor » pour désigner un homme de condition équivoque.

Les boulangers eux-mêmes étaient astreints à un contrôle du même genre. L'*Ordonnance et Règlement pour la police de la ville de Lyon*, en 1640, nous apprend que les boulangers de la ville et des faubourgs étaient tenus de « marquer leur pain de leur

Digitized by Google

marque particulière, afin de discerner les pains qu'ils feront les uns et les autres pour en respondre à peine de prison et de 50 livres d'amende, et tous lesdits pains non marqués estre aumosnés aux pauvres de l'Hospital ».

Comme il arrive en général pour tous les règlements, à mesure que l'industrie se développait, des cas nouveaux surgissaient ; l'organisation se compliquait et, dans bien des cas, un sceau ne fut plus suffisant.

La marque individuelle de l'ouvrier était généralement tissée au métier dans l'étoffe même ; mais la pièce de drap fut munie, fort souvent, de plusieurs plombs de visite : 1° le sceau des maîtres-gardes des drapiers-drapans de la ville ; 2° le sceau de contrôle ; 3° le sceau des drapiers-marchands dans la ville du débit.

L'édit de François I^er^, du 18 juillet 1540, est particulièrement instructif à cet égard. On y lit qu'il fallait apposer un scel à un cordon blanc entourant les balles de soie exportées, et des plombs avec cordelle noire aux marchandises débitées dans le royaume. L'article XIII du même édit ordonnait que, dans toutes les villes manufacturières de draps d'or, d'argent et soie, les marchands, avant de les expédier, les feraient sceller, « par pièces, à une cordelette qui semblablement perce et embrasse la lisière et un petit du drap, et que ledit scel soit imprimé aux armes des villes dont lesdits draps et ouvrages sortiront ».

Au XVIII^e^ siècle, le *Dictionnaire de Commerce* de Savary signalait encore le plomb apposé sur les étoffes, « après que la visite en a été faite par les maîtres et gardes dans les foires, halles et bureaux des villes ou lieux où elles ont été apportées par les marchands forains et manufacturiers, pour y être vendues et débitées ».

Et ce n'était qu'une catégorie de sceaux. Au risque de vous paraître bien fastidieux, je suis obligé de

Digitized by Google

passer en revue d'autres variétés de plombs, qui servaient dans diverses occasions.

Par exemple, les étoffes sujettes au foulage étaient marquées, assez rarement il est vrai, d'un plomb de foulon. Souvent, quand les pièces passaient à l'aunage, elles recevaient un sceau spécial : nous connaissons par exemple une pièce pour Amiens, qui porte l'inscription *plomb de l'aunage*.

Pour la teinture, la réglementation se compliqua dans la suite des temps. Ainsi les prescriptions de 1669 prévoyaient le *bleu* (extrait de la *guède* ou *vouède*, c'est-à-dire du pastel employé depuis une haute antiquité), le *bleuf* employé pour passer en noir (variété de la teinture précédente), le *gaude* (jaune), la *garence* (rouge), le *cramoisy* (rouge provenant de la cochenille), puis le *vermillon* (ou graine d'écarlate tirée du chêne kermès). On eut sans doute quelque peine à obtenir que toutes ces variétés fussent contrôlées. Aussi, en 1726, les prescriptions furent adoucies ; et vers cette époque on a des plombs qui portent *Grand et bon teint ; Petit teint.* En 1737, entre autres permissions, on accorda celle de reteindre en noir une étoffe de couleur tachée ou endommagée à la première teinture; mais cette étoffe transformée devait être marquée d'un plomb, qui portait le nom du fabricant ou teinturier, la mention de sa demeure et, au revers, l'inscription : *Etoffe reteinte en bon teint.*

Certaines légendes de sceaux sont assez surprenantes au premier moment. C'est ainsi qu'un plomb, marqué du nom de la ville de Castres et daté de 1673, porte aussi la mention de *Noir à la Jésuiste.* On pourrait chercher assez longtemps la valeur de cette expression, si le *Dictionnaire de Commerce* de Savary, publié en 1742, ne nous apprenait pas que c'était un procédé de teinture directe en noir, inventé par les Jésuites, dans leurs maisons particulières, par leurs teinturiers à gages.

Les étoffes recevaient encore des apprêts divers ;

Digitized by Google

dans des cas assez rares cette opération fut constatée par des sceaux comme ce plomb d'Amiens qui porte les armes de la ville et les mots *Dernier aprest loyal,* avec la date *1726.*

Il arrivait que la fabrication de quelque genre de tissu fût interdite ; mais on trouvait un accommodement pour limiter les inconvénients de cette défense : les étoffes qui restaient à vendre étaient marquées d'un plomb qui portait *Visite de grâce* ou *Marque de grâce.*

Tout cela n'allait pas sans diverses plaintes; aussi, à une époque tardive, on admit la fabrication d'étoffes libres, c'est-à-dire non réglementaires. A partir de 1779, elles furent astreintes à une seule visite à la suite de tous les apprêts ; mais elles n'échappaient pas à l'application d'un plomb à grènetis octogonal.

C'est qu'il y avait un intérêt pour les finances de l'Etat à conserver les sceaux de contrôle. En effet, l'article XI des Lettres du 1er juin 1780 taxait à un sou, pour « chaque empreinte, marque ou plomb » apposé sur les étoffes, le droit que devaient payer les marchands. Et, en 1785, le droit de pose fut élevé à 1 sou 6 deniers.

Malgré les transformations que le régime impérial apporta en France, l'usage des plombs était si fortement établi que, dans le décret du 21 septembre 1807, concernant la fabrication des draps destinés au commerce du Levant, nous lisons, aux articles XIII et XIV que, sur toute pièce de drap, il devait y avoir un plomb portant les mots *Estampille impériale,* avec des indications concernant l'espèce et la qualité du tissu, en français et en arabe.

Les plombs de contrôle n'étaient pas seulement apposés sur les produits nationaux. Par exemple, l'article II d'un règlement du 5 septembre 1759, sur les toiles de coton, dit, à propos de celles qui étaient fabriquées hors de France : « Lesdites toiles seront plombées par nos fermiers d'un plomb dont l'empreinte

Digitized by Google

portera d'un côté le nom du bureau de leur entrée et de l'autre, ces mots : *Toiles de coton blanches étrangères.* »

L'article IV prévoyait, pour les articles de couleur, un plomb portant : *Toiles peintes étrangères.*

La Compagnie des Indes jouissait d'un régime spécial, destiné à favoriser son commerce, car des lettres du 28 octobre de la même année 1759 donnaient entrée libre aux toiles peintes ou imprimées qu'elle importait.

Je vous ai dit tout à l'heure que la ville de Beauvais n'était pas absente de cette revue industrielle et commerciale de l'Ancien régime que nous essayons de passer ensemble.

C'est qu'en effet, il y avait déjà des drapiers dans cette ville au moins dès le XIII^e^ siècle, puisqu'ils sont cités, vers 1268, dans le *Livre des Métiers de Paris,* rédigé par Etienne Boileau.

Vous savez d'ailleurs, mieux que moi, que si, au cours du XI^e^ siècle, votre ville paraît être restée en dehors du mouvement industriel, qui animait déjà le Nord, du moins, dès la première moitié du XII^e^ siècle, des documents mis en lumière par M. Labande, apprennent que des teinturiers existaient à Beauvais, dès le haut Moyen-Age ; que l'évêque Barthélemy de Montcornet voulut établir de nouveaux moulins à foulon et favorisa l'industrie du drap ; que des dispositions de Louis VI, renouvelées par Louis VII, dans la charte communale de 1144, concernent ces moulins ; que beaucoup de ces moulins existaient rue de la Couture, près de la place du Marché, et dans le faubourg Saint-Jacques. Au XIII^e^ siècle, les marchands de Beauvais entrèrent dans la hanse de Londres. La réputation des draps de Beauvais grandit et l'on put dire un jour que les serges et les draps de cette cité pouvaient être comparés à ceux de Florence.

Le règlement donné par le Parlement, le 23 juin 1390, indiquait, entre autres choses, les heures du commen-

Digitized by Google

cement et de la fin du travail, avec le temps des repas. Ainsi, depuis Pâques jusqu'au 1er octobre, les ouvriers devaient être à l'ouvrage entre 6 et 7 heures ; l'hiver, à 7 heures.

Au XVe siècle, la situation de l'industrie de Beauvais attirait l'attention des envahisseurs anglais. Le roi Henri VI jugeait utile de donner des lettres, datées du 16 juin 1424, à Paris, pour confirmer un règlement antérieur concernant la draperie de Beauvais. Les termes de ces lettres, publiées au tome XIII des *Ordonnances des rois de France,* sont dignes d'attention. Il y est question du triste état et de la « diminucion de ladicte ville par la fortune des guerres et mortalitéz qui ont esté en ce royaume ; la ville est moult diminuée de bons ouvriers faisant la draperie ». Le désordre s'était glissé dans la précieuse industrie ; l'apprentissage était devenu précaire et le document ne craint pas d'en mettre les causes au jour : « ... et qui pis est, lesdits maistres qui ont iceulx apprentis, les tiennent avec eulx, les uns deux ans, les autres trois, dont ilz ont et reçoivent argent et grant prouffit, et aucunes choses qu'ilz convertissent en buveries ».

Les lettres réglaient la fabrication qui devait à l'avenir être inspectée par les *Regars.* Le règlement s'appliquait même à la durée du travail : « Et pourront ouvrer tous telz ouvriers, c'est assavoir, Taincturiers et Archonneurs, et Tondeurs... et Tixerrans et Lenneurs, depuis la Saint Remy jusques à Pasques, de matin sitost que six heures seront sonnées, et laisser l'œuvre à six heures du soir, et prenant en chacune saison pour leur repos faire, les heures ordonnées. »

Comme vous le voyez, la réglementation du travail n'est pas née d'hier. Beaucoup de choses d'ailleurs ne sont pas si neuves qu'on le croit.

A cette industrie importante, il fallait un système de contrôle. Aussi, le maire et les pairs devaient choisir les six, sept ou dix prud'hommes chargés d'exercer la surveillance sur la fabrication. Au XIVe siècle, ces

Digitized by Google

gardes étaient désignés sous le nom de *boujonneurs*. Ils marquaient les draps d'un plomb dont la matière était fournie par la commune et l'empreinte par les gens de la justice épiscopale ; le type en était deux clefs et une main. Dans le courant du xv[e] siècle, on substitua le type de la ville à ceux-là. Le plomb était apposé par les boujonneurs sur les draps et les serges qu'ils avaient visités. Les cinq *scelleurs* avaient un autre coin, qui représentait une croix cantonnée de quatre clefs et avec lequel ils contresignaient les draps déjà visités par les boujonneurs. Si ceux-ci trouvaient un drap par trop défectueux en qualité, on le brûlait sur la place du marché. En tout cas, si on ne le brûlait pas, on le coupait et l'on en rendait les morceaux au propriétaire. Il fallait en effet protéger la renommée des draps à l'extérieur, car elle faisait vivre une partie de la ville. D'après l'assiette des tailles de 1426, la seule paroisse Saint-Etienne comptait 46 tisserands ; en 1463, la ville en possédait au moins 110. Le nombre des métiers à draps s'éleva à 3.000 en 1636, pour tomber à 1900, sept ans plus tard, par suite des troubles causés par l'invasion espagnole. L'industrie se releva un peu quand des ouvriers flamands vinrent s'établir à Beauvais en 1684. Mais le déclin venait et, en 1810, la ville ne compta plus que 500 métiers. Aujourd'hui, on est loin du temps où Beauvais participait brillamment aux foires de Champagne et possédait une halle particulière dans la grande halle de Paris.

A Beauvais même, il existait une halle aux draps ou « à laine », qui fut d'abord la propriété de l'évêque ; plus tard la commune la céda au roi (1484).

Les marchands forains, qui venaient à Beauvais, étaient déjà protégés par l'article 5 de la charte communale de 1144. Ils devaient certainement affluer aux deux foires annuelles de trois jours (15 mai et 3 novembre) que le dauphin Charles avait établies en 1360.

Digitized by Google

Je ne crois pas que les plombs de contrôle des draps de Beauvais antérieurs au XVI[e] siècle aient été retrouvés ou identifiés jusqu'à ce jour. C'est donc une lacune qu'il vous appartient de combler et je ne doute pas que, favorisés par quelque heureuse découverte, vous n'arriviez à compléter les recherches sur les origines de l'industrie drapière de Beauvais.

En attendant, je me permettrai de vous signaler brièvement un certain nombre de plombs de votre ville, qui ont servi dans des circonstances que des inscriptions précisent le plus souvent. Quelques-uns de ces sceaux atteignent un diamètre de plus de trois centimètres, mais beaucoup sont plus petits.

Pour se rendre compte de la diversité qui peut règner parmi les plombs employés dans une cité comme la vôtre, il faut se souvenir que le *Dictionnaire de la Géographie commerçante*, édité à Paris sous la Première République, ne signale pas moins de sept établissements concernant le tissage à Beauvais : grosse draperie ; petite draperie ; tapisserie ; teinture ; fabrique et commerce de toiles ; fabrique et commerce de toilerie ; blanchisserie de toiles. Parmi les trente inspecteurs des draperies et étoffes, qui exerçaient en France, au XVIII[e] siècle, l'un d'eux résidait à Beauvais.

Il y existait deux communautés « drapantes » : les drapiers proprement dits et les sergers, sergiers ou sergettiers, qui formaient le *petit corps*. Les marques de fabriques étaient différentes et bien que les communautés eussent été réunies à la fin du XVII[e] siècle, la distinction des sceaux persista. L'article XXVII d'un arrêt du 16 avril 1726 disait nettement : « Celles desdites pieces de Ratines et autres Estoffes cy-dessus spécifiées, qui se trouveront fabriquées en conformité du présent Arrest seront par lesdits Gardes-Juréz marquées d'un plomb, sur l'un des costéz duquel seront gravées deux L couronnées, avec l'année, et sur l'autre les armes de ladite Ville de Beauvais, avec ces mots : *Grand Corps de Beauvais* pour les Estoffes

Digitized by Google

fabriquées par les Drapiers, ou *Petit Corps de Beauvais* pour celle de la fabrique des Sergiers. »

Cette différence se compliquait encore par le fait que les fabricants et les gardes des deux séries avaient aussi des sceaux personnels. Ainsi un plomb de 174. (?) porte autour de l'écusson royal un nom qui paraît se terminer par ...MET. Au revers, les armes de la ville avec le pal sont entourées des mots *Drapier à Beauvais.*

Un sceau de 1730, avec les armes royales, porte au revers le pal de la cité avec la légende *Serger à Beauvais.* En 1754, un type différent se présente avec les mots *Sergers de Beauvais* au-dessus des armes de la ville, accostées de palmes. Au revers, entre deux fleurs de lis, un C ; au-dessous, le nom *Gence,* qui est celui du garde ou boujonneur en charge.

A côté de ces sceaux appliqués au moment de l'inspection des gardes-jurés des corporations, il y avait encore un sceau royal, réservé aux étoffes de qualité supérieure. Il porta d'abord, en vertu de l'article IX d'un règlement de 1667, les inscriptions suivantes : *Louis XIV, restaurateur des Arts et Manufactures* autour des armes royales ; et, au revers, les armoiries de la ville avec *Fabrique de Beauvais.* Ce plomb dura longtemps, car on le retrouve presque identique avec le nom de Louis XV.

Après les lettres du 5 mai 1779 et quelques autres, les étoffes réglementaires furent munies d'un plomb dont un exemplaire porte au centre le mot *Réglée* et la date *1781* entre deux fleurs de lis, en haut et en bas. Au revers, on voit le pal de la ville et autour : *Drapiers de Beauvais.* D'autre part, les étoffes non réglementées recevaient un plomb qui portait d'un côté un grand lis et de l'autre les légendes *Fab^on libre* et *Bureau de Beauvais.*

Nous savons par le *Dictionnaire de la Géographie commerçante* que, comme d'autres villes, Beauvais possédait un bureau de contrôle, qui apposait des

Digitized by Google

plombs sur les étoffes expédiées dans d'autres localités. Ce bureau était tenu par le premier grand garde des marchands et l'on y apportait non seulement toutes les étoffes fabriquées dans la ville, mais aussi celles du dehors, apprêtées ou non. Le plomb apposé par ce bureau porte trois fleurs de lis sous une couronne avec un nom de maître-garde et une date (on en connaît un de 1747). Au revers, en trois lignes, on lit : *Controlle de Beauvais*, suivi de trois fleurs de lis.

Ce n'était pas tout. Il y avait encore, aux mains des drapiers-marchands, un bureau forain pour l'examen des étoffes importées ou de celles qui étaient débitées sur place. Le plomb de ce bureau portait l'écusson royal couronné, entouré d'un nom de maître-garde. Au revers, on y lisait : *Gardes des Marchandises de Beauvais.*

Et encore, si un drapier-marchand achetait un drap pour le faire teindre et l'apprêter, il y apposait souvent un plomb qui servait à reconnaître l'origine. On en peut citer un de Beauvais avec un nom effacé et une tête de cheval, accompagnée de trois mors.

D'autre part, la pièce de toile en blanc ou en écru subissait une première vérification au bureau de fabrique et y recevait une marque provisoire. Nous savons, par l'article XXIV du règlement d'avril 1726, qu'il y avait à Beauvais le *plomb d'écru.*

Je signalerai encore, d'après une utile publication du Dr Antoine Sabatier, un sceau de teinturier de Beauvais dont le nom est incomplet, mais dont l'enseigne était sans doute rappelée par un cœur enflammé, qui est empreint sur l'une des faces. Et il ne faut pas oublier un large plomb, qui est peut-être le plus ancien conservé avec le nom de *Beauvais ;* il porte la date de *1583* et, au revers, le champ est rempli par des lions et des alérions avec deux bâtons liés en sautoir. C'est un petit monument qui mériterait une étude particulière, comme d'ailleurs un autre encore inédit, qui porte la date de 1587, avec un

Digitized by Google

lis, cantonné de lions, et où quelques lettres et débris d'armoiries au revers semblent ouvrir un horizon dont je ne puis tenter ici de percer les profondeurs. Car un autre plomb, de la même date, qui appartient à M. Jean Tremblot, porte un champ écartelé, d'armoiries si complexes, que le problème est loin de gagner en clarté, bien que les documents du XVI^e^ siècle soient devenus plus nombreux.

On sait que la manufacture royale de tapisserie de Beauvais eut, dès l'origine, une organisation différente de celle des ateliers d'Aubusson et de Felletin. Malgré cela, on pourrait chercher des plombs de tapisseries de Beauvais, puisqu'il en existait pour celles du Centre. Mais, jusqu'à ce jour, ces marques paraissent faire défaut et aucun document n'en signale.

Le système de contrôle que je viens de vous exposer rapidement n'était sans doute pas parfait ; mais il pouvait tout de même combattre certaines fraudes, protéger le consommateur et mettre obstacle à la contrebande étrangère. Celle-ci était assez nuisible pour qu'un arrêté des Consuls de 1801 ait déclaré que les bazins, piqués, mousselinettes, toiles, draps et vêtements de coton, qui ne porteraient pas la marque d'un fabricant et l'estampille nationale, avec un numéro, seraient censés provenir de fabrique anglaise et confisqués, conformément à la loi du 10 brumaire an V (31 octobre 1796).

Depuis longtemps, les nombreuses manufactures de l'Angleterre devaient essayer de répandre leurs produits. Elles ne craignaient guère la concurrence sur leur sol même et c'est sans doute en partie à cela que les plombs de contrôle n'existaient plus en Angleterre, au moins au XVIII^e^ siècle.

Une correspondance inédite d'Anne-César de La Luzerne, ambassadeur de France à Londres, contient les résultats d'une enquête que ce diplomate avait dirigée en 1788 et 1789. Il serait trop long de présenter ici tous les résultats de cette enquête. Je me conten-

Digitized by Google

terai de dire que, d'après les papiers consultés, les conditions de la fabrication étaient, en Angleterre, assez différentes de celles des manufactures françaises. Plusieurs provinces anglaises, telles que le Lancashire et le Yorkshire, avaient une quantité de fabricants, tisserands et autres ouvriers répandus dans les campagnes ; les uns assez riches travaillaient pour leur compte et vendaient aux principaux manufacturiers ; les autres recevaient des matières premières de ces industriels et les fabriquaient moyennant le salaire convenu. Dans les deux cas, l'intérêt personnel était garant de la bonne qualité des produits. Aussi La Luzerne, après avoir rappelé les théories en présence, en France, était porté à conclure pour des mesures libérales. En effet, si les règlements de droits de visite et de plombage avaient pendant longtemps paru nécessaires pour la sûreté du commerce, il est certain que cette organisation causait une gêne considérable aux manufacturiers, les exposait à des saisies et à des amendes, leur imposait des frais pour le déplacement des toiles ou draps qu'il fallait porter aux bureaux de visite, et encore pour l'apposition des plombs. Si certains économistes croyaient que tous ces règlements, visites, marques et plombs, étaient nécessaires pour le maintien de la bonne foi et du crédit des manufactures, surtout à l'étranger, d'autres pensaient que la gêne et les frais n'étaient guère propres qu'à restreindre l'activité des fabriques françaises.

Evidemment, cette dernière opinion était conforme aux sentiments de libéralisme qui se faisaient jour depuis quelque temps déjà. Mais les conditions du commerce ne sont pas identiques partout et les mesures maintenues ou prises par le Consulat et l'Empire indiquent assez qu'il fallait tenir compte de faits qui étaient liés nécessairement à la politique générale.

Digitized by Google

Assurément, aujourd'hui, il n'est pas question de revenir à la pratique générale des plombs de contrôle. Mais des fabricants jugent utile d'en employer encore et ce fait démontre comment un usage, aussi vieux que le monde romain lui-même, peut se perpétuer parmi nous.

J'ai tenté de vous démontrer tout l'intérêt qu'il fallait prendre à ces petits monuments d'un vil métal, plutôt laids et souvent d'un aspect lépreux, à cause de leur mauvaise conservation. Ces parias de l'archéologie ont cependant été mêlés intimement, pendant des siècles, à la vie économique de la France.

Pour cela et pour les enseignements qu'on peut tirer de cette étude, j'ai voulu plaider ici, dans une cité au passé vénérable et glorieux, la cause des anciens plombs de commerce. Si j'ai pu retenir votre attention, je m'estimerai bien récompensé, et je vous remercie de votre patience si bienveillante.

ADRIEN BLANCHET,

Membre de l'Institut.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SAINT-JUST

ET DE SON CHATEAU

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE

SAINT JUST

ET DE SON CHATEAU

PAR

LE COMTE DE RIBES

AU CHATEAU DE SAINT-JUST

POUR L'AUTEUR ET SES AMIS

MCMXXVI

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

VILLIERS-BOURDIN
dit SAINT-JUST.
BELLE-EGLISE
LA HAUTE JUSTICE

Près de la rivière de l'Esche, dans la petite vallée qui sépare du Vexin français le pays de Thelle, Saint-Just est un lieu anciennement habité, château qui n'a échappé ni aux pillages ni aux vicissitudes diverses, au grand dommage de son architecture.

C'était un écart du village de Belle-Eglise [1]. Il faisait partie du comté de Beaumont et se trouvait dans le bailliage de Senlis, usant ainsi de ses coutumes [2]. Au point de vue religieux, le doyenné de Beaumont relevait de l'évêque de Beauvais.

Il n'y a jamais eu de famille féodale de Saint-Just, du moins pour celui qui nous concerne, car

(1) Maintenant canton de Neuilly-en-Thelle, arrondissement de Senlis (Oise).

(2) Mais parfois aussi de celles du Vexin français.

Digitized by Google

il faut avouer de suite que Saint-Just ne s'appelait pas Saint-Just, mais Villiers, et peut-être auparavant Villiers-Bourdin ou Bourdin.

C'est en effet en 1450 qu'Oudin de Saint-Just, devenu propriétaire du fief de Villiers a apporté son nom dans le pays et que l'habitude s'est prise de désigner les possessions du nouveau seigneur par le nom de sa famille. « Villiers » d'ailleurs était le résultat d'un même usage, car il servait à évoquer les terres appartenant à cette maison. Avant les Villiers, comment se dénommaient les marais et les prés verdoyants traversés par l'Esche ? on ne sait.

La seigneurie de Villiers-Bourdin ou Saint-Just ne jouissait que de la basse et de la moyenne justice. Le seigneur de Belle-Eglise était haut justicier, d'où l'objet de disputes et la source de procès. Belle-Eglise, qui depuis au moins 1022 appartenait à Yves I[er], comte de Beaumont et figure en des chartes de 1099 et 1205, ne fit pas partie en 1223 de la grande vente du comté de Beaumont à Philippe-Auguste par Thibaut d'Ully, fils d'Yves de Beaumont, avoué d'Ully, et unique héritier du comté. Le roi lui laissait Belle-Eglise parmi d'autres villages. « Item dedimus et assignavimus eidem Theobaldo Pressiacum, Boonel, Bellam Ecclesiam, et Meru, cum quatuor feodis militum »... (1)

Ce Thibaut de Beaumont, seigneur de Lusarche par sa mère, vendit en 1231 avec Hermengarde sa femme, toutes ses possessions de Belle-Eglise à l'abbaye de Royaumont, de l'ordre de Citeaux (2). L'abbé et les moines continuèrent à augmenter

(1) Douet d'Arcq. Recherches sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise.

(2) Douet d'Arcq et archives de Fresnoy.

Digitized by Google

par des acquisitions successives leurs biens de Belle-Eglise.

En 1260, Barthélemy de Méru fils de Thibaut de Beaumont conteste sans succès la justice de Belle-Eglise aux gens du Roi (1). En 1268, Barthélemy, Thibaut et Guiot de Méru, tous trois fils de Thibaut de Beaumont y confirment une vente faite par Jean, seigneur de Sainte-Geneviève à l'abbaye de Royaumont.

En 1331, une prisée des châtellenies de Beaumont, d'Asnières et de Chambly porte : « A Belleglise a LII feus où la dame de Valangogart a toute justice et le roy le ressort (2). » Il semble donc y avoir changement de seigneur haut justicier. Mais c'est alors la guerre de cent ans : Edouard III d'Angleterre en 1346 ravage la Normandie, les Jacques en 1358 ruinent le Beauvaisis, la désolation est générale et, Chambly tenant pour eux, la vallée de l'Esches dut voir flamber ses châteaux.

Enfin, en 1398, apparaît un nom nouveau, celui des Bapteste ou Bateste, seigneurs de Belle-Eglise et de Bornel (3). Noble homme Jacques Bateste, écuyer, seigneur dudit lieu, était devenu seigneur de Bornel par son mariage avec Perronelle, héritière de Regnault de Lacy. Il est mentionné dans plusieurs chartes des archives de Fresnoy; en 1399, on y relève une condamnation prononcée en sa présence, ce qui prouve, dit le texte destiné à appuyer un procès « qu'après le dit Thibaut de Beaumont la justice et juridiction de Belleglise a appartenu audit Bapteste et qu'auparavant les guerres et la desolation dudit Belleglise faictes

(1) Les Olim. Tome I, p. 107.

(2) Douet d'Arcq.

(3) Un fief Bateste existe à Bornel et à Belle-Eglise. Dans cette dernière localité se trouve un chemin nommé rue Bateste.

Digitized by Google

par les Anglois en IIII^xx ans... la justice et juridiction dudit Belleglise estait exercee de par ledit Bapteste. »

Le Beauvaisis devait encore souffrir les maux de l'invasion et de la guerre civile : le pays devient anglais. En 1416 les Bourguignons prennent Beaumont, l'année suivante Chambly est complètement dévasté par eux; en 1422 Henri VI d'Angleterre est roi à Paris, en 1431 Robert, sire de Willoughby, est nommé par ce monarque comte de Beaumont en remplacement du duc de Bedford, en 1432 Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, est capitaine de Chambly. C'est après 1436 que Belle-Eglise a dû être libéré du joug étranger.

Le 16 novembre 1468 « Pierre Havart sieur du Tillay, héritier de feux Jacques et Thomas dits Bapteste » vendait à maître Jehan Le Boulenger, conseiller du Roi et premier président en sa cour de Parlement « les terres et seigneuries de Bornel et Belleglise joignant l'un a l'autre et par special y est la clause qui s'ensuit : toute la haulte justice desdits Belleglise et Bornel et aussi appartient haulte justice moienne et basse, les voyries, chemins dudit Bornel a Belleglise, rivage, travers, et peage... »

Maître Le Boulenger achetait au profit de son gendre Jehan de Fresnoy, seigneur dudit lieu et de Neuilly-en-Thelle, conseiller au Parlement de Paris et qui avait épousé le 20 avril 1462 Catherine Le Boulenger.

De nombreuses difficultés accueillirent le nouveau seigneur : Oudin de Saint-Just, arrivé dans le pays depuis 1450, ne veut reconnaître comme haut justicier que Mgr Jehan de Montmorency. En outre, l'abbé de Royaumont réclame la seigneurie de Belle-Eglise. En 1471, Denis Bouraine,

Digitized by Google

locataire des religieux de cette abbaye ayant cultivé par erreur des terres appartenant à Maître Jehan de Fresnoy « ayant droit des feux Batestes ou Havart seigneurs de Belleglise » est condamné à lui payer pendant trois ans vingt mines de grain. Mais Denis Bouraine était excusable de s'être trompé, parce que « le terrouer dudit Belleglise estoit et a esté en friche et longtemps inhabité sans ce que personne y demourast pour et a cause des guerres que on ne pouvoit bonnement savoir les lieux entre d'eux et separacions des terres... »

La discorde divisait toujours Maître Jehan de Fresnoy et les religieux de Royaumont; après de longues négociations et surtout la menace de voir Bornel et Belle-Eglise n'appartenir ni à l'un, ni à l'autre, mais au roi, on tomba d'accord et le 16 décembre 1486 une transaction intervint : les religieux de Royaumont gardaient la seigneurie de Belle-Eglise, le seigneur de Fresnoy se réservant seulement « deux fiefz et maisons et les prez terres et appartenances d'iceux, l'un nommé le fief de Chauvincourt, alias la Ruelle, en la maison duquel est demeurant a present un nommé Pierre Busart, et l'autre fief nommez le fief de Villers en la maison duquel est demeurant a present les hoirs ou dame de Saint-Just dit Bacolle et la haulte justice moyenne et basse dedans les deux maisons et pourpris d'icelle seulement. »

Les choses ne changèrent plus; à la veille de la révolution, l'abbé de Royaumont était toujours seigneur de Belle-Eglise, comme le marquis de Fresnoy exerçait la haute justice sur la seigneurie de Villiers-Bourdin dit Saint-Just.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

MAISON DE VILLIERS

Au milieu du XIVe siècle, exactement en 1372, l'on trouve, pour la première fois semble-t-il, mention de seigneurs de Villiers, car le nom de Saint-Just, apporté en 1450 par Oudin en prenant possession de sa nouvelle demeure, n'existe bien entendu pas encore.

Belle-Eglise était alors un village entouré d'arbres, avec la forte ferme de Royaumont proche l'église et de nombreux écarts : Champlaid, la Ruelle ou Chauvincourt (plus tard Plantoignon), Saint-Jacques, Bourdin et Villiers. C'est l'hôtel de Villiers, la seigneurie de Villiers que possèdent

Digitized by Google

ADAM DE VILLIERS DIT LE BÈGUE[1] ET ALIX DE MÉRY son épouse.

Cet Adam de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel en partie, de Vitry-en-Brie, et de la Tour de Chaumont-en-Vexin, dite à cause de lui « la Tour au Bègue », était fils cadet d'Adam de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, mort en 1339 et d'Alix de Cressy, et petit-fils de Jean de Villiers, premier connu de cette illustre maison, époux de Marie de l'Isle. Adam de Villiers, dit le Bègue, fut châtelain de Metz-le-Maréchal et fut tué à la bataille de Navarette, en 1367; Alix de Méry sa femme, mourut avant 1372.

Le 7 avril 1372, tous deux étant décédés, le partage de leurs biens fut fait entre leurs deux filles : Léonore de Villiers mariée à Gilles de Poissy, chevalier, et PERRENELLE DE VILLIERS, troisième femme de Charles de Montmorency[2]. Léonore eut les héritages de Brie et de Melun. Perrenelle obtint toutes les terres « par deça la rivière de Marne du costé devers Saint-Denis », dont « la maison terre et appartenances de Belleglise lez Chambli le Haubergier. »

Elle était ainsi dame de Vitry-en-Brie, de la Tour de Chaumont, de Bercy-lez-Charenton, sinon « dame de Belleglise » comme la nomme Duchesne avec un peu trop de complaisance[3]. Elle s'était mariée deux fois : d'abord avec Charles de Montmorency, seigneur de Montmorency, d'Ecouen, de Damville, d'Argentan, Berneval, etc..., grand panetier et maréchal de France, parrain de

(1) Villiers : d'or au chef d'azur chargé d'un bras dextre d'argent revêtu d'hermine, au fanon du même.

(2) Montmorency : d'or à une croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur.

(3) Histoire de la maison de Montmorency.

Digitized by Google

Charles VI, mort le 11 septembre 1381. Et en secondes noces, comme troisième femme encore, Perrenelle de Villiers s'unissait à Guillaume de Harcourt (1) seigneur de la Ferté-Imbault et de Livry, fils cadet de Jean IV premier comte de Harcourt. Guillaume mourut en 1400, Perrenelle quinze années plus tard, elle fut enterrée à côté de son premier mari à l'abbaye du Val.

(1) Harcourt : de gueules à deux fasces d'or.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II

MAISON DE MONTMORENCY

Le 29 août 1415, les biens de la succession de Perrenelle de Villiers étaient partagés : de son premier mariage, outre Charles mort jeune en 1369 et inhumé dans l'église de Taverny, elle avait eu deux enfants, Denise de Montmorency mariée en 1398 à Lancelot Turpin, seigneur de Crissé, et Jacques de Montmorency, seigneur de Montmorency, chambellan du roi, né en 1370, mort en 1414 et marié en 1399 à Philippe de Melun [1].

(1) Melun : d'azur à sept besans d'or en pal, au chef d'or.

Digitized by Google

Jacques de Montmorency, étant décédé avant sa mère, c'est à PHILIPPE DE MELUN, sa veuve représentant ses enfants, qu'échurent les terres de Vitry-en-Brie, de la Tour de Chaumont, vulgairement dite la Tour au Bègue, de Belle-Eglise, et le fief de Bethemont près Poissy, Madame de Crissé obtenant Bercy et Villiers-le-Sec (1).

Le 18 mars 1416, messire Jehan de Fresnoy, écuyer, seigneur de Neuilly-en-Thelle, dans un aveu rendu à l'abbaye de Saint-Denis, mentionne parmi les fiefs qu'il possède à Villiers-le-Bel et Belle-Eglise, celui que tient de lui Philippe de Melun, dame de Montmorency, « l'hostel de Villiers, avec des bois, champarts, sept hosties, quarante arpents de terre et vingt-deux sols de menus cens » (2). La dame de Montmorency mourut en 1421; celui de ses enfants qui hérita de Villiers fut :

JEHAN DE MONTMORENCY, deuxième du nom, seigneur de Montmorency, d'Ecouen et de Damville, seigneur de Vitry-en-Brie et de la Tour de Chaumont, premier baron et grand chambellan de France, qui épousait l'année suivante, en 1422, Jeanne de Fosseux (3). Elle mourut en 1431. En secondes noces il s'unissait avec Marguerite d'Orgemont (4), l'an 1453. Le seigneur de Montmorency mourut le 6 juillet 1477 et fut enterré dans l'église Saint-Martin de Montmorency. Pendant sa possession, le 16 décembre 1428, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel en

(1) Archives de Chantilly, série BA, carton 55 (Bercy).

(2) Archives de Chantilly, série BC. Villiers-le-Bel, carton I.

(3) Fosseux : de gueules à trois jumelles d'argent.

(4) Orgemont : d'azur à trois épis d'orge d'or en pal.

Digitized by Google

son intégralité, par héritage de Messire Jehan de Fresnoy, dans un aveu à Révérend Père en Dieu M. l'Abbé de Saint-Denis-en-France, déclare « le manoir appelé l'hostel de Villiers clos de fossés et d'eau ».

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III

MAISON DE SAINT-JUST

Le 17 avril 1450 « haut et puissant seigneur monseigneur Jehan de Montmorency et de Dampville a baille a tiltre de crois de cens à OUDIN DE SAINT-JUST (1), escuyer, tout ce qui luy peut appartenir accause de son fief de Villiers Bourdin scis à Belleglise les Chambly avec la justice que ledit seigneur avoit jusques à 60 sols parisis et au des-

(1) Saint-Just : d'azur à une tour crénelée d'argent, ajourée et maçonnée de sable, posée sur une terrasse de sinople et accompagnée en chef de trois colombes volantes d'argent, l'une en pal et les deux autres en bande et en barre.

Digitized by Google

sous, la haute justice reservee a iceluy ; ce bail fait moyennant 60 sols parisis de crois de cens ou rente annuelle payable aux festes de Noel, et en cas de morts qu'il sera levé à touttes mains par les hoirs en payant par chacun relief 60 sols parisis a iceluy seigneur de Montmorency ou ses hoirs, ce sont les termes du contract. »

L'acte de vente est malheureusement perdu ; il eut peut-être fourni des précisions sur le nouveau possesseur de Villiers, sur l'origine de cet Oudin de Saint-Just, fondateur d'une lignée qui devait donner son nom à Villiers et y demeurer trois siècles. Le Cabinet des Titres renferme de nombreuses pièces sur les Saint-Just, qu'il ne faut pas confondre avec une famille similaire établie dans le Boulonnais, ni avec ceux qui tiennent à Saint-Just-en-Chaussée. Il y a bien au service de Charles duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, seigneur de Coucy, un Colinet de Saint-Just qui touche à Orléans, en 1413, cinquante livres tournois par ordre de ce Prince ; mais les Saint-Just n'ont point fait remonter jusqu'à lui leur généalogie et ils commencent leur maison à Oudin [1].

Il était déjà venu dans le Beauvaisis avant 1450. Il avait en effet épousé Ysabel de Dampont [2], dont la famille anciennement établie dans le Vexin, possédait des fiefs à Esches, Hamecourt, Liécourt et Bailleul (maintenant Fosseuse). Cette dame était veuve de Pierre de Coquelet mort au mois de mai 1439. Les archives de Chantilly contiennent deux mentions de foi et hommage que rendit pour elle son second mari à Jean II de Montmorency :

(1) Bibliothèque Nationale, manuscrits : pièces originales 2759.

(2) Dampont : d'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef d'un lion léopardé du même. — Dampont est un écart de la commune d'Us, canton de Marines (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

« L'an 1441 le premier jour de Decembre, Oudin de Saint-Just, mary et espous de present de Ysabel de Dampont, tant a son nom comme ayant le gouvernement et bail de Charlot de Coquelet, filz legitime de ladicte Ysabel et de feu Pierre de Coquelet, jadiz son mary, a fait foy et hommage a Monseigneur d'un hostel et lieu assis a Gournay en la paroisse de Monsoult ». Un semblable hommage est daté du 12 juin 1445 [1].

Le seigneur de Montmorency ayant cédé son droit de haute justice à Jehan de Fresnoy, il y eut de 1474 à 1479 un long procès entre ce dernier, désireux de faire reconnaître ses prérogatives, et Oudin de Saint-Just, peu enclin à accepter ce changement. Oudin prétendait relever du seigneur de l'Isle-Adam, à qui d'ailleurs il rendait déjà hommage pour plusieurs fiefs situés à Belle-Eglise, suivant la coutume du Vexin français. Mais après cinq ans de procédure, Antoine de Villiers seigneur de l'Isle-Adam qui avait d'abord soutenu son vassal, déclarait ne plus vouloir persévérer dans cette action et Oudin fut condamné par la chambre des Requêtes du Palais à payer à Jehan de Fresnoy quinze livres parisis « d'arreraiges escheus au jour terme de Noel l'an mil CCCC soixante dix huit a cause de soixante sols parisis de rente annuelle et perpetuelle que led. de Fresnoy audit nom a droit de prendre et percevoir par chascun an aud. terme; en et sur toutes les terres, cens, rentes, pres, boys, vignes, aulnois, fiefs, arrierefiefs et autres revenus et possessions appartenant aud. Oudin de Sainct-Just, qui luy furent baillez et transportez pieca par led. feu seigneur de Montmorency. »

Oudin est souvent dit « Bacolle » dans des baux ou autres actes. Il mourut avant 1481 et fut enterré

[1] Archives de Chantilly, 104 D. 13, fol. 25-27.

Digitized by Google

avec sa femme en l'église Saint-Martin de Belle-Eglise où une pierre tombale les représentant tous deux se voit encore. Ils laissaient au moins trois enfants :

1° Guillaume de Saint-Just qui suit.

2° Jehan de Saint-Just, qui suit.

3° Agnès de Saint-Just, épouse de Pierre de Carbonne dit Brusacq. Ils reçurent en partage le fief de Chauvincourt. De cette union naquirent : Perrette de Carbonne épouse de Jean de Piennes, marchand, et Pierre de Brusacq, écuyer seigneur de Chauvincourt, mari de Simone de Sesvres. Leur fils Claude de Brusacq, seigneur de Chauvincourt, « jeune fils à marier et aagé de dix-sept ans » en 1570, échangea puis vendit les terres qu'il tenait du démembrement de Saint-Just par l'héritage de sa grand'mère, à son cousin issu de germains Philippe de Saint-Just qui reconstitua ainsi le domaine initial.

Guillaume de Saint-Just « escuyer seigneur de l'hostel et fief de Villers en la paroisse de Belle-Eglise » fut reçu en foi et hommage par Jehan de Fresnoy en 1481, à la mort d'Oudin, et acquitta le droit de relief de soixante sols parisis, dû quand il y a mutation de vassal. Guillaume ne laissa pas de postérité et son frère lui succéda.

Jehan de Saint-Just rendit, le 24 mars 1489, hommage à Antoine de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, et fit le 23 novembre 1498, un aveu et dénombrement très complet à noble homme monss^r maistre Jehan de Fresnoy, seigneur de Nully et de Bornel, de « touz les lieux ainsy qu'ils se comportent appelés le fief de Villiers soiant aud. Belle eglise ». Il

Digitized by Google

avait épousé Isabelle le Vavasseur [1] sœur de noble homme Charles le Vavasseur, écuyer, demeurant à Chambly. Jehan de Saint-Just, vivant en 1499, était mort avant 1506, puisque le 15 janvier de cette année Jehan Brisebarre, manouvrier demeurant à Belle-Eglise, vendait une pièce de vigne lieu dit « les Grouettes » à « damoiselle Isabeau le Vavasseur, veuve de Jehan de Sainct Just. » Elle rendait hommage le 11 juillet 1506 à Agnès du Moulin, dame châtelaine de l'Isle-Adam, pour le fief de l'Isle.

Jehan de Saint-Just laissait au moins deux enfants :

1° Charles de Saint-Just qui suit.

2° Rolland de Saint-Just qui suit.

Ils avaient dû perdre leur père étant en bas âge, puisqu'en 1514 ils ont encore un tuteur, le frère de leur mère, Charles le Vavasseur; le 5 mars de cette année là « au nom et comme tuteur et curateur des enfants de deffunct Jehan de Saint Just » il achète une vigne assise au vignoble de Belle-Eglise.

CHARLES DE SAINT-JUST, écuyer, seigneur dudit lieu, est mentionné dans des actes de 1525 et 1526. Il mourut sans postérité et son frère lui succéda.

ROLLAND DE SAINT-JUST, écuyer, seigneur dudit lieu, consentit un bail aux habitants de Belle-Eglise sur des pièces de terre dites le fief de l'Isle, situées entre Belle-Eglise et Bornel, pour qu'ils y fissent paître leurs bestiaux, ceci par devant Jacques Masson et Robert Vautier, notaires à Beaumont, le 13 juin 1529. Rolland figure dans des contrats

[1] Le Vavasseur (Ile-de-France) : de gueules au lion d'argent armé, lampassé, et couronné d'azur.

Digitized by Google

d'acquisition de 1530, 1541, 1546. Il avait épousé une de ses voisines, Anne de la Fontaine d'Esches [1], fille du seigneur d'Esches et de Perrette de Boulainvilliers. En 1574 et 1575 elle est désignée comme veuve. Ils eurent au moins un fils.

PHILIPPE ou PHILIBERT DE SAINT-JUST, écuyer, seigneur de Villiers-Bourdin et Bicheret. Il se maria trois fois : 1° avec une demoiselle de Mesmes [2] ; 2° avec Charlotte Faye, veuve de messire Claude Tardif en son vivant conseiller du Roi au Trésor [3] ; 3° avec Jeanne d'Aspremont [4], fille de Jehan d'Aspremont, chevalier seigneur de Vandy, et de Jehanne de Sugny. Devenue veuve, la dame de Saint-Just se remaria avec Christophe de la Tranchée.

Philippe dut être seigneur de Saint-Just de 1560 à 1586 ; il était mort en 1592. C'est vers cette époque que sa veuve, Jeanne d'Aspremont, eut à subir les malheurs de la Ligue et que le château fut pillé. Bien qu'ayant ménagé le parti catholique qui tenait Beauvais et ses environs, elle fut néanmoins dévalisée, comme en témoigne la lettre de doléances qu'elle adressa aux maire et pairs de Beauvais [5]. « Messieurs. Je vous supplie humblement que moi, aiant été prise le lundy dernier à neuf heures du matin ma maison de S^t^-Just, la ou je me tiens en sauve garde que j'avois eu de Mgr le Duc du Maine, d'Aumalle et de Nemours et de M. d'Alincour et

(1) La Fontaine : bandé d'or et d'azur de six pièces, celles d'or échiquetées de gueules.

(2) Mesmes (Languedoc) : d'or à un croissant de sable.

(3) Philippe de Saint-Just était tuteur de Jacques Tardif, fils de Claude, et touche pour lui une rente en 1580.

(4) Aspremont (Lorraine) : de gueules à la croix d'or.

(5) Publiée par M. le D^r^ Leblond à la suite du Recueil Mémorable et tirée des Mélanges Troussures.

Digitized by Google

de Sesseval, je m'etois tenue en ma maison assurée sans y avoir aucune force, comme ceux qui la tiennent l'ont bien vu, n'y aians trouvé aucune résistance, et ne croiois, vu ces assurances, que vous, messieurs, voulussiez permettre qui me fust fait la guerre à moy pauvre et désolée veuve et a mes pauvres petits enfans orfelins, aient ouï parler que favorisiés par vostre bénignité tous les affligés (ce) qui me faisoit ne m'en méfier, ains me fait croire que ne consentiriés et n'avoueriés de bon prise ma maison etce qui m'en a esté emporté, qui est premièrement toutes mes dorures et pierreries, argent et plusieurs autres choses qui me seroit mal aisé de vous dire; mais je vous ferés mémoire du principal, afin que la dessus il vous plaise ordonner, et vous supplie très humblement que eussiés avoir pitié de moy, qui ay cet honneur d'appartenir a beaucoup de gens d'honneur de vostre party et considérer que je ne fais la guerre, ni ne reçois aucuns du party contraire au vostre. Je vous adresse donc ma supplication et mon mémoire, qui est premièrement un carquan de pierreries contenant neuf pièces de rubis et de diamans et de chaton de perles à quatre entières, une crois de rubis et de diamans et de chatons de perles à quatre pareilles au carquan contenant cinq pièces, plus trois pièces qui n'étoient enfilées avec ledit carquan qui sont toutes pareilles a la crois et au dit carquan, plus un autre carquan de chatons de perles a deux et de teste de mort contenant 16 ou 17 pièces, je ne puis ressouvenir du compte d'autant que je le faisois en hate, mais du moins y en a 16.

Item un autre carquan fait en brasselet d'agathe et d'amathiste, contenant plusieurs places et de chatons de perle a deux, une chaine d'or a ceindre

Digitized by Google

sans émail a 63 chainons, trois pilliers d'or et le crochet.

Item une cotoire de cornaline et gerbe d'or a trois, et beaucoup de perles et de gerbes d'or que de cornalines que d'améthiste dont il y a une cotoire de grosse meure et de perle et d'améthiste et de gerbe d'or a trois faisant trois tours au col.

Item une autre cotoire a mettre au cou d'olives noires et de plus petites meures de perles et de grains de senteur couverts d'or et de petits grains d'or à jour.

Plus trois bagues d'or, deux grandes émeraudes et une rose de rubis et d'émeraudes, plus dans une bourse de velours jaune plusieurs crochets et portes d'argent a mettre au colletin a homme.

Item trois douzaines de boutons de cristal, les uns acoutrez d'or et les autres non, et plusieurs autres choses qu'il me seroit impossible vous dire.

Item toutes mes robes, cottes de velours, de damas, linges et autres choses qu'il seroit trop long à vous déduire par le meme, qu'il vous plaira que tout vous soit représenté comme je crois qu'il vous est par M. d'Hécourt qui l'a mené à vostre ville avec aussi un pot d'argent, vingt culiers d'argent, deux petites à mes petits enfans, 40 ecus en argent monnoié ou a peu près, le tout mis entre les mains du sieur de hécourt. Je vous supplie donc, M^rs^, ne vouloir permettre telle desolation, et que je sois contrainte qu'il faille que moy et mes petits enfans soions contrains d'aller demander mon pain, m'assurant que ne voudriés telle cruauté estre faite et que me ferés droit et qu'aurés compassion de nous, vous suppliant très humblement me faire tant d'honneur que je me retire en maison de mes amis; tous me renderont obligés a prier Dieu pour vous et vostre prospérité, vous baisant

Digitized by Google

humblement les mains et vous demeurant, Mrs les maire et pairs de la ville, vostre plus humble a vous servir, Jehanne d'Aspremont, de votre maison ce 17e jour de Novembre. »

Philippe de Saint-Just avait eu au moins quatre enfants :

Du premier lit :

1° Paul de Saint-Just, tué en duel par le marquis de Fossey-la-Vallée, dit une généalogie manuscrite (1), pendant le siège de Paris à la vue du roi Henri IV et des deux armées.

Du troisième lit, c'est-à-dire de Jeanne d'Aspremont :

2° Marguerite de Saint-Just qui épousa Roger de Poissons (2), sieur de Montigny, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, cité vivant en 1597.

3° Suzanne de Saint-Just, épouse d'Abraham de Franqueville, sieur de Saint-Clair.

4° Gédéon qui suit.

Gédéon de Saint-Just, seigneur dudit lieu, de Villiers et de Chauvincourt, rendit hommage à « Mr Charles de Fresnoy, chevalier, seigneur de Fresnoy, Nully-en-Telle, Bornel, Bois des Cauches, le Plessis-Cavillon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy » le 11 juillet 1617. Il avait pu laborieusement réunir le domaine démembré à la mort de son père, possédant « un quart comme héritier de deffunt Paul de Saint-Just, vivant écuyer, son frère ; un autre quart aux cens et rentes

(1) Cabinet des Titres, pièces originales : 2759.

(2) Poissons : d'azur à trois poissons d'argent.

Digitized by Google

seigneurialles dudit fief a cause de l'echange par lui faite avec Georges de Fresnoy ecuyer, seigneur de Bornel ; et le reste de ce que tient ledit fief a cause du remboursement par lui (Gédéon de Saint-Just) fait a damoiselle Antoinette Le Maistre, veuve de feu Nicolas de Perthuis, vivant ecuier, sieur de Chambly et des Vosseaux, de ce qui en avoit esté engagé par Abraham de Franqueville ecuier, sieur de S^t^-Clair, et damoiselle Suzanne de S^t^-Just sa femme, à cause d'elle, à laquelle ce auroit esté baillé pour remplacement par damoiselle Jeanne Dapremont, sa mère, et Pierre Languebien, marchand, demeurant à Belleglise, au nom et comme curateur a la succession vacante de deffunt Philibert de S^t^-Just, vivant ecuyer, sieur dudit fief de Villers... »

Gédéon de Saint-Just fut capitaine de chevaux-légers. Il s'était marié deux fois : 1° avec Judith de Roussy du Bois, fille de Jacob de Roussy, seigneur de Vaudan et de Rachelle de Barizi ; 2° avec Angélique de Hérault [1], fille de François de Hérault, écuyer, seigneur de Hautcharmoy et de Nicolle de la Noüe. Il mourut avant 1650.

Il eut huit enfants : deux du premier lit, six du deuxième.

1° Marie de Saint-Just, qui épousa : 1° Pierre Le Tirant [2], seigneur de Chaudry en Vexin ; 2° Jacques de Mornay [3], seigneur de Rosse-Fontaine, frère du sieur d'Ambleville. Elle vivait encore en 1685.

2° Aimée de Saint-Just, qui épousa : 1° Samuel le Tirant, seigneur de Villers-en-Arthie auprès de La

(1) Hérault (Champagne) : d'azur à trois têtes de chien braque d'or, l'écu bordé de gueules.

(2) Le Tirant (Vexin) : d'azur à cinq bandes d'argent.

(3) Mornay (Picardie) : burelé d'argent et de gueules à huit pièces, au lion morne de sable couronné d'or brochant sur le tout.

Digitized by Google

Roche Guyon, frère aîné de Pierre ; 2° Charles de Cramesnil (1), seigneur d'Orval près Argentan.

Du second lit :

3° Frédéric de Saint-Just, capitaine au régiment de Saint-Simon, mort sans alliance.

4° Maurice de Saint-Just, qui suit.

5° Gustave-Adolphe de Saint-Just, qui suit.

6° Angélique de Saint-Just, femme en 1685 de Daniel de Miéé de Guespré (2), seigneur des Fresnes en Normandie, près Argentan. Elle en était veuve le 6 juillet 1687.

7° Judith de Saint-Just, femme en 1685 de Jacques du Breuil, commissaire d'artillerie, demeurant à Sarrelouis.

8° Eléonore-Henriette de Saint-Just, d'abord demoiselle de Remiremont, chapitre pour l'admission duquel on exigeait deux siècles de noblesse. Elle épousa ensuite par contrat du 8 février 1672 Charles d'Aumale (3), seigneur du Quesnoi, de Boisrant, de Cantigni, de Vaudricourt, du Verger, de Bellenglise et de Rieu. Elle en eut deux filles et mourut en janvier 1693.

Maurice de Saint-Just, écuyer, seigneur dudit lieu, succéda à son père. Le 7 avril 1668, en présence de dame Angélique de Hérault, veuve de feu Mre Gédéon de Saint-Just, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, de Belle-Eglise en partie, Bicheret, la Chaussée et autres lieux, Maurice et Gustave-Adolphe partagèrent l'héritage paternel, ainsi que

(1) Malet de Cramesnil (Normandie) : de gueules à trois fermeaux d'or.

(2) Miéé (Normandie) : d'azur à une fasce d'or, accompagné de trois besans du même posés deux en chef et un en pointe.

(3) Aumale (Picardie) : d'argent à une bande de gueules chargée de trois besans d'or.

Digitized by Google

la terre de Champlay, acquise par leur mère pendant sa viduité. « La maison et hostel seigneurial de Saint-Just, fossez, jardin du partaire et basse court » devaient appartenir presque conjointement aux deux frères.

Maurice de Saint-Just fut capitaine au régiment royal des Vaisseaux, lieutenant du Roi au gouvernement de Philipsbourg, brigadier des armées du Roi et gouverneur de la citadelle de Valenciennes. En 1685 il possédait une résidence à Belfort. Il s'était marié deux fois : 1° avec Jeanne Raflé, fille d'un exempt des gardes du corps; 2° en 1682, avec Charlotte de Flavigny, fille de César-François de Flavigny (1), chevalier, seigneur de Renansart, Surfontaine, Aubilly, Toizy, et de Suzanne de Veilchastel.

Un fils et une fille naquirent de cette union :

1° François-Maurice de Saint-Just, ci-devant anonyme, mort jeune et sans alliance.

2° Marie-Thérèse de Saint-Just, née le 20 Avril 1683, à Belfort, et baptisée ce même jour. Son parrain fut Louis, Dauphin de France, fils de Louis XIV, sa marraine Marie-Thérèse d'Autri che Reine de France. Elle fit ses preuves et fut reçue Dame chanoinesse de Remiremont.

La descendance de Maurice de Saint-Just se trouvant éteinte, son frère Gustave-Adolphe lui succéda.

Gustave-Adolphe de Saint-Just, d'abord seigneur de Chauvincourt, puis seigneur de Saint-Just, avait hérité de son frère le 15 Décembre 1697, date à laquelle il achète des terres à Belle-Eglise. Il était mort en octobre 1707.

(1) Flavigny (Picardie) : Echiqueté d'or et d'azur.

Digitized by Google

Il avait été capitaine au régiment royal des Vaisseaux. En 1700, lors de l'établissement de l'Armorial général de France, il déclara porter : d'azur à une tour crénelée d'argent surmontée de trois colombes volantes de même (Généralité de Paris). De son mariage avec Marie Allion (1), de la ville de Metz, il avait eu deux enfants :

1°) Philippe-Gédéon de Saint-Just, qui suit.

2°) Angélique de Saint-Just, qui suit.

Marie Allion, dame de Saint-Just, leur mère, était morte en 1719.

PHILIPPE-GÉDÉON DE SAINT-JUST, chevalier, seigneur dudit lieu, l'Isle, Villiers-Bourdin, Bicheret, Santeuil, la Chaussée, etc..., né vers 1689, suivit comme ses ancêtres la carrière militaire et fut Chambellan de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine. En 1724, il acheta à sa sœur l'hôtel seigneurial de Champlay et le tiers dans les censives et mutations des fiefs de Chauvincourt, Santeuil, l'Isle et autres fiefs dépendant de la succession de leurs parents.

Il mourut garçon, le 20 Novembre 1733, et fut enterré en l'église Saint-Martin de Belle-Eglise dans le caveau de la seigneurie « dont l'entrée se prend dans le cimetière de notre paroisse du côté du couchant ». Avec lui s'éteignait en ligne masculine la descendance d'Oudin de Saint-Just. Il laissait pour héritière sa sœur.

ANGÉLIQUE DE SAINT-JUST, épouse de Messire Claude-Michel Bernard de Beauregard, mestre de camp à la suite du régiment Dauphin-François.

(1) Allion : (Lorraine) d'argent à cinq fusées d'azur. — Un vitrail de l'église Saint-Martin de Belle-Eglise représente ces armes parties avec celles de Saint-Just.

Digitized by Google

Elle ne devait point jouir paisiblement des possessions de ses pères et les difficultés pécuniaires allaient accabler Saint-Just. Le vieux domaine se défendit bien, si l'on peut dire, puisqu'il résista seize ans aux orages qui fondirent sur lui : la procédure, toujours compliquée, l'abrita de 1734 à 1750, elle fut ensuite impuissante à le sauver; on la trouve racontée tout au long en un gros cahier d'une soixantaine de pages.

Philippe-Gédéon de Saint-Just devait à « Marie Vatier veuve de deffunt Jean Pichon, tenante l'hôtel garnie du Perou rue Guenegaud, paroisse Sainct Andre des Arts » une somme de onze cent quatre vingt huit livres. Cette dette, qui incombait maintenant aux Beauregard, représentait des loyers dus depuis 1731. Ils furent condamnés à payer et refusèrent de s'exécuter.

La justice poursuivit l'affaire. En 1735, la dame Pichon, trouvant apparemment sa créance trop compliquée à recouvrer, vendit ses droits à Pierre-Marie Pollet, lapidaire joaillier. Il reprit la poursuite de saisie réelle. La créance s'arrondit à douze cent vingt quatre livres, par le jeu des intérêts.

Heureusement, Saint-Just avait la vie dure. Le 1er Février 1736, le sieur Pollet abandonne la partie et cède à Jean Coqueret, marchand farinier, demeurant à Presle. Ce dernier, en 1740, obtient confirmation de la saisie réelle contre M. et Madame de Beauregard. En 1742, il leur fait itératif commandement de payer douze cent vingt quatre livres de principal augmentées de trois cent cinquante six livres six sols trois deniers d'intérêts. Mais M. Bernard de Beauregard meurt, et sa veuve renonce à la communauté en 1747. Les choses traînent encore. Puis c'est le marquis de Fresnoy qui fait

Digitized by Google

opposition à la vente éventuelle de la haute justice du domaine, en ce cas elle doit lui revenir, ainsi que soixante sols parisis dus lorsqu'il y a mutation de vassal ; la dame Elisabeth de Roye de La Rochefoucauld, veuve de François-Joseph de Béthune d'Ancenis réserve ses droits sur une pièce de terre ; de même Louis-Antoine Gontaut de Biron, au nom de Pauline-Françoise de La Rochefoucauld sa femme ; de même François de la Fresnaye et consorts.

Il est néanmoins permis de croire que Saint-Just aurait échappé à toutes ses infortunes sans la mort de la dernière fille de sa maison. Madame de Beauregard trépassait en effet le 28 septembre 1749, laissant deux filles : Marie-Madeleine Bernard de Beauregard, épouse d'Antoine de Bernardoni, chevalier, seigneur de Ruffin, et Hélène-Françoise Bernard de Beauregard. Déboutées de leurs dernières tentatives, elles ne purent défendre Saint-Just.

On fit une « quinte et surabondante criée » et le sieur Bauduin, huissier à cheval au Châtelet de Paris, colla des affiches avec panonceaux royaux « scavoir une contre chacune des portes du Grand Chatelet, une contre chacune des portes du Présidial du Grand Chatelet, une contre chacune des portes de l'église paroissiale de Saint-Germain de l'Auxerois, paroisse du Chatelet, une contre chacune des portes de la Cour du Palais, une contre la principale porte de l'eglise de Saint Barthelemy, paroisse du Palais, une contre le poteau du Pillory des halles, une contre chacune des principalles portes de l'eglise paroissialle de Saint Eustache, une à la porte du château de Saint-Just, une à la principalle porte de l'eglise de Saint-Martin de Belleglise, paroisse

Digitized by Google

de Saint-Just, une contre la porte de la maison seigneurialle du fief de Champlet scis au village de Belleglise, une contre la principalle porte de l'eglise de Saint-Martin de la ville de Chamblis, une contre chacune des portes des trois maisons situées proche l'eglise de Chamblis, une contre la principalle porte de l'eglise de Saint-Nicolas de Frenoy, une contre la principalle porte de l'eglise de Saint-Georges de Ronquerolles, une contre la principalle porte de l'eglise de Sainte-Marie-Madelaine de Morengle, une contre la principalle porte de l'eglise paroissialle de Saint-Laurent de la ville de Beaumont sur Oyse, une contre la porte de l'auditoire royale dudit lieu et une contre la porte du pont qui conduit aux biens saisis. Le tout à ce que personne n'en ignore. »

Pour que la fête fut complète, maître Rigobert Lefevre, procureur du sieur Coqueret, poursuivant, prévenait maîtres de Recicourt, Charpentier, de Beaumont, Mauduisson, Pelletier le jeune, Lefevre, Marmottant, Servin, Maillard, Fera, Dorival, Semen, Mallarue, Audinot, Baulayne, Bernard, Dorigny, Sprotte, Bridou des Perrières, Remy, de la Guette, Mars, Petitjean, de Coustard, Rossignol, Horry le jeune, Audoy, Lequeux, Menassier, Millot le jeune, Blanchet, Souchay, Collache, Guerin, de la Marre, Plisson, Bourgoin, Paulette, Bonnin, Le Senechal, Chayer, Lavoisier, Ravisy, Phelypeaux le jeune, Noirot, Mauvoisin, Rousselot le jeune, Monnaye et Perignon, procureurs tant de la partie saisie que des créanciers opposants. Le 12 mai 1749, une adjudication à la barre du Palais ne donna pas de résultats, nul amateur ne se présenta. Plusieurs tentatives eurent le même sort. Enfin, le 14 Juillet 1750,

Digitized by Google

maître Philippe de Recicourt acquérait pour la somme de soixante six mille cent livres au profit de Simon Mérard, écuyer, comme plus offrant et dernier enchérisseur, « le fond, tresfond, propriété, superficie et jouissance de la terre et seigneurie de Villiers-Bourdin ou Saint-Just, consistant en maison seigneuriale et des fiefs de Champlay, Chauvincourt, Bicheret, la Chaussée, Santeuil et Sautour, leurs bâtiments, terres, prés, bois, appartenances et dépendances, droits de moyenne et basse justice, droits de pêche et chasse, droits honorifiques et de chapelle dans l'église Saint-Martin de Belleglise, droit de rivière de pêche, cens et rentes seigneuriales, lods et ventes, saisines et amendes. »

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MÉRARD DE SAINT-JUST

SIMON MÉRARD, écuyer, conseiller du Roi, Trésorier payeur des gages des Officiers de la Chancellerie près le Parlement de Rouen, caissier du comptant de la Compagnie des Indes [1], avait épousé Marie de la Borde. Le nouveau seigneur, possesseur d'une grande fortune, ne jouit guère de son acquisition et mourut presque immédiatement après. Son inventaire après décès

(1) Mérard : bandé de vair et d'azur.

Digitized by Google

reçu par Me Patu et son confrère, notaires à Paris, est daté du 3 Février 1751. Il avait eu sept enfants :

1° Charles-Marie Mérard, écuyer, mort mineur le 3 Avril 1751, paroisse de Notre-Dame-d'Evêquemont, diocèse de Rouen.

2° Marie-Eléonore Mérard, morte mineure à Paris, au couvent et hôpital de la Charité de Saint-Joseph, le 9 Septembre 1755.

3° Simon-Pierre Mérard, écuyer, fils aîné, qui suit.

4° Catherine Mérard, née à Paris, le 16 Mars 1733, paroisse Saint-Eustache.

5° Elisabeth-Gabrielle Mérard, épouse de Toussaint-Jacques-Paul Morellet (1), écuyer subrécargue de la Compagnie des Indes, domiciliés en 1761 rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint-Eustache, comme leur mère.

6° Geneviève-Julie Mérard, épouse de Rémy-François de Chestret, écuyer, directeur général de la Caisse de Poissy, secrétaire du Roi en 1786. Ils résidaient en 1761, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, paroisse Saint-Eustache.

7° Henriette Mérard, qui épousa le 5 Avril 1761, Pierre-Michel Creuzé, Trésorier receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, secrétaire du Roi en 1773. Leur fils, Augustin-François, fut créé baron en 1818.

Madame Mérard habitait Saint-Just pendant la belle saison. En 1752, elle est marraine de l'enfant du ménage Arthus, fermiers du domaine. En 1755, elle obtient de Mgr Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, l'autorisation d'avoir une chapelle à Saint-Just.

(1) En 1789, il vota avec la noblesse du bailliage de Péronne.

Digitized by Google

Le 2 Mars 1761, par devant Me Patu et son collègue, notaires à Paris, était liquidée la succession de feu Simon Mérard. Madame Mérard et son fils Simon-Pierre recevaient chacun la moité de Saint-Just, la part de ce dernier étant estimée à 51.575 livres.

SIMON-PIERRE MÉRARD DE SAINT-JUST vécut à Saint-Just en co-propriété avec sa mère jusqu'en 1768, où ils devaient vendre. Né en 1749 à Paris, mort dans cette ville le 19 Août 1812, il a laissé le souvenir d'un poète aimable, fugitif et souvent léger. Il fut maître-d'hôtel du Comte de Provence, charge dont il se démit en 1782. Il épousa Anne-Jeanne-Félicité d'Ormoy (1), née à Pithiviers, paroisse Saint-Salomon, le 28 Juillet 1755, fille de Messire Claude-Martin d'Ormoy, avocat en parlement, conseiller du Roi, président de l'élection de cette ville et de dame Charlotte Chaumat.

Elle avait pour sœur Madame Pottin de Vauvineux. Cette dernière devait mourir à vingt quatre ans, le 15 Juillet 1771, laissant au moins un fils dont Simon-Pierre Mérard fut tuteur. Madame Mérard de Saint-Just composa plusieurs romans et bergeries.

L'enfance de Simon Pierre Mérard s'était écoulée à Vernouillet.

« O séjour, pour mon cœur, de mémoire si chère,
Vernouillet, lieu charmant, et mon premier amour
Ne te verrai-je plus? Est-ce donc sans retour?
Aux caresses, aux soins de la plus tendre mère
C'est là que j'ai souri pour la première fois,
Et que je fus pressé dans les bras de mon père...
Là mon premier bouquet fut offert à mes sœurs... »

(1) Elle portait les armoiries de Chalo-Saint-Mard (Ile-de-France) : Ecartelé au Ier et au IVe d'argent à la croix de Jérusalem d'or; au IIe et au IIIe de sinople bordé d'or à un écusson de gueules en abime bordé d'or, chargé d'une feuille de houx d'argent la tige en bas.

Digitized by Google

« La maison de campagne que je regrette est un séjour enchanteur » écrivait-il également. Mais il prit néanmoins goût à Saint-Just, il en parle parfois dans ses œuvres, soit qu'il en vante le bon air, soit qu'il situe une fable près de « son château de Saint-Just, à huit lieues et demie de Paris sur la route de Beauvais, près du Menillet, prieuré de l'ordre de Malte, où le physicien Charles fit sa descente après s'être élevé du Jardin des Tuileries dans son ballon, ascension si célèbre et qui sera toujours présente à ma mémoire ».

Il chanta l'Esches dans une « parabole » datée de 1764 : « L'homme est né pour les larmes » :

« Dans la saison où le soleil dessèche
Toutes les fleurs, et tarit maint ruisseau
Me promenant non loin de mon château
Aux bords riants, arrosés par le Lèche,
Qu'ardent été ne prive jamais d'eau,
Faible il est vrai, mais limpide rivière,
Mais poissonneuse et surtout nourricière;
Car en tous tems, aux jours chauds et sereins
Et même alors que la Seine glacée,
Sans pont, ni bac en voiture est passée
Toujours le Lèche actif et riche en grains
Pour Paris seul fait tourner vingt moulins... »

En 1789, Mérard de Saint-Just, habitait 14 rue Sainte-Anne. Il vota avec la noblesse (section du Palais-Royal) pour nommer les députés aux Etats-Généraux. Très lié avec Bailly, libéral d'idées, il dut accueillir avec faveur les premiers jours de la révolution. Le décret du 27 germinal an II (Avril 1794) qui transformait tout noble en suspect, le força à se cacher.

« Nous fuyons de Paris. Chassé de cette ville
Si chère au dieu des Arts, où j'ai reçu le jour,
Au hasard je cherche un asyle...

Digitized by Google

Et Vitri (1) devient mon séjour.
Là, ma femme, ma chère Annette
L'âme unique de ma retraite,
Me tenant lien de tout, d'Apollon, des
Des Grâces, de Vénus, de la reine des
Et de tous les plaisirs du monde,
Me donnait son courage, et m'inspirait

L'Empire le trouva revisant ses Fa
nouvelles éditions, il barre philo
les dédicaces à Mme la Duchesse
Duc de La Vauguyon, à Dom Philij
de Parme Plaisance, etc... et les i
«Au Prince Napoléon Louis, Fils d
lande, et neveu de Napoléon-le-Gra
des Français et Roi d'Italie, Protecte
dération du Rhin (Premier Janvier
Il aima les livres et laissa une bi
lèbre par la beauté de ses exemplair
cieuses reliures. Il a d'ailleurs, parmi
ouvrages, publié un: « Catalogue de
petit nombre, qui composent la b
M. Mérard Saint-Just (1783) ». Se
frappées sur le maroquin rouge c
singes y soutiennent un écu, ban
d'azur, timbré d'une couronne de c
pagné de la devise : « L'Honneur e
possédait un ex-libris semblable (3
révolution, il remplaça son fer par un
et son ex-libris par des initiales
M. S. Just » procédé dont il a souve
retrouve en partie autour de la gra
perchy, du portrait que Mlle Vigée ava

(1) Vitri-les-Arbres, à deux lieues de Paris, p
(Note de Mérard).

(2) Epilogue (1794) des Fables.

(3) Ainsi qu'un grand ex-libris très rarement em
de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris. Septe

Digitized by Google

Une charmante gravure représente aussi Mérard de Saint-Just, avec l'inscription « terminé par Lebeau, graveur de Mgr le Duc Dorleans, 1788 ».

Une édition personnelle de ses fables porte comme titre: « MES FABLES, au château de Saint-Just, 1768. » Il ne semble pas que d'autres de ses ouvrages contiennent une indication analogue.

Souvent licencieux, « Le Martyre de Saint-Just », « La Marquise de Palmarèze » ne sauraient être reproduits ici, Mérard de Saint-Just s'il avait comme devise : « L'Honneur et l'Amour » en a au moins largement réalisé la seconde partie. N'écrivait-il pas en ses fables (1) :

> « Ah! les femmes toujours ont régné sur mon cœur;
> Elles ont à mes yeux un talisman vainqueur :
> Femme aimable jamais ne me vit insensible... »

(1) Tome II. Le Zanoé (1792)

Digitized by Google

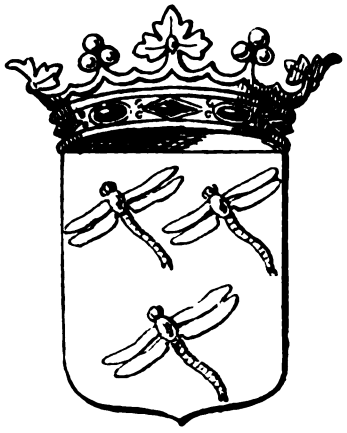

CHAPITRE V

LE MARQUIS DE PERSAN

Haut et puissant seigneur ANNE-NICOLAS DOUBLET DE PERSAN (1), chevalier, marquis de Persan, de Monts et de Saint-Germain Beaupré, comte de Dun et de Crosan, seigneur et patron de Canteloup, Saint-Aubin-sur-Yonne, du Plessis et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, conseiller honoraire au Parlement de Paris, achetait la terre et seigneurie de Villiers-Bourdin ou Saint-Just le 20 septembre 1768 par devant maître Ducloz Du Fresnoy, notaire royal à Paris.

(1) Doublet : D'azur à trois demoiselles d'or volant en bande 2 et 1.

Digitized by Google

Le marquis de Persan appartenait à une famille de noblesse de robe. Il était fils de Nicolas Doublet de Persan, maître des Requêtes, intendant du Commerce en 1736, et de Marie-Madeleine Frézeau de la Frézelière, mariés le 14 mars 1724. Anne-Nicolas avait été reçu conseiller au Parlement de Paris le 9 août 1748, puis maître des Requêtes en 1754.

Il avait épousé, le 11 septembre 1752, Anne-Adélaïde Aymeret de Gazeau (1), née le 26 mars 1735, fille de Jean Aymeret, seigneur de Gazeau, et d'Anne-Louise-Françoise de Montpellier (elle-même fille d'un fermier général et d'une Talon).

Le marquis de Persan ne se signala que par la brièveté de sa présence; quelques semaines après sa prise de possession, par devant maitre Quatremère, notaire royal à Paris, il échangeait Saint-Just contre les fiefs, terre et seigneurie du Menou, le fief et le bois de Montpereux et divers biens situés dans la plaine de Persan et au Mesnil-Saint-Denis.

(1) Aymeret : D'argent au chevron de sable chargé de trois coquilles d'or dans le sens du chevron.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

M. D'AVÈNE DES MÉLOIZES, MARQUIS DE FRESNOY

Le gendre du seigneur haut justicier devenait maintenant propriétaire de Saint-Just : NICOLAS-RENAUD D'AVÈNE (1), CHEVALIER, SEIGNEUR DES MÉLOIZES, seigneur de Neuville au Canada, capitaine aide-major des troupes détachées de la marine au Canada, chevalier de Saint-Louis. Il était né à Québec le 21 novembre 1729, il mourut à Blois le 11 septembre 1803.

(1) Avène des Méloizes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux quintefeuilles d'argent et en pointe d'une fourmi de même. Devise : « Droit partout ».

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MÉRARD DE SAINT-JUST

SIMON MÉRARD, écuyer, conseiller du Roi, Trésorier payeur des gages des Officiers de la Chancellerie près le Parlement de Rouen, caissier du comptant de la Compagnie des Indes (1), avait épousé Marie de la Borde. Le nouveau seigneur, possesseur d'une grande fortune, ne jouit guère de son acquisition et mourut presque immédiatement après. Son inventaire après décès

(1) Mérard : bandé de vair et d'azur.

Digitized by Google

Le 5 janvier 1767 il avait épousé Agathe-Louise de Fresnoy (1), née le 11 février 1748, morte à Blois le 2 avril 1808. Elle était la fille de Marie, marquis de Fresnoy (1701-1781) et d'Elisabeth-Louise Blanchard. Dernière descendante d'une vieille lignée, elle apportait très régulièrement à son mari le marquisat de Fresnoy, créé en août 1652, et transmissible en ligne féminine à défaut de descendance mâle.

L'acte d'échange détaillait une fois de plus la terre et seigneurie de Villiers-Bourdin dit Saint-Just, consistant en maison seigneuriale, bâtiments, terres, prés et moulin, avec les fiefs de Champlaid, Bicheret, La Chaussée, Santeuil, de l'Isle, Brussart et le domaine utile de Chauvincourt, et autres..., droit de moyenne et basse justice, droit de chapelle dans l'église Saint-Martin de Belle-Eglise, de chasse, de rivière et de pêche, cens et rentes seigneuriales, etc... Le jeune ménage s'installa à Saint-Just qui fut embelli et arrangé au goût du jour. M. et Madame des Méloizes-Fresnoy y demeurèrent pendant vingt ans. Mais la révolution approchant, l'inquiétude générale dut les gagner, et ils se décidèrent à vendre.

(1) Fresnoy : D'or au sautoir de sable.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

MAITRE
EDME-JEAN GIRAUDEAU

C'est encore à Paris que se faisait la vente. Le 3 septembre 1791, maître EDME-JEAN GIRAUDEAU, ancien conseiller du Roi, notaire à Paris, achetait le château de Saint-Just « consistant en un corps de bâtiment principal au fond d'une grande cour, élevé de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et en des bâtiments régnants sur les trois autres côtés de la cour... cet ensemble de bâtiments flanqué aux quatre coins de petites tourelles à pans dont les deux qui se présentent d'abord

Digitized by Google

forment chacune un colombier, et entouré d'un fossé d'eau vive sur lequel a été construit un pont en pierre au devant de la porte d'entrée ».

Le prix était de trente mille livres. Le domaine subissait une diminution notable, les anciens propriétaires se réservant une partie des terres. Au surplus, disait l'acte de vente, le château... et les objets portés sous les articles... sont un démembrement du fief de Saint-Just... ».

Giraudeau avait été notaire à Paris de 1766 à 1777. Titulaire d'une bonne étude, il avait pour cliente Marie-Thérèse Geoffrin, marquise de la Ferté-Imbault et lui avait loué viagèrement en 1779, une maison quai Malaquais attenant le portail de l'église des Théatins. Il fut son exécuteur testamentaire en 1792. Il devait avoir l'intention de vivre paisiblement à Saint-Just. La Terreur l'y trouva luttant misérablement contre des villageois exigeants et s'intitulant « le citoyen Giraudeau, agriculteur ». Il vendait le 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800).

Digitized by Google

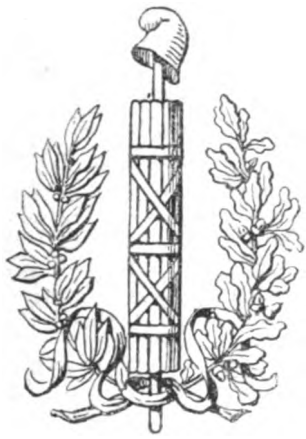

CHAPITRE VIII

LE SIEUR TRY

Le Sieur Bertrand Try, substitut du commissaire du gouvernement près le Tribunal d'appel séant à Paris, ainsi que la citoyenne Laurence-Anselme Simon, son épouse, demeurant à Paris, rue de Tournon, n° 1125, division du Luxembourg, abîmèrent considérablement Saint-Just, aliénèrent une partie du domaine et le 16 fructidor an X trouvaient un amateur en la personne du généra Servan (3 septembre 1802).

Digitized by Google

Digitized by Google

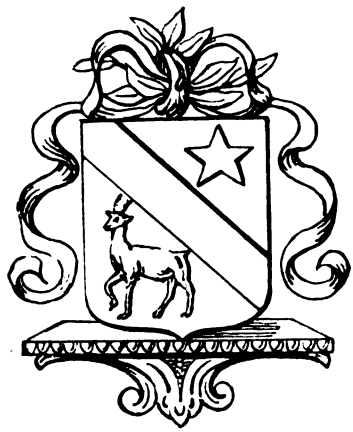

CHAPITRE IX

SERVAN DE GERBEY

Moyennant vingt-cinq mille francs pour le château et les alentours et dix mille francs pour le le mobilier, le GÉNÉRAL SERVAN (1) se trouvait propriétaire de Saint-Just.

D'une famille originaire de Lyon, fils et petit-fils de receveurs des tailles de l'élection de Romans, JOSEPH SERVAN DE GERBEY était né dans cette ville le 2 février 1741. Il avait suivi la carrière militaire : engagé au régiment de Guienne (1760), il devient

(1) Servan : D'azur à la bande d'or, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un chevreuil, le tout d'argent.

Digitized by Google

enseigne deux ans plus tard, franchit les grades inférieurs et reçoit en 1782 la croix de Saint-Louis. Le 8 mai 1792, il est nommé maréchal de camp. Le lendemain 9 mai, Roland, chargé de former un ministère le fait agréer comme ministre de la guerre en remplacement du marquis de Grave. Servan forma le camp des Fédérés sous Paris et fut renvoyé avec le ministère girondin le 12 juin 1792.

La chute de la monarchie le 10 août de la même année, le ramena au pouvoir et fit de lui le premier ministre de la guerre de la jeune république. Il démissionna le 6 octobre 1792, et reçut ce même jour le commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, poste qu'il quitta volontairement le 14 juillet 1793, en butte aux accusations de Robespierre. Arrêté et traduit devant la commission militaire de Lyon, détenu à Paris à l'Abbaye jusqu'au 15 pluviôse an III, il était acquitté et élargi le 21 messidor an III. On lui confia les fonctions d'inspecteur général auprès de l'armée des Pyrénées. En 1800, il eut le commandement de la 20e division militaire. L'Empire fit de lui un officier de la Légion d'honneur.

Les estampes qui le représentent montrent un homme d'aspect grave et sévère. Elles auréolent son portrait de l'élogieuse devise : « Ingenio et virtute salus populi. »

Il occupa apparemment les loisirs que lui laissaient Saint-Just à composer son œuvre maîtresse l'« Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie ». Cet important ouvrage rédigé par l'ex-adjudant général Auguste Jubé, tribun, pour la partie « depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII » était dû à la plume de Servan « depuis Louis XII jusqu'au traité d'Amiens ».

Digitized by Google

Il était comme de juste dédié à Sa Majesté l'Empereur. Cinq volumes parurent ainsi en 1805.

Le 20 mai 1808, Servan mourait à Paris; son fils, JACQUES-JOSEPH-MARIE-ANNE-MARGUERITE SERVAN lui succédait dans la possession de Saint-Just. Il avait épousé Claudine Henry.

Dans une des ailes en retour du château se trouvait une grande pièce éclairée de cinq croisées sur la cour, et de cinq autres sur le jardin. Naguère, M. Mérard de Saint-Just y avait probablement joué la comédie. Jacques Servan eut l'idée funeste d'y établir « des moulins d'évidages et doublages pour œuvrer les soies », auprès de cette pièce se trouvait le manège des moulins.

La transformation de Saint-Just en usine ne porta pas bonheur à son propriétaire. Ses affaires périclitèrent et il dut se résigner à vendre.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE X

LES COMTES DE RIBES

Le 28 mai 1826, Saint-Just changeait de propriétaire, pour la dixième sinon la dernière fois depuis le XIVe siècle. Me Flan, notaire royal à Chambly s'installait ce dimanche, à midi, dans une des salles du château et devant « un assez grand nombre d'amateurs », adjugeait le domaine à AUGUSTE-JEAN-BENOIT DE RIBES (1) et à LOUIS-ALEXANDRE LE BRETON, son beau-père. Les nouveaux venus n'étaient pas tout à fait étrangers au

(1) Ribes : D'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux tours d'or ouvertes et maçonnées de sable, et en pointe d'un lion rampant d'or tenant de sa patte dextre une épée d'argent montée d'or.

Digitized by Google

pays. Acquéreurs des bois de Grainval, Hédouville et Messelan en 1818, puis de ceux de la Tour-du-Lay, ils cherchaient une habitation qui leur fut voisine.

M. de Ribes appartenait à une famille de noblesse de robe du Languedoc : son grand-père avait été secrétaire du roi, son père receveur général des finances du Languedoc, de l'Orléanais, et administrateur des domaines du roi Louis XVI. L'existence avait été dure pour Auguste-Jean-Benoît : né en 1787, il perdait sa mère à deux ans, son père, menacé d'arrestation, émigrait en novembre 1792, et son oncle, le président de Ribes de Gamby, trop malade pour être mené à l'échafaud, mourait à l'hôpital de la Cité du tribunal révolutionnaire en 1794. Confié, comme sa sœur, à de braves gens, les deux enfants avaient eu une craintive jeunesse. En 1816, Auguste de Ribes épousait à Dijon Antoinette-Denise-Aglaé Le Breton. En 1830 il succéda au titre de comte et au majorat de son père.

M. Le Breton avait été nommé maire de Belle-Eglise le 12 février 1832. La mort le frappait l'année suivante à Saint-Just. Il repose dans le cimetière qui entoure l'église.

Le comte de Ribes, son gendre, devint maire en 1837. Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent point de veiller aux intérêts de Belle-Eglise. Il donna à sa commune en 1836 et 1838 des terrains et des bâtiments destinés à contenir le presbytère, la mairie, l'école des enfants, le logement de l'instituteur et celui du garde-champêtre « sous la condition expresse » que ces immeubles recevraient l'affectation qu'il indiquait dans sa donation et nulle autre. Puis il agrandissait et plantait la place publique. Désireux de rétablir

Digitized by Google

une fortune que la révolution avait amoindrie, son activité s'étendait à tout : maisons, forêts, sucreries, forges ; ses affaires connurent un succès divers.

Il revenait un jour de ses bois quand son cheval prit peur et s'emballa, pour buter dans la descente rocailleuse de la cavée de Landrimont. Le comte de Ribes fit une chute terrible et fut ramené inanimé à Saint-Just. Transporté d'urgence à Paris, il s'éteignait au milieu de la consternation des siens le 14 novembre 1843.

La comtesse de Ribes était morte le 2 août 1830 des suites de la naissance de sa fille Charlotte et de l'épouvante de la révolution qui agitait alors Paris. Elle avait eu cinq enfants :

1° Auguste-Simon de Ribes (1820-1821) ;

2° Alexandrine-Amélie de Ribes (1822-1823) ;

3° Charles-Edouard, qui suit ;

4° Adélaïde-Athalie de Ribes, née à Paris le 10 mars 1828, morte au château de Nerville, le 24 janvier 1896. Elle avait épousé à Saint-Just le 9 juillet 1846, Anatole-Marie-Théodore, comte Ruty (1), pair de France, auditeur au Conseil d'Etat, attaché au ministère des Affaires Etrangères ;

5° Charlotte-Arsène de Ribes, née à Paris le 23 juillet 1830, morte à Paris le 28 février 1902 ; mariée à Paris le 30 juin 1851 à François-Henri-Antoine de Tircuy, comte de Corcelle (2).

CHARLES-EDOUARD, III^e^ COMTE DE RIBES, né à Paris le 26 février 1824, mort à Saint-Just le 4 octobre 1896, fut pendant de longues années, de

(1) Ruty : Parti au I : coupé de gueules à l'épée haute en pal d'argent, et d'azur au chevron d'or accompagné en cœur d'une étoile d'argent ; au II, d'argent au palmier terrassé de sinople.

(2) Tircuy : D'azur à la fasce d'or.

Digitized by Google

1848 à 1896, maire de Belle-Eglise. Il avait épousé à Paris, le 23 août 1853, Anne-Gabrielle d'Artigues (1), dont :

1° Marthe-Marie-Anne de Ribes, née à Paris le 18 mars 1856, morte en cette ville le 6 janvier 1889. Elle avait épousé à Paris, le 26 juillet 1881, Marie-Antoine-Honoré-Roger de Robin, comte de Barbentane (2);

2° Charles-Aimé-Auguste qui suit :

CHARLES-AIMÉ-AUGUSTE, IV° COMTE DE RIBES, né à Paris le 25 novembre 1858, mort à Saint-Just le 24 octobre 1917, continua la tradition de sa famille et fut maire de Belle-Eglise de 1896 à 1917. I s'était marié à Paris le 29 juin 1892, avec Marie-Denise-Henriette du Puget, dont un fils : (3)

JEAN-EDOUARD, V° COMTE DE RIBES, né à Saint-Just le 27 juillet 1893.

(1) Artigues : D'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un lion de gueules. M. d'Artigues, père de la comtesse de Ribes, portait les armes de son père adoptif, oncle et parrain, M. Jourdan : « D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois roses d'argent et en pointe d'un croissant du même. »

(2) Robin de Barbentane : Fascé d'or et de gueules de quatre pièces, l'or chargé de trois merlette de sable 2 et 1.

(3) Du Puget : Ecartelé au I et au IV d'or à trois pals de gueules ; au II d'azur à trois coqs d'argent posés 2 et 1; au III de gueules à un lion d'or; et sur le tout d'or à trois bandes de sable.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

LE CHATEAU

Saint-Just a connu de nombreuses transformations, mais il semble que depuis « le Manoir appelé l'hostel de Villiers clos de fossés et d'eau » que possédait Mgr Jehan de Montmorency en 1428, il y ait toujours eu sur le même emplacement un château précédé d'un pont-levis et entouré de douves.

L'aveu et dénombrement de Jehan de Saint-Just à Jehan de Fresnoy mentionne aussi « une maison, cour, grantes, estables, pourprins close de fossés et d'eaux avecques dix arpens de pres et jardins ».

On ignore quand l'habitation prit sa forme définitive, ou du moins celle qu'elle devait conserver pendant plusieurs siècles : une construction à

Digitized by Google

quatre côtés avec tourelles à chaque angle et cour intérieure. Néanmoins, en 1617, Gédéon de Saint-Just la décrivait ainsi : « un grand carré d'hostel couvert de tuilles, granges, estables, tours ou il y a des colombiers et pressoir, ledit lieu fermé de fossez plains d'eau a pont levis. »

Il existe dans la maison une plaque de cheminée aux armes de France portant le millésime 1654 ; et on a trouvé en fouillant au pied d'une tourelle un plat d'étain aux armes de Saint-Just, dont le poinçon est daté de 1645.

Mais c'est seulement en 1750 que l'on possède une plus ample description : « Le chateau de Saint Just, paroisse de Belle Eglise, est une maison seigneurialle située à une demye lieue de Chambly, ayant son entrée par une porte cochère (1) au-dessus de laquelle est un petit batiment où se rend la justice. Grande cour à gauche de laquelle en entrant est un grand batiment composé d'apartemens de maitres, savoir cuisine et salles par bas, chambres et greniers au-dessus ; ecuries, granges et etables faisant le tour de laditte cour, le tout couvert de thuilles ; quatre petits pavillons couverts d'ardoises, un a chaque encoignure dudit chateau et maison seigneurialle, l'un desquels peuplé de pigeons. Fossés pleins d'eau vive faisant le tour dud. chateau. »

Tel était Saint-Just, quand M. et Madame Mérard en franchirent le pont. Ils le modernisèrent et aménagèrent le bâtiment au fond de la cour, face la porte d'entrée, élevé de deux étages de pierre de taille. Il conserve encore ses boiseries de l'époque de Louis XV. Sur le côté gauche de

(1) Cette porte cochère était surmontée d'un écusson où se voyait une croix. Etait-ce les armes de Montmorency ou celles de Jeanne d'Aspremont ? En tous cas, c'est peut-être l'origine de l'inexacte affirmation de M. Graves qui voit en Saint-Just une possession de l'ordre de Malte.

Digitized by Google

l'entrée, une grande pièce devait, semble-t-il, servir à jouer la comédie. Simon-Pierre Mérard n'était-il pas auteur de : « L'Amour enchaîné par les Grâces, intermède, ou conte dialogué en un acte, au château de Saint-Just, 1768 ». — « Ce petit ouvrage, ajoute-t-il, que nous n'osons même intituler comédie-féerie, je l'ai composé pour célébrer un jour de fête de ma mère ; jour qui était bien plus encore la fête de sa famille, et de ses amis ; car elle en eut, car elle mérita d'avoir des amis véritables. J'ai fait, bien sûr de lui plaire, cinq ou six intermèdes d'un acte, pendant six années de suite que l'on me constitua l'ordonnateur des menus plaisirs de Saint-Just. »

Tout d'ailleurs se passait en vers dans la seigneurie et Simon-Pierre Mérard, en 1763, dédiait une fable intitulée : « Le Corbeau », à « Madame Artus, ma fermière de S^t^-Just. »

Il n'en vendit pas moins Saint-Just, que M. et Madame des Méloizes continuèrent à embellir. En 1791, quand eux-mêmes cédaient à M^e^ Giraudeau, un pont de pierre franchissait les douves à la place du vieux pont-levis. Un plan de cette époque nous montre les alentours du château : le grand potager, « le jardin du parterre » et le « jardin de la Dame » du XVII^e^ siècle, ont fait place à un parc ; devant le pavillon de l'entrée, partant d'un fer à cheval bordé de tilleuls taillés, un quinconce mène à Plantoignon ; derrière le château, un jardin à la française est séparé de deux petits potagers par des voies d'eaux régulières ; des allées droites bordées d'arbres aboutissent à des ronds de verdure ou au petit bois de l'Aulnaie, et un vaste labyrinthe aux méandres compliqués s'étend entre les douves et la route de Beauvais ; le seul vestige qui en subsiste de nos jours est une charmille.

Digitized by Google

Les misères de Saint-Just commencèrent aux sombres jours de la révolution, le domaine fut diminué, et les affaires de Jacques Servan, qui essaya d'établir l'industrie de la soie, ne durent pas améliorer la propriété. Quand en 1826, M. de Ribes acquit Saint-Just, son apparence extérieure avait peu varié : il était toujours entouré de ses douves pleines d'eau, les petites tourelles couvertes d'ardoises faisant saillie aux quatre coins de ses bâtiments; on franchissait le pont de pierre, on passait sous la grande porte cochère pour trouver dans son axe le perron de pierre menant au vestibule « lambrissé de bois de chêne avec des cadres remplis de peintures chinoises à l'huile et sur toile. A gauche un salon avec cheminée de marbre, parqueté et lambrissé en bois de chêne, éclairé sur la cour et le jardin par quatre croisées et orné de quatre glaces; puis une salle de billard et une salle de bains. A droite une très grande salle à manger éclairée comme le salon et aussi lambrissée de chêne, à côté de cette salle à manger est l'escalier. » Venaient ensuite cuisine et offices.

Au premier étage se trouvaient des chambres avec des boiseries qui subsistent encore, et une bibliothèque.

Sous le second Empire, Saint-Just subit de profondes transformations : le château aux quatre côtés réguliers fut jugé triste, et la cour intérieure pavée, sévère : on rasa deux côtés et demi pour conserver celui du fond et une partie de celui en retour que deux tourelles de briques terminèrent; vers 1875 un grand pavillon fut ajouté pour donner plus de place. Des quatre vieilles tourelles couvertes d'ardoises, une subsiste de nos jours, à l'angle de la partie restée intacte de Saint-Just.

Digitized by Google

Les douves, que l'on trouvait trop près du château — on sortait par un pont du vestibule — connurent le même sort, le goût du jardin dit anglais, si fréquent alors, ne les épargna pas et elles durent se plier en de sinueux méandres.

Enfin le parc fut agrandi, des écuries et une orangerie furent construites. De bien faibles vestiges évoquent donc maintenant l'ancien Saint-Just.

Le château avait droit de chapelle en l'église Saint-Martin de Belle-Eglise, les seigneurs de Saint-Just y sont enterrés, une clef de voûte de la fin du XV^e^ siècle y reproduit leurs armes. Le tableau qui orne l'autel représente l'Assomption de la Sainte Vierge. Il provient vraisemblablement de l'ancienne chapelle du château, établie par les soins de Mme Mérard de Saint-Just en 1755.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

7 AVRIL 1372. — PARTAGE DES BIENS D'ADAM DE VILLIERS, DIT LE BÈGUE, SEIGNEUR DE VILLIERS ET D'ALIPS DE MIRI, SA FEMME, ENTRE LEURS FILLES PERRENELLE DE VILLIERS, FEMME DE CHARLES DE MONTMORENCY, ET LIENOR DE VILLIERS, FEMME DE GILLES DE POISSY.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Hugues Aubriot, garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Jehan Ferrebout et Vincent Chaon, clers, notaires jurez du Roy nostre sire et par lui establis ou Chastellet de Paris, furent présens en leurs personnes nobles et puissans seigneurs et dames mons^r Charles sires de Montmorency, chevalier, et madame Perrenelle de Villiers, sa femme, pour eulx d'une part, et mons^r Giles de Poissy, chevalier, et madame Liénor de Villers, sa femme, suer de lad. madame Perrenelle, pour eulx d'autre part, ycelles dames filles et héritières seules et pour le tout de défuns

Digitized by Google

nobles personnes mons^r^ Adam de Villiers dit le Bègue, à son vivant seigneur dudit lieu de Villiers, et de madame Aalips de Miri, jadis sa femme, et auxquelles dames yceulx chevaliers leurs maris donnèrent et octroièrent chascun à la sène plain pouvoir, congié, licence et auctorité de faire et accorder ce qui s'ensuit, laquelle auctorité elles prindrent et receurent chascune endroit soy agréablement en elles. Et affermèrent pour vérité les dictes parties comme a cause des dictes dames pour cause des sucessions et héréditez des diz défuns leurs père et mère ils eussent plusieurs villes, terres, rentes, maisons, noblesses, héritages, fiefs, possessions et seigneuries en plusieurs païs et divers lieux et parties qui estoient communs pour indivis et à partir entre eulx, lesquelz heritages et possessions ycelles parties recongnurent et confessèrent par devant les dis notaires jurez, de leurs bonnes volontez et propres mouvemens, adcertenez de leur fait et de leur droit, sens aucune fraude, force, erreur, contrainte, ignorance ou décevance, par le conseil et advis de leurs amis charnelz et affins, par bonne, grant et meure délibéracion, pour le prouffit d'une chascune partie et afin que elles puissent joir de leur droit chascune endroit soy, avoir partiz et divisez, et par ces présentes partent et divisent entre elles loyalement, de bonne foy, par la manière qui s'ensuit... C'est assavoir que lesdis seigneur et dame de Montmorency, à cause d'elle, ont et auront à héritage perpétuel pour ycelle dame et pour ses hoirs, la ville, terres et appartenances de Villiers-le-Bel, la maison, terres et appartenances de Bercy-lez-Paris, la terre et appartenances de Chaumont-en-Venquecin, la maison, terres et appartenances de Belleglise-lez-Chambli-le-Haubergier, la terre de Bethe-

Digitized by Google

mont-lez-Poissy, et generalement tout ce qui fu aux diz defuns pere et mere desdictes dames et dont au jour de leur trespassement ilz estoient joyssans et possessans par deça la rivière de Marne du costé devers Saint-Denis, tant en fié comme en censive, de quelconque prés, valeur, seignourie, noblesse ou estimacion que ce soit, sans riens excepter...

Et les dis mons^r^ Giles de Poissy et madame Lienor sa femme, a cause d'elle, ont et auront a heritage perpetuel pour ycelle dame et pour ses hoirs, pour et à l'encontre des choses dessus dictes, la maison, terres, fiez, appartenances et appendences de Victry-en-Brie en la chastellenie de Meleun, les maison, terres, fiez et appartenances de Feularde, les vignes de Boissetes et de Meleun, les prez de Croisenay, et généralement tout estoit commun et povoit cheoir en partage entre eulx au jour de la date de ces présentes lettres ou païs de Brie et oultre la rivière de Marne par devers Brie... Et parmi ce chascune desdictes parties se tint pour bien contente, justement et loyalement partie des choses devant dictes...

Ce fu fait le mercredi sept jours ou mois d'Avril après Pasques l'an de grâce mil trois cens soixante et douze.

FERREBOUT V. CHAON

ARCHIVES DE CHANTILLY, SÉRIE BA, CARTON 55 (BERCY).

16 DÉCEMBRE 1428. — AVEU BAILLÉ A L'ABBÉ DE SAINT-DENIS PAR JEAN DE VILLIERS, SEIGNEUR DE L'ISLE-ADAM.

Noble Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel, advoue tenir à plusieurs fois

Digitized by Google

et hommages, le jeudi 16e jour de Décembre 1428, de Révérend Père en Dieu M. l'Abbé de Saint-Denis-en-France, à cause de sa terre et seigneurie dudit Villiers-le-Bel, ce qui s'ensuit, situé et assis es villes et terroirs dudit Villiers, Sarcelles, Saint-Brice, Ezanville, Champlâtreux, Belleglise, Garges, Origny, Mitry-en-France, Gressy, Messy et plusieurs autres villes et lieux, qui fut Jehan de Fresnoy, escuyer, de quoi la declaration en suit...

S'en suit la declaration d'un fief, qui fut Jehan de Fresnoy, ecuyer, appartenant au dit sieur Jehan de Villiers c'est à savoir :

Quatre arpents de bois au bois de Villiers, assis entre Fresnoy et Belleglise, près des fourches de Tourneharenc au long du bois de St-Ladre-de-Chambly nommé la Forêt, lequel ledit sieur de Villiers tient en plein fief dudit sieur de St-Denis.

S'en suit la declaration du fief qui fut defunt Pierre de Fresnoy, escuyer, lequel est tenu dudit sieur de Villiers, c'est a savoir douze arpents de bois assis entre Fresnoy et Belleglise tenant aux quatre arpents ci-devant déclarés.

S'en suit la déclaration du fief que Mgr Jehan de Montmorency tient dudit sieur de Villiers à une foi et hommage, assis a Belleglise et au terroir d'environ, c'est à savoir le manoir appelé l'hostel de Villiers clos de fossés et d'eau.

Item six arpens de bois à Tourneharenc,

Item deux muids et demi de champart sur plusieurs héritages,

Item sept hosties,

Item quarante arpens de terres gaignables,

Item trente-deux sols de menus cens sur plusieurs héritages,

Digitized by Google

Item justice et exploits tels qui en peuvent issir.

Extrait du : Sommaire des fois et aveux fait et baillés par les Seigneurs de Montmorency au Roi et a autres, rédigé en l'an 1600 par l'archiviste Pierre Aberlenc, feuillets 213 a 284. Chantilly 115. E. 12

2 Aout 1466. — Noble homme Oudart de Saint-Just, escuyer, baille et délaisse à toujours à titre de franc cens portant amende et rente annuelle et perpétuelle à Jacquemart Cousin, demeurant à Gandicourt, une pièce de terre à Bornel contenant deux arpents environ.

12 Juillet 1468. — Adveu a Jacques de Villers par Oudin de Saint Just.-Lisladan, colationé sur le vieux tout ronpu.

Jacques de Villers, seigneur chastellain de Lisle adam, de Vaulmondois et de Valangousard, a tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut. Scavoir faisons que nous avons ce jourd huy, datte de ces presentes, receu en nostre foy et hommage Oudin de Sainct Just dict Bacolle, escuier, demeurant a Gournay lez Bailleul en France, de quatre fiefz et leurs apartenances scituez et assis en la paroisse de Belleglise et au terrouer de Muiron tenus et mouvans de nous a cause de nostre chastel, terre et seigneurie dudit Valangousard. Et apres ce, ledit Oudin de St Just nous a baille son adveu et denombrement, comme a cause desdits fiefz nous estoit tenu faire et bailler, en la maniere qui s'ensuyt :

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront Andry Vacher, prevost et garde des sceaulx de la

Digitized by Google

chastellerie de Franconville au boys et de Bailleul en France pour noble et puissante dame Jeanne la Baneuse, dame de Mailleboys et desdits lieux, scavoir faisons que pardevant Jean Thiffaine, clerc tabellion de ces mesmes lieux, commis et estably de par icelle dame, vint et fut present en sa personne Oudin de Saint Just, escuyer, demeurant a Gournay les Bailleul en France, lequel affirma comme il tient, advoua, et par ces presentes advoue a tenir a une seulle foy et hommage aux us et aux coustumes de France, de noble et puissant seigneur Monseigneur Jacques de Villers, seigneur chastelain de Lisle Adam, de Valmondoys, de Valangousard, de Thyrnivillier a cause de ces chastels de Lisle et dudit Valangousard, les fiefs dont la declaration sensuit.

Et premierement ung fief assis ainsi quil se comporte en la paroisse de Belleglise, trois pieces de coustumes dont il y en a une qui est assis au dessoubz de la rue Bourdin, tenant dune part a la riviere et daultre part a une piece de pré appartenant a l'hostel de Villers dont la riviere couppe ung cornet de ladite piece. Item une piece de coustumes sceant entre Bornel et Belleglise, tenant dune part a la riviere et daultre part aux prez de Royaulmont (1). Item une piece de coustumes sceant au dessus de l'hostel de Villers, tenant dune part au grant chemin de Chambly qui maine a Bauvais et dautre part a une piece de terre apartenant audit hostel de Villers, contenant icelle piece de coustumes dix huit arpens ou environ a la mesure du roy, dont il en y a trois arpens en bois, et furent bailles les dix huit arpens de coustumes aux habitans de Belleglise en recompensant pour

(1) Une note marginale précise : « ce sont les deulx pieces de coustumes sur lesquelles est deu un denier parisis et une poulle pour chacun fief et une poulle pour icelluy fief ».

Digitized by Google

ce que ceulx de Gandicourt et de Montagny ont droict une heure le jour durant quatre moys commencant au moys de May, de venir abreuver leur bestial a corne esdites deux pieces de coustumes en laquelle que bon leur semblera, dont lesdits habitans de Gandicourt et de Montagny doibvent chacun an cinq soubz quatre deniers parisis, trois poulles, deux chappons, et les habitans de Belleglise doibvent chacun feu entier ung blanc double et une poulle, et est tenue ladite riviere en garenne comme dessusdit depuis le pont de Chavincourt jusques au pont de pierre de Belleglise.

Item advoue a tenir ledit escuyer a une seulle foy et homage dudit seigneur de lisle Adam, aux us et coustumes de France, ung fief ainsy qu'il se comporte, assis audit Belleglise au dessus du pont de pierre dudit Belleglise, qui fut ja pieça a Jean Des Lyons, conten. quatre jorneaux que terre que prez tenant a une piece de terre qui fut maistre Oygnon et dautre part a Symon Martine, aboutissant sur la riviere dun bout, et daultre bout a Gobart Boucher, tenant une aultre piece de terre contenant sept arpens ou environ a la mesure du Roy dont il y a cinq quartiers de vigne sceant au dessus de l'hotel de Royaulmont, tenant dune part au chemin qui maine de Chambly audit Belleglise et dautre part a la cousture de Royaulmont, aboutissant a une piece de vigne dudit Royaulmont, et daultre part a une piece de terre de lhostel de Villiers.

Item ledit escuyer advoue a tenir dudit seigneur de lisle Adam et a une seulle foy et hommage, aux us et coustumes de Venquessin, ung fief ainsy qu'il se comporte assis au long des jardins de Gandicourt, contenant cinq arpens de terre a la

Digitized by Google

mesure du Roy ou environ, aboutissant a Symon Hany et daultre part a Guillaume Fabvier.

Item sept quartiers de vignes en deux pieces assis au vignoble dudit Gandicourt, assis au dessus et au dessoubz de la voie aux vaches, tenant dune part a Jean Hany et daultre part a Raulet Fabvier.

Item advoue a tenir ledit escuyer dudit seigneur de lisle Adam a une seulle foy et hommage et aux us et coustumes de Venquessin le tiers de la seigneurie de Landrimont, le tiers des cens et rentes tant en argent, en blez, en avoynes et en vollailles et le tiers des champars; et se plus y en avoit esdits fiefz dessus declarez que dessus est declare, que ledit Oudin de Saint Just escuyer eut oublie par inadvertance ou aultrement, cy l'advoua-il a tenir dudit seigneur de l'Isle Adam par foy et hommage des maintenant et pour lors qu'il viendra en sa congnoissance; en tesmoing de ce, nous, a la relacion dudit tabellion juré, avons mis a ce present adveu et denombrement le scel de ladite chastellenie, le mardy dousiesme jour de juillet mil quatre cens soixante huit. Ainsy signe : J. Thiphaine.

A cause duquel adveu et denombrement droictz et debvoirs, qui a cause de ce nous estoient deubs, nous nous tenons pour contens et en quitons ledit de St Just et tous aultres sans tout esvoier en toutes choses notre droict et l'autruy. En tesmoing de ce nous avons scelle ce present recepice et quitance dadveu et denombrement du scel de nos armes et seigné notre signe manuel, l'an mil quatre cens soixante huit le mardy dousiesme jour de juillet. Ainsy signé : de Villers, et scelle soubz simple queue de sire rouge, empreinte armoyee.

Collation de ceste presente coppie a este faicte

Digitized by Google

a l'original direct par nous Robert Hurel prevost de Chambly et garde pour le Roy nostre sire, commissaire en ceste partie, en vertu de certaines lectres royaux a nous produites par Raoulland de Saint Just, escuyer, garny de advocat, et en la presence de venerable et discrette personne frere Jean Charpentier religieux de Royaulmond, au nom et comme procureur de Mᵉ Mathieu Long notaire et aussi de Mᵉ Pierre Deleune procureur es siege royaulx a Chambly et en l'absence de Pierre Langlois, Noel Loraing, Michel du Pont, messire Guy Delaunoix, Jehan Le Roy, Jehan Sedechal et Louis Compere, en vertu de certain decret contre eux a cejourdhy. Lesquels originaulx avons trouvez sainctz et entiers de escriptures, sainctz manuels et scellez selon et ainsy comme au long le contient notre proces verbal. Fait le mardy vingt troysiesme jour de juin lan mil cinq cens quarante cinq. Signe : Regnard et Hurel.

30 JANVIER 1470. — Oudart de Saint-Just, escuyer, baille a titre de franc cens portant amende et rente annuelle et perpétuelle à Casin du Pont, demeurant à Belle-Eglise, deux arpents de terre en une piece de deux arpents de terre aux coustumes de Belle-Eglise.

23 juin 1474. — PROCÉDURE ENTRE JEAN DE FRESNOY DEMANDEUR, CONTRE OUDIN DE SAINT-JUST ET ANTOINE DE VILLIERS.

L'an mil cccc soixante et quatorze, le jeudy XXIIIᵉ jour de juing, et sont comparuz pardevant

Digitized by Google

nous Nicolas le Boucher, escuier, lieutenant en la ville et chastellenie de Pontoise et mons^r le bailly de Senlis, Oudin de Saint Just en sa personne, qui nous eust présenté certains lods et commission donnés de Messieurs tenant les requestes au pallais royal a Paris, dactées du vingtcinquiesme jour de may aud. an en certain procès meu et pendant par devant eulx, entre maistre Jehan de Fresnoy, demandeur et comparant, d'une part, et Oudin de Saint Just, deffendeur et opposant et Anthoine de Villiers son adjoinct, d'aultre. En nous requerant par led. de Saint Just l'execution desdits lods et commission et que pour ce faire predissions à faire l'enqueste dont en icelle est faicte mencion a l'encontre dud. de Fresnoy pour lesquel mectre lesdites parties comparans par devant nous. C'est assavoir led. demandeur par Jehan Thibault, son procureur, suffisamment fonde par lettres de procuration soubz le scel du chastellet de Paris dactées du vingt deuxiesme jour dud. present mois de juing. Et led. de Saint Just fut en sa personne... [mots illisibles]... eussions prins pour adjoinct de leurs accords et consentemens honnorable homme et saige maistre Guille Le Forestier, bachelier en loix, et ce fait par led. deffendeur nous eust esté présenté, chascun entendit lodz et rolle soubz le scel desd. requestes et pour pruver le contenu en icelluy nous eust produit Jehan Deburiz, Jehan Pelet, Helardin Levasseur, Guillaume Bourrande, Guillaume le Roy, Simon le Feuvre, Colin de Marmaulx, Jehan le Cheron, Jehan Trousseure dit Hauctin, Bertrand Coletot, Guillaume Soubt, Jehan Soubt et Robert Soubt, adjointz chacun a comparoir par devant nous par Jehan Benoist, sergent du Roy nostre Sire en la prévosté de Chambly, comme il nous est apparu

Digitized by Google

par lors de sa relation dactées du dixhuit^me^ jour de juing mil CCCCLXXIIII. Lesquels tesmoins ont juré et promis de dire vérité en la présence desd. parties comparans que dessus. Et ce fait et que voulions ouvrir ledit interdit et proceder a l'examen desd. tesmoings. Icelluy Jehan Thibault, procureur dud. demandeur, nous eust présenté certain extraict des [regars] desd. requestes du vendredi dix septiesme jour de juing audit an mil CCCCLXXIIII. Et nous y requerant que avant que proceder oultre voulsissions rayer et oster desd. interdict et escriptures le Seigneur de Montmorency ce qui a esté empesché par led. de Saint Just disant ledit appoinctement avoir esté donné a son deceu, et depuis ladicte commission et exploix sur icelle faiz que son procureur ne luy avoit riens faict scavoir dudit appoinctement, et que sur ce vouloit parler à son conseil. Sur ce, à la requeste d'icelluy deffendeur, avons surciz de examiner lesd. tesmoings jusques à de demain en huit jours prochains venant, lequel jour lesd. parties ont accepté pour procéder en lad. enqueste comme il appartiendra par raison de toutes lesquelles choses led. Oudin de Saint Just dit Baccole nous a requis lors. Et luy avons octroyé ces présentes, esquelles pour tesmoing de ce nous avons mis nostre scel, les jour et an dessus.

A. Baron.

Octobre-Novembre 1474. — Inventaire de ce que produit M^e^ Jehan de Fresnoy, conseiller secretaire, a l'encontre de Odon de S^t^-Just dit Bacolle, defendeur.

Premièrement produit une coppie valant original d'un vieils tiltre par lequel appert que l'an

Digitized by Google

mil deux cent vingt-trois, le Roy Philippe bailla, ceda et transporta a Thibault de Beaumont et a ses hoirs et ayans cause a tousjours, plusieurs villes, terres et seigneuries avecques toute la justice et exploix desdits lieux, entre lesquelles villes et lieux est expressement nommée la ville et lieu de Belleglise et la ville et lieu de Bornel, de la justice duquel lieu de Belleglise est a present question.

Et ce produit ledit de Fresnoy pour monstrer que toute la justice et exploix dudit Belleglise a appartenu au Roy, et depuis par transport fait audit Thibault de Beaumont, et pour monstrer que si aultre y avoit exercé juridiction se seroit usurpation; la dite coppie valant original, cocté au dos par A.

Item produit une autre coppie valant original, diverses lectres produites en la court de parlement en une autre cause, les dites lectres signées Hagnez et données en dacte le VI^e^ jour de fevrier mil III^c^ IIII^xx^ XVIII faictes en jugement et maniere d'acte judiciaire par devant Raoul Sanson greffier de la juridiction que Jacques Bapteste avoit a Bornel et a Belleglise, par lesquelles appert que Pierre de Montdidier confessa devoir certaine somme dont a present nest pas question, mais la produit ledit de Fresnoy pour monstrer que la terre seigneurie de Belleglise et aussi la justice et juridiction dudit Belleglise dont a present est question a appartenu apres ledit de Beaumont a Jacques Bapteste et que ladite justice a esté exercee passe a IIII^xx^ ans et par iceluy Bapteste et aussi par ledit Bapteste successeur dudit Beaumont; cocté au dos par B.

Item produit une autre coppie valant original, diverses autres lectres pareillement produites en ladite cour de parlement signees Hagnez données

Digitized by Google

en dacte l'an mil IIIc IIIIxx XIX, faictes en jugement et manière d'acte judiciaire par devant le dessusdit Raoul Sanson greffier de la justice et juridiction dudit Belleglise par ledit Jacques Bapteste ; par lesdites lectres appert que Thomas Cappet fut condempné envers Jehan Langlois en certaine somme dont a present n'est pas question, mais [la] produit ledit de Fresnoy pour montrer ce que dit est en autres parchemins cy dessus et qu'apres ledit Thibault de Beaumont la justice et juridiction de Belleglise a appartenu audit Bapteste, et qu'auparavant les guerres et la desolation dudit Belleglise faictes par les Anglais en IIIIxx ans ou environ, la justice et juridiction dudit Belleglise estait exercee depar ledit Bapteste. Cocté au dos par C.

Item produit une autre coppie valant original, diverses auctres lectres pareillement produites en ladite court de parlement signees Hangnez donnees en dacte l'an mil IIIIc LV le cinquieme jour d'octobre et icelles lectres faictes en jugement par devant Raoul Sanson greffier de la juridiction dudit Belleglise par ledit Bapteste comme les deux autres parchemins cy dessus, par lesquelles appert que Jehan Milzaines fut condempné envers ledit Bapteste en certaine amande dont a present n'est pas question, mais la produit ledit de Fresnoy a la fin qu'il produit lesdites deux autres lectres speciales de la justice dudit Belleglise et certaines auctres ; et l'original de laquelle lectre et des deux autres parchemens precedents qui est audit greffe de parlement a este veuz par partie adverse, et par vous veus s'il vous plait et a vous monstré se besoings est, ensemble tous les autres originaulx dont les coppies sont en ce present, ladite coppie valant original. Coctée au dos par D.

Digitized by Google

Item produit la coppie valant original, diverses lectres donnees en dacte le XIX^me^ jour de juin mil IIII^c^ XXXVIII, par laquelle appert que Charles Dabert vendit a feu Girard du Drac escuier XVIIII sols parisis de rente faisant partie de plus grant rente assise et constituée en et sur la terre et seigneurie de Belleglise, qui fut Jacques Bapteste, tenu et mouvant du sieur d'Aumont a cause de la chastellenie et seigneurie de Meru, laquelle lectre ledit de Fresnoy produit pour monstrer que le droit de la justice et seigneurie de Belleglise a appartenu audit Bapteste apres ledit de Beaumont. Et aussi par la lectre donnee en dacte l'an mil II^c^ XXI il appert que de Beaumont, seigneur de Lusarches, dit au commencement d'icelle, VENDIDIMUS SEPTEM LIBRAS AD IIIIs CENSUS QUAS HABEBAMUS IN VILLA MEA BELLŒCELESIA CRASTINO S^T^ MARTINI YEMALIS, par quoy [il appert] que ledit seigneur de Lusarche estoit seigneur de Belleglise et qu'il en retenoit la seigneurie en disant VILLA MEA. E.

Item produit ledit de Fresnoy la coppie valant original, diverses lectres faictes et passées soubz le scel de la prevosté de Chambly, le premier jour de Mars mil IIII^c^ LV par lesquelles appert Jehan Troussure dit Hannotin, lors demourant a Bornel, avoit prins et retenu a tiltre de ferme et loyer d'argent dudit premier jour de Mars mil IIII^c^ LV jusques a trois ans ensuivans finiz et accompliz, de noble homme Thomas Bapteste escuier sieur de Bornel et de Belleglise, du conseil et consentement de noble homme Regnault de Grouceaux, escuier, son parein, les dits exploiz de la justice et juridiction desdites villes de Bornel et de Belleglise audit escuier bailleur appartenant, avec le droit de travers desdites villes et tout le prouffit et esmolument audit travers appartenant, pour le

Digitized by Google

pris et somme et ainsi que contenu et devoilé est esdites lectres ; lesquelles lectres ledit de Fresnoy produit pour montrer que la justice et seigneurie de ladite ville de Belleglise dont a present est question a appartenu audit Thomas Bapteste. Cocté au dos F.

Item produit la coppie valant original de l'enqueste ou examen a futur produit en ung autre procès en la court de parlement faicte par maistre Jehan Burau, examinateur au Chastelet de Paris et son advocat en la ville de Chambly le Hauberger : c'est assavoir le IIII[e] jour de juillet [mil] IIII[c] LXIX, ledit Bacolle present et appelé, avoir jurer les tesmoins et faict ledit examinateur comme appert par le proces verbal dudit Bureau contenu au commencement dudit examen a futur, auquel ont esté examinez plusieurs tesmoings dont plusieurs diceux sont alez de vie a trespas ; par lequel examen ledit de Fresnoy rapportait aucunes preuves entre autres choses qu'audit Bapteste appartenoit la justice haulte moienne et basse dudit Belleglise et aussi que le dernier diceulx Bateste estoit decede sans profy... [quelques mots illisibles]. Ledit examen cocté au dos H.

Item produit ledict dictum de la sentence donnée par vous mesdits seigneurs le deuxiesme jour daout l'an mil IIII[c] LXXIIII entre lesdites parties par lequel appert comment il a esté dit par vous que ledit de Fresnoy se pourra aider en ce present proces contre ledit Bacolle de l'examen affutur fait a la requeste dudit de Fresnoy contre les religieux, abbe, et couvent de Royaumont pour lequel veoir faire ledit Bacolle a esté présent ou appele a veoir jurer les tesmoings. Icelluy dictum signé au dos par G.

Digitized by Google

Item produit certifications en parchemin par lesquelles appert contre telz et telz demourant en telz lieux tesmoings examinez audit examen affutur dudit de Fresnoy a present alez de vie a trepas, pourquoi leur depposition doit valoir enqueste. Il demeurera jusque apres a loisir et sera ratache audit examen. Et sont lesdites certifications coctées au dos par I.

Item produit la coppie valant original de unes lectres faictes et passeez sous le scel de la prevoste de Paris le XVI^me^ novembre mil IIII^c^ LXVIII estant cy avec autres lectres cy apres joinctes en ung caher de papier par lesquelles appert Pierre Havart sieur de Tillay, heritier de feux Jacques et Thomas dits Bapteste, avoir vendu a monsieur maistre Jehan le Boulenger, Conseiller du roy et premier president en sa court de Parlement, les terres et seigneuries de Bornel et Belleglise joignant lun a lautre, et par special y est la clause qui s'ensuit : toute la haulte justice desdits Belleglise et Bornel etaussy appartient haulte justice moienne et basse, les voyries, chemins dudit Bornel a Belleglise, rivage, travers et peage et comme plus a plain est contenu esdites lectres qui sont coctees oudit cayer en teste par J.

Item produit la coppie valant original de ung brevet fait et passé oudit Chastelet par deux notaires, estant oudit cayer de papier, par lequel appert ledit monsieur Boulenger avoit declare ladite acquisition de Belleglise et de Bornel avoir este faicte pour et au prouffit dudit de Fresnoy et de ses deniers, nonobstant quelle ait este passee au nom dudit Boulenger, et est ledit brevet cotté audit cayier en teste par K.

Item produit la coppie valant original dune

Digitized by Google

pactation expresse au cas donnee au Chastelet de Paris du XXII[e] avril [mille IIII[c]] LXIX apres Pasques, estant oudit cayer de papier, par laquelle est mandé au procureur sergent maintenir ledit de Fresnoy es terres et seigneuries desdits Belleglise et Bornel et en toute la justice haulte moienne et basse, voyeries, santiers et chemins et a laquelle est atachee la relation de Jehan Benoist, sergent royal, qui le dernier avril ensuivant oudit an, maintint et garda ledit de Fresnoy a yssue de grant messe a haulte voix et publiquement en la presence de tous les habitans dudit Belleglise, a plain note oudit exploict, en possession et saisine de la terre et seigneurie de Belleglise et en toute la haulte justice, moienne et basse icy, voyeries, santiers, chemins dudit Belleglise ainsi qu'il appert par ledit explois, qui sont coctez oudit cayer de papier en teste par L.

Item vues la coppie valant original diverses lectres faictes et passees soubz le scel de la prevosté de Chambly le dernier jour davril IIII[c] LXIX, estant oudit cayer de papier, par lesquelles appert que le auditeur et garde de scel pour le roy de ladite prevosté de Chambly et le tabellion d'icellui lieu, se transporterent audit Belleglise avecques le sergent royal dessus nommé pour que en leur presence la seigneurie dessus nommée maintint et garda ledit de Fresnoy en la haulte justice moienne et basse de la terre et seigneurie dudit Belleglise, en la présence desquels les habitans tous nommez lun apres lautre et a yssue de grant messe et haulte voix et publiquement, a quoy nul ne s'oppose pour quoy et parce qu'aucun empeschement ou trouble n'a point esté fait de la partie du defendeur jusques au mois de janvier [mil IIII[c]] LXXI que ce present proces commencé, par quoy il

Digitized by Google

appert il a jouy plus d'un an et pour ce qu'il doit estre maintenu. Autrement lui doit estre admise la recréance comme a cellui qui a le plus cler et apparent droit. Cocté audit cahier de papier en teste par M.

Item produit la coppie valant original unes lectres faictes soubz le scel de la prevosté de Chambly le XX^me^ may IIII^c^ LXX estant oudit cayer de papier par lesquelles appert que Denis Bouraine habitant dudit Belleglise print a loyer dudit de Fresnoy les fruitz des lieux vacans, le travers, rivage, et aultres droiz dudit Belleglise, que ledit de Fresnoy produit pour monstrer de ses droiz de seigneurie et justice de Belleglise et se print et retint dudit de Fresnoy comme vray seigneur et hault justicier dudit Belleglise, les lieux vacans par aubeyne appartenans audit de Fresnoy; ladite lectre cottee en teste oudit cahier de papier par N.

Item produit la coppie valant original de unes autres lectres faictes soubz ledit scel ledit XX^me^ may IIII^c^ LXX estans oudit cayer de papier par lesquelles appert que ledit Denis Bouraine renonça a certain appel par lui interjecté de la justice de Belleglise pour ledit de Fresnoy et paya lamande en la main dudit de Fresnoy, que ledit de Fresnoy produit pour monstrer de ses dits droitz et justice de seigneurie et de joissance dicelle; ladite coppie cottée oudit caher en teste par O.

Item produit la coppie valant original de diverses lectres faictes soubz le scel de la prevosté de Paris le XVI^me^ jour de juillet mil IIII^c^ LXX estans oudit cayer de papier, par lesquelles appert Denis Bouraine demourant a Belleglise avoir affermé et confessé que quant il ala demourer oudit Belleglise, il avoit promis affermer et louer a longues annees

Digitized by Google

des religieux de Royaumont les terres et choses qu'ils avoient audit Belleglise, et que le terrouer est lors fort en friche par ce qu'il avoit long temps este inhabité pendant les guerres. Par quoi on navoit sceu bonnement savoir les separations des terres diceulx religieux et de celle du seigneur de Belleglise, parquoy il avoit fait labourer et deffricher partout ou il avoit trouve les meilleures terres et les plus aisées a deffricher et par ce avoit deffriché et fait deffricher plusieurs terres qui nestoient pas audiz religieux, encores tant par aubayne comme autrement appartenans audit de Fresnoy comme seigneur dudit Belleglise. Et pour ce ledit Denis confesse devoir audit de Fresnoy et avoir [compté] a icellui ainsi qu'il est plus a plain contenu esdites lectres. Et [ces] lectres produit pour monstrer que ladite seigneurie et justice dudit Belleglise lui compectent et appartiennent. Ladite copie coctee oudit caher en teste par P.

Item produit unes lectres de commandement et lectres par ledit de Fresnoy, trois feuilles le X^e^ jour de juillet IIII^c^ LXXI... avec trois relations dactees du second janvier oudit an LXXI de Benoist sergent royal, par lesquelles appert comment ledit sergent, par vertu des dites lectres royaux, s'est transporté audit Belleglise en l'ostelz et demeure d'icelles de Pierre Bruzart et de Jehan Bouraine et lesquels estoient habitans de Belleglise et quil les a adjournez au douzieme jour ensuivant dudit mois de janvier pour rendre audit de Fresnoy en cas de saisine et de volonté, et produit ledit de Fresnoy pour monstrer comment lesdits habitans dudit Belleglise et ledit Bacolle... [plusieurs mots illisibles] .. que ledit de Fresnoy en cas de volonté et pour monstrer le commandement de ceste cause cotté au dos par Y.

Digitized by Google

Item produit deux lectres royaux dactees du XIII[e] jour de decembre mil IIII[c] LXX impetrées de la partie dudit de Fresnoy avec relations de Jehan Benoist, sergent royal, qui par vertu desdictes lectres royaulx se transporta audit lieu de Belleglise, et apres qu'il fut demonstré informé que ledit de Fresnoy avoit haulte justice audit lieu de Belleglise, sest [un mot illisible] dont mencion est faicte esdites lectres royaulx, lesquelles lectres, exploix et criées, ledit Fresnoy produit pour monstrer quil est et a este repputé seigneur dudit Belleglise et que les heritaiges vacans lui appartiennent parce que nul n'est comparu audites lectres et que nul na esté opposant a icelles et proclamations; lesdites lectres coctées au dos pour tout par Q.

Item produit lextrait valant original, diverses lectres de decret donnees de vostre court et auditoire par lequel appert que le fief de Chauvincourt dit de la Ruelle assis a Belleglise a este adjugé audit de Fresnoy comme le plus offrant et pour le prix contenu en icelle, ledit extrait cotté au dos par R.

Item produit la coppie valant original, diverses lectres de traicté faictes et passees soubz le scel de la prevosté de Paris, le Mardy deuxiesme jour de may, mil IIII[c] LXXV entre ledit de Fresnoy demandeur, et Pierre Bruzart heritier de la terre Brusar, d'autre, estans audit cayer de papier; par lesquelles ledit Bacolle present en ce proces assent la garantie par laquelle appert justice du fief et ainsy desdites charges. Et les produit ledit de Fresnoy pour monstrer que ledit fief de Chauvincourt dit de la Ruelle, heritaiges, censives, champars, arriere fiefz et droiz declarez oudit, de droit lui appartiennent, et pour monstrer que diceux il

Digitized by Google

jouit et a jouissance et pareillement de la justice, fiefs et arriere fiefs, ladicte lectre coctee audit cayer en teste par S.

... Item produit une coppie valant original diverses lectres faictes et passées soubz le scel de la prevosté de Chambly lan mil IIII^c [LXXIIII] le XI^e jour davril par lesquelles appert que le fief de Villers, qui fust a feu messire Jehan de Fresnoy, assiz a Belleglise, que veult dire ledit Bacolle appartenir a luy et au seigneur de Mont Morancy, est et appartient en proprieté audit de Fresnoy a cause de ses heritages et aussi a present et ne fust jamais relevé du sieur de l'Isle adam et a lui baillé avec divers brevets, est tenu en foy et hommage dudit de Fresnoy a present demandeur a cause dudit fief de la Ruelle dit de Chauvincourt a lui adjugé par l'extrait, et par consequent quil n'est point tenu de Villers, sieur delisle Adam et ne fust jamais relevant du sieur de l'Isle Adam et ne lui bailla aucun d'iceux brevets icelluy de Lisle Adam, qu au vrai ne comparu et qu a tort et sans raison il sest adjoinct en ceste cause. T.

Item produit la confession de M^e Jehan Raoul examinateur de par le roy nostre seigneur ou chastel de Paris donnée en date du premier jour daout mil IIII^c LXXIIII atachee soubz l'^e scel dudit examinateur au double des lettres royaux et confession de monseigneur le prevost de Paris adressee audit examinateur et par lesquelles est mande mectre en la main du roy tous les fiefz, arriere fiefz, et heritaiges tenuz dudit de Fresnoy a Belleglise et autres lieux nommes esdites lectres royaux, qui sont coctées au dos par ...

Item produit la relation de Germain Vachecte

Digitized by Google

sergent royal de la mainmise et arrest par lui fait audit lieu de Belleglise le II• jour daoust mil IIIIc LXXIIII selon la forme et teneur desdites lectres royaux laquelle mainmise et arrest il signiffia a cellui qui se dit estre fermier et semblablement fut signiffié audit Bacolle et Pierre Bruzart le VII• dudit mois daoust a quoy ne s'opposa aucun diceulx. Ladite relation coctee au dos par ...

Item et aussi produit et employe le XXVme• article des escripts.

Item produit ung appointement du vendredy XXIX• jour d'avril mil IIIIc LXXIIII donné entre lesdits et par lequel appert comment maître Pierre Pelet procureur de monseigneur de Montmorency a declairé que ledit seigneur de Montmorency sest decomis et quil se mest hors du proces davecques ledit Bacolle, lequel a produit ledit de Fresnoy pour monstrer joinct ce que dit est dessus que... Ledit appointement cocté au dos par V.

Item produit un autre appointement dacté du XVII• jour de juing oudit an IIIIc LXXIIII donné pour lesdites parties, par lequel appert qu'il a été dit que le seigneur de Montmorency que ledit Bacolle avoit mis et couché comme adjoinct en l'interdit sur la recreance et aussi en ses escripts principalles et articles, seroit recrit, raye, et mis hors desdits interdit et escripture et articles dicelle par le bailly de Senliz ou son lieutenant general ou Nicolas Le Boucher lieutenant a Pontoise dudit bailly de Senliz commis a faire l'enqueste, ledit appointement cocte au dos par X.

Item produit les autres appointements de la cause, par le dernier desquelz qui est dacté du samedi XXIX octobre oudit an IIIIc LXXIIII appert comment les parties ont ete appointees a produire

Digitized by Google

[mots illisibles] et comme doit faire qu'il a este dit que ung des tesmoings examinez en lenqueste ou examen dudit Bacolle sera recrite et mis hors dudit examen et cest le premier diceulx appoinctemens, cocte au dos par Z.

26 NOVEMBRE 1477. — Colines François, laboureur, demeurant à Fresnoy prend a bail pour sept ans de noble homme Oudart de Sainct Just, dit Baccolle, escuier, seigneur de fief et hostel de Villers en la paroisse de Belleglise, une piece de terre de vingt arpens lieu dit Tourneharent.

17 JANVIER 1479. — OUDIN DE SAINT-JUST EST CONDAMNÉ A PAYER SOIXANTE SOLS PARISIS A JEHAN DE FRESNOY.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques Destouteville, Seigneur de Beyne, baron Divry et de Sainct Andry en la Marche, conseiller chambellan du Roy nostre sire et garde de la prévoté de Paris, salut.

Savoir faisons que ce jourdhuy dacte de ces présentes comparans en jugement devant nous au Chastellet de Paris Laurens le Blanc, comme procureur de maistre Jehan de Fresnoy, conseiller du Roy nostre dit Seigneur en sa court de Parlement ayant droit en ceste partie de feu noble homme Messire Jehan, seigneur de Montmorency, qui audit nom a fait procéder par voye d'exécution sur Oudin de Sainct Just, écuyer, et sur ses biens pour la somme de quinze livres parisis d'arréraiges escheus au jour terme de Noel l'an mil C C C C soixante dix huit à cause de soixante sols parisis

Digitized by Google

de rente annuelle et perpétuelle que ledit de Fresnoy audit nom a droit de prendre et percevoir par chascun an audit terme, en et sur toutes les terres, cens, rentes, prés, bois, vignes, aulnois, fiefs, arrièrefiefs et autres revenus et possessions appartenant audit Oudin de Sainct Just, qui lui furent baillez et transportez pieca par ledit feu seigneur de Montmorency, le tout séant à Belleglise lez Chambly le Hauberger et au terroir de Muron et sur la justice jusqu'à soixante solz et tout selon les lettres de prinse de ce faisant mencion par vertu des lettres et exploiz sur ce faiz et pour les causes contenues en iceulx, d'une part; et Guillaume Nicolas, procureur dudit Oudin de Sainct Just deffendeur et opposant, d'aultre part; en la présence desquelles parties et après ce qu'il est apparu audit Nicolas audit nom de certain acte de main levée et joyssance donné aux requestes du palais contre Anthoine de Villiers, seigneur de l'Isle Adam, et contre le procureur du Roy auxdites requêtes, dacté du huitième jour d'Octobre derrenier passé et que iceluy Nicolas audit nom que dessus a déclaré qu'il ne vouloit plus perséverer en sa dite opposition.

Veue la délivrance nous avons dit et disons que ladite exécution encommencée à faire à la requête dudit de Fresnoy en et sur ledit Oudin de Sainct Just pour ladite somme de quinze livres parisis sera faicte et parfaicte aux us et en la manière acoustumée.

Et en ce faisant que les biens dudit Oudin seront exploitez tout ainsi qu'il est acoustumé de faire en tel cas nonobstant ladite opposition dudit de Sainct Just dont nous le déboutons et sans despens.

En tesmoing de ce, avons fait mettre à ces présentes le scel de ladite prévosté de Paris.

Digitized by Google

Ce fut fait le lundy dix septième jour de Janvier lan mil C C C C soixante dix neuf.

DIGUET.

1481. — Guillaume de Sainct Just, escuyer, seigneur de l'hostel et fief de Villiers en la paroisse de Belleglise est reçu en foy et hommage par Jehan de Fresnoy lequel confesse avoir receu 60 sols parisis que le fief doit de relief quand il y a mutation de vassal.

24 MARS 1489. — FOI ET HOMMAGE DE JEHAN DE SAINCT JUST A ANTOINE DE VILLIERS.

Je Anthoine de Villers, estuier, seigneur chastellain de lisle Adam, de Vaulmondois, Nogent sur Oise, confesse le jourd huy avoir receu les foys et hommages avecques les droys et debvoirs que me debvoit Jehan de Saint Just, estuier, pour cause des reliefs de cinq fiez assix et scitues en la paroisse de Bellesglise et terrouer de Muiron, iceulx fiez plus a plain desclairers en mes adveus et denombremens tant en cens, rentes, bois, coustumes et autres seigneuriaux appartenant ausdits fiez; iceulx fiez tenus de moy a cause de mondit chastel et chastellenie dudit lisle Adam aulx ouz et coustumes de Venquessin le Fransoix desquelles fois, hommages, drois et debvoirs, je me tiens pour comptent, paié, et agrée et en quitte ledit Jehan de Sainct Just sauf en touttes aultres choses, mon droit et lautry, et ainsy que ledit Jehan de Sainct Just est tenu de moy, bailles par adveu et denombrement lesdits cinq fiez en de-

Digitized by Google

dans le temps a ce introduit et acoustumé. Fait soulz mon signe audit lisle Adam, le vingt quatriesme jour de mars lan mil quatre cens quatre vingt neuf.

DE VILLERS.

23 NOVEMBRE 1498. — AVEU ET DÉNOMBREMENT DU FIEF DE VILLIERS PAR JEHAN DE SAINT-JUST.

Sachent tous que je Jehan de Sainct Just, escuier, segneur du fief de Villiers assis en la paroisse de Belle Esglise les Chambly le Haultberger advoue tenir à une seulle foy et hommage aulx uuz et coustumes du bailliage de Senlis une maison, court, grantes, estables, pourprins close de fossés et d'eaux avecques dix arpens de prés et jardins ou environ toult entretenans ensemble de noble homme Monss^r^ Maistre Jehan de Fresnoy, Seign^r^ de Nully et de Bornel, et touz les lieux ainsy qu'ils se comportent appellés le fief de Villiers soiant aud. Belle eglise. Avecques la justice jusques a soisante soubs parisis et au dessoubs appartenant aud. fief dont la déclaration sensuyt.

Et premierement

led. hostel dessus declaré avecques les prés et jardins tenans d'une part aulz marés dud. belleglise et daultre part aud de St Just à cause dud. fief aboutissant d'unz bout à Pierre Brusac et daultre bout à la Ruelle Messire Gilles.

Item une pièce de terre soiant en ce mesme lieu contenant IX arpens ou environ tenant d'une part au chemin qui monte dud. hostel aulz champs et daultre part a lad. ruelle Messire Gilles, aboutissant d'un bout au chemin qui maine de Chambly à Meru et daultre bout auz dits jardins.

Digitized by Google

Item une aultre piece de terre seant en ce lieu mesme contenant huyt arpens ou environ tenant dune part a lad. rue et daultre part à la ruelle plantoignon, aboutissant dung bout à Pierre Brusac et daultre bout au chemin qui maine de Chambly à Méru.

Item une pièce de terre seant en... [feuilles déchirées]... ou environ, tenant dune part au communyes et daultre part ausd. religieux de Royaulmont aboutissant à nous et daultre bout aulz Camaux.

Item une aultre piece de terre seant en ce mesme lieu contenant sept arpens ou environ, tenant d'une part a nous mesme et daultre part au chemin de Paris, aboutissant dung bout à Pierre Brusac et daultre bout ausd. religieux.

Item en ce lieu mesme une piece de terre contenant deulx arpens ou environ, tenant d'une part au chemin de Paris et daultre part à Pierre de Brusac, aboutissant d'ung bout à nous mesme et daultre bout aulz heritiers de feu Mademoiselle de Fresnoy.

Item une aultre piece de terre seant a la Cousture Gallée contenant dix arpens ou environ, tenant d'une part au chemin de Paris et daultre part au chemin aulz asniers, aboutissant ausd. religieulx dung bout et daultre bout a Noël le Bel.

Item une aultre piece de terre seant au lieu dit Tourneharenc contenant douze arpens ou environ, tenant d'une part au chemin de St Leu et daultre part au boys de St Ladre, aboutissant dung bout aulz hoirs de feu Mademoiselle de Fresnoy et daultre bout aud. religieulx.

Digitized by Google

Item une autre piece de terre seant au lieu dit les Aunes, au dessus du chemin de tempeste, contenant huyt arpens ou environ, tenant d'une part au chemin qui maine dudit Belle eglise a Piseux et daultre part aulz hoirs Denis Bouraine.

Item une aultre pièce de terre nommée le Clos Casin et laditte pièce ainsy que elle se comporte contenant six arpens ou environ, tenant d'une part au chemin de Chambly, aboutissant à la ruelle Bourdine au long du clos des religieulx de Royaulmont.

Item une aultre pièce de terre seant au dessus du chemin de Chambly, contenant six arpens ou environ, tenant d'une part a iceluy chemin et daultre part à la cousture desd. religieulx, aboutissant à nous d'ung bout et daultre bout auxd. religieux.

Item une aultre pièce de terre seant près de la cousture des religieulx de Royaulmont, contenant trois arpens ou environ, aboutissant ausd. religieulx d'ung bout et daultre bout aulz hoirs Denis Bouraine.

Item une aultre pièce de terre au triage appellé le Val Benard au dessus de la rue Sainct Ladre, contenant six arpens ou environ, aboutissant dung bout au chemin qui maine du chemin de Villiers aux Coustumes dud. Belle eglise et daultre bout ausd. religieulx de Royaulmont.

Item une aultre piece de terre seant en ce mesme lieu, contenant six arpens ou environ, tenant d'une part au chemin des Coustumes dudit Belleglise et daultre part au chemin de Chambly.

Digitized by Google

Item une pièce de terre seant au dessus du chemin de Bornel, contenant deulx arpens ou environ, tenant d'une part à nous et daultre part à la rue St Jacques.

Item une aultre pièce de terre seant à la Follie Aubert, contenant deulx arpens ou environ, tenant d'une part ausd. religieulx de Royaulmont et daultre part aux terres de Thomas de Montagny.

Item, une pièce de terre seant au triage appellé la fontaine St Martin, contenant deulx arpens ou environ, tenant d'une part à Pierre Brusac et daultre part aulz hoirs de feu Hemmot Troussure, aboutissant dung bout à la ruelle qui maine de la chapelle St Jacques à Bornel et daultre bout à Jehan du Sablon.

Item une maison, masure, court, jardin et terre, contenant deulx arpens ou environ, seant à la rue Bourdin, tenant d'une part à Symonnet du pont et daultre part aulz hoirs Jehan le Cheron, aboutissant dung bout au sentier qui maine de Belle-eglise au Mesnil Ste Honorine.

Item une aultre pièce de terre seant au terroir de Bornel au lieudit Champlés, contenant deulx arpens ou environ, tenant d'une part a lad. cousture et daultre part à Jehan du Sablon, aboutissant dung bout à Michel le Roy et daultre bout à Jehan de Vuyres.

Item une masure, jardin, et aulnoy, seant en la rue Bordin, contenant arpent et demy ou environ, tenant dune part à lad. rue et daultre aulz hoirs Denis Bouraine, aboutissant dung bout au rû qui vient de la fontaine Gilles.

Digitized by Google

Item une aultre pièce de terre seant au terrouer de Bornel, contenant troys arpens ou environ tenant dune part au long du chemin qui maine dudit Bornel à Chambly, et daultre part aulz hoirs de feu Jehan de Fresnoy, et daultre part aulz hoirs et aians cause de feu Jacques Baptiste, aboutissant sur led. chemin.

Item une aultre pièce de terre seant entre led. Bornel et le Mesnilet, contenant six arpens ou environ, tenant dune part à Cappet de Seurvillers escuyer et daultre part ausd. trois arpens dessus d. aboutissant dung bout aulz terres du prieuré de St Jacques dudit Belle eglise.

Item une masure, jardin, et lieu, contenans deulx journaulx ou environ, tenant dune part à Charles Ligny à cause de sa femme et daultre part au clos de la vigne dudit Pierre aboutissant au marès, et daultre bout pardevant sur la rue.

Item une masure, court, et jardin, seant soulz l'orme Bourdin, contenant demy quartier ou environ, tenant dune part et aboutissant dung bout à Symon du Pont et daultre part à Jehan Lefebure dit Martine et daultre bout à lad. rue Bourdin.

Item deulx journoieulx de terre seant sur Bornel, tenant dune part a la terre de l'ostel Dieu de Chambly et daultre part à Jehan leden.

Item ung jardin, terre et lieu, seant en la rue du Moulin tenant dune part à Alardin le Vasseur et daultre part au chemin qui maine dudit Belle eglise à Puiseulx, aboutissant par derrière à Guitte Relot et daultre bout à la rue du Moulin.

Item deulx arpens de terre seant au lieu dit le

Digitized by Google

Mont Pareux, tenant d'une part à Pierre Brussac, et aboutissant dung bout au chemin qui maine de Chambly à Neullis et daultre bout aud. Brusac.

Item demy arpent de pré ou environ, seant en la priore dud. Belle eglise, tenant dune part et dung bout à nous et dautre part à Lardin Sablon et daultre bout aulz marès dud. Belle eglise.

Item une pièce de terre que jardin, contenant cept quartiers ou environ, seant près la rue Bourdin, tenant dune part à Jehan Lefebure dit Martine et daultre part à la ruelle Messire Gilles, aboutissant dung bout a lad. rue Bourdin et daultre bout au sentier qui maine dudit belle eglise au Mesnil Saincte Honorine.

Item une pièce d'aulnoy, contenant troys quartiers ou environ, seant en la rue Bourdin, tenant dune part aulz hoiers de feu Denis Bouraine et daultre part à la rue du maretz dudit lieu, aboutissant dung bout à Jehan du Sablon et daultre bout à lad. rue.

Item une pièce de terre contenant huyt arpens ou environ, seant au lieu dit le Val Bernart, tenant d'une part aulz religieulx de Royaulmont et au curé dudit Belle eglise et daultre part à Pierre Brusac, aboutissant des deulx bouts ausd. Religieulx.

Item une pièce de terre, contenant six arpens ou environ, seant près lostel de Villiers, tenant dune part a la terre Messire Guil et daultre part à la fontaine Guille et au chemin de Chambly et à la rue Bourdin, aboutissant aulz jardins.

Digitized by Google

Et ce plus y a, plus en advoue a tenir de mond. Seign^r. Fait le vendredy XXIII^e jour de Novembre lan de grace mil IIII^cc IIII^xx dix huit.

25 NOVEMBRE 1499. — Jehan de Sainct Just, escuyer, demourant en la parroisse de Belleglise achète une pièce de vigne à Colin Regnard, laboureur, demeurant au Mesnil Sainte Honorine.

15 JANVIER 1506. — Damoiselle Isabeau le Vavasseur, veuve de Jehan de Sainct Just, en son vivant escuyer, seigneur du fief de Villers assis en la paroisse de Belleglise, achète à Jehan Brisebarre, manouvrier demourant à Belleglise, une pièce de vigne au lieu dit les Grouettes.

11 JUILLET 1506. — Agnès du Moulin, dame chastelaine de l'Isle Adam confesse avoir receu les droicts et reliefs qui lui estaient deubs par la veuve et héritiers deffunct Jehan de Sainct Just, a cause de cinq fiefs assis en la paroisse de Belleglise et terrouers d'environ.

5 MARS 1514. — Noble homme Charles le Vavasseur, escuyer, demourant à Chambly, au nom et comme tuteur et curateur des enffans de deffunct Jehan de Sainct Just, en son vivant escuyer, et Damoiselle Isabeau le Vavasseur, sa femme, sœur dudit Charles, achètent une vigne assise au vignoble de Belleglise.

25 JANVIER 1515. — Vente par Jehan de Piennes, marchant, demourant à Gonmeulx et damoiselle Perrecte de Carbonne, sa femme, aux

Digitized by Google

enffans de deffunct Jehan de Sainct Just, en son vivant escuyer demourant à Belleglise, acceptans, par Charles le Vavasseur, escuyer, pour eulx, leurs hoyrs et ayans cause, de tout et tel droict de succession... qui est venu et escheu à lad. Perrecte par le deceps et trespas de deffuncts Agnez de Sainct Just, en son vivant femme de Pierre de Carbonne dit Brusac, ses père et mère, tant en maisons, manoir, cours, jardins, terres labourables, prez, vignes, bois, aulnoys, cens, rentes, champars et tous aultres droictz generallement quelconques, assis et scitués es lieux et villaiges de Brisencourt en la parroisse de Cormeilles, Fremencourt en Veulquesin, Sainct Leu de Taverny et es environs, sans en riens excepter, réserver, ne retenir.

17 MAI 1525. — Vente d'un arpent de terre au terroir de Belleglise pris dans une pièce contenant deux arpents, par Robert Le Vavasseur, escuyer, et Hector Brassement son fils, aussi escuyer, à noble homme Charles de Saint Just, escuyer.

28 FÉVRIER 1526. — Vente par les héritiers de deffunt Laurent du Pont et Jacqueline Regnard, à noble homme Charles de Sainct Just, escuyer, seigneur du fief de Villiers, assis à Belleglise, d'une pièce de terre assise audit Belleglise au lieu dit Montperreux.

13 JUIN 1529. — Noble homme Rolland de Saint Just, ecuyer seigneur dudit lieu, donne a bail aux

Digitized by Google

habitants de Belle Eglise un droit de pâturage pour leurs bestiaux, par devant Jacques Masson et Robert Vautier, notaires à Beaumont.

27 OCTOBRE 1530. — Aveu à Raoullant de Saint Just, escuyer, a cause de son fief de Villers, rendu par Pierre de Brusarcq, ecuyer, seigneur de Chauvincourt, à cause de feu Agnez de Saint Just sa mère, fille de Houdart de Saint Just, en son vivant aussi escuyer et de damoiselle Ysabeau de Dampont, jadis sa femme, ses ayeul et ayeulle.

20 DÉCEMBRE 1541. — Vente par Pierre de Brusacq, escuyer, seigneur de Chauvincourt et damoiselle Simonne de Sesvres sa femme, à Rolland de Saint Just, escuyer, seigneur du fief de Villers assis à Belleglise, y demourant présentement, de cinquante-cinq perches de terre assise au terroir de Belleglise.

26 JUILLET 1546. — Foy et hommage par Rolland de Saint Just, à Anne, sire de Montmorency, pour un fief vulgairement appelé le fief de l'Isle, assis à Belleglise. Dénombrement de ce fief.

31 MARS 1560. — Foy et hommage par Philippe de Saint Just du fief de l'Isle scitué et assi en la paroisse de Belleglise, à Anne de Montmorency.

6 MARS 1570. — Echange de terres et héritages entre Philippe de Saint Just, ecuyer, seigneur

Digitized by Google

dud. lieu et du fief de Villers, demourant à Belle Eglise, d'une part, et Claude de Brusarcq, aussi escuyer, jeune fils à marier et aagé de dix-sept ans environ, d'autre part.

7 SEPTEMBRE 1576. — Vente par Claude de Brusarcq, escuyer, seigneur de Chauvincourt et damoiselle Jehanne Daubourg, sa femme, à Philippe de Saint Just, escuyer, seigneur de Villers et de Bicheret, de trois arpens de terre assis à Belle Eglise,

31 JANVIER 1580. — Philippe de Saint Just, ecuyer, seigneur dudit lieu, comme tuteur et curateur de Jacques Tardif, fils mineur d'ans de feu Messire Claude Tardif en son vivant conseiller du Roi au trésor et de demoiselle Charlotte Faye, jadis sa femme, depuis femme en secondes noces dudit seigneur de Saint Just, reconnait avoir reçu un écu quarante sols tournois de rente.

CABINET DES TITRES.

17 FÉVRIER 1580. — Achat par Philippe de Saint Just, escuyer, seigneur dud. lieu de quatre perches de vigne au vignoble de Belle Eglise.

11 JUILLET 1617. — Aveu et dénombrement de la terre, fief, et seigneurie de Villers, de Belle Eglise, que tient et advoue tenir en plein fief à une seule foy et homage, aux lieux et coustume du bailliage de Senlis, Gedeon de Saint Just, ecuyer, seigneur dudit lieu, du fief de Villers et de Chauvincourt, à Mr. Charles de Fresnoy, chevalier, sieur dudit lieu, Nully en Telle, Bornel,

Digitized by Google

Bois des Cauches, le Plessis Cavillon, etc..., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.

31 DÉCEMBRE 1619. — Foy et hommage par Gedeon de Saint Just à Monseigneur le Duc de Montmorency, seigneur chatelain de l'Isle Adam, de cinq fiefs assis au territoire de Belleglise.

20 MARS 1620. — Foi et hommage par Gedeon de Saint Just, seigneur de Villers, à Henri, Duc de Montmorency, seigneur baron et châtelain de l'Isle Adam.

28 NOVEMBRE 1627. — Acte d'échange entre Messire Georges de Fresnoy, chevalier, seigneur de Bournel et du Mesnil Sainte Honorine, demourant en son hostel seigneurial audit lieu, d'une part, et Messire Gedeon de Saint Just, chevalier, sieur dud. lieu et fief de Villiers-Bourdin, demeurant en son hostel seigneurial audict Sainct Just d'autre part.

28 MARS 1628. — Echange de terres entre Messire Gedeon de Saint Just, chevalier, seigneur dud. lieu, Chauvincourt, et autres lieux, demeurant en son hostel seigneurial dud. Saint Just et Elisabeth Languebien, veuve de feu Jehan Larsonnier, demeurant à Belle Eglise.

20 JANVIER 1631. — Vente par Jehan Languebien le jeune, laboureur de vignes, demeurant à Belle

Digitized by Google

Eglise et Francoise Blanchard, sa femme, à damoiselle Elisabeth de Champy, demeurante en l'hostel seigneurial de Saint Just, d'un demi-arpent de terre.

1er SEPTEMBRE 1633. — Foi et hommage par Gedeon de Saint Just à Henri, duc de Montmorency, seigneur baron et châtelain de l'Isle-Adam.

FÉVRIER 1650. — Dame Angélique de Hérault, veuve de feu Messire Gedeon de Saint Just, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, tant en son nom que comme ayant la garde noble de messieurs et damoiselles ses fils et filles, achète un arpent de terre assis au terroir de Gandicourt.

7 AVRIL 1668. — Partage, par devant Jacques Pinson et André Boival notaires à Chambly, du domaine de Saint Just entre Maurice et Gustave-Adolphe de Saint Just.

14 FÉVRIER 1672. — Messire Maurice de Saint Just, chevalier, seigneur dudit lieu, Belle Eglise et autres lieux, et Messire Gustave-Adolphe de Saint Just, chevalier seigneur de Chauvincourt, Champlaid, et autres lieux, constituent par devant Rollin Prieur et Pierre Dons, notaires au Châtelet de Paris, une rente de 200 livres au profit de demoiselle Eléonore-Henriette de Saint Just, comtesse d'Aumale.

CABINET DES TITRES.

20 AVRIL 1683. — ACTE DE BAPTÊME DE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT-JUST. — Mariæ-Theresiæ de

Digitized by Google

Sainct Just, filiæ nobilissimi viri Mauritiæ de Sainct Just, dicti loci et Thoazi-le-Bailly domini, vicecomitis Dobily, juregiis exercitibus præfecti, gubernatoris equitatis et castri Belfortensis, et dominæ Charolæ de Flavigny conjugum, natæ et baptisatæ die vicesima mensis Aprilis anno reparatæ salutis millesimo sexcentesimo octogesimo tersio, sacræ baptismi ceremoniæ collatæ sunt in ecclesia collegiatæ et parochiali Belfortensis, Bisuntinæ diocesa, cujus susceptores fuerunt serenissimus princeps Ludovicus de Bourbon, Galliæ Delphinus, filius Ludovici XIIII Regis Christianissimi, et Maria Theresia Dautriche Ludovici XIIII sponsa et Galliæ Regina.

Cabinet des Titres.

20 juillet 1688. — Aveu rendu à S. A. S. le Prince de Conti par Messire Gustave-Adolphe de Saint Just, chevalier, seigneur de Saint Just... du fief de l'Isle et autres lieux.

Mairie de Belle-Eglise.

31 décembre 1691. — Messire Maurice de Saint Just, chevalier, brigadier des armées du Roi et gouverneur de la citadelle de Valenciennes, touche les arrérages d'une rente au nom de Messire François-Maurice de Saint Just, son fils, ci-devant anonyme.

Cabinet des Titres.

15 décembre 1697. — Abandon par Pierre Cherouise, vigneron demeurant à Belle-Eglise, à Messire Gustave-Adolphe de Saint Just, chevalier, seigneur dudit lieu, Villers-Bourdin, Chauvincourt et autres lieux, fils et héritier de deffunct

Digitized by Google

Messire Gedeon de Saint Just, de vingt-huit perches de prés et jardins assis au terroir de Belle-Eglise, proche le pont de pierre, cy-devant baillés à titre de rente par deffuncte dame Angélique de Heraut, veufve dud. deffunct Messire Gedeon de Saint Just, à feu Marin Guignard, beau-père dud. Cherouise.

5 MAI 1698. — Aveu et dénombrement du fief de l'Isle par Gustave-Adolphe de Saint Just à François-Louis de Bourbon, seigneur châtelain de l'Isle Adam.

22 OCTOBRE 1707. — Foy et hommage par la veuve de Gedeon de Saint Just à S. A. S. Mgr le prince de Conti, seigneur baron et châtelain de l'Isle Adam.

24 JUILLET 1719. — Vente au sieur François Bonneau ancien marchand en gros en magasin, ancien conseiller du Roy, assesseur de M. le Maire de Metz, eschevin en icelle, etc... par devant Dancerville et son frère, notaires royaux à Metz, d'une métairie de vignes située au village de Longeville les Metz. Messire Jean-Louis Jacquemin, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Gorgon de la ville de Metz ayant charge et pouvoir de vendre de Messire Philippe Gédéon de Saint Just, chevalier, seigneur dudit lieu, officier de S. A. R. de Lorraine, de Messire Claude-Michel Bernard de Beauregard, Mestre de camp à la suite du régiment Dauphin-François et de Dame Marie-Angélique de Saint Just son épouse,

Digitized by Google

icelle dame et ledit sieur de Saint Just seuls enfants et héritiers de feue dame Marie Allion leur mère, veuve à son décès de messire Gustave-Adolphe de Saint Just, chevalier, seigneur dudit lieu.

Cabinet des Titres.

3 juillet 1724. — Vente par Messire Claude-Michel Bernard de Beauregard, seigneur de Champlay et autres lieux, colonel de cavalerie à la suite du régiment Dauphin-Cavalerie, et Marie-Angélique de Saint Just son épouse, à Messire Philippe Gédéon de Saint Just, de l'hostel seigneurial de Champlay, jardins enclos de hayes vives, etc., plus le tiers dans les censives et mutations des fiefs de Chauvincourt, Santeuil, l'Isle et autre fiefs dépendant de la succession des sieur et dame de Saint Just.

20 Novembre 1733. — Acte de décès de Philippe Gédéon de Saint-Just.

L'an mil sept cent trente trois, le vingt Novembre, mourut Messire Philippe Gédéon de Saint Just, garçon, âgé de quarante quatre ans et demi ou environ, fils de deffunts Messire Gustave-Adolphe de Saint Just et de dame Marie Allion, chevalier, seigneur dudit Saint Just, Chanlay, Chauvincourt, Villers, Santeuille et autres lieux et ancien chambellan de Son Altesse Royalle Mgr. le duc de Loraine, et le vingt et un fut déposé dans le caveau de la Seigneurie dont l'entrée se prend dans le cimetière de notre paroisse, du coté du couchant, en présence de Messire Claude Michel Bernar de Beauregard, colonel de cavallerie,

Digitized by Google

son beau frere et autres seigneurs qui ont signé avec nous.

D'Authuille, prieur de St-Aubin de Chambly. Fresnoy. Bernard de Beauregard. Antoine. Pelletier. L. Ranson, pr. de Fresnoy. Renault, vic.

Archives Municipales de Belle-Eglise. Registres de l'Etat-Civil.

11 Juillet 1735. — Marie-Madeleine Bernard, fille du sieur Claude Michel Bernard de Beauregard et de Marie Angélique de Saint Just est marraine de Nicolas Antoine Chérouise.

28 Septembre 1749. — Acte de décès de Madame Bernard de Beauregard.

Le vingt huit Septembre 1749 est décédée, et le 29 dudit mois a été inhumée dans le caveau de ses pères de cette église, noble demoiselle Madame Marie Angélique de Saint Just veuve de feu Messire Bernard de Beauregard, chevalier, colonel de cavalerie réformé à la suite du régiment Dauphin Français, dame de la terre et seigneurie de Saint Just de cette paroisse, âgée d'environ soixante et un ans. A laquelle inhumation ont assisté Messire Antoine de Bernardoni, chevalier, seigneur de Ronfin, son gendre, Messire Jean-Baptiste Thierry, prêtre curé de la ville de Chambly, Jean le Mieux, prêtre vicaire dudit Chambly, maitre Balthazar de Larbre, clerc tonsuré du diocèse de Beauvais, et autres qui ont signé avec nous, desservant de cette paroisse.

Thierry. Bernardony. Lemieux. Renault desservant. Delarbre.

Archives Municipales de Belle-Eglise. Registres de l'Etat-Civil.

Digitized by Google

25 Septembre 1752. — Madame de Laborde-Merard donne procuration pour être marraine de l'enfant de son fermier.

Nous soussignée Marie de Laborde, dame de Saint Just, donnons pouvoir à Marguerite Fessard veuve de Pierre Boulanger, de pour nous et en notre nom présenter avec M. le Curé sur les fonds de baptême en la paroisse de Belle-Eglise, l'enfant garçon ou fille dont la femme de Monsieur Arthus notre fermier est enceinte prête d'accoucher, et de faire et observer pour raison du baptême de l'enfant tout ce qui est requis et nécessaire de notre part ; fait à Paris en notre demeure ce 25 Septembre 1752.

M. de Laborde-Merard.

Archives Municipales de Belle-Eglise. Registres de l'Etat-Civil.

7 Juin 1755. — Autorisation d'établir une chapelle a Saint-Just.

Estienne-René Potier de Gesvres, par la miséricorde Divine et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque-comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, Pair de France.

Vu la requête à nous présentée par Dame Marie Delaborde, veuve de Simon Merard, ecuyer, secretaire du Roy, tendante à ce qu'il nous plut lui permettre de faire pratiquer une chapelle domestique dans les batimens qu'elle aurait fait construire dans sa terre de Villiers-Bourdain dit Saint-Just, dans l'étendue de la paroisse de Belleglise de notre diocèse, pour y entendre la Sainte Messe dans les cas ou la maladie et le mauvais temps ne lui permettraient pas d'assister à la pa-

Digitized by Google

roisse, notre consentement à la construction de ladite chapelle et notre commission au dos de ladite requête en date du cinq Février de la présente année au sieur Desgranges, curé du Mesnil St-Denis doyen rural de Beaumont de notre diocèse, pour examiner le lieu destiné à ladite chapelle ; le procès-verbal dudit commissaire en date du six du présent mois par lequel il appert que ladite chapelle située au rez-de-chaussée entre la salle de compagnie et la salle à manger contient six pieds de profondeur sur huit de largeur, qu'elle est décorée d'un autel en menuiserie avec un tableau de l'Assomption de la Ste-Vierge, qu'elle est fournie des linges et ornements nécessaires et dans un état décent et convenable pour la célébration des Saints Mystères.

Le tout vu et considéré, nous permettons de faire dire et célébrer dans ladite chapelle, par tout prêtre approuvé dans notre diocèse, la Sainte Messe à voix basse tous les jours de l'année, même de Dimanches et fêtes, à l'exception des fêtes annuelles et de celle du patron de la paroisse, après que la Benediction en aura été faite suivant les cérémonies prescrites par le rituel de notre diocèse par Mr Pierre-Alexandre Desgranges, curé du Mesnil-St-Denis, doyen rural de Beaumont que nous commettons à cet effet, de laquelle bénédiction sera par lui dressé procès-verbal pour être remis en notre secretariat, à la charge de se conformer aux statuts et règlements de notre Diocèse concernant les chapelles domestiques, défendant en conséquence d'y faire eau bénite, offrande et bénédiction de pain, d'y administrer aucun sacrement et d'y faire aucune instruction publique et particulière, les présentes valables seulement pendant la vie de ladite Dame Delaborde Mérard et

Digitized by Google

tant qu'elle possédera ladite terre de Villiers-Bourdain. Donné à Beauvais en notre Palais Episcopal le septième jour de Juin 1755.

Est. Ren. Evèque C. de Beauvais.
Par Monseigneur : Regnard.

J'ai en conséquence de l'ordre ci-dessus béni la chapelle susdite le 10 Juin 1755, et j'en ai dressé le procès-verbal que j'ai envoyé au secretariat de Beauvais.

P.-A. Desgranges, Curé du Mesnil-St-Denis, Doyen de Beaumont.

Relevé du Plan de Saint-Just (grand in-folio manuscrit).

30 Juillet 1766. — Terrier de Saint-Just.

Plan du Domaine de la Terre et Seigneurie de Villers-Bourdin, dit St Just paroisse de Belleglise, et des fiefs de Champlaye, Santeuil, Lisle dit Sautour et Bicheret, appartenant à Messire Simon Pierre Merard écuyer et Dame Marie de la Borde sa mère veuve de feu Messire Simon Merard son père vivant aussi écuyer, ces deux premiers Seigneur et Dame par indivis de ladite Seigneurie et desdits fiefs, levé et mesuré à la mesure du roy qui est à raison de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pied, vingt-deux pieds pour perche, et cent perches pour arpent, par le S[r] Etienne Gilles Prévost, Arpenteur juré, demeurant à

Digitized by Google

Chambly, qui en a fait le Bornage, ce jourdhui et autres jours suivans, le tout ainsi qu'il ensuit...

(Suivent trente-cinq articles).

Total général du domaine dudit Saint-Just montant à cent quatre ving trois arpens, soixante dix neuf perches mesure de Roy.

Savoir.

L'hôtel seigneurial, bâtimens, cour et jardin, trois arpens vingt six perches trois huitièmes, cy — 326 perches 3/8

Le moulin, batimens et jardin, quatre vingt dix huit perches et demie, cy — 98 perches 1/2

Les prés, quatorze arpens quarante deux perches deux tiers, cy — 1442 perches 2/3

L'Aulnaye et le bois de St Ladre, dix neuf arpens deux perches un quart, cy — 1902 perches 1/4

Les vignes, soixante quatre perches et demie, cy — 64 perches 1/2

Et les terres labourables, cent quarante cinq arpens quarante quatre perches deux tiers y compris quatre vingt quinze perches de reprise faite à différens particuliers, cy — 145.44 perches 2/3

Plus soixante quatorze perches trois quarts de pré article 10 bis de ce plan.

Lesquels héritages portés au present Plan et Figure ont été mesurés et arpentés par Etienne Gilles Prevost, Arpenteur Royal, dem[t] à Chambly par lui certiffié veritable ce jourd'huy trente Juillet mil sept cent soixante six.

PREVOST.

Digitized by Google

10 Février 1768. — Transaction entre les seigneurs de Villers Bourdin dit Saint-Just (M. Mme Merard) des fiefs de Champlaye, Bicheret, Santeuil, Chauvincourt, de l'Isle et autres lieux d'une part, et les habitants de Belle Eglise représentés par Claude Rochart, syndic de la paroisse d'autre part, relativement à la jouissance des marais et pâturages, suivant le bail du 13 Juin 1529.

Archives Municipales de Belle-Eglise.

20 Septembre 1768. — Vente par Madame Mérard et son fils au Marquis de Persan de la terre et seigneurie de Villers Bourdin ou Saint Just, par devant Me Ducloz Dufresnoy et son confrère, notaires à Paris.

9 et 11 Novembre 1768. — Echange de terre et fiefs entre Monsieur le Marquis de Persan et les sieur et Dame des Méloizes par devant Me Quatremère et son confrère, notaires à Paris.

10 Juin 1790. — Reconnaissance par Messire Nicolas Renaud Des Méloizes, seigneur de Fresnoy, Lamberval, Villers-Bourdin, etc... au Roi et à Monsieur, à cause de la terre de l'Isle-Adam, du fief de l'Isle; de sept arpents quatorze perches de bois taillis...; du cours d'eau de la rivière de l'Esche depuis le pont de pierre jusqu'à celui de Chauvincourt; et d'un arrière fief anciennement nommé Chauffoui.

3 Septembre 1791. — Déclaration des biens, domaines et droits, vendus par M. Nicolas-Renaud

Digitized by Google

Davene des Meloizes et Dame Agathe-Louise de Fresnoy à M. Edme-Jean Giraudeau, par contrat passé devant Me Gibert le jeune, notaire à Paris le 3 Septembre 1791.

Archives Municipales de Belle-Eglise.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Aberlenc (Pierre). . . . 65
Alincour (M. d'). 20
Antoine. 101
Arthus, fermiers du domaine 34, 57, 102
Artigues (M. d'). 54
Aspremont (Jehan d') . 20
Aspremont (Jehanne de Sugny, dame d'). . . 20
Aubriot (Hugues) . . . 61
Audinot, procureur. . . 30
Audoy, procureur . . . 30
Aumale (duc d'). 20
Aumale (Charles, c^te d'). 25
Aumale (Eléonore-Henriette de Saint-Just, comtesse d') . . . 25 97
Aumont (le sieur d') . . 74
Authuille, prieur de St-Aubin de Chambly, (d'). 101
Avène des Méloizes (Agathe-Louise de Fresnoy, dame d'). 42, 57, 106 107
Avène des Méloizes (Nicolas-Renaud d'). 41, 57, 106 107
Aymeret de Gazeau (Anne de Montpellier, dame). 40
Aymeret de Gazeau (Jean). 40

B

Bailly. 36
Baptiste (Jacques) . . . 90
Barbentane (Marthe de Ribes, comtesse de) . 54
Barbentane (Roger de Robin, comte de) . . 54
Baron (A.) 71
Bateste (Jacques). 3, 4, 72 à 74 76
Bateste (Perronelle, épouse de Jacques). . 3
Bateste (Thomas) 4, 5, 74 à 76
Bauduin, huissier . . . 29
Baulayne, procureur . . 30
Beaumont (Hermengarde, épouse de Thibaut de). 2
Beaumont, avoué d'Ully (Thibaut de). . 2, 3, 72 à 74 80
Beaumont (Yves I^er, comte de). 2

Digitized by Google

B

Beaumont, procureur (de) 30
Beauvais (évêque de). . 1
Beauvais (maire de) . . 20
Bedford (duc de). . . . 4
Belle-Eglise (seigneur de). 2
Benoist, sergent royal (Jehan) . . 70, 77, 79 80
Bernard, procureur. . . 30
Bernard de Beauregard (Angélique de Saint-Just, dame). 27 à 29, 99 à 101
Bernard de Beauregard (Claude-Michel) . 27, 28, 99 à 101
Bernard de Beauregard (Hélène-Françoise). . 29
Bernardoni (Marie-Madeleine Bernard de Beauregard, dame de) 29 101
Bernardoni (Antoine de) 29 101
Béthune d'Ancenis (Elisabeth de la Rochefoucauld, comtesse de) . 29
Béthune d'Ancenis (François-Joseph, comte de) 29
Blanchet, procureur . . 30
Boival, notaire (André). 97
Bonneau (François). . . 99
Bonnin, procureur. . . 30
Boucher (Gobart) . . . 67
Boulanger (Marguerite Fessard, veuve) . . . 102
Boulanger (Pierre). . . 102
Bouraine (Denis). 4, 5, 78, 79, 88, 89 91
Bouraine (Jehan). . . . 79
Bourgoin, procureur. . 30
Bourrande (Guillaume). 70
Brassement (Hector) . . 93
Breuil (Jacques du) . . 25
Breuil (Judith de Saint-Just, dame du) . . . 25
Bridou des Perrières, procureur. 30
Brisebarre (Jehan) . 19 92
Brusacq (Claude de). 18 95
Brusacq (Jehanne Daubourg, dame de). . . 95
Brusacq ou Busart (Pierre de). 5, 18, 79, 80, 82, 86, 87, 89, 91, 93 94
Brusacq (Simone de Sesvres, dame de). 18 94
Burau (Jehan) 75

C

Cappet (Thomas) . . . 73
Carbonne (Agnès de Saint-Just, dame de) 18, 93 94
Carbonne, dit Brusacq (Pierre de). . Voir Brusacq
Chalo-Saint-Mard . . . 35
Champy (Elisabeth de). 97
Chaon, notaire (Vincent). 61 63
Charles VI, roi de France 9
Charles, physicien. . . 36
Charpentier, procureur 30
Charpentier, religieux (frère Jean) 69
Chayer, procureur. . . 30
Chérouise (Nicolas-Antoine). 101
Chérouise (Pierre). . . 98
Chestret (Geneviève-Julie Mérard, dame de) 34
Chestret (Rémy-François de) 34

Digitized by Google

C

Coletot (Bertrand). . . 70
Collache, procureur . . 30
Compère (Louis). . . . 69
Conti (François-Louis de Bourbon, prince de) 98 99
Coquelet (Charlot de) . 17
Coquelet (Pierre de). 16 17
Coqueret (Jean). . . 28 30
Corcelle (Charlotte de Ribes, comtesse de) . 53
Corcelle (Henri de Tircuy, comte de) . . . 53
Cousin (Jacquemart) . . 65
Coustard, procureur (de) 30
Cramesnil (Aimée de Saint-Just, dame de). 24
Cramesnil (Charles de). 25
Creuzé (Augustin-François) 34
Creuzé (Henriette Mérard, dame) 34
Creuzé (Pierre-Michel). 34
Crissé (Denise de Montmorency, dame de). 10 11
Crissé (Lancelot Turpin, seigneur de). 10

D

Dabert (Charles). . . . 74
Dancerville, notaire . . 99
Deburiz (Jehan) 70
Delaunoix (messire Guy) 69
Deleune, procureur (Mathieu). 69
Desgranges, curé du Mesnil-Saint-Denis (Pierre-Alexandre) 103 104
Diguet 85
Dons, notaire (Pierre) . 97
Dorigny, procureur. . . 30
Dorival, procureur. . . 30
Doublet de Persan (Anne-Adélaïde Aymeret de Gazeau, marquise). . 40
Doublet de Persan (Anne-Nicolas, marquis). 39, 40 106
Doublet de Persan (Marie-Madeleine Frézeau de la Frézelière, dame) . 40
Doublet de Persan (Nicolas). 40
Douet d'Arcq 3
Drac (Girard du). . . . 74
Ducloz Du Fresnoy, notaire 39 106

E

Edouard III, roi d'Angleterre. 3
Estouteville (Jacques d'). 83

F

Fabvier (Guillaume) . . 68
Fabvier (Raulet) 68
Fera, procureur 30
Ferrebout, notaire (Jehan). 61 63
Flan, notaire 51

Digitized by Google

F

Flavigny (César-François de). 26
Flavigny (Suzanne de Veilchastel, dame de). 26
Fossey-la-Vallée (marquis de). 23
François (Colines). . . 83
Franqueville (Abraham de) 23 24
Franqueville (Suzanne de Saint-Just, dame de) 23 24
Fresnoy (Catherine Le Boulenger, dame de) . 4
Fresnoy (Charles de) 23 95
Fresnoy (Elisabeth Blanchard, marquise de) . 42
Fresnoy (Georges de) 24 96
Fresnoy (Jean de). 13, 64, 81 90
Fresnoy (Jehan de) . . 12
Fresnoy, conseiller au Parlement de Paris (Jehan de). 4, 5, 17, 18, 55, 69, 70 à 86
Fresnoy (Mademoiselle de). 87
Fresnoy (Marie, marquis de) 28, 42 100
Fresnoy (Pierre de) . . 64

G

Gibert, notaire. 107
Giraudeau, notaire (Edme-Jean). 43, 44, 57 107
Gisors (duchesse de) . . 37
Gontaut, duc de Biron (Louis-Antoine de). . 29
Gontaut, duchesse de Biron (Pauline-Françoise de la Rochefoucauld de) 29
Grave (Marquis de). . . 48
Graves (M.). 56
Grouceaux (Regnault de) 74
Guerin, procureur. . . 30
Guignard (Marin) . . . 99

H

Hagnez ou Hangnez. 72 73
Hany (Jean). 68
Hany (Simon). 68
Harcourt (Guillaume de) 9
Harcourt (Jean IV, premier comte de) . . . 9
Havart, sieur du Tillay (Pierre). 4, 5 76
Hécourt (M. d') 22
Henri IV, roi de France. 23
Henri VI, roi d'Angleterre 4
Hérault (François de). . 24
Hérault (Nicolle de la Noüe, dame de). . . 24
Horry le jeune, procureur 30
Hurel (Robert). 69

Digitized by Google

J

Jacquemin (Messire Jean-Louis). 99
Jourdan. 54
Jubé (adjudant-général Auguste). 48

L

La Ferté-Imbault (Marie-Thérèse Geoffrin, marquise de) 44
La Fontaine (Perrette de Boulainvilliers, dame de). 20
La Guette, procureur (de). 30
La Marre, procureur (de) 30
La Tranchée (Christophe de). 20
La Vauguyon (duc de). 37
Le Bel (Noël) 87
Le Blanc, procureur (Laurent) 83
Le Boucher (Nicolas) 70, 82
Le Boulenger (Jehan), 4, 76
Le Breton (Louis-Alexandre) 51, 52
Le Cheron (Jehan). 70, 89
Le Feuvre (Simon). . . 70
Le Forestier (Guille) . . 70
Le Mieux, vicaire de Chambly (Jean) . . . 101
Le Roy (Guillaume) . . 70
Le Roy (Jehan) 69
Le Sénéchal, procureur, 30
Le Tirant de Chaudry (Marie de Saint-Just, dame). 24
Le Tirant, seigneur de Chaudry (Pierre). 24, 25
Le Tirant de Villers (Aimée de Saint-Just, dame). 24
Le Tirant, seigneur de Villers-en-Arthie (Samuel). 24
Le Vasseur (Alardin ou Hélardin). . . . 70, 90
Le Vavasseur (Charles). 19, 92, 93
Le Vavasseur (Robert). . 93
Lacy (Regnault de). . . 3
Langlois (Jehan). . . . 73
Langlois (Pierre). . . . 69
Languebien (Françoise Blanchard, femme de Jehan) 97
Languebien (Jehan) . . 96
Languebien (Pierre) . . 24
Larbre (Balthazar de). . 101
Larsonnier (Jehan). . . 96
Larsonnier (Élisabeth Languebien, veuve) . 96
Lavoisier, procureur . . 30
Lebeau, graveur 38
Leblond (M. le docteur). 20
Leden (Jehan). 90
Lefebure dit Martine (Jehan). 90, 91
Lefevre, procureur (Rigobert) 30
Lequeux, procureur . . 30
Ligny (Charles) 90
Long, notaire (Mathieu). 69
Loraing (Noel). 69
Lorraine (duc de). 27, 99, 100
Louis, Dauphin de France (le Grand Dauphin). 26, 98
Lyons (Jean des). . . . 67

Digitized by Google

M

Maillard, procureur . . 30
Mailleboys (Jeanne la Baneuse, dame de). . 66
Maine (duc du) 20
Mallarue, procureur . . 30
Malte (ordre de). . . . 56
Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France. 26, 98
Marmaulx (Colin de). . 70
Marmottant, procureur. 30
Mars, procureur. . . . 30
Martine (Symon). . . . 67
Masson, notaire (Jacques). 19, 94
Mauduisson, procureur. 30
Mauvoisin, procureur. . 30
Menassier, procureur. . 30
Mérard (Catherine). . . 34
Mérard (Charles-Marie). 34
Mérard (Marie de la Borde, dame) . 33 à 35, 56, 59, 102 à 104, 106
Mérard (Marie-Eléonore) 34
Mérard (Simon). . 31, 33, 35, 56, 102
Mérard de Saint-Just (Anne d'Ormoy, dame) 35
Mérard de Saint-Just (Simon-Pierre). 34 à 36, 49, 57, 59, 104, 106
Méru (Barthélemy de) . 3
Méru (Guiot de). . . . 3
Méru (Thibaut de) . . . 3
Miéé (Angélique de Saint-Just, dame de). 25
Millot le jeune, procureur. 30
Milzaines (Jehan). . . . 73
Monnaye, procureur. . 30
Montagny (Thomas de). 89
Montdidier (Pierre de) . 72
Montmorency (Anne de). 94
Montmorency (Charles de). 10
Montmorency, maréchal de France (Charles de) 8, 61, 62
Montmorency (Henri duc de). 96, 97
Montmorency (Jacques de). 10, 11
Montmorency (Jeanne de Fosseux, dame de) 12
Montmorency (Jehan de) 4, 12, 15 à 17, 55, 56, 64, 71, 81 à 84
Montmorency (Marguerite d'Orgemont, dame de). 12
Montmorency (Perrenelle de Villiers, dame de) . . . 8 à 10, 61, 62
Montmorency (Philippe de Melun, dame de). 10, 11
Montpellier, née Talon (Madame de) 40
Morellet (Elisabeth-Gabrielle Mérard, dame) 34
Morellet (Toussaint-Jacques-Paul). 34
Mornay (Jacques de). . 24
Mornay (Marie de Saint-Just, dame de). . . . 24

N

Napoléon-Louis (Prince) 37
Nemours (duc de) . . . 20
Nicolas, procureur (Guillaume) 84
Noirot, procureur . . . 30

Digitized by Google

O

Orléans (Charles, duc d'). 16
Ormoy (Charlotte Chaumat, dame d') 35
Ormoy (Claude-Martin d') 35
Oygnon (maître). . . . 67

P

Parme (Dom Philippe, duc de). 37
Patu, notaire . . . 34, 35
Paulette, procureur. . . 30
Pelet (Jehan). 70
Pelet, procureur (Pierre) 82
Pelletier. 101
Pelletier le jeune, procureur. 30
Perignon, procureur . . 30
Perthuis (Antoinette Le Maistre, dame de) . . 24
Perthuis (Nicolas de). . 24
Petitjean, procureur . . 30
Phélypeaux le jeune, procureur. 30
Philippe-Auguste. . 2, 72
Pichon (Jean) 28
Pichon (Marie Vatier, veuve). 28
Piennes (Jean de) . 18, 92
Piennes (Perrette de Carbonne, dame de). 18, 92, 93
Pinson, notaire (Jacques) 97
Plisson, procureur . . . 30
Poissons, (Marguerite de Saint-Just, dame de) . 23
Poissons (Roger de) . . 23
Poissy (Gilles de). . . 8, 61, 63
Poissy (Léonore de Villiers, dame de). 8, 61, 63
Pollet (Pierre-Marie). . 28
Pont (Casin du) 69
Pont (Laurent du). . . 93
Pont (Michel du). . . . 69
Pont (Symonnet du). 89, 90
Potier de Gesvres, Evêque de Beauvais (Mgr) 34, 102
Pottin de Vauvineux, née d'Ormoy (Madame) . 35
Prévost, arpenteur (Etienne-Gilles). 104, 105
Prieur, notaire (Rollin). 97
Provence (Comte de). . 35

Q

Quatremère, notaire. 40 106

R

Ranson, prieur de Fresnoy. 101
Raoul (maître Jehan). . 81
Ravisy, procureur . . . 30
Récicourt, procureur (de) 30, 31
Regnard. 104
Regnard. 69

Digitized by Google

R

Regnard (Colin) 92
Regnard (Jacqueline). . 93
Relot (Guitte). 90
Remy, procureur, . . . 30
Renault, vicaire 101
Ribes (Alexandrine-Amélie de) 53
Ribes (Anne-Gabrielle d'Artigues, comtesse de) 54
Ribes (Antoinette-Denise-Aglaé Le Breton, comtesse de) . . 52, 53
Ribes (Auguste-Jean-Benoit, comte de) . . 51 à 53, 58
Ribes (Auguste-Simon de) 53
Ribes (Charles-Aimé-Auguste, comte de) . 54
Ribes (Charles-Edouard, comte de) 53 54
Ribes (Jean-Edouard, comte de) 54
Ribes (Marie du Puget, comtesse de 54
Ribes de Gamby (le Président de). 52
Robespierre 48
Rochart, syndic de Belle-Eglise (Claude) . . . 106
Roland (ministre) . . . 48
Rossignol, procureur. . 30
Rousselot le jeune, procureur 30
Roussy (Jacob de) . . . 24
Roussy (Rachelle de Barizi, dame de) 24
Royaumont (abbé et abbaye de). . 2 à 5, 75, 79, 87 à 89 91
Ruty (Adélaïde-Athalie de Ribes, comtesse) . 53
Ruty (Anatole-Marie-Théodore, comte) . . 53

S

Sablon (Jehan du). . 89 91
Sablon (Lardin) 91
Saint-Denis (abbé et abbaye de). . 12, 13, 63 64
Saint-Just (Angélique de Hérault, dame de). 24 à 26, 97 99
Saint-Just (Anne de la Fontaine, dame de). . 20
Saint-Just (Charles de). 19 93
Saint-Just (Charlotte de Flavigny, dame de). 26 98
Saint-Just (Charlotte Faye, dame de). . 20 95
Saint-Just (Colinet de). 16
Saint-Just (François-Maurice de) . . . 26 98
Saint-Just (Frédéric de). 25
Saint-Just (Gédéon de). 23 à 25, 56, 95 à 97 99
Saint-Just (Guillaume de) 18 85
Saint-Just (Gustave-Adolphe de). . 25, 26 97 à 100
Saint-Just (Isabelle le Vavasseur, dame de). 19 92
Saint-Just (Jeanne d'Aspremont, dame de) 20 à 24 56
Saint-Just (Jeanne Raflé, dame de) 26

Digitized by Google

S

Saint-Just (Jehan de). 18, 19, 55, 85, 86, 92 93
Saint-Just (Judith de Roussy, dame de) . . 24
Saint-Just (Marie Allion, dame de). 27 100
Saint-Just (Marie-Thérèse de). . . . 26, 97 98
Saint-Just (Maurice de). 25, 26, 97 98
Saint-Just dit Bacolle (Oudin de). . 2, 4, 7, 15 à 17, 27, 65, 66, 68 à 71, 75, 80, 82 à 84 94
Saint-Just (Paul de) . . 23
Saint-Just (Philippe de). 18, 20, 23, 24, 94 95
Saint-Just (Philippe-Gédéon de) . 27, 28, 99 100
Saint-Just (Rolland de). 19, 20, 69, 93 94
Saint-Just (Ysabel de Dampont, dame de). 5, 16 à 18 94
Saint-Just (...de Mesmes, dame de) 20
Sainte-Geneviève (Jean, seigneur de). 3
Sanson, greffier (Raoul). 72 73
Sedechal (Jehan). . . . 69
Semen, procureur . . . 30
Senlis, bailli de. 70
Servan (Jacques) . . 49 58
Servan (Claudine Henry, dame). 49
Servan de Gerbey (Joseph). . . . . 47 à 49
Servin, procureur . . . 30
Sesseval (M. de). . . . 21
Seurvillers (Cappet de). 90
Soubt (Guillaume) . . . 70
Soubt (Jehan) 70
Soubt (Robert). 70
Souchay, procureur . . 30
Sprotte, procureur. . . 30
Superchy, graveur. . . 37

T

Tardif (Claude) 20
Tardif (Jacques) . . . 20 95
Thibault, procureur (Jehan). 70 71
Thierry, curé de Chambly. 101
Tiffaine (Jehan). . . 66 68
Trousseure, dit Hauctin (Jehan). 70 74
Troussure (Hemmot). . 89
Try (Bertrand). 46
Try (Laurence-Anselme-Simon, dame) 46

U

Ully (Thibaut d'). Voir Beaumont

Digitized by Google

V

Vachecte (Germain) . . 81
Vacher, prévôt (Andry). 65
Valangougard (la dame de) 3
Vautier, notaire (Robert). 19 94
Vigée (Mademoiselle) . 37
Villiers (Adam de). . . 8
Villiers dit le Bègue (Adam de). . . 8, 61 62
Villiers (maison de) . 2 7
Villiers de l'Isle-Adam (Agnès du Moulin, dame de). 19 92
Villiers (Alix de Cressy, dame de) 8
Villiers (Alix de Méry, dame de) . . . 8, 61 62
Villiers (Antoine de). 17 18, 69, 81, 84 à 86
Villiers (Jacques de) 65 à 68
Villiers (Jean Ier de) . . 8
Villiers, maréchal de France (Jean de). 4, 12, 63 64
Villiers (Marie de l'Isle, dame de) 8
Vuyres (Jehan de). . . 89

W

Willoughby (Robert, sire de). 4

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avertissement. — Villiers-Bourdin dit Saint-Just.

Belle-Église, la haute justice. 1
Chapitre I. — Maison de Villiers. 7
Chapitre II. — Maison de Montmorency. 11
Chapitre III. — Maison de Saint-Just. 15
Chapitre IV. — Mérard de Saint-Just. 33
Chapitre V. — Le marquis de Persan. 39
Chapitre VI. — M. d'Avène des Méloizes, marquis de Fresnoy. 41
Chapitre VII. — Maître Edme-Jean Giraudeau. . . 43
Chapitre VIII. — Le sieur Try. 45
Chapitre IX. — Servan de Gerbey. 47
Chapitre X. — Les comtes de Ribes. 51
Chapitre XI. — Le château. 55
Pièces justificatives. 61
Table alphabétique 109

Digitized by Google

ACHEVÉ D'IMPRIMER, LE
15 JUIN 1926, SUR LES
PRESSES DU MAITRE-
IMPRIMEUR FRAZIER-SOYE,
168, BOULEVARD DU
MONTPARNASSE, A PARIS.

Digitized by Google

L'ÉGLISE SAINT-PANTALÉON

DE BEAUVAIS

LES ORIGINES

L'on ne connaît pas l'origine de la chapelle Saint-Pantaléon de Beauvais, qui s'élevait jadis à l'emplacement de la caserne de gendarmerie à cheval, dans la rue qui porte encore le nom de rue Saint-Pantaléon.

Cette chapelle paraît avoir existé dès le milieu du x[e] siècle ; une vie manuscrite de saint Symphorien qu'on conservait avant la Révolution dans l'abbaye Saint-Symphorien de Beauvais faisait, à l'occasion d'un miracle, une allusion à l'église Saint-Pantaléon ; ce miracle se serait passé sous l'épiscopat d'Hildegaire, entre les années 923-945. C'est Louvet qui nous fait connaître ce miracle (1) :

> Quelque temps après, il arriva au territoire de Beauvaisis qu'un jeune homme nommé Druon, exerçant suivant les commandements de ses père et mère, l'agriculture et le labeur de la terre, commença d'être affligé d'un mal au doigt du pied. N'y ayant mis remède, il arriva que six jours après, ayant descouvert son mal à ses parens, il fut trouvé estre frappé du feu sacré. Ce qui leur donna l'occasion de le porter en l'oratoire de Saint-Pantaléon.

(1) *Hist. de Beauvais*, II, p. 171. — Louvet ne donne pas sa source, non plus que les autres historiens qui l'ont copié. Godefroi Hermant, *Hist. ecclés. de Beauvais*, I, p. 387, ne reproduit pas ces miracles, parce que, dit-il, il n'en a pas vu les sources. C'est par la *Collection Bucquet-Aux Cousteaux*, XXXV, p. 630, que j'ai pu retrouver les sources de Louvet : « On voit dans la vie ms. de saint Symphorien qui est en l'abbaye qui porte son nom..... » Cette abbaye était la ferme qui porte encore le nom de Saint-Symphorien, en haut de la colline Saint-Jean.

Digitized by Google

basti sur les murs de la cité, où ils se tindrent toute la nuict jusques au matin, espérans par les prières et intercessions du martyr recevoir guérison : mais voyans que le mal ne cessoit, ayant entendu que la montagne dite de Saint-Symphorian estoit célèbre par les grandes guérisons qui s'y faisoient, par les mérites et intercessions de saint Symphorian, ils délibérèrent d'y transporter leur malade, ce qu'ayans fait, leur malade fut merveilleusement affligé par l'espace de trois jours, sur la fin desquels, le feu s'estant esteint, il devint guéry.

Nous ne connaissons pas la date du manuscrit qui rapporte ce récit, nous ne savons pas non plus quelle valeur historique il faut accorder aux faits qui y sont relatés. Trois miracles, un paralytique, un aveugle, et notre laboureur guéris par l'intercession de saint Symphorien, sont indiqués comme s'étant passés sous l'épiscopat de Hildegaire. Il est très certain que l'auteur de cette vie latine vante la puissance de son saint. Dans notre miracle, on sent même qu'il a voulu vanter saint Symphorien au détriment de saint Pantaléon puisqu'il dit que les prières adressées à saint Pantaléon furent vaines, et que c'est seulement quand on eut recours à saint Symphorien qu'on obtint la guérison. Cette rivalité entre les deux cultes établit qu'ils étaient tous deux florissants, et probablement introduits tous deux depuis peu ; tout cela offre une apparence relative d'antiquité, et aucune base ne permettant de discuter, on peut admettre qu'en effet des reliques de saint Pantaléon et un oratoire sous son vocable existaient déjà à Beauvais vers 930.

Les reliques que Beauvais possédait ont été conservées jusqu'à la Révolution ; elles étaient contenues dans un bras d'argent doré portant l'inscription *brachium dextrum gloriosi et beati martyris Pantaleonis* (bras droit du glorieux et bienheureux martyr Pantaléon) ; le mot bras doit, probablement, s'entendre la partie pour le tout, un fragment du bras, comme il est de coutume en matière de reliques. Un autre bras d'argent n'avait pas de réclame mais portait dessiné « un lion de saint Marc » ; rien ne dit qu'il y ait eu là des reliques de saint Marc, ce pouvait être aussi des

Digitized by Google

reliques de saint Pantaléon, le lion ayant été très souvent l'attribut de ce saint. Quoiqu'il en soit, ces reliques étaient à Beauvais dès le début et c'est leur présence qui avait déterminé un culte et une chapelle dédiée à ce saint (2).

On ne sait pas comment les reliques de ce saint étaient arrivées à Beauvais. Le corps de ce glorieux martyr de l'Eglise grecque aurait été apporté à Lyon au temps de Charlemagne ; le chef serait demeuré à Lyon, et cependant, les moines de l'abbaye de Saint-Denis prétendaient que le reste de ses ossements fut transféré dans leur abbaye. Tout près de nous, l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne possédait une parcelle de ses reliques. A Beauvais, l'église Saint-Sauveur possédait un reliquaire contenant des fragments « de la côte de saint Panthaléon » (3). Cependant le culte

(2) J'emprunte la description du reliquaire à une notice manuscrite de M. Hamel-Pain, rédigée en 1843, et déposée à la bibliothèque de la Société académique de l'Oise, C 05, 32. La notice manuscrite reproduit la communication que fit M. Hamel au Comité local d'archéologie de Beauvais en 1843 ; la dernière page manque ; un plan de l'église Saint-Panthaléon est annexé. M. Hamel possédait alors la maison contre la gendarmerie, qui vient d'être si heureusement restaurée par M. Recullet, notaire, après les bombardements de 1918. — M. Hamel dit que le premier reliquaire en forme de bras était de cuivre doré ; il copie en cela le cahier d'Etienne de Nully, tome A, pp. 10 et s. (Biblioth. Borel de Bretizel) ; mais l'inventaire de l'argenterie saisie à Saint-Pantaléon pendant la Révolution porte « un bras d'argent, pesant 2 m. 1 o. 7 gr., un autre bras d'argent doré pesant 7 m. 7 o. 4 gr. » ; le même inventaire signale en outre « la garniture d'un petit reliquaire pesant 2 o. 5 gr., un petit reliquaire 2 o. 5 gr. » (*Copies Peaucelle*, p. 120, Collection Leblond). — Mannier, *Les Commanderies du Grand Prieuré de France*, Paris, 1872, in-8°), dans un chapitre sur Saint-Pantaléon, signale deux reliquaires, un de saint Pantaléon dans une châsse d'argent, et un bras de saint Marc (p. 585).

(3) Inventaire des reliques de Saint-Sauveur en 1644 ; Copie *Leblond*, p. 70. — Dans la cathédrale de Noyon, on voyait, avant la guerre, un vitrail représentant la légende de saint Pantaléon (abbé Laffineur, *Visite à N.-D. de Noyon*, Noyon, 1858, p. 48). Je ne sais pour quelle raison on avait représenté ce sujet à Noyon.

Digitized by Google

de ce saint est très rare dans nos pays ; il existe une église paroissiale de Saint-Pantaléon, célèbre par ses objets d'art, à Troyes en Champagne ; on relève un lieu dit Saint-Pantaléon en Haute-Marne, dans la commune de Saint-Dizier ; toutes les autres localités sous le vocable de ce saint, *Saint-Pandélon, Saint-Pantaléon,* ou *Saint-Pantaly,* sont dans le sud de la France.

Le saint eut assez vite un certain renom dans le Beauvaisis, car en 1080 on voit un des membres d'une grande famille porter le nom de *Pantaléon de Breteuil* (4).

En 1072, parmi les prêtres qui interviennent comme témoins à l'acte de création du chapitre de Saint-Vaast, institué par l'évêque Gui, on trouve un *Garnerus levita* et, plus loin, un *Hugo de Sancto Pantaleone* (5).

Dans les premières années du XII[e] siècle, la chapelle, avec ses dépendances, appartenait à ces deux mêmes personnages, deux frères, Hugon et Garnier ; ils la donnèrent à l'abbaye Saint-Martin-des-Champs de Paris, ainsi que leur propre maison, des bâtiments attenant à la chapelle, un terrain vague attenant aussi à la chapelle, mais en dehors de l'enceinte gallo-romaine, une vigne à Rouvremont, près du Mont-Capron, et un pré à Goincourt. L'évêque Gaudefroi I[er] ratifia la donation. Nous n'avons plus la charte de donation, mais nous possédons une bulle du pape

(4) D[r] Leblond, *Nobiliaire du Beauvaisis,* p. 118, s. v. *Breteuil.* — On a supposé que l'église Saint-Pantaléon avait dû appartenir à la famille issue de Pantaléon de Breteuil (Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs,* Ligugé, 1912, *et seq.,* in-8°, I, p. 188, n. 296) ; c'est impossible ; l'église, on vient de le voir, est bien antérieure à ce personnage : ce n'est pas un seigneur qui a bâti une église sous le vocable de son saint patron ; c'est un seigneur qui porte le nom d'un saint honoré dans la région.

(5) Cette charte a été publiée par Loisel, *Mémoires du Beauvaisis,* 1617, pp. 254-255, mais sans la liste des témoins ; elle se trouve en entier dans Louvet, *Hist. de Beauvais,* I, pp. 694-695, et dans Lhuillier, *La paroisse et l'église Saint-Etienne de Beauvais,* 1896, pp. 24-25.

Digitized by Google

Pascal II, en date du 30 avril 1108, confirmant les biens de l'abbaye et cette donation de Saint-Pantaléon qu'elle reproduit en partie :

Paschalis Episcopus, servus servorum Dei, dilecto in Christo filio Theobaldo, priori S. Martini quod de Campis dicitur, salutem et Apostolicam benedictionem. Cuncta etiam quæ in præsenti decima quinta indictione pertinere videntur, quieta vobis semper et integra permanere sancimus. Ecclesiam scilicet S. Pantaleonis inter Belvacum cum possessione duorum fratrum Hugonis et Garnerii, et domo eorum propria, et aliis ædificiis juxta positis, et cum terra vacua extra murum, juxta præfatam Ecclesiam sita, et vineam in Ruberomonte et prato in Guhineurte, et cum hospitibus ante portam civitatis, sicut a supradictis fratribus pro sua et parentum salute oblata, et Gaufridi Episcopi Belvacensis favore concessa et in nostra sunt præsentia confirmata..... (6).

Une bulle du pape Calixte II, en date du 27 novembre 1119, confirme à nouveau les possessions de Saint-Martin-des-Champs : « *in Belvacensi pago..... apud Belvacum ecclesiam S. Pantaleonis,.....* » (7). En 1123 ou 1124, Pierre, évêque de Beauvais, sur les instances du prieur Mathieu, confirme à Saint-Martin tout ce que le monastère possédait dans le diocèse, mais, à cette date Saint-Pantaléon n'est plus compris parmi les biens de Saint-Martin (8) ; il ne l'est pas non plus dans

(6) La bulle est datée de l'abbaye de Saint-Denis, ce qui a fait croire à Hamel et aux historiens de Beauvais (Delettre, II, p. 39 ; Delafontaine, II, p. 132) que Saint-Pantaléon fut donnée aux moines de Saint-Denis. La bulle a été publiée dans Dom Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis historia,* Paris, 1636, in-4°, p. 153, et dans Depoin, *op. cit.*, p. 187 ; M. Depoin a corrigé la date de 1108 en 1107.

(7) Dam Marrier, p. 156. — Depoin, p. 149.

(8) Dom Marrier, p. 395. — Depoin, p. 277. — Dom Marrier, p. 170, donne un diplôme d'Innocent II, en 1142, qui confirme encore Saint-Pantaléon parmi les biens de Saint-Martin « *in Belvacensi pago..... apud Belvacum ecclesiam S. Pantaleonis...* » (Depoin, II, p. 127). Si l'on voit reparaître ici l'église Saint-Pantaléon, c'est qu'on aura copié la bulle précédente sans s'assurer qu'il n'y avait pas eu de changements ; — c'est aussi l'avis de M. Depoin, I, p. 41, n. 57, et p. 129, n. 220.

Digitized by Google

la confirmation donnée par l'évêque de Beauvais, Eudes II, en 1136 (9) ; sans qu'on puisse dire comment l'église et les biens y attenant étaient sortis du patrimoine de Saint-Martin-des-Champs.

LES TEMPLIERS

L'on trouve les Templiers installés à Saint-Pantaléon, en 1140, mais leur arrivée à Beauvais ne saurait remonter à 1124, date où Saint-Martin-des-Champs ne possédait plus Saint-Pantaléon. Les Templiers ne reçurent aucune donation avant l'organisation définitive de leur ordre, en 1128 ; aussitôt cette date les dons affluèrent ; grands et petits, abbayes, évêchés, tout le monde leur fit des donations. L'on peut donc supposer que Saint-Pantaléon de Beauvais fut donné aux Templiers peu après 1128, mais il reste une époque de quatre années au moins, 1124-1128, pendant lesquelles on ne sait pas à qui ce domaine a appartenu. Quoiqu'il en soit, le domaine tout entier, avec ses dépendances, s'était maintenu intact, et on le retrouve intact aux mains des Templiers dans les premiers documents les concernant.

Aussitôt arrivés à Beauvais, leur établissement de Beauvais reçoit à son tour des donations, et d'abord l'évêque Eudes III (1137-1144) leur donne un territoire situé à l'intérieur des murs de la cité, et qu'on appelait *le Metz-l'Evêque*, actuellement à l'extrémité de la rue Biot, rue qui s'est appelée longtemps *rue du Metz*. Nous n'avons pas la charte de donation, mais nous avons la confirmation par le roi Louis VII de cette donation, confirmation passée dans les premiers mois de l'année 1140 (10):

(9) Depoin, p. 38.

(10) Cette charte a été publiée par M. Omont, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, XXXVI, 1909.

Digitized by Google

Vers la même époque, le roi Louis VII intervient en faveur des Templiers de Saint-Pantaléon, et les autorise à percer une petite porte dans la muraille gallo-romaine, qui leur permette de communiquer directement avec l'extérieur de la cité, et en particulier avec le terrain vague qui faisait partie de leur domaine en dehors du mur : *posterlam in muro civitatis nostre, per quam possint intrare ad domum suam et exire, edificare concedimus* (11).

Non loin de Beauvais, sur le territoire de Tillé, les Templiers reçoivent en donation des terres à Morlaine, dont ils font un établissement séparé, une préceptorerie indépendante de Saint-Pantaléon (12). En 1150, on

p. 70, par d'Albon, *Cart. général de l'Ordre du Temple*, p. 152, et par le comte de Loisne, *Cartul. de la Commanderie de Sommereux*, public. de la Soc. acad. de l'Oise, 1924, in-8°, p. 1. — Une charte de la même époque nous montre deux Templiers, *milites de Templo Otto et Gislebertus*, témoins de la donation par Evrard de Breteuil, à l'abbaye de Beaupré, de l'avouerie de Hautvillers (*Cartul. de Beaupré*, Bibl. Nat., lat. 9.973, f° 9 r°), mais il n'est pas indiqué si ces deux Templiers sont de Beauvais; on peut le croire, car ils ne sont pas d'Esquennoy qui ne fut fondé qu'en 1212. Cette charte est postérieure à 1141, puisque Gautier, abbé de Saint-Symphorien, est témoin, et qu'il ne fut abbé qu'en 1141, et elle est antérieure à 1144, date de la mort d'Odon III, qui confirme la donation.

(11) Mandement de Louis VII au châtelain de Beauvais, aux chevaliers et bourgeois, les avertissant qu'il a donné cette autorisation. Omont, *loc. cit.* ; d'Albon ; de Loisne, *Cart. de Sommereux*, p. 3.

(12) La commanderie de Morlaine n'était pas là où se trouve actuellement le village de Morlaine, village qui s'appelait autrefois *Morlaine le Tonloyer* (*Moslaine Thelonearii* dans la ch. 113 en 1237 du Cartul. de Sommereux), et qui fut donné par la famille Le Tonloyer aux Célestins d'Amiens (cf. P. Leborgne, in *Comptes rendus, Soc. acad. de l'Oise*, 1910, pp. 17-19). Les Templiers étaient installés à l'est du territoire de Morlaine, en un endroit qui a conservé le nom des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et qu'on appelle encore *L'Hôpital*. Il y avait là une ferme dite *Ferme de l'Hôpital* (une excavation subsiste qu'on dit être l'ancienne mare ; tout le reste est labouré) ; non loin de là, sur la chaussée de Saint-Just, se trouvaient les fourches patibulaires

Digitized by Google

leur fait don de Sommereux, dans le canton de Grandvilliers, où ils installent aussi un préceptorerie (13).

Dans Beauvais, l'établissement de Saint-Pantaléon s'accroît de nombreuses donations (14). En 1165, on donne aux Templiers une terre auprès de leur église (15) ; on leur donne des rentes, des cens, des terres, des maisons ; la dernière donation est passée en 1297 : l'abbesse de Saint-Paul-les-Beauvais donne une maison sise sur la place Saint-Michel, tout près de l'église Saint-Pantaléon, et comprise entre des maisons qui appartenaient déjà aux Templiers (16).

La tâche qu'ils remplissent en Terre Sainte, la protection que leur accordent le pape, le roi et les grands,

de la justice du commandeur à trois poteaux (Plan et description du dîmage de la Trésorerie, 1694, Arch. dép. Oise, G, Séminaire, Tillé) ; ce dernier endroit s'appelle encore la *Justice-de-l'Hôpital* (*Mss. Renet*, tome 83, p. 147, à la Bibl. de la Soc. acad. de l'Oise). La ferme de l'Hôpital était déjà entièrement détruite au milieu du siècle dernier (Graves, *Canton de Nivillers*, p. 72). Il n'y a pas trace, aux Archives départementales, qu'elle ait été vendue comme bien national.

(13) *Cartul. de Sommereux*, p. 5.

(14) Le cartulaire de Sommereux contient tous les titres des commanderies qui ont été réunis plus tard à Sommereux : Broquier et Marendeuil, annexes de Sommereux ; Saint-Pantaléon, Morlaine et Neuilly-sous-Clermont. Comme dans la plupart des chartes, il n'est pas précisé que la donation est faite au profit des Templiers de telle préceptorerie, mais qu'il est seulement indiqué que la donation est faite au Temple, on ne peut rapporter à chaque préceptorerie les donations la concernant ; cependant, sur les 167 pièces du cartulaire, on en reconnaît au moins une cinquantaine qui concernent Saint-Pantaléon.

(15) *Cart. de Sommereux*, ch. 11, p. 17.

(16) *Cart. de Sommereux*, ch. 167, p. 194. — Toutes les maisons qui sont données dans le censier de Saint-Pantaléon en 1543-1544 (Archives nationales, S 5217) comme payant des cens à Saint-Pantaléon, et elles sont nombreuses, dépendaient de Saint-Pantaléon dès l'époque des Templiers. Ce sont là toutes fondations qui furent faites aux Templiers. Les Hospitaliers, qui les remplacèrent en 1313, ne reçurent plus aucune donation.

Digitized by Google

tout concourt à donner aux Templiers l'estime de la ville ; en 1231, on les voit posséder une des quatorze prébendes de l'église collégiale Saint-Michel (17) ; le précepteur de Saint-Pantaléon desservait cette prébende ; son siège était dans le bas du chœur.

Le précepteur, c'est-à-dire celui qui avait la direction de la maison de Beauvais, paraît avoir été presque toujours un prêtre qui occupait en même temps la charge de chapelain de l'église Saint-Pantaléon. On a les noms de trois d'entre eux : Alexandre, en 1190 ; Ricard, en 1238 et 1239 ; Guillaume, en 1245 (18). Vers la fin du XIII[e] siècle, on a constitué une baillie à Sommereux, et un même chevalier est précepteur de toutes les maisons situées dans cette baillie : *preceptor domorum militie Templi un bailliva de Sommerosiis* (19). C'est alors Robert de Beauvais, dit aussi Robert de Saint-Just, personnage considérable dans l'ordre, et dont le nom figure à nombreuses reprises dans le Procès des Templiers (20).

Un fait curieux se passa en 1252 dans l'église Saint-Pantaléon : le prévot de l'évêque, Odon de Bury, son fils et plusieurs hommes armés à sa suite, commirent le sacrilège de pénétrer dans l'église Saint-Pantaléon pour arracher un condamné à mort qui était parvenu à s'échapper et s'était réfugié dans l'église. Le précepteur et les frèrles templiers vinrent réclamer le fugitif, on ne leur rendit pas, et sans respect pour l'immunité

(17) « Il est parlé de la prébende des Templiers dans un capitulaire de 1231 contenant la partition des revenus de cette église (Saint-Michel) en 14 prébendes » (Jean Le Caron, *Mémoire sur Saint-Michel ;* Ms. Troussures, liasse D, Collection Leblond ; p. 25 de la copie Leblond déposée à la Bibl. de la Soc. acad. de l'Oise ; Louvet, *Hist. de Beauvais*, I, p. 49). Nous n'avons plus ce capitulaire.

(18) *Cart. de Sommereux*, ch. 35, 120, 132, 142.

(19) *Cart. de Sommereux*, ch. 167.

(20) Michelet, *Procès des Templiers*, Paris, 1841-62, 2 vol. in-4°, I, pp. 241, 291, 371, 374, 471 ; II, p. 340.

Digitized by Google

et le droit d'asile, le prévôt fit exécuter son condamné. Les Templiers se plaignirent directement au pape, qui nomma le doyen de Meaux à l'effet de procéder à une enquête (21).

LES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM

On sait à la suite de quelles iniquités les Templiers furent arrêtés le 13 octobre 1307 et leur ordre aboli le 22 mars 1312 (1313). Tous les biens qu'ils possédaient furent donnés aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qu'on a appelés plus tard les Chevaliers de Malte (22). Les Hospitaliers étaient en même temps substitués dans tous les droits des Templiers. Saint-Pantaléon passa donc aux mains de l'ordre de Malte, en même temps que Morlaine et Sommereux ; chacun de ces établissements devenait une commanderie ; Saint-Pantaléon et Morlaine continuèrent à être rattachés à Sommereux. En 1376, les nouveaux venus

(21) Bulle du 24 avril 1252. *Cart. de Sommereux*, p. 183. — Il y avait là violation de l'immunité d'une part, car les Templiers avaient toute justice sur le territoire de Saint-Pantaléon, et ensuite violation du droit d'asile puisqu'on avait arraché un fugitif dans une église. Des faits semblables étaient graves ; on en trouve un encore assez tard à Beauvais : en 1389, le sergent de l'évêque fait excuse au chapitre pendant la grand'messe de ce qu'il avait brisé, il y a huit ans, la porte de la chapelle Notre-Dame du Haut-Œuvre pour en tirer de force deux individus qui s'y étaient réfugiés, à cause de l'immunité. (*Collection Bucquet-Aux Cousteaux*, XXVI, p. 59).

(22) Cet ordre avait jusque-là eu fort peu de biens dans notre région. Il ne possédait que la commanderie de La Landelle (canton du Coudray-Saint-Germer). Cet établissement fut uni à la commanderie d'Ivry-le-Temple (canton de Méru). Les Hospitaliers étaient à La Landelle antérieurement à 1168. Ivry-le-Temple, comme son nom l'indique, avait appartenu aux Templiers et avait été fondé en 1209 (Mannier, *op. cit.*, pp. 275 et *seq.*)

Digitized by Google

signent avec l'évêque de Beauvais, Miles de Dormans, une transaction qui fut homologuée en Parlement :

par laquelle les dits Religieux demeuroient exempts du droit de forage des vins vendus de leur creu : que l'Evesque auroit la haute justice ès maisons de la tenoure de Saint-Pantaléon, excepté en leur maison et place, en laquelle ils retindrent toute justice, et en la maison que Guillaume le Maire tenoit et qui souloit estre l'estable aux chevaux de la maison du dit saint Pantaléon, et la basse par toutes les maisons de leur tenoure, avec la moyenne jusques à soixante sols (23).

La prébende dans l'église de Saint-Michel est aussi passée aux Hospitaliers. Mais comme le commandeur de Saint-Pantaléon ne résidait pas souvent à Beauvais, puisqu'il était en même temps commandeur de Sommereux et que plus tard même il ne résida pas toujours à Sommereux, bien des difficultés surgirent à l'occasion de cette prébende.

Le chapitre a eu plusieurs procès contre le commandeur de Saint-Pantaléon pour le gain de ses gros fruits, quand il ne réside pas et notamment quand il n'assistoit pas au chapitre général où il étoit tenu de se trouver ou d'envoier son excuse légitime comme les jeunes clercs *non in sacris ;* pendant la tenue du dit chapitre, après les exhortations et que les capitulans parloient de leurs affaires, il étoit obligé de faire sa prière à l'église. Il s'est fait décharger en 1710 de la capitation par sentence ecclésiastique quoique non registrée, attendu que l'Ordre avoit payé une somme au Roy pour tous les commandeurs (24).

En 1741, le commandeur de Sommereux était Jean-Jacques de Mesme, personnage considérable qui avait été à plusieurs reprises ambassadeur du roi. De passage à Beauvais, il tint à jouir de sa qualité de chanoine de Saint-Michel et à assister à la messe du chœur ; il voulait se mettre en bas du chœur, à la place réservée

(23) Louvet, *Hist. de Beauvais*, II, p. 552.

(24) *Mémoire du chanoine Le Caron sur Saint-Michel*, déjà cité, p. 67, copie Leblond.

Digitized by Google

au commandeur ; les autres chanoines, « à cause de sa qualité d'ambassadeur, l'ont prié de se mettre à la première place du chœur et on luy avoit disposé un tapis et un carreau (coussin), dont il a remercié la compagnie » ; mais le chapitre ne voulant pas que l'honneur rendu à ce haut personnage tire à conséquence pour ses successeurs, lui firent signer sur le registre capitulaire « que ce n'estoit pas sa place, mais qu'il devoit estre en bas et que ce n'estoit que par honneur que MM. luy avoient accordé cette place à cause de sa qualité d'ambassadeur » (25).

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, l'Ordre de Malte n'avait plus aucun chevalier à Saint-Pantaléon. Un portier gardait l'immeuble. L'église était desservie par un chanoine de Saint-Michel qui y disait la messe les jours de fête pour les habitants de la rue Saint-Pantaléon et du voisinage (26). Selon d'autres, on y disait trois messes par semaine et les vêpres le samedi (27). L'église avait conservé ses reliquaires ; elle avait une jolie argenterie que l'église Saint-Etienne empruntait le jour de la fête de N.-D. du Mont-Carmel, pour ajouter à la solennité de cette fête (28). Des commandeurs venaient fréquemment loger à Saint-Pantaléon pour leurs voyages et aussi pour les visites annuelles de tous les biens relevant de l'Ordre.

Un procureur gérait Beauvais et Morlaine et un bailli exerçait la justice pour ces deux commanderies. L'on a

(24) *Collection Bucquet-Auxcousteaux*, XXXV, p. 171. — Avant la Révolution, le commandeur touchait 36 livres par an pour sa prébende, avec décharge de tout (*Ms. Hamel*).

(26) Lhuillier, *Beauvais en 1789*, *Mém. Soc. acad. de l'Oise*, XIV, pp. 353-354. — Graves, *Canton de Beauvais*, 1851, p. 110, rapporte qu'on avait institué, au commencement du XVI[e] siècle, dans la chapelle, une confrérie de la Charité à laquelle le pape Paul V accorda des indulgences.

(27) Mannier, *op. cit.*, p. 585.

(28) D[r] Daniel, *Beauvais avant 1789*, Ms. de la Bibliothèque de la Soc. acad. de l'Oise, C. 82, p. 309.

Digitized by Google

conservé un placard imprimé d'une ordonnance du bailli de la Justice de Morlaine et Saint-Pantaléon qui défend de déposer des ordures « dans la petite place de la chapelle de la commanderie Saint-Pantaléon (29).

Le commandeur de Sommereux, à cause de sa commanderie de Saint-Pantaléon, fut électeur au bailliage de Beauvais en février 1789.

LA RÉVOLUTION

LA VENTE COMME BIEN NATIONAL

LA CASERNE DE GENDARMERIE

Tous les biens de la commanderie devinrent biens nationaux à la Révolution. L'argenterie et les reliquaires furent portés au district (30) ; la croix de la chapelle fut descendue le 14 brumaire 1793, et le coq en vendémiaire an II (31) ; la chapelle fut transformée en dépôt des effets confisqués sur les détenus (32). La rue fut appelée rue de la Montagne, mais le 16 ventose an II, on lui rendit son nom primitif (33). Le 12 messidor an IV, tout l'immeuble était vendu pour *six mille trois cents francs*, à René Renault-Dangicourt, ancien président de la ci-devant élection de Beauvais ; la vente comprenait l'ensemble de l'immeuble :

Savoir un terrain sur lequel se trouve une maison et chapelle dite de Saint-Pantaléon, avec cour, jardin et dépendances, l'ensemble de ce terrain contenant 210 toises de superficie, tenant

(29) *Collection Bucquet-Aux Cousteaux*, V, 236.

(30) V. *supra* la n. 2 ; comme argenterie, l'inventaire fourni par la copie Peaucelle n'indique que « une petite cuvette et ses deux burettes 1. 70. 5 gr. ».

(31) Mémoire Herbé Charpentier, *Copie Peaucelle*, pp. 99-100.

(32) Daniel, *ms. et loc. cit.*

(33) *Archives communales de Beauvais*, D, 6.

Digitized by Google

d'un côté au citoyen Dutron (au nord), d'autre côté au citoyen Moinet (au sud), d'un bout à la rue Saint-[illegible]con, d'autre bout (par derrière) à la citoyenne Garnier et [illegible].

Plus la place ci-devant de Saint-Pantaléon contenant 32 toises 2 pieds et demi de superficie, tenant d'un côté au dit citoyen Moynet, d'un côté à la maison Saint-Pantaléon, d'un bout à la dite rue et d'autre bout à la chapelle.

Les dits domaines appartenant à la République comme provenant de la ci-devant commanderie dite de Saint-Pantaléon (34).

Renault eut bien des ennuis avec sa nouvelle propriété, à cause de la petite place qui se trouvait devant la chapelle. On a vu que du temps de la commanderie, le bailli avait été obligé de faire placarder une ordonnance interdisant de jeter des ordures sur cette place. Renault voulut la fermer. Le 17 messidor an IX, il demandait au maire un alignement pour clore ce terrain. Le 23 du même mois, le maire rendait un arrêté refusant de donner un alignement qui permettrait de fermer une place qui, disait-il, a toujours été publique, et qui figure comme telle sur le plan de la ville le plus ancien, datant de 1589, et il ajoute que c'est à tort que la place a été vendue à un particulier (35).

Cet arrêté fut cassé par décision du conseil de préfecture le 24 thermidor suivant. Renault n'avait pas terminé ses ennuis, il allait, en 1808, avoir un procès avec son voisin, M. Hamel, toujours à cause de la place. C'est qu'en effet, jusqu'à la Révolution, la commanderie avait laissé jouir de ce terrain comme s'il avait été du domaine public ; le voisin en tirant du côté de la place Saint-Michel avait une porte qui donnait de son jardin sur la place ; en outre, ses eaux s'écoulaient sur la place Saint-Pantaléon. Renault perdit son procès à Beauvais, il fit appel à Amiens et la cour

(34) *Archives départementales de l'Oise,* Biens nationaux. — La soumission n° 748) est du 26 prairial an IV.

(35) Archives communales de Beauvais, O 9. — Le 26 prairial an IV, il y avait eu une pétition des voisins contre la mise en vente de la place.

Digitized by Google

lui donna raison (18 janvier 1809). L'arrêt s'appuie très adroitement sur un article de la coutume de Senlis, à savoir qu'il n'y a pas de servitude sans titre. Hamel, qui n'avait aucun titre, fut condamné « à boucher, clore et fermer la vue et la porte et supprimer l'égoût et écoulement d'eaux dont s'agit, dans le mois de la signification dudit arret » (36). De fait, Hamel avait tort, car le jardin attenant à sa maison ne lui appartenait pas ; il avait appartenu à la commanderie qui l'avait baillé à cens en 1743 aux prédécesseurs de Hamel ; la porte qui faisait communiquer le jardin avec la place n'était pas une servitude grevant la place, puisque les deux fonds étaient au même propriétaire. Mais à la Révolution, on avait omis de rattacher à la commanderie ce jardin ; ce jardin ne devint pas bien national ; il fut gardé par les locataires, et c'étaient ces locataires qui osaient, dans de telles conditions, se réclamer d'une prétendue servitude ! (37)

En 1819, Renaut céda toute la commanderie avec la place et la chapelle, au département, pour y installer la caserne de gendarmerie. Le capitaine, les officiers de gendarmerie et les bureaux occupaient déjà la maison en face, à l'angle de la rue Quentin-Varin (Saint-Symphorien) et de la rue Saint-Pantaléon, maison qui, avant la Révolution, était l'hôtel de l'Etat-Major des Gardes-du-corps en garnison à Beauvais, et qui avait

(36) Les pièces de ce procès sont aux Archives départ., série R, Casernes de gendarmerie, dans le dossier d'achat de cet immeuble en 1819. — Sur ce M. Hamel qui avait remplacé le citoyen Moynet, v. *supra*, n. 2.

(37) En 1661, Nicolas Dauvergne vendait à Pannetier cette maison « joignant d'un côté au plaçot Saint-Pantaléon, et par derrière au jardin de la commanderie ». Le 2 août 1714, Leullier, avocat au parlement, rend aveu pour la dite maison qu'il déclare tenir à titre de cens foncier de frère Jacques de Mesme, commandeur de Sommereux. Le 28 août 1743, bail à cens du terrain formant le jardin de la commanderie (titres cités par Hamel dans la notice ms. ; la copie et l'original du dernier titre est au dossier du procès).

Digitized by Google

servi à l'assemblée du district pendant la tourmente (38). La vente fut signée le 10 août 1819 devant Delacroix, notaire, moyennant le prix de 18.000 francs (39). Renaut avait acheté l'immeuble 6.300 francs qu'il avait payés en assignats. Il le revendait trois fois plus cher et touchait le prix en louis d'or.

Ce n'est qu'en 1866 qu'on se préoccupa de bâtir une caserne neuve qui puisse recevoir dignement les gendarmes et remplacer les vieux bâtiments lézardés et devenus irréparables. Les projets, au début, furent grandioses : on envisageait d'agrandir la gendarmerie jusqu'à la rue Beauregard ; on se rallia à un autre projet et, le 21 septembre 1867, le département achetait à la veuve Lhotellier-Mouchet, la maison qui était contre la gendarmerie au nord sur la rue Saint-Pantaléon, maison qui avait appartenu au citoyen Dutron, puis à un certain Besnard. La maison fut achetée 13.000 francs (40). On construisit ensuite les bâtiments que l'on voit aujourd'hui.

LES BATIMENTS DE LA COMMANDERIE

LA CHAPELLE

L'on peut, avec les documents qui subsistent, se faire une idée de ce qu'étaient les bâtiments de la commanderie avant la Révolution. A cette époque,

(38) Tremblay, *Notice ou histoire abrégée de Beauvais*, 1846, in-8°, p. 61.

(39) Archives départ., série R, casernes de gendarmerie ; plusieurs plans sont joints au dossier pour les réparations et transformations projetées.

(40) Procès-verbal séance du Conseil général du 29 août 1867 (session de 1867, pp. 233-234). Cette maison, achetée en 1867, se trouvait entre la commanderie, au sud, et la maison appartenant actuellement à M^lle^ Bullot, au nord.

Digitized by Google

l'Ordre de Malte n'occupait plus que l'emplacement de la gendarmerie actuelle (41). Les jardins qui se trouvaient en dehors, au sud, avaient été loués et on a vu qu'ils ne rentrèrent pas dans le domaine qui tomba aux mains de la nation. Par derrière, la propriété était limitée par l'ancien rempart gallo-romain qui longe la rue Beauregard, et aucune sortie n'avait subsisté vers la rue Beauregard. Il en était ainsi dès le XVI[e] siècle. Le censier de Saint-Pantaléon, en 1543-44, décrit ainsi l'immeuble possédé par les commandeurs (42) :

L'hostel et chef lieu dudit Saint-Panthaléon, comme il se comporte, joignant d'un costé à la vefve et hoirs du dit Drouet et aultres, d'un costé, tirant sur le cimetière et à maistre Robert Lespart et aultres, aboutant à rue et à messire Jehan Carré et aultres, d'aultre bout aux murs de dessus Merdenchon et aultres ouquel le dit Caron est demourant comme recepveur sous mondit seigneur. Le dit Caron ne fait aulcune recepte de la dite maison de Saint-Pantaléon, parce qu'il luy est accordé pour ses gaiges pour exercer la dite recepte sans en riens payer faisant la dite recepte.

L'immeuble ne va donc plus au Merdençon, il est limité par *le mur sur Merdençon*, c'est-à-dire par l'ancien mur gallo-romain. Les propriétés qui l'environnent sont faciles à identifier par la suite du censier : au nord, les héritiers de Thibault Drouet qui occupent la maison qui fut rachetée en 1867 par la gendarmerie ; au sud, le cimetière et des jardins se continuaient en longueur derrière les maisons de la rue Saint-Pantaléon, maisons qui sont aujourd'hui à M[e] Recullet, notaire, et étaient limitées au sud par la propriété de M[r] Robert Lespart, prêtre, promoteur, propriété qui devait se trouver à l'endroit où la rue Saint-Pantaléon entre sur la place Saint-Michel ; à

(41) Diminuée de la maison achetée en 1867.

(42) Archives nationales, S. 5.217. M. Leblond a exécuté une copie de ce manuscrit très important, en août 1921, qu'il a bien voulu nous confier.

Digitized by Google

l'est, la rue Saint-Pantaléon et la maison si heureusement restaurée, qui appartenait alors à Messire Jehan Carré, prestre, et qui formait le coin du cimetière autrement dit de la place Saint-Pantaléon. Le censier donne d'ailleurs plus loin les propriétés qui bordaient par derrière, sur la rue Beauregard, en dehors du mur gallo-romain :

— Jacques Aux Cousteaux, contrerouleur, au lieu de Pierre [le] Bastier pour son jardin derrière Saint-Pantaléon qui fut Pierre de Creilg, joignant d'un côté au dit Saint-Pantaléon, d'autre côté à la ruelle de Merdenchon, doibt par an..... V s. p.

— Etienne Le Boucher, pour son jardin séant sur Merdenchon derrière Saint-Pantaléon, qui fut Jehan Le Prévost, maignen, à présent amazé à une maison, de long temps possessé par Jehan du Bos pelletier, joignant d'un côté à une portion du logis Saint-Panthaléon, d'un bout à la ruelle de Merdenchon, d'autre bout au dit Saint-Panthaléon.

La *Déclaration des maisons et héritages situés dans la ville et fauxbourgs de Beauvais* en 1557 précise aussi que l'hostel Saint-Pantaléon ne donnait pas sur la rue Beauregard (43) :

Le commandeur de Saint-Panthaléon, pour sa maison, jardin et lieu nommé l'hostel Saint-Panthaléon, joignant d'un côté audit Liépart, d'autre côté à la plache Saint-Panthaléon, d'un bout par devant sur rue et par derrière à plusieurs (44).

L'habitation principale, tout en pierre, était sur la rue Saint-Pantaléon, à l'emplacement du bâtiment qui sert actuellement de logement aux gendarmes. La place se trouvait face à la grille d'entrée de la caserne

(43) Archives départ. de l'Oise, série G (non inventorié). — Copie Leblond, p. 24.

(44) A cette époque, Claude du Caurroy a remplacé Maître Carré : « Claude du Caurroy, praticien, demeurant à Beauvais, pour sa maison en la dite rue Saint-Panthaléon en faisant le coing de la plache Saint-Panthaléon, joignant d'un costé la dite plache, d'autre costé (au sud) à Yvon Taveau, menuisier, d'un bout par devant sur rue, et par derrière au jardin de Saint-Panthaléon. »

Digitized by Google

actuelle. La chapelle était au fond de cette petite place, le porche face à la grille, et construite perpendiculairement à la rue Saint-Pantaléon ; elle se trouvait ainsi parfaitement orientée (45). Une cour existait au milieu. Adossés au mur gallo-romain comme le chœur de la chapelle, des communs fermaient le fond, là où sont aujourd'hui les selleries et les buanderies des gendarmes. Le plan général de l'immeuble n'a pas beaucoup changé ; il se trouve qu'on a construit les bâtiments modernes à peu près à l'emplacement des anciens.

L'ensemble de l'immeuble est décrit comme suit dans le procès-verbal de soumission du 26 prairial an IV pour la vente comme bien national :

1° Un bâtiment sur la dite rue Pantaléon de 59 pieds de long sur 24 de large, construit en maçonnerie, d'un rez-de-chaussée, un étage et grenier au-dessus dans le comble en charpente et couvert en thuilles, divisé au rez-de-chaussée en une allée et un corridor, deux grandes salles et une petite ; au premier, trois grandes chambres, un corridor et le grenier au-dessus.

2° A droite de la cour donnant sur la place, un bâtiment de 25 pieds de long sur 17 et demi de large à un étage construit en charpente et couvert en thuilles, divisé au rez-de-chaussée en une grande porte, une loge d'escalier et un cabinet prolongé de 5 pieds et demi sur le jardin ; au premier étage, un corridor, une chambre, un cabinet et le grenier (46).

3° Un bâtiment en aile, à gauche de la cour, de 44 pieds de long sur 10 et demi de large, à un étage, construit en charpente et couvert en thuilles, divisé au rez-de-chaussée d'une salle, une cuisine ; au premier, d'une petite chambre et le grenier au-dessus.

4° A la suite, un bâtiment de 10 pieds et demi de large sur 18 pieds de long, adossé contre le pignon du précédent, formant

(45) La chapelle a été remplacée très exactement par les écuries actuelles.

(46) Le Dr Daniel, *ms. et loc. cit.*, précise « la cour que l'on voit au côté nord de la chapelle..... était fermée du côté ouest par deux maisons dont l'une (notre article 2) n'avait point de vue sur la cour et dont l'autre (notre article 1) occupée par le gardien de la chapelle et l'habitation du commandeur située au fond de la cour, communiquait avec tout l'établissement ».

Digitized by Google

enhache sur le citoyen Dutronc, d'un seul rez-de-chaussée, construit en charpente et couvert en thuilles, servant de lavanderie, cabinet d'aisance et décharge. En face, une petite basse-cour de 13 pieds de longueur sur 11 de largeur, fermée d'un mur sur le jardin et au fond de la dite cour un petit bâtiment de 14 pieds de long sur 9 et demi de large, même construction que le précédent, servant de poulailler, bûcher et petit escalier.

5° Entre les bâtiments ci-dessus se trouve une cour de 32 pieds carrés avec revers et ruisseaux, pavée en grés, à la suite le jardin de 32 pieds de long sur 46 et demi de large, sur lequel est un appentis en charpente pour couvrir la descente qui se trouve allant au bastiment de derrière cy-après ; le dit appentis de 14 sur 12 pieds, construit en charpente sur plancher, auquel est adossé le puits.

6° Au bout des susdits bâtiments, cour et jardin est un corps de bâtiment en maçonnerie de 9 toises de longueur sur 6 de long, servant d'écurie par le bas, magasin et grenier au-dessus, couvert en thuilles, au bout duquel est un petit appentis construit partie en maçonnerie, partie en charpente, aussi couvert en thuilles, dans lequel est une porte d'escalier pour arriver au grand grenier des bâtiments ci-dessus.

7° La ci-devant chapelle de Pantaléon se trouve de 11 toises 2 pieds de longueur, compris un petit appentis de 5 pieds à l'entrée servant de porte, sur 23 pieds de largeur hors-œuvre et environ 24 de hauteur, construite en maçonnerie avec plafond sur la nef et voûte sur la partie du chœur. Le comble en charpente couvert en thuilles.

8° La place dite de Pantaléon.....

La chapelle mesurait 22 mètres de long et 7m50 de large hors-œuvre. La largeur à l'intérieur était de 6 mètres. L'on vient de voir que le chœur seul était voûté. Nous avons une très bonne description de ce bâtiment dans l'ouvrage du Dr Daniel (47) :

Cette chapelle s'ouvrait dans la rue Saint-Pantaléon ; par son extrémité orientale elle repose sur les anciens murs de la cité, et son entrée regarde l'ouest. Cette entrée était précédée d'un porche de moyenne dimension avec un toit disposé en selle. En avant de cette entrée il existait une fort petite place qui présentait un carré un peu allongé dont les côtés répondaient à

(47) *Op. et loc. cit.*

Digitized by Google

peu près à la largeur de l'édifice. Au mur intérieur de ce placeau du côté sud, on voit une porte à plein cintre, laquelle est murée aujourd'hui, au moyen de laquelle les habitans de la maison voisine communiquaient avec l'établissement (48). La paroi méridionale de cette église donnant sur le jardin de la susdite maison située à sa droite présente trois croisées assez grandes en ogive : on voit au bas de chacune de ces croisées une ouverture arrondie : leur partie la plus élevée est très rapprochée du toit de l'édifice et la base est peu éloignée du sol. Ces croisées sont séparées par des contreforts carrés, droits à talons. A côté du haut de ces croisées, modernes relativement, on aperçoit des restes de petites croisées à plein cintre qui accusent une construction du xj^e^ ou du commencement du xjj^e^ siècle et qu'on a supprimées pour les remplacer par les nouvelles qui appartiennent au xjj^e^ ou au xiv^e^ siècle (49). A l'extérieur de la paroi nord, les croisées à cintre arrondi, au nombre de deux, se laissent voir plus distinctement que celles du côté opposé. Le toit en dos d'âne de cet édifice s'est affaissé sur lui-même, et il est un peu surbaissé du côté du sanctuaire. Le clocher répondait au bord de la nef, son aiguille mince et assez élevée ne présentait d'ailleurs rien qui le distinguât du commun des autres clochers ; celui-là renfermait une seule cloche..... En examinant l'intérieur de la chapelle Saint-Pantaléon, nous avons remarqué que le fond du chœur se terminait carrément. Au milieu et au bas du mur de ce chœur, on aperçoit une porte peu élevée, à plein cintre, et l'on n'a point songé à l'ouvrir. Cette porte répond nécessairement dans les constructions de la cité, puisque, comme nous l'avons vu, l'église est assise sur les murs de cette antique fortification : il serait utile de savoir ce qu'on découvrirait derrière cette porte (50). Ne pourrait-on donc parvenir à le savoir.

On voyait dans l'église deux tombes remarquables, l'une ayant pour inscription : *Cy gist frère Lancelot du Poule, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Leigneville, du Saussoy, de Sommereux et de céans, qui trespassat l'an mil trois cent quatre vingt et deux.* On lisait sur la seconde : *Cy gist Jean*

(48) C'est la fameuse porte du procès de M. Hamel.

(49) On a fait de même dans beaucoup d'églises de la région : on a bouché les petites fenêtres romanes très élevées et on a ouvert des fenêtres gothiques très grandes.

(50) C'était peut-être là la petite porte que Louis VII avait permis aux Templiers de construire dans le mur gallo-romain, pour traverser ce mur et sortir de la cité.

Digitized by Google

Perrin, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Martigue et de Sommereux, qui décéda l'an mil quatre cent quatre vingt et neuf (51).

Le chœur de l'église était adossé au rempart gallo-romain ; tous les historiens de Beauvais ont considéré qu'il y avait là une preuve de la haute antiquité de cette chapelle. Il se trouve, en effet, que Beauvais avait plusieurs chapelles ou églises assez anciennes bâties sur la muraille de la cité, l'église Saint-Michel, à l'emplacement actuel de la rue Vaillant, était bâtie en long sur le rempart et dominait le fossé qui coule sous la rue du Théâtre ; l'église Notre-Dame-du-Châtel était sur la muraille, à l'emplacement où la rue du Palais-de-Justice vient rejoindre la rue du Musée. L'on a vu que la chapelle Saint-Pantaléon ne pouvait remonter plus haut que l'époque de Charlemagne puisque c'est sous cet empereur que les reliques de ce saint furent introduites en France. Quant à l'église Saint-Michel, elle date au plus tôt de l'époque carolingienne, du VIII[e] siècle, date où le culte du saint archange a commencé à se développer en France.

***

Il existe, tout près de l'ancienne commanderie, un bâtiment très curieux que l'on attribue communément

(51) Ces deux inscriptions nous ont été transmises par Graves, *Cartons de Beauvais*, p. 110 ; Graves avait lu *Lancelot dit Poule ;* Hamel donne ces inscriptions très abrégées et lit : *frère Laurent de Paule.* Je rétablis le nom d'après la liste des commandeurs de Sommereux fournie par Mannier, *op. cit.*, p. 390. — Laigneville était une très petite commanderie dans le canton de Liancourt-sous-Clermont (Mannier, *op. cit.*, p. 572. La commanderie du Saussay se trouvait dans la commune d'Itteville, Seine-et-Oise (Mannier, *op. cit.*, p. 79). Hamel nous dit qu'il y avait plusieurs tombes de commandeurs et entre autres ces deux tombes. — Nous possédons un grand nombre de dessins, gravures et lithographies du vieux Beauvais, — dont il y aurait lieu de dresser un inventaire, — malheureusement on n'a gardé aucune vue de la commanderie ou de l'église Saint-Pantaléon.

Digitized by Google

à l'ordre de Malte (52). C'est un pavillon carré que l'on voit à l'angle nord-est de la cour de la gendarmerie. Il donne sur la cour de la gendarmerie depuis qu'on a agrandi la gendarmerie par l'acquisition, en 1867, de la maison qui se trouvait sur la rue Saint-Pantaléon au nord et contre la commanderie. Avant cet agrandissement, ce pavillon se trouvait au fond du jardin de cette maison ; il en avait fait partie puisque, comme on le verra plus loin, des fenêtres et une lucarne donnaient sur le jardin de cette maison, mais ces fenêtres ont été bouchées très tôt en belles pierres de taille et la lucarne a été supprimée ; en 1839, au moment où fut dressé le cadastre de Beauvais, comme lors de la vente de 1867, le pavillon n'appartenait plus à la maison contre la gendarmerie ; on n'y accédait que par la rue Beauregard et c'est ainsi que *le Voyage en France* de Taylor et Nodier, qui donne un dessin très joli du pavillon, l'indique comme *maison rue Beauregard* (1845).

Ce pavillon est construit presque en entier en belles pierres de taille ; la façade sud qui domine les toits des buanderies et selleries de la gendarmerie comporte à l'étage supérieur deux petites fenêtres en plein cintre, sans aucune décoration, qui ont été bouchées très tôt. Ces deux fenêtres ont eu pour résultat de faire croire qu'il y a eu là une chapelle. La façade ouest, aujourd'hui sur la cour de la gendarmerie a, à chaque étage, une fort jolie fenêtre carrée sans meneau, décorée d'un encadrement avec crossette dans le haut et joli mascaron ; le bandeau au-dessus de la fenêtre forme tablette, il est supporté par deux consoles ; au bas de la fenêtre, une tablette plus petite, supportée aussi par deux consoles. Sur cette façade, les deux fenêtres sont bouchées. Une corniche supportée par des consoles géminées tourne autour du toit. On voit

(52) On trouvera une description de ce bâtiment dans Daniel, *op. cit.*, partie publiée dans les *Mémoires de la Soc. acad.*, I, pp. 385 et *seq.*

Digitized by Google

les attaches d'une lucarne semblable à celle qui a subsisté sur la façade nord. La façade nord est parfaitement conservée. Les fenêtres sont intactes ; une lucarne en pierre, à fenêtre ronde, avec deux amortissements, le même mascarron qu'aux grandes fenêtres, et un cartouche sous la lucarne, est du plus grand effet. Nous avons ici de la belle architecture Henri II.

On accède à ce bâtiment par la rue Beauregard, une cour précède ; comme la rue Beauregard longe la muraille gallo-romaine en dehors, elle se trouve à un niveau bien inférieur à la cour de la gendarmerie, qui est *intra muros :* le rez-de-chaussée sur la rue Beauregard se trouverait être la cave des maisons de la rue Saint-Pantaléon ; on a, au rez-de-chaussée de la rue Beauregard, dans notre pavillon, une vaste salle basse voûtée en pierre. Un énorme pilier rond, reposant sur une base carrée, se trouve au centre ; de son chapiteau partent dans quatre directions opposées des nervures géminées et arquées qui se distribuent de manière à figurer quatre voûtes en petites pierres cubiformes et légèrement concaves ; l'une de ces nervures s'arrête tout court au manteau d'une haute et vaste cheminée dont les côtés sont composés de piliers ronds de moindre dimension, mais pareils au gros pilier central (53).

Sur le côté du pavillon carré, on trouve, allant dans la direction nord et parallèlement à la rue Beauregard, un bâtiment en charpente finement travaillé. Une large porte conduit derrière ce bâtiment dans une fort petite cour donnant sur la façade nord du pavillon ; cette petite cour de quelques mètres carrés est fermée à l'ouest par un mur très bas, qui fait suite à la façade

(53) J'emprunte en partie la description de cette salle au Dr Daniel, *op. et loc. cit.* De cette salle, on descend dans un caveau qui a été étudié par le Dr Daniel. Cet immeuble porte aujourd'hui le n° — de la rue Beauregard, il est la propriété de M. Descroix, ancien épicier rue Saint-Pierre, qui avait là un dépôt.

Digitized by Google

ouest du pavillon et qui donne sur la cour de la gendarmerie. Le bâtiment en charpente se continue dans la maison voisine (54), ce qui laisse entendre que nous sommes ici devant une construction importante qui s'étendait largement au nord.

Dans ce bâtiment en charpente, un escalier à vis, en pierre, mène au premier étage du pavillon qui, nous l'avons dit, est le rez-de-chaussée du côté de la gendarmerie. Une vaste salle carrée, haute, avec un beau plafond à poutres apparentes, un parquet à panneaux, une jolie cheminée, conserve un grand cachet d'opulence. Un grenier éclairé par la grande lucarne que nous avons décrite couvre le tout. Le corps de cheminée qui était sur la façade sud a été démoli.

Ce superbe bâtiment sert de remise infecte, il est à moitié ruiné ; la petite cour par derrière est pleine de gravois. Bâti tout près de la commanderie, on l'attribue aux Chevaliers, on explique par là la richesse de la construction, et le souvenir de la commanderie reste attaché à cette construction qui demeure le seul bâtiment remarquable de ces parages.

Il ne semble pas que ce bâtiment ait appartenu aux commandeurs. D'abord, nous savons que l'hôtel de Saint-Pantaléon n'avait plus, dès 1543, aucun accès sur la rue Beauregard. En second lieu, le pavillon ne donnait pas sur la cour de la commanderie, mais sur une maison voisine qui ne fut rattachée à la gendarmerie qu'en 1867 ; ensuite, ce bâtiment, nous l'avons dit, par la partie en charpente, s'étendait fort au nord, par conséquent bien en dehors des constructions de la commanderie. Enfin, ce bâtiment Henri II, élevé par conséquent aux environs de 1547-1559, si les commandeurs l'avaient fait construire, ils l'auraient gardé pour en faire leur logement, beaucoup plus riche probablement que leur vieux logis sur la rue Saint-

(54) Appartenant à Mlle Bullot, rue Saint-Pantaléon, et qui a une porte de sortie sur la rue Beauregard, au n° —.

Digitized by Google

Pantaléon. Tout indiquait donc que ce bâtiment n'appartenait pas à la commanderie. Qui avait donc pu le faire élever ?

Il s'agissait de refaire d'une façon aussi précise que possible la topographie de ce coin du vieux Beauvais, pour arriver à identifier cet immeuble et ses propriétaires. Deux documents très importants permettent d'y parvenir : d'une part le *censier de Saint-Pantaléon* pour l'année 1543-44, et d'autre part la *Déclaration des maisons et héritages situés dans la ville de Beauvais* en 1557 (55). Ces deux documents nous plaçaient exactement dans l'époque de Henri II, date où fut construit notre pavillon. Ils donnent les immeubles de la rue *Saint-Pantaléon*, l'un après l'autre, en venant de l'église Saint-Barthélemy. Il allait donc être facile de suivre le sort des immeubles. Le *censier* est très précis, il indique les propriétaires antérieurs ; le receveur de Saint-Pantaléon, ainsi, était certain de ce qu'il réclamait à chacun ; la *déclaration*, au contraire. indique rarement les propriétaires antérieurs ; or, treize années séparent ces deux documents, les propriétaires ont changé fréquemment, les immeubles ont été ou divisés ou réunis, et l'on rencontre bien des difficultés (56).

En venant de Saint-Barthélemy, et en suivant la rue Saint-Pantaléon, après avoir laissé quelques maisons, nous trouvons un premier immeuble que l'on peut reconnaître dans les deux documents, car le second document indique le nom des propriétaires antérieurs. Cet immeuble va nous servir de base de départ et nous fera identifier un terrain sur la rue Beauregard acheté

(55) Archives départementales, G, Chapitre de Beauvais.

(56) On est très surpris de voir les propriétés changer à cette époque si rapidement de maîtres, et être divisées, réunies. Les deux documents ont été rédigés à treize années de distance, à trente ans de distance il aurait été impossible de retrouver les immeubles.

Digitized by Google

entre 1543 et 1557, par un avocat du nom de Liépart qui est, comme on le verra, l'emplacement de notre bâtiment.

En 1543, ce premier immeuble est aux héritiers de Pierre Cornille ; il comprend plusieurs logis. En 1557, Philippe Loysel, le frère du célèbre Antoine Loysel, a acheté une partie de cet immeuble, et Jehan Coffinet, chanoine de Saint-Barthélemy, a acheté l'autre partie. L'immeuble va jusqu'au Merdençon, autrement dit jusqu'à la rue Beauregard.

Le texte de 1543 ajoute comme faisant partie aussi de cet héritage « en ce compris la maison où est demourant Claude Le Clerc, par luy naguères acquise et qui est de l'essence de la dite maison » et derrière cette maison occupée par Le Clerc, un jardin appartenant aux héritiers Cornille « aboutant sur la rivière de Merdenchon ». En 1557, cette maison est passée à Martin Malingres et joint par derrière à Maître Jhérosme Liépart. Ce Liépart a donc acheté le jardin des hoirs Cornille entre 1543 et 1557.

L'immeuble qui suit est, en 1543, à Denys de Ville, praticien en cour laye ; on ne dit pas ce qui forme le fond de son immeuble. En 1557, Denys de Ville est encore propriétaire ; son immeuble joint par derrière le dit Liépart. Une note ajoute que Denis de Ville, greffier criminel, y résidait encore en 1600.

L'immeuble qui suit est, en 1543, à Guillaume Morthellier, sergent ; en 1557, il est à Nicole Lhéritier (57) et par derrière il joint le dit Liépart.

Le dernier immeuble nous sépare de la commanderie. C'est celui qui fut acheté en 1867 par la gendarmerie et dont le fond, à cette époque, donnait sur notre pavillon. En 1543, cet immeuble est tenu par Nicole

(57) Morthellier, en 1557, est allé demeurer plus loin dans la rue Saint-Pantaléon, à l'endroit où la rue entre sur la place Saint-Michel.

Digitized by Google

Chofflart d'une part et par sa sœur Marie Chofflart, veuve de Thibaut Drouet, tous deux enfants de Guillaume Chofflart, bailli de Beauvais et de Gerberoy, qui rédigea, en 1507, la coutume de Gerberoy (58). Derrière la maison est un jardin donnant sur le Merdençon.

— Honorable homme maistre Nicole Chofflart, prévost de Beauvais, au lieu de messire Jehan Ruelle, pour sa maison qui fut à maistre François de la Porte, messire Jehan Morel et à messire Jehan Laurens, joignant d'un côté au dit Morthelier, d'autre côté à la vefve et hoirs Thibaut Drouet, d'un bout à la rue..... XX s. p.

— Marie Chofflart, vefve de Thibaut Drouet et les enfans du dit deffunt et vefve, pour leur maison en la dite rue qui fut à maistre..... Videron, paravant à maistre Gilles Vaillant, et auparavant messire Jehan Mabille, joignant d'un côté à celle dessus dite, d'autre côté à l'hostel du dit Saint-Panthaléon, d'un bout à rue, doibvent chascun an..... XX s. p.

— Eulx pour leur portion de jardin et masure derrière celle dessus dite, puis naguères possédée par eulx, qu'ilz dient leur avoir esté baillée par frère Robert Daches, chevalier de la dite ordre, seigneur du dit Saint-Panthaléon, moyennant XX s. p. de cens, joignant d'un côté à la vefve de maistre Pierre Cornille, d'un bout à la rivière de Merdenchon, d'un bout auxdits Cyrier (c'est-à-dire Denys de Ville), Morthellier et Chofflart, icy en recepte..... XX s. p.

— L'hostel et chefflieu du dit Saint-Panthaléon, etc.....

En 1557, tout cet immeuble, habité par les Chofflart, leur jardin qui, on l'a vu, passait derrière les maisons Morthelier et Denys de Ville, agrandi du jardin derrière Martin Malingres, et constituant ainsi une longue bande de terrain sur la rue Beauregard, est devenu la propriété de Maître Jérome Liépart ; on a vu l'étendue de ce jardin par les mentions qui en sont faites à l'occasion des maisons précédentes ; le texte est très court pour la maison proprement dite :

(58) Thibault Drouet, procureur, est un des ascendants de J.-M. Ricard. (V. Leborgne et Largillière, *J.-M. Ricard, la vie d'un avocat jusrisconsulte au XVII^e s.*, Beauvais, 1920, p. 2).

Digitized by Google

— Maistre Jhérosme Liépart, advocat, pour sa maison séant en ladite rue, joignant d'un côté au dit Lhéritier, d'autre côté à l'Hostel Saint-Panthaléon, d'un bout par devant sur rue et par derrière à la rivière de Merdençon (59).

— Le commandeur de Saint-Panthaléon.....

Notre terrain est donc parfaitement identifié : la maison contre la commanderie, celle qui fut achetée par la gendarmerie en 1867, était aux Chofflart en 1543. Les Chofflart avaient en outre acheté un jardin et une maison, derrière eux, donnant sur le Merdençon, du commandeur Robert d'Aches, qui avait pris la commanderie en 1534, mais n'était plus en fonctions en 1542, date où il avait été remplacé par Charles de Hangest (60) ; le censier dit d'ailleurs qu'ils étaient possesseurs « puis naguères » de ce jardin et de cette masure. En 1557, Maître Jérome Liépart a racheté la propriété des Chofflart avec tout le jardin sur la rue Beauregard, nous sommes sous le règne d'Henri II, il fait construire, richement, dans le style de l'époque, ce joli pavillon carré dont la façade ouest donnait sur sa cour, et le bâtiment en charpente qui longe la rue Beauregard. Telle est l'origine de cette construction remarquable (61).

RENÉ LARGILLIÈRE.

(59) Une note de 1600 ajoute : *Nicolas son fils y demeure.*

(60) Mannier, p. 591.

(61) On a peu de renseignements sur cette famille des Liépart, qui a disparu rapidement. Jérome Liépart, qui est dit avocat dans la *déclaration* de 1557, est bailli de la justice du chapitre de Beauvais dans un acte de 1576, où intervient aussi Pierre Liépart, procureur du roi en la prévôté d'Angy (Leblond, *L'Art et les Artistes*, p. 210, n° 258). Anne Liépart est marraine le 3 août 1575 d'une fille de Robert Bucquet, peintre verrier (*ibid.*, p. 248, n° 248, note). En 1550, on trouve un Thomas Liépart, praticien à Beauvais (Leblond, *Documents relatifs à l'histoire économique*, I, p. 162, n° 499).

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE

à l'étude des transformations récentes du bassin anglo-parisien

Au cours de la série de communications présentées par nous à la Société Académique de l'Oise depuis 1920 sur les transformations récentes de nos littoraux et sur les fluctuations hydrographiques du bassin anglo-parisien durant et depuis les temps quaternaires, nous avons émis le vœu de voir les océanographes travailler à établir les connections anciennes de la fosse médiane de la Manche, vestige évident d'un ancien fleuve quaternaire qui allait se jeter plus ou moins loin dans l'Atlantique et les thalwegs des petits fleuves cauchois: Bresle, Yères, Eaulne, Béthune, Varenne, Scie, etc., parmi lesquels il faut compter ces valleuses qui marquent la place d'anciens lits de rivière dont les eaux se sont frayé des passages souterrains à travers les couches perméables du plateau. Nous sommes heureux d'annoncer à la Conférence des Sociétés savantes de l'Oise que le vœu par nous émis au cours de notre longue enquête a commencé à se réaliser, grâce aux croisières récentes du *Pourquoi Pas ?* et que les dragages effectués d'une extrémité à l'autre de la Manche par le procédé technique du Dr Charcot, en nous fournissant quelques indications sur sa topographie sous-marine actuelle, vont nous permettre de reconstituer, dans une vue synthétique précise et sans lacunes, la géographie et l'hydrographie quaternaires du bassin anglo-parisien.

Digitized by Google

La fosse axiale de la vallée de la Manche — d'après A. Bigot — est longue de 131 kilomètres. Sa largeur moyenne, qui est celle d'un de nos fleuves diluviens, est de 6 kilomètres. Les fonds, sur cette fosse centrale, atteignent 90, 100 ou 110 mètres dans sa partie occidentale, allant jusqu'à 130, 140, voire 172 mètres dans la partie orientale. C'est la *Hurd Deep* ou fosse de Hurd des Anglais. Sa profondeur est entretenue par les courants de marée qui la remontent deux fois chaque jour. Les dragages effectués par le *Pourquoi Pas ?* ont donné la preuve que dans toute cette ligne axiale et même à de moindres profondeurs, allant de 50 à 70 mètres, de part et d'autre de la fosse centrale, entre Guernesey et la Cornouaille britannique, le terrain de la craie se présente en surface et que, entre Guernesey et le Bill of Portland, les jalons de ces affleurements du crétacé semblent continuer sous les eaux de la Manche les terrains du Dorsetshire et de la moitié méridionale de Wight. Il est évident que ces affleurements sous-marins, comme leurs terrains correspondants en Angleterre, comme tous les terrains de la craie du bassin de Paris, ont été mis à découvert par ce même phénomène général d'érosion glaciaire et non fluviatile, qui, vers la fin de la grande glaciation quaternaire sur nos contrées, a creusé la cuvette du futur lac de Paris et décapité l'ancien dôme du Bray pour le transformer en une « boutonnière » qui, enfin, n'a respecté que quelques lambeaux tertiaires sur nos plaines picardes et, dans le couloir actuel de la Manche, des sédiments éocènes qui sont la prolongation sous-marine de la formation éocène qui entoure les rades de Portsmouth et de Southampton et constitue la partie nord de Wight. Dans l'angle formé par le golfe normano-breton, un autre lambeau éocène, de nos jour totalement ennoyé, a été repéré par le *Pourquoi Pas ?* qui en a dragué les sédiments en divers points sis autour du plateau des Minquiers, entre le cap Fréhel et le rocher de la Corbière, au sud-ouest de

Digitized by Google

Jersey. Ces jalons éocènes se prolongent au large du sillon de Talbert, vers l'extrémité occidentale de la fosse centrale. En deçà de cette zone tertiaire, mais également autour du plateau sous-marin des Minquiers, sont des schistes de Saint-Lô, dits briovériens, que l'action glaciaire a respetés.

Enfin, il est reconnu que les assises jurassiques du pays d'Auge et du Cotentin ont leurs prolongements sous-marins au-delà de la ligne bathymétrique de 30 mètres et il en est de même pour le dôme jurassique du Boulonnais qui répète l'accident du Bray. Ainsi vient de se trouver confirmée cette hypothèse de Lubbock d'après laquelle le dôme wealdien se prolongea, jadis, à travers le Pas-de-Calais actuel, de Hastings au cap Gris-Nez. Les érosions quaternaires ont démantelé le dos d'âne wealdo-boulonnais comme dans le Haut-Bray, elles ont mis à jour les assises kimméridgiennes et portlandiennes.

Quant aux sédiments quaternaires, les dragages de la mission Charcot nous signalent leur présence au large et juste en face de la baie de Somme. On trouve enfin des silex éclatés anguleux quaternaires en divers points au sud-est de Wight, à l'entrée du Spithead. Ainsi peuvent avoir été repérés par le *Pourquoi Pas ?* soit les rives, soit le thalweg de la Somme quaternaire que, dans une communication présentée à la Société académique de l'Oise, en 1923, nous signalions comme ayant pu alors couler dans l'emplacement qu'occupent actuellement le Spithead et le Solent. L'Avon et la Stour réunies, qui se jettent dans la baie d'Alum, après avoir dépassé Christchurch, auraient, avec la Riddle, été affluents de droite de la Somme prolongée. Cette Somme quaternaire a pu aller rejoindre la fosse de Hurd dans sa partie orientale. Celle-ci marquerait l'emplacement du thalweg de la Seine quaternaire en aval du vaste méandre qu'elle décrivait alors au large du Cotentin. En aval de la fosse de Hurd, les dragages du *Pourquoi Pas ?* montrent qu'elle a pu s'épanouir en un large lac à l'époque où son estuaire se trouvait reculé

Digitized by Google

plus ou moins loin dans l'Atlantique, peut-être jusqu'aux parages de la longitude des Açores, et former un vaste estuaire à une époque plus récente, alors que la Seine reculait graduellement vers l'emplacement de l'estuaire actuel.

ALBERT MILICE.

Digitized by Google

L'INVENTEUR DU VERRE A VITRES FRANÇAIS ET SA FAMILLE

Les forêts du Valois ont alimenté, dès le début du Moyen-âge, un grand nombre de verreries qui étaient la dépendance de leur exploitation : l'extraction actuelle des sables gréseux de Fleurines et d'ailleurs, par les manufactures de Saint-Gobain et de Creil, est le seul vestige de cette industrie prospère dont les témoignages ne manquent, ni à Pierrefonds, ni à Saintines, ni à Verberie, ni à Margny, ni à Carlepont, ni à La Neuville-en-Hez : les scories des fours disparus abondent encore. Nos verriers sont, certes moins célèbres que ceux de l'Argonne, ceux des Cévennes, et surtout ceux de la forêt de Lyons (Eure), ainsi vantés par Jacques Blondel, jusqu'en 1752 : « Le verre de France se vend à la somme ou au panier..., celui du comté d'Eu et de la forêt de Lyons (le plus beau), se vend au ballot ». (*Architecture françoise*, tome I, p. 169.) Les gentilshommes verriers du Valois, faute d'un historien, sont tombés dans l'oubli ; et cependant, placé sous la protection immédiate du roi, qui évitait par tous les moyens la fuite des procédés français de fabrication, c'est sans doute l'un d'eux qui découvrit le verre à vitres.

Les Anciens, croit-on, utilisaient déjà les verres de couleurs qui, enchâssés dans du plomb, garnissaient leurs fenêtres, mais le perfectionnement des *cives* et l'apparition du *verre à férule* sous forme de plateaux *en boudine* (1), de quatre pieds de diamètre, ne datent

(1) Ce verre boursouflé est encore recherché des Anglais qui l'appellent *crown glas*.

Digitized by Google

que des environs de 1320 : un gentilhomme du nom de Philippe Caquerel ou de Caqueray, fit cette découverte, estimée par Edouard Garnier (*Histoire de la verrerie,* 1886, p. 153) et par L. Ottin (*Le vitrail,* 1896, p. 17), comme le premier essai du verre incolore, d'où devaient sortir, d'une part le verre à vitres et d'autre part la peinture sur verre, avec l'épanouissement de l'art du vitrail, auquel le Beauvaisis a tant contribué.

Les *Statuts, ordonnances et règlemens de la communauté des maîtres de l'art de peinture,* parus à Paris en 1672 et repris par l'auteur anonyme de *L'Origine et l'Art de la Peinture sur verre et la Création des Verreries* (Paris, 1693), donnent, les premiers, quelques détails sur ce personnage : « En l'année 1330, fut donné pouvoir par le roy Philippe VI à Philippe de Cacqueray, écuyer, sieur de Saint-Immes, premier inventeur du *plast de verre,* appelé verre de France, comme portant son nom, de faire establir une verrerie proche Bezu en Normandie, qui fut nommée La Haye, en payant, par chacun an, à Sa Majesté la somme de trois livres ou vingt boisseaux d'avoine ».

O. Le Vaillant de La Fieffe, le meilleur historien des *grosses verreries,* n'ayant trouvé, nulle part en Normandie, le nom de cette seigneurie, l'identifie, un peu à la légère, avec notre Saintines (*Les Verreries de la Normandie,* Rouen, 1873, p. 99), se fondant sur ce qu'une partie de la famille de Caqueray vécut, pendant deux ou trois siècles, dans le Valois. On peut lui objecter qu'une des nombreuses branches des descendants de ce Philippe posséda longtemps une verrerie à Malleville-les-Grès (Seine-Inférieure), où elle se qualifiait encore *sieur de Saint-Innes,* lors de la maintenue de noblesse de 1669 et plus tard encore. Cette terre était-elle normande ou n'était-ce qu'un titre de courtoisie en souvenir des privilèges accordés à Philippe de Caqueray et à ses descendants ? Toujours est-il que nous ne trouvons pas, avant 1441, d'acte certain concernant cette famille verrière dans le Valois.

Digitized by Google

Sans parler de titres plus anciens qui signalent certains Caqueray en 1191 à la troisième croisade (2), en 1193, à Palaiseul (Haute-Marne ; dans le *Livre des Fiefs de l'Evêché de Langres*), en 1261, à Crugny (Marne ; cf. Le Vaillant de La Fieffe, p. 94), sans les suivre d'une façon ininterrompue à partir du mariage de Guillaume de Caqueray en 1458 (preuves de 1631 pour l'ordre de Malte), nous essaierons seulement d'en signaler quelques-uns qui pratiquèrent dans le Valois l' « artifice de verrerye ».

« Je ne puis oublier ce temps pendant que le roy Charles Septiesme, en bonne souvenance et révérence du Valoys, l'an quatorze cens quarante et un renouvela l'usage à Oudin Quaqueret pour son Four-d'en-Haut à verres en la forest de Cuise », écrivait Nicolas Bergeron en 1583, dans le *Valoys Royal* (pages 57 et 58). Plusieurs lieuxdits Le Four-d'en-Haut existent encore en forêt de Compiègne : Le Vaillant de La Fieffe hésite (p. 96) pour la commune de Pierrefonds, puis se décide (p. 100) pour celle de Saintines ; l'abbé Claude Carlier, dans un chapitre un peu confus de son *Histoire du duché de Valois* (1764), écrit (tome II, p. 483) : « Il y avait surtout une belle verrerie près de Saint-Sauveur, à la Blanche-Tache... La verrerie de Saint-Sauveur appartenait alors au nommé Oudin Coqueret qui avait ci-devant obtenu l'usage, en la forêt de Cuise, du bois nécessaire à l'entretien de ses fours. Comme le bois devenait rare, les officiers de la forêt de Compiègne voulurent supprimer son usage, mais Oudin obtint, en 1441, des lettres du roi Charles VII qui confirmaient son privilège. Ce droit fut une seconde fois supprimé, depuis le règne de Charles VII. »

Certes, les exigences de leur foyer dévorant obligeaient les verriers à des émigrations fréquentes, et le même Audouin de Caqueray exploitait, sans doute, à plusieurs endroits son privilège. Mais nous croyons plus

(2) En juin 1191, Richard Cœur-de-Lion cautionne trois chevaliers de ce nom, au camp devant Acre (Bibl. Nat., manuscrit latin 17.803 B, f° 16 v°).

Digitized by Google

averti que Carlier, M. Léon Plessier, dans sa réimpression du *Valois Royal* (1907) : il situe à Morienval le Four-d'en-Haut, qui fut un fief important et fortifié. Parmi plusieurs vues que nous avons réunies, des vestiges de cette place, nos préférences vont à un dessin de Charles Renoux, daté de 1832.

Malheureusement, Louis Graves, dont les erreurs de lecture ne sont plus à compter, nous apprend, sans donner ses sources : « Ce lieu a tiré son nom d'une verrerie qui y fut fondée sous le règne de Charles VI, par Renaud Enguerel auquel le roi accorda différents privilèges, notamment celui de prendre, dans la forêt, le bois nécessaire à l'exercice de son industrie ; les guerres ayant ruiné cette entreprise, Charles VII délivra, le onze mai (3) 1441, des lettres datées de Lévignen, portant renouvellement en faveur du petit-fils du créateur, des privilèges octroyés par son père, en y ajoutant d'autres faveurs. On recommença à fabriquer du verre en l'an 1519, et l'on continuait encore au bout de cinquante ans, car il intervint, le vingt septembre 1571, un jugement sur une contestation survenue entre les descendants d'Enguerel pour l'usage du four : ces titres font connaître que le lieu s'appelait alors la Fortelle. » (*Précis statistique sur le canton de Crépy-en-Valois*, 1843, p. 142.) Graves, dans cette occasion, ne cite pas Bergeron, et Le Vaillant de La Fieffe a ignoré Graves ! Le rapprochement de ces textes était utile à faire.

Une autre charte de la Bibliothèque nationale (Pièces originales 592, n° 4), qui ne semble pas connue, donne le nom d'un descendant d'Audouin de Caqueray : « Fut présent en sa persone, noble home Nicolas Caquerel, verryer, demeurant au Four de la forest de Cuise, lequel recognoist et confesse que honorable home et sage Regnault le Père, recepveur de Valoys

(3) Graves écrit *mars* à l'article Lévignen (*Canton de Betz*) paru en 1851. Mais c'est, en effet, le 11 mai que Charles VII arrivait à Compiègne, le 19 qu'il s'établissait à Senlis, et le 27 mai 1441 qu'il entrait victorieux à Creil.

Digitized by Google

pour madame la duchesse d'Orléans, l'a tenu quitte et passible d'une some de trente livres t. à elle deue à cause de la prinse qu'il avoit faicte des fougères (4) de la forest de Rets... Faict et passé par devant Jehan Bacouel tabellion, et Pierre Calois comis juré à Crespy-en-Valoys, le septiesme jour de mai l'an mil quatre cent soixante et douze ». Mais cette pièce voisine (P. O. 592, n° 3) avec une autre du 21 août 1444, par laquelle Charles d'Orléans accorde à Jehan Coquerel et Ysabeline Testarde, sa femme, le rachat de leur « hostel de Beauru », en raison du présent d'un cerf, sans doute apprivoisé (5), fait à la duchesse par la fille du demandeur, à Pierrefonds le jour même. Le rapprochement des deux documents semble le résultat d'une erreur : il faut certainement voir dans le second un membre de la famille Coquerel, si anciennement connue en Picardie et dans le Parisis, qui donna des maires d'Amiens, un évêque de Noyon chancelier de France, le fondateur du Collège de Cocquerel à Paris, et enfin les seigneurs de Verberie, (Pierre Louvet : *Anciennes remarques*, 1640, p. 420 ; P. P. Anselme et Simplicien : *Histoire... de la Maison de France*, 1730, tome VI, p. 329.)

Cette confusion entre Coquerel et Caqueray est ancienne et n'est pas faite pour faciliter nos recherches (6), car elle date de Carlier, le seul auteur,

(4) L'importance de la fougère dans la fabrication ancienne du verre est bien connue. Les titres relatifs aux verriers de la forêt de Rets sont très peu nombreux ; citons une charte de 1392 concernant un certain Four-Paris et publiée par Victor de Beauvillé dans son *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, tome II (1860), p. 67.

(5) M. Fernand de Mély, qui cite ce document dans *Pierrefonds et son architecte* (Gazette des Beaux-Arts ; 1926, p. 204), y développe l'idée que symbolisait le don d'un *cerf privé*.

(6) On se perdrait en conjectures si l'on tentait un rapprochement avec un certain Chrétien de Chencheray qui possédait, avant 1376, à Lévignen, un fief relevant de Morcourt, ou encore

Digitized by Google

croyons-nous, qui ait parlé de nos verriers valoisiens (tome III, p. 271 et 285). Il emprunte à Jean Haudicquer de Blancourt (*Art de la Verrerie*, 1697), quelques données sur leur fabrication, il dit ensuite l'importance des buttes de sable éclatantes qui émergent de nos forêts — spécialement de la Blanche-Tache à Saintines, — et du four qui se trouvait au pied, mais il ajoute (tome II, p. 253) : « Il y a, dans la censive du fief de Francourt (commune de Verberie), près l'ancien chemin de Nanteuil à Saintines, une portion de terrain à laquelle les titres donnent le nom de *Coquerel*. On apprend de ces mêmes titres que ce lieu étoit autrefois couvert d'un amas de maisons qui formoient un hameau. »

Or, Le Vaillant de La Fieffe décrit ainsi (p. 97), le même écart de la commune de Saintines : « Il y a encore aujourd'hui une habitation, autrefois très importante, que l'on nommait *La Folie*, dont on a composé quatre maisons servant à loger séparément quatre familles : ces maisons s'appellent les *Caquerays*, la rue qu'elles forment est aussi nommée rue Caqueray, et on ne désigne les habitants que du nom des *Caquerays*. M. Sevin, curé de Saint-Sauveur, ne doute pas que l'habitation primitive n'ait été jadis une dépendance de la verrerie de la Blanche-Tache. » C'est bien là le titre de seigneur de La Folie que portent les Caqueray au XV[e] siècle, dans leurs contrats et autres actes produits, deux cents ans plus tard, parmi toutes les preuves fournies aux officiers du roi, notamment à Louis d'Hozier (*Armorial général de la France*, tome I, p. 112).

Mais les lieuxdits *La Folie* ou Feuillée sont nombreux en Valois ; E. Caillette de L'Hervilliers remarque — *Compiègne, sa forêt*, 1869, p. 307 — que Morienval

si l'on recherchait la signification des lieuxdits *le Cacquerel* à Venette, *les Caquerets* à Essises (Aisne), et du fief de Coquerel, à Marest-Dampcourt (Melleville : *Dictionnaire historique... de l'Aisne*).

Digitized by Google

porta jadis le nom de Morienval-en-Folie et qu'il existe encore un château de La Folie à Pierrefonds, c'est-à-dire bien près du Four-d'en-Haut, comme nous venons de le voir. Comment, après cela, savoir si les Caqueray eurent leur principal établissement à Morienval, à Pierrefonds ou à Saintines ?

Guillaume de Caqueray, écuyer, qui épousa, en 1458, Marguerite de Brossard (Le Vaillant de La Fieffe, p. 165) et vint, par son mariage, se fixer en Normandie, à l'exemple de son ancêtre Philippe, était qualifié seigneur de La Folie-en-Valois : il fonda une verrerie à Lihut, commune de Bully (Seine-Inférieure), vers 1460, et une autre à Grandval, commune de Retonval, vers 1480. Il semble avoir épousé en secondes noces, Antoinette du Bosc, d'une famille de peintres-verriers mentionnée par Pierre Le Vieil dans l'*Art de la Vitrerie* (éd. in-folio, 1774, p. 89) : c'est de lui que date la filiation ininterrompue d'une des quatre *familles verrières* de la Normandie — Brossard, Caqueray, Le Vaillant et Bongars — qui conservèrent, jusqu'à la Révolution, le privilège exclusif des « grosses verreries », les produits des « petites verreries » ne pouvant pas être soufflés par des gentilshommes. Ces quatre familles, qui pendant cinq cents ans n'en formèrent qu'une par leurs alliances innombrables, afin de renforcer encore leurs privilèges royaux, imaginèrent, au XVII[e] siècle, la légende de quatre fils naturels de Guillaume le Conquérant, qui leur aurait donné les noms de ses quatre chiens préférés.

Il subsiste fort peu de choses de la fragile industrie des Caqueray : l'œuvre la plus représentative est un vitrail de Bezu-la-Forêt (Eure), dans la paroisse même qui fut celle de Philippe de Caqueray en 1330 : il sert encore de monument funéraire à Jean de Caqueray (fils de Guillaume), seigneur et maître des verreries de Retonval et Vimont, marié en 1497 à Jeanne de Bouju, d'une famille de verriers de Sérifontaine (Oise). Voici le texte de cette épitaphe sur verre, unique en France, pense M. C. Enlart :

Digitized by Google

« *Ci gisent nobles psones Jehan de Caquerey escuier et damoiselle Jhane sa feme lesquels trepassere au mois de mars en caresme 1537. Priez Dieu pour eulx.* » La femme est vêtue de velours, les manches retroussées d'hermine ; le mari en armure, tête nue, et devant lui l'écu *d'or à trois roses de gueules,* qui fut de tous temps celui de Caqueray : leur descendance opulente et prolifique compta jusqu'à vingt-trois branches, et donna, outre d'innombrables verriers, des amiraux, des maréchaux de camp, des prélats, des députés et trente officiers du même nom à l'armée de Condé. (Louis Moréri : *Dictionnaire,* tome III, 1759, p. 11 ; Chaix d'Est-Ange : *Dictionnaire,* tome VIII, 1909, p. 52.)

Cet écheveau n'impose-t-il pas un rapprochement avec la maison beauvaisine de Guillebon qui, plus heureuse que les Caqueray, possède, depuis 1893, une *Généalogie* complète imprimée à Amiens, mais devenue fort rare. Le blason populaire de la Picardie, de la Normandie et de la Bretagne confond, d'ailleurs, les deux familles dans le proverbe :

> Frappez un buisson, il en sort un Guillebon.
> Frappez une haie, il en sort un Caqueray.

Les généalogistes, tels que P. Lainé (*Archives,* tome IV, 1834), ignorent si Guillaume de Caqueray, en quittant le Valois, y laissait de la parenté : M. Carolus Barré veut bien me signaler, dans l'Aisne, un Antoine de Cacquerel, seigneur de Taillefontaine (7), demeurant à Haramont en 1595, qui cédait, le 11 octobre 1603, une rente due par Edmond de Broissart, écuyer, à Taillefontaine. La coïncidence est, en effet, curieuse : faut-il y voir un rapprochement de plus entre les Caqueray, verriers du Valois, et les

(7) Il est à noter que le fief le plus important de cette commune s'appelait *la Verrière.* Cet Antoine figure dans un échange avec le prieur de Royallieu : il vend, en faveur de celui-ci, à Frédéric Charmolue, prévôt de Pierrefonds, la « maison de La Fosse »... sise à Morienval, avec quarante-cinq arpents. (Loisel, notaire à Compiègne ; septembre 1604.)

Digitized by Google

Brossard, verriers de la Thiérache, émigrés eux aussi en Normandie pour la plupart ? Le 23 novembre 1655, Louis de Cacquerelle, écuyer, seigneur des Fourneaux, est tué en forêt de Rets et inhumé en l'église de Taillefontaine. En 1648, Jacques de Cacquerelle, écuyer, seigneur de Taillefontaine, épouse Françoise de Paris (d'une famille champenoise). En 1670, Marie de Caquerelle est mariée à Henry Bellard, procureur, à Bonneuil-en-Valois. En 1696, enfin, Henry de Cacquerel, écuyer, seigneur des Fourneaux, fait enregistrer dans l'*Armorial général* de Charles d'Hozier, au bailliage de Crépy-en-Valois, ses armes qui ne rappellent, d'ailleurs, en rien celles des Caqueray (Borel d'Hauterive : *Armorial de Picardie*, 1878, p. 109).

Ajoutons que Le Vaillant de La Fieffe donne (p. 95) des détails sur une autre branche fixée à Saint-Fargeau (Yonne), verrerie dont François Ier renouvela le privilège en 1515 en faveur d'un Antoine de Caqueray, allié des Bérulle, seigneurs de la verrerie du Fournaudin. Dieudonné Dergny, enfin, fait connaître dans les *Cloches du pays de Bray* (1863-65), plusieurs membres de cette famille qui vécurent dans notre département ; Graves (*Canton de Noailles*) et Potier de Courcy (tome IX du *Père Anselme*, p. 483) ajoutent Charles de Caqueray de Maucomble, seigneur de Parisisfontaine et Berthecourt en 1750 ; signalons aussi Robert-Michel de Caqueray de Quinneville (1744-1810), vicaire à Trie-Château en 1773, qui fut l'historien de sa famille (Le Vaillant de La Fieffe, p. 94) et, pour terminer, Auguste de Cacqueray de Lorme (de Soissons) : son nom se trouve sur de médiocres vitraux dont il orna, en 1873, l'église de Beaupuits (commune de Grandvillers-aux-Bois).

Comme nous voici loin des premiers fabricants du *verre de France*. Nous savons, jusqu'à présent, bien peu de choses sur eux, mais notre département ne peut-il pas leur faire une place parmi ses célébrités ?

JEAN TREMBLOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

AUTOUR DU TRAITÉ DE BRÉTIGNY

RECHERCHES

sur les

Otages de Beauvais et de Compiègne

C'est presque une banalité de dire que la France a été tout particulièrement favorisée par la Providence. Il est peu de pays qui aient une aussi belle histoire, et beaucoup d'étrangers ont dû, au cours des siècles, attester sa richesse et sa prospérité.

Mais cette prospérité même n'est pas sans danger. Elle suscite des envieux. La France, par sa situation, est exposée aux convoitises de puissants et ambitieux voisins.

D'un côté, l'Aigle noir germanique, rapace insatiable, toujours prêt à corrompre pour ravir, de l'autre le Léopard anglais, sans cesse à l'affût d'une proie, guettent et favorisent, quand ils ne le créent pas, un moment de faiblesse ou d'abandon. Aussi faut-il à cette nation riche un gouvernement sage pour administrer ses biens et vigilant et fort pour les conserver. Il est aussi indispensable de ne pas lui refuser les subsides nécessaires à sa sécurité : il y a des économies ruineuses.

A plusieurs reprises, pour avoir oublié ces élémentaires vérités, la France a failli mourir et n'a dû son salut qu'à des sacrifices immenses.

Reportons-nous à l'une de ces funestes périodes de notre histoire.

En 1328, après les règnes éphémères des trois fils de Philippe le Bel, Philippe de Valois, désigné par

Digitized by Google

Charles IV lui-même, monte sur le trône, en vertu du principe de la loi dite « salique » qui avait déjà été appliquée à la mort de Louis le Hutin.

Edouard III, roi d'Angleterre, mis en goût de conquêtes par ses succès en Ecosse, conteste la légitimité de Philippe de Valois, revendique la couronne de France, comme petit-fils, par sa mère, de Philippe le Bel, et profite de l'armée bien organisée et bien outillée qu'il a en mains pour appuyer par la force ses prétentions.

La France n'est pas prête : le trésor est vide ! La folle bravoure des chevaliers ne compensera pas le manque de matériel et d'organisation...

Les noms douloureux de Crécy, Calais et Poitiers semblent sonner le glas de l'indépendance française.

Le roi Jean le Bon, qui avait succédé à son père, était entravé dans sa lutte contre les Anglais par les difficultés que lui suscitait son propre gendre, le turbulent et perfide roi de Navarre, qui finit par s'allier ouvertement aux ennemis. A Poitiers, le roi de France est fait prisonnier. Il est emmené à Londres en captivité.

L'absence du chef, c'est, pour un pays, une maladie grave. C'est la porte ouverte à toutes les compétitions, à tous les désordres.

L'irritation est grande : tous les mécontentements sont habilement exploités. Le prévôt des marchands de Paris, Etienne Marcel, prend la tête du mouvement révolutionnaire : la « Commune » se révolte contre le pouvoir régulier. Ce pendant, les Jacques dévastent l'Ile-de-France et les bandes anglaises, navarraises et aussi françaises, ravagent les campagnes. Le désordre est à son comble !

Quel point fixe au sein de cette tempête ? Quel signe de ralliement pour les hommes d'ordre ? — Un homme : le futur Charles V. Un principe : l'hérédité.

Le bienfait de l'hérédité, c'est d'offrir à l'anarchie une barrière naturelle et de préserver le pouvoir de compétitions toujours prêtes à se manifester.

Digitized by Google

Le dauphin Charles, tout désigné en l'absence du roi, a pris immédiatement la direction des affaires.

Sa tâche est rude ! Il doit tout d'abord céder à la révolution, fuir sa capitale et se réfugier en Champagne, où il trouve un appui. Il convoque alors à Compiègne les Etats généraux qui, cette fois, devant la gravité de la situation, soutiennent le pouvoir légitime.

Les Compiégnois, harangués par le Régent, lui jurent fidélité; aussi, lorsque les Jacques se présentent devant leurs murs, les bourgeois, qui avaient fait serment aux nobles, réfugiés dans la ville, de ne pas les abandonner, ferment leurs portes ; et les Jacques vont se faire exterminer à Meaux.

A Paris, Etienne Marcel, après avoir pactisé avec la Jacquerie, avec le roi de Navarre, avec les Anglais, est assassiné d'un coup de hache par Jehan Maillart, et le Régent rentre enfin dans sa bonne ville de Paris.

Ces deux années de révolution devant l'ennemi n'avaient fait qu'empirer les affaires de la France. L'Angleterre avait bien, en 1357, signé une trêve de deux ans ; mais en vertu d'un accord secret, le Navarrais combattait pour elle : c'était tout profit ! De plus, des aventuriers anglais venaient chercher fortune dans les grandes compagnies qui rançonnaient et pillaient odieusement nos campagnes.

Malgré sa situation lamentable, la France, par la noble voix de ses Etats généraux, repousse avec mépris les propositions que les Anglais lui font par le « traité de Londres », et préfère reprendre la guerre.

Le régent s'empresse de traiter avec Charles le Mauvais.

Edouard III débarque à Calais, s'avance jusque sous les murs de Paris, puis se retire en Beauce, où un orage épouvante si fort son armée qu'il croit y reconnaître l'ordre du ciel de faire la paix.

C'est donc près de Chartres, dans le petit village de Brétigny, que va être signé le fameux traité de 1360.

Les Anglais, déjà maîtres de la Guyenne et de la Gascogne, réclament le Poitou, la Saintonge, l'Agenois,

Digitized by Google

le Périgord, le Limousin, le Cahoucin, le Bigorre, le pays de Gaure, l'Angoumois, le Rouergue, Montreuil-sur-Mer, le Ponthieu, Calais, le comté de Guines, etc., et, pour la rançon du roi Jehan : la somme formidable, pour l'époque, de 3 millions d'écus d'or.

On n'avait pas encore inventé à cette époque la « guerre du droit » !

Edouard III, pourtant, autorisait son royal prisonnier à rentrer dans ses Etats moyennant un premier versement de 600.000 écus, et la remise en otage de quarante des principaux seigneurs français dont les noms figuraient au traité, et de quarante-deux bourgeois « des plus souffisans du royaume » : quatre fournis par Paris et deux par chacune des villes suivantes : « Saint-Omer, Arras, Amiens, Bauvez, Lille, Douay, Tournay, Reims, Chaalons, Troyes, Chartres, Tholouse, Lyons, Orliens, Compiengne, Rouen, Caen, Tours et Bourges » (art. 17) (1).

C'était certes pour nos cités un grand honneur ; mais c'était aussi pour elles une bien lourde charge. La plupart d'entre elles avaient tellement souffert des guerres qu'elles étaient déjà quasi-ruinées ; et elles devaient, outre le paiment de leur part de l'aide de 600.000 écus pour la rançon du roi, prendre à leur charge tous les frais que leurs otagés feraient en Angleterre pour soutenir « leur estat bien et honnorablement ».

Afin de porter remède à cette situation, le roi Jehan, « afin de garder équalité entre les bonnes villes », fait participer à la dépense des otages plusieurs villes avoisinantes. Par exemple : Noyon, Senlis, Pontoise et Montdidier devaient verser à Beauvais une contribution fixée par le mandement royal (2) ; Soissons,

(1) C'est donc bien 42 et non 40 bourgeois qui durent être envoyés en otage.

(2) Lettres du roi Jehan du 26 avril 1361. Voir pièces justificatives n° 1.

Digitized by Google

Saint-Quentin, Chauny et Nesle fournissaient leur quotre-part à Compiègne (3).

Cette taxe fut d'ailleurs bien souvent la source de difficultés et même de procès entre les bonnes villes... (4)

Les hostilités reprises, Pontoise obtiendra du roi un mandement pour surseoir au paiement de sa participation « qui serait en péril d'être prinse des ennemis », allègue-t-elle, « d'autant plus que l'on dit que l'un des ostages est alé de vie à trépassement » (5).

La raison donnée par Pontoise avait bien sa valeur ; mais pendant ce temps les otages, ne recevant pas leurs subsides, devaient emprunter à grosse usure.

Les gages qui leur étaient accordés paraissent avoir été de 3 à 400 royaux par an ; mais il est bien difficile de se représenter la valeur de cette somme, le cours des monnaies changeant fréquemment à cette époque. On emploie souvent indifféremment : royaux, écus ou francs.

En plus de leurs gages, dans certaines localités au moins, les otages reçurent à leur départ des vêtements. On trouve dans les Comptes de la ville de Lille (de 1361) un paiement de drap de « 5 cotes hardies pour les hostages et leurs vallés que il alèrent en Engleterre : 25 s. 2 den. de gros ; et pour les fourrures de 2 cotes hardies des ostages, le tondage du drap, et la façon : 8 s. 11 d. de gros » (6).

La cotte hardie était cette longue robe serrée à la taille par une ceinture, et descendant jusqu'aux

(3) Lettres du roi Jehan du 22 avril 1361. (Archives anc. de la ville de Saint-Quentin, tome II, p. 253, Em. Lemaire, Saint-Quentin, 1910.)

(4) Sentence du 22 novembre 1370. Voir pièces justificatives n° 2.

(5) Voir pièces justificatives n° 3.

(6) Renseignement communiqué par M. de Saint-Léger, président de la Commission historique du département du Nord.

Digitized by Google

pieds que, en temps de paix, portaient, le siècle précédent, les seigneurs féodaux et le roi saint Louis lui-même, au dire de Joinville.

Au XIVe siècle, le luxe effréné fit rejeter ces longues robes et certains avaient des robes « si courtes qu'elles ne leur venaient pas à la ceinture... et si étroites à vêtir et à dépouiller qu'il semblait qu'on les écorchât... »

Les magistrats et les bourgeois, eux, conservèrent le traditionnel costume.

Nous n'avons pu savoir si Beauvais et Compiègne offrirent à leurs otages des cottes hardies ornées de fourrures ; quoi qu'il en soit, nos riches bourgeois représentèrent dignement leur cité.

Un certificat de « souffisance » (7), signé des maréchaux de France, leur était remis à leur départ et leur servait d'introduction auprès du roi d'Angleterre.

***

Les deux otages envoyés par Beauvais en janvier 1361 furent Tybaud ou Baudart Bequet (8) et Jehan de Puys. Deux noms d'anciennes et notables familles de la ville, dont plusieurs membres nous sont connus, dès le siècle précédent, grâce aux travaux de M. le Dr Leblond, notre cher et érudit président (9).

Peu après leur arrivée en Angleterre, nos otages obtiennent du roi Edouard (le 5 juin 1361) une lettre

(7) Voir pièce justificative n° 4.

(8) On trouve dans l'extrait d'un ancien compte de Jehan de Reculé, receveur à Beauvais : « Item, paie à Jehan de Conteville pour bailler à Baudart Bequet qui ala en ostage en Angleterre. » (Carton XV, Hôtel de Ville.) Il est nommé Tybaud Beket par Rymer, *Fœdera*, vol. III, 2e part., p. 618, et dans l'original : Patent Roll 35, Edw. III, part. II (263), m. 20.

(9) *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, éd. Champion, Paris, 1919, et *Cartulaire de la Maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais*, éd. Champion, Paris, 1922.

Digitized by Google

leur donnant congé de se transporter hors de la cité de Londres » et à y séjourner durant l'espace d'un mois à condition de ne pas sortir du royaume (10).

C'est que, vraisemblablèment, la fameuse peste noire sévissant déjà à Londres, on autorisait les otages à fuir l'épidémie ! Néanmoins, celle-ci fut fatale à un grand nombre de nos compatriotes.

Nous lisons dans la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 130-131) :

« En Angleterre, oult une très grant mortalité de mort moult hastive. En icelle mortalité, mourust très grant quantité de gens, et des hostages grant foison ; c'est assavoir Mgr le conte de Saint-Pol, Mgr de la Roche, Mgr de Préaux... et des bourgeois des bonnes villes de France, moururent d'icelle mortalité, grant partie des hostages. Et par especial y moururent les bourgeois de Paris et ceulx de Rouen. »

Sires Amaury Filleul et Jehan Mustel, de Rouen (11), Pierre Cocquerel d'Amiens (12), Jehan Hangheboc (13), de Saint-Omer, peuvent être cités parmi les victimes, outre ceux de Compiègne dont nous parlerons plus loin. Sans doute faut-il ajouter encore Baudart Bequet; car, si les archives de Londres ont bien conservé la

(10) Rymer, *Fœdera*, vol. III, part. 2, p. 618. — Patent Roll 35, Edw. III, part. II (263), m. 20. — Voir pièces justificatives n° 5.

(11) Sire Amaury Filleul et sire Jehan Mustel, anciens maires de Rouen, décédés en Angleterre. Suivant M. Periaux, *Histoire chronologique de Rouen*, 1874, p. 138, Martin Dubosc aurait été aussi un des otages de Rouen.

(12) Pierre Cocquerel, de la bannière des Waïdiers, et Jehan Dippre, de la bannière des Taverniers, otages d'Amiens. Cocquerel, mort à Londres, remplacé par Wille le Mercier. Jehan Dippre devint maire d'Amiens et fut député aux Etats de Reims en 1363. (Communication de M. Flamy, président de la Soc. des Antiq. de Picardie.)

(13) *Les Otages de Saint-Omer* (de Lauwereyns de Roosendaele, Saint-Omer, Fleury-Lemaire, 1879).

Digitized by Google

teneur du certificat qui fut octroyé le 15 mars 1362 (1363 N. St.) par Edouard III à Jehan de Puys pour revenir en France, il n'y a rien concernant son malheureux compagnon (14).

Dès le retour de Jehan de Puys, on pourvoit au remplacement des otages et deux autres bourgeois : Pierre Lambert et Jehan Lesueur (15), sur leur demande, sont envoyés à Londres.

Alors que Beauvais avait payé à ses premiers otages 800 ou 1.000 royaux, elle ne donna à leurs successeurs que 600 royaux, avec remboursement de tous frais, pertes et dommages. Elle leur faisait parvenir les fonds par le prieur de l'abbaye d'Aumale qui habitait en Angleterre et qui les recevait de son abbé (16) ; mais, depuis 1368, la ville ne remplissant plus ses engagements est mise en demeure d'envoyer l'argent, tandis que les otages sont obligés d'emprunter à usure et frayent ainsi plus de cent francs d'or (17). Quelques mois après, leur situation devient plus critique encore.

Le sage et subtil Charles V, s'appuyant sur ce que l'article 12 du traité de Brétigny n'avait pas été inséré dans la ratification faite à Calais, dénonce le traité.

Un grand bienfait pour la France, une bien fâcheuse conséquence pour les otages ! Ceux-ci sont alors à la merci du roi d'Angleterre qui les fait garder prisonniers à leurs dépens. Cette situation dura trois ans. « Ils ont beaucoup souffert et avaient grand doute de ne revenir en France. » Puis, mis à rançon, comme on savait Beauvais, ville grande et notable, leur déli-

(14) Voir pièces justificatives n° 6.

(15) Jehan Lambert, procureur de Saint-Lazare, 1379 ; Andreas Sutor, 1229 ; Stephanus Sutor, 1268 ; Nichaise Lesueur, 1325 ; Jehan Le Sueur, 1366 ; Hue le Sueur, avant 1445. Dr Leblond, *op. cit.*

(16) Doyen, *Histoire de Beauvais*, p. 37.

(17) Voir pièces justificatives n° 7.

Digitized by Google

vrance fut fixée au prix de 2.000 nobles, somme considérable (18).

Pour gagner des gens à sa cause, le moyen n'a jamais beaucoup varié. Afin de faire baisser le taux de leur rançon, nos bons bourgeois offrent au chancelier d'Angleterre, au trésorier, aux gens du Conseil, une haquenée, de l'argent ou des robes. Le poids de ces petits cadeaux fit tomber la rançon à 2.000 francs, puis à 1.260 (19).

Nos otages ne recevant toujours aucun subside continuent à recourir à d'onéreux emprunts pour solder ces gracieusetés. Cela coûtait cher : mais quand même, c'était de l'argent bien placé.

Le 4 mai 1373, ils s'obligent, à Londres, envers Jehan le Clerc, escuier de Robert de Namur, chevalier, pour 245 francs or, remboursables à la Madeleine suivant, en la ville de Bruges (20).

Et le 17 mai 1372, le roi Edouard, moyennant le paiement de 200 livres « d'esterling » accordait la délivrance à Jehan le Sueur et à Pierre Lambert (21).

Le prix de la rançon ayant été avancé par le même Robert de Namur et par François de Hallin (dit de Mirabelle), nos bourgeois passent à Bruges, où a lieu, le 14 juin suivant, le remboursement du prêt.

Les deux otages requièrent alors « Me Bmy de Arquato, notaire public », de donner acte que Nicaise Bailly, bourgeois de Beauvais, Jehan Bérenger de Noyon, et Jehan du Boullon, sergent d'arme du roi, députés des villes de Beauvais, Noyon, Senlis, Pon-

(18) Voir pièces justificatives n° 7.

(19) Voir pièces justificatives n° 7.

(20) Nous pensons qu'il s'agit du Robert de Namur, marié à une sœur de la reine d'Angleterre, pour lequel Froissart composa le premier livre de ses chroniques, en 1378. — Moreri nous donne un Robert, fils de Jean, comte de Namur, et de Marie d'Artois, qui mourut le 18 avril 1391.

(21) Voir pièces justificatives n° 8.

Digitized by Google

toise et Montdidier, avaient versé de leurs propres deniers, pour le compte desdites villes à Jehan le Clerc et à Gérard de Perelbert, procureurs des chevaliers Robert de Namur et François de Hallin, les 1.200 francs prêtés (22).

Il semble bien que la ville de Beauvais ait trouvé trop forte la note à payer ; car elle fit l'objection que ses otages n'auraient pas dû être gardés par des gens d'armes, mais mis en fers, en fosse ou prison fermée comme les grands seigneurs français — (quelle sollicitude pour ses enfants !) — mais il lui fit répondu que seule le sire de Roye fut emprisonné parce qu'il avait voulu se sauver (23).

Peut-être les choses se gâtèrent-elles jusqu'à motiver un procès entre Beauvais et ses otages ; du moins, c'est ce qui semble ressortir de la lecture d'un ancien extrait de compte ainsi conçu :

1373. « Pour un voiage à Paris, pour impétrer lettres à contraindre les habitans des villes de Senlis, Noyon, Ponthoise et Montdidier pour se deffendre avec la ville de Beauvais en le cause qu'elle avoit contre Pierre Lambert et Jehan Lesueur, naguères hostages en Angleterre... » (24).

Il aurait été bien intéressant de pouvoir suivre les détails de ce différend.

⁂

(22) Voir pièces justificatives n°s 9 et 10. — Nous avons également inséré aux pièces justificatives (n° 9) une quittance, donnée par un certain Richard de Pons, aux maire et pairs de la ville de Beauvais, relative à une avance faite à Bruges aux otages.

(23) Voir pièces justificatives n° 7.

(24) Bibliothèque de Bretizel, Château du Vieux-Rouen, carton XV, Hôtel de Ville, et Collection Bucquet, tome 69.

Digitized by Google

Alors que nous doutons du sort d'un des premiers otages envoyés par Beauvais, nous pouvons suivre plus facilement ceux qui furent envoyés successivement par la ville de Compiègne.

Le 19 janvier 1361, celle-ci présente à Calais : Herbert l'Escripvain, l'aisné, et Gérardin le Boucher.

Ces deux noms se rencontrent déjà côte à côte au siècle précédent (1284), mais dans des circonstances presque tragiques ! « Girard le boucher, ayant accusé Herbert l'Escripvain et ses deux fils de l'avoir injurié, leur a demandé une réparation. Des arbitres ont été choisis pour rétablir la paix. Se sont-ils montrés trop exigeants ? Toujours est-il que leur décision a été déférée au Parlement devant lequel ils se sont expliqués. La Cour arrête qu'Herbert se purgera par serment, à sept reprises différentes, devant le bailly de Senlis, à Compiègne, de l'accusation portée contre lui. En outre, il prouvera, en invoquant le témoignage de personnes dignes de foi, qu'il n'a pas fait l'injure qu'on lui reproche, ni excité à la faire ; mais que cette injure lui a plutôt déplu. Quant à ses deux fils, ils complèteront la satisfaction qui leur a été imposée par les arbitres, en allant à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, aussitôt que l'un d'eux, malade actuellement, à Compiègne, sera guéri et pourra monter à cheval. » (25)

De nos jours, il en coûte moins d'injurier son prochain !

Il est bien évident qu'après une siècle écoulé les relations étaient redevenues tout à fait normales entre ces deux vieilles familles compiégnoises. Nous devons même penser que l'exil en commun devait resserrer l'intimité entre nos deux otages.

Gérardin le Boucher était fils de Gérard le Boucher et de Jehanne de Saint-Omer. Il resta trois ans et demi en Angleterre aux gages de 400 royaux par an,

(25) Beugnot, *olim* Arrêts, tome II, pp. 237-238.

Digitized by Google

et fut relevé par Henry de la Voulte à la Madeleine 1364. Il devint receveur de la ville de Compiègne (1375-77) et épousa Marie le Lorgne, aux côtés de laquelle il fut inhumé en l'église de Saint-Corneille, où se voyaient ses armoiries « d'or à la croix patée de gueules accompagnée d'une merlette de sable au premier canton ».

Grâce à dom Gillesson, le laborieux mais indéchiffrable bénédictin (26), nous connaissons certains menus détails relatifs au départ d'Herbert Lescripvain. Celui-ci, pour se rendre à Calais, emprunta un cheval à Simon Marcoul, escuier, bourgeois de Compiègne, et une « grande mallette neufve de cerf » à André Lescripvain, son frère.

Herbert l'Escripvain devait, lui aussi, succomber à la terrible épidémie de 1361.

Sa famille, l'une des plus notables de Compiègne, a donné plusieurs maires, dont Herbert, I^er^ du nom sous Philippe-Auguste. Ses armes étaient « de gueules au sautoir échiqueté d'azur et d'argent de deux traits accompagné de quatre aiglettes d'or ».

Herbert l'Escripvain fut remplacé par Henry de l'Eglise, qui partit le 11 février 1362. Ses gages furent également de 400 royaux payables : « un tiers à son partement, un autre tiers à l'Ascension et le troisième à la Toussaint ; et ses despens paiés jusqu'à Calais ».

Henry de l'Eglise était fils de Gilles, bourgeois de Compiègne. Il figure au dénombrement du comté de Clermont de 1373 (p. 357) comme tenant à Wandelicourt un fief de M^re^ Mahieu de Songeons. Il porte de gueules à trois croisettes fleuronnées d'or (27).

Nous avons trouvé, à Londres, le texte de la licence accordée par le roi d'Angleterre, le 23 février 1368, à

(26) Dom Gillesson, Bibliothèque Nationale, mss. franc. 18.763, f^os^ 61, 61 v°, 69.

(27) Laurens de l'Eglise, seigneur du fief du Travell à Compiègne, mari de Jehanne Compère, est exempt de tailles comme noble, 1397. Gouverneur attourné de Compiègne, † vers 1408.

Digitized by Google

Henri de l'Eglise, et celui de la réception en son lieu et place de son successeur : Simon de Builly (28).

Henry de l'Eglise, au bout de six ans, avait sans doute demandé à être relevé de son « hostage ». Aux termes du traité, il pouvait l'être au bout d'un an ! Il méritait donc bien que l'on satisfît à son désir ; aussi, dès le 27 décembre 1367, les bourgeois assemblés en la maison de ville délibérèrent « que des trois personnes qui avaient esté mis en terme : scavoir Regnault de Beaumont, Mennecier Harel, et Simon de Builly, l'un d'iceux serait envoyé en Angleterre pour ostage au lieu de Henry de l'Eglise. — Le plus propre et le plus capable pour ce fait fut choisy : Simon de Builly. » (29)

Celui-ci partit donc le 15 février 1368, et il lui fut délivré par « honnorables hommes et saiges, Henry l'Escripvain, l'aisné, Jehan Harel, Jehan de la Voulte et Jehan Pourcelet, pour lors gouverneurs de la ville et du consentement de la plus grande et saine partie des bourgois et habitans de la ville, la somme de 300 royaux d'or pour chacun an tant comme il sera audit service ». En outre, la ville lui devait rembourser ses despens jusqu'à la mer (30).

Simon de Builly appartenait aussi à l'une des principales familles de Compiègne (on trouve Colart de Builly, 1333-1340, et Thomas de Builly, prévôt de la ville en 1345). Il mourut à Londres le 8 août 1368 « selon le contenu d'une lettre d'Henry de la Voulte » (31).

Henry de la Voulte avait succédé en 1364 à Gérart le Boucher comme deuxième otage. Il resta seul après le décès de son compagnon qui ne fut pas remplacé.

Charles V, en effet, d'abord en pourparlers pour le rachat des otages, dénonce le traité de Brétigny.

(28) Voir pièce justificative n° 12.

(29-30) Dom Gillesson, *op. cit.*

(31) Dom Gillesson, *op. cit.*

Digitized by Google

Comme Pierre Lambert et Jean Lesueur de Beauvais, Henry de la Voulte va subir des rigueurs nouvelles.

Donné par le roi d'Angleterre au duc de Guermigny, il est amené à Ardres et détenu prisonnier.

Le sire de Guermigny n'est pas tendre ! Il met son captif à la rançon de six vingts marcs d'argent en vaisselle, qui valent huit cents francs d'or et si la rançon « n'est brièvement païée, ledit sire fera morir ledit Henry » (32).

Si Henry de la Voulte n'a pas été mis à mort, il fut certainement bien mal traité. En effet, quelques mois après il alla de vie à trépassement ; et Jehan de la Voulte, son frère, et seul héritier, s'accordait avec la ville de Compiègne au sujet des sommes qui restaient dues à son malheureux frère « hostagier en Angleterre » (33).

Si ces quelques pages n'apportent malheureusement que peu de nouveaux documents à cette importante question encore mal connue des otages, du moins elles contribueront à montrer les conséquences locales d'un grand fait historique, et leur répercussion dans deux villes qui nous sont chères, Beauvais et Compiègne. Elles auront aussi pour but de tirer de l'oubli les noms de quelques-uns de nos compatriotes dont le courage civique et le dévouement méritaient bien ce tribut de reconnaissance.

CAROLUS BARRÉ.

(32) Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin, t. II, p. 313 (Emm. Lemaire), et *Histoire des Villes de France* (A. Guilbert), t. II, p. 153.

(33) Gilles de la Voulte est gouverneur attourné de Compiègne en 1321. Colard de la Voulte vend un fief en 1350. Nous avons vu Jehan de la Voulte gouverneur attourné en 1368.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1361. 18 juin. — Commission pour contraindre les villes de Noyon, Senlis, Pontoise et Montdidier à contribuer à la dépense des habitants de Beauvais, otages en Angleterre pour le roi Jean.

Regnaut le Charon, lieut. général du bailly de Senlis, commissaire du roy n. s. en ceste partie, à Wiet Questel, sergent dud. sgr en la prévosté de Senlis ou au 1er autre sergent d'iceluy sgr en lad. prévosté auquel ces lettres venront, salut. Nous avons vues les lettres du roy nostre sire contenant la forme qui s'ensuit : Jehan par la grâce de Dieu roy de France, aux baillis d'Amiens, de Vermandois et de Senlis ou à leurs lieuans, salut. Comme par le traictié fait entre nous et nostr. T. Ch. Fr. le roy d'Engleterre entre les autres choses contenues aud. traictié soit contenu que de certaines bonnes villes de nostre royaume de chacune d'icelles soient envoiés par nous en hostage en Engleterre 2 bourgeois lesquieux demouroient et tenroient hostages oud. pais d'Englet. jusques ad ce que ce faire choses contenues oud. traictié feussent accomplies, si comme oud. traictié est contenu plus à plain et pour ce plusieurs des bonnes villes en demonstrant le bon amour et loyalté que ils ont toujours eu envers nous ont envoyé chacune d'icelles, deux de leurs bourgois des personnes plus notables d'icelles, lesquieux et aussy pour leur estat soustenir en Engleterre convendra grandement fraier et despendre, et espécialement de par la ville de Beauvais ont esté envoiés 2 de leurs bourgeois en hostages ausquiex jusqu'à ores il ont soustenu leur estat en Englet. bien et honourablement a leurs propres coux et despens sans avoir aucun aide ou confort de aucuns desd. villes voisines, ausquelle nous avons fait pareille grace de nos aides, comme avons fait à nostred. ville, et lesquelles parce que lad. ville a envoié lesd. hostages sont déchargés de y envoier, et dure chose seroit que eux qui sont grevés de avoir envoié leurs bourgeois en Englet. et soustenu à leurs despens jusque à ore eussent toute la charge ou tems avenir, sans avoir aucun aide des autres bonnes villes voisines, ausquelles nous avons fait pareilles aides, pourquoy nous, eue seure et grande et meure délibération aux gens de nostre Conseil, afin de garder équalité entre nos bonnes villes, avons advisé et ordonné que lesd.

Digitized by Google

hostages pussent avoir plus convenablement leur estat et aussy que la ville de Beauvès ne eu toute la charge, que, pour la sustentation des dits hostages, nostre ville de Noyon payera à lad. ville de Beauvès, chascun an, tant comme lesd. hostages seront en Angleterre, deux cens livres tournois, Senlis cent cinquante, Montdidier cent et Ponthoise cent cinquante à lad. ville de Beauvès, et lad. ville de Beauvès paicra le demourant de leurd. despense. Sy vous mandons et commettons à chascun de vous, si comme à luy appartiendra, que nostred. ordonnance faites tenir et garder, sans aucunement enfraindre, en contraignant ad ce les habitans desd. villes à payer les sommes dessusdites, comme dessus est devisé, et si comme il est accoustumé à faire pour nos propres debtes si et par tele manière que lesd. hostages, qui pour nostre délivrance et bien publicq, ont exposé leur corps ne aient deffaut de leur chevance. De ce faire, nous vous donnons povoir et mandement espécial, mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects qui à vous en ce faisant obéissent en tout diligemment.

Donné à Paris, le XXVI[e] jour d'avrilg, l'an de grace 1361. Par vertu desquelles lettres cydessus transscriptes, nous vous mandons, commettons et à chacun de vous qui requis en sera, que vous contraingniés les habitans desd. villes de Senlis et de Ponthoise à payer lesd. sommes contenues esdites lettres sur eux devisées, et sicomme il est accoustumé faire pour les propres debtes du Roy et que èsd. lettres est contenu en tele manière que deffaut ne y ait. De ce faire vous donnons povoir, mandons et commandons à tous à qui il appartient, que à vous et à chascun de vous en ce faisant obéissent diligemment. Donné à Senlis, soubz nostre seel, le venredy XVIII[e] jour de juing l'an 1361. Signé, Renoult et scellé.

Copié sur l'original en parchemin aux archives de la ville de Beauvais, layette QQ, 1.

.....

Autre commission donnée par le roi Charles 5[e] à mêmes fins le 7 sept. 1367, la 4[e] année de son règne, adressée à Regnauld Le Charon, lieutenant du bailli de Senlis et à Jacques Le Fort, bailly de Beauvais.

Digitized by Google

II

Sentence du 22 nov. 1370 entre les villes de Senlis, Pontoise et Montdidier d'une part, et les maire et habitants de Beauvais d'autre part, par laquelle les parties sont appointées sur leur contestation pour la contribution à la dépense de deux habitants de Beauvais, otages en Angleterre pour le roy Jean, ladite sentence rendue par Jean Lorfebvre, écuyer, lieutt général de M. le bailly de Senlis.

Lesdites deux pièces, même layette, même liasse.
Collection Bucquet (copie du XVIIIe s.), tome 53, p. 57-59.

III

1369, 21 août. — Surséance à la ville de Pontoise pour moitié des 100 l. t. qu'elle paioit par an à la ville de Beauvais pour les ostages en Angleterre.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Lieffroy Abbat Bos, maire, prévost et loyer (?) de la commune de Ponthoise, salut. Scavoir faisons que le mardy XXIe jour d'aoust l'an 1369, veismes, tenismes et leumes mot à mot unes lettres du roy nostre sire saines et entières de seel et escripture, desqueles la teneur s'enssuit :

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, au premier de nos sergens qui sur ce sera requis, salut ! Oye la supplication des maire, pers, jurés, bourgois et habitans de la ville de Ponthoise, contenant que, comme pour le fait des hostages de la ville de Beauvais qui sont en Angleterre, lesd. supplians soient assis ou imposés à payer cent livres parisis par an à lad. ville de Beauvais, laquelle somme iceux ont toujours payé pour le tems passé, chascun an, et de présent les habitans de lad. ville de Beauvais, par vertu de certaines nos lettres adressantes au premier de nos sergens, se voelent efforcier de faire contraindre lesd. supplians à payer lad. somme de cent l. pour le fait desd. hostages pour ceste présente année, par prinse, vendue et exploitation de leurs biens, laquele somme lesd. supplians ont refusé et refusent à payer, si ce n'est par nostre congié et licence, disans que led. payement estoit à présent porté ausdits hostages en Angleterre, il seroit en péril d'estre prins de nos ennemis, ou grant dommage et préjudice desd. supplians, se par nous ne leur estoit sur ce pourveu de remède ; meismement que l'on dit que l'un desd. hostages est alé de vie à trespasse-

Digitized by Google

ment ; nous, ces choses considérées, te mandons et commandons que tu faces commandement et deffenses de par nous ausd. habitans de lad. ville de Beauvais que de la moitié dud. paiement de ceste présente année pour le fait desd. hostages eux ne facent faire aucune exécution sur lesd. supplians jusqu'à tant que plus plainement sera sceu sur le fait desd. hostages, laquele chose nous voulons ainsy estre faitte, l'avons octroyé ausd. supplians et octroions de grace espéciale par ces présentes, non obstant quelconques lettres par lesd. de Beauvais sur ce impétrées à contraire de ce faire te donnons povoir. Mandons et commandons tant à nos justiciers, officiers et subjects qu'à toy en ce faisant obéissent.

Donné à Paris le XIIII[e] jour de juillet l'an de grace 1369 et de nostre règne le sixte. Et estoient ainsi signées en la marge dessous : Par le roy en ses requestes, P. Cramette. Et nous Lieffroy Abbat Bos dessus nommé avons mis à cest présent transscript le scel aus causes de nostre ditte commune en l'an et ou jour premiers dessusdis. Signé Thigier, et scellé.

Copié sur le vidimus en parchemin aux archives de la ville de Beauvais, layette QQ, 1[re] liasse.

Copie du XVIII[e] s. Collection Bucquet, tome 53, p. 77.

IV

CERTIFICAT DE SOUFFISANCE

A haut, noble et très puissant prince le roi d'Angleterre, son chancelier et thésorier et à tous les autres officiers d'icelly, leurs lieutenans et à chacun d'eux, auxquels ces lettres seront présentées, les mareschaux de France, toute honneur et révérence.

Nous certifions à vous et à tous ceux à qui il puet et doibt appartenir, par la teneur de ces lettres, que par plusieurs bonnes personnes créables et dignes de foy, avons été et fumes souffisamment informez que Jehan Hangheboc et George Mainabourse, bourgois de Saint-Omer, porteurs de ces lettres, lesquels, ladite ville de Saint-Omer envoie tenir hostage pour le Roi Jehan ou pays d'Angleterre, sont notables et souffisantes personnes. En tesmoing de ce, nous avons mis à ces présentes lettres le scel duquel nous usons et avons accoutumé à user oudit office de mareschaux.

(Archives municipales de Saint-Omer CLXIV-44, d'après la notice de L. de Lauwereyns de Roosendaele, *Les Otages de Saint-Omer*, 1360-1371 (Saint-Omer, Fleury-Lemaire, imprimeur-éditeur, 1879).

Digitized by Google

V

5 June 1361.

PRO BURGENSIBUS OBSIDIBUS PRO REGE FFRANCIE

Le Roi as Johan de fforges et Estiene de fforges Bourgeis de Tours, saluz. Par certeines causes que nous mouvent vous donons congié de vous transporter hors de la Cité de Londres en quiele vous estez obligez à démurer hostages, pur lacomplissement des choses accordees parmy la paiix faite entre nous et nostre trescher frère de ffrance quiele part que vous plerra dedans les termes de nostre rolalme sanz passer yceIles par un mois enter, acompter du iour de lundy preschein avenir après la date de cestes si que toutesfoiz, vous vous presentez à nous ou à nostre conseil en la dite cité de Londres au chief du dit mois pur y demorer hostages en manere et forme que obligez en estez, et de novel promis auez par vostre serment baille as seintz ewangels, dieu par vous corporelment touchez. A lesquieles obligacions quant as autres choses contenues en y celles nous ne volons que aucun preiudice se face par la tenur de ces presentes; donnez souz nostre graunt seal à nostre Palais de Westm' le quint iour de Juyn.

Semblables lettres ont les bourgois souzescriptz, souz meisme la date ; c'est assavoir,

Herbert Lescriven Leisnez, Gérard li Boucher, bourgois de Compeigne.
Guilliam de Neue, Johan Roucy, bourgois de Arras.
Oliver Danson, Johan Lignage, bourgois de Reyns.
Johan de Vauricher, Guilliam Martel, bourgois de Paris.
Johan de Milouill', Baldewyn Panebrok, bourgois de Douay.
Johan Lambard, Bertrand Ladent, bourgois de Chartres.
Piere de Pontreare, Jaques le Ployet, bourgois de Lisle.
Tybaud Beket, Johan de Puys, bourgois de Beauvez.
Piere Gerenn', Guilliam Gerenn', bourgois de Troyes.
Johan le Roi, Johan Palard, bourgois de Bourges.
Henri de Mande, Estiene de Baille, bourgois de Tournay.
Amaury Filliol, Johan Mutel, bourgois de Roen.
Johan Hangeboc, George Maynabours, bourgois de Seint-Omer.
Jodewyn a Lagneulle, Arnoul Regnyer, bourgois de Orliens.
Jaques Noisette, Jaques Noi, bourgois de Chaalons.

Digitized by Google

Johan de Ipre, bourgois de Amyens (34).
Richard de Bray, bourgois de Caen.

(Rymer, *Fœdera* (Rec. com.), vol. III, part. II, p. 618, vérifié et contrôlé d'après l'original, conservé à Londres, Patent Roll. 35, Edw. III, par. II (263), m. 20.)

Nota : Les otages de Toulouse et Lyon ne figurent pas sur cette liste ; n'étaient-ils pas encore arrivés le 13 juin 1361 ? Pour Paris, deux noms seulement figurent.

VI

15 march 1362.

Rex, omnibus ad quos, etc., salutem. Volentes veritati testimonium perhibere, Johannem de Puis, burgensem villæ de Beauues in Franciâ, qui nuper, inter cæteros burgenses regni Franciæ, nobis, pro magnifico principe, Johanne Rege Francorum, fratre nostro carissimo, juxta tractatum et concordiam, apud calecium inde habitos, in obsides traditos, unum dictorum obsidum, pro villa prædicta, ad nos in Angliam pridem missus fuit se bonum et fidelem obsidem in morâ et gestu habuisse, et benè et competenter se gessisse, testificamur ; et proindè eidem Johanni ad propria in Franciam impunè et licitè remeandi liberam concedimus facultatem.

Rymer, *Fœdera*, vol. III, part. 2, p. 641, et Rol. Franc. 36, Edw. III, m. 15 (treaty R. 45).

VII

Fut ordonné que pour la délivrance du roy Jean et pour sa rançon seroient envoiés en Angleterre « hostages » de plusieurs cités et bonnes villes.

Lesdits Pierre et Jean envoiés par Beauvais par les maire et pairs ; il leur fut promis certains gages, par termes égaux, pour tout le temps qu'ils y seront ; de les dédommager de tous frais, pertes et dommages.

(34) Pierre Coquerel, le deuxième bourgeois d'Amiens, devait être déjà mort à cette date.

Digitized by Google

Ils partirent l'an 1363 ; ils y ont demeuré IX ans ou environ.

Depuis 1368, pendant 3 ans, la ville est mise en demeure de leur envoyer leurs gages.

Pour quoy, pour vivre ont été obligés emprunter à usure ; pour lesquelles usures ont frayé plus de 100 francs d'or.

A cause des dernières guerres commencées l'an 69, le roy d'Angleterre ordonna que les otages seraient gardés en prison à leurs frais, ce qui a duré l'espace de 3 ans. A couté pour ce auxdits Pierre et Jean IXxx (180) francs d'or et plus.

Le roy d'Angleterre les fit mener par des gens d'armes de Londres à Lessete (?), ce qui leur couta 30 fr. d'or, et pour leur retour 30 fr. Ils ont beaucoup souffert et avaient grand doute de ne revenir en France.

Pendant la guerre, le roy d'Angleterre a ordonné que les ôtages seraient mis à rançon. Ils ont fraié beaucoup de leur argent auprès des gens du conseil, pour être mis à petite rançon, et ils donnaient au chancelier, au trésorier et aux gens du Conseil d'Angleterre, ou une hacquenée, ou de l'argent, ou des robes. On demanda d'abord auxdits otages 2.000 nobles d'or, parce que les gens du roy d'Angleterre savaient Beauvais être ville grande et notable, et que les villes de Noyon, Senlis, Montdidier et Pontoise contribuaient à la dépense avec Beauvais. Ils firent donner plus de 200 fr. d'or à plusieurs personnes pour obtenir diminution. Ils obtinrent ainsi que leur rançon fut enfin réduite d'abord au lieu de 2.000 nobles à 2.000 francs, puis à 1.260. Les gages fournis par la ville de Beauvais auxd. otages montaient par an à 600 royaux.

Ils doivent être crus sur leur parole pour ces dépenses, car ils ne peuvent en faire entendre témoins. Ils recevaient leur argent en Angleterre par un prieur de l'abbaye d'Aumale demeurant en Angleterre et l'abbé qui demeuroit en France recevoit cet argent ; mais ils n'ont rien touché les trois dernières années.

Ils ont été remis à Bruges ès mains de messire Robert de Namur pour les gages que le roy d'Angleterre lūy devait.

A l'objection faite par la ville de Beauvais que ses otages ne devaient pas être gardés par des gendarmes, mais mis en fers, en fosse ou prison fermée, comme étoient les grands seigneurs français, on répondit qu'il n'y eut que le sire de Roye qui fut emprisonné parce qu'il avait voulu se sauver.

(Copie de la main de Louis Borel, fin du XVIIIe siècle.)

Collection Bucquet, t. V, p. 134.

Digitized by Google

VIII

4 mai 1372. — Promesse des ostages de Beauvais en Angleterre pour la rançon du roy Jean.

Hoc est exemplum sive transumptum quarumdam litterarum sigillo Johannis Le Sueur et Petri Lamberti, burgensiūm Belvacensium, ut prima facie apparebat sigillatarum, quarum tenor est talis :

A tous ceux qui cestes lettres verront ou orront, nous Jehans le Sieur et Pierre Lambert, bourgeois de Beauvais, hostages pour le roy de France en Engleterre, faisons savoir que nous et cest un de nous pour le tout, devons et sommes tenus de bon et loyal debte à honnorables homme Jehans que l'en dist le Clierc, escuyer à Monsieur Robert de Namur, la somme de deux cens quarante et chinq frans d'or du propre cuing le roy de France, la quele somme il nous a presté et délivré espécialment pour payer les frais que nous avons fait en prison et autres frais devers le chancelier et thrésorier d'Engleterre, laquele somme susdite nous et cest un de nous, pramettons payer et rendre bien et loyalment aud. créditeur, ou à celuy et à ceulx qui d'aus aura cause en la ville de Bruges à nos costages et perilz, à la feste de la Magdalene prochainement venant, et tous cous, frais, damages et intérestz que led. créditeur aura ou feroit pour nostre deffaute d'estre plainement payé à ledite feste de la Magdalene ; desquels cous, frais, damages et intérestz nous creirons led. créditeur ou le porteur de ceste, par leur simple serement, sans autre preuve faire ou taxation de juge attendre ; Voulans et consentans expressement de nostre certaine science que led. crediteur ou ses hoirs aient et recevent en nom de pension et aumosnes deux florins nommés frans de France pour cest un journée de faillir après la deffaulte et le jour dud. payement ; lesquelz deux florins led. créditeur ou le porteur de cestes présentes poront requérir et avoir sur nous et sur nos biens et les biens de nos hoirs et successeurs, présens et avenir, aussi bien comme la debte principale et sous les convenances avant debtes de rien amenrir ; pour lequel tenir et acomplir de point en point sans faire ou dire l'encontre par nous ou par autre de nous, avons obligié nous et obligons par cestes présentes et cest un de nous pour le tout, nos hoirs et successeurs et tous nos biens moibles et niens moibles, présens ou avenir, ou que ilz soient treuvés, et les mettons en tous lois et tous abandons, par devers toutes justices, tant d'église comme de siècle, pour prenre, saisir, emporter, vendre et recevoir des accomplissemens des toutes choses contenues en ces présentes lettres et c'est une

Digitized by Google

d'icelles, promettans et voullans expressement que nous, et c'est un de nous, demorons aveuc le crediteur ou le porteur de cestes, sans jamais departir par voie quelconque, sans leur assentement et licence espécial, tant que ledite somme soit plainement paiée, et toutes les autres choses susdites soient plainement parfaittes et accomplies en la fourme et manière que dit est ; et est nostre entention, et à ce nous sommes assentis expressement que en cas que nous ou cascun de nous a dens le terme susdit morust, deniast, ou par ascun accident fuissions en deffaulte de faire led. palement asdis jour et personne avantdis, adoncques celui qui demeure en vie et les hoirs de l'autre qui trespassé seroit, les hoirs de les demourans seront tenus de parfaire et entériner toutes les choses contenues en cestes présentes lettres et c'est un d'icelluy sans fraude ou mal engyn, obligons nous de nostre pure et certaine science, et c'est un de nous pour le tout, nos hoirs et successeurs, nos biens et les biens de nos hoirs, moibles, nient moibles, présens et avenir, ou qu'ils sont trouvés, de rendre et payer cent frans d'or du cuing le roy de France: c'est assavoir à celluy seigneur et juge qui en fera venir lad. debte la moitié, et l'autre moitié à ledit crediteur ou à porteur de ceste, sans lesd. convenances de riens amenrir en cas que nous defaillons du payement avantdit en la fourme et manière comme dessus est dit ; et avons jurés as saintes évangilles de Dieu et par les fois de nos corps et nostre baptesme, parfaire, tenir, complir et parfourmer toutes les choses dessusdites et c'est un d'icelles sans faire ou dire à l'encontre par voye quelconque par le tesmoingne de ces lettres scellées de nos propres seaulx. Données à Londres le quart jour du mois de may, l'an de grace 1372.

Ego Philippus dictus Drieghe, clericus Tornacensis dyocesis publicus imperiali authoritate notarius, predictas originales litteras legi, tenui et palpavi et de verbo ad verbum nichil addito vel diminuto quod sensum mutet aut variet intellectum fideliter exemplavi et ita scripsi et post modum de ipsis originalibus litteris ad presens transumptum unacum magistro Bartholomeo de Arquato diligentem collationem feci et qui a utrumque concordare inveni, ideo me testem subscripsi, signoque solito signavi in testimonium premissorum ad petitionem suprascriptorum Lesieur et Petri Lamberti anno Domini 1372, indictione decima, mensis junii die XIIII^{a}, pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Gregorii, divina Providentia papi XI^{i}, anno secundo.

Signé du monogramme ci-dessus.

Ego Bartholomeus de Arquato filius quondam Petri apostolica et imperiali authoritate notarius publicus Placentinus, predictas originales litteras vidi, legi, tenui et palpavi et de ipsis ad

Digitized by Google

presens transsumptum unaque dicto Philippo, notario diligentem collationem feci, et quia utrumque concordare inveni, me testem subscripsi, signoque meo solito signavi in testimonio premissorum, anno, indictione, die et pontificatu predictis.

Signé à côté du monogramme comme ci-dessus.

Solverunt pro scripturis factis occasione solutionis redemptionis hostagiorum Belvacensium quinque francos auri et duodecim grossos.

Copié sur l'original en parchemin aux archives de la ville de Beauvais, layette QQ, 1re liasse.

Collection Bucquet, tome 53, p. 79-72.

IX

17 mai 1372.

Eldart, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Engleterre, et seigneur d'Irlande, à tous ceus qui cestes lettres verront, salus. Scavoir vous fesons que nous avons receu en nostre tresorie par les mains de nostre cher et féial Richard Lesqopier (?) nostre tresorier, de Johan le Sueur et Pierre Lambert q'estient nos houstages pur la ville de Beauvoys, deus cens livres desterling à cause de la délivrance desdis Johan et Pierre hors de nostre houstage des queles deus cens livres, nous nous connoissons estre paiés et ent acquitons lesdis Johan et Pierre par cestes nos lettres patentes sealées de nostre privé seal.

Donné à Londres, le XVIIe jour de may, l'an de nostre règne de France trente trois, et d'Engleterre quarante sismes. Sellé en queue d'un seau de cire rouge où est empraint un escusson dont le premier et quatrièsme quartier est le fleurs de lis sans nombre, et à trois léopars, au second et au troisième.

(Copié sur l'original en parchemin aux archives de la ville de Beauvais, layette QQ, 1re liasse.)

Digitized by Google

X

14 juin 1372.

Payement fait à Bruges par Lesueur et Lambert, otages en Angleterre, de la somme de 1.260 francs d'or qu'ils avoient empruntés pour payer 200 livres sterling au roy d'Angleterre.

In nomine Domini amen. Anno ab Incarnatione ejusdem 1372, indictione X^a^, die XIIII^a^ mensis junii, pontificatus Sanctissimi in Christo patris domini nostri domini Gregorii, divina providentia pape undecimi, anno secundo. Noverint universi presentis instrumenti publici seriem, inspecturi quod, in presentia mei notarii publici et testium subscriptorum ad hec specialiter vocatorum et rogatorum propter hec infrascripta personaliter constituti, Johannes Le Sueur et Petrus Lamberti, ambo Belvacenses burgenses, olim hostagii in Anglia pro quodam domino Johanne, olim rege Francorum, sponte et certa scientia ad instantiam et requisitionem Nichasii Ballivi, burgensis ville Belvacensis, Johannis Berengarii, Novioni commorantis, et Johannis du Boullon, servientis armarum domini nostri Francorum regis, dixerunt et confessi fuerunt quod dicti Nichasius Ballivi, Johannes Berengarii et Johannes du Boullon, tanquam deputati a predictis villis Belvacensi, Noviomensi, Silvanectensi, Pontis Ysare et Montis Desiderii, ut asserebant et pro dictis villis et ex parte villarum propriis denariis solverunt et tradiderunt Johanni Le Celle (clerc ?), procuratori nobilis viri domini Roberti de Namurco, militis, et Gerardo de Perelbert, procuratori nobilis domini Fraconis de Hallin [Halluin ?] dicti de Mirabello, militis, mille ducentos sexaginta francos auri bonos, legitimi et justi ponderis cugni regis Francie, quos idem Johannes Le Sueur et Petrus Lamberti mutuo accepterunt in Anglia a predictis procuratoribus suprascriptorum duorum militum pro solvendo ducentas libras sterlingorum Anglie domino regi Angle, pro occasione redemptionis eorum quam fecerant pro liberatione hostagii quod tenuerunt pro eodem dicto domino rex Francie et de predictis rogaverunt me notarium infra scriptum quod publicum conficerem instrumentum. Acta fuerunt hec Brugis, in domo habitationis mei, notarii, presentibus Johanne Suppise, burgensis Bituricensis, Petro de Valle burgensis Noviomensis, et Guillelmo Gualtoni, Trecensis burgensis, testibus rogatis et ad hec specialiter vocatis.

Ego Bartholomeus de Arquato, filius quondam Petri, apostolica et imperiali authoritate notarius publicus Placentinus ?, predictis omnibus et singulis unacum vocatis testibus interfui, et rogatus

Digitized by Google

hoc instrumentum breviari in notam recepi, ipsumque meo nomine certis aliis occupatus negotiis scribi feci et illud publicando me subscripsi signoque meo solito signavi in testimonium premissorum.

Copié sur l'original en parchemin aux archives de la ville de Beauvais, layette QQ, 1re liasse.

Collection Bucquet, tome 53, pages 83-85.

XI

3 juillet 1372.

Scachent tout que je, Richart de Pons, quitte le mere et pers de la ville de Biauvés de toute la somme en quoy il pouveent estre tenus à moy, pour cause de certaine finance à eus faitte à Bruges pour les ostages que lad. ville avoit devers le roy d'Engleterre pour le roy nostre seigneur, de laquelle finance et somme, je me tieng à bien paié et en quitte ledit mere et pers, et tous autres à qui il appartient. En tiémoing de ce, je selle ceste quittance de mon propre seel, le 3e jour du mois de julliet l'an 1372, et scelle en placard de cire rouge.

Copié sur l'original en papier aux archives de la ville de Beauvais, layette QQ, 1re liasse.

Collect. Bucquet, tome 53.

XII

23 feb. 1367/8.

DE DELIBERATIONE OBSIDUM

Le Roi as touz ceux qi cestes lettres verront salutz. Savoir vous faisons que Henry de leglise Burgois de la ville de Compiengne ad bien et loialment demuré par devers nous en hostage tanque encea pur cause de laccomplissement des choses accordez parmy la paix faite entre nous et le Roi de ffrance et par tant nous luy auons doné licence de sen aler en son paiis. Par quoi mandons et commandons a touz noz subgitz obeissantz Gardeins

Digitized by Google

des portz et passages que le dit Henry soeffrent franchement et paisiblement passer en son paiis sanz aucun empeschement ou domage faire a luy en corps nen biens par manere quelconque. Donc par tesmoignance de nostre graunt seal a nostre Palais de Westm' le xxiij iour de ffevreer.

DE ADMISSIONE OBSIDUM ET CETERA

Le Roi a touz ceulx qi cestes lettres verront ou orront salutz. Savoir vous faisons que nous auons receu pur hos'age de La la (*sic*) ville de Compiègne Symon de Bully ou lieu de Henry de leglise hostage pur la dite ville a cause de laccomplissement des choses promises et accordeez a nous de la partie nostre tres cher frere de ffrance. Et pur tant nous promettons au dit Symon que nous luy accomplirons toutes choses que promis et accorde avons a les autres hostages de sa condition. Donc par tesmoignance de nostre graunt seal a nostre Palais de Westm' le xxiij iour de ffevreer.

Treaty Rooll 51, m. 7 (French Roll 52, Edw. III de deliberacione obsidum.

Digitized by Google

Digitized by Google

BEAUVAIS JANSÉNISTE

LE CHANOINE LE CAT

Bibliothécaire de l'Évêché

(1648-1729)

I

LE CHANOINE DE BEAUVAIS

Augustin Le Cat avait derrière lui tout un passé.

Depuis son trisaïeul, agent général des affaires de l'évêché et garde du trésor sous le cardinal de Châtillon, jusqu'à lui-même, bibliothécaire de l'évêché sous M. de Saint-Aignan, pendant deux siècles, les Le Cat, de père en fils, s'étaient succédés et dévoués dans l'administration du temporel des évêques de Beauvais (1).

Son père, Nicolas Le Cat (1622-1697), procureur fiscal de la comté-pairie et bailli de Gerberoy, leur avait en particulier rendu des services dont le testament de Nicolas Choart témoigne, ainsi qu'une rente perpétuelle de cent livres sur les revenus de l'évêché, cons-

(1) Mémoires de l'Evêché de Beauvais, par le chanoine Jean Le Caron, ms. XVIII[e] s., Archives du Palais de Justice de Beauvais, f° 321. (Copie ms. Fabignon, Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, t. XI, p. 107).

Digitized by Google

tituée au profit de sa veuve par le cardinal de Janson (2). Avocat distingué, ancien élève de Godefroy Hermant, Nicolas Le Cat, en se mariant, avait accolé à son nom (3) celui d'une famille les plus estimées de Beauvais, la famille Leullier (4).

Catherine Leullier (1626-1702) était fille du lieutenant civil et criminel Toussaint Leullier, et d'Elisabeth Aubert, laquelle avait de son côté la plus belle parenté. L'un des frères de Catherine, Toussaint Leullier, fut promoteur du Chapitre ; un autre, Lucien, fut procureur fiscal. Deux de ses sœurs prirent le voile : Marie de Sainte-Thérèse aux Ursulines de Beauvais, et Jeanne de Sainte-Colombe au Port-Royal des Champs. Godefroy Hermant, par sa mère, était leur cousin-germain.

Les fruits de cette union furent nombreux, mais ils ne furent pas ce que promettaient deux sèves aussi riches.

Nous avons relevé huit enfants issus du mariage de Nicolas Le Cat et de Catherine Leullier :

Louis, né en 1651, mourut très jeune. Il avait eu pour parrain Godefroy Hermant (5) et fut peut-être le plus heureux de sa famille. Charles, finit obscurément en 1690, chanoine de Saint-Barthélemy. Augustin — notre chanoine — était l'aîné : il naquit en février 1648 (6). Angadrême-Thérèse mourut en 1739 ;

(2) Notes généalogiques sur les familles du Beauvaisis. Collection Leblond, liasse N, t. V, famille Foy.

(3) Le Cat : d'argent à trois tourteaux de sable.

(4) Leullier : d'azur à trois étoiles d'or, 2 et 1, celle de la pointe surmontant un croissant d'argent.

(5) Archives municipales de Beauvais : paroisse de la Basse-Œuvre, GG, 165.

(6) « Augustin, fils de M. Nicolas Le Cat, advocat, et D. Catherine Leullier, baptisé le 15 (ou 19) février 1648. P. M. Toussaint Leullier, M. Marie Le Paige. » (Archives municipales, paroisse de la Basse-Œuvre, GG 163).

Digitized by Google

elle était « fort sage et pieuse » (7). Marie, Nicolas, Renée, Catherine, étaient tous quatre muets de naissance ; trois d'entre eux atteignirent ou dépassèrent quatre-vingts ans d'une vie qui n'en était pas une (8).

Dans cet ensemble, triste et terne comme une grisaille, seul Augustin Le Cat se détache un peu.

Le 3 février 1679, il prenait possession d'une prébende de la cathédrale que le célèbre Guy Drappier, ardent janséniste et fougueux gallican, résignait pour ne point quitter sa cure de Saint-Sauveur (9). Il n'était pas encore prêtre, bien qu'il en eût l'âge ; mais on sait que les clercs jansénistes préféraient se tenir longtemps à l'écart de l'autel où quelques-uns n'osèrent jamais monter. Augustin Le Cat resta diacre jusqu'à trente-huit ans ; ce qui ne l'empêchait d'ailleurs pas de prêcher les dominicales à la cathédrale comme chanoine (10). En 1686, il fut ordonné prêtre à Meaux par Bossuet « en vertu d'un dimissoire de M. de Beauvais » (11). Ce fait est assez curieux pour

(7) Notes du chanoine J.-B. de Nully (ms. XVII[e], XVIII[e] s., collection Leblond). Le nom d'Angadrême-Thérèse Le Cat se lit sur une plaque de marbre dans la chapelle du Bureau des Pauvres, parmi ceux des bienfaiteurs de cet établissement.

(8) Collection Leblond, liasse N, t. III, famille Le Cat.

(9) « Noms et qualités et dignités des chanoines de l'église cathédrale de Beauvais » (1728). Collection Bucquet-Aux Cousteaux, Bibliothèque municipale de Beauvais, t. XIV, p. 161, ms.

(10) En particulier le dimanche 23 juillet 1679 qui suivit la mort de Nicolas Choart. « Ayant pour sujet de son Evangile les larmes de Jésus-Christ sur la désolation de Jérusalem, il en prit occasion de parler de celles que la ville de Beauvais devait répandre sur elle-même après la perte de son saint évêque. Pendant tout ce discours, on n'entendit par tout l'auditoire que des pleurs et des soupirs. » (Mésenguy : *Idée de la vie et de l'esprit de Messire Nicolas Choart de Buzanval*, 1 vol. in-12, Paris, 1717, p. 320.)

(11) Mémoires du chanoine Le Cat. (Ms. XVII[e], XVIII[e] s., Bibliothèque de l'évêché de Beauvais, copie du chanoine Danse, XVIII[e] s.) Ce fait est rapporté à la suite du 15 août 1686.

Digitized by Google

s'y arrêter. Car, si M. de Janson fut souvent hors de son diocèse, en missions diplomatiques, il s'y trouvait précisément cette année-là ; et pour que l'évêque de Meaux ait fait venir Augustin Le Cat pour l'ordonner, il faut : ou que Bossuet, abbé de Saint-Lucien, ait voulu témoigner d'une estime particulière à l'égard du fils du procureur fiscal de Beauvais ; ou que M. de Janson ait voulu éviter un geste paradoxal en faisant un jour un prêtre qu'il lui faudrait frapper le lendemain.

En effet, la ville de Beauvais comptait alors une trentaine de prêtres interdits pour faits de jansénisme. A peine ordonné, Le Cat se vit donc privé de ses pouvoirs qu'il recouvra le 22 mars 1690, dans le geste apaisant par lequel le nouveau cardinal de Janson salua son avènement à la pourpre. Parmi ceux qui bénéficiaient avec lui de cette mesure bienveillante, se trouvait Godefroy Hermant, alors à quelques semaines de sa mort. Lorsque l'exprès envoyé par Lamoignon arriva à Beauvais dans la matinée du 12 juillet pour annoncer que la veille au soir, à 7 heures et quart, l'ancien recteur de l'Université était tombé mort dans la rue des Ballets, Augustin Le Cat partit aussitôt pour Paris, d'où il ramena à Beauvais le corps de son parent.

Dans le testament de Godefroy Hermant (12) se trouvait la disposition suivante :

« Je laisse à vénérable et discrète personne, M. Augustin Le Cat, prêtre et chanoine de la cathédrale, et à son frère, M. Charles Le Cat, aussi prêtre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Barthélemy, tous les extraits de l'histoire ecclésiastique et profane (de Beauvais) écrits de ma main, et tous mes sermons reliés ou non reliés aussi écrits de ma main, dont le partage leur sera fait par les exécuteurs de ce présent testament, souhaitant qu'ils se les rendent utiles pour le service de l'Eglise. »

(12) Archives hospitalières de Beauvais, Bureau des Pauvres, B 283, dossier de la succession de Godefroy Hermant.

Digitized by Google

Charles étant mort avant le règlement de la succession, Augustin bénéficia de la totalité du legs.

Peut-on dire que ces manuscrits — et d'autres qui lui furent attribués (13) — il sut se les rendre utiles pour le service de l'Eglise, ainsi que le souhaitait Godefroy Hermant ?

Sa vie fut longue sans doute, mais traversée par des orages — jansénistes et autres — qui l'assombrirent et certainement paralysèrent ses moyens.

En 1694, pendant l'été, une fille du Bureau des Pauvres dont le chanoine Le Cat était administrateur, une hystérique, Marie Seth, plus connue sous le nom de Marie Georges (14), formulait contre lui des accu-

(13) Le chanoine de Nully cite en particulier « un écrit de dévotion qui contenait une instruction pour les filles qui demeurent en la maison de leurs parents sans se marier, sur le modèle de la vie de la Sainte Vierge, que M. Le Cat, chanoine, a eu avec quelques volumes de sermons légués à M. son frère, chanoine de Saint-Barthélemy ». (Mémoires d'Etienne de Nully, 4 vol. ms., XVIIe s., collection Borel de Bretizel, fonds Borel, t. I.) Nous connaissons cinq volumes de sermons manuscrits de Godefroy Hermant, dont quatre appartiennent à M. le marquis de Luppé, et le cinquième à M. le baron Borel de Bretizel. Tous proviennent de l'ancienne bibliothèque Le Mareschal et ont dû faire partie du legs à Augustin Le Cat. D'après une indication portée sur deux des volumes conservés aux archives de Luppé, ceux-ci auraient été donnés par Godefroy Hermant en 1689 à son parent, Pierre Leullier, curé de Nesle, et plus tard chanoine de Saint-Barthélemy ; à quoi le chanoine de Nully répond : « M. Hermant en était trop jaloux pour s'en défaire à toujours, et il m'a dit les lui avoir prêtés. » (Cf. Compte rendu des séances de la Société académique de l'Oise, 1907, p. 77.)

(14) Extrait du « Deuxième registre du Bureau des Pauvres contenant les noms, âge, etc., de ceux et celles qui sont assistés par ledit Bureau » (p. 417) : « Du 30 mars 1672, Marie Seth, âgée de 6 jours, fille de Jean-George Seth, ledit Seth soldat au régiment d'Alsace, de la compagnie de M. de Bourg, ladite Seth fille mise en nourrice de la part de Mgr de Beauvais, lorsque le régiment est parti de cette ville, chez Nicolas Fontaine tonnelier, demeurant proche le pont Saint-Laurent. Au mois de novembre 1674, révoqué, attendu que ledit Nicolas Fontaine savait le moyen de se faire payer d'ailleurs. » (Archives hospitalières de Beauvais, Bureau des Pauvres.)

Digitized by Google

sations telles que la plupart des curés ne purent se résoudre à publier les monitoires, « tant ils étaient remplis de faits qui faisaient rougir et que les personnes qui assistaient au prône ne purent souffrir et s'en absentèrent » (15). Malgré l'insanité de ces accusations, Le Cat fut consigné dans sa maison canoniale avec permission de venir à la cathédrale les dimanches et fêtes, à la basse messe seulement. Sur les poursuites de son père et ses efforts personnels (16) et pendant l'instruction, il rentra au chœur le jour de la Pentecôte, 2 mai 1695 (17) ; mais il fut obligé de se retirer à nouveau au mois de janvier suivant, au moment où Marie Georges épousait un tonnelier nommé Griffon (18), et où le lieutenant criminel de Beauvais, après

(15) Notes du chanoine J.-B. de Nully.

(16) « Il n'y a ici d'autres nouvelles que celle de l'écrit que M. Le Cat a fait imprimer pour sa justification et je ne l'ai pas vu encore. Comme je vous en crois curieux, je tâcherai de vous l'envoyer par la première occasion. » (Lettre de l'abbé Dubos à l'abbé de Francastel, 5 avril 1695, Recueil de lettres autographes, Bibliothèque municipale de Beauvais, ms. 81.)

(17) C'est sans doute à cette occasion qu'il eut son couplet dans un *Noël satirique* où défilent prêtres et chanoines de Beauvais :

L'on vit enfin paraître
Ce beau fils d'avocat
Nouveau sorti du cloître,
Le célèbre Le Cat.
Pour avoir fait des fruits dignes de pénitence,
Il obtint du poupon, don, don,
En faveur du papa, la, la,
Une pleine indulgence.

(Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XXII, p. 15, ms.)

(18) « Ils ont été fiancés en la chapelle du Bureau des Pauvres et mariés à Saint-Laurent sans messe le 31 janvier 1696. » (Notes du chanoine J.-B. de Nully.) « Le 30e janvier (1696), après les trois publications des bans du mariage par trois dimanches ou fêtes à la messe de paroisse et les fiançailles entre Lucien Griffon, de la paroisse de Notre-Dame-du-Thil, et Marie Seth, de cette paroisse, sans qu'il se soit trouvé opposition, lesdites parties

Digitized by Google

plus de dix-huit mois d'enquête (19), rendait une sentence ordonnant « que le dit Le Cat serait mandé en la Chambre du Conseil pour y être admonesté, et en outre condamné en vingt livres d'amende » (13 février 1696). Le 31 mars, Le Cat était reçu appelant de cette sentence, et le 7 août, un arrêt de la Cour de Parlement le renvoyait « absous des accusations contre lui intentées » (20). Il ne rentra cependant au Chapitre que le 27 mars 1697, pour jouir des fruits de sa prébende à l'exclusion des honneurs du chœur. L'affaire fut seulement terminée à la fin du mois suivant par les soins du P. Vuatebled, supérieur du Séminaire, et de l'abbé de Mornay, grand vicaire du cardinal de Janson. « On dit qu'il lui en coûtait dix mille livres et quelque chose au Chapitre. »

En dépit de cette phrase, tendancieuse pour qui voudrait l'interpréter ainsi, du chanoine J.-B. de Nully, lequel, par ailleurs, traite d'infâmes les accusations de Marie Georges, cette affaire ne fut qu'une machination montée contre Augustin Le Cat ; et l'on est en droit de s'étonner, en face des dépositions aussi variées qu'invraisemblables de Marie Georges et de la personnalité de sa victime, que la justice ait pris la peine de l'instruire si longuement. Rappelons à ce propos que quelques années plus tôt, plusieurs chanoines jansénistes de Beauvais avaient été victimes, eux

ont été mariées dans cette église en présence de Claude Henry et Jean Basile, Nicolas Durand et Augustin Patin, qui ont signé avec moi, curé de cette paroisse. Signé : Lucien Griffon, + (marque de Marie Seth), Nicolas Durand, Augustin Patin, + (marque de Jean Basile), Aux Cousteaux. » (Archives municipales, paroisse Saint-Laurent, GG, 57.)

(19 « L'on continue le procès de M. Le Cat ; ils ont déjà ouï plus de cent témoins, et pour peu que cela continue, il se trouvera que la ville et les faubourgs auront déposé dans cette affaire. » (Lettre de l'abbé Dubos à l'abbé de Francastel, 10 juin 1695.)

(20) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXXXVI, p. 21 (imprimé).

Digitized by Google

aussi, d'une calomnie qui les avait fait arrêter et conduire au donjon de Vincennes (21) ; or, Le Cat était janséniste par conviction autant que par tradition ; il en avait déjà donné et allait encore en donner des marques — et ceci ne fut peut-être pas étranger au scandale (22).

Le 23 janvier 1717, il profitait d'une assemblée générale du Chapitre pour faire la protestation suivante :

MESSIEURS,

J'ai appris que ce que j'avais dit ici en plusieurs occasions et particulièrement en celles où il s'agissait de la ***Constitution Unigenitus***, avait été reporté ailleurs, et que sur cela on avait répondu que je n'osais pas me déclarer ouvertement.

J'avoue, Messieurs, que j'avais cru m'être ouvert suffisamment dans le temps qu'on nous présenta ici cette Constitution, et m'être assez expliqué dans mon avis, en disant que je ne consentais à la lecture et à l'enregistrement que l'on en demandait, qu'en prenant les précautions et en employant les mêmes modifications que je savais qu'on avait employées au Parlement et dans les Assemblées de la Faculté de Théologie de Paris. Je ne fais en cela que répéter ce que quelques-uns de ces Messieurs avaient dit, prétendant que cette lecture et le pur et simple enregistrement sans glose et sans aucune apparence d'approbation, n'était en aucune manière un acquiescement à cette bulle.

J'ai, depuis ce temps-là, répété et expliqué mes sentiments sur ce sujet en deux autres occasions différentes où il fut parlé de cette Constitution.

Mais parce que je me vois aujourd'hui obligé, à cause des discours étrangers, de lever toute l'ambiguïté qu'on prétendait peut-être trouver encore dans mes sentiments, et de rendre un témoignage authentique, tel que le doit un prêtre à la vérité, au sujet de la *Constitution Unigenitus*.

Je ***déclare*** nettement que ***je n'y adhère point,*** que quoique j'aie un très profond respect pour Notre Saint-Père le Pape, ***je ne reçois point cette Constitution Unigenitus pour règle de***

(21) Cf. Charvet : L'affaire de Me Raoul Foy. (Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XII, 1883, p. 208.)

(22) « Deux ou trois témoins de ceux qui chargeaient le plus l'accusé se sont dédits à la confrontation..... Il paraît que cela fait dépit à quelquns des officiers, et M. Magnier, un des juges, nous dit hier en présence de cinq ou six témoins, que cela était honteux. » (Lettre de l'abbé Dubos à l'abbé de Francastel, 10 juin 1695.)

Digitized by Google

foi, ni comme une loi dans le royaume, jusqu'à ce que l'Eglise en ait canoniquement décidé.

Je *proteste* en même temps que je demeure et demeurerai tuojours inviolablement attaché à la foi de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, entièrement soumis à l'autorité du Saint-Siège, comme au centre de l'unité de cette même Eglise, que je condamne sans restriction toutes les erreurs qu'elle condamne, et que je crois de cœur et confesse de bouche tout ce qu'elle enseigne.

Telle est, Messieurs, ma déclaration dont je demande acte.

Signé : Le Cat (23).

Cette protestation fut suivie d'une lettre de cachet qui fut remise au chanoine Le Cat le dimanche de Quasimodo (4 avril 1717), à neuf heures du soir, par le greffier de l'officialité Pulleu, et dont voici la teneur :

De par le Roy,

Sa Majesté n'étant pas satisfaite de la conduite du sieur abbé Le Cat, chanoine de Beauvais, Elle lui fait très expresses inhibitions et défenses de se trouver, sous quelque prétexte que ce puisse être, aux assemblées du Chapitre jusqu'à nouvel ordre de sa part sous peine de désobéissance.

Fait à Paris, le 28e jour de mars 1717.

Signé : Louis,
Phélypeaux (24).

Ainsi Le Cat se voyait une fois encore éloigné du Chapitre et des honneurs de sa cathédrale (25). Cette disgrâce, d'ailleurs, fut de courte durée, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante :

De par le Roy,

Sa Majesté ayant égard à la très humble supplication du sieur Evêque-Comte de Beauvais en faveur du sieur abbé Le Cat,

(23) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LI, p. 418, ms. original.

(24) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LI, p. 408, ms. original.

(25) Le chanoine Nicolas Tristan de Juvignies, promoteur du chapitre, fut frappé — et rétabli — en même temps. Déjà l'évêque de Beauvais lui avait interdit de confesser, à la suite de sa déclaration, le 16 octobre précédent, en plein chapitre, contre la Constitution *Unigenitus*. (Mémoires du chanoine Le Cat.)

Digitized by Google

chanoine de sa cathédrale, auquel il avait fait défense de se trouver, sous quelque prétexte que ce pût être, aux assemblées du Chapitre par ordre du 28 mars dernier ; Elle a, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans, régent du Royaume, levé lesdites défenses, permettant audit sieur Le Cat de pouvoir à l'avenir assister audit Chapitre, comme il faisait auparavant, à condition toutefois de se comporter de manière que ledit sieur Evêque de Beauvais ait lieu d'être content de sa conduite et qu'il n'en revienne plus de plaintes à Sa Majesté.

Fait à Paris le 27 juillet 1717.

Signé : Louis,

Phélypeaux (26).

Cette lettre, adressée à l'évêque de Beauvais, ne fut remise au chanoine Le Cat, par les délégués du Chapitre, les chanoines Le Mangnier et de Tende, que six mois plus tard (18 janvier 1718).

Augustin Le Cat occupait la belle maison canoniale, dite de la Belle-Image, qu'avait occupée avant lui son oncle, le promoteur Toussaint Leullier. Cette maison, où il connut à trois reprises des heures de disgrâce, était un peu aussi la maison du silence : ses frère et sœurs muets y vivaient avec lui, et cette triste communauté que son bon cœur sans doute lui imposait, ne fut pas quelquefois sans provoquer des mesures vexatoires qu'on aurait pu lui épargner (27).

Le 7 novembre 1729, il s'éteignait à l'âge de 81 ans 9 mois, sans avoir brillé comme son nom et son sang le faisaient espérer. Il fut inhumé autour du chœur

(26) Collection Busquet-Aux Cousteaux, t. LI, p. 410, ms. original.

(27) Notamment en 1710 où, malgré leur privilège à cet égard, le chanoine Le Cat et deux de ses confrères furent obligés de loger chacun quatre cavaliers dans leur maison canoniale à cause des membres de leur famille vivant avec eux. Le chapitre envoya à Paris le doyen, M. de Monthulé, et le grand archidiacre Borel pour protester. Il en résulta un accommodement qui reconnut les droits du chapitre, et auquel prirent part le cardinal de Janson et le maréchal de Boufflers. (Mémoires du chanoine Le Cat.)

Digitized by Google

de la cathédrale (28). Ses sœurs vendirent sa maison canoniale quatre mille livres, le 30 janvier 1730, au chanoine Toussaint Leullier, leur cousin (29), à qui Augustin Le Cat avait résigné son canonicat quelques mois avant sa mort, le 5 août 1729 (30).

---

(28) « *Hic jacet M. Augustinus Le Cat, presbiter Bellovacus, hujus Ecclesiæ canonicus per ann. 50,9 menses, dies 4, qui obiit anno 1729, die novemb. 7, ætat. suæ 81, 9 mens. Requiescat in pace.* » (Ms. Fabignon, t. III, p. 56.)

(29) Le Mareschal de Fricourt (copie avec additions du cahier B d'Etienne de Nully, ms. XVIII s., collection Leblond). Le trésor de l'église de Guignecourt fit l'acquisition d'un calice, d'une paire de burettes et d'un plat d'argent dépendant de sa succession. (Notes sur quelques paroisses et sur quelques curés du diocèse de Beauvais, extraites des Mémoires manuscrits de M. l'abbé Pasquier de Wardanché faits en 1750, ms., ancienne bibliothèque Le Mareschal, copie ms. Fabignon, t. II, p. 91).

(30) Ms. Fabignon, t. III, p. 236. « Extrait du *Journal de Beauvais* commencé le 1er juillet 1729 par J.-B. de Nully » (Ms. ancienne bibliothèque Le Mareschal).

Digitized by Google

II

LE BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ÉVÊCHÉ

Si le chanoine Le Cat, pendant sa longue et triste existence, rencontra parfois une diversion à ses heures d'amertume, ce fut peut-être dans ses fonctions de bibliothécaire de l'évêché, qu'il exerça pendant quarante années.

La bibliothèque de l'évêché de Beauvais avait été constituée par René Potier au cours de ses voyages, principalement en Italie (31). Augustin Potier, qui l'avait acquise en payant les dettes de son frère (32), l'avait augmentée ; et lorsque sa bibliothèque, à laquelle il s'intéressait particulièrement (33), fut digne de ce nom, il l'installa dans la grande galerie, aujourd'hui disparue, de l'hôtel épiscopal, contiguë à la collégiale, également disparue, de Notre-Dame du Châtel. Cette galerie, qui se trouvait au-dessus de l'orangerie — d'où son nom de galerie haute — avait été construite sous l'épiscopat de Pierre de Savoisy (1398-1412), dont les armes décoraient les poutres. Elle était longue de 21 toises, bien exposée au midi, et bien éclairée par six croisées (34). Un de ses ornements les

(31) Godefroy Hermant : *Histoire ecclésiastique et civile de Beauvais et du Beauvaisis*. (Bibliothèque Nationale, 5 vol. in-folio, ms. français, n° 8.579 à 8.583, f° 1925).

(32) Godefroy Hermant, *Histoire de Beauvais*, f° 2.041.

(33) « Lorsqu'il fut de retour à Beauvais (1643), il se fit une occupation de revoir par le détail toute sa bibliothèque. » (Godefroy Hermant, *Histoire de Beauvais*, f° 2.040.)

(34) Archives hospitalières de Beauvais, Bureau des Pauvres, B 179, Dossier de la succession de Nicolas Choart de Buzanval, Procès-verbal de visite des lieux de l'évêché après le décès de M. de Buzanval.

Digitized by Google

plus curieux était le buste de Louis de Villiers de l'Isle-Adam. Ce buste, en bois, supportait l'effigie de l'évêque faite « avec un carton ou papier poussé » dans le creux de son masque mortuaire (35).

Par testament, Augustin Potier légua cette bibliothèque à ses successeurs « pour servir au public (36) sans que les livres en puissent être tirés ni transportés ». Un chanoine, nommé par l'évêque sur présentation du Chapitre, remplirait les fonctions de bibliothécaire ; un inventaire serait dressé à chaque changement d'évêque ; enfin, le testateur demandait à ses successeurs d'employer chaque année trois cents livres à son accroissement. Godefroy Hermant, semble-t-il, ne fut pas étranger à cette dernière disposition (37).

Nicolas Choart possédait personnellement une bibliothèque ; ce qui ne l'empêchait pas de recourir en cas de besoin à celle, fort célèbre à l'époque, de Godefroy Hermant (38). Lorsqu'il mourut, il légua tous ses livres, même ceux qui se trouveraient dans sa chambre, à la bibliothèque de l'évêché. Après lui, il ne fut pas dressé d'inventaire. Pourtant Nicolas Choart avait autorisé son grand vicaire, le chanoine Le Maire, à avoir une clef de la bibliothèque « pour y aller selon les occasions et besoins que ses qualités et emplois pouvaient lui fournir » ; et François Le Maire, déchu

(35) Registre manuscrit XVIIIe s. recouvert en parchemin, provenant de la Conservation Bucquet. Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, C 58.

(36) D'après Denis Simon, René Potier avait eu déjà l'idée de rendre publique sa bibliothèque (Supplément à l'*Histoire du Beauvais*, 1 vol. in-12, Paris, 1704, p. 138).

(37) *Histoire de Beauvais*, f° 2.042.

(38) « J'ai souvent été confus, mais avec une grande édification, de ce qu'il avait recours à moi pour lui prêter quelques bons livres qui manquaient à sa bibliothèque, s'abstenant de les acheter, de peur d'ôter aux pauvres ce qu'il aurait accordé en cela à sa propre satisfaction. » (Godefroy Hermant, *Histoire de Beauvais*, f° 2.153.)

Digitized by Google

de ses hautes fonctions à la mort de l'évêque, avait continué ; il prêtait même sa clef au chanoine de Nully, lequel en profitait pour emporter quelquefois des livres en son logis, « ce qui est un abus de dangereuse suite » (39). En contrevenant de la sorte aux volontés d'Augustin Potier, Nicolas Choart avait permis « la distraction de 130 volumes, ainsi emportés de la bibliothèque par différents particuliers, et l'on n'eut pas une petite peine à les recouvrer et à les faire rapporter » (40).

Sous les épiscopats suivants, la bibliothèque ne semble pas s'être accrue de façon sensible, malgré le soin du cardinal de Janson de faire refaire à neuf (1695) les châssis des croisées (41), et de stipuler dans la nomination de Pierre Desjardins comme imprimeur à Beauvais (27 juin 1710) que celui-ci « sera tenu de fournir à la bibliothèque du palais épiscopal, un exemplaire relié de chaque livre et autres ouvrages qu'il imprimera » (42).

(39) Le chanoine Le Caron, qui relate ces faits, reconnaît le soin de ces chanoines à rapporter les livres empruntés. D'après lui, le cardinal de Janson voulait obliger le chanoine Le Maire à remettre aux mains du chanoine Le Cat, ou à son père, la clef dont il usait ; « mais le départ de Son Eminence pour Rome a été la cause que cela n'a encore point été exécuté ». (Mémorial ou Journal de l'Evêché de Beauvais, ms. XVIII[e] s., Archives du Palais de Justice, f° 120, copie ms. Fabignon, t. XI, p. 274.) Ne faudrait-il pas voir dans l'affaire ainsi esquissée, le motif — incompréhensible par ailleurs — d'une certaine partialité dont le chanoine Le Maire aurait fait preuve contre son confrère dans le procès de Marie Georges où il était l'un des juges délégués du Chapitre ? (Cf. Plaidoyer pour M. Augustin Le Cat, 4 mars 1695, imp., Bibliothèque de la Société académique de l'Oise.)

(40) Chanoine Le Caron, Mémorial, f° 120.

(41) Chanoine Le Caron, Mémorial, f° 120.

(42) Abbé Meister : Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Beauvais. L'affaire Desjardins. (*Mélanges Leblond*, 1 vol. in-8°, Beauvais, 1924, p. 47.)

Digitized by Google

Quelques années avant la Révolution, Bucquet présentait à Mgr de la Rochefoucauld un mémoire (43) où il traçait ce tableau :

« La bibliothèque a presque toujours été formée pendant près d'un siècle et demi. Le Chapitre a un bibliothécaire qui est entré à peine dans le lieu de ses fonctions ; et le public, peut-être même des chanoines, ignorent qu'il est une bibliothèque à l'évêché... M. de la Rochefoucauld, à son avènement, a fait transporter les livres dans une chambre du secrétariat nouvellement construit ; l'état négligé où se trouvait l'ancienne bibliothèque détermina un changement qui ne peut être regardé comme définitif. »

En somme, l'idée d'Augustin Potier, de rendre utile sa bibliothèque en la rendant publique, n'avait jamais été pratiquement réalisée. C'est pourquoi Bucquet, après avoir rappelé que l'évêché possédait un fonds précieux, proposait :

« 1° De mettre en état de bibliothèque la galerie haute du Palais épiscopal, avec un cabinet à portée pour le bibliothécaire ;

« 2° De distraire les livres qui ne méritent pas d'être gardés et de les remplacer par de meilleurs, tels qu'ouvrages des Pères, de nouvelles éditions ; et cela fait, de rétablir le tout dans ladite galerie ;

« 3° D'engager MM. du Chapitre à y déposer les manuscrits qu'ils conservent depuis longtemps, sans aucun profit pour lui ni pour le public, au point que la plupart de Messieurs n'ont de leurs manuscrits qu'une connaissance très imparfaite...

« 4° D'ouvrir cette bibliothèque deux jours de la semaine comme à Paris ;

(43) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. XVI, p. 266, ms.

Digitized by Google

« 5° D'arrêter entre Mgr l'Evêque et le Chapitre que chacun emploiera tous les ans une somme de ..... à l'augmentation de la bibliothèque. La souscription à tous les journaux dont on prendrait lecture les jours de bibliothèque et sans déplacer, serait une invitation puissante à la fréquenter et à l'accroître. »

Pour donner l'exemple, il offrait un choix parmi les huit mille volumes de sa bibliothèque personnelle et sa collection numismatique (44).

La condition quasi posée à cette libéralité, à savoir que l'un des membres du Présidial, nommé par la Compagnie, serait adjoint à l'inspection de la bibliothèque, fut-elle du goût de Mgr de la Rochefoucauld ? La Révolution, en massacrant l'évêque dans le jardin des Carmes et en supprimant l'évêché, solutionna la question (45).

La bibliothèque avait vécu un siècle et demi sans histoire. Quant à ses bibliothécaires, le nom d'un seul a été conservé, et c'est celui du chanoine Le Cat.

Les quarante années qu'il exerça ses fonctions, les manuscrits que Godefroy Hermant lui avait laissés, ceux de la bibliothèque de l'évêché et de la bibliothèque du Chapitre qu'il avait à sa disposition, Augustin Le Cat employa tous ces moyens d'une manière qui le range parmi ces savants chanoines jansénistes qui ont permis avant nous, et à qui nous devons aujourd'hui de pouvoir travailler sur Beauvais (46).

(44) Sur la bibliothèque de Bucquet et ses antiquités, voir collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXXXIX et XCI.

(45) Sur le sort de la bibliothèque de l'évêché à la Révolution, v. Quignon : La bibliothèque de la ville de Beauvais (*Annuaire de l'Oise*, Beauvais, 1904 ; tirage à part, Paris, 1904).

(46) « Rien ne m'a été d'un si grand secours que l'histoire manuscrite de Beauvais par M. Hermant, que M. Le Cat, chanoine de l'église de Beauvais, et proche parent de ce célèbre docteur, eut la bonté de me communiquer. » (Mésenguy, *Vie de Nicolas Choart de Buzanval*, avertissement, p. X.)

Digitized by Google

Sans doute son œuvre ne vaut ni celle de Godefroy Hermant, ni même celle d'Etienne de Nully — dans ses travaux comme dans sa vie, Augustin Le Cat reste dans les teintes grises — ; mais ce que nous en connaissons — et nous ne connaissons pas tout — donne à son nom un relief honorable.

Celui de ses travaux sur lequel nous nous étendrons le plus, car ce fut son vrai travail de bibliothécaire, c'est le catalogue qu'il dressa en 1713 pour M. de Saint-Aignan, le nouvel évêque de Beauvais. Ce catalogue, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque municipale (47) est rédigé en latin. Il débute par une dédicace, datée du 9 janvier 1713, dans laquelle Augustin Le Cat fait au prélat l'historique et souligne la valeur de sa bibliothèque. Cette dédicace est surmontée d'une large vignette à la sépia et à l'encre de Chine, représentant les armes de l'évêque avec la crosse et la mitre soutenues par deux anges sur un décor de draperies (page 5).

Car Augustin Le Cat s'est plu à agrémenter son œuvre d'un certain nombre de dessins à la plume, vignettes ou encadrements de lettres, dont quelques-uns sont de petits chefs-d'œuvre de finesse et de bon goût.

Après les armes de M. de Saint-Aignan, celles de son prédécesseur, le cardinal de Janson, avec le chapeau, la couronne et le cordon du Saint-Esprit (p. 10) ; plus loin, les attributs de l'épiscopat : la mitre, la couronne et la crosse sur une draperie (p. 15). Certains dessins se rapportent aux sujets traités : les historiens grecs et orientaux sont accompagnés d'un paysage au soleil rayonnant (p. 59) ; les historiens

(47) « N° 12 (3.083). Catalogue de la bibliothèque des évêques de Beauvais dédié à François-Honoré-Antoine de Beauvilliers de Saint-Aignan, évêque de Beauvais, XVIII[e] siècle, papier, 416 feuillets, 270 × 170 m/m, rel. veau. » (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, in-8°, Paris, 1885, t. III, p. 236.)

Digitized by Google

romains et espagnols, de scènes militaires (p. 63 et 75); les historiens français, d'un L royal dans un large encadrement fleurdelysé avec le soleil et la légende : *hoc sidere lilia florent nec pluribus impar* (p. 70) ; les historiens de l'Amérique, d'une amusante vignette où l'on voit rôtir des membres humains au-dessus d'un grand feu, sous l'œil attentif de sauvages (p. 87). Une vignette symbolique précède la liste des ouvrages consacrés à l'histoire des Conciles : au milieu de l'assemblée des évêques, le Saint-Esprit, sous forme d'une colombe, illumine de ses rayons le livre des Evangiles (p. 88).

Beaucoup plus intéressants que ces dessins, fruits de l'imagination, sont ceux qui rappellent ou conservent le souvenir de choses encore existantes ou déjà disparues de la ville de Beauvais.

Dans cette catégorie, citons une superbe vue de la cathédrale Saint-Pierre, côté du portail sud (p. 23) ; un précieux dessin du palais épiscopal, avec la grande chapelle aujourd'hui démolie (p. 26) ; une large vignette surmontée des armes du cardinal de Janson, représentant l'intérieur de la bibliothèque : à droite des rangées de livres, à gauche trois grandes fenêtres à petits carreaux ; au milieu, une table avec son écritoire et un large fauteuil ; au fond, une baie surmontée d'un écusson et donnant accès dans une seconde salle (p. 31). Enfin, une vignette particulièrement curieuse nous montre le chanoine Le Cat en personne à sa table de travail, écrivant sur un pupitre (48). A terre, des in-folios et des manuscrits ; sur l'un de ces derniers, à demi déroulé, une manière de signature : LECAT (p. 47).

(48) C'est à tort, pensons-nous, que M. Quignon a cru voir ici l'évêque à sa table de travail. Non seulement le personnage n'a sur lui aucun des attributs de la dignité épiscopale ; mais les armes de M. de Saint-Aignan ne se voient nulle part dans le dessin. Or, Le Cat n'aurait pas manqué de les reproduire s'il avait voulu représenter le prélat.

Digitized by Google

De lui, nous connaissons aussi une *Histoire des Evêques de Beauvais,* datée de 1679 (49). Bien qu'il en soit réputé l'auteur et que son nom figure en première page, il semble cependant n'y avoir contribué que pour une faible part. Seules les notices des premiers évêques jusqu'à Guy (1063), sont de lui. Encore, certaines ne contiennent-elles que quelques lignes de sa main. Toutes ont été revues et plus ou moins complétées par Louis-Lucien Le Caron (1751-1821), savant magistrat, auteur des notices suivantes. Mais si Le Cat n'a guère contribué au texte, il a orné cet ouvrage de larges armoiries coloriées des évêques jusqu'à M. de Janson (50) et de portraits à la plume — tout à fait fantaisistes, il est vrai, puisqu'il s'agit des premiers pasteurs du diocèse. Certaines pages, restées blanches par ailleurs, portent même les armoiries supplémentaires de sainte Angadrême, de la ville, du Chapitre ; elles témoignent, soit du goût d'Augustin Le Cat pour la décoration, soit du plan d'un travail plus vaste que ne l'est aujourd'hui son *Histoire des Evêques de Beauvais* (51).

Rappelons enfin que suivant un usage très en faveur à cette époque chez ses confrères, il a rédigé son journal, ses mémoires. De ces « Mémoires de M. Le Cat, chanoine de Saint-Pierre de Beauvais (1643-1749) », le manuscrit original semble disparu. Il en existe une

(49) Ms. XVII^e-XVIII^e s., papier, 59 p., 310×240 m/m, rel. veau, filets dorés. (Collection Leblond.)

(50) Notes de l'abbé Benet. (Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, t. XXX.)

(51) Le manuscrit du chanoine Le Cat, complété et continué comme nous venons de le dire par Louis-Lucien Le Caron, jusqu'à la Révolution, a été encore continué par le comte de Troussures depuis l'évêque constitutionnel Massieu jusqu'à nos jours. Plusieurs documents sont intercalés dans le texte, notamment la prose de la fête de l'âne, provenant de l'ancienne Bibliothèque du Chapitre, et diverses pièces avec signatures d'évêques : Jean de Bar, Louis de Villiers de l'Isle Adam, le cardinal de Janson.

Digitized by Google

copie à l'évêché, copie faite par le chanoine Danse (1725-1806) qui continua et compléta le manuscrit de Le Cat, puisque les faits rapportés remontent à quelques années avant sa naissance et s'étendent sur une vingtaine d'années après sa mort.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces Mémoires, fort importants pour l'histoire locale, où sont condensés tous les événements grands ou petits pendant un siècle. M. le docteur Leblond en a d'ailleurs parlé avec détails dans une des séances de la Société académique de l'Oise (52). Disons seulement qu'ils sont doublement à leur place dans la bibliothèque de l'évêché de Beauvais, puisqu'un bibliothécaire de l'évêché au XVIII[e] siècle en est l'auteur, et que la maison canoniale de la Belle Image, où ils furent écrits, est aujourd'hui l'hôtel épiscopal.

JEAN VINOT PRÉFONTAINE.

---

(52) Compte rendu, 1924, p. 63. Cette copie des Mémoires du chanoine Le Cat avait déjà été signalée à la Société par M. l'abbé Humbert (Compte rendu, 1892, p. 4) ; elle appartenait alors à la famille Le Grand des Cloizeaux. Il ne faudrait pas pour cela confondre les « Mémoires » du chanoine Le Cat dont nous venons de parler, avec d'autres « Mémoires », rédigés de 1666 à 1729 par Augustin Le Cat et l'un de ses parents, Toussaint Leullier, et qui appartenaient également, il y a une vingtaine d'années, à la famille Le Grand des Cloizeaux, apparentée aux Le Cat par les Fombert. (Cf. Jean Gaillard, *Un prélat janséniste : Choart de Buzanval*, 1 vol. in-8°, Paris, 1902, avant-propos, p. XI.)

Digitized by Google

L'ABBÉ JEAN-MARIE DANIEL

Curé de Saint-Martin à Beauvais
de Saint-Martin-Longueau
d'Attichy et de Senlis

Sa réclusion à Chantilly pendant la Terreur

1750-1819

L'abbé Jean-Marie Daniel naquit à Beauvais le 15 juillet 1750, du légitime mariage de Pierre Daniel (médecin ?), et de Jeanne Horate. Il fut baptisé le surlendemain par l'abbé Hérault, curé de la paroisse Saint-Sauveur.

La famille Daniel n'était pas la première venue.

Françoise Daniel, dite de Saint-Loys, fille de Jean-Baptiste Daniel, marchand boucher, et de Rose Cendré, née en 1733, baptisée à Saint-Sauveur, mourut en 1784, supérieure du couvent de Saint-François.

Sa sœur, Marie-Thérèse, dite de Saint-Paul, née en 1734, y fit profession en 1758.

Jean-Eléonore Daniel était diacre et chanoine de Saint-Barthélemy en 1779.

Jean-Nicolas Daniel, curé de Jaméricourt, fut incarcéré à Chantilly, sous la Terreur.

Daniel, ancien curé de Saint-Jean, puis prêtre habitué à Saint-Etienne, fut transféré de Chantilly à Paris le 11 pluviose 1793.

Un Louis Daniel, négociant à Beauvais, assista, en 1793, au mariage d'un curé constitutionnel dont nous parlerons ci-après.

A la même époque, un sieur Daniel, de Beauvais, était marié à Madeleine Forestier de Polhay-Achy.

Digitized by Google

Cette famille Forestier donna le jour à Pierre Forestier, curé de Bailleul-sur-Thérain, décédé à Polhay le 27 nivose an X, et à Hippolyte Forestier, chanoine titulaire et aumônier de l'Hôtel-Dieu pendant soixante ans.

Nous ignorons à quel degré ces divers personnages étaient parents de l'abbé Jean-Marie Daniel.

Ce qui est certain c'est que l'un de ses frères, Jean-Baptiste, eut douze enfants :

1° Pierre-Jean-Baptiste Daniel, chirurgien à Songeons en 1802, puis docteur en médecine, marié en 1812 à Barbe-Eulalie Joly de Rouany, fille de feu Claude Joly de Rouany, marchand à Beauvais, et d'Eulalie Roussel de Rouany; médecin des prisons pendant quarante ans, médaillé pour avoir propagé la vaccination à son début, — 40.000 personnes furent vaccinées par lui, — chevalier de la Légion d'honneur en 1898, décédé en 1870, âgé de 95 ans (1).

Il a laissé un manuscrit fort précieux intitulé : « La Ville de Beauvais avant 1790 ».

Il eut deux filles :

a) Anaïse, mariée au sieur Lemaire, pharmacien, père de M. le chanoine Lemaire, aumônier de l'Hospice avant moi, et décédé en 1917, âgé de 85 ans.

b) Eugénie, épouse de J.-B. Mansire, d'Hémécourt-Escames, décédée en 1909, âgée de 95 ans. Ils eurent un fils, Georges, marié à Jeanne Roussillon, d'où quatre enfants aujourd'hui vivants.

C'est évidemment pendant son séjour à Songeons que le docteur Daniel connut la famille Mansire.

2° Jean-Marie Daniel, connu à Beauvais sous le nom de Daniel-Adam, ayant épousé une demoiselle Adam, qui suit.

3° Stanislas, né en 1786 ou 1787, mort colonel en Grèce en 1821. Il aurait été tué en duel.

(1) M. le docteur Dupuis lui a consacré à cette époque un article nécrologique dans le *Journal de l'Oise*.

Digitized by Google

4° Mme Roustan, décédée veuve et sans enfants, à une date inconnue.

5° Mme Lecomte, dont la fille Albertine épousa M. Doucet et a eu pour petit-fils le Frère Albert, bien connu à Beauvais, né en 1838 ou 1839, décédé en 1924, à Sèvres-Meudon, maison de retraite des Frères des Écoles Chrétiennes.

6° Mme Davenne, mère de Mme Foye-Davenne et de Me Desvarennes.

Mme Foye a eu trois enfants : Me Adolphe Moisset, Me Jules Clausse et Me Georges Foye.

Georges Foye (1853-1924) a laissé cinq enfants : Eugénie et Fernand Foye, Mmes Martin, Frestel et Montois.

Mme Moisset a eu deux enfants ; Mme Raffart (1853-1917), trois enfants, et Me Maurice Moisset, trois enfants.

Il se pourrait cependant que :

7° Marie-Angélique Daniel, née en 1770, morte en 1818, et qui épousa Toussaint-Etienne-François Moisset, fût une des douze enfants de J.-B. Daniel. Peut-être aussi n'était-elle que leur cousine-germaine.

8°, 9°, 10° Trois fils morts dans les neiges de la Russie en 1812.

Mentionnons, sans savoir à qui les rattacher, Thérèse Daniel, née le 29 octobre 1743 et morte le 23 mars 1785. Elle avait épousé, le 12 juillet 1766, Jérôme Mennessier (1742-1812), qui a laissé un manuscrit précieux sur la paroisse Saint-Étienne. Leur fils, J.-B. Jérôme, fut le premier supérieur du Grand Séminaire, mourut en 1824 et fut inhumé à Goincourt.

Cette famille Mennessier-Daniel est aujourd'hui représentée par MM. Ferdinand et Joseph Bargallo.

Il en est de même du R. P. Charles Daniel, de la Compagnie de Jésus, né à Beauvais le 31 décembre 1818, fils de Charles-François-Nicolas Daniel, substitut du procureur du roi, près le tribunal de première instance de cette ville, et de Gabrielle-Anne-Justine Lefèvre,

Digitized by Google

mort le 31 décembre 1893. Il était docteur en droit de la Faculté de Paris. Il avait embrassé la vie religieuse en 1841 et durant sa longue carrière, malgré de dures infirmités, il ne cessa, professeur et surtout écrivain remarquable, de travailler à la gloire de Dieu, à la défense de l'Eglise et à l'édification des âmes.

Avec Montalembert, Ozanam, de Gratry, Augustin Cochin, l'abbé Freppel, etc., il collabora au *Correspondant* dès sa fondation.

II

Jean-Marie Daniel, marié à Thérèse Adam, eut :

1° Hippolyte, né en 1809, préposé au gaz à Beauvais, épousa une Leuillier et mourut en 1861. Ils eurent :

a) M^me^ de Merville, qui, elle-même, eut deux enfants : Louis de Merville, avocat à Paris, décédé en 1924, et M^e^ Parent, qui mourut en 1916.

b) Paul Daniel, capitaine de frégate en retraite à Brest.

c) Isabelle-Marie-Sidonie Daniel, mariée à Louis Deshayes de Merville, notaire à Beauvais.

2° Charles, né en 1818, fabricant de sucre à Froyères, épousa Aglaé Pujol, d'où Alfred Daniel, né en 1849, décédé en 1903. Il avait épousé M^lle^ de Vault. Leur fils fut conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

3° Edouard Daniel, né en 1850, décédé en 1900, magistrat pendant quarante ans, épousa Elisabeth-Augustine Faure, de Dunkerque, morte à Paris le 6 janvier 1911. Ils eurent deux fils :

a) Edouard, né en 1850, décédé en 1915. Il avait épousé Marie-Eugénie Langlois, qui décéda à Paris le 11 juillet 1909, âgée de 84 ans.

b) Emile-Charles Daniel, né le 10 mai 1852, magistrat du 27 juillet 1880 au 22 février 1922, ancien procureur général à Chambéry, Bourges et Rouen de 1900 à 1908, premier président à Rouen (1908-1918), conseiller à la

Digitized by Google

Cour de cassation (1913-1922), marié à Marguerite de Vogelgosang, d'où trois filles : Alice, Hélène et Solange.

Il n'est pas étonnant de trouver des dessins finement soignés de l'abbé Jean-Marie Daniel chez Mme Belhomme, née Moisset, son portrait chez M. Joseph Bargallo, son manuscrit sur sa captivité à Chantilly chez M. le chanoine Lemaire [aujourd'hui chez le Dr Leblond].

Leurs ancêtres se sont partagé sa succession.

Ils sont ses arrière-petits-neveux (2).

Il fit ses études au collège de la ville. Un certificat délivré en 1769, par l'abbé Vuatrin, docteur en théologie, nous apprend (il avait alors 19 ans) qu'il était recommandable par sa science, sa piété et ses mœurs, qu'il assistait toujours aux offices en habit ecclésiastique, avec assiduité et modestie, qu'il fréquentait les sacrements, comme il convient aux clercs, enfin qu'il surpassait ceux qui, avec lui, étudiaient la philosophie.

Ce certificat lui était nécessaire, car il allait quitter le diocèse pour poursuivre ses études à Paris.

Avec l'agrément de son évêque, René-Etienne Potier de Gesvres, il fut tonsuré à Paris le 16 juin 1770, par l'archevêque Christophe de Beaumont.

Au mois d'août de l'année suivante, il devenait maître ès-arts en l'Université de Paris.

Le 19 décembre 1772, avec l'agrément de Mgr de Larochefoucauld, l'archevêque de Paris lui conféra les ordres mineurs.

En 1773, nous le trouvons au Collège de Navarre et à la Sorbonne, étudiant le traité de l'*Incarnation*, celui de la *Justice et du droit*, ainsi que *les Commandements de l'Eglise, l'obligation et la façon de restituer*, etc.

(2) Les Mémoires de notre Société académique ont déjà publié sur l'abbé Daniel une notice fort intéressante de M. Vinot Préfontaine. Aussi jamais nous ne serions revenu sur ce sujet, si nous n'en avions été prié par M. le docteur Leblond et par M. Vinot Préfontaine lui-même. Il est, en effet, différentes façons d'envisager une question historique. D'ailleurs nos deux travaux se compléteront l'un l'autre.

Digitized by Google

Le 7 mai de cette année, il fut pourvu de la chapelle et chapellenie de Saint-Chrystophe, en l'église Saint-Etienne, dont il prit possession par *Jean-Eléonore-Adélaïde Daniel*, chanoine de Saint-Barthélemy.

Il habitait à cette date au séminaire de Saint-Louis, rue d'Enfer, paroisse Saint-Sulpice, où il se préparait à recevoir le sous-diaconat, qui lui fut conféré le 19 mai.

Diacre le 5 mars 1774, il fut ordonné prêtre le 24 septembre par Mgr de Larochefoucauld, dans la chapelle du palais épiscopal. Le même jour, Sa Grandeur lui octroya un *Celebret* lui permettant de rester à Paris pour y continuer ses études sur *les Préceptes de l'Eglise*, *la Religion* et *la Religion naturelle*.

Il était d'une très grande intégrité de mœurs, d'une piété réelle, de saine doctrine, doué de vertus vraiment sacerdotales, portant toujours l'habit ecclésiastique et assistant aux offices divins modestement et assidument, nous dit un certificat délivré par le grand maître de la Sorbonne, à l'effet d'obtenir un bénéfice dans le diocèse de Beauvais.

Il est probable qu'il ne réussit pas, car nous le voyons, en 1779, s'adresser dans le même but à l'abbaye de Saint-Denis et à Saint-Martin-des-Champs.

Il avait fait en Sorbonne dix ans de philosophie, de 1769 à 1779, et en même temps plus de trois ans de théologie, de 1771 à 1774.

Son domicile était à l'Hôtel d'Etiole, rue du Sentier, paroisse Saint-Eustache.

Il n'avait pas encore de poste fixe en 1781. Au mois d'avril 1782, Mgr de La Rochefoucauld, rendant témoignage à sa capacité et à sa piété, lui accordait la permission de demeurer dans le diocèse de Luçon pour un an seulement, car, lui écrivait-il, manquant de bons ouvriers, nous désirons votre retour.

Nous ignorons par suite de quelles circonstances il s'expatria ainsi. Il devint vicaire à l'Isle-Dieu, pér Beauvoir-sur-Mer. Il est probable qu'il ne s'y plaisait

Digitized by Google

guère ; car les deux lettres suivantes de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, nous indiquent que trois mois après il songeait à revenir à Beauvais.

Au château de Pinon, le 5 juillet 1782.

Je serois bien fâché, mon cher Curé, que M. Daniel, votre vicaire, quittât mon diocèse, surtout d'après tout le bien que vous m'en dites. Je vous prie donc de ne rien négliger pour le retenir. La place qu'on lui offre paroît en effet bien spécieuse, mais elle n'est pas sans inconvénients, et si elle promet un avenir agréable, elle n'en donne point de certitude. M. Daniel, au contraire, en restant dans mon diocèse, est sûr d'y être bien placé. Sa bonne conduite lui en répondra toujours. Je ne peux pas en fixer le moment, mais s'il me fait le sacrifice de la place qu'on lui propose, je lui en tiendrai compte et ce sera pour moi une raison de le placer plus tôt et plus avantageusement. La manière dont il est auprès de vous l'aidera à prendre patience et il ne peut être en meilleure école pour se former au ministère pour lequel il lui manque nécessairement un peu plus d'expérience. Il a déjà éprouvé qu'il n'est pas sage de compter trop sur les promesses des gens du monde et je regarderois comme imprudent à lui de renoncer au sort certain que je lui promets pour des espérances, dont rien ne peut lui garantir la suite, parce qu'il y a mille événements qui peuvent les renverser et faire disparoître toutes ses ressources. Voilà, mon cher Curé, les reflections (*sic*) que vous pouvés lui proposer et qui, à ce que j'espère, feront impression sur lui. Il ne peut pas vous savoir mauvaise foi de m'avoir confié son secret. Les preuves d'intérêt que je lui ai données doivent le rassurer à cet égard s'il auroit peur, et ça dû être le premier, à s'ouvrir à moi ! Il sait que je suis un père tendre pour tous mes ecclésiastiques.

Mandés-moi quelles seront ses dernières résolutions, assurés-le de mon attachement. J'espère, mon cher Curé, que vous ne doutés pas de la sincérité de celui avec lequel je vous suis dévoué pour toujours.

† M. C., jl., *évêque de Luçon.*

Il renonça donc aux propositions qui lui étaient faites et, le 2 août, l'évêque de Luçon l'en félicita par la lettre suivante :

Ne blamés pas, Monsieur, l'apparente indiscrétion de M. votre curé, mais regardés la plustôt comme un témoignage non suspect de son estime et de son attachement pour vous. Il craignoit de vous perdre et c'est ce qui l'a décidé à me faire part des propo-

Digitized by Google

sitions qu'on vous faisoit de vous charger de la licence d'un jeune homme. D'après l'idée que j'ai de vous j'aurois certainement partagé ses regrets. Je vous sais bien gré d'avoir renoncé à ces offres et projets de déplacement. Soïé sûr qu'en continuant à bien vous conduire, vous ne perdrés rien du côté de votre avancement et vous en avés pour garant, Monsieur, mon estime et mon attachement.

† M. C., jl., *évêque de Luçon* (3).

Cependant ses hésitations étaient loin d'être dissipées, comme en témoignent les deux lettres suivantes de l'abbé Pillon, curé de Saint-Etienne, qui le pressait de revenir à Beauvais :

Le 25 octobre 1782.

Monsieur,

Si vous voulez accepter le vicariat de notre paroisse, soyez assuré que les supérieurs vous verront avec plaisir en exercer les fonctions, que vous ferez la joie de votre famille, la satisfaction de vos amis et la nôtre. Cette place vaut 1.000 francs. Le surplus dépend absolument de votre travail et de la confiance plus ou moins méritée. Je ne vous cache pas que la moisson est abondante ici et que les ouvriers sont en petit nombre. Tout éloigné que vous êtes, vous n'êtes pas encore assez étranger à notre ville pour ignorer que le vicariat de Saint-Etienne exige un homme, et un homme tout entier ; mais aussi telle est l'attention de M. l'Evêque de récompenser à proportion des services et des talens. Ceux qui ont occupé cette place ont lieu d'être contents. M. Auger (4), que vous connoissez, a été nommé le mois dernier à la cure de Rochy-Condé, et Pillon, son successeur, obtient en ce moment par ses grades celles de Frouville. Monseigneur, satisfait du tems d'habituage de cet ecclésiastique, lui a donné la préférence. Vous avez donc lieu de penser qu'après quelques années de travail, votre zèle soutenu de vos qualités personnelles fixeront sur vous les vues de notre Prélat. Si vous avez quelque chose à craindre, c'est de vous-même et non de lui ; il est, et vous pouvez me croire, aussi judicieux qu'il est bon et bienfaisant. Les lettres de M. votre frère le consul, de votre ami du collège d'Harcourt et celle-ci suffisent sans doute pour vous persuader que ce n'est point en vain qu'on veut vous

(3) Marie-Charles-Isidore de Mercy devint archevêque de Bourges après le Concordat et mourut en 1811, âgé de 75 ans.

(4) L'abbé Auger, de très bonnes mœurs, suffisamment instruit, était curé de Saint-Hilaire de Milly, en 1799.

Digitized by Google

revoir. Puissent-elles vous convaincre de l'estime et de la confiance, avec lesquelles je suis très sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PILLON,
Curé de Saint-Etienne de Beauvais.

De Beauvais, le 30 novembre 1782.

Monsieur,

Votre lettre a eu tout le succès que vous pouviez en attendre. Elle a mis dans le plus grand jour ce que vous êtes et ce que l'on doit en espérer, en même tems qu'elle donnoit aux miens, dont je m'étois servi en plaidant votre cause en première instance, une sanction dont ils avoient besoin. Sans doute rentrés en lice, Messieurs les Grands Vicaires ont jugé plus à propos de faire passer cette missive à M. l'Evêque pours lors à Paris. Dans sa réponse qu'il n'a point fait attendre, il laisse voir sans ambiguïté que vous pouvez compter sur sa bienveillance, en venant ici travailler sous ses yeux, qu'il veut votre bien-être et que certainement il vous le procurera, puisqu'il le lie inséparablement à la sagesse de votre conduite et à votre capacité. Il promet même de vous écrire et sûrement sa lettre précédera celle-ci. S'il vous parle moins affirmativement que M. de Luçon, n'allez pas croire pour cela qu'il est moins jaloux de vous voir dans son diocèse : c'est au contraire un effet de sa grande délicatesse et une preuve certaine de l'estime qu'il a conçue pour vous. Plus il voit M. de Mercy s'intéresser à votre sort, plus il craint de vous faire perdre une récompense que les circonstances et le revenu des cures à sa nomination rendront peut-être plus tardive et moins avantageuse, mais non moins assurée. Voilà son embarras dont je ne vous fais la confidence qu'après le vû de sa lettre. Embarras au reste et inquiétude bien dignes d'éloge et qui confirment parfaitement l'idée que je vous en ai d'abord donnée.

J'aimerois autant que vous à travailler dans le diocèse où vous êtes. Le ministère y paroit un joug doux et léger, où, si comme partout ailleurs il a ses peines et ses fatigues, du moins dans un gouvernement aussi raisonnable, on les supporte volontiers, et même avec plaisir. M. de Luçon ne se nommeroit pas lui-même le Père des Ecclésiastiques de son diocèse, qu'on ne pourrait sans injustice lui en contester la bonté et la tendresse en lisant ses lettres. Mais puisque vous êtes sûr de retrouver ici tous ces avantages, comment avez-vous perdu cet instinct si tendrement marqué par ces vers de Catule :

Patria mea ercatrix, patria mea genitrix
Patriâ bonis amicis genitoribus abero !

Digitized by Google

L'homme sage et dont l'âme est élevée trouve, il est vrai, sa patrie partout,

Omne solum forti patria est.

Mais, au fond de son cœur, il entend toujours une voix touchante et respectueuse :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.

Ce mouvement délicieux s'arrête presque à chaque pas qu'il fait dans le lieu de son exil et, quoi qu'il fasse, il ne peut s'en débarrasser :

Nescis quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemoreis non sinit esse sui.

Et telle est la force de sa douleur qu'elle forme dans l'esprit et le cœur même du pauvre et du misérable une illusion séduisante de bonheur et de félicité, dont ils s'occupent avec plaisir, toute vaine qu'elle soit :

Miratur sua quemque domus
Et patrios spendet reduces inducre regnis.

Quoi qu'il en soit, pouvez-vous espérer raisonnablement que l'air trop vif et trop piquant de l'Isle Dieu rétablisse une santé qu'il altère ? Ce seroit beaucoup si son influence vitrolique n'irritait pas la poitrine jusqu'à faire cracher le sang. Vous enfoncerez-vous dans les terres pour retrouver ce trésor dont l'absence avilit tous les autres et les rend inutiles ? Mais les brumes, les brouillards des landes et des pacages du Bas-Poitou, très lourds, grossiers et nécessairement méphitiques de cette province, seront-ils plus propres à consolider et à raffermir une machine délabrée, détraquée.

Enfin, Monsieur, M. de Luçon pense qu'il vous manque nécessairement un peu plus d'expérience dans le ministère, mais pour l'acquérir combien de tems durera le noviciat. Si j'en juge par l'habileté du maître et les dispositions heureuses du disciple, il sera court et bien abbrégé, et c'est là dans la cause que vous voulez que je plaide un avantage de l'école de Lisle-Dieu, que celle de Saint-Etienne ne peut égaler ; mais là, comme ici, l'expérience acquise un peu plutôt, un peu plus tard, il faudra toujours que les événements amènent l'occasion, soit de faire valoir avantageusement vos grades, soit d'effectuer la bonne volonté de nos seigneurs les Evêques. Après tout, Monsieur, souvenez-vous, s'il vous plaît, qu'en disant bonnement ce que je pense et peut-être trop, ce que je ferois dans la position où vous êtes, je n'ai pas dit ce que vous devez penser, ou faire. Je vous verrois sans doute ici avec bien de la satisfaction.

Digitized by Google

puisque même en nous échappant, je vous saurai toujours gré de m'avoir donné lieu de rappeler utilement votre souvenir dans l'esprit des supérieurs du diocèse et de vous donner des preuves des sentimens d'estime et d'intérêt avec lesquels je suis de tout cœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PILLON,.
Curé de Saint-Etienne de Beauvais.

Mgr de La Rochefoucauld, lui-même, intervint. Sa lettre fut décisive.

Paris, le 26 novembre 1782.

Le Curé de Saint-Etienne, Monsieur, m'a communiqué la lettre que vous avez écrite le 8 de ce mois. J'y ai vu avec plaisir que vous étiés déterminé à revenir dans votre patrie. Je vous exhorterais à mettre à exécution vos projets, si je ne craignais de vous faire manquer des avantages, que je ne serois peut-être pas à même de vous offrir de quelque tems. Quoy qu'il en soit, Monsieur, je ne nommerai point à la place vacante de Saint-Etienne que vous ne m'ayez fait part de votre dernière résolution.

Soiés bien persuadé que si elle est en faveur de votre diocèse, je serai enchanté. La bonne idée que nous avons de vous à Beauvais, le suffrage flatteur que vous accorde M. l'Evêque de Luçon me fait désirer ardemment vous voir rentrer dans mon diocèse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† F.-J., *Ev.-C^te de Beauvais.*

Le 29 avril 1783, l'abbé Daniel était rentré à Beauvais et, le 1^er mai, Messire Louis-Philippe de Lancry (5), de Pronleroy, licencié en théologie de la Faculté de Paris, doyen et chanoine de la cathédrale, abbé commendataire de l'abbaye royale de N.-D. de La Roé, au diocèse d'Angers, vicaire général de Mgr de La Rochefoucauld, l'installa curé de la paroisse de Saint-Martin, vacante par la démission de M. Jacques-Nicolas Villain, en présence de M^re Louis Despeaux, chanoine de Saint-Barthélemy, Marc-Antoine Henry, chanoine de la

(5) Lancry de Pronleroy : sceau ovale en cire rouge chargé de 2 ancres, 2 et 1, surmonté d'une couronne de marquis, accostée d'une mitre et d'une crosse.

Digitized by Google

cathédrale, Jacques-Nicolas Villain, devenu curé de Saint-Sauveur, tous deux anciens curés de Saint-Martin ; des sieurs Dominique Bricepens, Théodore Lanterbuck et Jean Pariéjot, tous trois marguilliers en charge de Saint-Martin ; de MM. Cottu, chanoine de la cathédrale, principal du collège ; Pillon, curé de Saint-Etienne ; Lebesgue et Cavrel, habitués de ladite paroisse ; Lartois, vicaire de Saint-Martin ; Dumont Demêtreville, curé de Saint-André ; Germon, curé de Sainte-Madeleine ; Blandurel, curé de Saint-Jean, etc.

Le 19 mai 1783, il prenait également possession de la chapelle de Notre-Dame en l'église paroissiale de Rieux, vacante également par la démission pure et simple de Mre Jacques-Nicolas Villain, en présence de J.-B. Allot et François Mercier, tous deux manouvriers, de Pierre Doucet, maître d'école, et des sieurs Daniel, ses frères. Ce bénéfice était d'un revenu annuel de 60 livres.

Le 26 avril 1789, Mgr de La Rochefoucauld le nomma chanoine de Saint-Michel, poste vacant par la mort de Thomas-Claude Roulleau. Mes Claude-Lucreri Broal, prêtre du diocèse de Vienne, et Pierre Becquerel, l'un et l'autre de Paris, assistèrent à son installation.

Un mois après, il devenait vice-promoteur de l'officialité diocésaine, après avoir signé le formulaire de Foi requis en pareil cas et prononçait le discours suivant :

30 juin 1789. — *Mon discours au tribunal de l'officialité, le jour me réception en qualité de vice-promoteur.*

Messieurs,

Vous annoncer que je suis pourvu de la place de vice-promoteur du tribunal devant lequel j'ai l'honneur de porter la parole, c'est publier la suite des bienfaits dont m'a gratifié la bonté généreuse du Prélat qui nous gouverne. Que j'aime, Messieurs, à me les retracer à moi-même et à communiquer les tendres sentimens qu'ils m'inspirent ! Placé dans une terre étrangère à nos contrées, fixé loin de ma patrie (6), presqu'irré-

(6) L'Isle-Dieu (Bas-Poitou).

Digitized by Google

vocablement par la faveur et l'estime que me témoignoit un Pontife (7) que je n'oublierai dans aucun tems, je ne tenois plus en quelque sorte que par les liens du souvenir à mon propre diocèse, lorsque j'y fus rappelé par les plus honorables invitations, pour travailler sous les auspices d'un vénérable Pasteur (8), également digne par ses lumières et ses vertus de la place importante qu'il occupe dans cette ville depuis de longues années. A peine commençois-je à puiser dans sa sagesse les premières leçons du gouvernement pastoral, qu'une nomination inattendue m'appela à la tête d'un troupeau chéri (9) qui fait le bonheur de mes jours depuis que j'ai celui de le connoître et de lui appartenir. Peuple doux, paisible et reconnoissant que ses Pasteurs n'ont jamais quitté qu'avec regret. Et moi-même je n'entrevois qu'avec une profonde amertume le moment douloureux où je pourrois m'en séparer. Oui, Messieurs, et c'est encor par la libéralité de Monseigneur notre Evêque que mon cœur se trouve combattu dans l'instant où je vous parle par une alternative (10) toujours inquiétante pour une âme sensible, quoique dans tous les états on puisse servir son Dieu, sa Religion, la Patrie et l'Humanité. Ce généreux bienfaiteur a bien voulu mettre le comble à ses dons, je le dis, Messieurs, avec joie et une vive satisfaction, il les a couronnés en m'ouvrant les portes de ce tribunal, où je reçois une portion de sa confiance par le nouvel emploi (10 *bis*) dont il m'a revêtu et qui me permet de m'asseoir au milieu de vous. Cette promotion m'est d'autant plus précieuse que Sa Grandeur semble avoir oublié la foiblesse, l'inaptitude de mes talents et n'avoir pas attendu qu'une plus longue expérience m'eût donné même l'espoir de l'obtenir.

Aussi, Messieurs, je me présente à vous, non comme le vertueux ecclésiastique (10 *ter*) que je remplace et que la mort a enlevé subitement à ce siège, qui le révéroit, autant que ses amis le chérissoient. Ses qualités personnelles, son amour constant pour les devoirs de son état, un travail pénible, consacré au service du diocèse et qui fera toujours honneur à son goût et aux connoissances acquises dans l'art qu'il exerça avec éloge dans notre métropole, enfin le respect qu'inspiroit sa vieillesse irréprochable, jointe à la prudence de son âge, tels furent ses

(7) De Mgr de Mercy, évêque de Luçon.

(8) M. Pillon, curé de Saint-Etienne.

(9) La paroisse Saint-Martin.

(10) Le canonicat de Saint-Michel.

(10 *bis*) Place de vice-promoteur.

(10 *ter*) M. Roulleau.

Digitized by Google

précurseurs dans les fonctions dont il fut chargé il y a quelques années et qui lui méritèrent toute votre confiance. Pour moi, Messieurs, les titres que j'apporte à sa succession me sont totalement étrangers. Je les dois uniquement à la bienfaisance de notre Prélat. J'en devrai l'usage à votre indulgence. Vous voyez en moi un élève que Sa Grandeur veut bien confier à votre indulgence, un disciple qu'elle soumet à l'empire de vos lumières. Vous l'accueillerez sans doute, tout me le promet, me l'assure même, quand je pense à l'heureuse organisation de ce siège.

Le chef (11) qui en fait l'ornement et la lumière invite par sa douceur et l'aménité de son caractère, enhardit même les plus timides à lui adresser des vœux. Et je ne serois pas le seul qui auroit lu dans ses regards le succès d'une demande avant même que sa bouche en eut prononcé l'accomplissement. Je m'arrête, sa modestie ne me le pardonneroit pas, s'il étoit présent à cet éloge ; et je n'ai osé nommer de préférence à tant d'autres cette vertu, qui le rend si cher au diocèse, à son corps et à ce tribunal, que parce que j'avois besoin de l'invoquer et qu'elle ranime mes espérances.

D'ailleurs, Messieurs, le choix et les talents des respectables collègues associés aux fonctions intéressantes auxquelles il préside, suffisent pour suppléer à mon silence. On ne pouvoit rapprocher plus heureusement les convenances et former un tout mieux assorti.

Son auguste ministère se perpétue et se trouve secondé avec la même affabilité, la même vigilance dans la personne qu'il voit siéger à ses côtés (12), le maintien de l'ordre et de la discipline, la garde des loix ecclésiastiques retrouvent ici la sagesse, la prudence qui le caractérisent (13). Enfin, la réunion de l'activité la plus laborieuse (14), l'étude constante de la vérité, la droiture, les talens qui captivent en ce lieu mon hommage, mon admiration prouvent la perfection de l'ensemble et attesteront dans tous les tems que le chef du tribunal de l'officialité est digne de ses membres et les membres dignes de leur chef.

Cette idée fait naître, Messieurs, une douce sérénité dans mon âme. Telles les tiges naissantes qui ne représentent que l'image de la faiblesse quand l'œil du voyageur n'observe pas le tronc qui leur a donné la vie, mais qui montrent bientôt la vigueur, l'accroissement qu'elles reçoivent du suc paternel qui les nourrit. Ici, Messieurs, admis au rang des membres éclairés qui

(11) M. l'abbé de Comeyras, official.

(12) M. Cottu, vice-gérant.

(13) M. Henri, promoteur.

(14) MM. les officiers du siège.

Digitized by Google

composent ce siège, formé par vos leçons, instruit par vos exemples, dirigé par vos vertus, j'espère vous faire oublier ce qui manque au commencement de ma vie.

Puissé-je être assez heureux par mon application et mon ardeur à suivre les guides, auxquels je m'abandonne pour justifier la faveur que je sollicite auprès de vous et vous récompenser un jour avec vos propres bienfaits.

Dixi.

Le 8 décembre 1789, en présence de Jean Grangette, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas, et d'Antoine-Nicolas Cavrel, grand vicaire de la cathédrale, il fut mis en possession de la chapelle de Sainte-Catherine, vacante par la mort de Mᵉ Thomas-Claude Roulleau, et installé par Mᵉ Lancry de Pronleroy.

Cette installation consistait, après s'être agenouillé devant le maître-autel, à prononcer la profession de foi des Papes Innocent X et Alexandre VII. On assignait ensuite au récipiendaire une place dans les stalles hautes, ou basses, du côté gauche du chœur.

Jusqu'ici, les honneurs avaient souri à l'abbé Daniel ; mais nous voici arrivé dans sa vie à une période critique. L'Assemblée nationale avait décrété *la Constitution civile du Clergé*, c'est-à-dire la rupture avec le Pape, chef de l'Eglise, par conséquent le schisme. Or voici ce que nous lisons dans le Registre des délibérations de la municipalité de Beauvais :

Le 23 janvier 1791, 9 heures du matin, le Conseil général de la commune s'est transporté en l'église paroissiale de Saint-Quentin, faubourg de Beauvais et successivement en celles de Saint-Laurent, Sainte-Marguerite, Saint-Martin et Notre-Dame de la Basse-Œuvre et a assisté, issue de la messe paroissiale de chacune desdites églizes, aux prestations de serment de MM. Pignon, curé de Saint-Quentin ; Courtois, curé de Saint-Laurent ; *Daniel, curé de Saint-Martin ;* Manjay, Cressonnier, Lesbroussart, Maréchal, Villemar (15) et Racinet, professeurs, et Préverel, curé de N.-D. de la Basse-Œuvre, conformément à la loy du 26 décembre dernier. De laquelle prestation de serment il a été dressé procès-verbal, signé des présentes.

(15) Villemar devint précepteur des enfants de Beaurin de Zigonnières, acquéreur de l'abbaye de Beaupré, puis instituteur à Achy. Il avait repris du ministère en 1799, suivant l'abbé Serpe.

Digitized by Google

L'abbé Guesnard, aussi professeur au collège, et qui, sous la Restauration, devint supérieur du Petit Séminaire, refusa le servent exigé et fut déporté. C'est ce que firent 50.000 ecclésiastiques en France.

Les événements allaient se précipiter. Le mercredi 26 octobre de la même année, Joachim-Félix-Léon Blanchard de Changy, président de l'Assemblée administrative du Directoire du District de Beauvais, les commissaires de la municipalité étant absents, adjugea pour 12.000 livres, au sieur Morel, fondeur, command d'André-Nicolas Lefèvre Dufayel, prêtre, demeurant à Beauvais, l'église Saint-Martin, y compris le presbytère, avec les meubles y tenant, estimés 2.604 livres, ainsi que la maison vicariale.

Lefèvre Dufayel fut officier municipal dès le début de la révolution. Il célébra la messe à Beauvais sur l'autel de la Patrie, le jour de la fête de la Fédération, 14 juillet 1790, ce qui n'empêcha pas qu'il fut incarcéré à Chantilly.

Le Directoire du département avait fixé à 1.200 livres le traitement de l'abbé Daniel ; mais comme il était en même temps pourvu de deux chapellenies, il en réclamait 1.513 l. 19 s. 6 d. Sa demande fut rejetée.

On avait promis aux assermentés la jouissance de leurs presbytères et des terrains adjacents. D'où nouvelle protestation du curé supprimé de Saint-Martin. Il lui faudrait une indemnité de 600 livres. L'abbé Lescuyer, son vicaire, qui avait fait des réparations à sa maison, obtint seul 100 livres. Néanmoins leur jouissance fut prolongée de six mois.

Le 4 octobre 1792, il vérifie encore les factures de Beaudoux, organiste, à qui il était dû 600 livres, du maçon, du gardien du mobilier de son église, du sacristain, qui demandaient au district le règlement de leurs comptes.

Nul doute qu'il ait prêté le serment constitutionnel et un serment absolu, sans la moindre restriction, contrairement à ce qu'affirme à tort le registre paroissial de l'église Saint-Etienne, œuvre de Jérôme Men-

Digitized by Google

nessier, mort en 1812. Au reste, les restrictions n'étaient pas admises.

Malgré tout, il ne s'est jamais considéré comme un constitutionnel et nulle part dans ses listes de prêtres incarcérés avec lui, il ne décerne ce qualificatif à ses collègues, qui étaient dans le même cas.

Les constitutionnels, pour lui, sont ceux qui s'étaient ralliés à J.-B. Massieu, évêque intrus du département de l'Oise par la miséricorde de Girardin, l'autorité du premier siège qu'occupait au district, un nommé Changy, qui était jadis plutôt un ci-après qu'un ci-devant, enfin par la permission de quelques centaines de voix soudoyées aux frais de qui il appartenait. Il avait pour vicaires épiscopaux et membres de son conseil : Lozière, Dabancourt, Pignon, Noël, Dupuis, Dumont, prédicateur, Demétreville, Menjay, René Préverel, J.-B. Courtois, Pierre-Louis Reinville, Joan, Pierre Tallon, Joseph Bontems, Charles-Cyprien Lambert.

Pierre-Louis Reinville, natif de Veteuil, auprès de Laroche-Guyon, ancien curé de Saint-Martin de Chaumont, mourut à Polhay, hameau d'Achy, en 1808, âgé de 77 ans et fut inhumé à l'église. Il s'était donc rétracté.

Joux, Claude Pignon, Pruvost, curé de Villers-sur-Bonnières, et *Louis-Marie Daniel*, négociant, avaient, comme témoins, assisté à son mariage, à Beauvais, le 17 septembre an II.

Une place fut offerte à l'abbé Daniel (15 *bis*) dans ce Cercle d'apostats, il la refusa, ce qui hâta peut-être son arrestation. « Ceux-là, dit-il, n'étaient pas de la vraie tribu de Lévi, de ceux dont Bourdon de l'Oise disait qu'il désireroit accrocher le dernier à un gibet. Le peuple qui avoit Monseigneuré Massieu finit par le mépriser. Quand la populace le rencontrait, elle ne le nommoit pas autrement que *Baptiste*. C'est de là qu'on a donné aux membres de son Conseil le nom d'*Anes à*

(15 *bis*) Voir Appendice.

Digitized by Google

Baptiste. Il est montré qu'il a fait à Beauvais plus de détenus que de prêtres et qu'il a été lui-même, ainsi que ses vicaires, conduire la pique à la main un grand nombre de ses ouailles dans le bercail de Saint-François ou des Ursulines (17). »

A Chantilly, les prêtres constitutionnels étaient si méprisés que l'administration se vit forcée de les transférer dans d'autres maisons, où ils étaient inconnus, pour les soustraire aux avanies de leurs compagnons de captivité.

« Quels ne durent pas être les remords d'un maire, surnommé *le Père Fesseur*, lorsqu'on fit paroître devant lui deux respectables vieillards, qu'il avoit fait attacher, un mois auparavant, à l'arbre de la liberté, pour être fustigés en présence des habitans, et cela pour avoir usé de la liberté que la loi leur avoit donnée, de ne pas assister à la messe des prêtres constitutionnels.

« Ce fut le cas également de Thomas, ci-devant maître d'école et maire de Chantilly, qui, peu de temps avant sa réclusion, avoit insulté grossièrement au sort de ceux dont il ne croyoit plus devoir partager l'infortune. »

Le refus de se rattacher à Massieu devait être funeste à l'abbé Daniel.

Il est probable qu'il fut arrêté dans son église même pendant que des visites domiciliaires, ordonnées par le conventionnel Levasseur, alors à Beauvais, avaient lieu dans toute la ville.

Quatre cents individus, dit-il, pris d'un coup de filet, furent enfermés dans le chœur, entouré de grilles et de barreaux de bois. Quiconque les auroit considérés à une certaine distance auroit pu les croire tous enfermés dans une haute cage de fer, à travers laquelle les passants auroient le loisir de les voir et de les insulter, sans courir le moindre danger. Il leur étoit d'autant plus difficile de se soustraire aux injures et aux menaces des curieux et des spectateurs que la petitesse du local les forçant

(17) La dernière ordination faite par Massieu, député à la Convention, eut lieu à Paris, dans la chapelle personnelle du presbytère de la paroisse de Saint-Séverin, en 1793. Deux prêtres seulement y prirent part.

Digitized by Google

de rester debout, ils avoient la douleur de voir face à face leurs persécuteurs et d'entendre dans cette attitude cruelle et gênante les propos les plus abominables. On n'en sortoit que pour satisfaire aux besoins commandés par la nature. Un coin de ladite église, le croira-t-on, était destiné au soulagement de ces malheureux. Et s'ils ne vouloient point outrager la pudeur et oublier le respect qu'ils se devoient à eux-mêmes, ils étoient obligés de se faire une enceinte du corps d'un certain nombre des leurs, qui les mettoit à l'abri de tout regard et leur permettoit d'obéir, sans rougir, aux besoins les plus impérieux. La nuit, beaucoup d'entre eux n'eurent pour lit que le pavé du temple et tous eurent à supporter pendant presque quatre jours l'odeur infecte de ces étranges latrines et la fumée épaisse d'un feu de tourbes allumé au milieu de la nef, réunies aux vapeurs des pipes nombreuses que brûloient les soldats ivres qui y avoient établi leur corps de garde. Aussi l'air méphitisé de cette prison produisit bientôt les effets les plus funestes. Des femmes enceintes se trouvèrent dans un état violent, l'apoplexie y exerça des ravages et on a vu l'instant où cette église deviendroit le tombeau de tous ceux qu'elle renfermait.

(*Les Loisirs de ma détention*, p. 179 à 181.)

Il fut envoyé à Chantilly avec le troisième convoi, composé comme il suit :

		SORTIS OU LIBÉRÉS LE
Combault d'Auteuil Charlotte-Marie-Antoinette, 24 ans, cy-devant épouse de M. de Courvoisin.....	Liancourt.	29 octobre 1794.
Siry de Margny Hugues-Oudart-Isidore-François, cy-dev. ancien officier aux gardes françaises, Paris.....	3 mai 1794.	août 1796.
Goussancourt de Grivesme Louise-Thérèse, cy-devant épouse du précédent.....	*Ibid.*	*Ibid.*
Siry Louise-Amélie, 16 ans, cy-dev. fille des précédens.	*Ibid.*	*Ibid.*
Siry Louise-Olympe, 14 ans, fille des précédens.....	*Ibid.*	*Ibid.*
Siry Marguerite-Rosalie-Geneviève, cy-dev. fille des précédens	*Ibid.*	*Ibid.*
Siry Louise-Camille, 11 ans, fille des précédens.....	*Ibid.*	

Digitized by Google

		SORTIS OU LIBÉRÉS LE
De la Roche-Lambert Jean-Alexandre, cy-dev. vicaire général, chanoine et grand chantre de la cathédrale (18).	*Ibid.*	août 1796. Guillotiné le 16 juillet 1794.
Havard de Sesseval Charles-Louis, 55 ans, cy-dev. vicaire général, chanoine de Beauvais, prieur de Chambly...	5 avril 1794.	octobre 1794.
Henry Marc-Antoine, 70 ans, chanoine de Beauvais, supérieur de Saint-François....	*Ibid.*	29 octobre 1794.
Labbé Jean-Baptiste-Martial, 60 ans, chanoine de Saint-Michel, directeur de l'Hôtel-Dieu	*Ibid.*	.....
Gautier Jean-Baptiste-Charles-Antoine, 62 ans, chanoine de Saint-Barthélemy	*Ibid.*	16 décembre 1794.
Le Febvre du Fayel André-Nicolas, 62 ans, cy-dev. chanoine de Saint-Michel, avocat clerc.....	*Ibid.*	24 octobre 1794.
Daniel Jean-Marie, 65 ans, curé de Saint-Martin, à Beauvais.	*Ibid.*	20 janvier 1795.
Dumont Etienne, 36 ans, vicaire de Saint-Etienne, chanoine de Clermont.....	Liancourt.	30 septembre 1794.
Oudaille François, cultivateur à Saint-Symphorien.....	Paris, 5 avril 1794.	25 août 1794.
Henry Marie-Louise, 54 ans, fille couturière.....	Liancourt.	Le même jour.

Le dernier convoi partit de Beauvais le 29 avril 1794 et comprenait quarante-quatre personnes. Ceux qui le composaient attendirent plus de trois heures sur la place dite de la Révolution, que la populace fut rassasiée, fatiguée même de les invectiver. Et ce fut au milieu des menaces et des propos les plus abominables qu'ils se mirent en route. Leur arrivée à Creil devint un nouveau sujet de crainte et d'inquiétude. Les terroristes leur

(18) Il y avait un autre de La Roche-Lambert, ancien jésuite, retiré à Thury, en 1799.

Digitized by Google

préparèrent une scène d'autant plus effrayante qu'elle se passa sur le pont de cette petite ville et que les voyageurs faillirent être jettés à la rivière, à la lueur des torches allumées qu'on leur passoit sous le nez pour reconnoître les traits de chacun. Mais ce spectacle nocturne, quelque lugubre et dangereux qu'il fût, n'est rien en comparaison de celui qu'occasionna sur la place de Beauvais, le départ du neuvième et dernier convoi, le 29 avril 1794, qui étoit composé presque en entier de prêtres, de religieux et de personnes appelées ou fanatiques, ou suppots de la Vendée. Cette place immense présentoit alors l'image de ces anciens amphithéâtres connus dans les premiers temps du christianisme et où les martyrs alloient au milieu des bêtes féroces recevoir la couronne due à leur persévérance. Il est surprenant que le sang de certains prêtres, surtout celui du vénérable doyen de la cathédrale, M. Lanory de Pronleroy, n'ait pas payé dans cet instant le refus généreux qu'ils avoient fait de livrer leurs lettres de prêtrise, malgré les vociférations des meneurs d'un peuple mutiné, qui exigeait d'eux qu'ils renonçassent à l'absurde ministère, disaient-ils, de tromper les hommes, car c'étoit ainsi qu'étoit exprimée la demande, ou l'exigence du dépot sacré de leurs engagemen et des vœux les plus solennels.....

Dans ce convoi se trouvaient: Jean-François Lefèvre, 69 ans, chanoine de la cathédrale; J.-B. Salmon, 69 ans, chanoine de Saint-Nicolas, réuni à la cathédrale ; Nicolas-Louis-Laurent Dechepy, 62 ans, chanoine de Saint-Michel ; Claude-Marie Delacroix, *idem*, 90 ans ; Cosme-Thomas Thierry, 50 ans, vicaire de Saint-Sauveur, chanoine de Saint-Barthélemy ; Etienne Lecat, 60 ans, curé de Therdonne (19) ; Charles-François Moreau, 56 ans, curé de Cuigy ; Auguste-César Duriez, 60 ans, curé de Berthecourt ; Louis Daret, 67 ans, curé de Mothois ; Noël-Nicolas Guilbaut, 36 ans, chapelain de l'abbaye royale de Saint-Paul (20) ; Etienne Marchand, 35 ans, curé constitutionnel de Villers-sur-Auchy ; J. de Floury, vicaire en chef de Bracheux ; Antoine Danjou, 43 ans, curé constitutionnel de Senantes ; Charles Lelièvre, vicaire en chef de Villotran ; Pierre Chaumont, 40 ans, curé de La Chapelle-

(19) L'abbé Lecat, de bonnes mœurs et de talents, est dit, en 1799, négliger son ministère et s'en dégoûter.

(29) De même, Guilbaut, de mœurs excellentes, était bien simple de génie et de mérites.

Digitized by Google

sous-Gerberoy; Angélique-Françoise Ledoux, religieuse hospitalière de Beauvais ; Marie-Madeleine-Adélaïde Lefèvre, dite de Sainte-Croix, religieuse de Saint-François, à Beauvais, 47 ans; Marie-Catherine Robin, 60 ans. mère de Charité de Saint-Martin.

Le district de Beauvais, en neuf convois, fournit à la Convention 231 victimes, dont 72 ecclésiastiques, 3 religieuses, 42 femmes, 15 filles, 22 non-détenues, 7 enfants.

Les membres du district de Beauvais qui ordonnaient les arrestations étaient : Prieur dit l'Andouille, perruquier ; Fleuri-Vérité, sous-diacre, père de famille, épicier-droguiste ; Sercu, tanneur, ou ouvrier en laines ; La Perrière, ci-devant génovéfain, sous-diacre et père ; Liber, ouvrier aux manufactures d'indiennes ; Bécette ; Fleury, boulanger ; Durand, tonnelier ; Héraut, ouvrier aux manufactures d'indienne ; Masson ; Fleury, cabaretier; Legras, marchand d'oignons; président Tallon, négociant ; vice-président de Changy (21), ex-noble ; Desjardins, imprimeur et membre.

Il n'est pas étonnant de rencontrer ici un diacre et un sous-diacre. L'évêque intrus Massieu admettait à ses ordinations des sujets n'ayant ni l'âge, ni les dispositions requises.

Très émotionnante fut aussi l'arrestation de M. Soudain, curé de Pont-Sainte-Maxence.

Peu s'en est fallu que le respectable curé de Pont-Sainte-Maxence, M. Soudain, ne fît le voyage de Senlis à Chantilly monté sur un affût de canon. Il auroit dû cette manière de

(21) Joachim-Félix-Léon Blanchard de Changy, ancien écuyer du roi, capitaine au régiment de Condé-Dragon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, administrateur des Hospices pendant vingt-quatre ans, mourut le 27 décembre 1816, âgé de 73 ans. Il avait alors retourné sa veste à l'envers, si bien que le lendemain, après une présentation à Saint-Etienne, on lui fit de pompeuses funérailles à l'Hospice où son cœur, ce mauvais cœur qui avait causé tant de tristesses et de deuils, repose sous un losange de marbre blanc.

(21) M. Soudain fut transféré à Saint-Paul, où le commissaire Aubran, ancien perruquier à Beauvais, se montra très charitable pour les détenus.

Digitized by Google

voyager à la fermeté et au dédain avec lesquels il repoussa la demande qui lui fut faite de ses lettres de prêtrise, au moment où tous les incarcérés dans la maison de Mme de Beauregard comparurent devant un certain Marchant, dont nous parlerons au cinquième chant. Ce recruteur pour les maisons d'arrêt tenoit alors tribunal à Senlis et s'étoit donné pour assesseurs un appelé Marsillac, médecin de l'hôpital dudit lieu, et le très ci-devant M. Dérouville, ex-chevalier de Saint-Louis, ex-président de ce district, domicilié dans le voisinage de Senlis et réunissant à tous les titres éminens celui de s'être montré le digne émule de ses deux consorts, ministres très ardens de faveurs populaires. Ces trois prétendus juges décidoient en dernier ressort si tel ou tel suspect partiroit à Chantilly ou pour Paris. N'ayant rien pour obtenir de la courageuse persévérence du curé de Pont et piqués en outre des justes reproches qu'il leur adressoit sur l'indigne abus de leur autorité, ils le renvoyèrent par devant le comité, en lui disant ces foudroyantes paroles : « *Tu périras.* » Le comité, glorieux sans doute d'une aussi honorable attribution, prononça sur le champ que le rebelle seroit attaché à l'un des canons pour être conduit à Chantilly, à la suite du convoi. Déjà M. le Maire, lieutenant de la gendarmerie et qu'on savoit être son ami, avoit reçu l'ordre de veiller, sous sa responsabilité, à la garde du criminel ; mais, heureusement, ce chef intelligent et sensible, eut l'art de persuader aux nouveaux juges que cet épisode nuiroit à la marche pompeuse du convoi par l'affluence des curieux qui environneroient le captif. Il fut enfin arrêté unanimement que la victime figureroit seule de son espèce sur un chariot, qui avoit plus l'air d'un hôpital ambulant que d'une voiture de transport. Ce chariot, plus remarquable que les autres, étoit rempli de relligieuses la plus-part mutilées, au sortir de la maison de Senlis.

N'oublions pas d'insérer ici une anecdote, qui prouve la délicatesse des sbires employés au tourment des honnêtes gens. Au moment où M. Soudain entendit ces paroles : *Tu périras*, il remit aussitôt à un garde sa montre, le priant de la faire parvenir au maire de sa commune. Son intention étoit que ce meuble fut vendu pour satisfaire à quelques dettes qu'il avoit contractées avant son départ, et que le surplus fut distribué aux pauvres, qui perdoient en lui le soutien le plus zélé et le plus généreux bienfaiteur. Le dépositaire promit à la vérité de s'acquitter de la commission ; mais dans quelles mains remit-il le dépôt qu'on lui avoit confié ? Nous l'ignorons. Le fait est qu'elle n'arriva pas à Pont et que la montre ne fut restituée à son maître qu'après six mois de recherches les plus pénibles. Il est même probable qu'elle aurait totalement disparu, si M. le Maire, dont l'œil est si vigilant et redoutable aux manœuvres du crime, n'étoit parvenu à la découvrir.

Digitized by Google

Louis-Toussaint Soudain, pourvu de la cure de Pont-Sainte-Maxence sur la proposition de l'abbé de Saint-Symphorien, 48 ans, fut incarcéré à Saint-Paul le 22 octobre 1793 et libéré le 3 février 1795.

Voici le portrait de Marchant, dont nous venons de parler :

Tantôt, c'est un Marchant, qui parlant par syncope
Et regardant son monde avec un air rêveur,
Semble vouloir tirer de chacun l'horoscope.
Quelque mince et fluet que soit cet envoyé,
Il n'en porte pas moins un visage effroyable.
Il faut le dire aussi, le costume adopté
Change aujourd'hui les traits et rend méconnaissable :
Le sien, en vérité, faisoit peur aux enfants :
Un feutre à larges bords, ombragé d'un panache,
La massue à la main, des pistolets pendants,
Un gros sabre au côté, la paire de moustaches,
Gilet couleur de sang, cheveux noirs et très plats,
Des sourcils renfrognés, prunelle vagabonde
.....
Marchant au logis tout simplement venoit
Faire avec des ciseaux la guerre à la frisure,
Combiner les couleurs d'un commun vêtement,
Nous reprocher à tous des forfaits exécrables,
Déplorer de nos cœurs le triste aveuglement,
Et défendre surtout aux femmes d'être aimables.....
.....
Si cet homme eût été tout autre qu'un Midas,
Il eût donné la mort à l'aristocratie.

Là où l'abbé Daniel excelle surtout, c'est quand il dépeint les fonctionnaires de la prison de Chantilly. Saint-Simon n'aurait pas fait mieux.

Le concierge était un nommé Dusillon. « Le régiment des Gardes Françaises, dit-il, avant son épuration, sous le feu maréchal de Biron, n'auroit pu fournir à la geôle de Chantilly un sujet plus accompli que celui qu'elle trouva dans la personne du trop fameux Dusillon, le premier des valets de la prison. On voit rarement dans le même individu le ton le plus âpre et le plus sauvage, le regard le plus dur et le plus sinistre, réunis à un physique de portefaix et à des manières qui font craindre à chaque instant, ou d'en être assommé, ou de se retirer du combat tout couvert de meurtrissures. Il était l'organe dont le

Digitized by Google

commissaire se servoit pour apprendre aux nouveaux arrivée ce qu'ils alloient devenir dans cet étrange domicile, et quand Dusillon avoit parlé, chacun pouvoit, d'après ce juge des Porcherons, se regarder comme le plus scélérat des hommes.

Cette réception jetoit une telle épouvante dans l'âme des novices qu'ils croyaient n'avoir point vingt-quatre heures à vivre.

La Dusillon, sa femme, n'était guère plus agréable. Ils étaient les nourriciers des pauvres sans-culottes. Or quelles humiliations ils leur faisaient éprouver quand ils allaient chercher leur portion. Quel air arrogant et impérieux elle prenait, quand elle faisait ses distributions. Elle avait pour la secourir des filles dont les propos sales et crapuleux auraient fait rougir les personnes les plus corrompues. Qu'ils étaient à plaindre les prêtres et les religieuses obligés de recevoir de la main de ces furies la nourriture propre à leur subsistance ! Que de sarcasmes, que de plaisanteries amères et indécentes ne se permettaient-ils pas à leur égard ! La Dusillon leur prêchait une morale désordonnée, qui leur faisait quelquefois quitter la place et préférer manger du pain sec, plutôt que d'entendre les paroles les plus licencieuses, les plus outrageantes contre la religion... On avoit le soir, et trois fois par semaine, un ragoût si extraordinaire qu'on le désignoit sous le nom ignoble de *Ratatouille*. Ce dégoûtant salmigondis étoit composé de tous les restes des chambrées que Dusillon traitoit; on les jetoit dans une marmite avec d'autres viandes altérées et souvent infectes, dont on ne pouvoit tirer d'autre parti, à moins que de les abandonner aux animaux. Le cidre étoit tantôt noyé d'eau, tantôt mêlé de limon infect qui le rendoit insupportable au goût. Un jour, le représentant Levasseur demanda au facétieux Lagnier, savetier à Compiègne, comment il se trouvoit dans les fers. « Bien mieux, répondit-il, que je n'étois avec ma femme. Je manquais de pain, de boisson, de bois et d'habits, même en sacrifiant le lundi au travail. Ici je ne fais pas un point depuis le matin jusqu'au soir et je crois vivre de mes rentes. » Puis il ajouta d'un ton goguenard : « Représentant, sois tranquille sur mon compte, on ne manque jamais de rien avec les honnêtes gens. »

Le personnage le plus remarquable de la prison était *Perdrix*. Il faut voir comme l'abbé Daniel excelle à le décrire :

Nous ignorons, dit-il, le climat qui a donné naissance à ce nain renforcé, que la prison a vu avec une extrême surprise devenir son chef et son commissaire. Veut-on se faire une idée du physique de cet être, qui auroit infiniment mieux figuré dans une ménagerie qu'à la tête d'une maison d'arrêt. Qu'on se représente un individu haut de trois pieds deux pouces et quelques lignes,

Digitized by Google

tête large et disproportionnée au reste du corps, cheveux noirs, crépus et frisés à la mode des nègres, ou des barbets, oreilles longues et épaisses vers leur extrémité, front découvert, ridé et d'une surface inégale, œil hagard, regard sinistre, sourcils très prononcés, mais aussi très distans de l'orbite qu'ils ombragent, nez passable, bouche à grande cuillère, menton pointu ; le visage couvert d'une peau huileuse, de couleur noir de fumée. Qu'on se représente encore cette tête informe, portée sur un pivot très court et presque invisible à raison de l'élévation de la poitrine, qui sert d'appui au menton, sans ressembler cependant à celle d'un bossu : car cet extrait de l'espèce humaine avoit le dos très plat, ainsi que le ventre, vers le milieu duquel descendoient deux bras terminés par une forme de mains semblables à celles dont la nature a favorisé les singes. Le buste s'agite perpétuellement sur des épaules frêles et menues et parfaitement égales aux cuisses en grosseur et en longueur ; de manière que quiconque se placeroit à une certaine distance pour le voir marcher croiroit appercevoir un pantin monté sur des échâsses et se mouvant à l'aide de quelques ressorts. On seroit peut-être curieux de savoir comment un pareil embryon produiroit ses pensées par le son de la voix. Quoiqu'il ne parlât que très rarement, soit parce qu'il ne vouloit point copier son prédécesseur, soit que son défaut de moyens très connu par l'administration lui avoit fait interdire la parole, il paroissoit qu'il n'étoit point doué d'un organe facile et que sa langue éprouvoit quelqu'embarras dans l'émission des ordres qu'il nous transmettoit. Nous nous sommes même apperçus d'un certain bégayement qui, sans être trop marqué, annonçoit qu'il le tenoit moins de la nature que de ses fréquentes liaisons avec le dieu du vin..... Il ne nous reste plus qu'à parler de son costume, qui étoit aussi singulier que l'étoit l'homme de son espèce. Avant d'avoir gagné avec les détenus de quoi s'acheter une redingotte et un pantalon aux trois couleurs, il paroissoit toujours au milieu de nous avec une carmagnole de la couleur de l'oiseau dont il portoit le nom. Cet habillement, moucheté comme l'habit du tigre, l'auroit fait prendre pour cet animal, s'il n'avoit eu la tête couverte d'un bonnet rouge, d'où pendoit un liseret national en forme de queue. »

Ce Perdrix avait été peintre du prince de Condé et néanmoins c'est lui qui livra le tableau de la Nativité, par Rubens, qui décorait le maître-autel de la chapelle. Il fut lacéré, piétiné, consumé par les flammes dans l'intérieur du château, sous les yeux des détenus. Ce ne fut que quelques jours après que Perdrix, peintre de haras et de chenil, mit le feu à ses propres œuvres sur

Digitized by Google

la plateforme en dehors de la prison. La fureur d'abattre des têtes fit que l'on décapita la statue du Grand Condé, œuvre de Houdon, et que l'on enleva celle de Montmorency.

Il faudrait aussi parler du fameux Maximin, guichetier de la maison d'arrêt, dont la parole dure et grossière, l'extérieur sale et dégoûtant, le regard farouche et de travers annonçaient l'aptitude naturelle, dont il étoit doué, pour les fonctions de son état. Sa figure étoit un épouvantail pour tous ceux qui avoient le courage de la regarder. Parmi les plus célèbre geôliers à trente lieues à la ronde, il n'avoit peut-être pas son pareil.

Il y avait encore un certain Bézotty, personnage aussi comique par sa courte et épaisse stature que par son sauvage accoutrement. Il était rond comme un tonneau et enveloppé dans une houppelande, espèce de long vêtement, comme dans une peau d'ours. Sa tête, couverte d'un bonnet de poils, en était tellement affublée qu'on n'appercevait en lui ou que l'animal, dont le vêtement susdit portait la couleur, ou sa figure d'un singe de bois dressé sur les pattes de derrière.

« Il est rare, dit l'abbé Daniel, de trouver dans le sexe, même le plus dégradé, autant d'impudence, de saleté et d'insolence que n'en offroient les filles de Vineuil, pendant tout le temps qu'elles furent employées au service de la prison. La cuisine étoit le théâtre ordinaire, où ces ordurières tracassoient les prêtres et les religieuses, par les propos les plus grossiers et en même temps les plus lubriques. »

Si quelqu'un était redouté à Chantilly, c'était bien Martin, fils d'un limonadier de Versailles.

Chaque mois, ce terroriste arrivoit dans une berline à six chevaux, appartenant à quelque détenu. Il venait faire un triage, qui n'en étoit pas un, mais plutôt un artifice, dont il se servoit pour mieux cacher aux détenus que la plus grande partie de ceux qu'il envoyoit à Paris étoit destinée pour l'échaffaud. Le sort des prêtres, des nobles, des religieuses et des plus riches parmi les prisonniers étoit arrêté. Le choix n'offroit donc pas de grandes difficultés. Ce qui devoit causer une sorte d'embarras, c'étoit de ne point laisser appercevoir aux intéressés que la mort, et une mort certaine, étoit le terme de ces voyages..... Il falloit alors faire un mélange et Martin n'oublioit point de le faire... Aussi étoit-on extraordinairement surpris d'entendre appeler des hommes sans nom, sans fortune, et dont la vie ne devoit présenter aucun appas aux égorgeurs. Ce stratagème inspiroit une sorte de confiance à ceux qui avoient tout à

Digitized by Google

redouter... Il n'y avoit alors de repos en France que pour les fripons, les sots ou les dupes.

Martin s'appercevant que ses appels ne produisoient plus la même impression parce que chacun paroissoit se roidir contre l'idée d'une mort inévitable, changea ses batteries et inventa un nouveau moyen de torturer les familles. C'étoit devenu à ses yeux un supplice trop doux, que de faire partir ensemble le père, la mère et les enfants. Cette réunion offroit au moins quelque consolation à ceux qui auroient préféré de mourir, plutôt que de se voir séparés dans ces circonstances douloureuses. Le barbare les en priva et on le vit se choisir des victimes de la manière la plus atroce et la plue inouïe... Un père partoit sans ses enfants, une épouse sans son mari et cet abominable choix tomboit presque toujours sur les familles les plus unies, pour que le coup fût plus sensible et plus accablant. Qui pourra dire les angoisses de Mme la comtesse de Vassy, née Girardin, quand on voulut la séparer de son cher Amédée, âgé de dix ans ?

Mme du Pont tomba sans connaissance quand on lui annonça qu'elle allait partir pour Paris, sans sa fille, la charmante Augustine.

Mlle Titon, fille du fameux conseiller rapporteur du Parlement, fut contrainte également de partir pour la capitale, en laissant ses parents à Chantilly. Transféré à Paris le 3 mai, M. Titon fut guillotiné le 4 juin 1793. Eurent le même sort : François-Robert-Michel Goussainville, négociant à Beauvais, ancien secrétaire du roi ; son fils François-Gilbert-Michel-Boissy ; Pierre Bourrée de Corberon et son fils Armand-Joseph ; Pierre-Jean-Alexandre de Laroche-Lambert, vicaire général, chanoine et grand chantre de la cathédrale ; Dominique-Jean-Baptiste Rignac, capitaine au régiment Dauphin, garde du roi ; Emmanuel Lafond des Essarts, officier au régiment Royal-Lorraine ; Guillemeau de Saint-Souplet, écuyer de main du roi ; Louis-Marie Gouy d'Arcy. « C'est toi, oui, c'est toi, dit un jour à Gouy d'Arcy, un groupe de Sans-Culottes, qui a forgé les fers que nous portons. Prépare-toi à la mort. Le glaive de la vengeance est sur ta tête. Tu en seras frappé peut être avant nous. »

M. Mullot, dont la respectable épouse était à Chantilly, fut enlevé et mené à Paris avec les Carmélites

Digitized by Google

de Compiègne. Lorsqu'il comparut au tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tainville l'interpella, comme s'il était prêtre et confesseur des religieuses. En vain voulut-il prouver qu'il était marié et que sa femme était internée à Chantilly, il fut condamné comme ecclésiastique et envoyé à la guillotine le même jour et dans la même voiture que ces vierges martyres.

Peut-on croire, dit l'abbé Daniel, que la guillotine ait reçu chez des Français diverses dénominations qui annonçoient le peu de cas que l'on faisoit alors de la vie de ses semblables ! On l'appeloit la Sainte-Guillotine, le Couteau, ou le Couperet national. Les poteaux, entre lesquels il descendoit pour atteindre les victimes, se nommoient aussi Croisée nationale.

Enfin, le nom de *Raccourci* se donnait à tous ceux qui y perdaient la vie. Louis XVI !!! fut surnommé longtemps *le Raccourci*.

Un jour, à Chantilly, on cria au feu. Immédiatement, ordre fut donné aux détenus de rentrer dans leurs loges, afin sans doute d'y être rôtis plus facilement. Les nobles, les prêtres, étaient, selon Martin, les auteurs de ce désastre. Or l'incendie s'était déclaré dans la cheminée de la boulangerie, qu'on différait de ramoner depuis trois mois.

En vain voulut-il soudoyer le ramoneur de la main, en vain lui offrit-il 600 livres pour lui arracher un faux témoignage. Il le menaça de la guillotine. Tout fut inutile : « Eh ! bien, si je péris, je ne puis périr en meilleure compagnie. Faites tout ce que vous voulez, je ne signerai pas », répliqua cet honnête Savoyard.

Déjà une liste de victimes était dressée, liste de mort, où figuraient MM. de Merlemont et son fils, Lescuyer de Mival, de Marolle père, son fils, Le Roux de Berthecourt ; Rançon, vicaire de Bonliers ; d'Yvry-Dumesnil ; de La Roche-Lambert, chanoine de Beauvais ; Aubourg de Bourry, père ; Louis de Bourry, Ange de Bourry, ses fils ; d'Haucourt-Lodigeois ; d'Héricourt ; Guillotteau, manouvrier à Ressons, fou exalté ; Du Boulet père et ses deux fils Antoine et Clément ; Parcœur ; Bertine Vasseur, sa femme de chambre, et L'Oiseau.

Digitized by Google

Apprenant la belle action de ce ramoneur, M. de Merlemont, qui alors souffrait depuis cinq mois de la goutte et ne marchait qu'avec des béquilles, ou soutenu par son fils, le récompensa généreusement et le recommanda, ainsi que ses enfants, à Madame, son épouse.

Les plus nombreuses exécutions faites à Paris ont fourni jusqu'à 60 et 70 têtes par jour.

Dans le département de l'Oise, 1.030 personnes furent arrêtées, 4 sont mortes à Chantilly, 130 ont été transférées à Paris, 5 à Beauvais et à Luzarches, 161 à Saint-Paul, 360 à Liancourt, 81 à Nointel, 54 à Argenlieu, 36 à Hondainville ; 199 avaient été élargies avant l'évacuation de juillet 1794, dont il sera parlé ci-après.

C'était le règne de la Terreur. Une nuée d'hommes, en France, ne voulurent plus être connus que sous le nom de Terroristes. Ce nom devint tellement à la mode que chacun se donna un air de terreur et adopta le costume du terrorisme.

« Il y avoit trois mois qu'un détenu d'une assez haute position habitoit Chantilly, lorsqu'il fut appelé chez Perdrix pour voir sa femme et ses enfants. Le costume terrorifique, sous lequel elle apparut la lui rendit presque méconnoissable. Ce n'étoit plus son regard, ses manières. Tout avoit changé en elle, comme sa frisure et ses ajustemens. Il ne retrouvoit plus en elle cette douceur, cette amabilité, cette décence et ce maintien, qui la caractérisaient avant sa détention, elle ressembloit à quelque aventurière arrivant du Japon, ou à quelque habitante de la Turquie. Sa surprise augmenta lorsqu'il entendit ses enfans lui donner le titre de citoyen, fredonner des airs patriotiques et jurer en faisant peu de cas de caresses qu'il leur prodiguoit. » Les femmes étaient obligées de terrorifier jusqu'à leurs vêtements pour échapper aux menaces d'être renfermées. Elles devaient même se couper les cheveux (23). (Les élégantes d'aujourd'hui ont donc de qui tenir. Elles pourraient se réclamer aussi bien

(23) Quand le représentant du peuple, Dumont, vint à Beauvais, un grand banquet fut donné « aux infortunés habitans de la maison dite l'Hospice du malheur ». Les dames préposées durent arborer le bonnet rouge. La supérieure, Mme Marie-Françoise Guérin, native de Gerberoy, n'échappa pas, malgré tout, à la détention. Elle mourut en 1816, à 79 ans, après cinquante-six ans d'une vie toute de dévouement.

Digitized by Google

de certaines femmes que, pendant la dernière guerre, les Allemands désignaient par ce signe extérieur à la réprobation publique.) L'étude du soldat étoit alors de composer tellement les traits de son visage qu'un honnête homme ne pût le regarder en face sans douter s'il voyoit plutôt un sauvage et un barbare qu'un être né sous le climat le plus doux et le plus tempéré. Le langage concordoit parfaitement avec cette mascarade. La conversation du corps de garde de Chantilly ne rouloit ordinairement que sur l'effusion du sang. Egorger, massacrer, boire du sang. C'étoit l'entretien familier de ces soldats-citoyens. Et voilà les rejetons d'un peuple si renommé jadis pour l'affabilité de son caractère, la générosité des ses sentimens et surtout son humanité. Le sol qu'ils habitoient n'est plus qu'un antre et un repaire abominable, occupé par des anthropophages qui le disputent aux animaux les plus féroces ! Et nous, nous sommes peut-être à la veille d'être dévorés par la dent meurtrière de ces monstres voraces et carnassiers !!! Ce sont nos semblables !!! Des Français !!!

Martin n'étoit pas indifférent aux grâces du beau sexe. Un jour il convoqua trois détenues aussi recommandables par leurs qualités personnelles qu'intéressantes par la fraîcheur de leurs traits et il leur fit les honneurs d'une séance interminable.

La première étoit Mme de Monceau, fille de M. Le Clerc de Blicourt et qui étoit, comme ses compagnes du district de Beauvais. Elle ne pouvoit paraître à cet interrogatoire qu'avec le flegme et le sang-froid qui ne l'a jamais quittée pendant sa captivité et qui a fait l'admiration de tous ceux qui l'ont connue, parce qu'il étoit le fruit d'une âme pure et vertueuse. Taciturne quoique pleine de sens, gaye avec réserve et sans jamais être folâtre, quoiqu'ayant constamment le rire et l'innocence sur les lèvres, timide, mais de cette timidité qu'inspire la candeur, elle joua d'abord un rôle muet, ainsi que Mme de Maucomble, fille de M. L'Escuyer de Mival, à qui son caractère doux et plein d'aménité devoit interdire la parole, surtout lorsqu'il s'agit de répondre moins à des orduriers qu'à des monstres. Nous n'aurions donc connu qu'imparfaitement jusqu'où pouvoit aller l'astuce impudente du lubrique Martin, si l'extrême gaîté de Mme de Carvoisin (Charlotte-Marie-Antoinette de Combault d'Auteuil, épouse de Nicolas-Louis de Carvoisin-Buverchy) n'avoit repris son ton ordinaire, malgré le trouble qu'elle avoit éprouvé dans les premiers instants de l'apparition. On sçait d'ailleurs les grandes ressources que lui offroit une imagination vive, un esprit cultivé et une élocution facile. Aussi eut-elle le double talent de tirer ses deux amies d'embarras et de persifler Martin et compagnie, lorsqu'on lui adressa les questions suivantes : « Es-tu noble ? Femme d'émigré ? Aimois-tu ton ci-devant ? En étois-tu aimée ? » Et spécialement lorsque le président, épris de ses attraits, s'écria

Digitized by Google

dans son ivresse : « Que ne suis-je le sans-culotte qui te possédera un jour ! » Là finit le service que Mme de Carvoisin fut obligée de rendre à ses compagnes, en soutenant pour elles cet étrange interrogatoire d'une manière aussi fine que plaisante. Mais à peine furent-elles interpellées séparément sur les autres questions : « Etes-vous divorcées ? Renoncez-vous pour toujours aux scélérats qui vous ont abandonnées ? Quand vous sans-culotteriserez-vous ? » A peine, dis-je, ces horreurs furent-elles sorties de la bouche de Martin que le silence parut alors une faiblesse criminelle à chacune d'elles. Elles répondirent toutes trois avec une telle énergie et une fermeté si imposante qu'il fut forcé de les congédier, il leur dit même en les quittant ces paroles qui ne peuvent s'oublier : « Allez-donc, mes belles dames, puisque cela est ainsi, vos maris ont bien plus de tort à mes yeux. »

Il est à présumer que cette scène tragi-comique les avoit préservées du voyage de Paris, d'autant plus que peu de tems après cet appel, Martin affecta de n'y envoyer que des nobles et des parents d'émigrés. Dans ce siècle barbare, il étoit donc encore des triomphes réservés à la vertu opprimée.

A Chantilly, habitoient sous le même toit l'enfant à la mamelle et le vieillard le plus décrépit, l'époux sans l'épouse et l'épouse sans l'époux, le père et la mère, ou l'un ou l'autre, sans leurs enfans, le maréchal de France et le berger, le comte et le savetier, le fermier et le charretier, le maître et le laquais, tous réunis à des prêtres, religieux, religieuses, hermites, célibataires, ouvriers de tout genre, de toute profession, y compris médecins, chirurgiens, apothicaires, etc., etc.

Puisque nous venons de prononcer le mot de sans-culottes, il est bon de dire un mot de la sans-culotterie. Tout le monde sait ce que veut dire ce nom, qui enrichit notre langue depuis les premiers temps de la Révolution.

Un sans-culotte en France est un individu souvent doublement culotté. Le vêtement de ce nom est lui-même une culotte moderne, qui ne diffère des anciennes que parce qu'elle est plus ample et descend jusqu'au coup-de-pied. C'est la culotte appelée culotte des matelots, qu'on faisoit porter jadis aux enfants. L'homme aisé, mais esclave des modes du temps, s'en sert comme d'un surtout et quoiqu'il soit déjà bien culotté en soie, ou toute autre étoffe, à l'aide de ce recouvrement grossier, il se donne aisément la réputation d'un excellent patriote...

Comme c'est par les sans-culottes que nous sommes opprimés, étendons un peu cette note et ne la finissons pas sans avoir appris à l'étranger que l'antique et noble origine des sans-culottes remonte longtemps avant la sans-culotterie française. Les premières troupes, qui furent employées à notre désorganisation sociale, adoptèrent d'abord ce vêtement, qu'on nomme long pantalon. Ce qui fit appeler dans la suite troupes de sans-

Digitized by Google

oulottes, les soldats de nouvelle création. Cette dénomination fut attribuée à l'épouse de Louis XVI. L'esprit du temps, pour les venger de cette espèce d'humiliation, publia que la nation française n'avait jamais eu d'autre origine que la sans-culotterie, que nos ancêtres eux-mêmes, sans le savoir, étaient de braves sans-culottes, que la sans-culotterie remontait à la création du monde, dont le premier père, au vu et au su de chacun, était un vrai sans-culotte, et que l'orgueil seul avait enculotté ses descendants. Que dis-je, il falloit aux 24 millions d'habitans existant en France reprendre la livrée de la première origine ! Anathème contre quiconque ne la regarderait pas comme le vêtement national et aussi sacré que l'uniforme aux trois couleurs. Le peuple français ne devait être qu'une famille de sans-culottes, nom qui fut depuis aussi révéré que les titres les plus pompeux et les plus augustes. »

L'abbé Foucher, ci-devant prédicateur du roi, proclamait du haut de la chaire, à Saint-Jacques-la-Boucherie, que Notre-Seigneur lui-même n'était qu'un Sans-Culotte. Impossible d'être plus dément.

L'abbé Daniel avait comme conchambristes le Père Oudaille.

Il est, dit-il, peu de cultivateurs qui aient montré alors autant de courage et de fermeté que le bon Père Oudaille, respectable vieillard de la commune de Saint-Martin-le-Nœud, et nommé par acclamation le sur-intendant de notre loge. Père de deux enfants, prêtres et déportés, enlevé de ses foyers dans une saison où sa présence étoit nécessaire aux travaux de sa ferme, victime de la manie du tems, qui trouvoit des intentions contre-révolutionnaires jusque dans les propos les plus indifférents à la chose publique, transféré enfin de Chantilly à Paris, à une époque où le feu homicide d'un tribunal de sang menaçoit toutes les têtes, excepté celle des assassins, à une époque, dis-je, où l'un de ses parents, M. Oudaille, curé de Luzarches, n'échappa au couteau national que pour être conduit à Bicêtre et y attendre le moment de sa déportation. Voilà les assauts que l'infortune livra à l'intrépidité de ce septuagénaire, sans pouvoir l'abattre, ni le dompter. Nous saisissons avec plaisir l'occasion de lui rendre un témoignage d'autant moins suspect qu'il est notoire qu'il ne devoit son voyage de Paris qu'aux preuves très éclatantes du zèle qui l'animait pour la cause qu'il avait embrassée.

Notes du IIe Chant, p. 227.

L'abbé Dumont, qu'il surnomme Le Pacifique, vicaire à Saint-Etienne et dernier chanoine nommé à la collé-

Digitized by Google

giale de Clermont par le prince de Condé, habitait la même loge. Cet aimable et vertueux prêtre prouva qu'il n'était ni parent, ni allié du représentant qui portait son nom, chargé de l'horrible fonction de répandre la terreur et l'effroi dans tout le département de l'Oise.

A Chantilly, où était détenu le choix de la société, l'abbé Daniel connut particulièrement Mme la comtesse de Saint-Maurice d'Hondainville, qui fut dépouillée de tout ; son frère, grand vicaire de Noyon (24) ; (l'abbé de Moligny, son beau-frère, diacre et conseiller clerc au Parlement, ne fut pas arrêté) ; la marquise de Mont-Breton, dont le mari avait été directeur des Postes (leur fils Eugène, âgé de 8 mois, d'une gaieté aussi extraordinaire que sa pétulance, presque toujours porté dans les bras de sa mère qui le nourrissait, envoyait les plus jolis baisers aux passants du plus loin qu'il les apercevait) ; M. du Metz de Rosnet, ancien président de la Chambre des Comptes à Paris, âgé de 79 ans, dont le flageolet dérida bien des fronts ; M. M. Dupille de Bertichères; Anne Buisson, religieuse du Mont-Celle, âgée de 80 ans ; MM. d'Héricourt, Descourtils de Merlemont, commandant de la garde nationale à Beauvais ; de Coincy, âgé de 86 ans, qui avait toujours le petit mot pour rire ; de Boury et son fils, Ange, jeune et aimable détenu; de Fumechon, seigneur de Wavignies ; Antoine Court, frotteur de Mgr de La Rochefoucauld ; de Saint-Souplet, écuyer de main du roi ; de Popincourt, Le Maréchal-Bucquet, de Franclieu ; Le Féron de Ville ; Delille, avoué à Beauvais ; Lescuyer de Mival ; de Marolle ; d'Yvry du Mesnil et ses fils ; d'Haucourt-Ledigeois ; Mme Soulange, abbesse de Royal-Lieu, aux vertus éminentes ; Charlotte-Henriette-Philippe de Noailles-Mouchy, fille du maréchal de ce nom et épouse du duc de Duras ; la famille de Maupeou, etc.

(24) Jean-Louis Guyard de Saint-Clair, né en 1734, à Avenelles, diocèse de Séez, chanoine de Noyon en 1781, arrêté à Hondainville le 27 août 1791, incarcéré à l'Abbaye, fut massacré trois jours après. Il vient d'être béatifié.

Digitized by Google

Un jour, un frère de l'abbé Daniel vint le voir et fut tellement épouvanté à la vue des canons braqués en permanence sur le château qu'il se hâta de regagner son auberge et, de là, Beauvais.

Après sept mois de captivité, les soucis, les vapeurs de la mélancolie, le chagrin, le dégoût s'étaient emparés de bien des détenus. L'abbé Daniel en était un. On se découragerait à moins. Il prit donc d'une main le marteau et de l'autre le rabot, la scie et l'équerre ; mais il n'était qu'un misérable *cqueux*, c'est-à-dire un ouvrier maladroit, un voisin incommode. On ne sortait pas de chez lui sans avoir la migraine. Il abandonna donc cette partie.

M. Porchon de Bonval, seigneur de Cannectancourt, se montrait prodigue de ses talents sur le tour, dont il paraissait avoir une parfaite connaissance. Il cisela un beau vase, ouvrage fini dans ce genre, à cause des jolis bas-reliefs dont il était orné.

M. Renard, directeur de la poste aux lettres de Senlis, sculptait avec son canif de jolies fourchettes, qui servaient aux captifs pour faire cuire leur pain une seconde fois auprès du feu le plus ardent, quand il n'était pas mangeable.

Dom Rafflart, religieux de Chaalis, tressait des corbeilles.

Qui n'a point vu, dit l'abbé Daniel, les toilettes de M. Evrard de Vadancourt, les calvaires de M. Cottu, chanoine de Beauvais ?

M. Dessessart, chanoine de Noyon et précédemment officier de cavalerie, tailla plus d'une culotte à ses compagnons d'infortune et ses succès très rapides dans la coupe et la couture ont donné une telle réputation à ses gilets qu'il ne savait à qui répondre sur son établi, tant son goût et le plaisir d'obliger lui procurèrent de fatigues. Un jour, monté sur une chaise, où il était difficile de garder l'équilibre, il dut, à travers une petite porte, ou croisée, allonger ses bras pour prendre la mesure d'une culotte à M. de Cabrières, grand vicaire de Noyon, posture qui n'était pas commode quand

Digitized by Google

l'individu était de haute stature et d'une ample complexion.

Certains détenus, après être revenus des premières frayeurs, qui avaient accompagné leur entrée dans la maison, et s'être fait à l'idée que dans une pareille position, une mort prompte était ce qu'il y avait de mieux à espérer, avaient pris le bon parti de s'occuper chacun selon ses talents.

Or rien ne présentait plus d'attraits que le dessin et la peinture dans un lieu où se trouvaient réunis les tableaux les plus riches et les plus variés.

Mme de Vassy dessinait à la mine de plomb sur les murs de sa loge, et M. de Corberon, des arabesques sur le parquet, qui recevait jadis la glace de l'appartement qu'il occupait ; M. le Coincy, fils d'un ci-devant commandant de Toulon, avait adopté le paysage, de préférence à tout autre genre. Les vues champêtres que sa prison lui a fournies sont rendues avec une très grande vérité d'expression. La partie de la pelouse de Chantilly, qu'il a dessinée, est d'un coloris frais et naturel, l'ensemble des objets qu'on y découvre sont présentés avec beaucoup de grâce et de goût.

M. Rolland, ingénieur en chef du département de l'Oise, domicilié à Beauvais, avait la composition facile et heureuse, réunie à un pinceau mâle et vigoureux.

— Que ses convois sont beaux ! Qu'ils sont intéressans !
Oui, les miens auprès d'eux ne sont que barbouillage,
Jamais on n'a rendu par des traits plus frappans
Les cris de désespoir, les excès de la rage.
Bien mieux qu'en mes tableaux, le jeune de Vassy
S'élançant sur le sein d'une mère éplorée
Toucheroit malgré soi, même un cœur endurci.
Quels adieux déchirants ! Quelle horrible journée !
Goussainville et sa femme et leur unique enfant
Y semblent pressentir la funèbre sentence
D'un tribunal injuste et le glaive tranchant
Qui peut les immoler malgré leur innocence.

M. Le Riche, ci-devant dessinateur à la manufacture de porcelaine de Chantilly, avait la réputation de peindre les fleurs et le paysage d'une manière aussi fine que facile et il

Digitized by Google

dérobait avec la plus grande subtilité les traits caractéristiques des figures remarquables par leur singularité. C'est ainsi qu'il caricatura un cultivateur de Saint-Pierre-Pont-Point, près Pont-Sainte-Maxence, entré à Chantilly au mois de septembre 1793, affublé d'un bonnet de laine gris et sale, à demi rongé par les souris, une perruque à queue, dont la tresse qu'on découvrait de toutes parts, tombait presque en lambeaux sous les poils qui la couvraient en petit nombre et qui paraissaient avoir reçu peut-être anciennement une première poudre, un uniforme aux trois couleurs qui, s'il avait été fait pour lui, n'avait pu être coupé par son tailleur que pour le ridiculiser, les parements lui couvraient à peine l'avant-bras, et les basques, moindres d'une demi-longueur ordinaire, mettant en évidence une vieille culotte noire sans boucle et dont il semblait avoir pris la mesure dans un temps où il jouissait d'un meilleur embonpoint, des bas blancs abandonnés à eux-mêmes sans être tirés et ne rendant que trop visibles les morceaux dont ils étaient surchargés, des souliers d'une grandeur excessive. On l'avait surnommé *le Baron de Rouffiac*. Il avait été, disait-il, un des champions employés au siège de la Bastille, avec le grade de capitaine... Quand il arriva, il y eut foule autour de lui pour l'entendre. On admirait l'art avec lequel il ouvrait et fermait les yeux à des intervalles marqués, comme si sa personne entière n'eut été qu'un pantin, dont les yeux se meuvent à l'aide de quelques fils et à la volonté du jongleur. Ses ci-devants camarades, les soldats révolutionnaires, qui l'appréhendèrent dans sa métairie, après l'avoir complètement pillé, avaient eu l'infamie de lui couper les moustaches, dont il ne restait plus que quelques touffes taillées si inégalement qu'elles rendaient encore sa figure plus grotesque. Il y tenait plus qu'à ses propriétés. Il racontait ce malheur en faisant la pirouette sur son axe et en arrosant de sa salive le cercle qui l'entourait.

C'est dans cette attitude que M. Le Riche le reproduisit. Son ouvrage, quoique fait à la hâte, parut si conforme à l'original que chacun voulut en avoir une copie. Le Baron de Rouffiac fut transféré à Saint-Paul, le 21 octobre 1793, et sa femme vit avec plaisir qu'elle n'était pas comprise dans le nombre des Senlisiens et Senlisiennes destinés à peupler la ci-devant abbaye.

L'abbé Daniel était habile dessinateur. Nous avons de lui une vue intérieure et une vue extérieure de l'église de Saint-Martin, que *l'Echo Paroissial de Saint-Pierre* a reproduite.

Mme Belhomme du faubourg Saint-Jacques, alliée à la famille Daniel, nous a communiqué en outre quatre dessins à la plume d'une finesse exquise, représentant:

Digitized by Google

1° L'entrée de la statue équestre de Louis XIV dans la place de Beauvais, où elle fut introduite par les écoliers et la milice bourgeoise le X août MVCCLXXXVIII.

2° L'inauguration de la statue équestre de Louis XIV, le X août MVCCLXXXVIII (clair de lune).

3° L'abbaye de Saint-Lucien, avec cette inscription :

Dans les temps fortunés de l'Eglise de France.
L'étranger catholique admirait ces beaux lieux.
S'il veut les voir encore, la seule ressemblance
Frappera désormais son esprit et ses yeux...

4° Place de Beauvais avec la statue équestre de Louis XIV.

Tout en regrettant de n'être pas meilleur peintre, ou, plutôt, de n'être pas plus adroit en ce genre qu'en poésie, il prit en main le crayon à la place du marteau.

Comme je n'ai, dit-il, appris que de moi-même les règles du dessin et que je consulte moins les principes que mon œil, dans les ouvrages que j'entreprends, le moindre connoisseur s'appergoit facilement de mes fautes. Le goût seul m'a conduit : mon maître est la nature.

Je le sçais, mes enfans, de semblables sujets
Demandent des talens, que n'a point votre père ;
Vous n'y trouverez point cet ensemble et ces traits,
Qui décèlent de l'art le ton et la manière.
Par exemple, cet ours, nommons-le, c'est Hutin,
Seroit puni à ravir si j'avois plus d'adresse,
Mais pourquoi n'ai-je pas le pinceau très badin
Du peintre de Rouffiac et surtout sa prestesse ?

Hutin, membre du Comité de surveillance de Chantilly et du directoire de Senlis, vieillard de 70 ans, affublé du bonnet rouge, prouva par son acharnement contre les détenus le plaisir qu'il aurait eu de les voir immolés à la fureur du temps.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les compositions de l'abbé Daniel.

Cependant, Dusillon, qui avait appris la cuisine entre deux guichets, en avait été déchargé. Il était remplacé par le citoyen Sorel, maître pâtissier et traiteur

Digitized by Google

à Chantilly. Ecoutons l'abbé Daniel nous en faire le panégyrique :

Sorel l'empoisonneur, confident de Pluton,
Quel monstre t'a donné le cœur d'une furie ?
Que t'ont-ils fait ces gens pour ainsi les traiter ?
Oublies-tu, cruel, que s'ils sont punissables,
Tout le monde le dit, tu n'en saurais douter,
Leur amitié pour toi les a rendus coupables.
Perfide !!! Et tu deviens aujourd'hui leur bourreau !
Mais enfin, dis-moi donc où germent ces lentilles,
Dont la fétide odeur feroit fuir un pourceau,
Et qu'on ne connut point aux ci-devant bastilles.
Sur quel roc aride ta main a pu cueillir
Ces haricots plus durs que le fer ou le marbre,
Que ton vil intérêt ne faisoit point bouillir ?
Dans quel climat surtout, mais montre-moi bien l'arbre,
En un mot apprends-moi le sol inhabité,
Où tu courois choisir cette lie fangeuse,
Ce cidre qu'on jetoit dès qu'on l'avoit goûté,
Encore éprouvoit-on une colique affreuse ?
Peut-être diras-tu que je suis délicat,
Souhait, mais achevons : ces carotes fanées,
Ces tripes et boyaux provoquant le crachat,
Et les pommes de terre, à coup sûr surannées,
Qu'on revoyoit toujours le matin et le soir ?
Ce n'est point tout encore ; et le présent unique
De deux harengs salés, qu'on nous fit tant valoir,
Et qui passoit alors pour un plat magnifique !
Ce suif dont tu graissois et marmite et chaudrons,
Ces viandes qui de loin sentoient la pourriture
Et, plus que tout cela, ce pain âcre et de son,
Dont ta trop juste main morceloit la mesure,
Voilà pourtant, Sorel, les soupés, les dînés
Qu'on te voit tripoter pour nourrir tes semblables.....
Loin de te reprocher tes talens inhumains,
Ta femme, si revêche, en servant ces ordures,
Ne craint pas de salir ses rubans et ses mains,
Quoiqu'elle sache bien que ce sont des lavures.
Amateurs de bonbons, vous qu'un seul chicotin
Faisoit fuir autrefois, comme un chat qui se mouille,
Quel tourment est le vôtre ? Avoir le goût très fin
Et tâter malgré soi de cette Ratatouille !

Chant IX, p. 148 et sq.

Digitized by Google

Nous faisons grâce à Sorel de bien d'autres mets de son invention et qu'il avoit le talent de déguiser avec un art admirable, tels que les épinards de sa façon, qu'on n'ignoroit pas être faits avec de la fougère.

Un tel régime n'était pas tenable. Aussi, au bout de dix mois de détention, l'abbé Daniel tomba malade. Le médecin lui trouvait la jambe excessivement menue, les lunettes sur le nez, le visage excavé et sillonné de rides et le ventre applati. Laissons-le lui-même nous décrire son état et celui de ses compagnons d'infortune:

Et telle est la vertu du poison de Sorel
Que plus on boit et mange et plus on diminue,
Chacun se plaint déjà qu'un flux continuel
Vidant ses intestins, l'abat et l'exténue,
L'un qu'il n'a plus de ventre et l'autre de cheveux,
Celui-ci vous dégoûte en se grattant la nuque,
Celui-là, de ses poils voyant l'état piteux,
Se couvre derechef de sa vieille perruque.
Quant à moi, mes enfants, je suis épouvanté
Des plis que j'apperçois sur ma figure blême
Et doute grandement que notre chrétienté
Célèbre la Pâque après un tel Carême.

Il y avait un décès par décade.

On le transporta mourant au Petit-Château, ou Château d'Enghien, et on le déposa dans la loge, où couchaient les enfants de M. Dupille de Bertichère, à qui on l'avait représenté comme un prêtre apostat, un suppôt de Satan, la fleur des schismatiques, et puis il y avait danger de contagion. D'où grand émoi de M^me^ Dupille. « Quel inconvénient trouves-tu donc dans cet arrangement, lui dit Perdrix ? Il faut qu'il soit avec quelqu'un. C'est pour peu de jours, il a la mort sur les lèvres. Au reste, si tes enfans meurent avec lui, il y aura trois aristocrates de moins dans la République. »

Il y avait deux chirurgiens en détention dans le château : Ducancel et Maillet ; mais déjà ils avaient été menacés du cachot pour avoir exercé furtivement et en l'absence de l'officier de santé de Chantilly, un nommé Achard qui, un jour, mit à l'un des pilastres du

Digitized by Google

grand escalier cette affiche : « *Deffens sont fait à aucun détenus de jettés des hordures dans la cour.* » Cette manière d'orthographier fit croire qu'il n'était pas meilleur chirurgien que bon écrivain.

C'est au changement d'air et aux bons soins de la famille Dupille, mieux renseignée, de la jeune Roullier, de Compiègne, des dames Vandeuil et Pannelier, surtout de M. Michel Wallon (25) fils, qui s'était constitué le chef volontaire d'une infirmerie, qui n'avait réellement d'existence que dans la sensibilité dont il était animé, que l'abbé Daniel dut la guérison de son physique.

Pendant plus de six semaines, ils lui prodiguèrent panades, « ritz », poulets, confitures, sirop, vin de Malaga, etc., etc. Michel Walon, dit l'abbé Daniel, prononcer ce nom c'est faire un grand éloge.

L'abbé Daniel allait mieux ; mais malheureusement, dit-il, ce n'est pas avec des consommés quelque délicieux qu'ils fussent, qu'on pouvait le délivrer de l'ennui mortel qui le dévorait.

Or il y avait parmi les détenus un nommé Le Cornier, de Compiègne, âgé de 24 ans, versé dans la langue anglaise, qui, avec l'aîné des garçons de M. Dupille, du Bourquet, chanoine et sous-diacre de Noyon, Mennessier, élève du séminaire de Beauvais, qui avait refusé de suivre la bannière de Massieu, avait formé une petite académie, un lycée, où l'on étudiait surtout la langue anglaise. L'abbé Daniel demanda à y être admis, malgré sa longue et vieille barbe et les plis que la maigreur avait formés sur sa figure. Ils se réunissaient en cachette et dans un taudis. Il le fallait, car quand Martin fit appeler M. de Corberon pour le

(25) Son père, J.-B.-Nicolas-Romain Michel, marié à Thérèse Wallon, quitta Hondainville le 13 vendémiaire an III et demanda la levée des scellés apposés sur ses meubles à Saint-Germer, dont sa femme avait acheté l'abbaye le 10 décembre 1792.

Digitized by Google

voyage de Paris, il mit bien au nombre des griefs qu'il lui reprochait, celui d'avoir montré la géographie à son fils dans un Atlas autre que celui de la République, l'accusant d'apprendre à son élève la route qu'il fallait suivre pour coopérer à une contre-révolution. Ils avaient pour grammaire celle de Peyton. Le premier ouvrage qu'ils traduisirent fut *Les Voyages de Milady Montaigu*. On n'avait pas de dictionnaire. Voulait-on se renseigner sur la prononciation, on consultait la sœur Wild ou Sainte-Ambroise, religieuse professe du couvent de la Visitation à Senlis, qui la possédait dans un degré éminent. Une dame Rées, épouse de Jean-Henry Pascœur, médecin de nationalité anglo-américaine, arrêtés ensemble à leur passage à Chantilly, leur prêta quelques volumes.

L'auteur préféré de l'abbé Daniel était Pope.

Toi, qui de la Tamise épuras les plaisirs
Et changes ma prison en douce solitude,
Emule de Virgile, Apollon des Anglais,
Pope, suis-moi partout, fais-moi toujours entendre
Les airs de tes bergers, leurs pipeaux, leurs hautbois,
Et prouves-moi bientôt, j'ai besoin de l'apprendre,
Qu'ici-bas *tout est bien*, comme dans ton *Essais*.
Tout est bien... le croirais-je ? Est-ce dans ma patrie,
Où le crime règnant sous la pourpre et le dais
Enchaîne la vertu, l'égorge et l'expatrie !!!
Quoi ! Ce bien seroit dans l'affreux réduit !
Oui, grand Dieu ! Je l'y trouve, et dans mon esclavage,
Je bénis mille fois le sort qui me poursuit :
Ici je ne vois pas un sot aéropage
Outrager la nature en corrigeant ses loix,
Blasphémer ton saint nom et braver ton tonnerre,
L'impie sous mes yeux ne brise pas les croix
Pour me faire adorer le dieu de Robespierre !!!

Il était assez habile dans la langue anglaise pour mettre en vers français du même mètre deux poésies de Pope, intitulées: *les Ennuys de l'Absence* et *le Désespoir d'un Amant*, qu'il dédia à M. Le Cornier,

Digitized by Google

C'est alors aussi qu'il rédigea :

Les Loisirs
de ma détention,
ou
Le passe-temps
d'un détenu de la célèbre
Maison d'arrest de Chantilly.
Département de l'Oise
A Chantilly
En ma loge 1794

Le manuscrit se compose de deux volumes petit in-4° d'un total de 640 pages. Au frontispice est une tête de hibou, oiseau de triste augure, l'image de la mort.

...Je préviens, dit-il, dès le début, tous ceux, républicains ou non, et quel que soit le parti qu'ils ayent embrassé, entre les mains des quels cet ouvrage pourroit tomber, malgré mes précautions à le soustraire à tous les regards, par respect pour la tranquillité publique, que mon intention est d'en extraire, soit des vers, soit des notes :

1° Ce qui ne convient pas à l'opinion actuelle ;

2° Ce qui n'appartient pas directement à ma détention.

Et que je l'aurois livré aux flammes en entier, au sortir de la maison de détention de Chantilly, si je n'avois espéré retrouver dans son ensemble des traits épars et propres à caractériser le règne de l'infame Robespierre.

L'ouvrage, auquel nous avons fait de multiples emprunts, se compose de dix chants en vers alexandrins agrémentés de scènes dessinées à la plume par l'auteur même. La première représente deux sans-culottes, précédés d'un agent portant un mort en terre auprès d'un obélisque sur lequel on lit dans des médaillons : *Pro Deo, Pro Rege, Pro Patriâ, Aux mânes des détenus morts à Chantilly*. Dans le ciel voltigent des oiseaux.

..... Nous allons au tombeau
Sans le drap tricolor, sans tambours et sans flûtes.
Personne ne prend soin, si ce n'est le corbeau,
De nous garer du sort des bêtes les plus brutes.

Digitized by Google

II. Un guichetier, qui n'a qu'une jambe, frappe avec un marteau à une porte intérieure du château de Chantilly :

Disparois à jamais trop fatal instrument,
Marteau si renommé qui fait tant de tapage.
Je trouverois la mort dans un amusement,
Ce danger m'épouvante et glace mon courage.

III. Factionnaires et canons à la grille du château. D'un côté : *Corps de garde*, et de l'autre : *Police des détenus*. En haut : *Maison de suspicion*.

Ce palais, mes amis, n'est plus ce qu'il étoit,
D'un prince bien connu la demeure et l'azile :
La patrie en danger, les maux qu'elle craignoit,
Aux besoins de l'Etat l'ont rendu plus utile.

IV. L'abbé Daniel dans sa loge avec ses conchambristes : l'abbé Dumont, le Père Oudaille, qui tire à boire à un tonneau et un autre personnage inconnu. L'abbé Daniel est en houppelande.

C'est de mon logement la naïve peinture.

V. Le 5 octobre 1793. Arrivée à Chantilly de trente-cinq tombereaux chargés de suspects du district de Senlis. Les terroristes veulent envahir le château et massacrer tous les détenus.

Des convois arrivans, c'est le plus remarquable.

VI. Convoi pour Paris.

Chaque mois à peu près le voyait (Martin) au logis.
Il venoit parmi nous composer un triage
Pour peupler de nouveau les prisons de Paris.
Qui pouvoit mieux que lui se charger du message ?

VII. La Discorde portant un drapeau, sur lequel on lit : *A bas les aristocrates !* et suivie d'une foule en arborant un autre où on lit : *Salut aux démocrates*, veut pénétrer dans le château.

Digitized by Google

VIII. On retire du canal le corps d'un noyé :

C'étoit, le dirai-je, c'étoit un patriote !

IX. Lepas magnifique servi à Levasseur. La Discorde lui remet un règlement à suivre dans la maison. Menaces terribles.

Le premier mot qu'il lit est le nom de Cabourg.
Sans plus examiner, le député s'écrie :
Cette prise vaut bien celle du Luxembourg !
Vit-on dans l'univers pareille félonie ! !

X. Salon tenu par Martin, devant qui comparaissent M^mes^ de Maucomble, de Carvoisin et de Marceaux à qui il dit :

Puisque vous le voulez, avec tous vos attraits,
Mourez à vingt ans, sous les loix du veuvage.

XI. Service et repas. Tables de l'égalité :

O peine inconcevable ! O supplice nouveau !
Sans manger, ni sentir, l'homme ne peut-il vivre !
Indulgente nature, éloigne ce fléau
Ou de tes propres dons, que ta main nous délivre.

XII. L'abbé Daniel est couché malade et s'apprête à boire un remède. Quatre étudiants sont dans la pièce et l'un, debout, dit aux autres :

Souffrez-le sur vos bans, dès ses premiers travaux,
Ce malade à l'instant quittera la rhubarbe.

La poésie, avec ses césures et ses rimes, convient peu à l'histoire : mais l'abbé Daniel a joint à son travail de nombreuses notes explicatives du plus haut intérêt sur l'époque révolutionnaire.

Qu'ils étoient lâches, dit-il, ces chevaliers de la terreur, qui redoutoient tant l'influence de leurs victimes incarcérées, puisqu'elles n'ont apposé dans aucun lieu la plus légère résistance à leur enlèvement, ou proféré la moindre parole contre leurs ravisseurs !... La Patrie ne demandait pas que plus de 600.000 de ses enfants les plus soumis et les plus paisibles fussent forcés de rougir de l'avoir eu pour mère... N'est-ce

Digitized by Google

point elle qui a mis dans les mains des Carrier, des Lebon, des Collot, etc., les poignards dont ils se sont servis pour assassiner la partie de ses habitans qui n'avoient voulu que son bonheur et sa prospérité ? Son malheureux état, à qui devoit-elle l'imputer ? N'est-ce pas aux scélérats, qui ont substitué leurs intérêts aux siens et n'ont tout anéanti que pour satisfaire leurs ressentimens particuliers et fonder leur propre fortune sur les débris de la chose publique...

La dénonciation étoit érigée en vertu, l'honnête homme avoit contre lui tout ce que la France contenoit de libertins, d'ambitieux, de vindicatifs, d'impies et de blasphémateurs.

Pour faire un suspect, ou un détenu, il n'en coûtoit que la peine de dénoncer et d'embastiller ; les prisons se trouvoient alors en aussi grand nombre qu'il y avoit d'églises, de châteaux, de communautés religieuses.

Le jour de la vengeance ne luira-t-il donc jamais sur la France, pour punir les forfaits exécrables dont elle a été témoin !

Nous pourrions multiplier ces citations. Elles ne dissiperont pas les aveugles préventions d'un utopiste, qui m'abordant un jour, me demanda à brûle-pourpoint ce que je pensais de la Révolution. « Ce fut, lui dis-je, une époque regrettable. » Et comme je lui citais les massacres de septembre, la guillotine en permanence. « C'étaient, répliqua-t-il, des suppressions nécessaires. » Quand on en est arrivé là, toute discussion est impossible. Il n'y a plus qu'à tourner le dos. C'est ce que je fis.

Il y avait onze mois que l'abbé Daniel était à Chantilly, quand se répandit le bruit d'un départ général. Que s'était-il donc passé ?

> Le chef des factieux, l'assassin de son roi;
> La terreur des Français, l'infernal Robespierre,
> D'un peuple abasourdi ne sera plus l'effroi,

écrivait-il. Robespierre n'était plus et, les 24, 25 et 27 juillet 1794, les détenus de Chantilly furent évacués à Nointel, Liancourt, Argenlieu et Hondainville.

> Adieu, monstres, bourreaux, qui par d'infâmes traits
> Me l'avez fait haïr (Chantilly) autant que votre rage.
> Adieu ! mais pour toujours. Que jamais vos regards

Digitized by Google

Ni de loin, ni de près, ne souillent ma présence !!!
Rentrez dans vos forêts avec les léopards,
Comme eux ne quittez plus votre lieu de naissance...
S'éloigner de ces lieux, c'est sortir du tombeau,
Marquons notre départ par des chants d'allégresse !
Je pourrai donc encore embrasser mes pénates,
Cultiver mon jardin, mes roses, mes lauriers !

Il fut dirigé vers le château de Liancourt, que le duc de La Rochefoucauld avait forcément abandonné. N'avait-il pas été nommé le dernier dans le Conseil d'administration de l'hôpital fondé et subventionné par lui ? Le président était un tonnelier. Ayant voulu parler à la séance d'installation, il en fut empêché par son maréchal, qui lui dit : « Citoyen, attendez votre tour, nous sommes égaux, ne vous donnez pas les tons de parler avant moi. »

La nuit même, il émigra en Amérique et alla se punir chez l'étranger de la part qu'il avait eue au décret déclarant libres et égaux les révolutionnaires de la France.

Déjà le plus sot, le plus inepte représentant de la nation, Isoré, avait acquis, de la manière alors accoutumée, une de ses plus belles fermes, celle de Louviancourt.

Le départ eut lieu la nuit, à la lueur des flambeaux.

Poussant la tyrannie jusqu'au bout, Perdrix fit attendre ses ci-devant pensionnaires cinq heures dans la cour, exposés au froid et à la pluie. A peine les premiers chariots avaient-ils franchi la porte de sortie qu'il put entendre son panégyrique dans les termes les plus convenables à la dignité du sujet. Les gardes du convoi eux-mêmes prirent part à la joie générale. Tout le long du parcours, les populations se montraient sympathiques. On sentait qu'il y avait quelque chose de changé.

L'abbé Daniel a dédié au commissaire de la maison d'arrêt de Liancourt un poème de 276 vers. Ce commissaire bienveillant était Jacques Foux, natif d'Insming, village de la Lorraine allemande, près de Sarreguе-

Digitized by Google

mines, et ci-devant employé à l'école militaire de Liancourt.

Le lendemain de l'arrivée des prisonniers, Perdrix vint inspecter les lieux et proposer de fermer de planches le côté de la cour, qui était totalement à découvert.

« Laissez-moi conduire ma barque à ma manière », lui répondit Foux, et il s'en retourna couvert de huées.

Bientôt, avec la permission du District de Clermont, Foux put augmenter les jouissances des détenus. Ils purent se promener dans le parc, communiquer avec les personnes du dehors dans l'intérieur de la prison. C'est ainsi que le fils de M. Auxcousteaux, ancien receveur des tailles à Beauvais, s'introduisit la nuit dans la chambre de son père. « J'expirerai ici de douleur, disait-il, si je ne puis aller embrasser papa. »

Il y avait à Liancourt M. de Maupeou (Auguste-René), officier de cavalerie, et son épouse, Antoinette-Victoire-Pulchérie de Trie, avec leurs trois enfants. Le plus jeune, Alphonse-René, avait six mois. Instruit des bons procédés de Foux envers les détenus et spécialement envers son épouse, il lui offrit un superbe gobelet d'argent, à pied.

« Ici finit la Chronique de l'abbé Daniel, qui fut libéré le 20 janvier 1795. C'est dans des mémoires comme le sien, et dans les délibérations des conseils municipaux, quand les intéressés ne les ont pas fait disparaître, qu'il faut étudier l'époque révolutionnaire ou

> Un essaim de voleurs, membres de comités,
> Usant de mon vivant du droit de survivance,
> Ont à mes héritiers appris l'égalité
> En partageant sans eux meubles et dépendances.
> Peut-être, à mon retour, sans pain et sans grabat,
> Je ne pourrai trouver où reposer ma tête.

Avoir été détenu à Chantilly devint un titre de noblesse et de gloire égal à celui des chevaliers du Moyen-Age qui prirent part aux Croisades. On sortait de là sinon mieux portant, au moins en tout honneur et dignité.

Digitized by Google

Peintre, historien et poète, l'abbé Daniel aimait aussi la musique. A Chantilly, il se glissait la nuit sur les plombs pour écouter M^lles^ de Pons et Titon jouer soit du piano, soit du violon, en compagnie de M. de Corberon.

Rendu à la liberté, devenu curé de campagne, il dut souvent intéresser ses confrères par des récits empruntés à sa captivité. Il a laissé quelques complaintes où il célèbre sa délivrance et qu'il devait chanter lui-même, à l'occasion.

Allons, amis, plions bagage,
On dit qu'on est en liberté.
Non, ce n'est point un badinage,
C'est avis du grand comité !
Mais quoi ! vous êtes en balance,
Voulez-vous donc rester ici ?
Ou retourner à Chantilly
Faire de nouveau pénitence.
Décampez, mes amis, sans faire de façons,
Partez, partez !
Nos sénateurs n'aiment plus les prisons,
Partons, amis, etc.

Not' maître, en vou queu changement !
Que ventre plat, queu mine blême !
Vous étiez donc dans un couvent
Où l'on faisoit un long carême.
Combien de fois, dans ce coin-là,
Disoit-on son *Mea culpa* ?

J'entends : tandis qu'au Comité
On buvoit vas vins en bouteille,
Vous, dans votre communauté,
Vous en buviez, mais par l'oreille (26).
Quand verrai-je ces coquins-là
Dir' aussi leur *Mea culpa*, etc.

Voisin, dites-moi, je vous prie,
Ce qu'il en est de mon manoir,
Mon monde est-il encore en vie ?
Il m'importe de le savoir.

(26) Dusillon, Perdrix, Sorel, Martin et compagnie buvaient le vin envoyé aux prisonniers par leurs familles.

Digitized by Google

Si l'on m'a pris femme et enfants,
Maison, jardin et dépendances,
Ma foi, pour coucher dans les champs,
Non, je n'irai point en vacances, etc.

Ciel ! le Français est devenu sauvage !
Quel tems ! O mœurs ! Chez moi, que de dégâts !
Ma maison est au pillage.
Ils auroient, les scélérats,
Dans mon ménage,
Mis tout à bas.
Grand Dieu ! du haut des cieux
Vois ma disgrâce,
Fais par ta grâce
Que cette race
Aille aux sombres lieux.

Pauvre époux, en quel état je te vois !
Viens-tu du pays des squelettes ?
Vraiment, pour te reconnoître à ta voix
Il me faut prendre des lunettes (*bis*).
Cesse tes cris et calme ta fureur,
Si nous sommes dans la détresse,
Les coquins n'ont pu nous ravir l'honneur,
De nous autres c'est la richesse, etc.

Une fois libéré, l'abbé Daniel revint à Beauvais dans sa famille.

Nous le voyons le 25 prairial an IV (1796) avec le citoyen Danse, l'un et l'autre ministres du culte, venir déclarer à la municipalité leur intention de célébrer le culte dans l'édifice cy-devant Saint-Pierre, affecté à cet usage par le Conseil, l'église Saint-Etienne servant encore actuellement de magasin. On était en train de démolir l'église de Saint-Martin.

Un grand nombre de prêtres, les jours suivants, firent une déclaration analogue. (Arch. municipales.)

Le 27 septembre, il devenait curé de Saint-Martin-Longueau, canton de Sacy-le-Grand.

Le citoyen Jean-Marie Daniel, cy-devant domicilié en la commune de Beauvais, muni d'un certificat de l'acte de soumission voulue par la loy et qui lui avoit été délivré par la susd^e^ commune, s'est présenté par devers nous, municipalité de Saint-Martin-Longueaux, à l'effet de remplir en sa présence la même formalité en qualité de ministre du culte. (Arch. de l'Oise.)

Digitized by Google

Le dernier curé de Saint-Martin-Longueau était l'abbé Mahault. A sa mort, Charles Delettre, vicaire à Saint-Etienne, lui avait succédé comme intérimaire.

Nous ignorons de qui l'abbé Daniel tenait sa juridiction, car Mgr de La Rochefoucauld avait été massacré au mois de septembre 1792 et ses vicaires généraux avaient par là même perdu leurs pouvoirs. De plus, le Chapitre était en désarroi. L'Eglise, en pareil cas, supplée à la juridiction.

Dans le serment exigé, on jurait soumission aux lois de la République. Or dans ces lois était incluse la Constitution civile du clergé qui n'avait pas été révoquée.

De plus, on reconnaissait la souveraineté du peuple.

Questions bien embarrassantes et susceptibles d'interprétations diverses.

Dans tous les cas, un registre de 1799, rédigé par l'abbé Serpe, conservé à la préfecture, porte : « Daniel, ancien curé de Saint-Martin, âgé de 60 ans, d'un mérite distingué, desservant la paroisse de Saint-Martin-Longeau. »

Le 12 octobre 1802, Mgr Jean-Chrysostome de Villaret, évêque d'Amiens, Beauvais et Noyon, le nomma curé d'Attichy.

Le 30 brumaire, il prêta entre les mains du préfet le serment de fidélité prescrit par l'article 7 de la convention passée entre le gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII et, le dimanche 22 novembre, il se trouvait à la cathédrale en soutane, surplis et étole, pour prêter le même serment à son évêque, qui se trouvait à Beauvais depuis le 7 du mois.

Le 6 février 1803, il fut installé curé d'Attichy par Louis-Toussaint Soudain, curé du canton de Pont-Sainte-Maxence, en présence de M. Guibert, maire de la commune, de M. Gabriel, adjoint, des membres du Conseil municipal : Ponchon, Fabus, Flobert, Delignières, Lemaire, Paillet, Collas, prêtre, Bridoux, tous réunis au clergé que présidait M. Delettre, ci-devant curé de Rivière, diocèse de Soissons.

Digitized by Google

Etaient présents aussi: M. Chocus, juge de paix, M. le commandant de la garde nationale et le brigadier de la gendarmerie, ainsi que les membres composant l'administration provisoire de la fabrique.

La cérémonie ne fut guère favorisée par le beau temps ; il faisait grand froid et une neige abondante ne cessa de tomber toute l'avant-midi, mais rien ne ralentit l'ardeur des habitants.

De tous les cantons du département de l'Oise, le canton d'Attichy était peut-être celui où le culte avait été interrompu pendant un plus long espace de temps.

Il y avait des communes qui ne l'avaient pas connu depuis au moins six ans. L'espérance de le voir renaître dans le plus bref délai remplissait les habitants de la joie la plus vive et la plus touchante. Attichy avait été particulièrement éprouvé le 13 novembre 1793 par la complète défection de son curé, l'abbé Loranger, qui, on ne s'en serait jamais douté, finit par être arrêté pour manœuvres anti-révolutionnaires.

A la parte de l'église, M. Soudain harangua le nouveau titulaire. Il avait, lui aussi, souffert pour la foi.

.....Les succès que vous avez obtenus sous l'administration d'un Pontife (27) dont la mémoire nous sera toujours précieuse, me répondent de ceux que l'avenir prépare à cette contrée...

Si j'en juge d'après la solennité avec laquelle vous êtes conduit dans ce temple et la joie que paroît inspirer votre réception dans cette paroisse, je dois présager que l'esprit qui anime l'honorable chef de cette commune, ainsi que les autres dépositaires de l'autorité publique, règne dans tous les membres qui la composent. Ces heureuses dispositions sont un favorable augure que la religion refleurira plus que jamais dans votre canton et qu'avec elle reparaîtront toutes les vertus qu'elle enseigne et le bonheur de les avoir pratiquées... Attichy deviendra entre vos mains ce qu'était la paroisse de Saint-Martin de Beauvais.

Il présenta ensuite l'étole au nouveau titulaire, qui la reçut en disant :

(27) Mgr de La Rochefoucauld, dernier évêque du ci-devant diocèse de Beauvais et membre de l'Assemblée Constituante.

Digitized by Google

C'est des mains de l'amitié la plus intime que je reçois de nouveau l'étole pastorale.

Que ne pouvez-vous faire passer en même temps dans mon âme toutes les vertus de la vôtre !...

Puisse le curé d'Attichy ressembler un jour à celui du canton de Pont-Sainte-Maxence.

Discours de M. Guibert, maire d'Attichy

Un des bienfaits les plus précieux est pour nous le rétablissement des pasteurs. Ces utiles ministres des autels suivent l'homme depuis sa naissance juqu'à sa mort ; ils dirigent son éducation, combattent ses égaremens, le soutiennent dans l'adversité et le consolent au lit du trépas par l'espérance de la vie future ; ils n'attendent pas que le pauvre vienne assaillir leur porte, ils vont le trouver, l'aidant de leurs conseils, souvent de leurs bourses, et le sauvent du désespoir. Si la médiocrité de leur fortune les empêche de prodiguer des secours, riches au sein même de l'indigence, ils savent les arracher à l'homme opulent. Ce sont encore eux qui préviennent le trouble entre les habitans de leurs paroisses, entre les membres d'une même famille, leur présence les dissipe, et à leur voix tout se réunit. Sans cesse occupés du bonheur de leur ouailles, leur sollicitude ne se borne pas à la chaumière du pauvre. La richesse n'exempte pas du chagrin ; mais les bonnes actions, la bienfaisance parviennent à les détruire, et les larmes de la reconnaissance cicatrisent les plaies du cœur le plus ulcéré, c'est en conseillant au riche ce véritable et noble emploi de sa fortune qu'ils parviennent à le rendre au bonheur et qu'ils procurent la félicité à celui qui donne et à celui qui reçoit. Ils prêchent l'union entre tous les citoyens, l'obéissance aux lois, la pratique et l'amour de toutes les vertus ; ils font plus : ils en donnent l'exemple.

Telle est la conduite que M. Daniel tiendra parmi vous. Sa réputation l'a précédé dans cette commune. M. l'Evêque d'Amiens, en le choisissant, n'a fait que rendre justice à ses talens, à ses vertus. Bientôt, mes chers concitoyens, vous bénirez le gouvernement d'avoir rétabli le culte de nos pères et vous mettrez au nombre de vos jours heureux celui de l'installation de notre respectable curé.

Réponse de l'abbé Daniel

Citoyen Maire,

Ce n'est que d'après le sentiment profond des devoirs de votre place que vous avez pu dépeindre avec tant de vérité quelques-unes des obligations les plus importantes du ministère auquel je suis appelé dans cette paroisse.

Digitized by Google

Investis l'un et l'autre de pouvoirs qui ne peuvent se ressembler par la nature des fonctions qui en constituent l'essence, votre mission et la mienne se réuniront sous le rapport le plus intéressant qui puisse exister entre la magistrature civile et religieuse.

Faire des heureux, en rendre le nombre égal à celui de vos concitoyens, c'est le vœu du premier magistrat de ce département, dont vous avez mérité la confiance ; telle est la tâche honorable qu'il vous assigne et que vous aimerez à remplir avec persévérance.

La Religion et la Patrie m'imposent les mêmes devoirs.

Puissé-je être assez heureux pour ne pas décevoir leurs espérances !

Malgré la réunion constante de mes efforts au zèle qui vous anime, vous aurez toujours sur moi, Citoyen Maire, l'avantage très précieux de préparer par la sagesse de votre administration tout le bien que mon cœur désire opérer dans cette commune.

Immédiatement après l'Evangile, l'abbé Daniel monta en chaire :

Dans Attichy, dit-il, comme sur tous les points de ce vaste empire, on sent l'imposante nécessité, le besoin pressant de se reporter avec impétuosité vers ces institutions tutélaires, d'où découlent la félicité de l'homme dans l'ordre social, et la douce et consolante espérance d'une vie meilleure, au-delà des bornes du tombeau...

Quelle eût été, chers habitans, la destinée de cette superbe région, à laquelle nous nous glorifions d'appartenir par notre qualité de Français, déjà si remarquable par les agrémens de son site et la température de son climat, connue d'un pôle à l'autre par l'ancienne amabilité du peuple qui l'habite, la franchise de ses liaisons, l'aménité du caractère qui le distingue, la douceur de ses habitudes, son amour et son aptitude pour les beaux arts : quelle eût été, dis-je, le sort de cette région, nommée à si juste titre l'une des plus belles de l'univers, si la religion, le plus grand des bienfaits dont le Ciel ait pu favoriser la terre et ses habitans, y avait été sujette, comme tant d'autres établissemens, aux vicissitudes et à l'instabilité des choses humaines ?...

Au milieu des ruines, à travers lesquelles il a fallu passer pour arriver au résultat dont nous sommes les témoins, elle seule a triomphé de ces épouvantables commotions, qui ébranlent, font crouler les trônes et les empires, semblable à un rocher immobile sur sa base, que le choc des flots et la fureur de la tempête tentent en vain de renverser.

Digitized by Google

L'oracle de la vérité, Jésus-Christ, son divin fondateur, l'avait dit, et jamais révolution ne prouvera autant que la nôtre que la main des hommes ne peut rien contre l'œuvre de Dieu et que les fondemens sur lesquels il a assis l'édifice de la religion sont aussi inébranlables qu'indestructibles.

A la vérité, tout ce qui n'était pas elle, ces dehors matériels qui ne constituent pas son essence, quoiqu'ils en annoncent l'éclat et la splendeur, les monumens religieux, sujets, comme tout ce qui leur ressemble, à la mobilité des institutions formées par la conception des hommes, pouvaient et devaient se ressentir de ces grandes secousses, dont la Providence se sert quelquefois pour instruire et corriger la terre ; mais vous l'avez observé ainsi que nous, tout a changé, tout a disparu, tout a subi au milieu de nous les atteintes et les variations auxquelles les choses périssables sont condamnées ici-bas : l'Evangile seul ne les a point connues...

Un seul jour (le 18 brumaire an VIII) a suffi pour faire oublier d'autres jours qui formaient eux seuls et isolément des siècles de calamités. C'est du fond des sables brulans de l'Afrique qu'il vous a plu, ô mon Dieu, d'appeler celui que vous destiniez à devenir tout ensemble le sauveur de la patrie et le restaurateur de ses temples. Couvert de votre égide salutaire, il se montre... et à son aspect tout rentre dans l'ordre ; telle la présence de cet astre lumineux, roulant au-dessus de nos têtes, qui, pour mieux éclairer et féconder la terre, chasse devant lui les épais brouillards qui obscurcissent l'atmosphère. Bientôt la confiance, la sérénité succèdent à la morne pâleur qu'une crainte servile avait imprimée sur les fronts. La France fut sauvée ! Sion respira ! Que dis-je ? de l'Orient au couchant, l'aurore de la Paix a tous les regards. Le Français, aussi généreux dans la victoire qu'il est invincible sous les drapeaux, l'offre, la demande même au milieu de ses conquêtes. Bientôt encore, un mouvement spontané électrise les départemens, les grandes cités comme les plus petites bourgades invoquent unanimement le retour de la religion ; on réclame de toutes parts l'utilité, la nécessité de sa morale. Que dis-je enfin ? Rome avait vu à peine la chaire de saint Pierre se relever et déjà le Vatican entretenoit les relations les plus amicales avec le palais du Gouvernement français.

Ce sont elles qui ont fait éclore l'immortel Concordat, dont la confection lente et mûrement réfléchie éternisera la mémoire du conquérant pacificateur qui l'a proposé et la sagesse de l'illustre Pontife qui l'a revêtu de sa sanction...

Non : ni la distance qui me sépare du lieu de ma naissance, ni l'affection que je porterai constamment au troupeau bien aimant qu'il avait plu à la Providence de me confier dans ma propre ville, ni même la tendre et vive reconnaissance que je

Digitized by Google

conserverai tous les jours de ma vie pour le Prélat (27 *bis*) qui a consacré mes premiers pas dans le sanctuaire, qui voulait bien m'honorer de son estime et dont la mort me trouveroit encore inconsolable, si je ne me rappelois les titres que lui donne à la palme céleste toutes les vertus, dont sa belle âme étoit formée. Eh ! qui ne se souvient de sa fidélité persévérante et du courage inébranlable, avec lesquels il a terminé ses jours...

Après la messe, terminée par le chant du *Te Deum*, le clergé s'empressa de reconduire la municipalité au lieu de ses séances et de lui témoigner sa vive reconnoissance pour le zèle avec lequel elle venoit de seconder les vues de la Religion et de la Patrie dans cette fête intéressante (28).

Il retrouvait à Attichy Nicolas Montigny, praticien ; Pierre Lambert, cabaretier ; Henriette Pluche ; Geneviève Paillet, femme de Gabriel, receveur d'enregistrement ; Marie-Anne Boulogne, F. Gabriel, Michel Boulogne, Antoine Chocus ; Saint-Laux, cultivateur, ses anciens compagnons de captivité.

Pour le loger, la municipalité loua pour 200 francs une maison appartenant à M. Loudos, où elle se proposait de faire pour 1.200 francs de réparations.

Il se mit immédiatement à l'œuvre. Chargé par son évêque de visiter son canton dans toute son étendue, il se hâta de lui transmettre ses impressions, qui, dit-il, honorent la religion et font l'éloge des habitants. Il signala au préfet l'église de Couloisy, qui avait besoin de grandes réparations.

L'installation de l'abbé Daniel au milieu d'une foule innombrable de spectateurs, avait été magnifique. Le maire Guibert l'avait accueilli d'une façon aussi sensible que généreuse, ce sont ses propres expressions. Il l'avait reçu à sa table avec M. Lejeune curé de Noyon, son compagnon de captivité à Chantilly.

Cette cérémonie avait suscité de délicieuses émotions dans tous les cœurs. Les discours prononcés à

(27 *bis*) Mgr de La Rochefoucauld, massacré aux Carmes.

(28) *Prise de possession de la cure du canton d'Attichy :* 22 pages in-4°, imprimerie Desjardins, an XI (1803). Un exemplaire fut envoyé à M. Daniel, son neveu, chirurgien à Songeons.

Digitized by Google

l'occasion de cette fête, aussi sentimentale que religieuse, avaient été entendus avec le plus vif intérêt.

Cette lune de miel ne dura pas longtemps.

Il trouve M. Guibert peu communicable. Il a beau se présenter chez lui, jamais il n'est visible.

Il ne vient à l'église que lorsque quelques circonstances extraordinaires l'y appellent. Il laisse sans baptême une de ses filles âgée de dix ans. Sa fille aînée de dix-huit ans a refusé de se joindre à de jeunes personnes plus âgées qu'elle pour la communion et se sépare totalement des exercices religieux.

Elle avait cependant quêté à l'église le jour de son installation.

Lui et son adjoint viennent aux assemblées publiques suivis de deux énormes chiens.

Il fait ridiculement battre la caisse pendant la messe paroissiale au pied des murs extérieurs de l'église, pour annoncer ce que le public ne peut entendre à travers les murs de l'édifice.

Il a droit à un supplément de traitement de 200 francs. Tous ses confrères en jouissent : lui seul ne reçoit rien. Il lui est dû 600 francs.

Le cimetière n'est pas entretenu.

Il n'y a pas de bureau de bienfaisance.

La sage-femme est sans instruction.

Il règne une promiscuité honteuse à la prison, dont le geôlier a cependant un traitement de 200 francs, avec un logement où il y a salon.

Il y a dans la paroisse des filles vouées à l'abandon le plus absolu.

L'église est en mauvais état.

Il faudrait bien 1.500 tuiles pour recouvrir les halles.

Il va jusqu'à proposer une plantation d'arbres sur un chemin communal.

Un jour que la municipalité était sur le point d'entreprendre quelques travaux, il envoya à la préfecture un plan de ce qu'il fallait faire.

Le 18 brumaire an XIII, voici qu'on lui donne un nouvel instituteur, le sieur Leroy. Il l'accueillit de

Digitized by Google

grand cœur et l'admit à sa table ; mais le maire ne s'est pas enquis de savoir s'il avait ses provisions de clerc-laïc. Donc nouveau conflit.

C'est à M. Delbée, chef de bureau à la préfecture, qu'il exhale ses plaintes :

Voici, dit-il, les appuis tutélaires qu'on nous donne pour activer l'exécution des lois relatives au culte. Si je voulois pousser plus loin les détails, il me seroit facile de démontrer que le rétablissement est confié aux mêmes mains qui on' détruit. On ne pouvoit faire un choix mieux assorti. Et voilà ces nominations qui ont suivi le 18 brumaire, les sources de consolation, les moyens de réparation ! Si les choses continuent de cette manière, nous ne connoîtrons ce 18 que par la différence de ses effets.

C'est encore au même qu'il adresse la lettre qui suit, où, en plaisantant, il lui annonce la piteuse disparition de la déesse Raison. Les habitants d'Attichy brûlaient ce qu'ils avaient adoré.

A M. Delbée, chef de bureau à la préfecture.

...Enfin, la fameuse et trop célèbre deesse Raison a été mise à l'encan, ainsi que l'autel que les raisonneurs du tems lui avoient élevé et consacré jusqu'ici au milieu de notre place commune. Comment ce phénomène est-il arrivé ? M. Rolland a rendu compte à l'adjoint à la mairie de sa visite au préfet. A peine lui parla-t-il de la sensation que causoit à la préfecture un monument aussi hideux par son état actuel qu'inconvenant aveo les idées pacifiques de notre gouvernement, que ledit adjoint, M. Gabriel, généralement estimé dans la commune, prit enfin sur lui, et ce n'est pas peu de chose, d'écrire au maire qu'il se trouvoit forcé de faire disparoitre cette statue... L'Olympe a cru à la trahison, à l'attentat... L'Olympe et tous les dieux et déesses, qui l'habitent, ont frémi... Hier a disparu la divinité, sa chûte s'est opérée au milieu de fracas de la foudre, c'est-à-dire au milieu des menaces. Je ne croyois pas que les dieux de l'Olympe pouvoient trembler à leur tour, eux qui se rendent si formidables aux faibles mortels.

23 floréal.

Il faut croire qu'il connaissait particulièrement M. Delbée, qui habitait Allonne, où pendant la Révolution il avait consacré à la déesse Raison le grand

Digitized by Google

tableau du rétable de l'église représentant l'Annonciation, afin de le sauver.

Ce qui le préoccupait surtout et à bon droit, c'était son église, dont le chœur, séparé de la nef par un mur, était devenu le tribunal de la justice de paix et une salle de danse.

Ecoutons ses justes récriminations :

Notre tribunal de paix est devenu à la longue un vrai cabaret. On y juge le matin ; on y danse le soir...

Que veut-on que devienne la jeunesse, lorsque le jour de la Toussaint, pendant même le service pour les morts, elle s'assemble et prolonge ses plaisirs dans la nuit, avec l'autorisation, permission et participation de ceux même destinés à veiller sur ses écarts ? Aussi la semaine ne s'est-elle point passée sans voir les suites qui en réultent. (Il avait administré une jeune fille de dix-huit ans.) J'avoue qu'on en est quitte pour capturer les délinquants et les traduire au tribunal criminel. Mais n'avons-nous pas d'autres livres, documens que la prison, que la guillottine ? Je vous parle de prières pour les morts. Ce n'est point ici une ville, mais une campagne, où la piété pour les morts a toujours inspiré une sorte de pudeur, qui ne s'accordoit jamais avec ces plaisirs tumultueux, surtout dans le moment où l'on payoit tribut à leur mémoire. Gare aux vivants de nos contrées déjà assez tourmentés, si l'homme des champs n'a plus de respect, ni de souvenir pour ceux dont il a reçu la naissance, des bienfaits, etc... ; si c'est surtout dans une salle de paix qu'il vient faire parade de son insensibilité. Les amateurs traiteront cette discussion d'homélie sacerdotale, si je connoissais moins, Monsieur, le passé, le présent et la certitude de l'avenir de ce pays...

...Ignoble emploi du tribunal de paix. Des délits qui y ont pris naissance y ont été jugés récemment dans une audience précipitée. Le même lieu leur sert à les provoquer et à les réprimer... C'est le siège et l'aliment de tous les désordres... C'est un tripot, un porcheron, une tabagie...

Les voisins s'étaient plaints sans succès au nom de la tranquillité publique. Une nouvelle requête fut adressée au préfet.

Au Citoyen Préfet du département de l'Oise.

Les soussignés habitans de la commune d'Attichy, interprètes des sentimens de leurs concitoyens, ont l'honneur de vous exposer qu'ils vous ont présenté dans le courant de brumaire dernier une pétition pour être autorizés à détruire le mur de

Digitized by Google

séparation qui existe entre la nef et le chœur de leur église, que l'empressement avec lequel vous avez répondu à toutes les demandes, qui vous ont été faites dans votre première tournée, leur fait soupçonner que votre réponse a été interceptée, que ceux qui ont fait élever ce mur de séparation pour faire du chœur une salle de danse, ont profité de votre silence pour reprendre dans ce lieu cette danse qu'ils avoient interrompue pendant un tems, que le désir de nous enlever irrévocablement cette partie de notre église leur a fait former depuis peu le projet d'en changer la destination et de la transformer en une salle d'audience. Pleins de confiance dans cette équité et cette justice qui fait l'objet de l'admiration et de la reconnoissance de vos administrés, nous espérons, Citoyen Préfet, que la commune d'Attichy ne sera pas seule de votre département privée pour longtemps du libre et entier exercice du culte garanti par la Constitution et la sagesse de ceux qui sont à la tête du gouvernement.

Fait à Attichy le 11 floréal an IX de la République.

OBÉ, LOIZILLE, BOULNOY, DORÉ, N. MICHY, DUFOUR, BRANCHE, GORON, BOULONGNE, MEUNIER, DUMONT, DUPONT FILS, LANGLET, DUFLOS, TURILS, MARIN, DEGROUY.

Mis en demeure de se prononcer, le maire répondit par la lettre suivante, qui n'était guère de nature à calmer les esprits :

Le 3 nivôse an IX, Rép. f.

Le maire d'Attichy, auquel le citoyen sous-préfet de Compiègne a communiqué la lettre écrite au citoyen préfet de l'Oise le 14 brumaire dernier, par douze individus se qualifiant les habitants de la commune d'Attichy, y fait la réponse suivante :

Le mur qui sépare une partie du cœur de l'église du reste de la nef et des bas-côtés ne gêne aucunement le culte. Il sert au contraire et n'a été construit que dans la vue de lui assurer la plus grande liberté. D'un côté, ce sont les fêtes nationales, les cérémonies du mariage, les réunions décadaires, sans aucune communication avec celles du culte, que suivent les pétitionnaires et qu'il est difficile de qualifier. Dans l'autre, ces derniers exercent depuis deux ans, librement, tranquillement, sans aucune entrave et sans que leurs yeux soient blessés par les emblêmes de la liberté et de la république. Le vaisseau qui leur reste est capable de contenir plus de 800 individus et l'espèce de culte qu'ils ont adopté n'est pas suivi par 150. Le maire, en suivant l'exemple de l'adminis-

Digitized by Google

tration municipale et l'esprit de l'instruction du ministre de l'intérieur, a permis à la jeunesse de se réunir dans la portion fermée par le mur, pour y danser tous les décades. On n'y a jamais dansé le dimanche et il est faux que la danse y ait jamais passé 9 à 10 heures du soir, excepté dans quelques fêtes nationales. Ce dernier objet, du reste, regarde la police et nullement le culte. L'avis du maire est que le mur doit subsister :

1° Parce que s'il n'existoit pas, il seroit utile de le faire. Attichy étant chef-lieu de canton, a besoin d'une salle spacieuse pour les assemblées primaires.

2° Parce que le local sert aux réunions décadaires, aux cérémonies du mariage et fêtes nationales et qu'il est décoré des couleurs et les emblêmes de la république, incompatibles avec celles du culte des pétitionnaires.

3° Parce qu'il est le seul endroit assez spacieux pour réunir les citoyens dans les fêtes nationales, en cas de pluye, ou de froid.

4° Parce que le local laissé au culte est encore beaucoup trop grand pour contenir ceux qui le suivent et qu'il en contiendroit facilement quatre fois autant.

Il termine son avis par une observation. Cette pétition est la suite de celle présentée dans le courant de prairial, qui avoit été mise sous le nom du meilleur citoyen de la commune, dont on avoit contrefait la signature et qu'ils se sont empressés de désavouer. Le même esprit l'a dictée, celui de troubler l'union des citoyens et de s'opposer aux plaisirs de la jeunesse. Obé, tisserand, est en même temps ignorant instituteur et fait les fonctions de curé ; Loizille et Carlier sont les chantres. Obé a succédé dans ses fonctions au maçon Rouchette et au cuisinier Moyier. Ceux qui n'ont pas de confiance à de pareils ministres sont traités par le signataire d'hérétiques et les hommes qui réclament pour la liberté de leur culte qu'ils exercent sans la moindre entrave et avec la plus grande latitude, ne veulent pas permettre aux citoyens honêtes et sensés de suivre librement la fête nationale et de se réjouir dans la salle destinée à leur réunion. Douze hommes, excités par d'autres, qui se cachent sans doute, ont l'imprudence de vouloir faire la loi à 800 et de parler en leur nom. Le maire ne pense pas que leur vœu puisse être pris par celui de la commune.

GUIBERT.

La lutte devint si aigüe, les esprits étaient tellement excités que, le 6 janvier 1806, l'abbé Daniel adressa

Digitized by Google

au préfet, M. Beldenbusch, un Mémoire justificatif de 32 pages in-4°.

On l'accusait de s'être écarté des règles qui prescrivent la prudence et les devoirs de son ministère dans son dicours à la cérémonie du 10 frimaire. Je ne vous dissimule pas, écrivait le maire, que si vous prenez encore pour texte de vos prônes les anciennes injures, je demanderai à Mgr l'Evêque d'Amiens de vous proposer une permutation, ce qui toujours ne seroit pas aux yeux de vos supérieurs une recommandation.

Or son discours n'était pas une œuvre de ténèbres redoutant la lumière. Il avait pris pour texte ces paroles : *Cantate Domino canticum novum, quia mirabilia fecit.*

Il faut, pour mal interpréter ses paroles, une ignorance crasse, la plus aveugle méchanceté.

Il prêche au contraire la paix, l'union, la concorde, l'oubli du passé. Un prêtre retiré à Attichy peut en rendre témoignage.

On l'accuse d'esprit de parti. Or il a fait de sa personne deux parts bien distinctes : le prêtre et l'homme appartenant à la société, et puis tout le monde fréquente l'église, à part six ménages.

On revient petit à petit, sans trouble, et sans secousse. « Notre Pasteur ne cesse de nous le dire et de le répéter. Ce b...-là, répètent les paroissiens, a une manière contre laquelle personne ne tiendra. »

Il y avait eu des placards contre le maire, qui était décidé à faire arrêter sur le champ les personnes contre lesquelles il y aurait des indices un peu marquants. Or, si on ne suppose pas que vous fassiez des placards, on dira toujours que vous participez à la cause, qui produit ces actes de vengeance...

On veut sa démission, il restera à son poste... « Tenez-vous tranquille », lui dit-on. C'est ce qu'il fait.

Accordez-moi donc, Monsieur, écrit-il au préfet, la liberté de me juger d'après l'étoile qui brille sur la maison du maire, depuis que je suis en résidence à Attichy. Combien d'autres, hélas ! l'ont consultée avant moi, depuis longtemps, et n'y ont pas aperçu un plus agréable pronostique.....

Digitized by Google

Les plaintes de l'abbé Daniel ne furent pas inutiles. Il obtint satisfaction sur toute la ligne.

Le 23 thermidor an XIII, on procéda à l'adjudication au rabais des réparations à faire à l'église, se montant à 1.400 francs.

On dépensa 2.000 francs aux halles, et pour parer à ces dépenses, on vendit pour 2.130 francs, 82 arbres sur l'avenue du Château.

Le 10 juin 1806, on déplaça une fontaine dans la ferme du Plessis, appartenant à Mme de La Trémouille-Talmont.

Le 14 novembre, on projeta de dépenser 516 francs pour rendre saine et à l'abri de l'humidité la salle des archives de la justice de paix, procurer au juge de paix un local particulier et rendre la maison de dépôt plus sûre.

La salle de la justice de paix était salpêtrée à cause de l'humidité que procuraient les prisons qui y étaient adossées, ainsi que le grand bâtiment dépendant de l'ancien château, qui empêchait le soleil pendant l'hiver.

Le tribunal fut donc transféré dans la chambre du premier étage, occupé par le sieur Avare, concierge.

Le 6 octobre 1806, une allocation annuelle de 200 francs fut allouée à M. le Curé.

Il était impossible à M. Guibert de s'obstiner davantage. Il n'avait pas pour lui le juge de paix ; M. Gabriel, son adjoint, même, lui était opposé. Il se décida à écrire à M. Jarry, sous-préfet de Compiègne.

27 août 1806.

Monsieur le Sous-Préfet,

Je viens de recevoir une lettre de M. le Juge de Paix du canton, par laquelle il me prévient qu'il tiendra à l'avenir ses audiences dans sa maison, attendu que depuis trois dimanches la jeunesse du pays a recommencé les danses dans la maison commune. Il est d'ailleurs urgent de séparer la salle d'audience de celle des assemblées de la mairie, en ce que le jour où l'heure des audiences étant la même que celle des mariages, le juge de paix et l'officier de l'état civil se gênent l'un l'autre.

Digitized by Google

Vous savez que déjà depuis longtemps le Conseil municipal a donné son vote pour le transfèrement de la salle d'audience dans les appartemens du premier étage de la maison commune et que M. le Préfet n'a retardé son autorisation que pour un défaut de forme. Déjà depuis quelque temps j'ai rempli les formalités exigées. Je vous prie de solliciter auprès de M. le Préfet l'autorisation de procéder à l'adjudication au rabais des travaux nécessaires. Ces opérations sont d'autant plus urgentes que la saison avancée non seulement menace nos archives de l'humidité, mais encore peut s'opposer aux travaux de maçonnerie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

GUIBERT.

On dansait toujours dans la salle de la justice de paix. Mais voici que le 12 novembre 1806 M. le Juge de Paix écrit au Préfet :

Je crois devoir vous informer que M. le Maire a de nouveau permis de danser dans la salle d'audience de la justice, qui est en même temps la salle de la maison commune. Je ne peux plus, sans approuver cet abus immoral, tenir audience dans ce local et je la tiens, depuis le 29 octobre, dans ma maison, où je ferai préparer un local passable ; mais aucun ne peut remplacer par la commodité et la grandeur celui que l'on me force à quitter.

Et dans une autre lettre il ajoutait :

Quand il n'y aurait pas de salle de danse à Attichy, nous ne pourrions qu'y gagner, car la danse, qui se prolonge souvent jusqu'à trois et quatre heures du matin, est un sujet d'inquiétude pour ceux qui n'y sont pas.

Mais si quelqu'un souffrait de cette situation, c'était bien l'abbé Daniel. Depuis son arrivée à Attichy, il ne cessait de s'en plaindre. La religion et les bonnes mœurs étaient en cause.

Ecoutons-le en revendiquer les droits, avec le ton plaisant qu'il sait prendre parfois :

MAISON COMMUNE. — TRIBUNAL DE PAIX

Telle est l'inscription qui décore la façade d'un joli pavillon dont la partie supérieure très bien distribuée et servant de logement jadis à l'un des principaux officiers de la maison du duc de la Trémoille, est donnée pour habitation au geôlier de nos très petites prisons, et la partie inférieure, ou le retz de

Digitized by Google

chaussée, offre une salle vaste, très éclairée, dans laquelle se tiennent les séances de la justice de paix, qui possède en outre un cabinet pour ses archives et où se devroient tenir les séances municipales, qui ont lieu à la mairie, c'est-à-dire chez le maire, où se célèbrent cependant les mariages civils. Son intérieur, orné du buste de Sa Majesté l'Empereur, annonce l'usage auquel il est destiné par l'établissement du tribunal, que sa structure fait appercevoir très sensiblement, et d'un autre de la Patrie, drappée d'une manière aussi riche qu'élégante. Pour rendre cette inscription plus complète, on devroit y ajouter ces derniers mots : *et salle de danse,* parce que régulièrement, dimanches et fêtes, la jeunesse s'y rassemble pour ses plaisirs, qu'elle prolonge à volonté et que lesdits jours il est difficile d'y reconnoitre une maison de municipalité et surtout un tribunal constamment en activité ; mais le maire le veut ainsi, le sous-préfet l'approuve. Cependant, voici ce qui vient d'arriver : le juge de paix, M. Chocus, a prévenu le commissaire du tribunal, M. Gabriel, adjoint à la mairie, et les autres officiers qu'il ne tiendroit plus là ses séances, qu'il en avoit prévenu le maire.

Enfin, le 19 mars 1807, une lettre du ministre de l'intérieur au préfet trancha cette difficulté pendante depuis si longtemps, en ordonnant de rendre le local au juge de paix avec défense d'y danser à l'avenir.

C'est alors que la municipalité se décida à acheter, pour 3.380 francs, un pavillon dépendant de l'ancien château, pour servir de mairie, de salle d'audience et de prison.

On décida en même temps d'établir une sacristie à l'extrémité de l'un des bas-côtés de l'église, à l'endroit où se trouvait l'ancien chapier et d'y consacrer 967 fr. 60.

Dans un mémoire avec plan à l'appui, l'abbé Daniel représente à la municipalité l'inconvenance de cet emplacement, l'inutilité de la dépense et l'incohérence pour les règles du goût. Selon lui, il faudrait construire la nouvelle sacristie à la place de l'ancienne. Elle ne gênerait en rien à la voie publique. Il préfère un toit brisé. Les travaux ne coûteraient guère que 800 francs, dépense à laquelle la fabrique ne saurait contribuer, non plus qu'aux réparations de l'église, évaluées à 3.400 francs.

Digitized by Google

C'était le triomphe de l'abbé Daniel et la confusion du maire qui, cependant, ne démissionne qu'en 1815, à l'arrivée des Alliés. Il fut remplacé par M. Flobert, avec M. Dupuy, chevalier de la Légion d'honneur, comme adjoint.

Que faut-il penser de l'attitude de l'abbé Daniel en ces circonstances difficiles ? Il est impossible de juger des faits arrivés il y a plus de cent ans avec nos idées actuelles. N'oublions pas qu'on sortait alors de la Révolution et que toutes les têtes étaient loin d'être calmées.

Un rapport de 1807 nous dit, en effet, que « le maire a de la capacité, mais qu'il le marque dans la Révolution.

Quant au curé, il serait « *fanatique*. Il en résulterait une source de difficultés de part et d'autre. » La revendication de la jouissance pleine et entière de son église était toute légitime et aujourd'hui encore personne d'entre nous ne tolérerait une telle situation. Il ne pouvait pas davantage approuver les danses telles qu'elles se pratiquaient. Que dirait-il aujourd'hui ?

Au reste, son évêque, M. Jean-François de Demandolx, qui visita Attichy au mois de juillet 1807, à peine rentré à Amiens, lui adressa les deux lettres élogieuses suivantes :

7 septembre 1807.

Me voilà de retour chez moi, Monsieur, et libre enfin de pouvoir vous témoigner toute ma reconnaissance de la manière aimable dont vous m'avez reçu, de votre généreuse hospitalité et du cadeau précieux que vous avez trouvé le moyen de me faire accepter. Tout cela a été vivement senti, mais ce qui m'a bien autrement touché, c'est le changement que vous avez opéré dans votre paroisse, l'esprit religieux que vous y avez résuscité et votre zèle infatigable pour tout ce qui peut aller au bien. J'ai été en un mot si satisfait de ce que j'ai vu que je ne cesse d'en parler et de vous proposer pour exemple. Ces éloges de votre Evêque vous sont dûs, mon cher Curé, ils sont une faible récompense de vos travaux et je veux que vous les receviez comme une preuve particulière de mon estime et de la tendre affection que je vous porte.

† J. F., *Evêque d'Amiens.*

Amiens, 7 juillet 1807.

Digitized by Google

24 juillet 1807.

J'étois en peine, mon cher ami, que ma lettre ne vous fût parvenue. Me voilà rassuré par votre réponse, que je reçois à l'instant, et dont les détails m'ont fait le plus grand plaisir ; ce qui, je l'espère, ne vous en fera pas moins, c'est que vous saurez que j'ai demandé pour vous au ministre le traitement des curés de première classe, que ma demande a été accueillie et que vous êtes inscrit sur le travail qui doit être, selon l'usage, présenté à S. M. I., le premier janvier. En faisant cette démarche, j'ai obéi à l'impulsion de mon cœur et j'ai cru devoir cette récompense au zèle avec lequel vous remplissez vos devoirs. Lorsqu'il en sera temps, j'écrirai de nouveau au ministre pour lui rappeler sa promesse et je vous recommande, en attendant, la plus grande discrétion.

Agréez, mon cher Curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

† J. François, *Evêque d'Amiens*.

Amiens, le 27 juillet 1807.

P.-S. — J'ai pris vos notes en grande considération.

Cette visite de Mgr de Domandolx dans le canton d'Attichy est l'objet d'un compte rendu très détaillé qui n'occupe pas moins de vingt pages grand in-folio.

Nous trouvons également dans le registre paroissial d'Attichy :

1° Réglementation relative aux bancs et aux places de l'église (19 février 1906).

2° Lettre aux autorités de l'endroit relative aux places que les articles organiques leur accordent (9 avril).

3° Propositions du maire d'Attichy relatives aux places qu'ils doivent occuper dans l'église. (16 avril).

4° Réponse des autorités constituées relativement à ces places (27 avril).

5° Plusieurs délibérations au sujet des bancs à rétablir dans l'église, au sujet de l'installation des marguilliers.

6° Délibérations relativement à la construction d'une sacristie.

Digitized by Google

7° Donation à l'église de différents objets du culte.

8° Restauration des chapelles.

(Communication de M. le chanoine Bierre, doyen d'Attichy.)

Ces multiples délibérations touchant les places de l'église prouvent que là encore tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il y avait quatorze ans qu'il était à Attichy quand, le 10 février 1916, Mgr de Demandolx le nomma à la cure de Senlis, vacante par la mort de Jean-Jacques Mouquet, et, le 25 mars, en compagnie de Jean-Pierre Flobert, maire d'Attichy, il présentait ses pouvoirs aux adjoints de la ville, MM. Herber et Truquet, le maire étant absent. Le même jour, il était solennellement installé.

Procès-verbal de l'installation de M. Jean-Marie Daniel, curé de la paroisse de Senlis

L'an de Notre-Seigneur mil huit cent seize, le vingt-cinq mars, jour de l'Annonciation, neuf heures du matin, nous, Etienne de Rochemure, prêtre vicaire général de Mgr l'Evêque d'Amiens, pour l'arrondissement de Senlis, délégué par mon dit Seigneur l'Evêque du même diocèse, à l'effet de mettre M. Jean-Marie Daniel, prêtre et curé de la paroisse et canton d'Attichy, arrondissement de Compiègne, en possession réelle, corporelle et actuelle de la cure ou église paroissiale de Notre-Dame de Senlis, au lieu et place de M. Moquet, décédé curé le 20 septembre 1815.

Premièrement, nous sommes allés processionnellement recevoir M. Daniel à la principale porte de l'église par laquelle il est entré en aspergeant d'eau bénite le peuple chrétien, nous nous sommes avancés jusqu'au pied du maître autel qu'il a baisé, après avoir prié pendant quelque tems, il est monté en chaire, a prononcé un discours éloquent qui a édifié tous les fidèles, tendant à ramener les chrétiens à la religion, à l'amour de leur roi légitime, à l'union, à la paix et à la concorde ; puis il s'est avancé vers le confessionnal qu'il a ouvert, où il s'ets assis, de là nous sommes allés aux fonds baptismaux ur lesquels il a posé les mains et qu'il a baisé, ensuite nous sommes allés sous la cloche et il a tiré le cordon de la cloche. De retour dans le chœur, nous l'avons installé dans le siège pastoral et

Digitized by Google

l'avons proclamé à haute et intelligible voix, curé de la paroisse Notre-Dame de Senlis, en présence de tout le peuple assemblée; enfin nous l'avons conduit au banc d'œuvre après lecture faite de ses provisions à la dite cure.

Sa Majesté Louis XVIII a confirmé la nomination de M. Daniel à la cure de Senlis par Mons^r^ l'Evêque d'Amiens, d'après la provision de la dite cure accordée au dit sieur Daniel par mon dit seig^r^ l'Evêque d'Amiens, le 27 octobre 1815.

Il est fréquemment fait mention de lui dans les registres paroissiaux ; mais c'est à propos de détails d'administration temporelle, qui n'offrent aucun intérêt.

Le 6 août 1816, il demande que tous les dimanches une quête particulière soit faite aux offices pour les pauvres.

Le 17 janvier 1817, une ordonnance du roi lui accordait le rang et le traitement de curé de première classe.

Le 8 avril 1818, avec son Conseil de fabrique, il réclama la restitution des biens non aliénés des six paroisses de la ville réunies à Notre-Dame, Saint-Rieul, Saint-Pierre, Saint-Aignan, Saint-Martin et Saint-Etienne. La paroisse Saint-Pierre avait autrefois 10 arpents de terre à Pont-Sarron (Arch. de l'Oise).

Il fut à Senlis ce qu'il s'était montré partout : un prêtre éminent, si bien que la président du Conseil de fabrique, après avoir pris avis de ses collègues et conformément à leurs désirs, crut devoir, dans une séance, lui témoigner toute la satisfaction qu'ils éprouvaient d'avoir pour la première fois à leur tête un pasteur aussi respectable par sa piété et par ses lumières, que la Providence, en comblant leurs vœux, leur avait donné pour le bonheur et l'édification de la paroisse. (Communication de M. Abraud, de Senlis.)

Son ministère, à Senlis, fut de courte durée. Au bout de trois ans, il rendait son âme à Dieu.

M.,

Vous êtes prié d'assister aux convois, service et enterrement de M. Jean-Marie Daniel, curé de cette ville, dernier titulaire de la cure de Saint-Martin, en la ville de Beauvais, et vice-promoteur du ci-devant tribunal de l'officialité, nommé à celle du canton d'Attichy, arrondissement de Compiègne, département

Digitized by Google

de l'Oise, après son installation dans la cure de Senlis, grand vicaire de Mgr l'Evêque d'Amiens et président de la Commission ecclésiastique pour l'arrondissement ; élevé en janvier 1817 au titre et traitement de curé de première classe par ordonnance de S. M. Louis XVIII du 7 du même mois, décédé en son presbytère, hier 3 juin 1819, âgé de 69 ans, qui se feront demain 5, à dix heures et demie précises du matin, en l'église de Notre-Dame de Senlis.

De Profundis.

Il y aura des messes demain toute la matinée.
De la part de Monsieur son frère et de ses neveux et nièces.

Le 4 septembre 1819, il était remplacé par l'abbé Charles-Joseph Thiébault, à qui, le 3 août 1920, succéda l'abbé Froy.

« La tombe de l'abbé Daniel est toujours visible au cimetière de Senlis. Mais, m'écrit M. Abraud, à qui je ne témoignerai jamais trop de reconnaissance, la pierre rongée ne laisse plus apparaître que quelques lettres à peine reconnaissables. Elle se trouve dans un emplacement dit « Le Rond-des-Prêtres », autour de la croix centrale, et a la forme d'un cube surmonté d'une croix. Deux faces de ce cube ont été gravées ; il ne reste rien, sauf sur un côté, où l'on déchiffre vaguement : « Cathédrale » et, en tête : « D. O. M. »

A. Bornet,
Chanoine titulaire,
Aumônier des hospices.

Digitized by Google

APPENDICE

M. le chanoine Beaudry, archiviste de l'Evêché, nous communique la lettre suivante de l'abbé Daniel, à Mgr de La Rochefoucauld.

Il ne sait à quoi se résoudre. Il craint, en refusant de faire partie du Conseil de Massieu, d'être dénoncé comme perturbateur de l'ordre public.

Nous n'avons pas la réponse de Mgr de La Rochefoucauld ; mais nous avons vu que raffermi sans doute par son évêque, l'abbé Daniel repoussa les avances qui lui étaient faites.

De là son incarcération à Chantilly.

Peut-être aussi y a-t-il, dans cette missive, comme une excuse indirecte d'avoir prêté le serment constitutionnel, une sorte de justification personnelle.

Monseigneur,

Il est instant que vous me marquiez promptement votre manière de penser sur la réponse ci-jointe et préparée depuis longtemps pour l'interpellation de vive voix ou par écrit de M. Massieu, relativement au droit que me donnent les décrets de devenir son vicaire. Je vous avoue que je n'aurois pas eu pour vous cette déférence et que je n'aurois consulté qui que ce soit pour la lui faire parvenir si enfin je n'avois pas été forcé de céder à cette considération majeure les suites qu'elle pourroit avoir pour moi ; car la certitude où l'on est ici que je ne veux point devenir un de ses adeptes fait siffler autour de moi les serpents de la haine et de la calomnie ; il y a longtemps que je brave les sarcasmes et les plus abominables pamphlets ; ceux que vous avez honorés de votre estime ont été plongés dans un creuset bien terrible ; mais peu importe. Je n'ai point dévié et je ne dévierai point. S'il était à craindre cependant que ce M. traduisit ma lettre à l'Assemblée pour m'y faire décréter perturbateur, etc., je ne vois pas la nécessité d'en courir les risques. J'attends votre réponse.

Je suis très respectueusement, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur :

DANIEL, *c. d. St-Martin.*

(Archives nationales, W. 251.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ORIGINES DE L'IMPRIMERIE A BEAUVAIS

LES VALLET

(1615-1694)

L'établissement de l'imprimerie à Beauvais date des premières années du XVII[e] siècle. Trois hommes, dont les noms méritent d'être conservés, contribuèrent à cet établissement : Philippe le Clerc, le principal du collège ; Pierre Louvet, l'auteur de l'*Histoire et des Antiquités du païs de Beauvaisis et du diocèse de Beauvais,* et Nicolas le Jeune (1).

Il y avait alors à Beauvais un libraire du nom de Godefroy Vallet. Son père, Etienne Vallet, relieur, puis libraire, à Paris, rue des Sept-Voyes (2), était demeuré en exercice de 1554 à 1609 (3). En 1584, il avait ajouté à son atelier de reliure un magasin de librairie (4) et,

(1) P. Louvet, *Histoire et Antiquitez du diocèse de Beauvais,* in-8°, Beauvais, 1635, p. 704-705.

(2) Auj. rue Valette.

(3) Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVI[e] siècle,* in-8°, Paris, 1898, p. 357.

(4) En 1582, lors de la translation de la confrérie des libraires relieurs, de l'église Saint-André-des-Arcs, où elle avait été fondée sous le vocable de saint Jean l'Evangéliste en 1401, en celle des Pères Mathurins, Etienne Vallet figure au contrat comme relieur (cf. Ernest Thoinan, *Les Relieurs français, 1500-1800,* in-8°, Paris, 1893, p. 8, 21 et 399) ; mais, le 6 juillet 1584, il est dit marchand-libraire et bourgeois de Paris (Baron Jérome Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris, 1486-1600,* in-8°, Paris, 1895, p. 172).

Digitized by Google

en 1588, avait édité, de concert avec Sébastien Moulin, les *Vies de saint Jérôme et de saint Louis*, puis, en 1589, les *Emblemata* d'Alciat, avec les annotations de Claude Mignault. Il avait été reçu libraire juré le 20 juin 1599 et avait pour marque une Bible d'or avec ces mots : *Verbum Dei manet in æternum* (5). De son mariage avec Suzanne Cheval, il avait eu trois fils, qui furent reçus libraires : Claude, vers 1601 ; Jean, quelques années plus tard, et Godefroy, en 1610 (6). C'est peu de temps après que ce dernier vint se fixer à Beauvais (7), où il eut son logement rue Sainte-Marguerite (8) et sa boutique au carrefour Saint-Barthélemy.

Philippe le Clerc, comprenant tout l'intérêt que présenterait, pour la ville, la création d'une imprimerie à Beauvais, ne négligea rien, afin de réaliser un dessein qu'il caressait depuis longtemps : il mit à la disposition de Godefroy Vallet les fonds nécessaires pour l'achat des premières presses (9). De son côté, Pierre Louvet, qui achevait alors un important ouvrage sur les *Coutumes observées en Beauvaisis* (10), promit de lui en confier l'impression.

(5) Jean de la Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689*, in-4°. Paris, 1689, p. 180.

(6) Baron Jérome Pichon et Georges Vicaire, *ouv. cité*, p. 173. — Ernest Thoinan, p. 399.

(7) J. de la Caille donne la date de 1606 comme celle de son établissement à Beauvais, mais il nous paraît peu vraisemblable qu'il s'y soit établi avant sa réception.

(8) Auj. rue Jules-Ferry.

(9) P. Louvet, *Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais*, p. 704-705.

(10) Le manuscrit de cet ouvrage, volume in-fol. de 777 ff., après avoir fait partie de la Conservation Bucquet, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Beauvais, dans la Collection Bucquet-Aux Cousteaux, dont il forme le tome XCII. On lit au bas du premier feuillet : « Original de la Coustume de Senlis par maistre Pierre Louvet, avocat, escrit de sa main et sur lequel il l'a fait imprimer à Beauvais en 1618 avec la

Digitized by Google

Le 12 août 1615, Godefroy Vallet obtenait du roi, pour six ans, le privilège d'imprimer ou de faire imprimer l'ouvrage susdit qui parut à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Ce volume, de format petit in-4°, le premier qui soit sorti des presses beauvaisines, est intitulé :

COVSTVMES
DE DIVERS BAILLIAGES,
OBSERVÉES EN BEAVVAISIS,
ASCAVOIR DE SENLIS, AMIENS, CLERMONT
& MONDIDIER
CONFÉRÉES L'UNE A L'AUTRE & A CELLE DE PARIS
AVEC NOTES
PAR M. PIERRE LOVVET, ADUOCAT EN PARLEMENT.

A BEAVVAIS
CHEZ GODFROY VALET, IMPRIMEUR & LIBRAIRE
DEMEURANT DEVANT LE COLLÈGE, TENANT SA BOUTIQUE
AU CARREFOUR DE S. BARTHELEMY
M. DC. XV.
AUEC PRIVILÈGE DU ROY.

Il comprend 16 ff. n. ch., 190 ff. ch. et 2 ff. n. ch. La dédicace à « Monseigneur Desmarestz, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, capitaine de la ville et cité de Beauvais, lieutenant pour Sa Majesté au pais de Beauvaisis et ambassadeur pour icelle en la Grande Bretaigne » est datée de Beauvais, le 10 septembre 1615.

Cette première édition « des Coustumes », dont nous avons trouvé un exemplaire dans la Bibliothèque des Archives départementales de l'Oise (11) fut suivie,

conférence des autres coustumes des justices voisines et au commencement desquelles il traite de l'ordre judiciaire ce qui luy a causé des inquiétudes durant sa vie par la persécution des officiers du Comté. » D'après cette note, Bucquet ne semble pas avoir connu la première édition des Coutumes.

(11) N° 1.125 du livre des entrées.

Digitized by Google

en 1618, d'une seconde édition que possède la Bibliothèque de la Société académique (12). A part quelques légères différences dans la disposition du titre (13), ces deux éditions sont absolument identiques. Les fautes d'impression (14) et les erreurs de pagination de la première ont été reproduites dans la seconde. L'édition de 1618 est donc plutôt un second tirage qu'une nouvelle édition.

C'est également en 1615 que parut chez Godefroy Vallet un opuscule in-8° de 27 pages, ayant pour titre :

STIL DV BAIL
LIAGE ET SIÈGE PRESIDIAL
DE BEAVVAIS
POVR ESTRE GARDÉ ET OB
SERVÉ PAR PROVISION IVSQUE
A CE QUE AUTREMENT PAR NOS SEIGNEURS
DE LA COUR EN AIT ESTÉ
ORDONNÉ
AUEC VNE OBSERVASION DES IOURS NON PLAIDOYABLES
AUDIT BEAUUAIS.

A BEAVVAIS
CHEZ GODEFROY VALET, IMPRIMEUR & LIBRAIRE,
DEMEURANT DEUANT LE COLLÈGE, TENANT SA BOUTI
QUE AU CARREFOUR DE S. BAR
THELEMY.
M. DC. XV

(12) Sous la cote A 83.

(13) La disposition du titre dans l'édition de 1618 est la suivante : Covstumes — de — divers bailliages — observées en Beauvvaisis — Ascavoir, de Senlis, Amiens, — Clermont et Mondidier, conférées l'une à l'autre — et à celle de Paris, avec Notes. — Par M. Pierre Lovvet, aduocat en Parlement. — A Beavvais — chez Godefroy Valet, Imprimeur et Libraire — demeurant viz à viz S. Barthelemy — M. D. C. XVIII — Auec Priuilège du Roy.

(14) Les *errata* remplissent le verso du fol. 16. — Le fol. 25 est chiffré 35 ; le 76, 79 ; le 95, 94 ; le 97, 96 ; les 130, 131, 132, 134 et 136 sont chiffrés 30, 231, 232, 234 et 236.

Digitized by Google

Cette brochure, dont il existe plusieurs exemplaires aux Archives départementales de l'Oise (15) et un exemplaire incomplet à la Bibliothèque municipale de Beauvais, dans la Collection Bucquet-Aux Cousteaux (16), est conforme à un manuscrit du XVII[e] siècle, donné en 1821, à la Bibliothèque du tribunal civil de Beauvais, par son premier président, M. Louis-Lucien Le Caron de Troussures (17). La formule qui la termine « *Leu et publié au bailliage et siège présidial de Beauvais, etc., le mardy 17[e] jour de novembre mil six cens quinze* » nous indique qu'elle fut imprimée postérieurement à cette date (18).

Dom Nicolas Patin, docteur ès décrets, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Lucien, est l'auteur de deux ouvrages, édités par Godefroy Vallet, l'un en 1616, l'autre en 1620. Le titre du premier, inexactement rapporté par Dom Grenier (19) est le suivant :

(15) Série B, liasse 8.

(16) Tome LXXX, p. 112 et ss.

(17) Série D n° 5. — Il existe aussi, à la Bibliothèque de la Société académique, sous la cote C. 26, dans le tome IX des manuscrits Fabignon, une copie *in extenso* de cet imprimé. Ces renseignements nous ont été donnés par notre obligeant confrère, M. René Largillière.

(18) Le titre est orné des armes de France et de Navarre. — M. Jean Béreux, archiviste départemental de l'Oise, nous a communiqué les divisions de cet opuscule : il traite successivement des audiences et plaidoiries (I-XII), des causes d'appel (XIII-XXII), des présentations et ajournements (XXIII-XXVI), des expéditions hors l'audience (XXVII-XXXIV), des exécutions et saisies (XXXV-XL), des causes sommaires (XLI-XLV), des délais (XLVI-LIII), des délais frustratoires (LIV), des productions mises au greffe (LV-LVII), des décrets et licitations (LVIII-LXIV), des taxes de dépens (LXV-LXIX), des amendes (LXX-LXXII), des offices (LXXIII-LXXVI), des ports de procès (LXXVII), des vacations en féries (LXXVIII-LXXXII), et enfin des « festes et jours esquels on ne tient audience audit siège ».

(19) Bibl. nat., Collection de Picardie, t. XII, n° 1.056.

Digitized by Google

DISCOVRS
SVR LA
MÉMOIRE DV GLO
RIEUX S. LVCIAN PRE
MIER ÉUESQUE & MARTYR DE LA
VILLE DE BEAUUAIS & DE SES
DEUX COMPAGNONS S. MAXIAN
& S. IULIAN.

A BEAVVAIS,
PAR GODEFROY VALET
M. DC. XVI.
AVEC APPROBATION.

Le volume, in-12 de 11 ff. n. ch. et de 178 pp. n., est dédié à « Monseigneur l'illustrissime Prince Alexandre de Vendosme, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Hiérusalem, grand prieur de Toulouze et abbé commendataire de S. Lucian lez Beauvais et de S. Faron lez Meaux ». L'approbation est du 30 septembre 1615 (20).

Le second est un « *Traité sur ces parolles évangéliques : Ecce nos reliquimus omnia* », petit in-12 sur vélin, dont nous ignorons l'importance, mais dont un exemplaire se trouvait dans la Bibliothèque aujourd'hui dispersée du château de Troussures (21).

Parmi les livres classiques, imprimés par Godefroy Vallet, nous ne connaissons que le « *Verino beauvaisin* », publié par Philippe le Clerc, pour l'instruction de ses élèves. Le privilège est du 16 septembre, l'achevé d'imprimer du 25 septembre 1617. Cet opuscule, petit in-8° de 4 ff. n. ch. et de 48 pp. n., dont il existe un exemplaire, provenant de la Bibliothèque Le Mareschal, dans la Bibliothèque des Archives départementales de

(20) Bibl. nat., Ln^{27} 13.047.

(21) Cf. *Catalogue de livres anciens provenant d'une grande bibliothèque*, in-8°, Paris, 1912, n° 365.

Digitized by Google

l'Oise, où il est entré par voie d'acquisition en 1907 (22) et un second exemplaire, signalé l'an dernier par notre confrère, M. René Largillière, à Vieux-Rouen, dans la Bibliothèque de M. Borel de Bretizel (23), porte pour titre :

VERINVS
BELVACENSIS
SEV
MICHAELIS VERINI
DISTICHA NVNC DEMVM
CONCINNIORE ORDINE DISPOSITA
TITULISQUE APTIORIBUS
INSIGNITA.
PER M. PHILIPPUM CLERCEIUM BELUACENSIS
COLLEGII MODERATOREM PRIMARIUM.
HÆC EDITIO PRIORIBUS OMNIBUS TERTIOR EST
RECTÆQUE PRONUNTIATIONIS ADIUTRIX

BELLOVACI
EX TYPOGRAPHIA G. VALET, E REGIONE
SANCTI BARTHOLOMEI 1617.

(22) Il est relié dans un volume ayant pour titre « Divers recueils » (n° 1.518 du livre des entrées) avec plusieurs autres opuscules dont voici l'énoncé : 1° *Aureum carmen, auctore Francisco Antonio Le Febvre, e societate Jesu,* Parisiis apud viduam Simonis Benard, via Jacobea, e Regione Collegii Ludovici Magni M D CC III cum permissu, 24 pp. ; 2° *Roberti Bellarmini, e societate Jesu S. R. E. Cardinalis, Admonitio ad episcopum Theanensem, nepotem suum : quæ necessaria sint episcopo qui vere salutem suam æternam in tuto ponere velit,* Parisiis, apud Sebastianum Chappelet, via Jacobea, sub signo Olivæ, s. d. [1618], 60 pp. ; 3° *Libertates, immunitates et privilegia insignis ecclesiæ cathedralis Bellovacensis,* s. l. M. DC. XIII, 80 pp. ; 4° *Verinus belvacensis,* etc. ; 5° *De reformandis horis canonicis ac rite constituendis ecclesiasticorum muneribus consultatio,* s. l. M. DC. XLIII, 128 pp. ; 6° *In faustissimas Ludovici XV, regis christianissimi et Mariæ Felicitatis Eusebiæ reginæ nuptias* [Sign.] Joan. Bapt. Ludovicus Crevier, humanitatis Professor in Collegio Dormano-Bellovaco, 17 octobr 1725, 3 pp. ; 7° *In diem festum S. Edmundi, Doctoris quondam philosophiæ ac theologiæ in Universitate Parisiensi et postea Archiepiscopus Cantuariensis, hymni* [Sign.] Claudius Carolus Hemard de Danionam, Stempanus, in Senatu Parisiensi Patronus, s. l. n. d., 4 pp. ; 8° *Hymni*

Digitized by Google

Ce titre est décoré de la marque de Godefroy Vallet, consistant en un livre ouvert, inscrit dans un cartouche, sur les pages duquel sont gravées les lettres grecques α et ω.

D'après Philippe le Clerc, Michel Vérino, d'origine espagnole, serait né dans l'île de Minorque, d'où tout enfant il aurait été amené à Rome par son père, qui venait fréquemment en Italie, et serait mort à Florence, à l'âge de vingt-deux ans, en 1487, l'année même où furent publiées ses distiques moraux, qui, depuis, ont été réimprimés à plusieurs reprises (24).

L'entrée solennelle d'Augustin Potier dans sa ville épiscopale, le 21 février 1618 (25), fournit aux Muses beauvaisines l'occasion de rivaliser entre elles. Plusieurs des poésies, composées pour cette circonstance, nous ont été conservées par Louvet (26). Deux d'entre elles, qu'il se contente de mentionner, l'une de l'archidiacre Isaac de Bullandre, l'autre de Jacques de Nully, premier régent du collège, furent imprimées, chez

super patrato in nova Hæmorrhoissa miraculo [Sign.] C. Coffin, antiquus Universitatis Rector Collegii Dormani - Bellov. gymnasiarcha, s. l. n. d., 4 pp. ; 9° *S. S. Cantio, Cantiano et Cantianitæ martyribus, hymni* [Sign.] Claudius Carolus Hemard de Danjonam Stempanus, s. l. n. d., 4 pp. ; 10° *Guillelmi Prousteau, antecessoris aurelianensis, epistola, ad nobilem et clarissimum virum Petrum de Porrade, massiliensem, de obitu et virtutibus Martini Groteste de Mahis, diaconi aurelianensis ecclesiæ et canonici*, Aurelianis, apud viduam Paris, via sancti Salvatoris ad insigne Crucis Aureæ, M. DC. XCV, 48 pp.

(23) *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XXV, p. 184.

(24) Cf. sur Michel Verino, la *Bibliothèque choisie* de Colomies, édit. de 1731, p. 230, qui le fait naître à Florence et mourir à l'âge de 17 ans ; les *Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de Duverdier*, édit. Rigoley de Juvigny, 6 vol. in-4°, Paris, 1772, t. III, p. 356 et le *Dictionnaire historique portatif de Ladvocat*, 3 vol. in-8°, Paris, 1777, t. III, v° Verino.

(25) Sacré à Rome le 17 septembre 1617, Augustin Potier avait pris possession par procureur dès le 29 novembre suivant (Delettre, *Histoire du Diocèse de Beauvais*, 3 vol in-8°, Beauvais, 1842-1843, t. III, p. 378-379).

(26) *Histoire et antiquitez du diocèse de Beauvais*, p. 691 à 704.

Digitized by Google

Godefroy Vallet, en 1618 : de la première, nous ne savons rien ; de la seconde, seul le titre nous est parvenu. Cette pièce, de format in-4°, était intitulée : *Anthodosis pro felici Belvacensis episcopi adventu, auctore Jacobo de Nully necnon ejusdem insignia prœsulum Belvacensium symbola* (27).

Mais, où Godefroy Vallet s'est surpassé (28), c'est dans l'édition qu'il donna du Bréviaire et du Missel de Beauvais. Le Bréviaire

BREVIARIVM
INSIGNIS ECCLESIÆ
BELVACENSIS
AVGVSTINI POTIER
EPISCOPI ET COMITIS
BELVACENSIS AC PARIS
FRANCIÆ AUTHORITATE
ATQZ EIUSDEM ECCLESIÆ
CAPITULI CONSENSU
EDITUM.

parut en 1618 en deux volumes in-8°. La partie d'hiver comprend 33 ff. n. ch. et 674, 127, 32, 8 et 12 pp. n. ; la partie d'été, 31 ff. n. ch. et 417, 142, 6, 32 et 12 pp. n. (29).

Le titre est orné d'un joli frontispice gravé par Jean de Courbes (30) : au sommet, la Vierge tenant l'Enfant Jésus est accompagnée de deux anges, un de chaque côté ; au-dessous de la Vierge, se voient les armes

(27) Bibl. nat., Collection de Picardie, t. XII, n° 1.078. — Le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 5 vol. in-fol., Paris, 1768-1771, t. I, n° 9.675.

(28) Cf. Georges Lepreux, *Gallia typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France depuis les origines de l'imprimerie jusqu'à la Révolution*, 3 vol. in-8°, Paris, 1909-1911, t. I, p. 194.

(29) L'exemplaire, conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote B 24.678, provient du grand séminaire de Beauvais, dont il porte l'*ex-libris*.

(30) Sur ce graveur, voir E. Bénézit, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, 3 vol. in-8°, Paris, 1924.

Digitized by Google

d'Augustin Potier et, sur le même plan, à gaūche, celles de l'évêché, à droite celles du chapitre ; saint Pierre et saint Paul, tenant l'un une clé, l'autre une épée dans la main droite et un livre ouvert dans la main gauche, sont représentés debout de chaque côté du titre. A la hauteur de la suscription — Bellovaci — apud Godefredum — Valet, e Regione — S^ti Bartholomæi — Cvm privilegio — Regis — se trouvent deux cartouches contenant, l'un la marque de Godefroy Vallet, dont nous avons déjà parlé, l'autre son monogramme composé d'un 4 dont la branche verticale, très allongée, est accostée de deux G immédiatement au-dessous de la branche horizontale et se termine par deux cœurs ; en sens inverse, au centre de chacun desquels se lit la lettre V.

Les gravures de Jean de Courbes représentent, dans la partie d'hiver : David jouant de la harpe, l'Annonciation, l'Adoration des bergers et la Circoncision. Dans la partie d'été, ces deux dernières sont remplacées par la Résurrection de Jésus-Christ et le Triomphe des saints dans le ciel.

C'est en 1625 que fut publiée la nouvelle édition du Missel de Beauvais, conforme aux prescriptions du Concile de Trente :

MISSALE
BELLOVACENSE
AD FORMAM SACRO-SANCTI
CONCILII TRIDENTINI
RESTITUTUM.
REVERENDI IN CHRISTO PATRIS
D. DOMINI AVGVSTINI POTIER EPISCOPI
ET COMITIS BELLOVACENSIS AC PARIS
FRANCIÆ AUCTORITATE AC EIUSDEM
ECCLESIÆ CAPITULI CONSENSU EDITUM.

BELLOVACI
APUD GODEFREDUM VALET
E REGIONE SANCTI BARTHOLOMÆI
M. DC. XXV.
CVM PRIVILEGIO REGIS.

Digitized by Google

De format in-folio, il se compose de 16 ff. n. ch. et de 42, 492 et 166 pp. n. Le titre est une composition de J. de Courbes : la Cène est représentée dans la partie supérieure ; elle repose sur un entablement, soutenu par deux colonnes, sur la frise duquel se voient les armes d'Augustin Potier et celles du Chapitre. De chaque côté, un personnage se tient debout : celui de gauche, vraisemblablement Melchisedech, vêtu à l'oriental, porte de la main droite un bassin sur lequel il y a des pains, de la main gauche un vase contenant du vin ; celui de droite, sans doute un prêtre de la loi nouvelle, tient de la main droite un calice surmonté d'une hostie, de la main gauche une épée. La suscription est accompagnée d'un côté de la marque, de l'autre du monogramme de Godefroy Vallet.

Les gravures sont au nombre de sept : l'Annonciation, l'Adoration des bergers, la Résurrection et le Triomphe des Saints dans le ciel ne sont que des agrandissements des compositions qui décorent le bréviaire. Les trois autres représentent le Crucifiement, la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres et l'Institution de la Sainte Eucharistie.

Le très bel exemplaire de ce Missel que possède la Bibliothèque nationale (31) provient du couvent de l'Oratoire de Paris.

A signaler encore une brochure que le P. Lelong attribue à Pierre Louvet (32). Nous voulons parler du

DISCOVRS
DV SIÈGE
DE BEAVVAIS
PAR CHARLES DVC
DE BOURGOGNE
EN L'AN 1472.

A BEAVVAIS
PAR G. VALLET, EN LA CHASTELLENIE
PRÈS SAINCT BARTHELEMY
M. DC. XXII.

(31) B. 781.
(32) Le P. Lelong, ouv. cité, t. II, n° 17.308.

Digitized by Google

Cet opuscule, petit in-8°, ne compte que 36 pages, titre compris. Il a été réimprimé à plusieurs reprises (33).

Godefroy Vallet avait épousé Marguerite Riquier, d'une vieille famille de Beauvais (34), dont il eut six enfants, tous baptisés à la Basse-OEuvre : Robert, le 30 octobre 1617 ; Marguerite, le 14 juillet 1619 ; Etienne, le 19 août 1620 ; Jean, le 16 janvier 1622 ; Claude, le 13 juillet 1623, et Godefroy, le 29 décembre 1624 (35). Lorsque Godefroy Vallet mourut, en 1630, aucun d'eux n'était apte à lui succéder. C'est à Marguerite Riquier qu'incomba le soin de continuer son œuvre.

Elle débuta par l'impression du livre premier de l'ouvrage de Pierre Louvet :

HISTOIRE
ET
ANTIQVITEZ DV PAIS
DE BEAVVAISIS.

(33) Dans une seconde édition, parue à Beauvais, en 1762, chez Desjardins, cette brochure était accompagnée de quatre autres pièces (Bibl. nat., Collection de Picardie, t. XII, n° 507). Au XIX° siècle, les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. I, p. 111-131, et le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, 1843, p. 511, et 1844, p. 719) ont reproduit cette plaquette sous le titre de « *Discours véritable du siège mis devant Beauvais par Charles, duc de Bourgogne, l'an 1472* ».

(34) Un Jean Ricquier était hucher en 1426 (Bibliothèque municipale de Beauvais, Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXIX, p. 175) ; en 1557, Nicolas et Pierre Ricquier figurent dans la déclaration des maisons relevant du Chapitre de Beauvais (Arch. départ. de l'Oise, série G), le premier dans la rue Sainte-Marguerite, le second dans la ruelle de la Cornemuse. Nicolas fut marguillier de Saint-Laurent, et Pierre, de Sainte-Marguerite (Dr V. Leblond, *L'Art et les Artistes en Ile-de-France au XVI° siècle, d'après les minutes notariales*, in-8°, Beauvais, 1921, p. 103 et 145). Au commencement du XVIII° siècle, ce nom était fort répandu dans la paroisse Saint-Martin de Beauvais (Arch. communales de Beauvais, GG 135).

(35) Arch. communales de Beauvais, GG 163.

Digitized by Google

dédié

A MONSEIGNEVR MESSIRE AVGVSTIN
POTIER, EUESQUE, COMTE & CHASTELAIN DE
BEAUUAIS, PRINCE & DAME DE GERBRAY,
PAIR DE FRANCE, & GRAND AU-
MOSNIER DE LA REINE, ETC.
ET
MESSIEVRS DE SON SACRÉ
SÉNAT ET COLLÈGE.

A BEAVVAIS
CHEZ LA VEFUE VALET, PRÈS S. BARTHELEMY.
M. DC. XXXI.

La dédicace est datée du mois d'avril 1631 ; le privilège, donné à Saint-Germain-en-Laye le 10 juillet, ne fut enregistré que le 16 août suivant et le tirage commença aussitôt. Ce volume, de format petit in-8°, comprend 4 ff. n. ch., 879 pp. n. et 9 ff. de table. Le titre est orné des armes de France et de Navarre.

La seconde partie, dédiée — A Monseignevr Messire — Charles de Monceaux, Conseiller et Av — mosnier du Roy, ancien Abbé de S. — Germer et seign. de Marticourt, ne parut qu'en 1635, sous le titre d' « *Histoire — et — Antiqvitez — dv — Diocèse — de — Beavvais* ». Elle est non moins volumineuse que la première et renferme 16 ff. n. ch., 706 pp. n. et 7 ff. n. ch. contenant l'extrait du privilège et la table des matières. Le titre porte pour tout ornement un simple cul de lampe (36).

Parmi les livres liturgiques imprimés par la veuve Vallet, nous citerons la « *Series ordinationum* » extraite du Pontifical romain révisé par Clément VIII, petit

(36) Bibl. nat. LK² 268. — Ce n'est pas pour cet ouvrage, comme l'a affirmé G. Lepreux (*ouv. cité*, t. I, p. 195), mais pour « *l'Histoire de la ville et cité de Beavvais et des antiqvitez du pays de Beauuaisis* », parue « à Roven, chez Manassez de Préavlx » en « M. DC. XIIII » que Louvet obtint une double subvention de la ville de 90 et 60 livres tournois (Arch. comm. de Beauvais, BB 39).

Digitized by Google

volume in-18 sur vélin paru en 1632 (37) et une nouvelle édition du *Manuel beauvaisin*, datée de 1637.

MANUALE
BELLOVACENSE
REVERENDI IN CHRISTO PATRIS DOMINI
D. AVGVSTINI POTIER EPISCOPI & COMITIS
BELVACENSIS AC FRANCIÆ PARIS
AUCTORITATE RESTITUTUM.

BELLOVACI
APUD VIDUAM G. VALET.
E REGIONE SANCTI BARTHOLOMÆI.
M. DC. XXXVII.
CVM PRIVILEGIO REGIS.

Ce volume in-4° de 18 ff. n. ch. et de 260 pp. n., dont la Bibliothèque de la Société académique possède un exemplaire (38), se recommande par la netteté des caractères.

En 1640, Pierre Louvet, qui travaillait depuis longtemps à réunir les éléments d'un Nobiliaire du Beauvaisis, se décida à en commencer la publication. Les

ANCIENNES
REMARQVES
DE LA
NOBLESSE BEAVVAISINE, ET DE PLVSIEVRS
FAMILLES DE LA FRANCE
PAR M. P. LOVVET, ADVOCAT EN PARLEMENT
PREMIER LIVRE.
SUÆ STIRPIS QUISQ ; STUDIOSUS : CAP. 3. QUI MATRIM.
AGGUS. POSS.

A BEAVVAIS,
CHEZ LA VEFUE G. VALET, PROCHE S. BARTHELEMY.
M. DC. XL.
AUEC PRIVILÈGE.

(37) Cf. *Catalogue* I. *Voisin*, n° 257, septembre 1905, n° 16.125.
(38) A 424.

Digitized by Google

dédiées à « Haut et puissant seigneur, Messire Charles de Combauld, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur d'Autheuil, l'Esquippée, Vessancourt, La Neuville et de Troussencourt, forment un volume in-8° de 16 ff. n. ch. et de 834 pp. n. et renferment les notes relatives aux familles dont les noms commencent pas les lettres A à L. Du second livre, il ne parut que les cinq premières feuilles, Lamet à Mallet, en un fascicule de 80 pages, sans titre, extrêmement rare (39). Il en existe à la Bibliothèque nationale un exemplaire (40), ayant appartenu au commencement du XVIII[e] siècle à l'abbé Marion, l'un des bibliothécaires de la Bibliothèque du roi (41).

Marguerite Riquier dut mourir en 1641. Ses enfants, Robert, Etienne et Jean, étaient demeurés auprès d'elle et s'étaient initiés de bonne heure, sous sa direction, à la pratique de l'imprimerie ; mais, aucun d'eux, lors du décès de leur mère, n'était pourvu de lettres de maîtrise. Jean, le troisième, qui allait avoir vingt ans, devançant ses aînés, introduisit aussitôt auprès des syndic et adjoints de la librairie, une requête par laquelle, comme fils de libraire de Paris, il sollicitait son admission. Il produisait en outre, à l'appui de sa demande, un certificat « justifiant de son exercice de la librairie et imprimerie dans la ville de Beauvais ». Mais, en dépit de cette attestation, les syndic et adjoints, qui prétendaient que l'impétrant avait changé d'état, se refusèrent à le recevoir et, pour les y contraindre, il ne

(39) Cf. Dr V. Leblond, *Notes pour le Nobiliaire du Beauvaisis*, 3 vol. in-8°, Paris-Beauvais, 1910-1913, t. I, p. I-II.

(40) Bibl. nat., Lm[3] 13.

(41) Simon-Antoine-Marion (1686-1755), mort chanoine de Cambrai, originaire de la France-Comté, avait été bibliothécaire de l'abbé d'Estrées, qui le fit admettre à la Bibliothèque du roi, puis dans les bureaux du Conseil des Affaires étrangères. Il laissa sa bibliothèque et sa collection de médailles à l'Académie de Besançon, dont il était membre associé (Cf. Dom Paul Denis, *Lettres autographes de la Collection de Troussures*, in-8°, Paris-Beauvais, 1912, p. 210).

Digitized by Google

fallut rien moins qu'une sentence du prévôt de Paris, en date du 13 novembre 1641 (42).

De Jean Vallet, nous ne connaissons guère que la réimpression faite, en 1653, des *Statuts synodaux* d'Augustin Potier :

STATVTS SYNODAVX
DE MESSIRE
AVGVSTIN POTIER,
EVESQUE ET COMTE
DE BEAVVAIS,
PAIR DE FRANCE,
POVR ESTRE OBSERVEZ
DANS SON DIOCÈSE.
IMPRIMEZ DE NOUUEAU, & REUEUS PAR
L'ORDRE DE MESSIRE NICOLAS
CHOART DE BVZANVAL
SON SUCCESSEUR.

A BEAVVAIS
CHEZ VALLET PROCHE S. BARTHÉLEMY.
M. DC. LIII.

Ces statuts, dont le titre est orné des armes de Nicolas de Buzanval, forment une brochure in-8° de 56-20 pp. n. et de 6 feuillets non chiffrés. L'ordonnance de promulgation est datée de Beauvais le 6 juin 1653 (43).

(42) Bibl. nat., ms. fr. 22.065, fol. 12.

(43) Bibl. nat., B 5.536, et Bibliothèque des Archives départementales de l'Oise, n° 1.358 du livre des entrées. — Un certain nombre de mandements ont été imprimés chez les Vallet ; mais l'absence de couvertures rend difficile le départ entre ceux qui ont été imprimés à Beauvais et ceux qui l'ont été à Paris. Il en est un cependant pour lequel il n'y a aucun doute : c'est la « *Lettre — pastorale — de — Monseigneur — l'evesque et comte de Beavvais — vidame de Gerberoy, pair de France — Povr la publication de son ordonnance — du douziesme nouembre mil six cens cinquante trois.* — Imprimé par le commandement — de Mondict Seigneur. » Sous les armes de Nicolas de Buzanval, se lit la suscription : « A Beavvais. — chez Vallet proche S. Barthélemy. — M. DC. LIII » (Bibl. nat. Inv. E 2.400, Beauvais, 1, et Bibliothèque des Archives départementales de l'Oise, Recueil de mandements, n° 375 du livre des entrées).

Digitized by Google

Nous ne saurions préciser en quelle année prit fin l'exercice de Jean Vallet ; mais en 1668, Etienne Vallet, son frère, lui avait succédé. Il imprima, en effet, à cette date : « ***La Vie de S. Oven, Archevesque de Rouen, dont la Feste se célèbre le 24 d'Aoust, et la translation le 5 de May avec des Reflections Chrestiennes et Morales, quelques Prières de l'Eglise et un Exercice pour le temps de la Sainte Messe*** (44).

Etienne Vallet, qui n'avait cessé d'être le collaborateur de sa mère, puis de son frère, était tout préparé à prendre la direction de la maison. En 1671, Nicolas de Buzanval lui confia l'impression des ordonnances édictées par lui. Ce recueil (45), qui comprend 83 pages numérotées, dont une d'errata, a pour titre :

REGLEMENS ET ORDONNANCES
DE MONSEIGNEVR
L'ÉVESQUE ET COMTE
DE BEAVVAIS,
VIDAME DE GERBEROY, PAIR DE FRANCE
POUR LA POLICE ET DISCIPLINE DE
SON DIOCÈSE.

A BEAVVAIS
CHEZ ESTIENNE VALLET, PROCHE S. BARTHELEMY.
M. DC. LXXI.

Marié à Claude Bailly (46), Etienne Vallet en eut seize enfants : la dernière, Catherine, n'avait pas encore six mois, lorsqu'éclata un scandale, dont le retentissement fut d'autant plus grand qu'Etienne jouissait de l'estime générale. Les meilleures familles de Beauvais avaient accepté de tenir ses enfants sur les fonts : c'est ainsi que l'aîné, Godefroy, né le 14 décem-

(44) Bibliographie manuscrite de l'Oise de M. Millon de Montherlant, dont les fiches sont entre nos mains.

(45) Bibliothèque de la Société académique de l'Oise, A 138.

(46) Dans les actes de baptême de plusieurs de ses enfants, Claude Bailly est appelée Claude le Bailly (Arch. communales de Beauvais, GG 165, 27 septembre 1666, 25 octobre 1667, 13 août 1672 et 4 décembre 1673).

Digitized by Google

bre 1653, avait eu pour parrain le chanoine Godefroy Hermant et pour marraine Marie Ricard (47).

On fut donc fort surpris lorsque, le 16 juin 1677, le bruit se répandit dans Beauvais qu'Etienne Vallet et son frère Robert venaient d'être arrêtés et conduits à Paris, à la suite d'une perquisition faite chez eux, sur l'ordre du roi, par l'un des capitaines exempts des gardes de la prévôté de l'Hôtel. L'étonnement redoubla lorsque, quelques jours plus tard, on apprit qu'inculpés de fabrication de faux timbre et de faux papier timbré, ils avaient été écroués dans la prison du Fort-l'Evêque.

Ce n'est pas à la légère que ces arrestations avaient été ordonnées : depuis plusieurs mois, on constatait la distribution et la vente de faux papier timbré dans les élections de Beauvais, de Senlis et de Compiègne. A la suite d'une étroite surveillance et d'une enquête minu-

(47) Arch. comm. de Beauvais, GG 165, 14 décembre 1653. — Les autres enfants d'Etienne Vallet furent tenus sur les fonts : *Marguerite*, le 2 janvier 1658, par Claude Guérin, intendant de la maison de Mgr Choart de Buzanval et par Marguerite Faguet ; *Jeanne*, le 11 février 1659, par Charles Villain, avocat au Parlement, et par Jeanne Lecat ; *Nicolas*, le 3 mars 1660, par Nicolas Foy, seigneur de Beaulieu, et par Marie de Linier ; *Antoinette-Françoise*, le 18 mars 1661, par Pierre Lefebvre, conseiller du roi, président en l'Election de Beauvais, et par Antoinette le Boucher ; *Geneviève*, le 13 mars 1662, par Pierre Thureau, procureur, et par Marie Ledoulx ; *Françoise*, le 1er avril 1663, par Louis Aubert, avocat au Parlement, et par Françoise Paumart ; *Nicolas*, le 10 août 1664, par Nicolas Lecat, avocat au Parlement, et par Marie Langles, femme de M. de Houssoye ; *Etienne*, le 12 août 1665, par Eléonor Gontier, secrétaire de Mgr de Beauvais, et par Marie de Dampierre ; *Jean-Baptiste*, le 27 septembre 1666, par Jean Gaude, chanoine de Beauvais, et par Marguerite Vualon ; *Marie-Madeleine*, le 25 octobre 1667, par Adrien Gérard, procureur, et par Marie-Madeleine le Mangnier ; *Marie-Anne*, le 27 avril 1669, par André Hanin, notaire, et par Anne Gérard ; *Anne*, le 21 avril 1670, par Claude Werel, procureur, et par Anne Le Roy, sœur de l'official de Saint-Pierre ; *Geneviève*, le 13 août 1572, par son frère Godefroy Vallet, clerc du diocèse de Beauvais, et par sa cousine, Marie Rotier ; *Robert*, le 4 décembre 1673, par Claude Louvet et par Agnès Hocquet ; enfin, *Catherine*, le 20 janvier 1677, par Me Pierre Lejeune et par sa sœur Marguerite Vallet.

Digitized by Google

lieuse, les soupçons s'étaient portés sur Etienne Vallet, qui avait traité avec le sous-fermier des aides desdites élections, pour l'impression des papiers et la reliure des registres servant à la perception des droits en question (48). Dès le mois de février 1677, le lieutenant général de police, M. de la Reynie, avait mis le roi au courant de l'affaire et lui avait demandé ses ordres pour faire perquisitionner à Beauvais (49). Nous ignorons pourquoi cette mesure fut différée. Quoiqu'il en soit, pour avoir été prise tardivement, elle n'en fut pas moins fructueuse. Elle amena, en effet, la saisie dans le magasin de neuf cent quatre-vingt-huit feuilles de papier fraîchement imprimées pour servir de quittances et de congés à la Régie des aides de Beauvais, et sur Robert Vallet, dans l'une des poches de son justaucorps, la découverte d'un petit timbre, appliqué sur un morceau de bois, qui ne portait ni la marque du moulin, ni le poinçon en usage dans la généralité de Paris.

Un arrêt du Conseil du 19 juin, rendu sur la requête du fermier général des aides, Me Martin Dufresnoy, décida que l'affaire serait instruite et jugée en dernier ressort, en la Chambre royale séante à l'Arsenal de Paris, sous la présidence de M. Hotman, conseiller d'Etat et intendant des finances, assisté de MM. les

(48) Bibliothèque municipale de Beauvais, Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXVIII, p. 35 et ss.

(49) Le chancelier écrivait à M. de la Reynie : « A. S. Germain, le 8 février 1677. Monsieur, le Roy ayant appris que l'on recommence à faire courir dans Paris des vers, des chansons et libelles diffamatoires contre des gens de toute sorte de condition, Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle souhaitte que vous fassiez une exacte perquisition de la vérité de ce rapport et en ce cas des auteurs et de ceux qui les débitent et que vous m'informiez de ce que vous en aurez pu decouvrir..... J'ay rendu compte au Roy de la proposition que vous faictes par la lettre que vous avez escrite à mon père de faire visiter à Beauvais l'imprimerie du nommé Vallet. Sa Majesté en donnera l'ordre. Je suis, etc. » (Arch. nat., O'21, fol. 48). Seule la seconde partie de cette lettre a trait à l'affaire qui nous occupe.

Digitized by Google

lieutenant et officiers des eaux et forêts de la Table de Marbre (50).

L'instruction dura près de huit mois : elle révéla la complicité de Claude (51), l'un des fils d'Etienne Vallet, qui fut incarcéré le 11 août, d'un serrurier de Beauvais, Jacques Merlet, et d'un graveur de Paris, Jean Bouquet, dit Poitevin, qui, en attendant le résultat d'un supplément d'enquête, furent décrétés d'ajournement personnel (52).

Les conclusions des experts se trouvèrent d'accord avec l'accusation. Dans une requête, présentée au mois de janvier 1678, le s[r] Dufresnoy demandait que les frères Vallet fussent « condamnez solidairement » envers lui « en 50.000 livres de réparation civile et aux dépens du procez, sauf au procureur du Roy à prendre pour la vindicte publique, telles conclusions qu'il aviserait bon estre » (53).

Le jugement fut rendu le 9 février 1678. Robert et Etienne Vallet « convaincus d'avoir fait faussement

(50) Bibliothèque munic. de Beauvais, Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXVIII, p. 35 et ss.

(51) Le registre baptistaire de la Basse-Œuvre ne mentionne pas ce fils d'Etienne Vallet ; par contre, Etienne, nous l'avons vu, avait un frère du nom de Claude, de trois ans moins âgé que lui (Arch. comm. de Beauvais, GG 163, 13 juillet 1623). Il est cependant assez difficile d'admettre que dans l'expédition du jugement le greffier se soit trompé ; ce n'est pas une fois, mais plusieurs fois qu'il donne à Claude la qualité de fils d'Etienne Vallet.

(52) Bibliothèque munic. de Beauvais, Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXVIII, p. 35 et ss.

(53) Pareil délit était alors frappé des peines les plus rigoureuses. C'est ainsi qu'à Lyon, Jean Pauche, imprimeur de la ville, et son confrère, Daniel Bally, avaient été condamnés, le 2 décembre 1673, à faire amende honorable et à servir le roi à perpétuité sur les galères ; qu'à Montauban, le 19 août 1676, Raymond de Jean avait encouru une condamnation semblable ; que dans la même ville, un arpenteur, Pierre Séguy, coupable en outre d'avoir fabriqué et émis de la fausse monnaie, avait été condamné le 11 août précédent à être pendu et étranglé ; qu'à Saint-Flour, Jean Borré n'avait échappé à la peine de mort que pour s'entendre condamner, le 13 juin de la même année, à cinq ans de fer, par la Cour des Aides de Clermont (Collection Bucquet-Aux Cousteaux, t. LXVIII, p. 35 et ss.)

Digitized by Google

fabriquer des moules, dont ils » avaient « marqué, imprimé et contrefait les timbres du papier de la Généralité de Paris » et d'avoir « iceluy vendu et débité pour les aides des élections de Beauvais, Compiègne et Senlis », furent condamnés « à faire amende honorable, nuds en chemise, la corde au col devant la grande porte du palais de la justice royale et présidial de Beauvais où ils » seraient « conduits par l'exécuteur de la haute justice, et là, à genoux, tenant chacun une torche ardente du poids de deux livres, dire et déclarer à haute et intelligible voix qu'ils » avaient « fait faussement fabriquer lesdits moules desquels ils » avaient « marqué, imprimé et contrefait le papier de ladite Généralité, dont ils » demandaient « pardon à Dieu, au roy et à la justice » ; que « ce fait ils » seraient « menez en la place publique dudit Beauvais, au jour du premier marché pour estre attachez à deux poteaux qui » seraient « à cet effet dressez en ladite place et y » demeureraint « exposez, eslevez de deux pieds de terre, la teste nue et fasse decouverte pendant deux heures, portant chacun un escriteau sur la poitrine où » seraient « écrits en gros caractères ces mots : fabricateurs et distributeurs de faux timbres » pendant qu'en leur présence, l'exécuteur de la haute justice lacérerait et déchirerait les fausses feuilles de papier timbré et romprait et briserait le moule dont Robert avait été trouvé porteur. De plus, Robert et Etienne étaient « bannis pour cinq ans du ressort de la Généralité de Paris » avec injonction « de garder leur ban, à peine de la vie » et condamnés solidairement en deux cents livres d'amende envers le roi, en deux mille livres pour toute restitution, dommages et intérêts civils et aux dépens du procès. L'arrêt portait en outre « qu'avant l'exécution du jugement » ils seraient « appliquez à la question ordinaire et extraordinaire » pour les obliger à dénoncer leurs complices.

Quant à Merlet, à Bouquet et à Claude Vallet, il fut ordonné, conformément aux conclusions du procureur et à la requête du s[r] Dufresnoy, qu'il ne serait statué sur leur sort qu'après un supplément d'information.

Digitized by Google

Quelques jours plus tard, Etienne et Robert Vallet étaient extraits de leur prison et amenés à Beauvais : l'exécution du jugement eut lieu le samedi 19 février, en présence de Me Antoine Laisné, l'un des conseillers à la Table de Marbre, assisté de son greffier, et d'une foule énorme qu'avait attirée l'étrangeté du spectacle (54).

L'imprimerie des Vallet continua-t-elle à fonctionner pendant leur détention ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons rencontré aucune impression, sortie de leurs ateliers, datée de cette époque. — En tout cas, Etienne Vallet ne subit pas son ban jusqu'au bout, et le 19 février 1681, trois ans jour pour jour après l'exécution du jugement rendu contre lui, il achevait l'impression du

CATÉCHISME
DE LA
DOCTRINE CHRESTIENNE,
DRESSÉ PAR LE COMMANDEMENT
DE MESSIRE
TOUSSAINS DE FORBIN DE JANSON,
EVESQUE & COMTE DE BEAUVAIS,
VIDAME DE GERBEROY, PAIR DE FRANCE.
POUR ÊTRE SEUL EN USAGE DANS SON DIOCÈSE.

Au-dessous des armes de Forbin-Janson, se lisait la suscription habituelle :

A BEAUVAIS
CHEZ ESTIENNE VALLET, PROCHE
SAINT BARTHÉLEMY 1681.
AVEC PRIVILÈGE DU ROY (55)

L'exercice d'Etienne Vallet devait se prolonger pendant plus de vingt ans. Parmi les ouvrages, sortis de ses presses, durant cette dernière période de sa vie, nous nous contenterons de signaler le :

(54) Collection Bucquet-Aux Cousteaux, *ibid.*

(55) Bibl. nat., D 14.347.

Digitized by Google

CÉRÉMONIAL
DES RELIGIEVSES
DE L'ABBAYE DE N.-DAME
DE SAINT PAUL
PRÈS BEAUVAIS DE L'ORDRE
DE S. BENOIST.

petit in-12 de 354 pp. n. et de 3 ff. n. ch. paru en 1683 (56) et les

CONSTITVTIONS
ET
RÈGLEMENS
POUR LES RELIGIEUSES DE L'HOSTEL
DIEU DE BEAUVAIS,
REVEUS & CORRIGEZ DE L'AUTHORITÉ DE MON
SEIGNEUR L'ÉMINENTISSIME CARDINAL DE
JANSON FORBIN, ÉVESQUE & COMTE
DE BEAUVAIS,
PAIR DE FRANCE,
COMMANDEUR DES ORDRES DE SA MAJESTÉ.

petit in-8° de 82 pp. publié en 1693 (57).

Etienne Vallet mourut plus que septuagénaire : s'il n'eut pas la satisfaction de voir l'un de ses enfants lui succéder, il eut du moins celle de terminer ses jours, à l'ombre de la collégiale de Saint-Barthélemy, dans le vieux logis où il était né et où s'étoit écoulée toute son existence, dans cette maison où quatre-vingts ans plus tôt son père avait installé ses premières presses. Désormais, l'imprimerie ne devait plus cesser de fonctionner à Beauvais et, après le court passage de Michel Courtois, viendraient les Desjardins, cette autre dynastie de libraires-imprimeurs, qui se succéderaient pendant tout le XVIII[e] et la plus grande partie du XIX[e] siècle.

Abbé L. MEISTER,
Curé-doyen de Grandvilliers.

(56) Bibl. des Archives départementales de l'Oise, n° 1.915 du livre des entrées.

(57) Bibl. de la Société académique de l'Oise, A 110

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LÉPREUX DE BEAUVAIS

La Maladrerie de Saint-Lazare au XVI^e^ Siècle d'après ses Comptes d'administration [1]

L'étude des chartes de Saint-Lazare, dont la première connue est de 1130, montre l'existence d'une congrégation de religieux et de religieuses établie dès le XII^e^ siècle, où le gouverneur ou maître était un chanoine de la cathédrale Saint-Pierre, choisi par les confrères de son chapitre.

Pourtant, dans les actes du XIII^e^ siècle, certains gouverneurs sont parfois qualifiés frères et non chanoines. Leur conduite ne fut pas toujours exemplaire : ainsi, un frère Bernard *Fabri* (Le Febvre), institué maître par l'évêque, dut être expulsé, en 1356, par l'official de l'évêché qui nomma à sa place un prêtre, nommé Jean Le Bon. Gaspilleur et débauché, il ne rendait plus, chaque mois, ses comptes d'administration, ni à l'évêque, ni à sa communauté ; il ne mentionnait plus ses recettes, ni en blé, ni en vin ; une année, il avait donné secrètement à une femme, appelée Jeanne la

(1) Les Comptes de Saint-Lazare de Beauvais sont conservés aux Archives hospitalières de cette ville. — La Maladrerie, dont les bâtiments existent encore (église et grange), est à deux kilomètres au sud de Beauvais, au bord de la route de Paris.

Digitized by Google

pannetière, plus de deux muids de vin (plus de deux hectolitres), outre sa pension et sa ration journalières. On l'accusait aussi d'avoir emprunté en cour de Rome une somme de 700 florins d'or et d'avoir commis une foule de méfaits à l'Hôpital Saint-Thomas des pauvres clercs de Beauvais, qu'il avait précédemment gouverné.

En 1373, frère Clément le Maçon, qui en était le maître, dut venir en cette qualité, au chapitre de la cathédrale pour faire amende honorable, car il avait négligé d'offrir le pigeon blanc qu'il devait, chaque année, aux enfants de chœur de Saint-Pierre. Pour réparer sa faute, il offrit en compensation un bon pâté, *bonum pastillum* (2). Il fut remplacé par Toussaint de Gouy, prêtre.

Au XV^e^ siècle, quelques-uns de ces maîtres n'avaient même plus de qualification religieuse : tels, Jean Le Caron, en 1402 (3) ; Jean Isaac, qui vint aussi au chapitre de Saint-Pierre, en 1418, pour reconnaître son obligation d'entretenir, pendant la nuit, une lampe allumée devant le crucifix de la cathédrale ; Mathieu Nippon, qui réclamait à la Ville l'exemption de la « taille des forteresses » levée pour l'entretien des fortifications. En 1450, Laurent Touse rendit compte de son administration à l'évêque, Guillaume de Hellande ; en 1482, ce fut Pierre Toulifaut, chanoine de Saint-Pierre, à qui succéda le chanoine Jean Bredoulle, en 1492.

Au début du XVI^e^ siècle, la Maladrerie (comme tout bénéfice ecclésiastique) tombe en commende : le roi peut en investir qui bon lui semble, pour récompenser des services rendus. A la mort de Bredoulle, l'évêché

(2) Registres capitulaires de Beauvais, ancienne collection de Troussures.

(3) En juin 1400, les maire et pairs de Beauvais avaient porté plainte contre ce Jean Le Caron à cause de sa mauvaise gestion ; l'enquête faite par le bailli de Senlis, par ordre du Conseil du roi, le fit réintégrer dans ses fonctions. Arch. communales, QQ 309.

En 1409, Guillaume Cresson, maître de Saint-Lazare, était prêtre. *Cartulaire de Saint-Lazare*, p. 570.

Digitized by Google

étant en régale par le décès de l'évêque Jean de Bar, Louis XII attribua la Maladrerie de Beauvais à un Beauvaisien, d'une famille célèbre, les Loysel.

Jean Loysel, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, qui, selon la mode du temps, avait latinisé son nom en Jean *Avis*, avait été nommé en décembre 1502. C'était le grand-oncle d'Antoine Loisel, l'avocat et historien de Beauvais. Il ne fut mis en possession du bénéfice qu'en mars 1511 par maître Germain Chastellier, conseiller au Parlement de Paris. Un long procès lui fut intenté pour ce bénéfice par Richard Peaucaire, écuyer, à qui le maire de Beauvais avait écrit, dès le mois d'août 1500, pour faire recevoir à la Maladrerie un lépreux natif de Beauvais. Peaucaire, déclaré par le Parlement injustement en possession, dut céder la place à Jean Avis. Il n'y avait alors que trois lépreux en traitement à Saint-Lazare.

Il semble qu'une fois la Maladrerie tombée en commende, il n'y eut plus dans la Maison ni frères, ni sœurs. Il n'en est plus fait mention, ni dans les actes, ni dans les comptes de recettes et de dépenses.

A la mort de Jean *Avis*, François I[er] nomma, le 20 mai 1522, maître Claude *Burgensis* [Bourgeois], secrétaire du dauphin, en vertu du droit de régale qui était alors en vigueur parce que l'évêché était vacant par la mort de l'évêque, Louis de Villiers.

Le procureur de maître *Burgensis* et son receveur à la Maladrerie fut pendant plus de quarante années, jusqu'en 1564, Jacques Bionneau, de Beauvais (4). C'est lui qui, chaque année, établit le compte d'administration de la Maison et le soumet, en l'hôtel épiscopal, à l'évêque ou à ses vicaires-généraux : ce compte commençait le 1[er] mai, pour finir le 30 avril de l'année suivante. Pour cette audition et cette approbation, était souvent convoqué un véritable conseil.

(4) Tout ce qui suit sera tiré des Comptes de la Maladrerie, de 1511 à 1586 (Liasses et Registres E 3-E 11), et des séries F 1 et B 80.

Digitized by Google

Ainsi, en 1533, furent réunis à l'hôtel épiscopal : Georges Coignet, chanoine de la cathédrale et vicaire-général de l'évêque Odet de Châtillon, Guillaume Thibaut, abbé de Saint-Vincent de Senlis, Pierre Planecassaigne, receveur de l'évêché, Louis Humel, receveur de l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais.

Le compte de l'exercice 1538-1539 ne fut approuvé qu'en juin 1544, à l'hôtel épiscopal par maîtres Georges Coignet et Simon Bazier, vicaires-généraux, assisté de Pierre Darye et Planecassaigne, officiaux de l'évêché, et Louis Humel.

Ce même jour, le même conseil approuvait aussi les comptes de 1540 à 1543. De 1545 à 1547, pour l'examen de ces comptes furent réunis Simon Bazier et Jacques Gougnon, vicaires-généraux, avec Louis Pajot, chanoine de la cathédrale, et Denis Carré, secrétaire particulier de l'évêque.

Au cours de cette administration, arriva à Saint-Lazare, le samedi 28 mai 1530, le nouvel évêque, Charles de Villiers. Il venait de Paris, en carrosse, avec l'évêque de Rouen et plusieurs gentilshommes, pour faire, le lendemain, son entrée dans la ville. On les « régala » de vin et de pain, de « craquelins », pommes de Capendu et fromages : le tout coûta 48 sous parisis (5).

Cette situation administrative dura jusqu'en 1561, jusqu'au jour où un édit du roi Charles IX ordonna que dorénavant les hôpitaux et les maladreries seraient gouvernés par « gens de bien », deux au moins dans chaque Maison, élus, tous les trois ans par les ecclésiastiques ou les laïcs, auxquels appartenait le droit de nomination, ou bien par les communautés des villes quand les établissements n'étaient pas fondés par

(5) Comptes de 1532. — Le Registre des délibérations communales dit qu'il fit son entrée, le 29 mai, par la porte de l'Hôtel-Dieu, à la manière accoutumée. Pourquoi ne coucha-t-il pas la veille, selon l'usage, à l'abbaye de Saint-Lucien ? — *Craquelins*, sorte de pâtisserie ou d'échaudés *craquant* sous la dent.

Digitized by Google

des gens d'Eglise. C'est à cette époque que M. de Burgensis, en octobre 1563, demanda aux maire et pairs de la ville un certificat attestant le bon traitement donné aux lépreux, afin d'obtenir du roi mainlevée du revenu de la Maladrerie qui avait été saisi. Les députés envoyés dans la Maison par les maire et pairs certifièrent que l'église et les bâtiments de Saint-Lazare étaient en bon état, qu'une messe est dite à l'église, tous les dimanches, mercredis et samedis par quatre prêtres, que douze lépreux y sont « gourvernés », dont trois de la ville, servis par deux chambrières, et qu'ils se disent satisfaits du vivre et du vêtement (6).

Cet édit donna l'occasion aux maire et pairs, en 1565, d'adresser au Parlement une requête pour que le gouvernement de la Maladrerie fût désormais confié à de notables bourgeois de leur ville. Cette requête étant accordée, le maître Burgensis fut dépossédé de son titre et de ses droits. La cause ne fut même pas défendue, car le cardinal de Châtillon, alors évêque, venait d'être excommunié, en 1563, par le pape Pie IV, pour s'être fait calviniste. L'évêché allait être vacant jusqu'à la nomination, en 1572, du cardinal Charles de Bourbon. Pendant cette vacance de l'évêché, Georges Wicardel, sieur du Fresne, obtint du roi, à titre de régale, le

(6) Archives communales, BB 21. — On s'était plaint à la municipalité, en 1563, que les lépreux vendaient vin et faisaient « taverne ordinaire, en assiette, audit hostel saint Ladre à toutes gens passans ; qui est un grant danger auquel ils mettent ceux qui les hantent ». On décida de mettre une fin rapide à ces abus. *Ibidem*, BB 21.

Un « commissaire du revenu » de la Maladrerie avait été désigné par le roi en 1564 : c'est à lui que s'adressèrent, au mois de mai, les marguilliers de la paroisse Saint-Gilles et lui montrèrent, par devant notaire, une « lettre de sentence » de l'official où un de leurs paroissiens était jugé lépreux pour être admis à Saint-Lazare. Mallet répondit qu'il ne pouvait le recevoir, faute de place, et que les marguilliers devaient adresser leur requête au grand aumônier de France. (Minutes de Me Recullet, notaire.)

Digitized by Google

gouvernement de cette Maladrerie (septembre 1570) (7) ; il en rendit ses comptes devant Nicolas Fumée, évêque, successeur du cardinal de Bourbon. En décembre 1579, un arrêt du Parlement de Paris défendit à Louis de Mailly, chevalier, seigneur de Rumesnil, qui prétendait avoir une résignation de Wicardel, de s'immiscer en rien dans le gouvernement de la Maladrerie. Et, cette même année, par l'Edit de Melun, les évêques furent rétablis dans leurs droits sur les hôpitaux : décision qui poussa l'évêque Fumée à vouloir rentrer dans ses anciens droits. Le conflit ne fut apaisé que par une transaction, le 7 septembre 1583 : dorénavant, l'évêque nommera l'administrateur pour le spirituel ; les maire et pairs choisiront, pour le temporel, des commissaires qui rendront leurs comptes d'administration devant l'évêque et devant les maire et pairs, tous réunis (8).

Pendant ce temps, le compte d'administration de 1562-1563 avait été présenté et approuvé par Jacques Gougnon, doyen du chapitre et vicaire-général, Nicole Tristan, lieutenant-général du bailli de Beauvais, Louis Pajot, Denis Carré et Louis Humel, chanoines de la cathédrale, assistés de deux notables de cette ville, Jean de Catheu, ancien maire, et Jacques Pinguet.

Des trois comptes suivants, de 1565-66, 1566-70 et 1571, le premier fut rendu par les trois notables, administrateurs délégués de la Ville (Canterel, Hérenger et Béguin) en présence du vicaire-général de l'évêché, des trois chanoines, du procureur du roi et du prévôt d'Angy, représentant du pouvoir central. On se conformait ainsi à l'arrêt du Parlement, du 9 juillet 1566 (9).

La Ville fut mise aussitôt en possession des biens et du revenu de la Maladrerie par le bailli de Senlis ;

(7) Arch. communales GG 310.

(8) Sur les désordres dans la gestion des hôpitaux, voyez : Feillet, *La Misère au temps de la Fronde*, p. 214.

(9) Des trois délégués de la ville, Hérenger était maître des forteresses, Canterel contrôleur des aides et Béguin, juge-consul.

Digitized by Google

la pension du maître, Claude Burgensis, fut supprimée, « parce qu'il n'estoit pas résidant en ladite maison ». Sur le compte de 1566, le maire Pierre Binet, qui avait été jadis « receveur des pauvres », fit prélever, pour ces mêmes pauvres, une somme de 600 livres (10).

Le compte suivant (1570-71) porte sur sa couverture « à M" de la Ville de Beauvais » ; il fut présenté en l'hôtel commun de cette ville devant un véritable aréopage, composé du maire Loisel, des huit pairs nommés François Dauvergne, François Aux Cousteaux, François Gérard, Jean Béguin, Nicole Vaillant, Jacques Evrard, Jean du Buisson et Jean du Quesne ; de deux chanoines de Saint-Pierre qui étaient Louis Pajot et Jean Bocquet, députés du chapitre ; de quatre anciens maires de la Ville : Pierre Aubert, seigneur de Condé, Jean de Catheu, Jean de Malinguehen et Claude Le Lanternier ; d'Eustache Chofflart, avocat, et de Jean Gallopin, procureur ; de Jacques Pinguet, procureur des « hommes de fief » de ladite ville ; de Robert de Regnonval, juge-consul, et de Nicolas Binet, bourgeois. C'était une réunion de vingt personnes. Il y manquait encore : l'évêque, que Jean Roisin, sergent, avait convoqué en parlant à Claude Gouyne, son vicaire ; Pierre Liépart, procureur du roi en la prévôté d'Angy, et messire de Wicardelle, sieur du Fresne, « ajourné » sur la réquisition de Jean Gallopin, procureur. Ce compte fut ainsi rendu solennellement par les trois administrateurs, Jean du Hamel, Lucien Boicervoise et Pierre Gallopin, qui avaient été chargés, pour un an, par la Municipalité de gouverner la Maladrerie. Il fut approuvé et signé de tous.

Ainsi, depuis 1565, ce gouvernement était passé aux mains de la Municipalité. Durant les six dernières années, de 1565 à 1571, figure sur les comptes une somme de 500, puis de 600 livres, portée chaque année

(10) On peut évaluer la livre tournois de ce temps à 20 francs environ de notre monnaie de 1914.

Digitized by Google

au chapitre des dépenses, pour distribuer en secours aux pauvres de la ville (11). En même temps, la Municipalité décida, en novembre 1568, d'augmenter les gages des trois vicaires de la Maison : l'un d'eux aura, pour son salaire, une « portion » de malade, soit 96 livres tournois, au lieu de 72 qu'il recevait précédemment ; les deux autres et leur clerc, payés jusqu'alors en monnaie tournois, le seront dorénavant en parisis, soit un tiers en plus.

Pourtant, l'évêque conservait encore une autorité dans la Maison : ainsi c'est à lui — ou à son bailli — que les lépreux, en 1573, se plaignant de la cherté des vivres, réclamèrent une augmentation de leur pension. Il faut dire que la Maison n'abritait pas seulement des malades de Beauvais, mais d'autres venus de tout le diocèse. Le bailli de l'évêque, Nicolas Tristan, qui se disait « juge civil et politicq de la ville, bailliage et comté de Beauvais pour monseigneur le cardinal de Bourbon, évesque », accorda cette augmentation réclamée ; puis décida de faire distribuer à chacun des malades beauvaisiens 10 l. 10 s. par mois (soit 210 francs), au lieu des 8 l. 10 s. (soit 170 francs) alloués précédemment, et à chacun des malades nés hors Beauvais 10 l. au lieu de 8, pour payer leur nourriture, habillement et entretien. Les sommes ainsi allouées étaint à prendre sur le revenu de la Maison, mais elles ne devaient servir qu'à améliorer leur nourriture, car les vêtements et l'entretien faisaient l'objet d'un compte spécial. De plus, l'ordonnance du bailli stipulait que, si les administrateurs ne voulaient pas accorder ni distribuer ces nouvelles sommes, ils y seraient contraints « par toutes voies de justice ».

(11) Un arrêt du Parlement, du 26 janvier 1565, avait ordonné que, sur la requête des maire et pairs, les administrateurs de Saint-Lazare nommés par eux remettraient au procureur des pauvres de la ville une somme de 600 livres, pour la nourriture desdits pauvres, « qui augmentent de jour en jour, attendu la nécessité du temps ». Arch. communales, GG 310.

Digitized by Google

Aussi bien, l'administration est tout entière désormais aux mains de la Municipalité. Une série de quittances et de mandements en fait foi depuis 1569. Ainsi, un mandement du maire Loisel, le 4 octobre 1569, dit : « Mrs les commissaires de la Maladerie, Mettez ès mains de Catherine Le Vasseur, pauvre fille à marier, la somme de 40 l. t., des deniers du reliquat des comptes de ladite Maladerie. »

En 1570, c'est à une autre fille, Marguerite Mouton, à qui l'on donne 50 livres, « pour luy aider à se pourvoir en l'estat de mariage » ; puis 60 livres à Paquette Roisin, « dénuée de tous biens, orfeline de père et de mère, pour luy trouver party honneste ».

C'est encore le maire qui écrivait en 1569 : Mettez ès mains de Jehan Pocquelin, pair de ceste ville, la somme de 80 l. t., pour acheter du drap gris et des souliers pour les pauvres. » Et l'année suivante, une femme de 80 ans, nommée Jeanne de Malingueher, demeurant à l'enseigne du Chariot, près la porte de Paris, recevra 100 livres, pour être remboursée de sa maison qui fut abattue pendant les travaux faits sur les remparts. En même temps, un pauvre homme aura 60 livres « pour se faire panser et médicamenter de ses plaies et ulcères dont il est entrepris ».

Enfin, en cette même année, les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu adressèrent à la Municipalité une requête pour obtenir une subvention de mille livres, qui serait prise sur les comptes de Saint-Lazare ; ils précisaient qu'ils avaient dû abriter de nombreux pauvres « à cause de la calamité des temps », que leurs fermiers n'ont pas payé les loyers, sous prétexte que le mauvais temps a détruit les récoltes et qu'il a fallu loger des gens d'armes ; enfin quelques-uns de leurs bâtiments, en bordure le long du rempart, ont été en partie détruits pour les nouveaux travaux. Bref, leur requête fut admise.

Puis encore, en 1580, Guillaume Le Maître, prêtre, « administrateur pour le spirituel », adresse au Maire,

Digitized by Google

par l'intermédiaire de deux notaires de la ville, le reçu d'une somme de 34 écus 23 sols, pour les frais de nourriture payés, pendant un mois, pour dix malades lépreux dont trois sont nés à Beauvais. De plus, 100 sous lui sont payés pour les deux chambrières et 11 livres 13 s. pour sa pension et celle des autres prêtres, ses vicaires.

Il faut ajouter que, jusqu'en 1586, c'est l'official de l'évêque qui taxe les sommes dues aux barbiers et chirurgiens chargés d'examiner les malades suspects de lèpre.

Ainsi, à la fin du XVI[e] siècle, l'administration de la Maladrerie est à la Municipalité de Beauvais. Dès le début du siècle suivant, on sachemine peu à peu vers la création d'un établissement qui sera capable de recevoir ici des infirmes et des incurables, des pauvres mendiants et des « sans-travail » : ce sera la fondation de notre *Bureau des Pauvres*, qui existe encore (12).

***

Avant d'analyser ces comptes et d'en déduire les conditions de vie des malades soignés dans la Maison, voyons quel était cet établissement, son genre de ressources et l'état de ses dépenses : en un mot, l'*économie* de la Maison.

Un document précieux va nous renseigner : c'est le « Dénombrement » ou déclaration du revenu et de la valeur du temporel, présenté en 1548 au bailli de Senlis, pour obéir à l'édit du roi (13). Il fait connaître qu'il y a, en cette Maladrerie, une église et son cimetière, un logis, lieu et chambre pour le maître et un autre logis pour les malades au nombre de douze, suivant les sentences du grand aumônier du roi. Joignez-y une

(12) Arch. communales, GG 310.

(13) Registre de 67 feuillets, papier. Arch. hospit. Saint-Lazare B 2. — Une copie, datée de 1673, est aux Archives nationales S 4.827.

Digitized by Google

maison avec granges, étables, bergerie, colombier et vigne ; le tout est clos de murs et contient dix arpents, sis au bord du grand chemin de Beauvais à Paris. Cette Maison dite « Hôtel Saint Ladre », y possède toute justice, haute, moyenne et basse, sous le ressort de l'évêque-comte de Beauvais, avec garde de justice, procureur, greffier et sergent, pour exercer cette justice. Sous la dépendance du maître, un fermier, qui y est logé, labour̃e les terres du domaine qui contient environ 24 muids, plus 3 muids de pâturage ; et le tout joint, d'un côté, au chemin de Beauvais à Pontoise ; d'autre côté, au chemin de Merlemont ; d'un bout, au Bois Bernier et aux terres du chapitre de Saint-Pierre. Ces héritages étaient loués pour une période de 23 ans, moyennant un loyer annuel de 22 muids de blé et 10 d'avoine, mesure de Beauvais, deux pourceaux gras valant chacun 32 sous parisis, plus 200 gerbées, le tout livré à Beauvais en l'hôtel dudit Saint-Ladre (14). Il faut y ajouter sept arpents de pré dans la prairie de Voisinlieu, lieu-dit « Le Bruel », sur les bords du Thérain. En outre, le maître a droit de percevoir certaines rentes et cens sur diverses maisons de Beauvais, payables aux quatre termes accoutumés : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Remi, Noël et mi-mars, et sur d'autres héritages situés à Saint-Jacques de Richebourg, à Marissel, Villers-sur-Thère et Allonne ; à Villers-Saint-Lucien, Villers-Saint-Barthélemy, Noyers-Saint-Martin, etc. (15). La Maison possède encore, à Villers-Saint-Barthélemy, un bois de haute futaie, contenant 76 arpents, dont l'exploitation est réservée aux besoins de constructions et d'entretien des bâtiments de Saint-Lazare. Ajoutez-y un bois de

(14) Cet hôtel existe encore en partie rue de l'Infanterie, autrefois dite rue du Cellier-Saint-Ladre, au coin de la rue Engrand-le-Prince et ses murs se prolongent jusqu'à la rue Denis-Simon.

(15) Sur l'histoire de ce domaine, voyez mon *Cartulaire de Saint-Lazare* (1922), *Introduction*.

Digitized by Google

66 arpents, dit le Bois-Calenger et le Bois-Lambert, avec le petit Bois-Saint-Ladre, voisin du Pressoir-Coquet, qui contient 72 arpents. C'est donc un ensemble de 214 arpents de bois.

Outre ces biens fonciers, le maître reçoit plusieurs revenus : 1° Le *droit de visitation* ou de visite pour toutes personnes malades ou suspectes de lèpre, originaires de Beauvais ou du diocèse. Sur chacun d'eux, il a droit de percevoir 32 sous pour les frais de l'examen et du rapport médical faits par les barbiers jurés de la Maladrerie. Si les gens visités sont reconnus sains, non lépreux, la somme est due par la fabrique de la paroisse qu'ils habitent. Si l'examen montre que le malade est lépreux, c'est lui qui paie. Sur ces 32 s., le maître donne 8 s. pour le salaire des barbiers.

2° Par fondation très ancienne, dont l'origine n'est pas connue, le jour du « Cène » d'été, c'est-à-dire le mercredi avant la Pentecôte, le maître a droit de prendre, de chaque curé de Beauvais et du diocèse, 4 deniers pour le droit appelé *Blanc-Saint-Ladre*. Mais ce privilège, très contesté, est souvent un sujet de procès.

3° Le maître possède encore certaines redevances seigneuriales pour la vente des héritages situés sur ses terres.

4° Il peut aussi prendre, à la cathédrale, le reste des treize cierges que l'on met à la *couronnelle* du chœur pour brûler pendant les vêpres, la veille de Saint-Thomas de Cantorbéry martyr, « qui est férie de Noël »; mais parfois les chanoines refusent de les donner.

5° De plus, le maître a droit de percevoir le travers ou péage hors la porte de pierre, en la chaussée Saint-Nicolas. Ce droit dit « *de pontenage* », appartenant par moitié à Saint-Lazare et au chapitre de l'église Notre-Dame du Châtel, était donné à bail aux maire et pairs de la ville, moyennant 32 sous par an, soit 16 s. de loyer au profit de Saint-Lazare. L'origine de ce droit, fort ancienne, était inconnue.

Digitized by Google

Le voyageur qui sortait de Beauvais pour se rendre à Gournay par la chaussée Saint-Nicolas (aujourd'hui rue de Rouen), passait d'abord par la porte de pierre ou du Limaçon sur le pont Saint-Hippolyte, appartenant à l'évêque (16), puis il entrait dans le quartier du Déloir au faubourg Saint-Quentin et, pour sortir définitivement de Beauvais, il traversait le pont sis à la Bretèche appelé le *Pont Notre-Dame*, du nom de l'église Notre-Dame du Châtel, qui en possédait la moitié du péage. Quand on supprima le péage du pont Saint-Hippolyte, la Ville prit à bail, au xv^e^ siècle, celui du pont voisin, le « pontenage » du pont Notre-Dame. C'était parfois un sujet de contestation : ainsi, en 1405, un procès avait été engagé devant le prévôt d'Angy contre un voiturier refusant d'acquitter le droit. Une des pièces du procès précise la situation de ce pont : on y dit qu'il est sur la rivière du Thérain, laquelle vient du moulin Saint-Quentin et descend vers le moulin Dron-l'Enfant, dit plus tard le Moulin-Neuf, près du pont Saint-Jean. Afin d'éviter le retour de ces procès, les deux communautés de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Châtel avaient décidé, en 1484, de ne plus percevoir directement ce péage, mais de l'affermer à bail perpétuel à la Ville de Beauvais, moyennant une rente de 40 sous tournois (17).

Aussi, dans les comptes du xvi^e^ siècle, il est dit, chaque année, que le maître de Saint-Lazare a droit de prendre « le travers de dehors la Porte de pierre, en la chaussée Saint-Nicolas, nommé le *pontenage* », qui appartient par moitié à l'Hôtel Saint-Ladre et à Notre-Dame du Châtel et est baillé conjointement aux

(16) Sur ce pont Saint-Hippolyte, dont un ancien cartulaire de Beauvais donne le prix de péage, le Dénombrement de l'évêque Guillaume de Hellande dit, notamment, que le tarif de passage pour une mariée, le jour de ses noces, est de 4 deniers et qu'elle peut y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait acquitté ce droit.

(17) *Cartulaire de Saint-Lazare, Introduction.*

Digitized by Google

maire et pairs de cette ville ; ils en paient chaque année 40 s.

Plus tard, d'après les titres de Notre-Dame du Châtel, en 1663 et 1750, ce bail ne donnait encore que 20 s. par an. Arch. dép. de l'Oise, fonds N.-D. du Châtel (non inventorié).

6° A ces recettes s'ajoutent encore les sommes recueillies dans le tronc qui sollicite, à la porte de la Maison, l'aumône des passants sur le chemin de Paris, sans oublier les offrandes recueillies à l'église par les trois chapelains. Mais sur ces sommes, il faut déduire un tiers pour la part du curé d'Allonne, car l'église est sur sa paroisse ; et, des deux autres tiers restants, le chapitre de Saint-Pierre doit recevoir deux parts.

7° Enfin, d'après les comptes, certain profit se tirait de la lecture des *Vies des Saints,* que faisait un des chapelains sur les petits enfants apportés à l'église.

Quelle maladie les parents voulaient-ils écarter ainsi ? Était-ce la lèpre, ou quelque maladie infantile telle que le carreau ou péritonite tuberculeuse ? Quelle était l'offrande remise ? Cette lecture comprenait-elle la *Vie des Saints,* ou plutôt une Vie de Saint-Ladre, car, en 1528, on fit faire à Paris une copie de la « légende de monsieur saint Ladre, mise en lettres de forme », sur un cahier de vélin.

La somme ainsi recueillie pour les « Vie et légende de monsieur saint Ladre dites sur les enfans apportés en la chapelle » varie d'une année à l'autre, depuis 42 sous jusqu'à 11 livres 8 sous (18).

Tel est le bilan des recettes de la Maison. Sur cet ensemble, le maître et administrateur devait prendre les sommes nécessaires : 1° à son personnel religieux et au service divin ; 2° à l'entretien et à la nourriture des malades et domestiques ; 3° aux gages et salaires de ses officiers de justice ; 4° enfin à sa pension personnelle.

(18) C'est-à-dire de 42 à 230 francs environ.

Digitized by Google

Personnel religieux et service divin. Trois prêtres chapelains, avec un clerc, devaient célébrer les offices : chaque mercredi, une messe basse ; le vendredi, vigile des morts et haute messe de *Requiem ;* le samedi, vêpres ; et, le dimanche, une messe haute avec eau bénite et pain bénit, comme les jours de fêtes solennelles et les jours des filles de saint Ladre, la Madeleine et sainte Marthe. Le maître devait fournir le luminaire nécessaire au service religieux.

Entretien des malades. Lors du Dénombrement de 1548, il n'y avait à la Maison que sept lépreux, nés à Beauvais. Chacun d'eux reçoit, chaque mois, pour sa nourriture : du sel, pour la valeur de 12 deniers ; une pinte d'huile ; plus, deux pains « de chapitre » par jour, pesant chacun 32 onces (19). En outre, le lundi, on donnait à chacun, pour sa semaine, 5 sous en monnaie, « pour subvenir à ses nécessitez ». Chacune des deux chambrières ou servantes, qui assistaient ces sept lépreux, recevait un pain et demi par jour, de même poids que celui des malades ; le lundi, chacune avait aussi 3 sous pour ses « nécessités ». On leur baillait encore, à chacune, une paire de chausses et une paire de souliers, plus 12 livres pour ses gages.

Pour le vin, chaque lépreux ou domestique avait droit à un pot par jour.

De plus, chacun des malades recevait, au jour de Saint-Martin d'hiver, un porc et le sel nécessaire pour le saler ; on le tuait à Noël ; il devait servir à la nourriture pendant l'année entière.

En temps de Carême, on distribuait à chacun une demi-mine de pois, une demi-mine de blé pour se faire du « flan », friandise à manger le jour de Pâques, plus une somme de 4 sous (4 francs environ), afin de s'acheter des épices.

(19) En comptant l'once à 30 gr., c'était deux kilos pour ces deux pains.

Digitized by Google

Pour leur chauffage, les lépreux recevaient, par an et pour chacune de leurs quatre cheminées, 12 « monceaux » de bois et 300 bourrées (20). De ces cheminées, trois servaient à leur chauffage ; l'autre à faire leur lessive. Le maître devait encore fournir le linge et les « langes » nécessaires à l'entretien et au pansement des plaies (21).

En outre, il fallait, sur les revenus de la Maison, payer les gages d'un bailli et garde de la justice, ceux d'un avocat, d'un procureur à Beauvais, d'un procureur au Châtelet de Paris, d'un autre procureur au Parlement, d'un sergent et garde des bois de Saint-Lazare, d'un autre procureur et d'un garde des bois pour Villers-Saint-Barthélemy.

Enfin, il y avait à la Maladrerie un portier, un receveur et le maître lui-même.

Le nombre des malades. — Si le Dénombrement de 1548 ne mentionnait que sept lépreux pensionnaires dans la Maison, ce nombre fut très variable au cours du xvr^e^ siècle. Il n'y en eut que 3 en 1511 et 1524 ; puis 5 en 1531 ; 7 en 1533 ; 8 en 1534 ; 9 en 1535 et 1536 ; 10 en 1539 et 1541 ; 8 en 1543.

Mais, en décembre 1544, la situation va changer, car des lettres-patentes du roi fixent à treize le nombre des lépreux que doit recevoir la Maison.

Auparavant, un lieutenant du bailliage de Senlis est venu pour visiter Saint-Lazare, interroger le receveur et le fermier. Le maître recevra dorénavant treize malades qui devront être originaires de la ville ou des faubourgs. Si ce nombre ne peut être atteint, on les prendra aux villages les plus voisins. Il sera tenu de leur assurer, avec un logis commode, la nourriture et l'entretien, leur nécessaire et le mobilier. A chacun d'eux, il fournira 40 livres de pension annuelle, payable

(20) Je n'ai pu trouver la valeur de ces « monceaux ».

(21) Comparez les : *Provisions fournies par la Maladrerie à un lépreux de Beauvais. Pièces justificatives*, II.

Digitized by Google

par portions égales, au début de chaque mois. Les malades en donneront quittance et le maître en rendra compte à la fin de l'année. Défense aux lépreux d'aller mendier au dehors, même en agitant leur cliquette, Il leur sera permis de rester devant la porte de la maladrerie, en « cliquetant » pour attirer sur eux l'attention et la charité des passants et pour faire connaître que c'est là leur résidence. Les sommes ainsi reçues n'entreront pas en compte de ce que le maître doit leur donner.

Mais, pendant que le roi fixait ainsi l'économie nouvelle de la Maison, Martin Ruzé, conseiller au Parlement, chanoine et chantre de Notre-Dame de Paris, vicaire-général du cardinal de Meudon, grand aumônier de France, recevait une requête du maître de Saint-Lazare, Claude *Burgensis*, qui précisait qu'il ne devait recevoir que des malades beauvaisiens, « nés en loyal mariage », et non des étrangers à la ville ; elle disait encore qu'il entretenait alors onze malades de Beauvais et leurs deux chambrières, avec quatre chapelains, et qu'on venait de lui envoyer quatre autres lépreux nés dans le reste du diocèse. Le maître ajoutait que sa Maïson n'aurait pas les ressources suffisantes pour en loger treize et les nourrir. Il demandait enfin de n'être tenu qu'aux malades beauvaisiens et que le nombre fût maintenu à un chiffre raisonnable.

La requête du maître acceptée, on décida qu'il n'y aurait plus ici que douze lépreux, tous de Beauvais.

Malgré cela, on verra bientôt ce chiffre être dépassé et des étrangers acceptés dans la Maison. Ainsi, d'après les comptes, voici en 1547, deux étrangers ; 6 en 1550 ; 13 même en 1552, avec deux seuls malades de Beauvais ; 21 en 1556 ; puis 15 en 1557, dont 5 seulement sont Beauvaisiens. En 1560. voici 12 étrangers et 7 Beauvaisiens ; on compte encore 13 malades en 1562 ; 15 en 1565 et 1570, dont 7 sont Beauvaisiens (22).

(22) Voyez un *Mandement des maire et pairs de Beauvais pour faire admettre un lépreux à Saint-Lazare. Pièces justificatives*, IV.

Digitized by Google

Mais tous ces lépreux ne restaient pas là d'une manière régulière ; on eût dit des nomades et des chemineaux: c'est qu'il y avait, au milieu du XVI^e^ siècle, un relâchement excessif de la discipline et du respect des règlements. Une véritable anarchie allait bientôt faire disparaître cette admirable institution et l'esprit de compassion et de fraternité religieuse qui l'avait jadis organisée.

***

La Lèpre. — Avant de pousser plus loin cette étude, il faut dire quelques mots de cette maladie. Qu'était donc la lèpre ? Ce mot désignait, chez les Anciens, des maladies assez mal définies, avec des ulcères de la peau et des plaies multiples, dont l'aspect et l'odeur faisaient de ces malheureux malades un objet d'horreur et de dégoût. De même, le mot *peste* avait désigné, chez les Anciens et au XVI^e^ siècle, des maladies épidémiques ou contagieuses, que l'on a plus tard séparées en fièvre typhoïde, choléra, typhus, grippe ou influenza, scarlatine et autres fièvres éruptives.

La lèpre, connue dès la plus haute antiquité, citée dans l'histoire du peuple juif et les livres de Moïse, fut sans doute la maladie de Job. Prit-elle naissance en Egypte, ou bien en Arabie où elle se nommait *éléphantiasis ?* Hippocrate et Galien l'ont étudiée ; les Romains la ramenèrent de l'Orient sous le nom d'éléphantiasis des Grecs. Au Moyen-Age, elle se développa beaucoup par les grands mouvements de population que les Croisades avaient entraînés. Et le nombre des lépreux fut si considérable en France qu'on y fonda de toutes parts, au X^e^ siècle, des léproseries, destinées sinon à leur donner des soins, du moins à leur assurer un refuge, et à les séparer des gens sains qu'ils risquaient de contaminer (23).

(23) Les premiers textes concernant notre Léproserie de Saint-Lazare datent de 1130.

Digitized by Google

A la fin du xv[e] et au début du xvi[e] siècle, le nombre de ces malades augmenta, notamment pendant les guerres d'Italie, de Charles VIII à François I[er]. Pour expliquer ce fait, on a dit que les léproseries furent alors remplies de gens qui n'étaient pas seulement des lépreux, mais des malades atteints d'affections de la peau (ulcérations tuberculeuses ou syphilitiques, ulcères variqueux, eczéma, psoriasis, etc.) A la fin du xvi[e] siècle, la lèpre disparut peu à peu. Au reste, la séquestration des malades et leur isolement (que ce fût des lépreux, des tuberculeux ou des syphilitiques) avait plus fait pour diminuer la fréquence et la diffusion du mal que les soins à peu près nuls qui leur étaient donnés.

Parmi tous ceux qui en ont parlé, Ambroise Paré, le chirurgien des rois Henri II et Charles IX, doit être cité ici (24) :

« Considérant, écrivait-il, le danger qu'il y a de converser avec tels gens, les magistrats les doivent faire séparer et envoyer hors de la compagnie des sains, d'autant que ce mal est contagieux, quasi comme la peste, et que l'air ambiant ou environnant, lequel nous inspirons et attirons en nos corps, peut être infecté de leur haleine et de l'exhalation des excrémens qui sortent de leurs viscères ; et l'homme sain, conversant avec eux, l'attire : ce qu'ayant fait, il luy altère et infecte les esprits, dont après les parties nobles sont saisies, qui causent la lèpre. Et pour ceste occasion il est nécessaire de les séparer, ce qui ne répugne point aux Saintes Ecritures ; car il est escrit que le Seigneur fit séparer les lépreux hors des enfans d'Israël ; et est ordonné, pour les connoistre, qu'ils ayent leurs vestemens deschirez et la teste nue, et soient couverts d'une barbute ; mais aujourd'huy on leur baille des cliquettes et un baril, afin qu'ils soient connus du peuple. Néantmoins je conseille que, lorsqu'on les voudra séparer, on le fasse le plus doucement et amiablement qu'il sera possible, ayant mémoire qu'ils sont semblables à nous. Où il plairoit à Dieu, nous serions touchez de semblable maladie. Et les faut admonester que, combien qu'ils soient séparez du monde, toutesfois ils sont aimez de Dieu en portant patiemment leur croix. Jésus Christ en ce monde a bien voulu communiquer avec les lépreux, leur donnant santé corporelle et spirituelle, car

(24) *Les Œuvres d'Ambroise Paré*, 11[e] édition, Lyon, 1562, page 480.

Digitized by Google

il est écrit qu'un lépreux s'inclina devant Jésus, disant : Seigneur, si tu veux, tu me peux nettoyer ; et Jésus, estendant la main, le toucha et lui dit : Je le veux, sois net. Et incontinent, sa lèpre fut nettoyée. »

Voyons comment, à Saint-Lazare, on « nettoyait » les lépreux. Quand la vraie lèpre est confirmée, arrivée à son plein développement, voici le malade couvert de rougeurs, avec des pustules gonflées d'un pus qui est sanieux, rougeâtre, infect et gluant, parfois remplacé par des croûtes desséchées et noirâtres. Les démangeaisons sont insupportables. La suppuration très abondante exige des pansements continuels, répétés plusieurs fois par jour. Là où il n'y a ni pustules, ni suppuration, la peau est toute crevassée, craquelée comme dans les eczémas, parfois couverte d'une sorte d'indurations et de tubercules.

La maladie, qui souvent a débuté par les jambes et par les mains, gagne peu à peu la face, qui est toute gonflée, comme dans une variole grave ; alors les yeux se ferment, et les ulcérations qui les gagneront peuvent faire de ce malade un aveugle.

Le malheureux, qui a perdu cheveux, cils et poils de barbe, a pris un aspect repoussant ; ses souffrances sont horribles par des brûlures et des démangeaisons que rien ne peut plus calmer. Et ces pauvres gens, que leur face hideuse et l'odeur infecte repoussent loin des autres humains, finissent par mourir d'épuisement et d'inanition (25).

Les comptes de Saint-Lazare vont-ils nous renseigner sur le traitement de nos lépreux ? Nullement. Seuls, y seront mentionnés les lavages et les bains, les

(25) Ces cas extrêmes n'existent plus en France. On trouve encore des lépreux en Europe dans certains pays maritimes (Iles Ioniennes, côtes de Norwège et en Islande), aux Canaries et en Océanie (Iles Philippines). Dans ces pays lointains, les léproseries sont tenues par des missionnaires (Missions franciscaines, religieuses de Saint-Joseph), dont on ne saurait trop admirer la résignation et le dévouement.

Digitized by Google

enveloppements fréquents avec des linges et des « drapeaux » que l'on fait avec de vieux draps usagés: c'est ainsi qu'on « habillera » les plaies des malades. On achètera souvent des cuviers et des baquets, des « cuves baignouères ». Ceux qui guérissaient n'étaient pas de véritables lépreux, sans doute, mais des eczémateux, ou des porteurs de plaies variqueuses. En tout cas, la chose essentielle était de les isoler pour éviter de contaminer les gens bien portants.

Mais, avant son admission, le malade suspect devait être examiné par des barbiers-chirurgiens, rarement par des médecins puisqu'il s'agissait de plaies. L'examen était provoqué par une réquisition de l'official de l'évêché (26). Le maître de la Maladrerie, ainsi averti, déléguait, pour cet examen, les barbiers attachés à sa Maison.

Chaque année, les comptes donnent les noms de ces barbiers et leurs salaires : on y trouve 12, 17 et jusqu'à 23 examens, mais beaucoup de suspects ne sont pas reconnus malades ; on les ajourne à un autre examen, pour six mois ou pour un an.

Pour chaque examen, que la personne soit malade ou non, le maître de la Maison reçoit 32 sous, qui seront payés (comme on l'a vu précédemment) par le malade lui-même, s'il est reconnu lépreux ; par les marguilliers de la paroisse, si le suspect est reconnu sain ; ou bien si le malade est sans ressources et indigent. Sur cette somme, les deux chirurgiens reçoivent en tout 8 sous (à chacun 4 s.) pour leur examen et rapport. Et ce rapport sera scellé par un notaire qui reçoit 6 s. pour son salaire.

A partir de 1565, chacun des chirurgiens reçut 5 s. pour leur examen et le notaire 7 s. 6 deniers.

Cette augmentation des salaires répondait à la cherté des vivres et à l'augmentation de la pension alimentaire des malades. Les deux chirurgiens attachés à la Maison furent pendant plusieurs années Simon Pinart,

(26) Voyez : *Pièces justificatives*, III.

Digitized by Google

et Symphorien Mazille dont le fils Jean devint plus tard médecin de Charles IX (27).

La visite minutieuse des lépreux, quoique méticuleuse, exigeait parfois une contre-visite. Ainsi, en juin 1586, un nommé Louis Lasne, de la paroisse Saint-André de Beauvais, avait été d'abord jugé lépreux ; il fut revu en consultation par deux médecins de la ville, Pierre Potier et Antoine Le Nain, et par trois chirurgiens, Huqueleu, Leclerc et Levasseur. Ils furent d'accord pour attester que Lasne n'avait aucun signe de maladie assez évident pour le condamner lépreux et le faire interner à Saint-Lazare. Pour cette consultation, chacun des médecins reçut 24 s. ; chaque chirurgien, 16 s. ; le procureur de la Maladrerie fut payé 16 s. et le greffier qui rédigea le rapport reçut 16 s. pour son salaire. Et le malheureux suspect resta chez lui (28).

Mais il y avait de nombreux abus : certains se faisaient admettre pour y recevoir gratuitement logement et nourriture. Nous en verrons des exemples. Ambroise Paré, dans son ouvrage (*Œuvres*, p. 668), cite un de ces cas, à Vitré en Bretagne, sous le titre : « *L'imposture d'un maraud qui contrefaisoit le ladre.* »

(27) Un compte des marguilliers de la paroisse Saint-Etienne de Beauvais donne ce qu'il en coûtait, en 1566, pour l'admission d'un de ces lépreux : « Pour une commission pour faire visiter un ladre de la rue des Annettes, V s. parisis ; pour les barbiers de Saint Ladre, XV s. ; pour le droit de Saint Ladre, XXX s. ; pour la sentence qu'il a convenu lever du greffier, et pour les seaulx tant de l'evesque que official, XV s. ; pour le rapport fait par le greffier dudit Saint Ladre, XV d. ; pour les informations et sollicitude du procureur dud. Saint Ladre, XII s. p. » Origin. papier, Archives de l'église.

(28) Ce certificat est encore aux minutes notariales de Me Jouan : c'est une attestation de maîtres Antoine Le Nain et Jean Potier, docteur en médecine, de Pierre Huqueleu, Louis Le Clerc et Martial Le Vasseur, barbiers à Beauvais, certifiant avoir visité led. Lasne, peigneur de laine ; « et ne luy ont trouvé aucuns signes évidens, pour estre condamné lépreux et estre séparé de la compaignie des gens sains ». Dont led. Lasne a demandé lettres aux notaires soussignés, Lambert, Houppin.

Digitized by Google

« Il se mit, écrit-il, à la porte de l'église, déployant son oriflan qui estoit un couvrechef, sur lequel il posa son baril et plusieurs espèces de petite monnoie, tenant en sa main dextre des cliquettes, les faisant cliqueter assez haut ; la face couverte de gros boutons faits de certaine colle forte et peinte d'une façon rougeâtre, et estoit fort hideuse à voir ; aussy, par compassion, chacun lui faisoit aumosne. Mon frère (29) s'approcha de luy et luy demanda depuis quel temps il estoit malade. Il luy respondit d'une voix cassée et rauque, qu'il estoit ladre depuis sa naissance et que ses père et mère en estoient morts et que leurs membres leur en estoient tombez par pièces. Ce ladre avoit certaine lisière de drap entortillée autour de son col et, dessous son manteau, de sa main senestre, il se serroit la gorge, afin de faire monter le sang à sa face pour la rendre encore plus hideuse. Mon frère, estant ainsy à deviser avec luy, le ladre ne put si long temps demeurer qu'il ne desserrât sa lisière pour reprendre un peu son haleine, ce que mondit frère aperçut, et par ainsy eut soupçon que ce fust quelque imposture. Par quoy s'en alla vers le magistrat, le priant luy vouloir tenir la main pour en sçavoir la vérité, commandant qu'il fust mené en sa maison pour esprouver s'il estoit ladre. Mon frère luy osta la ligature d'autour du col et luy fit laver la face avec de l'eau chaude, et par icelle tous ses boutons se détachèrent, et la face demeura vive et naturelle. Cela fait, il le fit despouiller tout nud et ne trouva sur son corps aucun signe de lèpre. Le magistrat averti le fit constituer prisonnier et, trois jours après, il fut interrogé et confessa la vérité. Ce ladre dit qu'il ne sçavoit mestier autre que de contrefaire plusieurs maladies, et qu'il n'en avoit jamais trouvé de plus grand revenu que de contrefaire le ladre. Alors il fut condamné d'avoir le fouet, par trois divers samedis, ayant son baril pendu au col, devant sa poitrine, et ses cliquettes derrière son dos, et banni hors du païs sous peine de la hart. Quand ce vint au dernier samedy, le peuple crioit à haute voix au bourreau : Boute, boute, M. l'officier ; il n'en sent rien, c'est un ladre (30). Dont, à la voix du peuple, M. le bourreau s'acharna tellement à le fouetter que peu après il mourut, tant pour le fouet dernier que pour avoir renouvellé ses playes par trois diverses fois. »

Ces cas de simulation sont de tous temps et de tous pays : on en voit encore des exemples, pour d'autres difformités.

(29) Il était chirurgien à Vitré.

(30) On croyait communément que les plaies des lépreux étaient insensibles.

Digitized by Google

Le malade, une fois examiné, à la requête de l'official, par les barbiers de la Maison et reconnu lépreux, va être admis et isolé à Saint-Lazare. Désormais, il est retiré du monde et rayé de la société (31).

S'il est de Beauvais, il y sera conduit, le plus souvent, en cortège religieux : ainsi le marque une note marginale insérée dans le registre de la paroisse Saint-Etienne (32), où le curé, Eustache Pastour, certifie, le 1er septembre 1578, que le collège de Saint-Vast (33), avec la croix, est allé en procession et chantant le *Libera*, en la maison de Guillemette Guibert, malade de lèpre, étant vêtue d'une faille noire, et qu'elle fut conduite à l'église Saint-Etienne, puis, après la messe et autres solemnités, elle a été par lui curé, avec la croix et au son de la petite clochette, conduite à la croix Saint-Ladre et rendue aux ecclésiastiques dudit lieu (34).

Seulement, cette cérémonie ne se faisait pas toujours : témoin la protestation insérée, le 1er octobre 1578, dans son registre par le curé Pastour (35). Il note que dans sa paroisse, une femme habitant rue Saint-Jean, près de la maison du Muguet, jugée et condamnée comme lépreuse, est allée seule, à la porte « ouvrante » à Saint-Lazare, sans aucune solemnité, « comme est de coutume de faire et comme est escript au manuel des curez » ; et il ajoute que « si la chose estoit manifestée à la cour de Parlement, ce seroit au grant préjudice des maistres dud. Saint Lazare. Et, ce a esté fait oultre le gré dudit curé. »

(31) Voyez : *Pièces justificatives*, I.

(32) Arch. communales, GG 2, p. 139.

(33) C'est-à-dire le chapitre, établi dans l'église Saint-Etienne.

(34) Une mention semblable, du 2 juillet 1582, dit qu'un nommé Olivier Serpe fut ainsi conduit à Saint-Lazare par le curé, Sylvestre de Laon. Arch. commun. GG 2, p. 277.

(35) *Ibidem*, p. 146.

Digitized by Google

Mais ces malades n'étaient pas tous indigents : s'ils possédaient quelque bien, ils devaient le remettre à la Maison. Témoin une contestation soulevée, en 1550, entre la Maladrerie et un laboureur demeurant au Fay-Saint-Quentin.

Par une transaction entre les parties, passée le 26 septembre, le laboureur nommé Jacques Poulette, promit de payer, pour faire admettre sa femme, Marguerite Coppine, une rente de 4 mines de blé, mesure de Beauvais, rendu à Saint-Lazare, la vie durant de lad. Marguerite. Au reste, la malade n'y demeura que quatre années (36).

Voici le lépreux entré à la Maladrerie. Il est aussitôt conduit en procession à l'église de la Maison par les chapelains, pour y entendre une messe de *Requiem* (37). Puis, un logement lui est réservé, non pas dans une chambre isolée, car la place manque, mais dans un vaste corps de bâtiment où sont aménagées des cellules. La propreté n'y régnait pas toujours, car en 1511 des experts jurés furent mandés de Beauvais pour les visiter et l'on y employa, pendant deux jours, des gens à les nettoyer « de tous immondices ». Ce logis, divisé en cellules par de minces cloisons, se terminait par deux salles avec cheminée, une à chaque extrémité. Certains malades avaient chambre à part ; mais, en cas de surnombre, ils devaient la partager. Ainsi, en 1539, on dut mander

(36) Leblond, *Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais*, t. I, n° 675.

(37) Cette cérémonie de l'entrée est notée au Compte de 1540 : « Payé 8 s. aux chapelains et au clerc pour la procession et la réception de Roset, malade, qui n'avoit aucuns biens. » Cette cérémonie devait donc être aux frais du malade, s'il n'était pas indigent.

Digitized by Google

à Saint-Lazare le bailli de justice de la Maison, Nicole Chofflart, pour déloger par force un nommé Luzurier de la chambre qu'il occupait seul et pour l'envoyer dans la cellule d'un camarade. Sur son refus, les deux sergents qui accompagnaient le bailli mirent le mobilier hors de la chambre et le portèrent dans la pièce qu'occupait le lépreux voisin.

Ce logis était à double étage, car certains comptes parlent de « chambres basses ». En 1547, l'arrivée de plusieurs malades, venus de tous les points du diocèse, obligea, sur l'ordre du prévôt d'Angy, à construire un second bâtiment pour les loger : ce furent quatre « espaces de logis » vers le pré aboutissant à la « maison des malades ». Dans la cour qui était réservée aux lépreux, on dut aménager un cellier nouveau, « pour mettre freschement le vin des malades » : il pourra contenir 8 à 10 muids de vin. La pierre qui servit à cette construction nouvelle, tirée des carrières de Saint-Martin-le-Nœud, fut offerte par la veuve de Pierre de Tilloy, lequel avait travaillé au chœur de l'église Saint-Etienne et dont le fils venait d'entrer comme lépreux à Saint-Lazare.

En même temps, on curait et l'on creusait le puits réservé aux malades, dans leur cour. Une cloison leur était faite entre la chapelle à eux réservée et le chœur de l'église, « pour qu'ils voient Dieu au grant autel ».

D'après le Dénombrement de 1548, chaque lépreux devait recevoir du maître de la Maison, pour sa nourriture de chaque mois, du sel (pour la valeur de 12 deniers), une pinte d'huile, plus, chaque jour, deux pains de chapitre, c'est-à-dire deux kilos environ. Toutes les semaines, le lundi, il recevait en argent 5 sous « pour acheter ses nécessitez ». Mais cette somme allouée à chaque malade pour acheter ses nécessités, c'est-à-dire pour sa pension alimentaire, fut bientôt insuffisante à cause de la cherté des vivres. Dès 1565, chaque malade reçut, en plus, 2 sous 6 deniers par jour. La somme fut encore augmentée en 1573 et portée pour chacun à 15 livres (au lieu de

Digitized by Google

8 livres 10 sous) par mois pour les malades de Beauvais et à 12 livres (au lieu de 8) pour les malades étrangers.

Chaque jour, le lépreux avait un pot de vin. A la Saint-Martin, on lui livrait un pourceau, avec le sel suffisant pour le saler quand on devait le tuer à Noël ; et ce porc, une fois accommodé, devait lui servir de nourriture pour toute l'année.

Enfin, au moment du Carême, le malade recevait une demi-mine de pois, une demi-mine de blé pour se faire de la pâtisserie à Pâques, plus enfin 4 sous pour s'acheter des épices, qu'on appelle, dans les comptes« provision de pouldre, saffran et autres négoces ».

Telle est la nourriture habituelle, l' « ordinaire » de la Maison.

En réalité, chaque lépreux devait recevoir un porc, pour durer toute une année ; mais souvent il n'est marqué, dans les comptes, que 2 porcs pour 3 malades, 3 pour 5 et même pour 7.

Pour les « bons jours », c'est-à-dire les jours de fête, le maître ajoutait souvent quelque supplément : ainsi, en 1535, les huit malades reçurent, à chaque fête, une épaule de mouton ou une longe de veau, avec un « flan ». Parfois on leur distribuait, ces jours-là, l'argent nécessaire « à leur récréation ».

Le vin — qui aurait dû leur être interdit comme la viande de porc — était leur boisson habituelle : il était de la récolte de la Maison. Au reste, le clos de vigne attenant à la Maladrerie leur était réservé à eux seuls. Depuis 1532, on donnait à chacun d'eux un pot de vin par jour, soit une pinte à chaque repas du dîner et du souper (au lieu d'une chopine, mesure de Catenoy, qu'il recevait auparavant. D'après le compte de 1534, une petite lépreuse, âgée de 12 ans, n'a pas de vin habituellement ; on lui en donne un verre seulement « quant elle est mal disposée » (*sic*).

La consommation est de trois muids, c'est-à-dire

Digitized by Google

trois hectolitres par an, soit un litre environ par jour et par malade (38).

Cette boisson était très appréciée des malades, puisque sa suppression était l'un des modes de leur punition (39).

⁂

Vêtements et soins. — Comment s'habillaient ces malades et quels soins leur donnait-on ?

D'après le règlement et le dénombrement de 1548, chaque lépreux — homme ou femme — recevait, à son entrée, une paire de chausses et une paire de souliers, plus le linge et les « langes » et toutes choses nécessaires aux soins de leur maladie (40). Outre ces vêtements habituels, chacun recevait d'autres pièces de vêtement, dont le détail se trouve dans les comptes de dépenses. Il serait fastidieux de les noter, année par année. Qu'il suffise de marquer ici quelques renseignements sur ces vêtements.

Pour les FEMMES, voici du drap gris pour faire à l'une d'elles un corps de robe qui sera taillé par un couturier

(38) Au sujet de ce vin, il faut rappeler (d'après le *Cartulaire de Saint-Lazare*, p. 190, n° 144) qu'au mois de mars 1234 un bourgeois de Beauvais, lépreux de la Maison, adressa au maître une requête demandant que le vin récolté dans le clos voisin fût réservé aux malades, aux frères et aux sœurs de la Léproserie pour s'ajouter à leur ration journalière. Il priait aussi que ce clos de vigne donnant dans le cloître des lépreux n'eût qu'une porte et que la clef en fût confiée au lépreux-économe ; seul, il permettra à ses camarades d'y entrer, mais aucun ne touchera au raisin.

(39) Le Règlement disait : « Nullus leprosus intret furnum vel celarium, nec tangat cibaria vel vasa eorum ; et qui tetigerit, vel introitus fuerit, illa die vinum non habebit. » (*Cartulaire*, p. 453, n° 341.)

(40) Les chausses étaient la partie du costume qui couvrait de la ceinture aux pieds (à peu près notre pantalon). Le haut-de-chausse allait de la ceinture aux genoux ; le bas de chausses, appelé plus tard les bas, allait des genoux aux pieds.

Digitized by Google

de Beauvais ; il y « rhabillera » de la fourrure. Pour une autre, on achète du blanchet (41), à faire des brassières, ou des chausses à usage de femme.

Un couturier de la ville fournissait du drap noir pour un corset et une robe « ronde » ; à un bonnetier on commandait des bonnets simples et noirs et des bonnets à « rebras », c'est-à-dire à rebords, avec des bonnets rouges pour servir durant la nuit.

Du drap blanchet servait encore à leur faire des « bracheroles », sortes de brassières ou camisoles sans manches. On leur achetait encore, à Beauvais, des « sacs d'Espagne » pour servir de couverture au lit. A l'une, on faisait en drap gris un coteron, sorte de gilet sans manches ; à d'autres, on le confectionnait de drap blanchet.

L'une avait un bonnet bleu, à mettre par-dessus son couvrechef ; l'autre en portait un blanc, pour la nuit. Celle-ci aura un « devanteau », tablier couvrant tout le devant du corps, fait en toile. Et c'est le couturier Jonas qui vient de Beauvais travailler à Saint-Lazare, pour faire ou « racoustrer » ces vêtements.

Pour les HOMMES, voici du drap blanchet, de la demi-ostade pour confectionner des pourpoints, des hoquetons à manches et des manteaux (42). Ils auront aussi — comme les femmes — des bonnets noirs avec ou sans « rebras », des bonnets rouges à oreilles pour les nuits.

Voici encore, à leur usage, du blanchet pour leur faire des bas de chausses ; du « gros gris » pour les hoquetons ; on leur achète de la futaine noire pour un pourpoint qu'on doublera avec du canevas.

En somme, les femmes sont habillées : de chausses ou pantalon large, en drap blanchet, descendant jusqu'aux genoux, ou au-dessous s'il y a bas-de-chausses. Par-dessus, se met une robe ronde, souvent

(41) C'était du drap de laine blanche.

(42) L'ostade était une sorte de serge ou brocatelle, mêlée de laine et de poils.

Digitized by Google

un corset de drap noir ; un devanteau de toile protège cette robe. Le coteron, ou bourgeron, qui parfois recouvre le corset, est fait de drap gris ou de blanchet. Un bonnet de toile, avec ou sans rebords, couvre la tête et, pour la nuit, il y a double bonnet ; celui du dessous est rouge.

Pendant la nuit, la lépreuse porte des bracerolles ou brassière ; elle s'enferme, pour dormir, dans un « sac d'Espagne » en cuir.

Chez l'homme, ce sont les mêmes chausses que pour la femme, faites de drap blanchet. Il mettra, par-dessus, un pourpoint en serge, ou bien un hoqueton ou sayon à manches, en drap gris ; enfin, un manteau en drap blanchet. Il est coiffé, comme la femme, d'un bonnet noir avec ou sans rebords et d'un bonnet rouge pour la nuit. On lui donne parfois, pour sortir, un chapeau de drap. Même sac d'Espagne pour dormir.

Aucune somme n'est inscrite aux comptes pour leurs cliquettes ; sans doute elles étaient faites par le menuisier de la Maison (43).

Outre les chaussures habituelles, on leur donne des « escafignons », petites savates légères, de drap ou de toile.

Chez tous ces malades, l'usage des draps et des chemises, des linges de toutes sortes est considérable, à cause du nombre et de la suppuration abondante de leurs plaies. La dépense en est fort élevée, aussi le maître en fait acheter souvent au marché de la ville, le samedi.

Quand meurt un malade, s'il est de condition aisée, entré à Saint-Lazare avec du linge et quelques ustensiles, tout son « ménage » est aussitôt distribué à ses compagnons et compagnes de misère.

(43) La cliquette du lépreux était faite de trois petites palettes de bois montées sur charnières de peau ; elle se suspendait au cou ou à la ceinture. Plus tard, surmontée d'un grelot, elle devint un instrument de musique, sous le nom de castagnette. Gay, *Glossaire archéol.*, t. I.

Digitized by Google

Ainsi, en 1535, à la mort de l'un d'eux, on donne son lit à un compagnon avec un drap pour se coucher, qu'on ajoutera aux deux méchants draps » qu'il avait apportés en entrant ; on lui donne encore un bonnet rouge, deux serviettes, une pinte avec deux écuelles d'étain.

Quand Marotte Potier, de Marissel, meurt en 1536, elle laisse une robe de drap gris violet, avec un corset de drap rouge et d'autres vêtements, et l'on répartira en outre entre ses compagnes un corset de drap noir avec deux chemises, un dossier de lit, un traversin et quatre draps de lit, enfin un chandelier, un plat d'étain, une écuelle d'étain à oreilles et un poëlon de cuivre : tout son « ménage ».

En 1538, un nommé Dupille (de Beauvais) fait entrer à Saint-Lazare sa fille qui « par le vouloir de Dieu a esté condamnée lépreuze par M. l'official » ; il lui donne « en dot » son lit et sa « couche » avec draps et autres choses nécessaires.

En 1540, mourait un nommé Guillaume de Tilloy, fils d'un maçon de l'église Saint-Etienne. De ses biens, on donna à Roset qui venait d'entrer « n'aiant aucun bien de ce monde », un lit et une paire de draps neufs, deux chemises, du drap gris pour que Jonas lui fasse un hoqueton, du drap blanchet pour lui tailler un pourpoint et des bracherolles ; un bonnet noir et un autre, rouge, pour mettre par-dessous ; plus encore, une pinte et un plat, une écuelle plate et une profonde, le tout d'étain, une poële et un poëlon de cuivre, un « foncet » (44), un gril, un chandelier, une lampe, une nappe et une serviette. Tout ce ménage venait de la mort de son compagnon. De même, un autre lépreux recevra de la « succession » d'un autre cohabitant son écuelle plate et son écuelle à oreilles, une pinte et un plat tout neufs, en étain. La plupart de ces ustensiles venaient d'un potier d'étain de Beauvais, lequel rachetait souvent, à la Maladrerie, des ustensiles de potain et d'étain,

(44) Je n'ai pu connaître la signification de ce mot.

Digitized by Google

bons à réparer ; puis il les revendait à des malheureux ou à des maisons hospitalières. On achetait de même chez une revendeuse, nommée Marie « pique la crotte », des bonnets usagés, ou rapiécés.

Le vin pour les malades était distribué et réparti dans des muids ; mais, si l'on n'en prenait pas assez de soin pour faire durer leur provision pendant le temps fixé, on évitait tout gaspillage en le distribuant dans des bouteilles d'osier : ainsi fit-on en 1535.

Pour les plaies des malades, on se servait de linge et de « drapeaux » faits de vieux draps tout usés.

Chez certains, dont les jambes étaient trop « entammées », les pansements se faisaient avec du papier gris (Comptes de 1528) ; ou bien, on les enveloppait de « chaussettes » de toile et l'on obligeait les malades « à changer souvent de linge ».

Leurs bains devaient être fréquents, car les cuves-baignoires et les cuviers sont l'objet d'achats nombreux, de soins et de réparations continuels.

Aussi bien, c'était là le seul traitement employé, car on ne trouve dans les comptes nul achat de pommades ou d'onguents, aucun emploi de lotions pharmaceutiques, ou d'autres drogues. On se contentait — et c'était le mieux — de minutieux soins de nettoyage et de propreté ; on lavait et baignait souvent ces malheureux, on remplaçait les linges constamment souillés par la suppuration de leurs plaies. Deux chambrières — rarement trois, — aidées d'une femme de journée, suffisaient à cette répugnante besogne. Au reste, les malades faisaient eux-mêmes la lessive de leur linge de corps et des toiles à pansements.

⁂

Si les soucis matériels sont si médiocres, les soins religieux ne feront pas défaut. On a vu précédemment que trois prêtres chapelains sont attachés à la Maison ; peut-être y sont-ils logés, au moins l'un d'eux. Ce nombre n'a pas varié, car, même en 1511, quand la Maison n'abrite que trois malades, trois chapelains les

Digitized by Google

assistent. Chaque mercredi, est dite une messe basse ; le vendredi, vigiles des morts et messe haute de *Requiem;* le samedi, vêpres ; le dimanche, messe haute, avec pain bénit et eau bénite. Les jours de fêtes solennelles, il y a messe comme le dimanche : il en est ainsi les jours de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marthe, le jeudi « absolut » ou jeudi-saint, le jour du Saint-Sacrement, aux fêtes de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, aux Rois et le premier jour de l'an.

Un clerc assiste les chapelains pour le service religieux. Le dimanche de la Passion, vient du couvent des Jacobins, un religieux prédicateur, et, ce jour-là, la Maison offre un dîner de cérémonie où assistent les officiers et l'official de l'évêque, le procureur, le bailli et le receveur de Saint-Lazare, les deux chirurgiens et les chapelains attachés à la Maison. Le prédicateur reçoit à son couvent le dîner qui lui est réservé, lequel se compose d'une « belle » carpe, avec deux pains et deux pots de vin.

Les convives, en sortant de table, font une visite générale de la Maison et n'oublient pas les malades.

L'église est l'objet de soins spéciaux. Les malades y ont une chapelle, à eux réservée, avec une cloison à claire-voie et à piliers tournés, qui leur permet « de voir Dieu à l'autel ».

Les jours de fêtes, les statues (comme à l'église paroissiale) sont couronnées de chapeaux de fleurs, et le sol est jonché d'herbe et de « mai ». Le jour de la dédicace de l'église de la Maison, c'est encore fête : on demande à l'église Saint-Etienne un prêtre avec deux enfants de chœur, pour rendre le service plus solennel (45).

Pour faire à ces malheureux leur église plus jolie et plus séduisante, les fenêtres étaient ornées de vitraux, dont les verriers, cités dans les comptes, ont été Gérard Nicole en 1526 et 1527, Jean Soudoyer en 1532, Thibaut

(45) En 1533, le prêtre fut messire Antoine Hermant.

Digitized by Google

Pinaigrier, en 1536, 1548 et 1552 ; Nicolas de Bury en 1536 et 1541 ; Guillaume Hamelin en 1546, Laurent et Fuscien Cappon en 1555, 1558 et 1562, Pierre Pia en 1565. On prenait aussi grand soin des reliquaires, puisqu'on fit redorer, en 1528, « le bras et les dignitez » de saint Ladre par le peintre, Pierre Damiens. Une statue de la Vierge Marie était au-dessus de la porte ; offerte en 1540 par un malade, elle avait été peinte par Adam Cacheleu (46).

⁂

Service d'enterrement. — Quand meurt un malade, c'est le curé de la paroisse, — celui d'Allonne, — qui lui administre l'extrême-onction et le service se fait à l'église de la Maladrerie. Après le service, un dîner, servi dans la Maison même, réunit le curé d'Allonne, les trois chapelains, le greffier de Saint-Lazare et les parents du défunt. (Comptes de 1525 et 1526.)

Lorsqu'un lépreux de condition aisée, nommé Burel, mourut en 1527, il avait demandé par testament « pour le repos de son âme » douze messes basses et une neuvaine à faire à « Saint-Prix » près de Paris. Les trois chapelains dirent les messes ; l'un d'eux fit le pèlerinage demandé. Un dîner réunit les chapelains, les parents et amis du mort. La Maison remboursa au frère du décédé les sommes qu'il avait dépensées pour les médecins et les apothicaires requis spécialement pour ce malade, comme elle acquitta les frais d'un veilleur appelé à passer les nuits, lorsque ce malade, « fol et hébesté d'entendement », avait dû être lié avec des cordes, pendant ses crises de folie (47).

(46) Sur ces artistes beauvaisiens, voyez : *L'Art et les Artistes..., Introduction.*

Le bras et les « dignités » de saint Ladre servait sans doute chaque fois que le prêtre lisait les *Vies des Saints* sur les petits enfants.

(47) Les testaments faits par des lépreux ne sont pas rares dans les minutes notariales de Beauvais. Voyez : *Pièces justificatives*, I.

Digitized by Google

Quand mourut, en 1536, une nommée Marotte Potier, qui était, depuis vingt-six ans, chargée d'entretenir le linge et les ornements de l'église, on lui fit, en considération de ses services, un « bel » enterrement, où furent dites et chantées vigiles et « commendaces », trois hautes messes avec le *Libera*.

En 1541, pour une autre décédée, le service comprenait trois grandes messes, vigiles et commendaces, le *Vexilla Regis* et le *Salve Regina*.

Le cimetière, où les fosses étaient creusées par le vigneron de la Maison, touchait à l'église ; il renferme encore des ossements (48).

⁂

Malgré les soins spirituels ainsi prodigués aux lépreux, leur vie n'était pas toujours exemplaire, ni sans reproches. Disons, à leur décharge, qu'ils étaient fort malheureux, souvent d'humble naissance, et la promiscuité où ils vivaient à Saint-Lazare était un danger pour leur moralité. Ils étaient de toute condition et de tout âge : on y voyait des enfants et des vieillards.

En 1531, un dominicain, frère Guillaume Cossart, recevait de son couvent ses vêtements religieux et ses souliers (49) ; deux prêtres y étaient malades en 1556 ; un chirurgien de Saint-Sulpice, en 1565, etc.

Le maître de la Maison avait peine à maintenir entre eux la paix et une tenue convenable, à faire respecter la règle d'autrefois. Ce règlement, rédigé en seize articles, au XIII[e] siècle, d'après celui de la Léproserie de

(48) Des fouilles, faites avec mon ami, le D[r] Lamotte, en 1913, n'ont donné que des crânes, offrant un épaississement notable de leur table externe : ce qui se trouve aussi bien dans la lèpre que dans la tuberculose ou la syphilis : donc, rien de concluant.

(49) Ce Cossart figure-t-il parmi les membres d'une famille qui sont les donateurs du vitrail de saint Jean et saint André, à l'église Saint-Etienne ?

Digitized by Google

Noyon, prescrivait aux lépreux la présence à tous les offices religieux, l'obéissance absolue au maître. Il précisait les rapports des malades et des gens sains, les punitions infligées pour leurs querelles, les coups et les jeux de hasard. Parmi les punitions souvent imposées, il faut marquer la privation de vin pendant un ou plusieurs jours : elle était infligée à qui n'avait pas assisté aux heures ou aux matines, à qui était sorti sans la permission du maître ou d'un vicaire, ou bien au malade qui entrait dans le four ou le cellier ; à celui qui s'était couché, le couvre-feu sonné. La privation de vin, ou celle de couverture pouvait durer une semaine et plus, si le malade avait été surpris jouant aux dés ou à d'autres jeux de hasard ; s'il avait proféré des injures ou des menaces contre un de ses compagnons. Avait-il frappé, avec effusion de sang ? c'était l'expulsion pendant un an et un jour. S'il n'y avait pas eu plaie, c'était le renvoi immédiat dans une autre Maison. Pour un refus d'obéissance, pour un vol, une sortie nocturne ou des relations avec des femmes, c'était l'expulsion sans merci. Défense leur était faite, d'une manière absolue, d'approcher de leurs femmes, de manger ou de boire avec des gens sains, de laver leurs linges dans une même cuve. Mais, faute d'ustensiles, on ne suivait guère cette prescription (50).

D'autres règles étaient peu observées. Pour supprimer leurs tentatives d'escapade ou d'évasion, le maître, en 1538, avait fait clore, par trois serrures fermant à clef, la porte réservée aux malades qui donnait issue vers Allonne, le village voisin. Les malades, vexés et furieux, firent savoir que c'était peine inutile et qu'ils « dépeceroient » cette porte. Les escapades continuèrent : les malades se sauvaient à Allonne ou à Beauvais, pour mendier et boire ; ils ramenaient à Saint-Lazare ces compagnons de débauche et même

(50) Sur ce règlement, voyez : *Cartulaire de Saint-Lazare*, p. 453, n^os^ 341.

Digitized by Google

des femmes que les plaies purulentes ne dégoûtaient point de leur contact ou de leur attouchement.

En 1546, une malade avait volé sur le « platelet » de l'église où l'on mettait les offrandes, une pièce de 6 blancs avec 12 deniers tournois. Sur l'aveu de son larcin, elle fut enfermée dans la prison de la Maison, puis condamnée par le bailli à être battue de verges, toute nue, devant la grand'porte, sur le chemin de Paris. L'exécuteur des hautes œuvres, Henri Trouvain, venu de Beauvais, exécuta la sentence, en présence du receveur de la Maison, du greffier de la justice, des sergents et du public (51). La séance terminée, il remit à la condamnée 2 sous parisis (52).

En 1555, nouvelle affaire. Le bailli de Saint-Lazare, Thibaut Vaillant, informé que certains lépreux faisaient entrer dans la Maison des étrangers non malades pour y boire et manger, et qu'il en résultait du désordre, des querelles et des coups, vint à l'improviste pour y faire une visite et une perquisition. Il s'était fait accompagner du greffier de la justice, d'un sergent et de Trouvain, l'exécuteur. On « futta » partout dans les chambres et les dépendances les plus cachées, afin d'y découvrir des armes « comme arbalestres, hacquebuzes, javelines, espieux et autres bastons invasifs ». On ne trouva rien ; personne ne put être inquiété ni puni.

En 1557, les sergents du bailliage avaient arrêté un lépreux, nommé Sauvage, qu'on avait vu rôdant, nuit et jour, par les rues et carrefours de la ville, se mêlant à des gens sains, fréquentant des femmes publiques.

(51) Ce Trouvain tenait un jeu de boules, ou « bouloire » dans la rue dite du Bourreau, ou des Treilles (aujourd'hui rue Denis-Simon).

(52) C'était l'usage de remettre à ces condamnés un peu d'argent. Ainsi, en 1536, le bourreau avait donné 4 sous à un berger du fermier de Saint-Lazare, condamné à être fustigé pour avoir volé son maître.

Digitized by Google

Pour l'une d'elles, il s'était même battu « à playe et à sang » avec un nommé Warin, lépreux lui aussi. Il fut enfermé aux prisons de l'évêché et condamné : la sentence, sans doute la peine du fouet, n'est pas mentionnée.

Le changement d'administration, survenu en août 1565, quand la Maladrerie fut gérée par la Municipalité de Beauvais, ne modifia rien de ces scandales, car bientôt les trois délégués chargés de cette gérance connurent que des lépreux, escaladant les murs de leur jardin, se sauvaient à Beauvais durant la nuit pour y mendier et y faire scandale et ripaille. Une enquête faite par le garde de justice apprit qu'il y avait dans la Maison une fille malsaine, Barbe Mansel, cohabitant avec un nommé Liégeois qu'elle disait être son mari et dont elle avait eu un enfant, « chose détestable et dangereuse pour le bien publicq ». On disait aussi qu'une femme non lépreuse, Adrienne Warin, recevait la pension d'une malade. Le garde de justice fit visiter cette femme Mansel par un médecin et deux chirurgiens qu'il avait amenés de Beauvais: elle fut reconnue malade.

Liégeois, qui prétendait être son mari, protesta, répondant qu'il continuerait quand même à « voir » sa femme, qu'il n'avait pas crainte d'être contaminé puisque sa mère l'avait enfanté pendant qu'elle était lépreuse (53). On l'emprisonna aussitôt, pour refus d'obéissance. Cependant la femme se sauvait à Beauvais pour se plaindre à l'un des administrateurs de Saint-Lazare, qui l'obligea à l'examen de deux médecins et de quatre barbiers de la ville. Elle fut encore reconnue malade et expulsée définitivement de la Maison.

Cette affaire scandaleuse avait coûté à la Maladrerie une somme de 11 livres 12 sous (soit environ 230 francs) ; 32 sous pour la visite d'un des médecins

(53) Ce qui pourrait indiquer un cas de syphilis héréditaire.

Digitized by Google

à Saint-Lazare, 24 s. pour la visite d'un autre ; 20 s. à chacun des chirurgiens ; 8 s. à chacun de ceux qui ont fait l'examen de Beauvais ; 48 s. pour le bailli de la justice ; 40 s. pour son greffier et même somme au procureur.

L'année suivante, une autre enquête apprenait au garde de la justice des faits aussi peu édifiants : un nommé Lestrillot ou Jean Marthe, lépreux de 70 ans, enfermé là depuis dix-huit ans, fut d'abord marié à une lépreuse qui mourut, puis se maria, pensionnaire à la Maison de Clermont, à une femme saine, âgée de 25 ans, qui vit avec lui à Saint-Lazare ; un autre, Nicolas Luzurier, 42 ans, malade à la Maladrerie de Clermont, s'y maria et vint habiter ici avec sa femme : chaque mois ils reçoivent une pension de 8 livres. Au cours de l'enquête, il répond que « s'il s'est marié, c'est pour le salut de son âme ». Un autre lépreux, qui a 32 ans, marié avant de venir à Saint-Lazare, a eu trois enfants ; mais il a laissé le plus jeune à la mère et vit ici avec les deux autres, âgés de 9 et de 6 ans : il ne veut pas se séparer de ses petits ; on l'expulse.

Mais ce ne sont là que de menus faits. Le cas le plus extraordinaire, quasi invraisemblable, est celui d'un nommé Liégeois dont on fit le procès en 1570. D'après les pièces de procédure, son affaire pourrait avoir pour titre : *Procès fait par la justice de Saint-Lazare contre Pierre Liégeois, accusé d'avoir fréquenté une lépreuse de cette Maison et d'en avoir eu trois enfants, d'avoir trafiqué plusieurs fois de provisions obtenues par d'autres lépreux en d'autres maladreries.* Pour montrer à quel degré de rouerie et de malfaisance ces gens pouvaient atteindre, il est bon de résumer ici cette affaire.

Liégeois, âgé de 37 ans, d'abord couturier au village d'Espaubourg en Bray, se disait « solliciteur des lépreux en la maladrerie de Beauvais et en toutes celles de Picardie ». On lui reproche d'habiter ici, à Saint-Lazare, depuis cinq ans, avec Barbe Mansel, qu'il dit

Digitized by Google

être sa femme. Il avoue de la manière la plus cynique qu'il s'est vraiment marié avec elle en la chapelle de la Léproserie de Clermont, qu'il n'en a pas reçu permission, ni de l'autorité religieuse, ni d'une autre, ni du consentement des parents de cette femme, mais il s'est passé de ces formalités.

Déjà, en premières noces, il avait épousé la fille d'un lépreux de Chambly, qui était saine, mais devint rapidement malade et mourut à la Maladrerie d'Amiens. Il habita avec elle, pendant deux ans, à la Léproserie de Corbie, puis à celle d'Amiens pendant six ans. Devenu lépreux, reconnu pour tel par les médecins d'Amiens, il n'a jamais eu de lettres qui l'instituaient « solliciteur » de la Maladrerie de Beauvais, mais est venu y habiter avec la fille Barbe parce qu'il l'a épousée et que cette femme était « pourvue » d'une place. Lui-même fut pourvu comme « solliciteur » de la Maladrerie de Beauquesne, près de Doullens, qui lui payait, chaque mois, un écu pour sa pension, pendant qu'il résidait à Saint-Lazare malgré la défense du bailli (54).

De plus, Liégeois, à qui toute friponnerie est bonne pour extorquer de l'argent, faisait élever, en dehors de Saint-Lazare, un jeune enfant lépreux, appelé Martin Morel. Un jour, il s'avisa d'emmener cet enfant à Amiens chez une vieille fille qui souffrait d'une loupe : il devait, par ses attouchements, la faire disparaître et la guérir. Liégeois et le gamin furent bien reçus, logés, nourris et choyés par la demoiselle, dans sa maison à

(54) Ce que ce Liégeois n'avouait pas, c'était une procuration passée, le 6 novembre 1563, devant Lambert, notaire à Beauvais, par laquelle une autre femme, Jeanne Hennoque, lépreuse de Villers-Vicomte, lui donnait pouvoir de recevoir en son nom 20 livres de pension viagère qu'elle avait droit de percevoir, tous les trois mois, sur la Maladrerie de Gerberoy, et aussi 10 livres à prendre sur celle de Milly. (Minutes de Me Jouan, notaire.) Liégeois, qui ne savait signer, a dessiné, comme marque de sa signature, une paire de ciseaux de couturier.

Digitized by Google

l'enseigne du Paon, près de la cathédrale. Pour faire cette guérison, l'enfant (qui doit être mâle, lépreux et fils de lépreux) touchait « à cœur jeun » la tumeur du cou, une fois par jour, pendant neuf jours consécutifs, en disant à voix lente : « Oyn, je te mennye [manie] au nom du Père, du Fils et du benoist Saint Esprit, et de monsieur saint Ladre. Ung ladre te touche; Dieu te guarisse. » Liégeois ne toucha pas, mais reçut de la dame les trois écus qu'il demandait.

Il raconte encore qu'étant devenu lépreux, il fut « pourvu » en la Léproserie de Flicourt en Picardie, dont il reçoit, sans y être allé ni l'avoir jamais habitée, une pension d'un écu par mois. De même, la maladrerie de Beauquesne lui paie aussi cette somme, et il en a déjà reçu trente livres (environ 600 francs). Le père du petit Morel, voulant le faire admettre à la maladrerie de Picquigny, donna 12 livres à Liégeois, puis 4 livres pour le faire, de Picquigny, recevoir à Saint-Lazare de Beauvais. A Picquigny encore, le fils d'une lépreuse lui donna aussi de l'argent, 12 livres (près de 240 francs) pour se faire accepter à la maladrerie de ce lieu ou bien à Milly, ou à Gerberoy. Liégeois avoue aussi qu'il reçoit de la léproserie de Saint-Antoine de Marissel, depuis huit mois, une pension de 40 s. par mois pour l'enfant Morel ; qu'il fréquente, à Beauvais et ailleurs, des gens bien portants, soit pour leur acheter des provisions, soit pour d'autres affaires où il ne dit pas toute la vérité.

Et l'interrogatoire de témoins pris à Saint-Lazare se poursuit, apprenant toutes choses aussi lamentables. L'un affirme que Liégeois, alors qu'il n'était pas malade, épousa une lépreuse ; qu'il habita Saint-Lazare sans y être « pourvu » ; qu'il se dit « solliciteur de lépreux » dans les maladreries de Picardie, et fait ainsi pourvoir de places, notamment à Beauvais, tous ceux qu'il veut, pourvu qu'ils lui donnent de l'argent ; puis il les déplace à son gré et les fait admettre d'une maison dans l'autre, « moiennant bon proffit ». Et ce témoin ajoute que lui-même fut d'abord pourvu à la Mala-

Digitized by Google

drerie d'Abbeville, moyennant dix livres données à Liégeois, puis qu'il sortit de là en payant encore quatre livres, pour entrer à la maison de La Neuville-Roy ; puis il en reçut des lettres d'admission pour Milly et pour Gerberoy. Et ce honteux trafic avait été dénoncé déjà au greffier du grand aumônier de France qui ne semblait pas s'en émouvoir.

Les trois gouverneurs de Saint-Lazare, appelés à témoigner dans cette affaire, avouaient eux-mêmes qu'à chacune de leurs visites, depuis 1566, ils ont interdit à ce Liégeois de « hanter » et fréquenter une lépreuse de la Maison et d'y habiter, puisqu'il n'est pas pourvu pour Saint-Lazare. Rien n'y fit. On l'a même pourvu, disent-ils, injustement dans plusieurs maisons dont il reçoit pension mensuelle. Il prend ainsi « mal à propos » le bien des pauvres ; il en trafique et fait à son gré, moyennant finance, déplacer les malades.

Un des vicaires de la Maison, joignant son témoignage aux précédents, affirme connaître ce Liégeois depuis six ans, logé et nourri à Saint-Lazare, « couchant et mangeant » avec une femme lépreuse, épousée par lui à Clermont, et dont il eut trois enfants, morts en bas-âge. Il affirme aussi avoir vu les lettres de provision dont ce malheureux est pourvu pour plusieurs maladreries, mais non pour Saint-Lazare, et qu'il trafique « mal à propos » de ces lettres pour placer et déplacer les lépreux, à son gré, moyennant certaines sommes d'argent.

Les témoins entendus, après les aveux du coupable, le juge ordonne une perquisition minutieuse dans la chambre de Liégeois, mais sa femme en refuse l'entrée. Un serrurier du quartier Saint-Jacques est requis et force la porte en présence de nombreux témoins : deux administrateurs et tous les pensionnaires réunis de la Maison. On trouve en un coffre un paquet de papiers sales, parmi lesquels une lettre de provision, en parchemin, signée Louvet, qui, en 1567, pourvoyait Liégeois d'une place à la maladrerie de Flicourt ; une autre,

Digitized by Google

de 1569, qui le pourvoyait pour Beauquesne avec 30 livres de pension ; une autre encore, signée Thomas, qui, déjà en 1565, l'avait pourvu pour ce Flicourt.

Puis ce juge, qui n'était pas encore suffisamment édifié (et pourtant !), voulant compléter son enquête, apprit d'un nommé Bourgeois, lépreux de 22 ans, qu'il fut lui-même pourvu d'abord aux maladreries de Gerberoy, de Milly et de Gamaches, qu'il a joui à la fois de ces trois Maisons, pendant qu'il était pourvu en outre par Liégeois d'une place à Saint-Lazare de Beauvais, où il recevait 8 livres par mois pour ses vivres, plus le bois de chauffage.

Il se dit marié avec une lépreuse dont il a un enfant, qui est en nourrice à Senlis. Sa femme, qui l'avait quitté depuis huit mois pour la maladrerie de Pontoise, vient de revenir avec Liégeois et tous deux « conversent comme gens mariez ». On l'expulse immédiatement.

Cependant le coupable avait déguerpi et se cachait aux environs. Découvert dans une grange à Bongenoul, il fut enfermé aux prisons de l'évêque à Beauvais. Son emprisonnement dura 115 jours, selon la quittance de 14 l. 7 s. (soit 285 francs), donnée aux administrateurs de Saint-Lazare par Guillaume Le Roy, geôlier des prisons : il marque dans ses comptes comment on dut donner à ce coquin chambre et lit à part « parce que il estoit fascheux, furieux et noté de lespre, et que nul n'osoit hanter ni fréquenter avec luy ».

Le jugement rendu le condamna à être frappé de verges, tout nu, par l'exécuteur de haute justice, devant la grand'porte de Saint-Lazare, sur le chemin de Paris, puis aux carrefours accoutumés ; il devait quitter les terres de la Maladrerie, avec défense d'y revenir sous peine de la hart et de ne plus « hanter ni converser » en ladite Maison.

La sentence fut exécutée le lendemain. Le bourreau, Nicolas de Caigny, reçut 40 sous (environ 40 francs) pour ses gages ; le procureur de la justice, même somme ; l'avocat 24 s. et les sergents ensemble 48 sous.

Digitized by Google

Enfin, après l'exécution, le bourreau donna, selon la coutume, 4 sous au condamné (55).

Cette histoire pitoyable peut servir de conclusion. Un tel exemple fait voir à quel degré de relâchement étaient venues, à la fin du XVI[e] siècle, l'admission des lépreux dans leurs maisons de refuge, le gouvernement de ces léproseries, le trafic éhonté et scandaleux, trop souvent impuni, que de malheureux dévoyés faisaient avec les lettres de provision et de pension des pauvres gens. L'admirable institution du Moyen-Age annonçait ainsi sa décadence ; elle laissait prévoir sa ruine prochaine. Au reste, les lépreux n'existaient plus, mais le nombre des pauvres et la mendicité s'accroissaient de jour en jour. Quand, au début du XVII[e] siècle, une partie des revenus de notre Maladrerie (1.200 livres)

(55) Archives hospit. Saint-Lazare, Justice B 80. — Quelques années auparavant, en 1562, la Justice de Saint-Lazare avait dû sévir pour une affaire capitale (Archives B 80). Son garde des bois à Villers-Saint-Barthélemy fut attaqué et gravement blessé par un maraudeur, nommé Louis Dauchy. Pour arrêter le bandit, il fallut envoyer une véritable expédition : un lieutenant « de robe courte » avec 6 hommes à cheval et 12 hommes de pied. Quand ils revinrent à Beauvais avec leur prisonnier, il était nuit et les portes de la ville étaient fermées. On dut coucher au faubourg Saint-Jacques, à l'enseigne de la Corne-de-Cerf. Les interrogatoires des témoins furent vivement menés, puis l'affaire jugée à Senlis se termina par une sentence de mort. Le criminel en appela à Paris où la sentence fut confirmée. Saint-Lazare avait dû offrir au procureur et à l'avocat du roi à Paris, quatre livres de bougie, à chacun d'eux, et la même quantité au rapporteur du procès. La sentence exécutée en place de Grève, la tête du bandit fut rapportée à Beauvais pour y être « affichée » sur un poteau planté devant la porte de la Maladrerie. L'exécuteur de haute justice de Paris, Jean Rozeau, reçut 16 livres (environ 320 francs) « pour le port et affichement » de lad. tête. A Beauvais, un trompette sonna aux divers carrefours pour la lecture de la sentence, et « l'affichage » de la tête se fit en présence du lieutenant de robe-courte, de son greffier, des archers de la justice et d'une grande foule de peuple.

Digitized by Google

fut attribuée par le roi à l'évêque de Beauvais pour l'entretien de quatre missionnaires, les maire et pairs réclamèrent, en 1625, cette somme au grand aumônier de France pour la subsistance des pauvres de la ville.

Trois ans après, un projet de « Bureau des Pauvres » était soumis ici par le procureur de la commune à l'assemblée dite des « Trois-Corps », composée des représentants de l'évêque, du Chapitre de la cathédrale et de la Municipalité (56).

Ce ***Bureau des Pauvres*** existe encore aujourd'hui.

---

(56) Archives communales, GG 311.

Digitized by Google

PIECES JUSTIFICATIVES

I — Les Lépreux par devant Notaires

On a souvent dit et répété que toute personne jugée lépreuse, internée ou non dans une maladrerie, perdait sa personnalité : elle était comme « rayée de l'humanité ». C'est ainsi qu'on traitait, au Moyen-Age, les lépreux ou « méseaux » en Beauvaisis (57).

Depuis cette époque, les mœurs adoucies avaient atténué peu à peu la rudesse de ces coutumes. La preuve est donnée par certains documents notariés de Beauvais, au XVI^e^ siècle.

1° *Désistement d'un lépreux au profit d'un autre*

1565, 18 février. — Par devant Denis de Villes et Guillaume Lambert, notaires, « est comparu Jean Marthe, pauvre homme malade de lespre en l'hostel et Maladerie Saint Ladre, lequel a dit que, suivant les deffenses qui luy ont esté faites de ne converser avec sa femme, ne sa femme avec luy, en ladite maladerie, il est contraint laisser et renoncer audit hostel et maladerie, attendu qu'il est pauvre lespreux et ancien homme caduc, et ne se sçauroit passer de sadite femme, au moien qu'il est desmis et expectant de partir hors de lad. maladerie, attendu ce que dessus. Et, en ce faisant, led. Jean a renoncé et renonce

(57) D'après Philippe de Beaumanoir, *Coutumes du Beauvaisis*, édition Salmon, n^os^ 1.177, 1.617, 1.619 : « Méseaus ne doit pas être oïs en tesmoignage, car coustume s'acorde qu'il soient débouté de la conversation d'autres gens. »

« Quant aucuns devient meseaus, par quoi il convient qu'il lesse la compaignie des gens, il n'a pas puis droit en nule propriété d'éritage, ne qui fust siens, ne qui puist venir de son lignage. Mes s'il avoit meubles ou conquès, il en puet ordenner à sa volenté, comme l'en puet faire en son testament, car si tost comme il est pris de cele maladie, il est mors quant au siècle. »

« Nous avons veu debatre que cil qui estoient bastart et devenoient malade ne fussent pas receu ès maladeries des viles où il estoient né, pour ce que les gardes des maladeries disoient que bastart n'avoient point de lignage, ne n'estoient héritié de nul droit ; mès nous qui oïmes du débat regardames que les maladeries furent fondées seur aumosne et pour le commun pourfit, pour dessevrer les sains des enfermés de liepvre, et regardames que toutes voies li bastars étoit orestiens. Si fumes meus pour cause de pitié, et si le fimes recevoir. »

Digitized by Google

au profit de maistre Pierre Marc, pauvre lespreux, à la place qu'il avoit en lad. maladerie, accordant que led. Marc ait lad. place, s'il plaist à mons^r le grant aulmosnier de France ainsy l'ordonner. Dont led. Marthe à ce présent a requis lettres auxd. notaires qui luy ont octroyé. » (58) (Minutes de M^e Jouan.)

2° *Révocation de testament*

1565, 3 novembre. — En présence du notaire soussigné [Lambert], est comparue Collechon Lusurier, femme d'Adrian Louvet, lépreuse en la maladrerie Saint-Ladre, laquelle « sur ce bien conseillée et advisée, comme elle disoit, déclare qu'elle révocque le testament qu'elle dit avoir fait devant François Thureau, notaire, voulant que icelui testament demeure cassé et nul. Dont elle a requis lettres aud. notaire qui les a octroiées. Fait aud. Saint Ladre, présens Jehan Hoton, demeurant à Beauvais, Pierre Bazart, demeurant aud. Saint Ladre, lad. comparante disant ne sçavoir signer. » (Minutes de M^e Jouan.) (59).

3° *Reçus donnés par un lépreux*

1581, 20 septembre. — Par devant le notaire soussigné [Lambert], Jean Luzurier, malade de lèpre à l'Hôtel Saint-Ladre, confesse avoir reçu de Jacques Jouenne, vigneron à Marissel, « son curateur et héritier », la somme de deux écus et demi, sur le revenu de ses héritages pour lad. année 1581. Fait en lad. maladrie, present Claude Le Conte, demeurant aud. Saint Ladre. « Et led. comparant a déclaré ne pouvoir signer, à cause de sed. maladie de lèpre. » (Minutes Jouan.)

Le 10 janvier suivant, Luzurier reconnaît la donation d'héritages par lui faite, devant Lambert notaire, à Florent Jouenne, vigneron à Marissel, le 5 mai 1578, et approuve ce qu'il a donné « sans y contrevenir jamais en aucune forme et manière », à condition que led. acceptant acquittera le contenu de son testament et lui baillera, sa vie durant, un écu de redevance viagère, chaque mois. Si led. acceptant était troublé en sa possession desd. héritages, il ne serait pas tenu de payer cette redevance. Fait en la maison de Pierre Le Vasseur, tonnellier à Saint Jacques, présents..... Cossart, demeurant à Beauvais,

(58) Cette requête fut accordée, car les comptes de Saint-Lazare mentionnent, parmi les dépenses faites pour les malades en cette année : « ...A Jean Marthe, natif de Saint Soupplis, pour 6 mois, XLV livres. A Pierre Marc, cirurgien, natif de Saint Souplis, pourveu au lieu et place dud. Marthe, pour 6 mois, XLVIII l. » E 10.

(59) Ce Pierre Bazart, lépreux, figure aux dépenses de cette année pour une somme de 94 livres.

Digitized by Google

et Pierre Le Vasseur. Et Luzurier déclare ne pouvoir signer, à cause de sa maladie. (Minutes Jouan.)

1583. — Le même Luzurier, le 4 février de l'année suivante, reconnaît avoir reçu de Jacques Jouenne, de Marissel, son beau-frère, sa pension viagère de 24 écus d'or sol, échue le jour Saint-Martin d'hiver dernier. (Mêmes minutes.)

4° *Testament d'une lépreuse à Saint-Lazare*

1580, 16 juillet. — Catherine Boulard, veuve de Jean de « Lantegny », en son vivant écuyer, seigneur de Maretz près Compiègne, malade de lèpre en la maladrerie Saint-Lazare-lès-Beauvais, fait ainsi son testament : elle demande pour son inhumation le cimetière dud. Saint-Ladre ; pour son convoi, les prêtres et habitués dud. lieu ; on lui chantera en lad. église deux services avec haute messe. Elle lègue aux autres malades de lad. Maison 20 sous tournois ; à Antoinette, sa chambrière, 20 s. qu'elle lui doit, d'argent prêté ; à Jean Houppin, marchant drapier à Beauvais, dix écus qu'elle lui doit pour vente de drap. Elle nomme pour ses exécuteurs Charles de Huttaut, son beau-frère, écuyer, seigneur de « Hodencourt », et Philippe de Lentegny, son fils, pour qu'ils vendent ses biens meubles et immeubles et remplissent les clauses dud. testament.

Fait en lad. Maison, présents messire Guillaume Le Maître, prêtre, demeurant aud. lieu, et autres malades. « Et a dit lad. testateresse ne pouvoir signer à cause de sad. maladie de lèpre. » (Mêmes minutes Lambert, étude de Me Jouan.)

II. — Provisions fournies par la Maladrerie a un lépreux de Beauvais (1468)

« Ensuit la déclaracion des provisions faites par le maistre de Saint Ladre à Guillaume Hellet, natif de Beauvais, pour ung an depuis le 1er jour de mars l'an CCCC L XVII jusques à tel jour CCCC L XVIII : Pour l'année entière, baillé aud. Guillaume, pour pencion en argent XIII livres parisis ; *item*, aud. Guillaume, le jour de Pasques, XII deniers p. ; le jour de Pentheocouste, XII d. p. ; le jour de Toussains, XII d. p. ; le jour saint Ladre, XII d. p. ; le jour de Noël, XII d. p. ; *item*, à Jehanne, pour son service et pour une aultre femme à servir led. Guillaume, pour ung an entier, III l. XVI s. p. *Item*, pour espices de quaresme, IIII s. p. ; *item*, le XVe jour de mars, pour trois aulnes de drap noir pour faire une robe, XLVIII s. p. ; *item*, pour la façon, III s. VI d. p. ; pour fourrer lad. robe et pour fournir de pièces nécessaires à la fourrure ; *item*, le XXe de mars, pour une paire de chausses, XII d. p. ; *item*, le jour de Pasques, ung bonnet, IIII s. ; pour ung chappeau, III s. ; *item*, pour une robe linge, le XXe de may, V s. III d. p. ; *item*, pour une paire de sollers,

Digitized by Google

le premier jour d'apvril, IIII s. p. ; le VI[e] d'aoust, pour une autre paire, IIII s. p. *Item*, le 1[er] jour de décembre, pour une autre paire, III s. VI d. *Item*, paié à ung quidam de Warluys, pour la façon de XV monceaux de bois aud. Hellet, XII s. p., et fut le XXV[e] jour de may, sans l'arrivage et le forestaige qui pevent valoir III frans parisis. *Item*, aud. Guillaume, le pénultime jour d'aoust, pour une paire de draps et une chemise, XXI s. p. ; *item*, au Noël, pour ung pourceau, XXVIII s. p. ; pour le mener de Beauvais à Saint Ladre, XII d. p. ; *item*, de languéer, IIII d. p.; pour l'appareil, XII d. p. (60). *Item*, pour deux quartiers et demy de sel, XVIII s. IX d. *Item*, le XVIII[e] de novembre, pour une nappe, IIII s. IX d. *Item*, aud. Hellet, pour l'année entière, deux queues de vin ; *item*, pour une chandeille, le jour de la Chandelleur, pesant ung quarteront, XII d. p. ; *item*, pour le reliage d'une cuve baignoire, II s. p. ; pour ung petit cuvier à lexive, II s. p. ; pour reffaire ung chauderon, XII d. p.

Ycelle ordonnance et mise faite par mons[r] l'official de Beauvais, présens led. maistre, le promoteur maistre Jehan Olivier, sire Jehan Boyleaue maire, Nicolas de Creilg, Pierre Cotelle, conseilliers de la Ville, Jehan Pinel, procureur de lad. Ville, maistre Loys de Feuquières et plusieurs aultres (61).

III. — MANDEMENT DE L'OFFICIAL DE L'ÉVÊQUE AU MAITRE DE SAINT-LAZARE, POUR QU'IL FASSE VISITER PAR DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS UNE FEMME SUSPECTE DE LÈPRE.

1489, 21 octobre. — « Officialis Belvacensis, dilectis magistro et fratribus Domus Sancti Lazari Belvacensis, salutem in Domino. Pro parte matriculariorum ecclesie parochialis Sancti Laurentii, nobis est personaliter presentata Margarete Le Noir, uxor Guilleimi Le Noir, de parrochia predicta, morbo lepre ut fertur suspecta, quam, attenta communi fama contra ipsam super hoc laborante, examinandam et ad vos transmittendam fore decrevimus. Quapropter vobis mandamus quatenus ipsam Margaretam per phisicos, cirurgicos et alios examinatores viros, in hoc expertos, in corpore singulisque membris ejusdem palpari et visitari faciatis et diligenter examinari an morbo hujusmodi lepre sit infecta, et quid inde repertum fuerit per vestras patentes litteras nobis fideliter rescribatis. Datum sub sigillo..... » (62).

(60) *Languéer* ou *languoyer*, c'est examiner la langue d'un porc pour voir s'il n'est pas ladre et n'a point sous sa langue des cysticerques (kystes hydatiques). Sur la ladrerie du porc, voyez : Davaine, *Traité des entozoaires*, p. 622. — Sur les languoyeurs, voyez : *Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais*, n° 246.

Appareiller un porc, c'est dépecer l'animal.

(61) Cartulaire de Beauvais, original, papier, XLV-XV[e] s. ; fol. 111. Collection Leblond, ancien fonds de Troussures.

Digitized by Google

IV. — MANDEMENT DES MAIRE ET PAIRS DE BEAUVAIS POUR FAIRE ADMETTRE UNE LÉPREUSE A SAINT-LAZARE

1485, 16 décembre. — « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, maire et pers de la ville et commune de Beauvais, à vénérable et discrète persone maistre Pierre Toullifaut, maistre, gouverneur et administrateur de l'ostel Saint Ladre lez Beauvais, sa.ut et dilection. Comme, à cause des drois, previllèges et franchises de lad. vilie, il loist à tous les habitans natifz d'icelle, soient clers, soient laiz, femmes ou enffans, toutesfois et quantes qu'ilz chéent et tumbent en maladie de lèpre, d'aller eulx loger, demourer et finer leurs jours oudit hostel, et en icelluy par vous, vos commis ou députez, estre nourris, entretenus, gouvernez et traittez en tous leurs affaires et nécessitez, bien et souffisamment, selon leurs facultez et estatz, et l'intention des fondeurs (*sic*) dud. hostel, pourveu qu'ilz soient par nous à vous envoyez, ainsi que ces choses sont et ont esté notoires et manifestés à vous et à vos prédécesseurs maistres dud. hospital. Et il soit ainsy que puis naguères une nommée Agnésot, vefve de feu Flourot de Nelz et fille de feu Jehan du Pont, demourant aud. Beauvais, à présent malade de la maladie de lèpre, natifve de lad. ville, comme apparu nous est par information, nous ait requis avoir nos lettres d'envoy par devers vous, affin d'estre receue, logée, gouvernée et entretenue aud. hospital. Par quoy, nous à icelle Agnesot avons baillé et octroyé, baillons et octroyons ces présentes, par lesquelles nous vous certifflons ce que dit est estre vray. Si veuillez à ceste cause recepvoir lad. Agnesot et la loger aud. hospital, et luy trouver ou faire trouver son vivre, vestemens, chaussemens et toutes aultres choses nécessaires, selon son estat et faculté, et ainsi que tenu estes en vostre conscience faire comme maistre dud. hospital, en ensuivant les intentions des fondeurs d'icellui, et comme il est de coustume de faire. En tesmoing de ce et pour vostre descharge, en vos comptes ou temps advenir, nous avons seellé ces présentes du seel aux causes de lad. ville et commune..... » (63).

(62) Orig. parchemin. Arch. hospital. Saint-Lazare, F 1. — Un autre mandement de l'official pour faire visiter la femme de Jean de Cahitre (13 octobre 1515) est aux Archives communales GG 109, n° 9. — Un autre encore, du 9 décembre 1518, pour une femme de Muidergе, est aux archives de l'Hôtel-Dieu, B 679.

(63) Orig. parchemin. Arch. hospit. Saint-Lazare F 1. — Des lettres semblables, pour la réception de Guillaume Le Doyen, de Beauvais, du 30 août 1500, sont au Cartulaire de Beauvais, fol. 112 (ancienne Collection de Troussures).

Digitized by Google

V. — SENTENCE QUI DÉCLARE LÉPREUSE UNE FEMME DE BEAUVAIS ET L'ENVOIE A SAINT-LAZARE

1578, 22 août. — « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Nicolas Tristan, licentié ès loix, lieutenant général et juge pour le criminel et politiq en la ville, bailliage et comté de Beauvais, pour R. P. en Dieu monseigneur l'evesque et comte dud. Beauvais....., salut. Sur la requeste à nous presentée par Antoine Hainques, Clément Poullain et François Briseur, marguillers de l'église Saint Estienne de Beauvais, par laquelle ils nous auroient remonstré et fait entendre, que, combien que une nommée Guillemette Guibert, femme de Henry Lorée, tixerand demourant aud. Beauvais et paroisse de Saint Estienne, soit, dès long tems a, entachée de la maladie de lèpre, et néantmoins hante et converse ordinairement, tant en lad. église de Saint Estienne où elle se trouve par chacun jour que au marché et autres lieux publicqs, èsquels elle hante et fréquente quant bon lui semble, à l'occasion de laquelle hantise et conversation elle peut gaster et infecter de lad. maladie plusieurs habitans dud. Beauvais, estant lad. maladie contagieuse comme l'on sçait, nous requérant à ces causes de vouloir pourvoir, et en ce faisant ordonner que lad. Guibert sera sequestrée et séparée de la compagnie des sains, menée et conduite en l'hostel et maladerie Saint Lazare dud. Beauvais, lieu député pour la résidence des personnes infectées de lad. maladie, pour illecq y finir ses jours avecq les autres lépreux. Laquelle requeste aurions ordonné estre communiquée au procureur fiscal du comté de Beauvais, à la requeste duquel et instance desd. marguillers, avons informé du contenu en lad. requeste, fait veoir et visiter lad. Guibert par maistres Pierre de Nully et Jean Potier, docteurs en la Faculté de médecine, Estienne Huqueleu et Louis Le Clerc, chirurgiens, lesquels nous auroient rapporté et attesté que lad. Guibert estoit tachée de lad. maladie de lèpre et comme telle debvoit estre separée de la compaignie des sains, sçavoir faisons que, veu lad. requeste, lesdites informations faites de nostre office, à la requeste desd. procureur et instance, le rapport de visitation des dessusdits médecins et chirurgiens affirmé pardevant nous, les conclusions dud. procureur, la response faite à icelles par lad. Guillemette Guibert, et tout veu, eu sur ce conseil, Nous disons que lad. Guillemette Guibert, comme lépreuse, sera séparée de la communion et conversation des sains et envoiée en la maladerie et lépreuserie Saint Lazare dud. Beauvais, pour y finir ses jours avec les autres lépreux de lad. ville ; et à ceste fin lui sera baillé chambre, et administré vivres en la manière accoustumée, et à ce faire seront contraints ceulx qui pour ce faire seront à contraindre. Si donnons mandement au premier

Digitized by Google

sergent dud. baillage sur ce requis que ces présentes il mette à exécution deue selon leur forme et teneur, auquel de ce faire donnons pouvoir. En tesmoing de ce, avons scellé ces présentes du scel aux causes dud. baillage. Ce fut fait et donné en jugement aud. procureur fiscal et aud. Lorée, mari de lad. Guillemette, le vendredi XXII[e] jour dud. mois l'an mil cinq cens soixante et dix huit, et le samedi XXIII[e] dud. mois aud. François Briseur, l'un desd. marguilliers. Tristan. » (64).

---

(64) Copie du XVIII[e] siècle, sur l'original conservé aux archives de Saint-Etienne. Additions à Denis Simon, t. II, p. 172.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE

AU 1er JANVIER 1927

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

MM.

BARBIER (André).
BUQUET (Edouard).
CAFFIN (Paul).
DAMEZ (Georges).
Docteur DELALANDE.
HEIMBOURGER (Georges).
JOZON (Marie-Jacques).
LEBORGNE (Pierre).
LEROUX (Auguste).
PROVOTELLE (André).

Membres d'honneur

M. le Préfet de l'Oise.
Mgr l'Evêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

Membres perpétuels (1)

MM.

Joseph DEPOIN, Secrétaire général de la Société Historique de Pontoise et du Vexin.
Georges GAILLARD, ✻, Président honoraire du Tribunal civil de Beauvais.
René LARGILLIÈRE, ✻, Docteur ès-lettres, Avocat.
Jean TREMBLOT, Bibliothécaire à l'Institut, 24, rue d'Artois, Paris (8e).
Comte de RIBES, au château de Saint-Just, par Bornel (Oise).
Jean VERGNET (le Docteur), 25, boulevard St-Germain, Paris (5e).

(1) Sont membres perpétuels, les sociétaires qui ont racheté leurs cotisations moyennant le versement d'une somme de 200 francs.

Digitized by Google

Membres titulaires

MM.

ALAVOINE (MARCEL), ✡, Agent général d'assurances, 22, rue Saint-Louis, Beauvais.

ALAVOINE (PIERRE), O. ✻, ✡, Directeur de l'Usine à Gaz, Beauvais.

ALTETTE (EMILE), ✡, à Marseille-en-Beauvaisis.

AMAND, Avoué à Beauvais.

ANCELIN (l'Abbé), Curé de Notre-Dame-du-Thil.

ANDRIEUX (JOSEPH), Avocat, 5, rue de Chantilly, Paris (9e).

BACHELAY, à Ferrières, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

BACHELIER, ✡, 48, rue de Buzenval, à Beauvais.

BACQUET, Greffier en chef au Tribunal Civil de Beauvais.

BARBIER (Mlle MADELEINE), 10, rue Saint-Nicolas, à Beauvais.

BARGALLO, Organiste, rue Desjardins, à Beauvais.

BARRIER (le Docteur), à Bresles.

BARRIÈRE, Capitaine de frégate, vieux château de Froidmont, par Bailleul-sur-Thérain (Oise).

BARRÉ, 15, rue des Halles, à Beauvais.

BARRÉ (CAROLUS), rue des Maronniers, à Paris (14e).

BATAILLE, Pharmacien, 18, rue Clapeyon, à Paris (8e).

BEAUFOUR, Docteur en pharmacie, rue de la Manufacture, à Beauvais.

BEAUDRY (le Chanoine), I. ✡, O. ✠, Secrétaire de l'Evêché, 3, rue de l'Ecole-du-Chant, à Beauvais.

BEAUVILLÉ (DE), au château de Dromesnil, par Hornoy (Somme).

BELHOSTE, Notaire à Chaumont-en-Vexin.

BELLENGER (l'Abbé RENÉ), ✡, 9, rue Godefroi-Hermand, Beauvais.

BELLOIN, Avoué à Beauvais.

BELLOM (Mme), rue du Faubourg-Saint-Jacques, à Beauvais, et 59, rue de Prony, à Paris.

BELLOU, I. ✡, ancien Maire et Conseiller général, à Formerie.

BÉREUX, ✡, ✡, Archiviste départemental, à Beauvais.

BERNIER-MAUVY (Mme), rue Robert, à Beauvais.

BERTHIER-FRISON, rue J.-de-Lignières, à Beauvais.

BÉTHEUIL, I. ✡, ancien Notaire à Sèvres (Seine-et-Oise).

BIGAN, Architecte, 76, rue des Jacobins, à Beauvais.

BLÉRIOT, Chef du Contentieux à la Manufacture Française de Tapis, à Beauvais.

BOISANGER (DE), rue de Buzenval, à Beauvais, et à Versailles (Seine-et-Oise).

BOIVIN (Mlle LUCIE), rue d'Amiens, à Beauvais.

BLONDIN, Notaire à Ons-en-Bray.

BONNAIRE, I. ✡, Directeur honoraire d'école, à Saint-Just-des-Marais.

Digitized by Google

MM.

BORNET (le Chanoine), rue Jules-Ferry, à Beauvais.
BOUCHÉ, 1, Place Saint-Etienne, à Beauvais.
BOUCHER (ARTHUR), Imprimeur-Lithographe, rue Sadi-Carnot, à Beauvais.
BOUDOT, Chirurgien-Dentiste, boulevard de la Gare, à Beauvais.
BOULLEAU, Notaire à Feuquières.
BOURGEOIS (Mlle EDWIGE), à Auneuil (Oise).
BOURGEOIS, ✻, Notaire à Méru.
BOURGEOIS, ancien Receveur de l'Enregistrement, à Saint-Just-des-Marais.
BOUTANQUOI, Instituteur, à Vineuil-Saint-Firmin (Oise).
BRETIZEL (JACQUES DE), O. ✻, ✡, Agent général d'assurances, à Beauvais.
BRISSIER, Négociant, rue des Flageots, à Beauvais.
BROCHARD, Notaire, à La Bosse.
BROUARD (ALBERT), 30, route de Calais, à Notre-Dame-du-Thil.
BRUSSAUX, ✻, ✡, Directeur de la Banque Générale du Nord, à Beauvais.
BUFFARD, ✡, 9, Place de l'Hôtel-de-Ville, à Beauvais.
BULLOT (Mlle), rue Saint-Pantaléon, à Beauvais.
CAFFIN, Notaire honoraire à Neuilly-en-Thelle.
CAFFIN, au château de Boissy-le-Bois, près Chaumont-en-Vexin.
CANECAUDE (DE), ✡, au château de Bongenoult-Allonne.
CANTREL, 32, rue de Rouen, à Beauvais.
CAQUEREAU, Notaire à La Bosse.
CARON, à Monceaux-Bulles (Oise).
CARON, à Saint-Jean-des-Viviers, par Mouy (Oise).
CARPENTIER, 101 *bis*, rue de la Madeleine, à Beauvais.
CARRÈRE (DE), ✙, ✙, rue Michelet, à Beauvais.
CERTON-SIGNY, 2 *bis*, rue Tuleux, à Eaubonne (Seine-et-Oise).
CHAMBRELANT (ANDRÉ), 34, rue Laugier, Paris.
CHAMBRELANT (EDOUARD), ✻, 9, boulevard du Temple, Paris.
CHAMPION (EDOUARD), éditeur, 5, Quai Malaquais, Paris (6e).
CHAPUIS (CHARLES), 20, rue Juliette-Lambert, à Paris, et Moulin Jonquoy, à Rhuis (Oise).
CHANTEPIE, Industriel, 4, boulevard de Paris, à Beauvais.
CHAUSSEBOURG, Professeur départemental d'agriculture, à Beauvais.
CHEMEL, Notaire, à Noailles.
CHÉNIER (le Docteur), rue de l'Abbé-Gelée, à Beauvais.
CHEVALLIER (RAYMOND), Secrétaire général de la Société française d'Archéologie, à Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).
CIVILLE (le Vicomte DE), 23, rue de Rouen, à Beauvais.
CLARKE (Mme), au château de Lannoy, Roy-Boissy (Oise).
COISEL, Libraire, rue Saint-Pierre, à Beauvais.

Digitized by Google

MM.

COLIN (RAYMOND), Industriel, 10, rue de la Motte-Picquet, à Paris (7e).
COLIN (XAVIER), Industriel, à Auneuil.
COMMESSY, ✿, Instituteur honoraire, à Voisinlieu-Allonne.
COMMUNEAU (Mme GEORGES), 31, rue de Rouen, à Beauvais.
COQUERELLE (Docteur), rue de Rouen, à Beauvais.
CORBILLON (l'Abbé), 15, rue de l'Infanterie, à Beauvais.
CORNEILLES, Notaire, à Savignies.
COTILLART (l'Abbé), Professeur au Petit Séminaire, à Beauvais.
COTTRAU (l'Abbé), Curé de Sainte-Geneviève (Oise).
COURBE, Négociant, à Beauvais.
COURTIER, rue de Gesvres, à Beauvais.
CRESSONNIER (le Chanoine), Vice-Chancelier de l'Evêché, 22, rue de Rouen, à Saint-Just-des-Marais.
CRESSONNIER, Tapissier-Décorateur, rue des Jacobins, à Beauvais.
CRÈVECŒUR, 4, rue de la Fontaine-Brocard, à Beauvais.
DAININ, ✱, Directeur de l'Enregistrement, à Beauvais.
DALMAS (le Chanoine), Curé-Doyen de Saint-Etienne, à Beauvais.
DAMEZ (Mme), rue du Théâtre, à Beauvais.
DARRAS (EUGÈNE), 11, rue Bergeret, Isle-Adam (Seine-et-Oise).
DAUTHEUIL (Docteur), ✱, à Saint-Leu-d'Esserent.
DAUZET, Pharmacien, à Mouy.
DAVESNES (GEORGES), Entrepreneur de maçonnerie, rue Saint-Jean, à Beauvais.
DAZARD, Bijoutier, place de l'Hôtel-de-Ville, à Beauvais.
DEBERGUE, 14, rue Pelleport, à Paris, et à Ste-Geneviève (Oise).
DECROCQ, rue des Halles, à Beauvais.
DE DEROY, Avoué à Beauvais.
DEFASQUELLES (Mme), 94, rue de Gesvres, à Beauvais.
DEFROCOURT, rue d'Amiens, à Beauvais.
DELAHERCHE, Contrôleur principal des Contributions directes, à Beauvais.
DELAMARRE, I. ✿, Instituteur honoraire, à Tillé.
DELARUE, Notaire, à Bresles.
DELAUX (Mme), rue des Halles, à Beauvais.
DELBARRE (l'Abbé), Curé de Longueil-Sainte-Marie (Oise).
DELORME (Mme), 17, rue Angrand-Leprince, à Beauvais.
DELPEUCH (le Chanoine), Aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly.
DEMASUR, Avenue de la République, à Beauvais.
DEMAY (le Chanoine), Archiprêtre de la Cathédrale de Beauvais.
DENIS, Industriel à Sainte-Geneviève (Oise).
DESGROUX (CHARLES), Avocat, à Beauvais.
DESGROUX, ✱, ✿, ancien Député, Maire de Beauvais.
DEVARENNE, ✿, Artiste Peintre, à Andeville (Oise).

Digitized by Google

MM.

DEVAUX, ✻, Directeur du Cinéma « Les Variétés », à Beauvais.
DEVIMEUX (l'Abbé), ✠, Aumônier du Lycée Félix-Faure, à Beauvais.
DHIVERT (le Chanoine), Vicaire général, 28, rue du Musée, à Beauvais.
DOFFOY, ✻, I. ✠, Conseiller Général, Directeur des « Tuileries de Beauvais », à Beauvais.
DUBOIS (Monseigneur), ✻, Doyen du Chapitre, à Beauvais.
DUBOIS, ⚷, Librairie ancienne, 25, rue Saint-Pierre, à Beauvais.
DUCLOS, ✚, ancien Tapissier, à Voisinlieu-Allonne.
DUCROCQ, 93, rue Saint-Lazare, à Paris (9e).
DUMESNIL, Agent-Voyer principal honoraire, à Gournay-en-Bray.
DUMONT (François), Maire de Tillé.
DUNOYER (Mme Maurice), 24, rue Bossuet, à Beauvais.
DUNOYER (Mme Paul), 29, rue du Faubourg-Saint-André, à Beauvais.
DUPETIRIEUX, au Mesnil-Théribus (Oise).
DUPONCHEL, Notaire, à Marseille-en-Beauvaisis.
DUPONT (Jean), Industriel, à Beauvais.
DUPRET, ancien Entrepreneur de peinture, place du Théâtre, à Beauvais.
DUPUIS (le Commandant), O. ✻, ⚷, ✠, place Saint-Etienne, à Beauvais.
DUPUIS (le Chanoine), ⚷, Supérieur de l'Institution du Saint-Esprit, à Beauvais.
Ecole Normale d'Institutrices (Mme la Directrice de), à Beauvais.
ELBÉE (le Comte d'), à Warluis (Oise).
ELOY, Juge de Paix du canton Nord-Est, à Beauvais.
ESTOURNET, 49, rue Clerc, à Paris (7e).
EVRARD (Mme), rue Angrand-le-Prince, à Beauvais.
FABIGNON (le Docteur), ⚷, à Beauvais.
FAUQUEUX, I. ✠, Directeur de l'Ecole annexe à l'Ecole Normale, à Beauvais.
FÉAU, Notaire, à Chaumont-en-Vexin.
FOSSEUX (de), rue Gambetta, à Beauvais.
FOURNAL (le Docteur), ⚷, à Beauvais.
FRANÇOIS, ✻, Proviseur honoraire, 10, rue de Clermont, à Beauvais.
FRANÇOIS, Pharmacien, rue Saint-Pierre, à Beauvais.
GAILLARD (Monseigneur), Evêque de Meaux.
GAILLARD (Jean), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 4, rue Solférino, à Paris, et Place du Théâtre, à Beauvais.
GAILLARD (Mme), place du Théâtre, à Beauvais.
GAMBIER (Pierre), Avoué, à Louviers (Eure).
GARBE, Avocat, 66, rue de Rennes, à Paris (6e).
GARBET (Mme Léon), rue Saint-Louis, à Beauvais.

Digitized by Google

MM.

GARNIER, ✡, Avoué, à Beauvais.
GARDIN (le Colonel), C. ✻, ✡, rue Jules-Ferry, à Beauvais.
GAST (Mme), rue de Rouen, à Beauvais.
GASSART (DE), Agent général d'assurances, avenue Victor-Hugo, à Beauvais.
GAUDEFROY (Mme), Présidente de la Société des Dames Françaises, à Beauvais.
GAYRAULT, Industriel, à Andeville (Oise).
GEFFRIER, ✻, Directeur du Crédit Foncier, à Beauvais.
GELLÉE, ✿, Instituteur honoraire, à Mureaumont (Oise).
GEORGET, ✿, Instituteur honoraire, à Troissereux.
GEUDELIN, rue de l'Argentine, à Beauvais.
GILLES, ✿, Avocat, à Beauvais.
GONDARD, Avoué, à Beauvais.
GORLIN (l'Abbé), Curé de Mouchy-le-Châtel, par Heilles (Oise).
GOSSE, Ingénieur civil, à Hondainville, par Mouy (Oise).
GOSSIN (Mme), rue de l'Abbé-Gellée, à Beauvais.
GOSSIN (LOUIS), ✡, Agent général d'assurances, rue de Rouen, à Beauvais.
GOURDIN, ✿, Directeur d'école, rue Robert, à Beauvais.
GRANGE (le Docteur), à Mouy.
GRAVET, 5, boulevard du Palais, à Beauvais.
GRIVES (ALBERT), ✿, 4, rue Descartes, Montrouge (Seine).
GROMARD (PIERRE), rue Saint-Jean, à Beauvais.
GROMARD, rue Saint-Jean, à Beauvais.
GUILBERT, Notaire, à Gerberoy.
GYOUX (Mme), rue de Rouen, à Beauvais.
HARDIVILLERS (le Vicomte D'), château de Monceaux, par Saint-Omer-en-Chaussée (Oise).
HARENG, ✡ Chapelier, rue de la Taillerie, à Beauvais.
HAUDRICOURT, ancien Député de l'Oise, à Molliens (Oise), et 25, rue de Lubeck, à Paris.
HOLZSCHUCH, I. ✿, château d'Hondainville (Oise).
HOUILLE (RENÉ), Peintre verrier, rue Jules-Ferry, à Beauvais.
HUBERT (Mlle CHARLOTTE), rue de Buzenval, à Beauvais.
HUCHET, Notaire, à Songeons.
HUET, Notaire honoraire, à Beauvais.
Institut agricole international (le Directeur), à Beauvais.
ISORÉ (Mlle), 17, rue Angrand-le-Prince, à Beauvais.
JACQUET, Avoué, à Beauvais.
JANET, ✻, ✿, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Voisinlieu-Allonne.
JOBIT (Mme), place Ernest-Gérard, à Beauvais.
JOLY (le Docteur), à Clermont.
JOREL, Notaire, à Grandvilliers.
JOUAN, Notaire, à Beauvais.

Digitized by Google

MM.

JOUHAN (MARCEL), Ingénieur électricien, à Méru (Oise).
JOUVIN (VICTOR), à Beauvais.
JUBAULT (PAUL), Notaire, à Breteuil (Oise).
KERSAINT (le Vicomte HENRY DE), à Versigny (Oise).
KOLB BERNARD DE FORGE (Mme), château de Douy-Juvignies.
LABITTE, Maire de Flavacourt (Oise).
LACOURT (Mme), 21, boulevard de la Gare, à Beauvais.
LACOURT (Mme CHARLES), 25, rue du Faub.-St-André, à Beauvais.
LAGARDE, Négociant, 25, rue Saint-Pantaléon, à Beauvais.
LAINÉ (LUCIEN), ✻, Industriel, à Beauvais.
LAMARE, ancien Négociant en vins, boulevard Brière, à Beauvais.
LAMBERT (le Chanoine), Vicaire général, 40, rue Saint-Nicolas, à Beauvais.
LANDREVILLE (le Marquis DE), au château de Troissereux.
LANGUEDOC (Chanoine), rue Saint-Nicolas, à Beauvais.
LARATTE, Notaire, à Beauvais.
LARGILLIÈRE, Avoué honoraire, à Beauvais.
LAUBART, Instituteur à Guignecourt (Oise).
LAUNAY (Mme), ✻, Professeur à l'Ecole Normale, 15, rue Louis-Borel, à Beauvais.
LEBESGUE (PHILÉAS), I. ✻, Homme de Lettres, Maire de La Neuville-Vault (Oise).
LEBLOND (le Docteur), à Beauvais.
LEBLOND (Mme), rue des Halles, à Beauvais.
LEBRUN, Instituteur honoraire, à Mello, par Cires (Oise).
LECLERCQ (EMILE), Maire, à La Chaussée-du-Bois-d'Ecu (Oise).
LECŒUR (Mlle), 25, rue Sadi-Carnot, à Beauvais.
LECOINTE, Directeur de la Caisse agricole de l'Oise, à Beauvais.
LEDRU (l'Abbé), Curé de Bouvresse, près Formerie (Oise).
LEFÈVRE-VIGLAS (Mme), rue du Palais-de-Justice, à Beauvais.
LEFRANÇOIS, Notaire, à Crillon.
LÉGUILLON, rue d'Amiens, à Beauvais.
LEJEUNE (JULES), rue du Moulin-à-Vent, à Bresles.
LELIÈVRE, Avoué, à Beauvais.
LEMAIRE (Lieutenant-Colonel), O. ✻, Commandant le 51e R. I., à Beauvais.
LEMAIRE (RENÉ), Clerc de notaire, à Beauvais.
LEMAIRE (Mme), 33, rue Jeanne-Hachette, à Beauvais.
LEMOINE (PAUL), Professeur au Muséum, 61, rue Buffon, à Paris (5e).
LE PETIT, Directeur de la « Société Générale », à Beauvais.
LEPRINCE (le Docteur), ✻, au château de Nivillers, et 62, rue de la Tour, à Paris (16e).
LERAITRE (le Docteur), à Beauvais.
LEROUX, Huissier, à Beauvais.
LE ROUX (Mme GABRIEL), 30, rue de l'Infanterie, à Beauvais.

Digitized by Google

MM.

LESBROUSSART (Docteur), ✠, à Maignelay (Oise).
LESIEUR (ALBERT), ancien Industriel, rue James, à Sainte-Geneviève (Oise).
LETALLE (M^lle), 23, rue Villebois-Mareuil, à Beauvais.
LE VAILLANT DU BUISSON (M^me), à Beauvais.
LOIN, Industriel, 15, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, à Beauvais.
LOIR, Instituteur honoraire, I. ✿, 25, rue de la Source, à Nancy.
LOISEL, ❋, I. ✿, Pharmacien honoraire, à Beauvais.
LOISNE (le Comte DE), 25, rue de Marignan, à Paris (8e).
LORTAL, 5, rue Bossuet, Beauvais.
LOUET (le Docteur), avenue de la République, à Beauvais.
LUBERSAC (Comte ODON DE), château de Corbeil-Cerf (Oise).
LUCAS (le Commandant), ❋, ✠, rue Godefroy-Hermant, à Beauvais.
LUPPÉ (le Marquis DE), Membre de la Société des Bibliophiles français, au château de Beaurepaire (Oise).
MABON, Architecte, à Notre-Dame-du-Thil.
MAGNIEN, I. ✿, Conservateur du Musée départemental, à Beauvais.
MALASSIS, à Bury (Oise).
MALOUVIER (le Docteur), à Beauvais.
MANCERON (Capitaine), 27, rue Quihou, à Saint-Mandé (Seine).
MARÉCHAL, 1 *bis*, quai aux Fleurs, à Paris.
MARÉCHAL, Agent d'assurances, rue Chevalier, à Beauvais.
MARIELLE (l'Abbé), Curé de Laversines (Oise).
MARTHE, Maire, à Fouquenies-Montmille (Oise).
MAUGER (M^me), Le Vaumont-Saint-Martin-aux-Bois (Oise).
MEIGNEUX (M^lle), rue Chevalier, à Beauvais.
MEISTER (l'Abbé), Curé-Doyen de Grandvilliers.
MELLON (M^me), au château de Villotran (Oise).
MERCIER, Industriel, 100, rue des Jacobins, à Beauvais.
MERCIER (le Docteur), à Beauvais.
MERCIER (M^me), 68, rue des Halles, à Beauvais.
MERLEMONT (Comte JEAN DE), château de Merlemont-Warluis.
MERLIN, 34, rue du 27-Juin, à Beauvais.
METZ, Comptable, 60, rue Villebois-Mareuil, à Beauvais.
MEURGUES, Notaire, à Auneuil.
MICLET, Bijoutier, place de l'Hôtel-de-Ville, à Beauvais.
MIGOUT (le Commandant), ❋, rue Saint-Jean, à Beauvais.
MIGOUT (M^me), rue Saint-Jean, à Beauvais.
MOINET, Industriel, à La Boissière (Oise).
MOISSET (M^lle MARTHE), rue du Faubourg-Saint-Jacques, à Beauvais, et 59, rue de Prony, à Paris.
MONTHERLANT (JEAN DE), 9, rue du Regard, à Paris.
MORDA, Les Fontainettes, La Chapelle-aux-Pots.
MOREAU, Directeur des Contributions directes, à Beauvais.

Digitized by Google

MM.

MOREAU, Notaire, 76, rue Saint-Lazare, à Paris.
MORISSET, ancien Notaire, à Egly (Seine-et-Oise).
MOUCHY (le Duc DE), ✻, 52, avenue d'Iéna, à Paris.
MULLER (HENRI), à Beauvais.
MULOT, Notaire, à Saint-Germer-de-Fly (Oise).
MUNIER (Mme), rue Saint-Lazare, à Beauvais.
NAQUET, Notaire, à Saint-Just-en-Chaussée (Oise).
NICOT, Notaire, à Noailles.
NIEL (le Docteur), à La Chapelle-aux-Pots.
NIEUX, Agent de charbonnages, 40, rue Saint-Jean, à Beauvais.
NOEL, anc. Entrepreneur de menuiserie, rue St-Nicolas, Beauvais.
NOLETTE, notaire, à Romescamps.
NOURRISSON (le Général), G. O. ✻, château de Troussures, par Auneuil (Oise).
OUDARD, Antiquaire, à Beauvais.
PAQUET (le Docteur), ✻, rue de Buzenval, à Beauvais.
PARCHEMINEY (Mme), à Auneuil (Oise).
PARMENTIER (le Docteur), I. ✻, à Clermont (Oise).
PATIN (le Docteur), I. ✻, à Bresles (Oise).
PATTE, à Marcoquet, par Formerie (Oise).
PAUTROT, Notaire, à Haudivillers (Oise).
PEAUCELLE (GASTON), 90, rue Blomet, à Paris.
PETIT, Notaire, à Beauvais.
PETITHOMME (Mme JULIEN), rue de l'Abbé-Gelée, à Beauvais.
PHILIPPE, ✻, Directeur honoraire des P. T. T., à Beauvais.
PIGNEZ (le Docteur), à Saint-Just-en-Chaussée.
PIGNEZ (Mme), à Saint-Just-en-Chaussée.
PIHAN (le Chanoine), Curé-Doyen d'Estrées-Saint-Denis (Oise).
PILLEUX, 14, rue du Prévost, à Beauvais, et 5, Villa d'Alésia, à Paris.
PILLON (l'Abbé), Curé-Doyen d'Auneuil (Oise).
PILLOT, Publiciste, 210, boulevard Raspail, Paris (14e).
PINAU, 12, rue du Vingt-Sept-Juin, à Beauvais.
PLESSIER, ancien Président de la Société Historique de Compiègne, à Compiègne (Oise).
PLOUCHART, Pharmacien, place de l'Hôtel-de-Ville, à Beauvais.
POIGNET, 6, rue Puvis-de-Chavannes, Paris (17e).
POINSIER, pharmacien, rue des Jacobins, à Beauvais.
POISSONNIER (le Docteur), ✻, à Beauvais.
POLY (DE), Conseiller général, château de Lihus (Oise).
POMMART, ancien Tapissier-Décorateur, rue de Guehengnies, à Beauvais.
PORTEVIN, Chirurgien-Dentiste, rue Chevalier, à Beauvais.
PREAU-MILICE (ALBERT), 12, rue de Clermont, à Beauvais.
PRESCHEY (LOUIS), Maire de Francastel, par Crèvecœur-le-Grand (Oise).

Digitized by Google

MM.

PRÉVOT (Louis), Libraire, rue Saint-Pierre, à Beauvais.
PRÉVOTEL, 5, boulevard Saint-André, à Beauvais.
PRILLEUX, Négociant, place du Franc-Marché, à Beauvais.
PRUDHOMME, Vétérinaire sanitaire, 40, rue des Morillons, à Paris (15e).
PRUDHOMME (Henri), ✻, Conseiller honoraire à la Cour de Douai, à Grandvilliers.
QUENTIER, Notaire, à Chambly (Oise).
QUIGNON, I. ✠, Professeur honoraire au Lycée Félix-Faure, à Beauvais.
QUIGNON (Maurice), à Voisinlieu-Allonne (Oise).
RAPP (André), Peintre verrier, 15, rue Robert, à Beauvais.
RECULLET (Mme Alphonse), rue Saint-Pantaléon, à Beauvais.
RECULLET, ✠, Notaire, à Beauvais.
RECULLET (l'Abbé), à Romescamps (Oise).
RENARD, Avoué honoraire, à Beauvais.
RICARD (le Colonel), ✻, place Ernest-Gérard, à Beauvais.
RICHER, Professeur, 18, rue Nully-d'Hécourt, à Beauvais.
RIOU (l'Abbé), Supérieur du Petit Séminaire, à Beauvais.
ROBLIN, rue de Rouen, à Saint-Just-des-Marais.
ROGER, Ingénieur, boulevard de la Gare, à Beauvais.
ROGER (Mlle Marthe), boulevard de la Gare, à Beauvais.
ROUSSEAUX (Mme), à Mouy (Oise).
ROUSSEL, I. ✠, Archiviste départemental honoraire, à Fournival, par Saint-Rémy-en-l'Eau (Oise).
SAINT-FUSCIEN (le Docteur André de), ✠, à Grandvilliers.
SÉBASTIANI (Mlle), 80, rue de la Madeleine, à Beauvais.
SÉBASTIANI (la Vicomtesse), 41, rue de la Tour, à Paris (16e).
SIGNEZ (Mlle), rue des Halles, à Beauvais.
SIMON (René), ✠, Agent général d'assurances, à Beauvais.
SOUBEIRAN (le Docteur), à Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard).
SOUCHON, I. ✠, Archiviste honoraire, 11, rue Bridaine, à Paris (17e).
TÉNART, Entrepreneur de transports, à Beauvais.
TESSON (l'Abbé), rue Jules-Ferry, à Beauvais.
TÉTARD (Mme), rue de l'Infanterie, à Beauvais.
THÉRET, Notaire honor., 32, av. de la Grande-Armée, Paris (17e).
THÉROUDE, Notaire honoraire, à Feuquières.
THOREL, à Domeliers (Oise).
TICQUET (Mme), rue du Prévôt, à Beauvais.
TIERCE (Mme), à Rochy-Condé (Oise).
TIERSONNIER (Philippe), ✻, ancien Président de la Société d'Emulation du Bourbonnais, 3, place Victor-Hugo, à Moulins (Allier).
TIERSONNIER (le Colonel), 54, avenue de Saxe, à Paris (15e).
TOUSSAINT, ✠, Notaire, à Beauvais.

Digitized by Google

MM.

TURCK (Georges), Industriel, à Berthecourt, par Hermes (Oise).
VAN HOLLEBEKE (l'Abbé), ✠, Curé de Saint-Paul (Oise),
VAQUEZ (Lucien), Membre de la Société d'Economie Politique, à Crouy-en-Thelle (Oise).
VARIN, rue Robert, 16, à Beauvais.
VASSELLE (Louis), à Oursel-Maison (Oise).
VATTIER (l'Abbé), Curé de Marissel (Oise).
VÉBER, ancien Caissier de la Banque de France, 4, boulevard Saint-Jean, à Beauvais.
VÉRET (Mme), 20, rue Biot, à Beauvais.
VIART (Georges), Directeur du Comptoir d'Escompte de Paris, à Beauvais.
VIE (Paul), Industriel, à La Chapelle-aux-Pots (Oise).
VIOLETTE, Notaire, à Méru.
VILDÉ, ✠, Notaire, à Marseille-en-Beauvaisis.
VINOT PRÉFONTAINE (Mlle Andrée), rue Feutrier, à Beauvais.
VINOT PRÉFONTAINE (Jean), rue Feutrier, à Beauvais.
VUATRIN (Gabriel), ✻, ✠, Docteur en droit, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, à Beauvais,
VUILHORGNE, Homme de Lettres, Archéologue, à Senantes.
WATTRÉ, Notaire, à Formerie.
WILI, Géomètre, à Beauvais.
WOILLEZ, ✠, Architecte départemental, à Beauvais.
WOILLEZ (Georges), Industriel, 28, rue de Rouen, à Beauvais.
WOILLEZ (Pierre), Architecte, boulevard de Paris, à Beauvais.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

AJALBERT, O. ✻, de l'Académie Goncourt, Administrateur de la Manufacture Nationale de Tapisseries, à Beauvais.
BOULANGER, Notaire honoraire, à Bagnoles (Orne).
CAGNAT (René), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 12, rue Stanislas, à Paris.
COUARD, ✪, Archiviste honoraire du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
COUTIL, Archéologue, 10, rue de Fontanges, Les Andelys (Eure).
DELAHERCHE (Auguste), O. ✻, I. ✪, Céramiste à Armentières, La Chapelle-aux-Pots.
DUBOIS (Pierre), I. ✪, Avocat à la Cour d'appel, à Amiens.
ENLART (Camille), Conservateur du Musée du Trocadéro, à Paris.
GRÉBER (Henri), ✻, ✪, Statuaire, à Paris.
JULLIAN (Camille), de l'Académie Française, Professeur au Collège de France, à Paris.
LABANDE, Conservateur des Archives du Palais, à Monaco.
LAURAIN, Archiviste départemental, à Laval.
LEFRANC (Abel), Professeur au Collège de France, à Paris.
OMONT (Henri), ✻, Membre de l'Institut, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Nationale, à Paris.
PORÉe (le Chanoine), à Bournonville (Eure).
SAINT-VENANT (de), Conservateur du Musée, à Nevers.
STEIN (Henri), Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE. — Société Historique de Château-Thierry ; Société Historique de Soissons.

ALLIER. — Société d'Emulation du Bourbonnais, à Moulins.

AUBE. — Société Académique d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Aube (à Troyes).

BAS-RHIN. — Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.

CALVADOS. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen ; Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

COTE-D'OR. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ; Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or (à Dijon) ; Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur.

EURE. — Société libre d'Agriculture d'Evreux.

EURE-ET-LOIR. — Société Archéologique de Chartres.

GIRONDE. — Société Archéologique de Bordeaux.

HAUTE-VIENNE. — Société Archéologique de Limoges.

HERAULT. — Société Archéologique de Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE. — Société Archéologique de Tours.

LOIRE-INFERIEURE. — Société Académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

LOIRET. — Société Archéologique d'Orléans.

MARNE. — Académie Nationale de Reims ; Société d'Agriculture, etc., de Châlons ; Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Société d'Archéologie de Nancy.

MEUSE. — Société des Lettres, etc., de Bar-le-Duc.

MOSELLE. — Académie de Metz.

NORD. — Société d'Emulation de Cambrai ; Société d'Agriculture, Sciences, etc., de Douai ; Commission Historique de Lille.

OISE. — Société Historique de Compiègne ; Comité Historique de Noyon ; Comité Archéologique de Senlis ; Société Archéologique et Historique de Clermont.

Digitized by Google

PAS-DE-CALAIS. — Académie d'Arras ; Société des Antiquaires de la Morinie ; Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
RHONE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres, etc., à Lyon.
SAONE-ET-LOIRE. — Société Eduenne des Lettres, etc., à Autun ; Société d'Histoire, etc., de Châlon-sur-Saône.
SARTHE. — Société Historique et Archéologique du Maine.
SEINE. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Musée Guimet, à Paris ; Société d'Anthropologie, à Paris ; Société des Antiquaires de France, à Paris ; Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris ; Société d'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ; Société de la Revue des Etudes historiques, à Paris ; Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
SEINE-INFERIEURE. — Académie des Sciences et Belles-Lettres, à Rouen ; Société de l'Histoire de Normandie, à Rouen.
SEINE-ET-MARNE. — Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau ; Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux.
SEINE-ET-OISE. — Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (à Pontoise) ; Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (à Versailles) ; Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise (à Versailles).
SOMME. — Société d'Emulation d'Abbeville ; Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Amiens ; Société des Antiquaires de Picardie (à Amiens) ; Société des Rosati Picards (à Amiens).
VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
VOSGES. — Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
YONNE. — Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre ; Société Archéologique de Sens.

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

BELGIQUE. — Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.

Digitized by Google

BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES & ARTS

DU DEPARTEMENT DE L'OISE

pour l'année 1927

Président	M. le Dr LEDLOND.
Vice-Président pour la section d'Archéologie	M. DE CARRÈRE.
Vice-Président pour la section des Sciences.....	M. ROUSSEL, I. ✪.
Secrétaire perpétuel.....	M. le chanoine PIHAN.
Secrétaire honoraire.....	M. VUILHORGNE.
Secrétaire pour la section des Sciences	M. J. BOREL DE BRETIZEL, O. ✻, ⚷
Secrétaire pour la section d'Archéologie et d'Histoire.....	M. GOSSIN, ⚷.
Trésorier	M. HUET.
Bibliothécaire-Archiviste	M. J. VINOT PRÉFONTAINE.
Bibliothécaire - adjoint, Agent comptable	M. BROUARD.

La Bibliothèque de la Société, installée n° 6, rue Sainte-Marguerite (rue Jules-Ferry), est ouverte aux Sociétaires le dimanche, de 9 à 12 heures.

Les séances de la Société ont lieu à l'Hôtel de Ville, salle de la Justice de paix, le troisième lundi de chaque mois, à 2 heures.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SECONDE PARTIE DU TOME XXV

I. — *Les Drapiers de Beauvais et leurs plombs de contrôle*, par M. ADRIEN BLANCHET, Membre de l'Institut..... V

II. — *Histoire de la Seigneurie de Saint-Just et de son château*, par M. le Comte DE RIBES.... 1

III. — *L'Eglise Saint-Pantaléon de Beauvais*, par M. RENÉ LARGILLIÈRE..... 121

IV. — *Note complémentaire à l'étude des transformations récentes du Bassin anglo-parisien*, par M. ALBERT MILICE..... 151

V. — *L'Inventeur du verre à vitres français et sa famille*, par M. JEAN TREMBLOT..... 155

VI. — *Recherches sur les Otages de Beauvais et de Compiègne*, par M. CAROLUS BARRÉ..... 165

VII. — *Beauvais janséniste. Le chanoine Le Cat*, par M. VINOT PRÉFONTAINE..... 193

VIII. — *L'Abbé Jean-Marie Daniel*, par M. le chanoine BORNET..... 213

IX. — *Les Origines de l'Imprimerie à Beauvais. Les Vallet*, par M. l'abbé MEISTER..... 285

X. — *Les Lépreux de Beauvais*, par M. le Dr LEBLOND..... 309

Imprimerie Départementale de l'Oise, 26, Rue de Malherbe, Beauvais

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04356 4460

Digitized by Google